28e ANNÉE — DIMANCHE 1er MARS 1903 — N° 52

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Bastia, T. I. A.	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Elections au Conseil Général

du 1er Mars 1903

Aux Electeurs

des 1er et 2e Cantons de Bastia et de la Commune de Furiani

Chers Concitoyens,

Vous connaissez les raisons qui nous ont déterminés à donner notre démission de membres du Conseil général.

Les amoindrissements successifs dont souffre Bastia et qui menacent son avenir, une nouvelle et bien grande injustice projetée, méritaient une énergique protestation.

Approuvés par l'opinion publique, vos représentants au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, au Conseil municipal ont, dans un élan patriotique, déposé le mandat qu'ils tenaient de vos suffrages, afin de provoquer une manifestation qui affirmera souverainement vos volontés et vos légitimes revendications.

Nous pensons avoir servi ainsi la cause de Bastia et de l'arrondissement.

Bien plus, et à cette occasion, il s'est spontanément formé un lien de solidarité patriotique, qui, planant au-dessus de nos querelles politiques ou de parti, aura, nous l'espérons, une heureuse influence sur les consultations futures.

Nous nous sommes unis sans autre préoccupation que l'intérêt de la Cité de Bastia, convaincus que si l'union fait la force, elle sait aussi, au besoin, imposer le respect.

Sachons donc fortifier encore cette union si nous voulons qu'à l'avenir on ne touche à aucune de nos prérogatives.

Le salut de Bastia est à ce prix.

Croyez, chers concitoyens, à nos sentiments toujours dévoués.

S. DE CARAFFA, A. GAUDIN,
Conseillers Généraux démissionnaires.

Bastia, 23 février 1903.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Bonat.

SOLEIL : (heure authentique)
Lever, 6 h. 11 m. — Coucher, 5 h. 19 m.
Lune : Nouv., le 26 — Premier quart., le 6.

FÊTE DE DEMAIN : Saint Leon.

28 Février

Les Curiosités de la Semaine

Dans un article publié par la *Revue des Deux Mondes*, Mme Von Vorts constate que le salaire des ouvrières est moins élevé que celui des ouvriers. Elle recherche la cause de cette infériorité, la trouve et écrit : « La force physique des hommes est supérieure à celle des femmes. » Dans la *Revue* du même mois, M. Novicow démontre que la prétendue infériorité de la femme est une erreur : « L'ouvrière, écrit-il, fournit onze heures de travail à la fabrique et encore quatre pour remplir ses devoirs de ménagère et de mère. Les femmes qui, dans de pareilles conditions, s'obstinent encore à vivre méritent, à vrai dire, le nom de sexe fort. »

Les deux écrivains assurent précisément le contraire, mais il apparaît bien, néanmoins, que les femmes se plaignent, les hommes aussi. Personne n'est content de son sort.

Sait-on exactement combien d'étrangers sont venus à Paris en 1900 par chemin de fer seulement ? La statistique, qui n'a pas peur des chiffres, vient, après trois années de recherches précises, de l'établir à un voyageur près.

Il en est venu 76.356.092.

Un record. M. Duchemin, adjoint au maire du Havre, a expédié samedi — expédié est le mot — cinquante et un mariages en quatre heures. Les gens pressés sauront, désormais, à qui s'adresser.

Puisque nous y sommes, annonçons qu'à Pluvigner, gros chef-lieu de canton du Morbihan, il est de coutume de célébrer les mariages le jour du Mardi-Gras. Se conformant à cette tradition, quarante couples ont fait leurs noces mardi.

Blasons à vendre. On a beaucoup jasé, à New-York, à propos des fiançailles de la richissime miss Alice Tnaw, de Pittsburg, et de lord Yarmouth, cet aristocrate ruiné qui s'est fait acteur et danseur de music-hall. Ces unions sont fréquentes, par lesquelles les opulentes filles des « trusteurs » de la République américaine offrent leur or et leur personne contre des titres de gentilshommes. Or, ces étranges marchés matrimoniaux viennent d'attirer l'attention des législateurs américains, et le curieux projet que voici vient d'être déposé au Sénat du Texas :

« Considérant qu'un grand nombre de ducs, lords et comtes voyageant aux Etats-Unis cherchent et réussissent à épouser les plus riches et les plus accomplies de nos demoiselles à marier ; considérant qu'il faut protéger nos demoiselles contre toute tentative de duperie, la commission des relations fédérales est invitée à élaborer un projet de loi frappant d'une forte taxe les ducs, lords et comtes étrangers — tant authentiques que faux — qui viennent dans l'Etat de Texas, et punissant très sévèrement toute tentative pour éluder cette taxe. »

Voilà un sérieux débouché pour nos meilleurs blasons qui se ferme.

Centenaire des trottoirs. Il y a juste aujourd'hui cent ans que les trottoirs ont été inventés pour la plus grande joie des piétons et la tranquillité des parents, j'entends les vrais trottoirs surélevés au-dessus de la chaussée, tels que nous les voyons dans nos grandes villes. De tout temps, on avait bien songé, sans doute, à ménager sur les côtés d'une route ou d'une voie quelconque un espace réservé sur lequel trottaient les piétons. Mais ce passage était situé au même niveau que la chaussée et quelques bornes placées de ci de là, le délimitaient tant bien que mal. Ce fut seulement sous l'administration du préfet de la Seine Frochot qu'on pensa à faire, rue Laffitte, les premiers trottoirs. Ces trottoirs se composaient d'une bordure en pierres calcaires, protégée par des blocs semi-circulaires qui avançaient sur la chaussée. Comme on le voit, ce n'était pas encore le trottoir parfait. Enfin, quelques mois après cette innovation, le conseil municipal, ayant eu l'heureuse idée de promettre une prime à tout propriétaire qui ferait construire un trottoir devant sa maison, on vit s'élever alors, rues de la Chaussée d'Antin, Richelieu et Saint-Lazare, des trottoirs continus devant les maisons.

Nos petites maisons de colégiens, laborieusement édifiées avec des boulettes en papier mâché, viennent de se transformer, en Russie, par la main des Américains évidemment, en une véritable maison de campagne de seize pièces. Cette maison, qui est aujourd'hui édifiée en pleine Russie, à Savinoroka, résistera mieux aux injures du temps, dit son architecte, que les constructions en pierres ou en briques. Ses fondations, ses murs, toit et cloisons sont en papier comprimé. Les cheminées sont elles-mêmes en papier mélangé d'amiante, en sorte que les feux de cheminée deviennent plus rares et sont absolument sans danger. Il est juste d'ajouter que cette maison a coûté à son propriétaire la jolie somme de 215,000 fr. Cette maison ne détient pas, d'ailleurs, le record de la grandeur des édifices en papier. Ce record appartient à la Norwège, où l'on vient d'élever un temple pouvant contenir un millier de personnes. Toutes les parties de ce temple sont également en papier. . sauf les cloches.

PIPELET.

Elections au Conseil Général

Avis aux Electeurs

Les cartes électorales seront distribuées dimanche, jour des élections, aux alentours des bureaux de vote.

⁂

AVIS AUX ÉLECTEURS

Le Président de la délégation municipale de la ville de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance du MM. les électeurs que, par arrêté préfectoral en date de ce jour, les élections de dimanche 1er mars 1903 auront lieu au Palais de Justice, salle du Tribunal civil pour le canton de Terravecchia et Cardo, et salle du Tribunal de commerce pour le canton de Terranova.

Le scrutin sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir.

Bastia, le 27 février 1903.

P. le Président empêché,
Le Membre de la délégation I. f.,
HUARD.

LE CARNAVAL A BASTIA

Itinéraire de la Cavalcade

Départ du Nouveau Port à midi et quart : rue du Nouveau Port ; Avenue Carnot ; rue de l'Opéra ; boulevard du Palais ; boulevard Saint-Angelo ; Place d'Armes. — Arrêt.

Retour : Boulevard Saint Angelo ; boulevard du Palais ; boulevard Paoli ; Avenue Caraot ; Place Saint-Nicolas ; Cours Sebastiani ; Place du Marché. — Retour sur la Place Saint-Nicolas ; Distribution des récompenses. — Dislocation.

Vu la dimension de certains chars, et pour éviter les désordres dans la marche du cortège, le Comité exprime tous ses regrets de ne pouvoir faire passer la Cavalcade par le faubourg Saint-Joseph.

Expériences de 1760

1er mars 1760. — Marbeuf, qui avait compris l'importance stratégique d'Olette, fait recommencer contre ce village la tentative qui n'avait pu réussir précédemment.

Malgré la valeur des soldats qui composaient le corps d'expédition, Olette ne fut pas pris et ses assaillants durent se retirer précipitamment.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er mars à 8 h. 1/2

1. Le Languedoc,	Pusch.
2. Symphonie Héroïque,	Verdi.
3. Flots du Danube,	Ivanovici.
4. La Walkyrie,	Wagner.
5. Caprice,	Carle.

Le Chef de Musique, C. MOULIÉRE.

Etude de Me LUCCHETTI

Avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de Calvi

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIERE

Il sera procédé le vingt-quatre mars mil neuf cent trois, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Calvi, séant au Palais de Justice de la dite ville, à une heure de relevée, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés formant quatre lots, savoir :

Premier lot.

Composé de l'immeuble Poggiole-soprano, terre labourable et oliviers, où se trouvent un pailler et une aire à fouler le blé, de la contenance d'environ deux hectares, dix-sept ares, soixante-quatre centiares, clos de murs en pierres sèches, section A, numéros 87 et 88 du plan cadastral de la commune d'Aregno, attenant à biens du docteur Mariani de Corbara, à Ceccaldi Jacques Antoine et à voie publique.

Deuxième Lot.

Se compose de l'immeuble Poggiole-sottano, en nature de terre labourable, section A, numéro 93 du plan cadastral de la commune d'Aregno, clos de murs en pierres sèches, de la contenance d'environ deux hectares, deux ares, quarante centiares, attenant d'un côté à bien de Ceccaldi Jacques-Antoine, d'un autre côté à Giacometti Pierre-Paul, et à bien de la partie saisie.

Troisième Lot.

Composé de l'immeuble Vignaccia, terre labourable et oliviers, section A, numéros 747, 758, 759 du plan cadastral de la commune d'Aregno, clos de murs en pierres sèches, de la contenance d'environ deux hectares, six ares, trente centiares, borné d'un côté à bien de Battistini, greffier, d'un autre côté à Torracinta Dieudonné, et à voie publique.

Les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur le territoire de la commune d'Aregno.

Quatrième lot.

Composé de l'immeuble dénommé Spano, terre et oliviers, section E, numéro 162 du plan cadastral de la commune de Lumio, clos de murs en pierres sèches, de la contenance environ, de deux hectares, cinquante-deux ares, quatre-vingt dix-neuf centiares, attenant à voie publique et à biens des héritiers Savelli Nicolas.

Cet immeuble est situé sur le territoire de la commune de Lumio.

Tous les immeubles dont la désignation précède sont cultivés et exploités par le sieur Casta Pierre-Jean, propriétaire, demeurant et domicilié à Aregno, partie saisie, et se trouvent imposés au rôle des contributions foncières de la commune d'Aregno pour un revenu de cent quatre-vingt-un francs trente-huit centimes pour l'année courante, ainsi que cela résulte des extraits de la matrice cadastrale des dites communes, et ont été saisis à la requête des sieurs et dame 1° Louis 2e Charles, 3e Cécile née Rossi, veuve de feu Etienne Lanata, tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses enfants mineurs Marie Rosalie et Emile Pierre-Gaëtan frère et sœur Lanata, 4e Romulus, frères Lanata, 5e Blasini Ernest, tuteur datif de Jean-Baptiste Lanata, interdit, tous négociants, demeurant et domiciliés à l'Ile-Rousse, à l'exception de M. Romulus Lanata, juge au tribunal civil de Toulouse, sur le sieur Casta Pierre-Jean, propriétaire, demeurant et domicilié à Aregno, par procès-verbal de Ceccaldi, huissier à l'Ile-Rousse, en date des dix et onze novembre mil neuf cent deux, dûment enregistré et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Calvi le trois décembre mil neuf cent deux, volume 18 numéro 11.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par les créanciers poursuivants, ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot composé de l'immeuble dénommé Poggiale-soprano, mise à prix, deux cents francs, ci . . . . 200 fr.

Pour le deuxième lot composé de l'immeuble Poggiole-sottano, mise à prix, deux cents francs, ci . 200 fr.

Pour le troisième lot composé de l'immeuble dénommé Vignaccia, deux cents francs, ci . . . . . 200 fr.

Pour le quatrième lot composé de l'immeuble Spano, mise à prix, deux cents francs, ci . . . 200 fr

Total des mises à prix, huit cents francs, ci . 800 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Calvi, le vingt-trois février mil neuf cent trois par l'avoué poursuivant soussigné,

Signé : LUCCHETTI,
avoué.

1.88. Enregistré à Calvi, le vingt-trois février mil neuf cent trois, folio 89, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : R. FERAT.

Pour copie conforme :
Signé : LUCCHETTI,
Avoué

Imp. des Publications légales,
MATTHIEU OLLAGNIER,
Bastia. Imprimerie Ollagnier

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : 200 millions
Valeurs assurées encours :
300 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, à Bastia, 17, Bd Paoli.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
D'après la M. du Docteur STARK, à Baltimore (ancien Lille (Nord), qui reçoit gratuitement et envoie aux Médecins explicative sous enveloppe fermée

A LA TOUR EIFFEL
Quelques mots [illegible]
MONTRE seule, seule sans [illegible]
Vve G. VOUILLARMET
Fabricant d'horlogerie
[illegible]

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à ce mettre en garde contre certains charlatans ambulants — ne faisant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Compagnie des Forges et Aciéries
de la Marine et des Chemins de Fer
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 20 MILLIONS

Les actionnaires de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et des Chemins de fer, dont le siège est à Saint-Chamond (Loire), sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le samedi, 14 mars 1903, à 2 heures de l'après-midi, au Palais du Commerce, à Lyon.

Ordre du jour :

Apports à la Compagnie par la Société anonyme de Vezin-Aulnoye.

Nomination d'un ou plusieurs commissaires pour la vérification de ces apports.

Création d'actions à remettre en représentation des apports et augmentation du capital social.

Détermination de la portion des apports qui sera appliquée aux réserves et augmentation de ces réserves.

Emission d'obligations.

Conformément à l'article 27 de la loi du 24 juillet 1867, cette assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions possédé par eux.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leur titres au plus tard le 8 mars 1903.

Dans les bureaux de la Compagnie :
à Saint-Chamond (Loire) ;
à Rive-de-Gier (Loire) ;
au Boucau (Basses-Pyrénées) ;
à Paris, 20, rue des Pyramides ;
Dans les caisses de Paris, Lyon, Marseille et de toutes les Agences ;
du Comptoir National d'Escompte de Paris ;
de la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France ;
du Crédit Lyonnais ;
Chez MM. Yve Guérin et fils, banquiers à Lyon ;
— Cambefort F. et C. St Olive, banquiers à Lyon ;
— Chalus frères, banquiers à Clermont (Puy-de-Dôme) ;
à la Banque Renauld et Cie, Nancy ;
à la Société Nancéenne de Crédit Industriel et de Dépôt à Nancy.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent représenter leurs titres et se faire inscrire aux Etablissements sus-indiqués dans le même délai.

Contre le dépôt des titres, une carte d'admission pour l'Assemblée générale sera remise à chaque déposant.

Les pouvoirs seront à la disposition des actionnaires dans les maisons ci-dessus pour se faire représenter à l'Assemblée.

Il sera alloué aux actionnaires présents ou représentés un jeton de présence d'un franc par action.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES à toute nature
ULCÈRES — ECZEMAS
Guérison assurée par — Soulagement immédiat par
L'EAU PRÉCIEUSE
Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins
DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISONS
Pharmacie DEPENDEUILLE, à ROUEN

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
133 et 134 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (sous papier).
TÉLÉPHONE — USINE à St-DENIS
Dépôt Général du Fer GAFFARD

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1870 A. GALLOIS, Fondateur
26, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

LE Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Elégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure coloriée
Un An.... 14 f. — Six Mois. 7f 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 32 gravures coloriées
Un An.... 22 f. — Six Mois. 11f 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS



APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Siège : 200, Boulevard Mazas, Paris

Malades ! 800 000

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*. Dépositaire : Sieur Dumas, angle des rues Miot et Napoléon, 3, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Maison de Confiance

LA BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

EF. *Le meilleur Cigare à 10 centimes* est incontestablement le CIGARE MATTEI.

On peut se procurer dans la maison, Louis-Napoléon Mattei à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.

Manufacture de Tabacs, Cigares, et *Cigarettes*. — Entrepôt de tabacs en feuilles.

GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC.

Demander partout
LA CÉDRATINE
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et antiseptique dont l'usage journalier et régulier, facilite toutes les fonctions [illegible]

154 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Elle a subi deux ans de prison en 1807 et 1808, pour avoir livré des mineurs à la débauche. Vous êtes alors, vous, Jacques Collin, poursuivi pour crime de faux ; vous avez quitté la maison de banque où votre tante vous avait placé comme commis, grâce à l'éducation que vous aviez reçue et aux protections dont elle jouissait auprès des personnages à la dépravation desquels elle fournissait des victimes.

Depuis l'époque où cette vertueuse biographie avait été mise sous les yeux de son tuteur, Jacqueline Collin, sans plus jamais retomber aux mains de la vindicte publique, avait encore grossi ses états de service, et, au moment où Vautrin avait abdiqué, elle n'avait pas rendu une robe [illegible] à laquelle elle [illegible] impunément. Mais, arrivée, comme lui, à une grande aisance, elle avait choisi ses affaires, n'avait plus côtoyé qu'à distance respectueuse le Code pénal, et, sous la devanture d'une industrie à peu près avouable, elle s'était abritée les pratiques plus ou moins souterraines auxquelles elle continuait de consacrer une intelligence et une activité vraiment infernales.

Desroches, déjà, nous a appris que le cabinet plus ou moins matrimonial dont s'était avisée madame de Saint-Estève était établi rue de Provence, et nous devons ajouter que, comprise sur une grande échelle, cette agence comptait tout le premier étage d'un de ces vastes immeubles de dessous terre comme par enchantement.

A peine achevées à crédit, ces maisons sont garnies à tout prix de locataires tels que, en vue de trouver des acquéreurs auxquels on les revende : si l'on met la main sur une dupe, on fait ce qu'on appelle un gros coup ; si, au contraire, l'acheteur est de dure composition, on se contente de faire rentrer l'argent dépensé, avec quelques mille francs de bénéfice, à moins, toutefois, que, dans le cours de la construction, la spéculation ne vienne à se compliquer d'une de ces faillites qui, dans l'industrie du bâtiment, sont une des péripéties les plus courantes et les plus prévues.

Des lorettes, des agents d'affaires, des compagnies d'assurance mort-mise, des journaux destinés à périr à la fleur de jeunesse, des administrations de chemin de fer impossibles, des comptoirs d'escompte d'offices de publicité arrivant à peine pour eux-mêmes à la publicité dont ils font eux-mêmes à un mot, toute espèce de commerce et entreprise problématiques forment la population provisoire de ces républiques.

Bâties à l'affût, peu importe qu'au bout de quelques mois, par suite des tassements qui s'opposent au jeu des fenêtres, des fentes qui désassemblent les panneaux des portes, des écartements survenus dans les joints des parquets, des infiltrations auxquelles donnent lieu les fosses d'aisances et les conduites d'eaux pluviales et ménagères, ces palais de carton soient à peu près devenus inhabitables ! cela regarde l'acquéreur, qui, une fois les réparations faites, a la liberté de mieux choisir ses locataires et d'élever le prix des loyers.

Entrée en possession de son appartement avant cette période de décadence, madame de Saint Estève n'était donc, à très bon marché, procuré une installation confortable ; et de beaux résultats, sans parler du bénéfice d'autres affaires occultes, n'avaient pas tardé à couronner les efforts de son habile administration. Presque inutile de dire que, trouvant au-dessous d'elle et laissant à ses concurrentes le charlatanisme des annonces, madame de Saint-Estève ne faisait jamais parler de son cabinet à la quatrième page des journaux.

Ce dédain, qui, attendu les sombres obscurités de son passé, était d'une assez bonne prudence, l'avait conduite à la découverte de quelques procédés ingénieux par lesquels, d'une façon moins vulgaire, elle attirait l'attention sur sa maison. En province et même à l'étranger, elle avait des commis voyageurs intelligents, qui répandaient avec discrétion un prospectus rédigé par Gaudissart, l'un des plus remarquables puffistes des temps modernes. Le but apparent de ce prospectus était d'offrir les services d'une agence exclusivement commerciale qui, moyennant une remise très modérée, se chargeait, à Paris, de la composition et de l'achat de corbeilles de mariage appropriées à toutes les dots et à toutes les fortunes.

C'était seulement dans un humble Nota bene, après un tableau estimatif du prix des objets qui entraient dans la formation des corbeilles, divisées en première, deuxième, troisième et quatrième classe, à peu près comme les services des pompes funèbres, que madame de Saint-Estève s'indiquait comme « pouvant, en raison de ses hautes relations dans la société, faciliter, entre les personnes à marier, les occasions de se rencontrer. »

A Paris, madame de Saint-Estève se chargeait elle même de parler à la crédulité publique, et ses combinaisons n'étaient pas moins adroites que variées. Au moyen d'un marché passé avec un loueur de remises, elle avait presque tous les jours deux ou trois voitures de bonne apparence, stationnant pendant plusieurs heures à sa porte. D'autre part, dans son salon d'attente, élégamment vêtue et ayant l'air de s'impatienter, de prétendus clients des deux sexes se relayaient de manière à faire croire à une presse incessante ; et l'on peut se figurer si, dans les conversations de ces affidés de la maison, qui n'avaient point l'air de se connaître, les vertus et la haute capacité de madame de Saint-Estève étaient convenablement exaltées.

(*A suivre*).

Bulletin Financier

Paris, le 24 février 1903.

Le marché est calme mais mieux tenu généralement. Le 3 0/0 s'inscrit à 99.50. Les Fonds Etrangers se raffermissent sensiblement. Les Sociétés de Crédit sont calmes mais fermes. Le bilan de la Société Générale au 31 janvier montre que les résultats bénéficiaires du mois se sont élevés à Fr. 440.442, frais généraux déduits.

Au sujet des 478 000 Obligations nouvelles de l'Emprunt Serbe qui sont offertes en souscription au pair courant au prix de 458 francs, il convient de bien dire qu'il s'agit là de titres dénommés : Obligations or 5 0/0 des Monopoles, et qui, en dehors des garanties dont nous avons parlé, comportent aussi l'engagement de l'Administration autonome et indépendante des Monopoles, qui est chargée, pendant toute la durée de l'emprunt, de tout son service. Ces obligations, en conséquence, sont assimilables aux obligations des règies concédées des tabacs, comme celle du Portugal.

La Banque Française Transatlantique de Madagascar se tient à 87 frs. L'Obligation 6 0/0 Grenada progresse à 345. La Gold Run finit à 47 frs et la Caledonia à 60. L'action Economique Industrielle est soutenue à 182. Kimberley très ferme à 35 frs.

Peu de variations sur nos Chemins de Fer.

A travers la Corse

LE MONT-CINTO

Lorsque, après une montée de deux heures, le touriste arrive enfin sur le Cinto, il pousse en même temps un soupir de soulagement et un cri d'admiration...

Il se trouve sur une plate-forme en talus du côté sud, formée par l'amoncellement de roches fendillées et de pierres rousses par la foudre que la glace désagrège. Cette plate-forme est terminée à l'une des extrémités, par une pyramide tronquée du sommet de laquelle on peut voir toute l'Ile avec sa ceinture de flots. La Corse semble surgir du milieu des vagues et sa végétation fait une tache verte sur le bleu foncé de la mer: on dirait une pierre précieuse enchassée dans un vaste écrin.

Le Mont-Cinto est taillé à pic du côté nord; sur ses croupes, partout où il y a une poignée de terre, pousse une herbe fine et odorante. Aussi il n'est pas extraordinaire de voir grimper des chèvres sur les flancs des rochers les plus abrupts et des mouflons apparaître, fantastiques, sur les pics les plus élevés. La vallée d'Asco qui s'étend au nord du mont a quelque chose de lugubre et de sinistre. C'est une cuvette gigantesque dont les rebords seraient figurés par des montagnes disposées en arc de cercle, le fond de la cuvette est tapissé par un bouquet d'arbres touffus et noirs encadré par une plaine gazonneuse: au milieu de ce riant tableau un lac minuscule dont l'eau cristalline miroite au soleil.

De petites ombres se meuvent sur cette île de verdure; un ruisseau coule au milieu; son lit caché par le maquis est à peine visible par endroits. Au sud, est la vallée du Niolo, vaste cirque complètement fermé par une barrière de montagnes ayant une seule porte: Santa Regina. Une ligne blanche sépare ce cirque en deux moitiés: c'est la route forestière; un filet d'argent cotoie cette ligne, c'est le Golo. A gauche la forêt de Corscia, à droite la forêt de Valdeniello, devant soi celle plus claire-mée de l'Aricuello. Partout une végétation luxuriante, des bosquets de châtaigniers, du soleil et de l'ombre: la lumière et la vie. Les villages disparaissent dans le creux des vallons ou se perdent au milieu des arbres.

Au loin, derrière les mamelons, des toits de hameaux émergent; les flancs des montagnes étalent des agglomérations de maisons, des clochers viennent quelquefois couper le rayon visuel.

Aucune des villes de la Corse n'est visible, il faut excepter Calvi qui s'étend presque à vos pieds. On distingue la haute ville de la ville basse dont les maisons semblent s'enfoncer dans l'Océan. La côte ouest de l'Ile, vaste rebord d'une broderie géante que la mer aurait dentelée, dans la succession des siècles, de la puissance corrosive de ses flots, est sauvage, capricieuse et infiniment belle. Au sud ouest un point blanc, c'est le château de la Punta derrière lequel on devine Ajaccio. La côte Est, sablonneuse, mollement caressée par les flots, est blanche avec de petits points bleus, des étangs sans doute.

Au nord-est le Cap-Corse, vaste langue de terre, s'avance hardiment dans la mer: c'est la Corse qui tend son bras à sa mère, la France. — Vain effort.....

On voit en effet dans l'éloignement les pics neigeux des Alpes et les côteaux fleuris de la côte d'Azur.

Un Touriste.

Nécrologie

M. l'abbé J.-B. Angeli

La mort vient de frapper un des vétérans du clergé du diocèse, son vice-doyen d'âge, croyons-nous, M. l'abbé J.-B. Angeli, décédé à Pietranera, son village natal, à l'âge de 93 ans.

Ses funérailles avaient lieu mardi dernier. Quatorze de ses confrères étaient venus lui donner une dernière marque d'estime et de fraternelle solidarité.

M. l'Archiprêtre de Saint-Jean s'était fait un devoir de venir présider la cérémonie funèbre.

M. l'abbé Angeli avait fait son Grand Séminaire du temps où Mgr Guibert était à la tête de cet établissement, et il fut élevé au sacerdoce en 1839. C'était un prêtre pieux, zélé, instruit, d'une grande simplicité de vie, d'une vertu reconnue de tous, et d'une bonté qui était comme son trait dominant. Il savait très bien l'italien, et comme il était poète à ses heures, il a publié des recueils de poésies qui ne sont pas sans valeur. C'est à ses écrits qu'il devait le titre très flatteur de membre de l'Académie des Arcades de Rome.

Dans les divers postes qu'il a occupés, M. Angeli a su se concilier l'estime et l'affection de ses paroissiens. Dans ces dernières années, il s'était retiré à Bastia où il avait accepté le titre de chapelain de la Miséricorde. Il s'acquittait de ses fonctions à la grande satisfaction de tous les membres de cette vénérable confrérie.

Aussi, c'est avec le plus vif regret que ces derniers, il y a à peine un mois, l'avaient vu partir pour Pietranera, où il a voulu mourir au sein de sa famille et où il repose au milieu des siens.

Nous nous estimons heureux de pouvoir déposer sur la tombe du vénéré défunt ce sincère hommage de notre estime et de notre reconnaissant souvenir.

Un Ami.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller FLACH

Audience du 28 février

Attentat aux droits civiques

1re Affaire

La 1re affaire qui a été soumise hier à l'appréciation de Messieurs les jurés est relative à des opérations électorales qui ont eu lieu dans la commune d'Alzi le 16 février 1902 pour la nomination de quatre conseillers municipaux.

Voici quels sont les faits reprochés aux deux accusés, dont l'un, Risterucci Ange-Joseph d'Alexandre, âgé de 74 ans, remplissait les fonctions de président du bureau, et dont l'autre, Risterucci Ange-Joseph d'Ange-Marie, âgé de 44 ans, est poursuivi comme complice pour avoir été l'instigateur du crime.

Le 16 février 1902 avaient lieu à Alzi des élections municipales complémentaires. Il s'agissait d'élire 4 conseillers municipaux. Le bureau électoral était présidé par Risterucci Ange Joseph d'Ange-Marie, alors maire de la commune d'Alzi.

Vers deux heures du soir, Palmesani Jean Paul, instituteur à Moltifao et électeur inscrit à Alzi, se présenta pour voter. Le président refusa son bulletin. Dès que Palmesani pénétra dans la salle de vote, Risterucci Ange-Joseph d'Alexandre, qui ne faisait nullement partie de bureau, eut soin de se placer à portée de l'urne, et mettant même une main sur la boîte des suffrages, il s'empara vivement avec l'autre main de toutes les pièces administratives déposées sur le bureau. Il déclara alors nettement qu'on ne votait plus. Palmesani dut alors se retirer sans avoir pris part au vote; son suffrage aurait complètement modifié le résultat électoral de la commune d'Alzi.

M. l'avocat général Angeli occupe le fauteuil du ministère public.

Me Nivaggioli assiste les deux accusés.

Les deux accusés interrogés protestent contre les imputations dirigées contre eux: elles émanent d'adversaires politiques sans scrupules, intéressés à les perdre. L'instituteur Palmesani n'a pas été admis au vote parce qu'il s'est présenté après la fermeture du scrutin, alors que l'on avait déjà procédé au dépouillement et que les procès-verbaux avaient été signés. Le scrutin a été fermé avant l'heure parce que tout le monde avait pris part au vote et que l'on ne pouvait pas supposer que l'instituteur Palmesani, parti d'Alzi vers midi pour rejoindre son poste à Mchiffao, serait revenu dans la soirée pour exercer ses droits de citoyen.

Quant à Risterucci Ange Joseph d'Ange Marie, il nie toute participation au crime qui lui est reproché.

Tous les témoins assignés répondent à l'appel de leurs noms: ils étaient au nombre de sept.

Pendant l'audition des témoins, un échange assez vif d'observations a lieu entre le ministère public et la défense. Me Nivaggioli se plaint des lenteurs nombreuses que renferme l'information: il n'y a au dossier ni procès-verbaux, ni feuilles d'émargement, ni feuilles de pointage. La procédure ne contient aucune indication officielle sur le résultat des opérations. Il y a plus: la plainte qui a mis l'action publique en mouvement a été adressée au parquet de Corte le lendemain même de l'élection; elle était uniquement dirigée contre les membres du bureau. Le nom du prétendu complice n'était même pas prononcé. Cette plainte a été l'objet d'une enquête, à la suite de laquelle M. le Procureur général a informé les plaignants que l'affaire était purement administrative et ne comportait aucune suite.

Ce n'est que trois mois après, le 8 mai, que, dans une nouvelle plainte qui a servi de base aux poursuites actuelles, on vise spécialement le complice auquel, pour la première fois, on reproche les faits qui l'ont amené en Cour d'assises. Or, la première plainte et l'enquête qui en a été la suite, ainsi que le rapport du procureur de la République ne figurent pas au dossier. Que sont devenues toutes ces pièces? Pourquoi n'ont-elles pas été communiquées à la défense? On doit aux jurés la vérité, toute entière, même lorsque cette vérité est favorable aux accusés!

M. l'Avocat général répond au défenseur que ces pièces se trouvent au parquet de Corte. Il regrette, tout le premier, qu'elles n'aient pas été jointes au dossier de l'affaire, mais il est inexact que le maire n'ait pas été visé dans la première plainte.

Me Nivaggioli persiste dans ses affirmations premières.

On continue l'audition des témoins et l'on entend l'un des signataires de la première plainte, le sieur Battini qui, sur une interpellation de Me Nivaggioli, répond que cette plainte visait uniquement les membres du bureau et non le maire.

Vif incident

Cette réponse n'est pas du goût de M. l'avocat général qui demande brusquement le renvoi de l'affaire à une autre session.

Me Nivaggioli demande la parole: il s'oppose énergiquement au renvoi de l'affaire qui aurait pour ses deux clients des conséquences lamentables. Ces deux malheureux ne peuvent pas être rendus responsables des lacunes de l'information imputables uniquement au magistrat instructeur, on ne saurait non plus les rendre responsables de ce que le parquet de Corte a cru ne pas devoir joindre au dossier des pièces de la plus haute importance. En tous cas la Cour fera œuvre d'humanité et de justice: elle se conformera aux prescriptions de la Chancellerie en ordonnant la mise en liberté provisoire des deux accusés. Cette mise en liberté, l'honorable défenseur la sollicite au nom de l'équité, au nom du droit, au nom surtout de la liberté individuelle qui doit être respectée.

Le renvoi

La Cour, après une longue délibération, rend un arrêt renvoyant l'affaire à une autre session et rejetant la demande de liberté provisoire formée au nom des accusés. Cet arrêt est basé sur ce que l'information contient des lacunes et sur ce que les accusés, dont l'un est âgé de 74 ans (!), pourraient se soustraire aux recherches de la justice, alors qu'ils se sont constitués volontairement sur un simple avis de M. le Procureur Général.

2e Affaire

Un crime passionnel

Dans le courant de l'année 1902, Biaggi Thérèse, âgée de 20 ans, demeurant à Lama, avait abandonné le domicile paternel pour aller vivre avec le nommé Franzini Don Pierre. Quelques mois après Franzini la délaissa et vécut maritalement avec une autre jeune fille. Dès ce jour Biaggi Thérèse manifesta publiquement l'intention de se venger. Elle s'empara du pistolet de son frère et le montrant à Morelli Don Pierre elle lui déclara qu'elle avait l'intention de tuer Franzini. Son père ayant exigé la restitution de l'arme, Biaggi Thérèse se rendit à Bastia où elle acheta un pistolet. Elle retourna ensuite à Lama et s'y exerça au tir. Un soir elle se posta près d'un four décidée à donner la mort à Franzini, mais elle ne put mettre son projet à exécution.

Le premier octobre Franzini rentrait chez lui un tonneau sur l'épaule, Biaggi Thérèse l'aperçut et se mit à sa poursuite. L'ayant rejoint elle fit feu sur lui au moment où il se débarrassait de son fardeau.

Atteint dans le dos il, s'élança sur la jeune fille qui tira un second coup sans l'atteindre, la saisit et la remit à la gendarmerie. La blessure de Franzini n'a pas eu de suites graves.

Interrogatoire

L'accusée reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Après l'avoir arrachée à sa famille, après l'avoir déshonorée, Franzini, qui pendant longtemps avait vécu de ses subsides, l'a lâchement abandonnée. Dans un moment d'exaspération, elle a fait feu sur celui qui était la cause de son malheur.

Audition des témoins

Les témoins confirment leurs dépositions écrites. Au moment où la victime Franzini est à la barre, M. le président lui fait remarquer combien triste a été sa conduite en cette circonstance.

Réquisitoire

Dans un très spirituel réquisitoire, M. Aubert reconnaît que la victime est peu digne d'intérêt, mais cependant la femme Biaggi aurait pu se souvenir que la loi défend de tuer. L'honorable organe du ministère public termine en disant au jury: « Vous apprécierez dans votre indépendance si cette femme mérite une punition. »

Plaidoirie de Me Moretti

Dans une très remarquable plaidoirie, Me Moretti présente la défense de l'accusée. Ce n'est pas cette malheureuse qui devrait être assise sur ce banc d'infamie, c'est Franzini. Seul, il doit sortir de cette enceinte couvert de honte, c'est du reste un repris de justice connu, depuis longtemps au palais. En acquittant cette malheureuse les jurés feront œuvre de justice et d'humanité.

M. le président pose d'office la question de provocation.

Le Verdict

Le verdict du jury étant négatif, l'accusée Biaggi Thérèse est mise immédiatement en liberté.

Audience de demain :

Paganelli Joseph, Lanfranchi Jérôme, de Sartène, teinturiers de meurtre.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes de Caraffa et Decori.

LE CARNAVAL A BASTIA

Les Chars

Dans le cortège officiel de S. M. Carnaval II figureront sept grands chars dans l'ordre ci-après :

Le char de l'Artillerie
Le char de l'Infanterie
Le char du Casino
(Un coin de la Provence)
Le char des Maçons
Le char de la Musique
Le char des Bébés *(corbeille fleurie)*
Le char de Carnaval

Le Cercle militaire de notre ville, sur l'initiative du Colonel président, a fait organiser par MM. les lieutenants d'artillerie et d'infanterie deux chars allégoriques.

Le char des Officiers d'artillerie, *(La guerre autrefois)*, représente une vieille forteresse hérissée de canons lançant des projectiles. (Rassurez-vous, charmantes Bastiaises, on ne chargera aujourd'hui ces canons qu'avec des confetti parfumés).

Ce char sera précédé de fanfares de trompettes, que nous aurons le plaisir d'entendre aujourd'hui, pour la première fois, à Bastia.

Le char des Officiers d'Infanterie, *(La guerre de l'avenir ou la guerre en ballon)*, représente un Santos Dumont ingénieusement monté sur une fourragère.

La nacelle sera garnie de fantaisies équipées et armées.

Nous félicitons et remercions en même temps les organisateurs de ces chars qui, apportant à notre fête leur généreux concours, sont certains d'obtenir le succès que notre population ne manquera pas de leur prodiguer.

L'Itinéraire

Le Comité désireux de satisfaire les habitants de la Haute-Ville, a décidé que les gros chars attendraient sur la Place d'Armes, pendant que le reste du cortège passerait par le faubourg Saint-Joseph et remonterait par la route nationale comprise entre l'octroi et la Place d'Armes.

9e Liste de Souscription

MM. Auguste Gaudin, 10 fr.; Hyacinthe Fantauzzi, 20; Gaston d'Angelis, 10; Peraldi, avoué, 5; Totti, huissier, 2; Louis Stresina, 10; David, 5; Luiggi, président honoraire, 10; Fosse, ingénieur de la traction, 5; Pierre de Carbuccia, 10; Philippe Orengo, 10; capitaine Feydal, 5; Anonyme, 2; Louis Ferrari, 2; Anonyme, 3; Mme Joséphine Gindicelli, 5, Anonyme, 2; Ducros, 5; Raffini, ingénieur des ponts et chaussées, 5; les conducteurs Maria, 3; Susini, 2; Bernardini, 2; Puccinelli, 2; les commis : Antoni, 1.50; Gonnot, 1; Colonna, 1; Gonnel, 1; Padovani, 1; Poggi, 1; Ceccoli, 1; Anonyme Saint Nicolas, 2; X. Y. Z., 5; Pierre Pasqualini, 5; Gaston Fantauzzi, 10; conseiller Stefanini, 10; Pierre-Mathieu Fantauzzi, 20.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LURI. — La mort vient de nous enlever un ami, un homme de bien.

M. Jean-Antoine Morelli, ancien greffier de la justice de paix de Luri, s'est éteint subitement et doucement, le 24 du courant, à l'âge de 85 ans.

Dès la fatale nouvelle, la population de Luri n'a cessé d'envahir la maison mortuaire. Chacun a tenu à s'agenouiller devant les restes mortels de celui qui avait tant aimé son village d'adoption.

D'un caractère bienveillant, mais doux par dessus tout, il avait su s'attirer les sympathies et l'affection de tous ceux qui l'ont connu et on se souviendra encore de longtemps, dans toute la région du Cap, du charme attrayant de cet auguste vieillard et de ses manières à la fois nobles et dignes.

M. Morelli honorait, à juste titre, la corporation des greffiers dont il fut l'un des meilleurs, et le gouvernement de la République pour qui il avait lutté, quoique dans un rôle plus modeste, à côté des plus nobles champions de la Corse, les Savelli, les Tommasi et les Stella qui l'honoraient d'une amitié toute cordiale, n'avait pas oublié ce modeste mais vaillant démocrate.

A différentes reprises il voulut en faire un magistrat cantonal, mais le bien brave homme fou d'amour pour cette enchanteresse vallée de Luri, aimé et aimant passionnément tous les siens, ne sut jamais se décider à s'en éloigner, ne fût ce que momentanément.

Les obsèques ont eu lieu, mercredi, à 10 heures du matin, au milieu d'une affluence considérable: tous ses concitoyens, sans distinction de classe ni de parti, ont voulu témoigner toute leur vénération pour ce beau vieillard qui jouit, en ce moment, du repos éternel.

Le deuil était conduit par MM. J.-P. Morelli, capitaine d'infanterie de marine en retraite chevalier de la Légion d'honneur, Xavier Morelli, receveur des postes à Luri, ses fils; Ulysse Pinchinli, directeur de l'Ecole à Luri et Pascal Franceschi, négociant, ses gendres; Antoine Morelli, élève interne de rhétorique au lycée de Bastia, ses petit-fils, entourés de nombreux parents.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Luca, 1er suppléant de la justice de paix de Luri; Olivieri, greffier; Massari, ancien adjoint municipal; et Felisi, négociant.

Au caveau où devait avoir lieu l'inhumation, M. Olivieri, greffier, a en termes émus et élevés retracé, dans un discours, la vie de notre cher et regretté défunt.

Ces nombreuses démonstrations de sympathie sont réellement de nature à adoucir la grande et légitime douleur de sa veuve et de ses enfants à qui nous adressons nos compliments émus de sincères condoléances. — *Un Ami.*

CHOCOLAT MENIER Richesse des Emballages

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 25 février

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 10°; à midi, + 13.5. à 7 heures du soir + 13.5. Maxima, + 15.7. Minima, + 9.8

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. midi, 770 mm. 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans le matinée, E. faible.

Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, nuageux.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

A la sous-intendance

M. Granet, officier d'administration de 3e classe des bureaux de l'intendance militaire, employé à la 1re sous-intendance de Marseille, passe à la sous-intendance militaire de Bastia, en remplacement de M. Christine, officier d'administration de 2e classe, désigné pour la sous-intendance du Fort Saint-Jean, à Marseille.

∴

Nos légumes

On a expédié vendredi soir par le paquebot de Nice une quantité considérable de paniers de légumes : artichauts, petits-pois, etc. Malgré cela samedi matin le marché était abondamment approvisionné et les prix très modérés : petits-pois 50 et 60 centimes le kilo ; artichauts, 80, 90 centimes et 1 franc la douzaine.

Nous ne pouvons pas en dire autant de la halle aux poissons : tout le produit des étangs avait été expédié à Nice et il ne restait que quelques poissons de qualité médiocre.

∴

Oratoire Sainte-Croix

Les cérémonies dites des Quarante Heures se termineront, dans cet oratoire, aujourd'hui dimanche, les offices commenceront à 8 heures et demie du matin, messe à 10 heures avec exposition du T. S. Sacrement.

∴

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

∴

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands Magasins du Printemps de Paris*, que nous publions aux annonces.

∴

Société de Sainte-Décote

Les membres participants sont avisés que les dimanches 1er et 8 mars, aura lieu au bureau social, de 9 à 11 heures, la perception des cotisations.

Les retardataires sont priés de se mettre en règle.

Le Trésorier, RAINALDI.

∴

Tailleur

M. ROCCA, représentant de la maison TERRASSON, *Rue de Noailles, 4, Marseille*, de passage à Bastia, est descendu à l'Hôtel de France.

∴

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soigneusement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

∴

Avis

M. Joseph, journalier, demeurant à Marseille, né à Zilia, le 1er octobre 1865, demande l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Copolani.

∴

Casino de Bastia

Dimanche soir, à 9 heures, grande soirée de gala pour les adieux de Mlle Rosia Dorée, qui nous quitte pour le Casino des Arts, à Lyon, où l'appelle un brillant engagement.

De minuit à 5 heures à l'occasion de la clôture des fêtes, « grand Veglione » donné au bénéfice des pauvres. Prix d'entrée 2 fr. une tenue décente est de rigueur.

∴

A vendre

1° Un coffre-fort moderne ; 2° Une bascule force 1.000 kilos.

S'adresser au bureau du journal.

∴

Prévoyants de l'Avenir

Dimanche 1er mars 1903 la recette mensuelle aura lieu, exceptionnellement, à cause de la cavalcade, de 8 heures et demie à 10 heures du matin. Elle sera close à 10 heures.

Dernier avis aux retardataires: s'ils ne se mettent pas en règle, ils seront rayés des contrôles le 2 mars. Admission de nouveaux sociétaires à la recette.

Le Comptable, M. DONZELLA.

∴

A vendre ou à louer

Une belle maison, avec grande cour fermée et dépendances, sise à Ville di Pietrabugno, hameau de Gualtella.

S'adresser au bureau du journal.

∴

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement au premier étage, Place Saint-Nicolas. S'adresser au bureau du journal.

Bourse de Paris

27 février. — 28 fév.

Rente 3 p. 0/0 ancien 99.87 — 99.70
— 3 p. 0/0 amortis. 99.50 — 99.35

Dépêches pour Avant et Après Soupe du Soir

NOS REPRÉSENTANTS

La Côte Orientale

MM. Ranc et Giacobbi, sénateurs, MM. Emmanuel Arène et Thadée Gabrielli, députés, ont fait aujourd'hui, auprès du Président du Conseil et du Ministre de l'Agriculture, une démarche collective en faveur des populations de la côte orientale, et, notamment en faveur des populations du canton de Ghisoni qui ont été fortement éprouvées, il y a quelques mois, par de nombreux et terribles fléaux.

La démarche de nos Représentants a été fort bien accueillie par les membres du Gouvernement qui ont promis de donner, sans retard, à cette importante question la solution qu'elle comporte.

Le Bal de l'Hôtel de Ville

Le président de la République et Mme Loubet se sont rendus, ce soir, à l'Hôtel de Ville, accompagnés des secrétaires généraux de la Présidence et des personnes des maisons civile et militaire.

Ils y ont été reçus par les présidents et les membres des bureaux du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine.

Tous les membres du gouvernement assistaient également au bal offert par la municipalité parisienne.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général Andren de Kerdrel, commandant la 1re brigade de cuirassiers, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Un acte de clémence du Ministre de la Guerre

Les Incidents DE POITIERS, DE NANTES et de l'Ecole polytechnique

A l'occasion du centenaire d'Edgard Quinet, le Ministre de la guerre a décidé de lever les punitions infligées aux 60 élèves de l'Ecole polytechnique, aux canonniers de la 6e batterie d'artillerie, détachée à Poitiers et aux soldats du train des équipages militaires qui ont pris part à l'incident de Nantes.

Le Procès Cattaüi-Humbert

Le financier Cattaüi vient de faire appel du jugement prononcé par la neuvième chambre du tribunal correctionnel de la Seine, acquittant les époux Humbert et Maria Daurignac, et le condamnant aux dépens.

A L'HOTEL CONTINENTAL

Les anciens élèves des Ecoles d'arts et métiers donnent, ce soir, un grand bal, à l'hôtel Continental.

En quittant l'Hôtel de Ville, le président de la République se rendra à l'Hôtel Continental.

Après avoir traversé les salons du bal, M. Loubet rentrera à l'Elysée.

Les Morts du Jour

Le Vice-Amiral Roustan

M. le vice-amiral Roustan, commandant en chef, préfet du 2e arrondissement maritime, à Brest, est décédé aujourd'hui à Paris.

Né le 10 juin 1842, il entra à l'Ecole navale en 1859; aspirant de 1re classe le 1er avril 1861, enseigne de vaisseau en 1865, lieutenant de vaisseau en 1869, capitaine de frégate en 1881, capitaine de vaisseau en 1886, contre-amiral le 27 janvier 1894, M. Roustan fut promu au grade de vice-amiral le 17 janvier 1901.

M. le vice-amiral Roustan était commandeur de la Légion d'honneur.

AU Ministère des Travaux publics

Les élèves des Ponts et Chaussées donnent, ce soir, un grand bal, au ministère des Travaux publics.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. JAURÈS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Article 24.

Le Monopole de l'alcool

La discussion reprend sur l'article 24 portant qu'à partir du 1er janvier 1905, l'Etat aura le monopole de la fabrication, de la rectification, de l'importation et de la vente de l'alcool.

La disjonction

M. Pichon demande la disjonction de l'article 24 qui établit la taxe de fabrication de 1.25 par cent kilos sur les huiles minérales.

Le président de la commission du budget combat cette proposition, qui est repoussée par 295 voix contre 245.

La Chambre aborde ensuite la discussion de l'article 24.

MM. Saba et Krauss montent successivement à la tribune pour combattre cet article.

Le ministre des finances combat la thèse soutenue par les précédents orateurs.

M. Sembat parle dans le même sens.

Enfin, M. Doumer, président de la commission, monte à son tour à la tribune pour demander à la Chambre de voter sans hésiter l'article 24; la taxe demandée, a-t-il ajouté, sera la première étape vers le monopole.

L'article 24 est mis aux voix et adopté par 319 voix contre 202.

Motion Coutant

M. Jules Coutant dépose une motion invitant le gouvernement à présenter un projet de loi tendant à donner à l'Etat le monopole de la raffinerie du pétrole.

Le gouvernement et la commission du budget déclarent accepter l'amendement proposé par le député de la Seine.

Cet amendement est mis aux voix et adopté par 319 voix contre 188.

Le président met enfin aux voix l'ensemble de l'article 24.

Cet article est adopté par mains levées.

Art. 25

La Chambre aborde ensuite la discussion de l'article 25.

Les paragraphes A, B et C sont adoptés sans aucune modification.

Le président met aux voix l'ensemble de cet article.

Un long échange d'observations s'engage alors, entre M. Ribot et le Ministre des finances, sur la situation qui est faite à notre stock de sucres par suite de la ratification de Bruxelles.

L'article 25 est finalement adopté.

Art. 26

La Chambre passe enfin à la discussion de l'article 26.

De nombreux orateurs se succèdent à la tribune.

Une longue discussion est engagée sur le tabac de zône par MM. Delory, Dron, Ribot, Malac, Castillard et le Ministre des finances.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge. 00104

Avis aux commerçants

DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Perwenche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants :

Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frêts et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

La Maison Dcs MATTEI aîné

Place St-Nicolas

et Bd Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des farines de 1re mouture et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. le balle sumptant ;

Ainsi qu'un gros stock de sacre raffiné en pains et en saisons successifs réguliers qu'elle vendra à 66 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, délivrés à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole sélectionné.

Des cuirres vergeoises extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les café Moka et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des prunes nationale Exar.

Ainsi que des sucs, reposes, oranges et de l'orge de pays pour manèges.

Des légumes sec bien assortis.

Lentilles de Provence, désinsulte extra, pour semences.

Vesce noire et blanche.

Marne Islande 1er choix extra.

Le surplus de sa remise de vente :

Raisins blancs à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,30 à 0,60 le litre.

Grand Café Andreani

A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard noll, 17, Bastia.

GRANDE FABRIQUE de meubles d'Art

Riches et ordinaires

MARINETTI Frères

6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

ASSURANCES d'EPARGNE
Un HÉRITAGE pour la Famille
Une RETRAITE pour Vieillesse
Une DOT pour les Enfants
GRESHAM

PARIS



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTES

Envoi Gratis et Franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la Saison d'Été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Cie

PARIS

Sont également entrepreneurs des chantiers de tous les tissus composant parfaitement assortis, mais bien spécifier les noms et prix.

SERVICE DES EXPÉDITIONS POUR LA CORSE :

Envoi franco de port à partir de **25 francs**, dans toutes les localités de Corse desservies par un port ou par une gare de chemin de fer.

CARTES POSTALES

Illustrées. S'adresser au Comptoir général, 20, rue de la Michodière, à Paris, pour avoir des cartes inédites de luxe. Gros et détail. Prix exceptionnels et Primes.

TUMEUR [illegible]

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.

On se fume pas un bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAVEZ ESSAVEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage

CROISSANT

CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Extérieur : M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albert, peintre-photographe, villa Ceccoli, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photo-fusain, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG

Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 27 février

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.

Pour frêt s'adresser à

Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia

chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Phololine* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtacycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :

L. N. MATTEI et Cie à Bastia

ou à leur Succursale à Ajaccio.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES

Superphosphates d'Os et Minéraux

Dosages garantis sur facture

LOUIS LACHÈVRE

MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE

DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos

On demande des représentants

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION

Immédiatement soulagés et guéris à la longue par

le PAPIER BARÉ et les **CIGARES BARÉ**

F. COMAR & Fils, 13, Boulevard Haussmann, Paris

Le 60 la Boîte de Cigares ou le Papier.

Malades! 800 000

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*. Dépositaire : Sam Darius, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée

C'est ma santé



APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS

CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

31 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

Direction : 224, Boulevard Voltaire, Paris

---

65 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS

MEMBRE DU JURY PARIS 1900

Alcool de Menthe DE RICQLÈS

Le Seul Véritable Alcoolat de Menthe

Boire les MAUX de COEUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.

SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS. Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une tasse de tilleul ou de lait chaud.

EXCELLENT pour les DENTS et la BOUCHE

PRÉSERVATIF contre les **ÉPIDÉMIES**

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom DE RICQLÈS

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats instantanés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Seul Vainqueur. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

Envoi franco sur demande du Prix, notice contenant détails et attestations.

DÉPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-[illegible] Le Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques [illegible] ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres, Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artistiques

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corde

ENDUIT OTTAVIANI

Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend **0 fr. 60** c.

En vente chez **M. CARBUCCIA**, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

---

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

25e ANNÉE — LUNDI 2 et MARDI 3 MARS 1903 — N° 53

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	24 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

DC105

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Cunégonde.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 6 m. — Coucher, 5 h. 23 m.
LUNE : Nouv., le 26 — Premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Casimir.

Conseil Général

Elections de Bastia

Canton de Terra-Nova

Le bureau était présidé par M. Paccinelli, conducteur principal des ponts et chaussées, par délégation de M. le Président de la délégation municipale.

Inscrits : 1.839. — Votants : 828

M. S. de Carafla, conseiller général démissionnaire, a été réélu par 768 voix.

M. Jaurès a obtenu 53 voix.
Voix perdues 7.

A. Furiani :
Inscrits : 77. — Votants : 52
M. de Carafla a obtenu 52 voix.

Canton de Terra-Vecchia

Le bureau était présidé par M. Nardini, avocat, membre de la délégation municipale.

Inscrits : 3.651. — Votants : 1.364

M. Gaudin, conseiller général démissionnaire, a été réélu par 1.272 voix.

M. Jaurès a obtenu 74 voix.
Voix perdues 18.

2 Mars

La France et le Maroc

La question marocaine est toujours ouverte, car l'insurrection n'est pas encore étouffée. Elle est seulement moins violemment menaçante pour le Sultan qu'elle ne l'était il y a quelques semaines, alors que le prétendant Boo-Hamara tenait en échec l'autorité d'Abd-El-Aziz jusqu'aux portes de sa capitale. Mais ce n'est pas encore une affaire terminée et le Sultan continue ses opérations militaires suivant la coutume du pays, en achetant les défections parmi les révoltés. L'important pour lui était donc de trouver des munitions et il se les est procurées en France et en Espagne.

Ce concours financier, à la fois politique et militaire, rencontré auprès des banquiers de Paris et de Madrid encouragés par les gouvernements de la France et de l'Espagne indiqueclairement qu'elles sont les influences déterminantes qui s'exercent, en ce moment, à Fez, et pose la question marocaine sur son véritable terrain. En effet, si cette question est internationale par certains côtés, elle est avant tout et surtout une question française et espagnole, et je ne crois pas m'avancer trop en vous affirmant que les cabinets de Paris et de Madrid sont absolument d'accord pour assurer la complète sauvegarde de leurs intérêts respectifs.

Ce qui nous importe surtout, c'est de savoir comment la diplomatie française entend assurer la prédominance de l'influence de la France sur la pointe occidentale de l'Afrique du Nord ; à ce point de vue les renseignements suivants que j'ai puisés à bonne source, puisqu'ils me viennent de l'entourage immédiat de l'ambassade de France, intéresseront donc sûrement nos lecteurs.

La diplomatie française, m'a-t-on dit, a, dès le début de la crise actuelle, prévenu toutes les puissances que le Maroc ne laisse pas indifférentes qu'elle ne pourrait tolérer, sous aucune forme et sous aucun prétexte, l'intervention de quiconque pour ou contre le Sultan. Elle a avisé aussi bien le cabinet de Madrid que ceux de Londres et de Berlin, que le moindre geste, la moindre manifestation serait immédiatement suivi d'une action résolue de la France. Et la situation militaire de la France sur la frontière du Maroc et de l'Algérie, ses facilités pour masser sur cette frontière une armée considérable, ont convaincu tout le monde que ce n'était pas là une vaine menace. Chacun se l'est tenu pour dit et personne n'a bougé.

Cette politique d'obstention et de réserve est du reste la seule qui convienne à la France, car elle n'a rien à gagner à précipiter les événements. Elle dit bien haut, elle ne laisse ignorer à personne, qu'elle considère le Maroc comme faisant partie de sa sphère d'influence, comme une prolongation naturelle de sa grande colonie algérienne, et elle attend patiemment l'heure où les événements lui permettront de faire de ce principe une réalité, sans secousse et sans violence. Au point de vue français cette sphère d'influence doit s'étendre sur tout l'empire marocain, sauf une réserve. Elle respectera les droits acquis de l'Espagne qui possède quelques comptoirs sur la côte, comme Ceuta, Melilla, etc., et ne s'opposerait même pas au besoin à ce que ces comptoirs se donnassent un peu d'air à l'intérieur. Mais elle ne saurait permettre à aucune autre puissance de prendre pied sur le territoire marocain et elle est en ceci absolument d'accord avec l'Espagne.

Cet accord est aussi absolu sur un autre point. L'intangibilité de Tanger et le libre accès du détroit, intangibilité et liberté que la France s'engage à respecter elle-même, comme elle demande aux autres de la respecter. Le détroit de Gibraltar, est commandé au sud par Tanger comme il l'est au nord par la grande forteresse que l'Angleterre s'est construite sur la côte espagnole, et si Tanger était fortifiée, la liberté de la navigation serait anniihilée. La France admet que cette liberté ne doit pas être aliénée au profit de la puissance qui possède Toulon et Bizerte, mais elle exige en même temps le même désintéressement de la part des occupants de Gibraltar et de Malte.

Donc, pour me résumer, liberté du détroit, respect des droits de l'Espagne et intangibilité de tout le reste du Maroc où elle se réserve d'intervenir à son heure, tels sont les trois points essentiels sur lesquels est basée la politique française au Maroc, et je puis ajouter que cette politique a trouvé à Madrid une cordiale et sincère coopération. Je vais même plus loin et mes renseignements me permettent de croire que l'Angleterre elle-même n'y fait aucune opposition.

Mais en dehors de ça tout ce que l'on a raconté d'un projet de partage du Maroc entre la France et l'Espagne, des négociations pour la neutralisation de Tanger, etc., est entièrement chimérique. L'ambassade de France n'a jamais offert à l'Espagne de dépecer une proie qu'il faudrait commencer par conquérir, et le Cabinet de Madrid n'a nulle envie de se lancer dans une guerre de conquête, même s'il y était invité et encouragé.

ALVARÈS.

CHRONIQUE DE CORSE

2 mars 1574. — Alphonse d'Ornano, ambassadeur de la Cour de France à Gênes depuis neuf mois, s'embarque pour la Provence emmenant avec lui huit cents Corses qu'il avait obtenu de lever dans l'île, afin d'organiser un régiment au service de la France.

On se rapporte que dans les premiers moments de son séjour à Gênes, notre illustre compatriote fut l'objet de la curiosité et de l'admiration publiques ; on le suivait partout, on recherchait son amitié, on louait cet ancien adversaire des généraux génois en Corse, et cela avec une telle prodigalité d'expressions pompeuses que l'on pouvait se demander si le fils de Sampiero n'avait pas conquis une contrée pour Gênes.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 mars à 2 h. 1/2

1.	Blondin,	Gang'l
2.	Les Vêpres Siciliennes,	Verdi.
3.	Thérésien,	C. Faust.
4.	Le Mage,	Massenet.
5.	Le Banjo,	Bru.

Le Chef de Musique, C. MOLINES.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. l'enseigne de vaisseau Luciani, embarqué sur le *Lancier*, à la défense mobile de Brest, passe sur le cuirassé le *Courbet*, dans l'escadre du Nord.

— M. Fabiani Louis-Alexandre, capitaine au 4e régiment d'infanterie coloniale, passe au 3e régiment de zouaves.

Les Alcools dénaturés en Corse

Nous détachons de la discussion de la Loi de finances, à la Chambre des députés, ce qui concerne les alcools dénaturés en Corse, séance du 25 février 1903.

M. le président. — Nous passons à l'article 24 a.

« Art. 24 a. — A dater du 1er janvier 1904, aucune taxe d'octroi ne pourra être imposée sur l'alcool dénaturé ni sur aucun des éléments qui le constituent. »

Personne ne demande la parole sur cet article ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 24 a est adopté).

M. le président. — « Art. 24 b. — La taxe de 25 centimes par hectolitre d'alcool pur édictée par l'article 15 de la loi du 29 décembre 1900 est substituée, à l'importation en Corse, au droit de consommation établi par l'article 6 de la loi de finances du 30 mars 1897, pour les produits ci-après :

» 1° Alcools dits d'éclairage, de chauffage et d'éclairéssage dénaturés selon les formules et conditions réglementaires ;

» 2° Produits ayant pour base l'alcool dénaturé selon les formules et conditions réglementaires ;

» 3° Produits dans lesquels l'alcool a été éliminé, évaporé ou entièrement transformé, à l'exception de ceux qui sont considérés sur le continent comme passibles du droit de consommation.

» Les produits étrangers admis en Corse à bénéficier de la taxe réduite acquitteront la redevance de 40 centimes par hectolitre d'alcool pur prévue par l'article 11 de la loi de finances du 16 avril 1895.

» Un décret déterminera les conditions d'application des dispositions ci-dessus.

» Toute revivification ou tentative de revivification d'alcools dénaturés, toute manœuvre ayant pour objet de détourner des alcools dénaturés, toute vente ou détention de spiritueux dans la préparation desquels seront entrés des alcools dénatu-

— Les sous-officiers dont les noms suivent sont classés pour l'emploi de portier consigne de 3e classe, avec la classement ci-après :

1. Poggi Dominique, casernier à Grenoble.
3. Micaelli Sampiero, sergent au conseil de guerre de Montpellier.
9. Bertolucci Hyacinthe, surveillant militaire aux colonies.

---

155 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Par quelques libéralités faites aux pauvres et à l'œuvre de Notre-Dame de Lorette, sa paroisse, l'adroite industrielle se procurait aussi la visite de quelques ecclésiastiques, qui lui servaient à cautionner en même temps et sa moralité et l'importance de ses ramifications matrimoniales. Une autre de ses habiletés, c'était de se faire régulièrement fournir par les dames de la Halle la liste de tous les mariages élégants qui se célébraient dans Paris, et, comme si elle eût été lavisée, de paraître à la bénédiction nuptiale en riche toilette, avec une voiture et des gens, de manière à laisser supposer qu'elle n'était pas tout à fait étrangère à l'union qu'elle venait honorer de sa présence.

Un jour, pourtant, une famille peu endurante ne s'était pas arrangée de l'idée de lui servir de prospectus, et lui avait fait une rude avanie ; elle était donc devenue très réservée sur l'emploi de ce moyen, auquel elle avait substitué l'idée d'un compérage plus volontaire et beaucoup moins dangereux. Connaissant de vieille date madame Fontaine, car entre toutes ces industries apocryphes, il y a une naturelle affinité, elle lui avait proposé une sorte d'assurance mutuelle pour l'exploitation de la crédulité parisienne ; et, entre les deux sibylles, voici la façon dont les choses se passaient : Sur dix fois que les femmes se font faire les cartes, huit fois au moins la question mariage est derrière leur curiosité.

Lors donc que la devineresse, selon la formule consacrée, annonçait à l'une de ses clientes qu'elle aurait prochainement recherchée par un blond ou par un brun, elle avait soin d'ajouter : « Mais cette union ne pourra réussir que par l'intermédiaire de madame de Saint-Estève, une femme très riche et très respectable, logée Chaussée-d'Antin, rue de Provence, et qui a goût à faire des mariages ; » et, de son côté, quand madame de Saint-Estève mettait en avant un parti, pour peu qu'elle entrevît d'ouverture au succès de cette insinuation : « Du reste, ne manquait-elle par de dire, consultez sur l'avenir de cette affaire la célèbre madame Fontaine, rue Vieille-du-Temple : sa réputation pour les cartes est européenne ; jamais elle ne se trompe ; et, si elle vous dit que j'ai eu la main heureuse, vous pourrez conclure en toute sécurité. »

On comprendra facilement que d'une femme si pleine de ressources, la Numa de la petite rue Sainte-Anne eût fait son Égérie. Rastignac n'avait pas été informé d'une manière tout à fait exacte, quand on lui avait représenté la tante et le neveu faisant ménage commun ; mais ce qui était vrai, c'est que Vautrin, quand ses occupations le lui permettaient, ne passait presque pas un jour sans venir, en s'entourant du plus de secret qu'il lui était possible, visiter sa respectable parente. Depuis des années, pour peu que, dans sa vie, se remuât quelque intérêt sérieux, Jacqueline Collin y était pour le conseil et souvent aussi pour le coup de main.

— Ma pauvre mère, dit Vautrin en entamant l'entretien en vue duquel il était venu, j'ai tant de choses à te dire, que je ne sais par où commencer.

— Je le crois bien ! depuis tantôt huit jours que l'on ne t'as vu.

— D'abord, il est bon que tu le saches, tout à l'heure, j'ai manqué faire un coup superbe.

— Dans quel genre ? demanda Jacqueline Collin.

— Dans le genre de mon affreux métier ; mais, cette fois, la prise en valait la peine. Tu te rappelles ce petit graveur prussien pour lequel je t'ai envoyée à Berlin ?

— Qui a contrefait, dit le Saint-Estève en complétant le renseignement, d'une façon si merveilleuse les billets de la Banque de Vienne ?

— Eh bien, il n'y a pas une heure, rue Servandoni, où j'avais été voir un de mes agents qui est malade, passant devant la boutique d'une fruitière, je crois reconnaître mon homme occupé à se faire servir un morceau de fromage de Brie qu'on lui enveloppait dans du papier.

— Il paraîtrait, remarque Jacqueline, que de connaître si bien les banques ne l'a pas enrichi...

— Mon premier mouvement, continua Vautrin, fut de m'élancer dans la boutique, dont la porte était fermée, et de mettre la main sur le collet de mon drôle ; mais, n'ayant pas vu sa figure à fond, je craignis de commettre quelque méprise. Lui, à ce qu'il paraît, avait l'œil au guet : il s'aperçoit que quelqu'un le surveille à travers le vitrage, et, zest ! il s'élance dans l'arrière-boutique de la fruitière, où je le perds de vue.

— Voilà, mon vieux, ce que c'est que de porter ces cheveux longs et ce collier de barbe, le gibier le flaire à cent pas !

— Mais tu sais bien que cette affectation à me rendre ainsi reconnaissable est ce qui fait le plus d'effet parmi mes pratiques : Faut qu'il soit joliment sûr de son coup, se disent-elles toutes, pour dédaigner les ruses de costumes ! » Rien n'a autant servi à ma popularisez.

— Enfin, dit Jacqueline, voilà ton homme dans l'arrière-boutique ?

(A suivre).

POUR LES **SOINS DE LA PEAU**

rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la

CRÈME SIMON

POUDRE et SAVON SIMON

MÉDAILLE D'OR, Paris 1900

J. SIMON, 59, rue du Faubourg Saint-Honoré, PARIS

rés sont punies d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois et d'une amende de 5.000 à 10.000 fr., sans préjudice du remboursement des droits fraudés et de la confiscation des appareils et liquides saisis.

» Les autres contraventions aux dispositions du présent article ou du décret rendu pour son exécution sont punies d'une amende de 500 à 5.000 fr.

» En cas de récidive, l'amende sera doublée.

» Les mêmes peines seront applicables à toute personne convaincue d'avoir facilité la fraude ou procuré sciemment les moyens de la commettre. »

M. Marcel Delaune. — Je demande la parole.

M. le président de la commission. — Je tiens à présenter une observation pour nos collègues qui pourraient trouver, comme on l'a dit ailleurs, que certaines dispositions de la loi de finances viennent en discussion devant la Chambre, sans être précédées d'un rapport à l'appui.

Les dispositions des articles 24 a et 24 b sont l'incorporation dans la loi de finances d'amendements de nos collègues MM. Delsune et Plichon, relatifs à l'alcool dénaturé et ont fait l'objet d'un rapport spécial de M. Salis distribué depuis deux mois.

La question ne soulève aucune objection: tout le monde est d'accord sur ce régime des alcools dénaturés en Corse qui devient identique au régime de ces alcools en France. (Très bien! très bien!)

M. le président. — La parole est à M. Delsune.

M. Marcel Delaune. — La commission a bien voulu incorporer à la loi de finances deux amendements que M. Plichon et moi avions présentés. Mais il y a un point sur lequel nous n'obtenons pas satisfaction: il s'agit de la suppression de la redevance de 60 centimes qui frappe tout hectolitre d'alcool présenté à la dénaturation. Cette redevance, instituée par la loi de finances de 1895, a pour but d'indemniser le Trésor des frais de déplacement des agents du fisc et des analyses de dénaturant et d'alcool dénaturé.

Je me sens difficilement la témérité de demander au Trésor, dans les conditions où il se trouve et à cette heure avancée, de renoncer à une ressource à laquelle il est depuis si longtemps habitué; d'autant plus qu'un fait nouveau s'est produit: là où notre sympathique collègue M. Augé a presque fléchi, comment trouverais-je la force de résister? (On rit).

Toutefois, avant de renoncer à mon amendement, je demande à la Chambre la permission de lui faire remarquer l'énormité relative de cette redevance, dernier vestige de l'ancien régime de l'alcool dénaturé — énormité qui découle de ce simple rapprochement que, n'étant qu'un droit accessoire, elle est triple du droit principal de dénaturation que des lois successives ont abaissé à 25 centimes.

Il y a mieux! La question des 60 centimes n'est même plus entière, attendu que, parmi les dépenses que ce droit accessoire a pour but de couvrir, il en est une au moins qui ne devrait plus exister, c'est l'analyse du dénaturant, car la loi de 1897 a stipulé expressément que l'Etat fournirait le dénaturant. — Il ne saurait être question d'analyser un produit dont l'administration doit assurer la fabrication.

Il est vrai que cette loi n'est pas appliquée. Le précédent ministre des finances nous en a donné la raison en nous disant que si l'Etat devait fournir ce dénaturant, il pourrait s'exercer des surprises pour le Trésor.

A supposer qu'il soit permis d'enfreindre la loi — et je crois qu'un ministre doit être le premier à l'appliquer — je me fais fort d'établir que les craintes exprimées ne reposent sur aucun fondement.

Dans ces conditions, je prierai M. le ministre des finances de bien vouloir m'entendre sur cette question; je suis convaincu que quand il m'aura entendu, il saisira l'occasion qui lui est offerte de rentrer dans la légalité sans exposer à aucun mécompte les intérêts dont il a la garde.

Sous le bénéfice de ces observations, je retire mon amendement, persuadé que M. le ministre des finances introduira dans son prochain budget la réforme que je réclame. (Très bien! très bien! sur divers bancs).

M. le président de la commission. — Nous n'aurions pas pu consentir à la suppression du droit de 0 fr. 60 par hectolitre d'alcool, et je remercie notre collègue d'avoir bien voulu ne pas insister. Je fais remarquer que ce droit est la représentation des frais de la surveillance exercée par la régie. Il est constant que les industriels remboursent à la régie les dépenses occasionnées par la surveillance organisée à leur profit. En tous cas, je n'ai pas à insister. La question pourra revenir ultérieurement. (Très bien! très bien!)

M. Marcel Delaune. — Je fais remarquer à M. le président de la commission du budget que, dans la loi de finances de 1895, qui établit la redevance de 0 fr. 80, les analyses de dénaturants sont nominativement désignées comme faisant partie des dépenses que la redevance de 0 fr. 80 est chargée de couvrir. Il s'ensuit qu'une partie au moins de la raison d'être de cette redevance a disparu.

M. le ministre. — Le Gouvernement a déclaré qu'il a l'intention d'examiner toutes les propositions qui, sans mettre en péril la perception des droits dus au Trésor, sont de nature à développer la consommation de l'alcool dénaturé. C'est là le but que vous poursuivez. Je n'aurai pas d'effort à faire pour m'y associer.

M. Marcel Delaune. — Je prends acte de votre déclaration.

M. le président. — Je mets aux voix l'article 24 b.

(L'article 24 b est adopté).

Bulletin Financier

Paris, le 28 février 1903.

Bourse assez ferme, quoique sans affaires. Notre 3 0/0 est en hausse à 99.85. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure mouvementée, est à 91.75. Turbe à 0/0 77 75. Les Sociétés de Crédit sont calmes mais soutenues, Crédit Foncier en reprise à 714.

Rappelons que l'Ehrurant 5 0/0 or des Monopoles verbes aura lieu le 25 courant. Jusqu'à cette date, le public a la faculté de souscrire à l'avance par correspondance, mais seulement pour 10 obligations minimum. Or, nous croyons avoir que les espérances ont déjà largement profité de cette faculté. Il est vrai que le titre réunit toutes les conditions désirables, aussi bien au point de vue des garanties qu'à celui du rendement puisque les nouvelles obligations donnent un revenu de 5.56 0/0, payable en or, sans compter la prime d'amortissement.

Au marché en Banque, l'Obligation 6 0/0 première hypothèque Grenoble est ferme à 345, Gold Rue 17 1/2, Kokouba fermement tenus à 31.50, du même à 162 le Privilegiés Economique Industrielle et à 530.50, l'action Mines du rer de Villels. Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques 457. Action Messageries Françaises de Madagascar 87. Les actions des Mines de Saint Barthélemy-Peyrolin se vendent aux environs de 180 francs.

Les Chemins Français sont calmes.

Syndicat des Maçons

Les membres syndiqués sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 8 mars à 9 heures du matin au siège social du syndicat.

Ordre du jour:

Remise des contrats d'assurance, admission de nouveaux adhérents au syndicat de garantie.

CONCERT

de l'Association amicale des anciens élèves du Collège Paoli de Corte

Jamais, à Corte, plus charmant et plus distingué auditoire n'assista à plus agréable soirée.

Le programme court, mais ne comprenant que des œuvres de valeur, a permis d'applaudir M. Arnould, (de la Monnaie de Bruxelles et du théâtre royal de la Haye) qui a donné au vieux répertoire une saveur que nous lui ignorions et qui, dans le moderne, a fait valoir d'admirables qualités d'émotion. Très goûtée aussi la jolie voix de baryton de M. Andreu qui a excellemment détaillé la pièce romantique de Saint Florimond-Monin. Fort appréciée d'autre part le talent très souple et très original de M. Mondielli, pianiste.

A la partie comique, des monologues et des chansonnettes dits par M. B., qui a prouvé une fois de plus qu'il y a entre amateurs et professionnels cette différence que souvent ceux-ci ne valent pas ceux là.

Pour finir, une excellente comédie, *L'Anglais tel qu'on le parle*.

A l'intermède, sourts et fougueux assauts d'escrime au fleuret et à l'épée de combat.

Au bal, on a dansé pendant six heures consécutives. A signaler le grand succès du pas de deux, du pas des patineurs, de la troika, de la berline, etc.

Remarqué parmi les plus jolies toilettes, celles de Mmes et Mlles Demonet, Arrighi de Casanova, M. Corteggiani, Poggiale, Ferraci, Filippi, Baldacci, Pinchini, Nicolai, Filippini, Dumonthay, Corteggiani, Mantei, Campana, Belgodere de Bagnaja, Orlini, Moulati, Santiaggi, Carlotti, Stefani, etc.

Tous nos compliments aux organisateurs qui, sans une minute de faiblesse, et malgré les difficultés, ont réussi à charmer l'assistance si mondaine et si distinguée, tout en faisant du bien aux malheureux.

Elections au Conseil général

MM. S. de Caraffa et A. Gaudin adressent aux électeurs de Bastia et de Fortani la lettre suivante:

Chers Concitoyens,

La manifestation du 1er mars a été calme et imposante, telle enfin qu'on devait l'attendre de la ville de Bastia.

Malgré la coïncidence de la date des élections avec des réjouissances publiques depuis longtemps arrêtées; malgré la désignation à la dernière heure des locaux de vote; malgré une candidature posée sous le couvert aussi mensonger que maladroit d'une protestation républicaine; malgré le mot d'ordre d'abstention passé aux fonctionnaires, l'ordre n'a pas été désertée et le résultat a dépassé nos espérances.

Le suffrage universel a fait bonne justice d'une candidature étrangère, quoi que fût l'éclat du nom mis en avant.

Il a pensé qu'il peut encore se rencontrer dans notre pays de Corse assez d'hommes dévoués à ses intérêts, sans qu'il soit besoin de recourir à des lumières ou à des épaves qui n'ont rien de commun avec nous.

Nous ne voulons tirer aucune vanité personnelle de l'éclatant témoignage de sympathie que vous venez de nous donner.

C'est vous-mêmes qui vous êtes honorés en vous montrant, une fois de plus, indépendants et fermes dans la défense des intérêts de Bastia.

Autour de nos vieux et fidèles amis, nous avons vu avec joie se grouper des adversaires d'hier, au concours et à la loyauté desquels nous tenons à rendre un public témoignage.

L'union est ainsi définitivement consacrée et cimentée par une victoire commune, présage heureux pour l'avenir.

Agréez, chers concitoyens, avec l'expression de notre profonde gratitude, la nouvelle assurance de nos sentiments les plus dévoués.

S. DE CARAFFA, *Conseiller général de Terranova.*
A. GAUDIN, *Conseiller général de Terranova.*

Bastia, 2 mars 1903.

SAVON DU CONGO dans concours 1900 produits hygiéniques

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller FLACH

Audience du 2 mars

Tentative de meurtre

Les nommés Paganelli Joseph, journalier, âgé de 28 ans, et Lanfranchi Jérôme, charron, âgé de 34 ans, tous deux de Sartene, ont à répondre d'une tentative de meurtre réciproque.

Ce double attentat a été commis dans les circonstances suivantes:

Dans la soirée du 8 mai 1902, à Sartene, Lanfranchi Jérôme et Paganelli Joseph se prirent de querelle pour un motif des plus futiles, dans la buvette tenue par Nicolai Marie Bastienne. On engagea Paganelli à se retirer; il partit et Lanfranchi resta dans la buvette. Plus d'une demi heure après, vers onze heures, Lanfranchi sortait à son tour en compagnie de Leandri Antoine qui marchait derrière lui à trois pas de distance. Ils étaient arrivés près de la maison Bastiannelli lorsque Paganelli qui était dans l'embrasure d'une porte s'avança tout à coup vers Lanfranchi et une lutte s'engagea. Lanfranchi fut renversé et reçut sur les diverses parties du corps neuf blessures produites par un instrument tranchant des deux côtés, un stylet très probablement.

Armé d'un pistolet Lanfranchi fit feu à deux reprises sur son adversaire qui fut atteint par un projectile au bas ventre, puis ils se séparèrent. Lanfranchi a été pendant plusieurs jours en danger de mort; ses blessures ont entraîné une incapacité de travail de plus de trente jours.

Paganelli prit immédiatement la fuite et il a gardé la campagne jusqu'au 2 octobre dernier. Paganelli soutient que Lanfranchi a le premier déchargé sur lui son pistolet et que ce n'est qu'après avoir été atteint au bas ventre par un projectile qu'il a frappé pour se défendre. Mais cette déclaration est contredite par la déposition de Leandri Antoine qui accompagnait Lanfranchi. Leandri a attesté le lendemain même de la scène que malgré ses conseils, Paganelli s'est dirigé vers Lanfranchi. Le témoin les a alors perdus de vue tous deux car la nuit était très sombre. Il entendit le bruit d'une lutte et des piétinements, puis deux détonations que suivirent ces cris proférés par Lanfranchi: « Compère, aidez-moi on sauvez-moi. » En résumé les constatations de la procédure ont démontré que les deux inculpés ont réciproquement tenté de se donner volontairement la mort.

Interrogatoire de Paganelli

M. le Président Flach procède, tout d'abord, à l'interrogatoire de Paganelli Joseph.

L'accusé prétend avoir été, tout d'abord, gravement insulté et même menacé par Lanfranchi dans l'intérieur de la buvette exploitée par la dame Bastienne Nicolai.

Pour éviter tout inconvénient, il aurait spontanément quitté cet établissement pour regagner son domicile. Avant de rentrer, il veut prendre le frais et, à cet effet, il va s'asseoir sur le parapet de la route, près de la maison Bastianelli. Quelques instants après, il voit arriver Lanfranchi marchant d'un air résolu et disant à très haute voix: « J'avais bien raison de dire que ce lâche de fils de Semprione avait pris la fuite et ne m'avait pas attendu. »

A ces mots, poursuit l'accusé, je me lève pour demander des explications à Lanfranchi qui, pour toute réponse, m'a tiré un coup de pistolet. Je m'arme alors d'un petit couteau que j'avais dans la poche, et j'en porte un coup à mon adversaire qui décharge aussitôt sur moi le second canon de son pistolet. Croyant mes jours en danger, j'ai frappé à tort et à travers, sans savoir ce que je faisais et dans un moment d'affolement facile à comprendre.

Interrogatoire de Lanfranchi

Jérôme Lanfranchi est interrogé à son tour. Le système de cet accusé est diamétralement opposé à celui de Paganelli.

Lanfranchi s'étend longuement sur la scène qui s'est déroulée dans la buvette de la dame Bastienne Nicolai. C'est Paganelli qui a été l'agresseur, et son attitude fut tellement menaçante, que les personnes présentes durent l'inviter à quitter l'établissement.

Paganelli sortit sans mot dire; mais il revint, un quart d'heure après, comme pour s'assurer si Lanfranchi se trouvait encore dans l'intérieur de la buvette.

Vers onze heures, je sortis de cet établissement en compagnie d'un certain Leandri, qui habite à côté de mon magasin. Arrivé devant la maison Bastianelli, je vis Paganelli Joseph sortir de l'embrasure d'une porte, et, sans mot dire, me porter par derrière un coup de stylet. Une lutte s'engagea alors entre nous; Paganelli continuant à me porter des coups de stylet, je tombai à terre et, à ce moment, je pus tirer de la poche de ma veste un pistolet et faire feu sur Paganelli qui s'empressa de prendre la fuite.

Pendant ce temps, j'appelai au secours, et ne voyant personne, je pus, à grand peine, me traîner jusqu'au domicile de mon beau-père, où je reçus les premiers soins.

Interpellé par M. le président sur le point de savoir si, dans l'intérieur de la buvette, il n'aurait pas, une première fois, montré son pistolet comme pour en menacer les personnes présentes, Lanfranchi reconnaît le fait matériel, mais il explique son attitude en ajoutant que s'il avait agi de la sorte, c'était uniquement pour montrer aux amis de Paganelli que, quant à lui, il n'avait aucune mauvaise intention, bien qu'il fût porteur d'une arme.

Audition des témoins

Les témoins confirment leurs dépositions écrites.

Ils s'étendent assez longuement sur les diverses péripéties de la première scène qui a eu pour théâtre la buvette Nicolai. Tout s'est borné, à ce moment, à un échange de paroles assez vives qui ne faisaient, en rien, présager le déplorable événement qui devait se dérouler dans la rue quelques instants après.

Seul, le sieur Leandri Antoine, a assisté, d'assez loin, à cette dernière scène. Il affirme avoir vu Paganelli sortir de l'embrasure d'une porte et se précipiter, malgré ses vives exhortations, sur Jérôme Lanfranchi. Une lutte s'engage entre ces deux individus. Il entend le piétinement produit par les combattants, puis deux détonations retentissent, suivies immédiatement par un cri de Lanfranchi: « Au secours! aidez moi! »

Un certain Cavalloni Dominique vient faire une déposition favorable à l'accusé Paganelli; mais ses déclarations sont formellement contredites par deux autres témoins qu'il avait désignés à l'information.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli soutient l'accusation. Il cherche à établir la culpabilité des deux accusés qui s'étant, sans motifs, rendus coupables d'un crime de tentative de meurtre, méritent d'être sévèrement punis.

Les Plaidoiries

Me de Caraffa, défenseur de Paganelli, et Me Decori, défenseur de Lanfranchi, présentent, tour à tour, la défense de leurs clients.

Se basant sur le système des deux accusés, les deux honorables avocats le développent fort habilement. S'appuyant notamment sur les nombreuses contradictions relevées dans les témoignages recueillis, ainsi que sur certains points demeurés obscurs à l'instruction, ils sollicitant l'acquittement pur et simple des deux accusés.

Le Verdict

Après une délibération assez courte, le jury rapporte un verdict négatif, aux termes duquel les deux accusés sont acquittés et mis sur le champ en liberté.

LE CARNAVAL A BASTIA

La Cavalcade

Dimanche a eu lieu la grande cavalcade organisée par le Comité.

Bien que Sire Libeccio eut voulu lui aussi montrer qu'il n'oublie pas sa bonne ville, les rues étaient noires de monde.

Malgré les fortes rafales qui soulevaient des tourbillons de poussière, le cortège a défilé au milieu d'une haie compacte de curieuses et de curieux, avides d'admirer, dans tout son éclat et toute sa splendeur, Sa Majesté Carnaval II.

A midi 30, chars, voitures, cavaliers, piétons se trouvent à l'endroit indiqué.

Le départ a lieu dans l'ordre le plus parfait qui n'a cessé de régner durant toute la durée de la promenade en ville.

La marche est ouverte par une fanfare de trompettes, improvisée par les deux batteries d'artillerie. Chaque fois que cette fanfare se faisait entendre, elle récoltait des applaudissements nourris et mérités.

Char de l'Artillerie

Une masse imposante suit; c'est le Char de l'Artillerie, représentant *La guerre autrefois*, véritable forteresse n'ayant pas moins de huit mètres de hauteur. Des canons, aux quatre angles lancent des confetti inoffensifs pour la plus grande joie des curieux. Ajoutons à l'honneur de ses constructeurs et particulièrement du brillant officier, M. F. de R., qu'une partie de ce char ayant été enlevée pendant la nuit par le vent, il a fallu un surcroît de travail pour remettre le tout à sa place.

Char de l'Infanterie

Le Char de l'Infanterie, *La guerre de l'avenir*, vient après. Il représente un « Santos-Dumont » très réussi, qui est ingénieusement monté sur une fourragère.

La nacelle est garnie de fantassins en tenue de campagne.

Les confetti et serpentins partent nombreux de ce char que l'on a beaucoup admiré et qui est l'œuvre de M. le lieutenant P.

Voitures

Plusieurs voitures suivent garnies de masques mimosas et roses avec leur cochers revêtant les mêmes couleurs.

Char du Casino

Le Char du Casino (*Un coin de la Provence*) a émerveillé tous ceux qui l'ont vu. C'était, en effet, un véritable coin de Provence avec ses oliviers et ses buissons.

Sur tout le parcours, les artistes de cet établissement, costumés en arlésiens et en arlésiennes, chantaient le chœur de Mireille, la *Cueillette*, et soulevaient de chaleureux applaudissements.

Char des Maçons

Le Char des Maçons était lui aussi très typique. C'est toujours la bâtisse, mais, cette fois, d'une originalité remarquable.

Ce char ayant voulu, lui aussi, faire le tour du faubourg Saint-Joseph, n'a pu franchir une impasse et tout l'édifice d'un jour a croulé.

Les personnes qui montaient ce char ont été blessées; quelques-unes le sont assez grièvement.

L'accident s'est produit juste en face le bureau de l'octroi de Saint Joseph. Le char était monté par les maçons Astolfi, André Vincigurra, Antoine Luciani, Nicodème Astolfi, Nonce Polastri, Pacifique Noël, qui travaillaient, et sur le devant on avait placé une quinzaine d'enfants très gentiment costumés.

Le maçon Polastri, en tombant, s'est cassé une poutre qui lui a broyé la jambe. Cette poutre a heurté aussi deux ou trois enfants, qui ont été contusionnés, par bonheur légèrement; un autre maçon a reçu une grave contusion à l'œil. Les employés de l'octroi ont prodigué immédiatement les premiers soins aux blessés. Le premier a été transporté à l'hôpital. La cuisse est broyée vers le milieu, la figure est très contusionnée, et le blessé se plaint de douleurs à la poitrine; on craint qu'il n'ait été violemment heurté par une poutre. Son état est inquiétant.

L'autre maçon et les enfants n'ont eu besoin que d'un simple pansement.

Petit Bateau

Nous avons remarqué aussi un joli Petit Bateau (le *Pélion*), envoyant des colonnes de fumée et monté par un équipage galonné.

Char des Beignets

Le Char des Beignets mérite une mention spéciale. Les passants ont pu les goûter tous chauds et nous nous sommes laissé dire qu'ils n'étaient pas mal préparés; puisque les jeunes pâtissiers n'ont pu contenter tous leurs clients d'un jour.

Char de la Musique

La Lyre Bastiaise, toujours infatigable, a joué les meilleurs morceaux de son répertoire sur un char magnifique, style oriental.

Le char des Bébés

Ce char, une gentille petite Corbeille de Bébés tout roses et tout joyeux ne cessait d'admirer Carnaval.

Carnaval II

Le Char de Sa Majesté clot la série. La mine souriante, elle contemple ses fidèles sujets qui lui font une ovation sur son passage. Sur ce char avaient pris place des membres du Comité, MM. Casabianca à qui revient le plan; Poggioli, Cossy, Romagnoli, qui ont précisément collaboré à son édification.

Cavaliers et Piétons

Une série d'élégants cavaliers et piétons clot la marche. Citons: la girafe et son conducteur, Pêcheur d'huîtres, chinois, l'ours, bandits, les 2 Rastaqouères, l'Indien, le Turc, etc., etc.

Sur tout le parcours les bourses sont tendues et chacun y jette son obole pour le grand bonheur des pauvres. Signalons parmi les piétons quêteurs, un élégant bébé vert mousse (M. Antoine Colombo) qui a été très remarqué; vraiment on l'aurait pris pour une fillette, un mosquetaire, trois marquis, un page, etc.

Sur la place Saint-Nicolas s'est effectuée la dislocation; elle a été suivie d'une grande bataille de confetti.

Les Prix

Les membres du Comité presque au complet ont procédé à la distribution des récompenses.

Les 2 prix d'honneur ont été décernés aux deux chars de l'armée.

Chars

1er prix, la Provence (char du Casino).

2e prix, les Maçons.

Petits Chars

Un seul prix, les marchands de beignets.

Mention, le *Pélion*.

Voitures

1er prix, voiture Rosia Doré.

2e prix, voiture Filippi.

2e prix ex-æquo, voiture M.

3e prix, voiture X.

Cavaliers

1er prix, M. et Madame Lenzi.

Piétons

1er prix, Bianchi (l'indien).

1er prix ex-æquo, Mlle Orsini (jeune turque).

2e prix, Colombo (Bébé).

2e prix ex-æquo, les 2 rastaquouères.

Mentions: bandits corses, Leccia et X.

Id. L'homme aux coquilles d'huîtres.

La Soirée

Le soir, concert sur la place Saint-Nicolas, et retraite aux flambeaux, exécutée par les tambours, clairons et musique du 163e, qu'une foule immense a suivi.

Enfin incinération de Carnaval II.

Le vent avait empêché, dans la journée, la bataille de confetti, mais le soir, elle a pu commencer vers 8 heures et ne s'est terminée que sur les cendres de l'infortuné Carnaval.

***

Les détails de la journée ont prouvé que MM. les membres du Comité s'étaient donné beaucoup de peine, aussi devons-nous les féliciter du succès obtenu.

Nous ne voulons pas citer de noms, de crainte de commettre quelque oubli, mais tous ceux qui se sont occupés de la fête ont droit à des félicitations et à des remerciements.

A l'occasion de la cavalcade nous ne saurions trop mentionner le bienveillant concours de l'autorité militaire qui s'est prêtée sans compter. Il est certain que, sans l'aide de l'artillerie, plusieurs chars auraient manqué d'attelage, et la quête aurait été peu fructueuse.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 2 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 11°2 à midi, + 10 5. 6 7 heures du soir + 11°. Maxima, + 11 8. Minima, + 10 5

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. midi, 759 mm. 6 heures du soir, 759 mm.

Vent. — Dans la matinée, S.O. faible. Dans l'après-midi, S. O. frais.

Etat du ciel, couvert.

Pluviomètre, à midi: 0 mm.

***

Audience d'aujourd'hui:

Sanguinetti Jacques, de Bastia, Sanguinetti Ambroise, demeurant à Venzolasca, Albertini Jean, demeurant à Furiani, assassinat suivi de vol et complicité.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me H. de Montera, J. de Montera et Moretti.

Cet affaire occupera deux audiences.

Au Palais

***

M. Jacques Campi, licencié en droit, a été admis à la prestation de serment devant la chambre civile de la Cour d'appel.

M. Campi compte se faire inscrire au barreau d'Ajaccio.

Ponts et Chaussées

***

M. Herpin, ingénieur en chef des ponts et chaussées de 2e classe, détaché au service des travaux hydrauliques du port de Lorient, est remis sur sa demande à la disposition du ministre des travaux publics, et nommé ingénieur en chef du département de la Corse.

Décès

***

M. Mathieu Zannetti, comptable à la Compagnie de chemins de fer départementaux, a eu la douleur de perdre une petite fille âgée de trois ans.

Le cercueil de ce petit ange qui faisait la joie de la famille, a été accompagné des camarades et des nombreux amis de M. Zannetti qui, en cette circonstance, ont tenu à lui donner un témoignage d'affectueuse sympathie.

Nous adressons à M. et Mme Zannetti et à leur famille toutes nos condoléances.

Bourse de Paris

28 février. — 2 mar

Rente 3 p. 0/0 ancien 99.70 — 99.60
— 3 p. 0/0 amortie 99.55 — 99.50

Dépêches de la Dernière Heure

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL DU JOURNAL

Nouvelles Maritimes

Le Commandant de la Marine en Corse

M. le capitaine de vaisseau Gervaise est nommé au commandement de la Marine en Corse.

Défense mobile

MM. les lieutenants de vaisseau Blanc et Renard sont nommés au commandement de torpilleurs de la Défense mobile de la Corse.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général Boreau de Roincé, commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

En l'honneur de Marceau

La ville de Chartres a célébré dimanche le 134e anniversaire de la naissance de Marceau.

Toutes les sociétés de la ville ont défilé devant la statue du général.

Une magnifique couronne a été déposée par la municipalité.

M. Hugues Le Roux a fait, à 3 heures de l'après-midi, une conférence au théâtre.

Le soir, un grand banquet a eu lieu salle Sainte-Foy, sous la présidence de M. Deschanel.

Les députés, les sénateurs et toutes les notabilités du département assistaient à ce banquet.

La statue du général, la colonne érigée en son honneur et la maison où naquit Marceau ont été décorées très artistiquement par les soins de la municipalité.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Allier

2e circonscription de Moulins, en remplacement de M. Ville, élu sénateur.

Inscrits, 21.163

M. Minier, industriel, républicain radical, a été élu par 6.738 voix, contre 3.413 données à M. Deforge, socialiste dissident, et 1.024 à M. Senotier, socialiste, candidat de la fédération unitaire de l'Allier.

M. Ville, radical-socialiste, ancien maire de Moulins, avait été réélu en 1902 par 9.190 voix contre 5.384 données à M. Bourgeois, ancien notaire, conservateur; 2.445 à M. Prillaud, agriculteur, républicain; 358 à M. Bonnaud, socialiste.

***

Arrondissement de La Palisse, en remplacement de M. Gacon, élu sénateur.

Inscrits, 31.945

M. Marcel Régnier, avocat, républicain radical, a été élu par 11.174 voix, contre 2 080 données à M. Rolland, typographe, socialiste.

M. le docteur Gacon, républicain radical avait été réélu en 1902 par 18.376 voix contre 6.899 à M. le général Meyssonnier, nationaliste.

Alpes-Maritimes

2e circonscription de Grasse, en remplacement de M. Rouvier, élu sénateur.

Inscrits, 10.324

M. François Arago, ministre plénipotentiaire, républicain, a été élu par 4.682 voix contre 2.134 données à M. Gillette-Arimondi, vice-président de la Chambre de commerce, républicain.

M. Rouvier, républicain radical, avait été réélu en 1902 par 4.003 voix contre 2.257 à M. Audrieux, conseiller à la Cour d'appel de Paris, et 1.156 à M. Dareste de la Chavanne, avocat au conseil d'Etat, conservateur.

Tarn et Garonne

Arrondissement de Moissac, 2e tour de scrutin, en remplacement de M. Chabrié, radical, élu sénateur.

Inscrits, 15.886

M. Arnal a été élu par 5.148 voix, contre 4.015 données à M. Bergougnan, et 3.113 à M. Dupuy.

Au premier tour de scrutin les voix s'étaient ainsi repartiss:

Arnal, nationaliste, 4.338.

Bergougnan, républicain ministériel, 3.639.

docteur Dupuy, radical, 3.344.

Le Centenaire D'EDGAR QUINET

Au cimetière Montparnasse

Plus de 400 personnes se sont rendues, hier matin, au cimetière Montparnasse pour visiter le tombeau d'Edgar Quinet.

A la Sorbonne

Le président de la République s'est rendu, dimanche, à 2 heures et demie, à la Sorbonne, pour y présider la cérémonie du centenaire d'Edgar Quinet.

M. Loubet était accompagné des secrétaires généraux de la Présidence et des Officiers de sa maison militaire.

Tous les membres du gouvernement, présents à Paris, assistaient à cette imposante cérémonie, ainsi que les délégations du Sénat et de la Chambre des députés.

Plusieurs discours ont été prononcés.

Le Ministre de l'Instruction publique a parlé au nom du gouvernement;

M. Chariot et Boisson, député de Paris, ont pris également la parole.

AU MAROC

Une dépêche de Ceuta annonce que les troupes du Sultan auraient été battues, et que le ministre de la guerre aurait été mortellement blessé.

Une autre dépêche dit que le prétendant aurait reçu une blessure assez grave au ventre.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. François Carnot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Les tabacs

Art. 26

La discussion reprend sur l'article 26, ainsi conçu:

« Un règlement d'administration publique déterminera la partie du territoire où est autorisée la vente des tabacs dit de cantine. Les prix de vente, dans chaque zone, sont fixés par décret. La majoration du prix de vente, dans chaque périmètre actuel, ne pourra dépasser le 20 pour cent.

L'article 26 est adopté.

Art. 27 et 28

Les articles 27 et 28, relatifs à l'exportation des tabacs et à la valeur des feuilles reconnues manquantes à charge des planteurs, sont adoptés.

Séance demain.

Etat Civil

NAISSANCES

Nuzzotti Jean-Thomas, journalier, et Battistini Marie-Angeline, ménagère, tous deux de Bastia.

Naissances

Ferretti Marie-Louise. — Bonavita Anne-Marie. — Duvinay Louis-Albert-René. — Simon Sébastianna.

Décès

Vallicioni Clarinde, marié, 22 ans, de Castin.

Vincentelli Florentino-Gallo, marié, 45 ans, de Cochistana.

Pompei Assomption, marié, 52 ans, de Bastia.

L'Hermonde la Pascal, rentier, veuf, 85 ans, de Chessilva (Aisne).

Arnaud Appolonie, veuve, 72 ans, de Bérardie (Vaucluse).

AVIS DE DÉCÈS

M. Vallicioni, sous-brigadier des douanes et sa fille; Mme veuve Toussainte Cappari; M. et Mme Celleti, sous-patron des douanes; M. et Mme Dominique Vallicioni et leurs enfants; M. et Mme Eugène Ermary,

Les familles Bergeras, Antonetta Cardi, M. et Mme Louis Gianni, M. et Mme Sébastien Carbonnis, Bernardini et ses enfants, Clément Lota frères, corgasso frères, Gazitella, Weiter, Lorenzini, Bellotti, Moretti, et Pierrotti de Borgo;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Mme Clorinde Vallicioni
née Cappari

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce, et cousine, décédée à Bastia dans sa 52e année.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 3 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Marché aux poissons.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Antoine Marcelli, et leurs enfants; M. Dominique Ginnis, et sa famille; M. et Mme Antoine Germani, et leurs enfants, de Marseille; M. et Mme Aladin Marcelli, et leurs enfants; M. et Mme Philippe Marcelli, M. et Mme Raphaël Tarelle, et leurs enfants; Mme veuve Honorette Marcelli; M. et Mme Ange-Mathieu Marcelli, et son enfant, d'Ajaccio; Mme veuve Bevis, et leurs enfants;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Michel Marcelli

leur fils, frère, neveu, petit-fils, et cousin germain, décédé, à Bastia, le 2 mars 1903, à l'âge de 23 ans, et les prient d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard Paoli, 44.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE MESSE

CONGRÉGATION DES DAMES

Mercredi 4 courant, une messe de *requiem* sera célébrée dans la chapelle de la Conception, à 9 heures, pour le repos de l'âme de

Mme Sébastien Gavini
Née GREGORI

Les congréganistes sont priées d'y assister.

Tribunal de Commerce de Bastia

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite H. Fernand et Cie, sont invités à se présenter le 6 mars courant, à 2 heures de relevée, en Chambre de Conseil du Tribunal, aux fins de l'article 510 du Code de Commerce.

La Greffier,
D.-A TOMASI.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 20 mars pour Bastia.

Pour fret s'adresser:

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.

M. Albert Monge, armateur, Cette.

M. Arthur C. Southwell, Bastia.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Librairie et Imprimerie Ollagnier
Paris qui Chante
Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls
25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE
Soixante Photographies inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2,800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-St-Georges du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Carée, 1.

MAGASIN A LOUER
rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

Prime Artistique
Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alberet, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photolusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.
Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.
Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.
Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.
La petite photographie est rendue intacte.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

Maison de Confiance
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances, etc., etc. Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARON, DUVERGER, CAMBRAI

Dépositaire pour l'Extérieur, M. CANUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

CARTES POSTALES
Illustrées. S'adresser au Comptoir général, 20, rue de la Michodière, à Paris, pour avoir des cartes inédites de luxe. Gros et détail. Prix exceptionnels et Primes.

LE SEUL
Journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est
LA SAISON
30, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature neuve et le meilleur marché entre tous.
(8 francs l'an)

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
La Famille
600,000 LECTEURS
PATRONE GRATUITE
15c. la 8e par. 15c. la 8e par.
7, rue Cadet PARIS

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
31 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction: 208, Boulevard Haussm., Paris.

800 000 Malades!
Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*, Dépositaire : Simon Dargas, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend **0 fr. 60 c.**
En vente chez **M. CARBUCCIA**, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — MERCREDI 4 MARS 1903 — N° 54

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Bastia	3 fr.	5 fr.	10 fr.
Autres Départ.	4 »	8 »	16 »
Union Postale, et autres Pays:	6 »	12 »	22 »

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Casimir.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 6 m. — Coucher, 5 h. 23 m.
Lune : Nouv., le 26 — Premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Jean de la Croix.

3 Mars

Assistance Médicale Gratuite

M. le Préfet vient d'adresser aux Maires, aux Médecins et aux Pharmaciens du département, le Règlement sur le service de l'Assistance médicale gratuite adopté par le Conseil général dans la séance du 28 novembre 1902.

En raison de l'importance de ce document nous croyons devoir le publier in-extenso en le faisant précéder de la Circulaire de M. le Préfet aux Maires.

CIRCULAIRE AUX MAIRES

Ajaccio, le 25 décembre 1902.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 28 novembre 1902, le Conseil général de la Corse a voté un nouveau règlement du service de l'assistance médicale gratuite.

Applicable à partir du 1er janvier 1903, ce nouveau règlement est suivi du tableau des circonscriptions médicales et du tarif des médicaments.

Vous en trouverez le texte ci-après.

Ainsi que vous le remarquerez, le tableau des circonscriptions médicales fait connaître le traitement fixe, attribué à chaque circonscription ; il indique, en même temps, la part contributive de chaque commune dans la dépense. Le Conseil général ayant décidé d'allouer, pour les frais pharmaceutiques, une somme égale à celle affectée aux honoraires des médecins, cette part contributive devra, toutefois, être doublée ; mais elle ne sera laissée à la charge des communes que jusqu'à concurrence de 20, 25, 30, 35, 40 ou 50 p. 0/0, suivant la valeur du centime communal, lorsque les Conseils municipaux auront voté des impositions extraordinaires, pour y faire face.

Le surplus sera payé à l'aide des subventions du département et de l'Etat, conformément au tableau suivant :

VALEUR DU CENTIME COMMUNAL	PORTION DE LA DÉPENSE A COUVRIR par les communes au moyen des ressources extraordinaires	par le département au moyen de ses ressources et de celles de l'Etat
Au dessous de 20 fr.	20 0/0	80 0/0
20,01 à 40 fr.	25 —	75 —
40,01 à 60 fr.	30 —	70 —
60,01 à 80 fr.	35 —	65 —
80,01 à 100 fr.	40 —	60 —
100,01 à 200 fr.	50 —	50 —
200,01 à 300 fr.	60 —	40 —
300,01 à 600 fr.	70 —	30 —
600,01 à 900 fr.	80 —	20 —
900,01 et au-dessus	90 —	10 —

Aucune indemnité n'est due ni pour les opérations chirurgicales ni pour les distances parcourues.

Je vous prie de vouloir bien transmettre aux médecins et aux pharmaciens les exemplaires ci-joints du nouveau règlement, qui leur sont destinés, et de m'adresser leurs adhésions, dès qu'elles vous seront parvenues.

Aux termes de l'article 1er de la loi du 15 juillet 1893, les personnes qui, privées de ressources, n'auraient pas, en cas de maladie, les moyens de se faire soigner, doivent seules être admises à l'assistance médicale gratuite.

L'article 12 de la même loi dispose que, dans chaque commune, la liste d'assistance est dressée, tous les ans, un mois avant la première session ordinaire du Conseil municipal, et revisée, s'il y a lieu, un mois avant chacune des trois autres sessions ; mais, pour que le nouveau règlement voté par le Conseil général puisse être exécuté à dater du 1er janvier prochain, il importe que la liste de 1903 soit préparée immédiatement par la Commission administrative du bureau d'assistance et arrêtée, en Comité secret, par le Conseil municipal.

Je vous envoie des imprimés pour l'établissement de cette liste, en vous rappelant que le nombre des inscrits ne doit pas dépasser, en général, 5 ou 6 pour cent de la population de la commune ; lorsqu'il est de 10 à 12 pour cent, des renseignements précis doivent être fournis sur la situation des individus portés sur la liste, afin que la radiation de ceux qui n'ont pas le droit d'y figurer puisse être demandée à la Commission cantonale.

Si elle n'est pas présentée par les habitants ou les contribuables, la demande en radiation sera faite par moi, dans l'arrondissement chef-lieu, et par MM. les Sous-Préfets, que je délègue à cet effet, dans les autres arrondissements.

Je ne saurais trop vous recommander, Messieurs, de vouloir bien, dans l'intérêt des finances des communes, du département et de l'Etat, veiller à ce que les personnes réellement privées de ressources soient seules inscrites sur la liste d'assistance.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,
FÉLIX CASSAGNEAU.

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL

TITRE PREMIER
Dispositions générales

Art. 1er. — Un service public d'assistance médicale pour les malades privés de ressources est établi dans le département de la Corse, en exécution de la loi du 15 juillet 1893.

Ce service, qui a pour but de faire donner gratuitement aux malades privés de ressources les secours de la médecine et de la pharmacie, s'étend à toutes les communes du département, dans les conditions spéciées ci-après.

Art. 2. — Le Département est divisé, au point de vue des secours à domicile, en 58 circonscriptions médicales, conformément au tableau annexé au présent règlement.

Dans chacune de ces circonscriptions, les médecins ayant adhéré au règlement départemental sont chargés :

1. de donner leurs soins aux malades privés de ressources ;
2. de pratiquer les vaccinations ;
3. de veiller à l'observation des mesures d'hygiène publique et de salubrité ;
4. au début d'une épidémie, d'en avertir immédiatement l'Administration.

Art. 3. — Les pharmaciens ayant adhéré au règlement départemental sont chargés de la délivrance des médicaments prescrits par les médecins du service qui peuvent aussi faire ces fournitures, dans les communes où il n'y a pas de pharmacien ayant officine ouverte.

TITRE II
Service médical et secours à domicile

Art. 4. — Un carnet à souches contenant des formules imprimées pour la rédaction des bons de médicaments, est remis par le Président du bureau d'assistance au chef de chaque famille dont un ou plusieurs membres sont inscrits sur la liste d'assistance.

Ce carnet sert de carte d'admission ; il doit toujours être présenté au médecin et au pharmacien ; il est remplacé chaque année, après l'établissement de la nouvelle liste.

Sur chacune de ses ordonnances, le médecin devra faire apposer la signature du maire et le cachet de la mairie. En cas de refus de la part du magistrat municipal, l'ordonnance du médecin sera visée par le Sous-Préfet ou le Préfet. Elle servira à constater le nombre des visites faites par chaque médecin, s'il y en a plusieurs qui prêtent leurs soins aux assistés d'une même commune.

Art. 5. — Les dispensaires ou locaux dans lesquels les médecins seraient appelés à donner des consultations et les premiers soins, pourront être créés sur la demande des communes, après une instruction faite par M. le Préfet et sur l'avis du Conseil général, ou, dans l'intervalle des sessions, de la Commission départementale, au fur et à mesure des besoins et de la réalisation des ressources.

Art. 6. — Les malades en état de se déplacer doivent se rendre à la consultation, au domicile du médecin de l'assistance ou au dispensaire.

Art. 7. — Sur la demande du Maire ou, à son défaut, d'un membre du bureau d'assistance, délégué à cet effet, le médecin se transporte chez les malades inscrits, qui ne sont pas en état de se déplacer.

Cette demande consistera en un simple visa du carnet de l'assisté, daté et signé par le maire ou le membre du bureau.

Art. 8. — Dans les cas urgents, le médecin peut être appelé directement par le malade ou sa famille.

Art. 9. — Il ne peut être délivré, à la charge du service d'assistance, d'autres médicaments que ceux inscrits au tarif réglementaire, qui en fixe le prix.

Les médicaments à délivrer seront choisis parmi ceux qui, sans être moins efficaces, sont le moins dispendieux.

TITRE III
Services hospitaliers

Art. 10. — Lorsqu'un malade, qui ne se trouve pas dans le cas prévu par l'art. 1er de la loi du 7 août 1851, ne peut être soigné utilement à domicile et doit être placé dans un établissement hospitalier, l'admission de ce malade n'est autorisée que sur la production :

1. d'un certificat constatant que le malade est inscrit sur la liste d'assistance, ou de la note du président du bureau d'assistance attestant qu'il a été l'objet d'une décision d'admission d'urgence ;
2. d'un certificat du médecin de l'assistance indiquant la nature de la maladie et les raisons pour lesquelles il y a impossibilité de soigner utilement le malade à domicile.

Art. 11. — Les malades des communes sont dirigés sur l'hôpital ou l'un des hôpitaux auxquels est rattachée la commune conformément au tableau ci après :

COMMUNES	HOPITAUX DE RATTACHEMENT
Communes :	
de l'arrond. d'Ajaccio	d'Ajaccio
— de Bastia	de Bastia
— de Calvi	id.
— de Corte	id.
— de Sartène	d'Ajaccio
de Monaccia, Cardarello, Figari, Sotta, Portovecchio, Lecci, Conca, Sarl-di-Porto-vecchio	de Bonifacio

Le certificat du médecin mentionne l'hôpital sur lequel le malade doit être dirigé. Dans le cas de rattachement à une infirmerie, si le choix du médecin porte sur le grand hôpital, les motifs en doivent être indiqués sur le certificat.

Le transport a lieu par les soins du représentant du bureau d'assistance et aux frais du service.

En cas de transport déclaré d'urgence d'un malade de la commune au centre hospitalier, les frais de transport pourront être imputés sur les crédits inscrits au budget communal, pour dépenses imprévues ou pour secours aux indigents.

Le montant de la dépense sera remboursé à la commune sur la production d'un état régulièrement établi et certifié.

TITRE IV
Appareils orthopédiques et prothétiques

Art. 12. — Les appareils sont fournis en vertu d'une décision de la commission

---

32e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIII

LE SOPCIER

Ou juge bien qu'ils ne s'y arrêtèrent pas, mais, en entrant dans le passage dont il a été parlé, ils entendirent un assez grand nombre de voix derrière la porte, ce qui leur fit penser avec raison que les parents et les amis de la malade s'y étaient réunis pour apprendre plus vite quel succès avaient obtenu les conjurations du médecin étranger.

— Si j'ouvre la bouche pour parler, dit Œil de Faucon à demi-voix, mon anglais apprendra à ces coquins qu'ils ont un ennemi parmi eux. Il faut que vous leur donniez du jargon de sorcier ; major, dites, leur que vous avez enfermé l'esprit dans la caverne et que vous emportez la femme dans les bois pour compléter sa guérison. Tâchez de ruser comme il faut ; la ruse est légitime en pareil cas.

La porte s'entr'ouvrit, comme si quelqu'un eût voulu écouter ce qui se passait dans l'intérieur. L'ours gronda d'une manière furieuse et on la referma précipitamment. Alors, ils s'avancèrent vers la porte.

L'ours sortit le premier en jouant à merveille le rôle de cet animal ; Duncan qui le suivait pas à pas, se trouva entouré d'une vingtaine de personnes qui l'attendaient avec impatience.

La foule se sépara pour laisser approcher de Duncan le vieux chef qui l'avait amené et un jeune guerrier, mari de la malade.

— Mon frère a-t-il vaincu le malin esprit, lui demanda le premier... Qu'emporte-t-il entre ses bras ?

— La femme qui était malade, répondit Duncan d'un ton grave. J'ai fait sortir la maladie de son corps et je l'ai enfermée dans la caverne. Maintenant, j'emporte votre fille dans les bois pour lui exprimer dans la bouche le jus d'une racine que je connais, et qui n'a d'effet qu'en plein air, dans une solitude complète. C'est le seul moyen de la mettre à l'abri de nouvelles attaques du malin esprit. Avant le point du jour, elle sera reconduite dans le wigwam de son mari.

Le vieux chef traduisit aux sauvages ce que Duncan venait de prononcer en français ; un murmure général annonça la satisfaction qu'ils éprouvaient de ces heureuses nouvelles. Faisant signe au major de continuer sa route, l'Indien ajouta d'une voix ferme :

— Allez, je suis un homme, j'entrerai dans la caverne et je combattrai le malin esprit.

Heyward s'était déjà mis en marche ; mais il s'arrêta en entendant prononcer ces paroles effrayantes.

— Que dit mon frère ? s'écria-t-il, veut-il être cruel envers lui même ou a-t-il perdu la raison ? Veut il aller trouver la maladie pour qu'elle s'empare de lui ? Ne craint-il pas qu'elle s'échappe et qu'elle se poursuive sa victime dans les bois ! C'est moi qui dois repasser devant elle pour la conjurer quand la guérison de cette femme sera complète... Que mes frères gardent cette porte si l'esprit se présente pour en sortir, sous quelque forme que ce soit, assommez-le à coups de massue.

Ce discours produisit l'effet que Duncan en espérait. Les hommes appuyèrent leurs tomahawks sur leurs épaules pour en frapper l'esprit s'il se montrait ; les femmes et les enfants s'armèrent de bâtons pour exercer de même leur vengeance sur l'être imaginaire qu'ils supposaient l'auteur des souffrances de la malade ; les deux sorciers saisirent ce moment favorable pour s'éloigner.

Œil de Faucon, tout en comptant ainsi sur les idées superstitieuses des Indiens, savait fort bien qu'elles étaient tolérées plus que partagées par les plus sages de leurs chefs. Il sentait donc combien le temps était précieux en pareille occasion.

Quoique les ennemis eussent favorisé ses projets par leur crédulité, il n'ignorait pas que le moindre soupçon qui se présentait à l'esprit d'un seul Indien pouvait leur devenir fatal. Il prit un sentier détourné pour éviter de passer devant les habitations.

L'influence du grand air rendit bientôt à Alice toutes ses forces.

— Je suis en état de marcher, dit-elle quand ils furent entrés dans la forêt, en faisant un effort pour se dégager des bras d'Heyward qui cherchait à la retenir ; je me sens à présent parfaitement bien.

— Non, Alice, répliqua Duncan, vous êtes trop faible.

Alice insista : le major fut obligé malgré lui de déposer son précieux fardeau.

Le chevalier de l'ours n'avait sérement rien compris à la sensation délicieuse qu'éprouve un jeune amant qui tient entre ses bras celle qu'il aime ; très probablement il ne comprenait pas davantage ce sentiment de pudeur ingénue qui agitait le sein d'Alice tandis qu'ils s'éloignaient à grands pas de leurs ennemis. Mais, quand il se trouva à une distance qu'il jugea convenable du camp des Hurons, il s'arrêta pour leur parler d'un objet qu'il connaissait mieux.

— Ce sentier, leur dit-il, vous conduira à un ruisseau ; suivez en le cours jusqu'à ce que vous arriviez à une cataracte. Là, sur une montagne qui en est à la droite, vous trouverez une autre peuplade. Il faut vous y rendre et demander sa protection. Si ce sont de vrais Delawares, vous ne la leur demanderez pas en vain. Fuir loin d'ici en ce moment avec cette jeune fille est impossible. Les Hurons suivraient nos traces et seraient maîtres de nos chevelures, avant que nous eussions fait douze milles. Allez et que la Providence veille sur vous.

(*A suivre*).

administrative du bureau d'assistance, prise sur le vu du certificat du médecin.

En cas d'urgence, le médecin pourra faire directement la commande de ces appareils ; mais il devra, dans ce cas, en référer à la Commission administrative à sa première réunion.

TITRE V

Comptabilité

Art. 13. — Tous les ans, avant le 1er février et le 1er août, les Présidents des commissions d'assistance transmettent à la Préfecture les talons des carnets à souches, prévus à l'art. 4, pour servir à la vérification des mémoires des pharmaciens et des médecins.

Art. 14. — Tous les ans, avant le 1er février et le 1er août, sous peine de déchéance de leurs droits, les médecins adressent à la Préfecture leurs mémoires pour le semestre écoulé. Etablis en double et par commune, ces mémoires sont visés par le Président du bureau d'assistance. Les médecins qui délivrent des médicaments produisent deux mémoires : sur l'un, ils portent exclusivement leurs honoraires ; sur l'autre, les médicaments qu'ils ont fournis.

Aux mêmes époques, les pharmaciens transmettent à la Préfecture leurs mémoires, par commune, accompagnés des bons de médicaments dont il est question à l'art. 4.

Art. 15. — Dans le délai prévu à l'art. 14, les Commissions administratives des hôpitaux font parvenir un état nominatif des malades traités dans ces établissements conformément à la loi du 15 juillet 1893.

Art. 16. — Une Commission de vérification est chargée de vérifier les mémoires produits par les médecins, les pharmaciens et les fournisseurs d'appareils.

Art. 17. — Cette Commission est composée de la manière suivante :

1. Trois membres du Conseil général, désignés par leurs collègues ;

2. Deux médecins et un pharmacien nommés par M. le Préfet.

Art. 18. — Les médecins reçoivent un traitement fixe qui leur est payé par semestre, au fur et à mesure de la réalisation des ressources. S'il y a plusieurs médecins, dans la commune, l'allocation fixe leur est partagée au prorata du nombre des visites faites par chacun d'eux, sans tenir compte des distances parcourues, pour lesquelles aucune indemnité n'est due.

Aucune indemnité n'est allouée non plus pour les opérations chirurgicales.

Les médicaments seront fournis à prix réduit, suivant le tarif en vigueur.

Art. 19. — Toutes les dépenses du Service de l'Assistance médicale gratuite sont mandatées par le Préfet.

Départements corses

3 mars 1853. — Le sénat de Gênes déclare que dorénavant, les nobles tenutaires de la Corse n'auront plus le pas sur le Gouverneur Génois et devront lui parler tête découverte.

On comprend facilement que le mercantilisme génois devait être froissé de voir ses représentants en Corse, marcher après la noblesse insulaire, en vassale ; mais on comprendra aussi combien l'abrogation d'un usage, au vigueur depuis les premiers jours de la domination génoise, dût être impolitique dans un pays aristocrate comme le nôtre.

4 mars 1790. — Lettres Patentes divisant la Corse en neuf districts, dont les chefs-lieux étaient :

Ajaccio, Bastia, Cervione, Corte, La Porta d'Ampugnani, l'Ile-Rousse, Oletta, Tallano, Vico.

Bulletin Financier

Paris, le 28 février 1903.

A l'exception de la Haute Française, toujours inchangée à 98 1/2, le marché est resté fermé aujourd'hui. Les Fonds Etrangers sont en reprise, en tête : l'Extérieure à 92 3/8 ; le Serbe à 5 0/0 est à 77 1/8 ; la souscription aux 450.000 Obligations de l'Emprunt à 4 0/0 or des Monopoles, qui sera close aujourd'hui s'annonce comme un triomphal succès. Cette impression est basée sur les ordres très nombreux dès maintenant aux guichets des sociétés émettrices et sur les nombreuses demandes reçues jusqu'à ce jour qui font présager une forte réduction dans les sommes allouées.

Parmi les Etablissements de Crédit, le Crédit Lyonnais est ferme à 1.190. le comptoir d'Escompte fait 588. la Société Générale 488 et le Crédit Foncier 765.

La Banque Parisienne Nassagnaise Française de Madagascar s'échange à 87. Transatlantique est cotée et Chemins de Fer actions 76.75. Ch. Ignitions 564.M. Gold Run active à 47 frs. Kokumbo bien tenue à 31.50. Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques en hausse à 150.50. La Privilégiée Economique Industrielle donne lieu à des demandes à 188.

La Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Limited a été introduite aujourd'hui sur le marché en banque en cours de 10 frs.

Nos Chemins de Fer sont calmes.

Courses d'Ajaccio

Première journée — 1er mars.

Prix de la Société d'encouragement du demi-sang. 500 francs.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, mais résidant en Corse depuis le 1er janvier 1903.

Distance, 3,880 mètres environ, 4 partants.

Premier, Aramis, à M. Usciatti.
Deuxième, Courrier à M. Sangiardi.
Troisième, l'Ami, à M. Picard.
Pari mutuel :
Aramis gagnant, 17 fr. 50.
Aramis placé, 7 francs.
Courrier placé, 7 fr. 50.

Prix de la ville d'Ajaccio, 1,000 francs. Course plate pour tous chevaux de 3 ans nés et élevés en Corse.

Distance 1,300 mètres environ, 6 partants.

Premier, Conseil, à M. le comte E. Forcioli-Conti.
Deuxième, Dora, à M. le docteur Vico.
Troisième, Coureuse, à M. Giacinti.
Pari mutuel :
Conseil gagnant 12 francs.
Conseil placé 7 francs.
Dora placé 6 fr. 50 c.

Prix du Conseil général, 1.000 francs. Course plate pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Distance, 3,000 mètres environ, 8 partants.

Premier, Imperator, à M. le comte E. Forcioli Conti.
Deuxième, Plaisanterie, à M. J. Pietri.
Troisième, Estelle, à M. Martinetti.
Pari mutuel :
Imperator gagnant 9 francs.
Imperator placé, 7 francs.
Plaisanterie placé, 8 francs.
Estelle placé, 15 fr. 50 c.

Prix Bijou, 600 francs.
Steeple chase pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.
Distance 3,500 mètres, 3 partants.
Premier, Bijou, à M. F. Pittiloni.
Deuxième, Eclair, à M. Porri.
Pari mutuel :
Bijou gagnant 6 fr. 50.

Savon luminol pour linge et laine

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller Flachi

Audience du 3 mars

Assassinat suivi de vol et complicité de ce crime

L'affaire soumise au jury est d'un genre particulier : une de celles dont on n'occupe rarement. Elle comprend trois accusés : 1. Albertini Jean, âgé de 25 ans, berger à Presco, au service de M. Franzini, professeur ; 2. Sanguinetti Ambroise, âgé de 47 ans, laboureur à Venzolasca ; 3. Sanguinetti Jacques, âgé de 50 ans, vendeur de journaux à Bastia.

Ils sont accusés d'avoir ensemble et de complicité, donné la mort à un individu du plus regrettable passé, le bandit Charles Richard Paoli, condamné déjà à une peine infamante et qui, en dernier lieu, arpentait à Bastia un cruel assassinat sur la personne de Jean-Baptiste Sanguinetti, frère des deux accusés du même nom, alors cependant qu'il avait été, sur leur consentement et l'intervention d'un protecteur influent autorisé à passer en Corse la peine accessoire qui y interdisait, sa vie durant, son séjour ici.

L'un des Sanguinetti, Ambroise, n'est de tout temps déclaré l'auteur de l'attentat qui a donné la mort à Paoli. Averti qu'il avait été de son séjour au col de Saint Antoine, non loin d'Oletta, par son frère Jacques, qui en avait été lui même averti par un billet anonyme, Jacques reconnaît d'avoir accompagné son frère, qui cependant l'avait déjà quitté au moment où il a cru devoir agir.

Mais l'accusation proteste contre ce système et prétend que l'auteur de l'attentat a été Jean Albertini, qui étant l'ami et le confident de Paoli, s'était rendu auprès de lui au moment de son départ et alors qu'il était muni de l'argent nécessaire et de divers objets. Albertini aurait agi par esprit de cupidité et pour s'emparer de ces objets.

L'accusé se prétend innocent et son système avait été absolument admis par le juge d'instruction qui avait prononcé le non-lieu et l'avait rendu à la liberté.

Plus tard et bien que l'on soutienne qu'il ne s'est produit aucune charge nouvelle contre lui, la Cour a repris l'instruction et il est poursuivi comme auteur de l'assassinat suivi de vol.

Les frères Sanguinetti sont simplement accusés de complicité.

Paoli s'est constitué prisonnier.

A onze heures, on commence les débats, après avoir remplacé divers jurés qui avaient été congédiés sur leur demande.

M. Aubert, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Mes Hyacinthe de Montera et Joseph de Montera sont chargés de la défense de Jean Albertini. Me Moretti doit plaider pour les frères Sanguinetti.

Me de Caraffa occupe la place de la partie civile. Il représentera probablement les parents de Paoli.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Les familles Sanguinetti et Paoli vivaient depuis très longtemps en état d'inimitié, de nombreux attentats avaient été commis de part et d'autre. Dans le courant de l'année 1901 Paoli Richard avait assassiné à Bastia Sanguinetti Jean Baptiste, son crime accompli il avait pris la fuite.

Le 1er décembre 1901, ainsi qu'il résulte de son procès verbal, la gendarmerie était prévenue que le bandit fréquentait les maisons du col Saint Antoine à Ornetta, territoire de la commune d'Oletta. A sept heures et demie du soir le brigadier Andreze et les gendarmes Martini et Negroni, partirent de Bastia pour se rendre à cet endroit, ils en étaient éloignés de 200 mètres environ, lorsque vers dix heures et demie, ils entendirent, disent-ils, plusieurs détonations ; ils se dirigèrent de ce côté et arrivèrent près d'une cabane dans l'intérieur de laquelle le feu était allumé. A quelques pas de cette cabane, ils découvrirent une gourde, une musette, un fusil double déchargé, et plus loin, dans la maquis, le cadavre du bandit Paoli, au-pieds, étendu sur le dos.

D'après les constatations médico-légales la victime avait essuyé deux coups de feu à bout portant. Une balle traversant le crâne avait provoqué instantanément la mort. Un autre coup à petits plombs avait fait balle et déterminé une plaie pénétrante à la poitrine. Une bourre avait mis le feu aux vêtements, et avait été entraînée dans l'intérieur du corps. Les projectiles avaient suivi une direction parallèle, de droite à gauche, de bas en haut, de devant en arrière.

La femme de Paoli fit connaître que le 25 novembre, elle était allée rejoindre son mari dans un maquis, au-dessus de Furiani, et qu'elle était restée avec lui jusqu'au lendemain. Ce jour là elle lui avait envoyé par sa fille des vêtements neufs et une somme de 405 francs pour lui permettre de quitter la Corse. Cette somme avait disparu ainsi qu'une paire de jumelles avec montre en nickel et une chaîne en argent. Paoli était porteur d'un passeport au nom de Ventura et de l'information il est résulté qu'il devait dans la nuit même où il a été tué, partir pour Bonifacio, d'où il comptait s'expatrier. Au cours de l'information le brigadier Andreze finit par reconnaître qu'après les détonations il avait trouvé sur les lieux les deux frères Sanguinetti, armés de leurs fusils, ils lui apprirent qu'ils venaient de donner la mort au bandit Paoli.

Devant le magistrat instructeur Sanguinetti Jacques déclare que c'était lui qui informé par un billet anonyme de la présence du bandit à Ornetta, avait averti la gendarmerie. Mais il affirmait qu'il avait rebroussé chemin au moment où son frère ayant essuyé le feu du bandit, avait ripposté et tué Paoli. Cette version était donnée également par Sanguinetti Ambroise qui revendique toute la responsabilité du crime. Mais ces aveux heurtant toute vraisemblance. Ils démontrent, seulement, que les frères Sanguinetti se sont concertés avec le véritable coupable et qu'ils s'efforcent de le sauver. Ambroise prétend qu'arrivé dans la soirée du 1er décembre à Ornetta, il s'asseroupit à 10 ou 12 mètres de la cabane, prêt à faire feu si Paoli sortait. Il ajoute que le bandit, ayant entendu dans le maquis un léger bruit, parut sur le seuil, déchargea les deux canons de son fusil dans la direction d'Ambroise. Celui-ci aurait fait feu à son tour sur Paoli, qui aurait roulé par terre. Ces explications sont démenties par les constatations de la procédure. Paoli dont la mort a été instantanée, serait tombé devant la cabane. Or son cadavre gisait à 40 mètres de là. Le rapport médico-légal a d'ailleurs révélé que les deux coups de feu ont été tirés sur le bandit à une très faible distance et qu'au moment où il a été atteint, il tenait les avant bras fléchis sur le bras et ramenés au devant de la poitrine. Cette attitude prouve qu'il a été tué pendant son sommeil. D'autre part il ressort de la procédure que Paoli a passé la nuit du 30 novembre en compagnie de son guide, Albertini Jean, qui a pu seul dès lors être l'auteur de l'assassinat suivi de vol. S'il était difficile aux Sanguinetti d'approcher le bandit ou de découvrir la nuit la cabane qui lui servait de refuge et qui est située dans un endroit presque inaccessible, le guide Albertini Jean ne devait rencontrer aucun obstacle pour commettre le crime. Il inspirait la plus grande confiance à Paoli. Paoli le 30 novembre déclarait au témoin Vogari qu'il avait reçu une certaine somme pour partir dans la nuit et qu'il serait accompagné jusqu'au pont de Bevinco par Albertini qu'il considérait comme un ami dévoué et fidèle. Pendant cette conversation une voix sortant du maquis appela Paoli, qui répondit : « Attends moi un petit moment, Jean (o *Giusè*), » et le bandit apprit à Vogari que ce berger était son guide.

Albertini Jean soutient néanmoins qu'il n'avait plus vu le bandit Paoli depuis le 8 septembre. La déposition de Vogari lui donne un démenti. Les déclarations d'Albertini sont également en contradiction avec des témoignages qui établissent que le 1er décembre, il a eu une entrevue avec les Sanguinetti dans la buvette de *Figari*, près du cimetière. C'est donc vainement qu'Albertini et les Sanguinetti prétendent ne pas se connaître. L'entente qui les a réunis devait aisément s'établir. Les Sanguinetti redoutaient le bandit Paoli dont la mort ne pouvait que les tranquilliser. Albertini en les délivrant de cet adversaire comptait à bon droit sur leur reconnaissance.

Toutefois, tant que Paoli est sans ressources ses jours ne sont pas en danger, mais il doit partir dans la nuit du 30 novembre emportant les 405 francs que lui avait remis sa femme. La même nuit il a été tué et dépouillé. La vengeance a dicté la conduite des Sanguinetti qui en assumant toute la culpabilité et en promettant à Albertini l'impunité ont facilité l'exécution de l'attentat. Ainsi rassuré sur les conséquences du crime, Albertini s'est laissé guider par la cupidité.

Les Interrogatoires

Il est procédé à l'interrogatoire des accusés.

Albertini Jean reconnaît une précédente condamnation à trois mois de prison pour violences et voies de fait. Il reconnaît également que son frère a été condamné pour crime aux assises, il savait, d'après l'accusation, tenté de donner la mort à M. Grimaldi, de Venzolasca.

Me Joseph de Montera proteste et il fait, avec raison, remarquer que le frère de l'accusé n'a été condamné que comme complice d'un auteur resté inconnu.

L'accusé tire énergiquement toute participation au crime qui lui est reproché ; d'après lui, il n'était pas l'ami intime de Paoli, qu'il n'a, prétend-il, jamais vu depuis le 8 septembre. Le récit d'un témoin, qui l'accuse d'avoir, le jour du crime, appelé la victime, est mensonger Mensongère aussi la déclaration qui prétend qu'il a mangé de la polenta chez lui.

M. le Président affirme que le médecin a constaté qu'il en avait mangé lors de son autopsie.

Il déclare ne point connaître les Sanguinetti. Il est innocent.

Ambroise Sanguinetti persiste à déclarer qu'il a tué Paoli.

Jacques Sanguinetti déclare qu'il n'était plus sur les lieux au moment du crime.

Les frères Sanguinetti reconnaissent avoir été condamnés précédemment : Ambroise, à l'emprisonnement pour meurtre provoqué ; Jacques, pour des faits étrangers à l'inimitié des Paoli.

Audition des témoins

1er témoin, Le docteur Giorgi. — M. le docteur Giorgi dit qu'en moment où il a procédé à l'autopsie le corps de Paoli se trouvait déjà dans un état de rigidité cadavérique. Les deux avant-bras étaient fléchis sur les bras. La victime a été frappée de deux coups tirés certainement par un fusil, L'un d'eux ayant atteint la victime à la tête a dû occasionner une mort instantanée.

Me de Montera. — M. le docteur Giorgi peut-il nous dire d'une façon certaine si la victime a été tuée dans la nuit du 30 au 31 ou du 1er au 2.

M. Giorgi. — Je ne puis donner l'heure précise.

2e témoin. — L'expert Badani a fait 3 expertises. Il a comparé les grains extraits du corps de la victime à ceux saisis chez Albertini et les frères Sanguinetti. Mais ces dernières expertises n'ont rien révélé.

L'audience a été renvoyée en continuation demain.

∴

Par suite des congés accordés par la Cour, la liste du jury est ainsi composée :

JURÉS TITULAIRES

Meracchini Don-Ph., docteur, St-Laurent
Luciani Ant.-Fr., adj. en retr., Ghisoni.
Nicolini J.-M., maire, Poggio-Mezzana.
Peretti Dominique, maire, Sari d'Orcino.
Peraldi Innocent, retraité, Canari.
Poggionovo Martin, inst. en r., Sollacaro.
Brocca Ch.-J., chef. de b en r., Ajaccio.
Dominici César, propr., Ersa.
Leonelli Etienne, cap. en retr., Bastia.
Luciani Ours-Pierre, phar., Calacuccia.
Poggiale Ch.-Antoine, mécanicien inspecteur de la marine en retr., Ajaccio.
Henriot F.-J., chef de b. en ret., Ajaccio.
Lanfranchi Jules, propr., Ortale.
Paolantonacci, conseiller d'ar. Grosseto.
Rossi Jean-Marie, propr., Bastelica.
Gioganti Ant.-Louis, avocat, Moita.
Giuliani Vincent, prop., Muro.
Perinelli Ange-Marie, ntg., Sarteno.
Leccia Jean-Bap., propr., Sampolo.
Pietri Pascal, anc. maire, Quenza.
Lanfranchi Paul, propr., Levie.
Pinelli Pompée, inst. en retr., Arbori.
Buresi Paul-Bapt, notaire, Clamanacce.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Sisco Jean-B., capitaine en retraite.
Delcorso Adolphe, rentier.
Lera Christophe Ed., commerçant.
baron Mariani Pierre-Aimé, avocat.

JURÉS COMPLÉMENTAIRES

Ferretti Antoine-Joseph, négociant.
Monti Pierre.
Confortini Jean-Baptiste.

Rectification

Bastia, le 3 mars 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Je vous prie de vouloir bien rectifier, dans le plus prochain numéro de votre estimable journal, une erreur qui s'est glissée dans votre compte-rendu au sujet des voitures qui ont pris part à la Cavalcade de dimanche dernier.

La voiture qui a obtenu le 1er prix appartenait à Mmes Nondja et Rosia Dorée, et non à Mme Rosia Dorée seule.

Agréez, etc.

Rosa Dorée.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 mars

Thermomètre — 7 heures du matin, + 10 2 à midi, + 14 2. à 7 heures du soir + 13. Maxima, + 14 5. Minima, + 10.

Baromètre — 7 heures du matin, 751 millimètres, 746 mm. 6 heures du soir. 748 mm.

Vent. — dans la matinée, S.O. fraîs. Dans l'après-midi, S.O. assez fort

Etat du ciel, couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Aux patrons boulangers

M. Louis Nardini, avocat, membre de la délégation municipale, invite MM. les patrons boulangers à se réunir jeudi, 5 mars, à 1 heure de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, salle de réunion du Conseil municipal.

∴

Chute de cheval

Le maréchal des logis-chef Argenson, de la 8e batterie, a fait hier, dans l'après-midi, une chute de cheval, au polygone de l'artillerie, en commandant une manœuvre de section.

Ce sous-officier a reçu un coup de pied de son cheval sur les reins, a eu la lèvre supérieure déchirée et quelques contusions à la tête. Il a été ramené immédiatement au quartier, où il a reçu les soins de M. le médecin-major Arregon.

Les blessures de ce sous-officier ne présentent heureusement aucune gravité.

∴

L'accident de la Cavalcade

Nous pouvons annoncer que l'état du maçon Poliachi est assez rassurant. Les contusions à la figure ne présentent aucune gravité, il en est de même de celles de la poitrine. Dans quelques jours la cuisse du blessé sera mise dans un appareil et on espère que les conséquences de cette chûte, tout en le laissant un peu estropié, ne l'empêcheront pas de travailler.

Les deux autres blessés ainsi que les enfants seront complètement rendus à leurs occupations dans quelques jours.

∴

Le vol Ducros

On n'a pas oublié, qu'il y a deux semaines, un vol a été commis pendant la nuit, au préjudice de Mme Ducros, au marché aux poissons. Deux individus furent arrêtés, Jean Cavani et Dominique Menghi. Bien que ce dernier, d'abord accusé par sa camarade, ait persisté dans ses dénégations et que Cavani ait reconnu qu'il l'avait désigné à tort comme son complice, il fut maintenu en état d'arrestation. Tous deux comparaissaient hier devant le tribunal correctionnel.

Cavani a été condamné à huit mois de prison, et Menghi à six mois de la même peine.

∴

Obsèques

A 3 heures de relevée ont eu lieu les obsèques de Mme Clorinde Vallicioni née Cappuri, décédée dans sa vingt-troisième année, emportée par la terrible typhoïde qui a fait déjà quelques victimes dans ce quartier si compact et si peu sain du Marché aux Poissons. La mort de cette jeune femme a causé de profonds regrets parmi tous ceux qui la connaissaient : elle laisse comme gage de son affection une charmante fillette de deux ans à son mari inconsolable. Il conduisait le deuil, et sa douleur faisait peine à voir, entouré du personnel de la douane presque au complet et de nombreux amis.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous adressons à M. le sous-brigadier Vallicioni, aux familles Cappuri, Celisti, Vallicioni et Erminy toutes nos condoléances.

— Un de nos vendeurs, Michel Marcelli, atteint depuis une trentaine de jours de la fièvre typhoïde, a fini par succomber. Tout jeune, il venait déjà en aide à sa famille. Très éveillé, actif, il n'aurait pas été embarrassé pour gagner honorablement sa vie et soulager un peu les siens. La maladie s'est acharnée sur lui et en a fait sa proie.

Nous présentons à sa famille l'expression de nos regrets.

∴

Coup de pistolet

Vers une heure du matin, une détonation s'est fait entendre dans la ruelle qui sépare l'hôtel Valery de la maison Cagninacci. Des agents qui se trouvaient à proximité sont accourus de ce côté, mais ils n'ont pu qu'apercevoir un individu fuyant sur la rue de l'Opéra.

M. le commissaire central a ouvert une enquête.

Etat Civil

Naissances

Mardi 3 mars. — Néant.

Décès.

Morelli Michel, 43 ans, de Bastia.
Pâtre Louis, célibataire, 49 ans, de Paris.
Pierloni Catherine, célibataire, 20 ans, de Bastia.

Aux ménagères des villes ET DE L'INTÉRIEUR DE LA CORSE

Personne n'ignore plus que vous achetez pour huile d'olive des huiles industrielles venant de Marseille qui doivent même nuire à la santé).

Si vous en voulez pures d'olive, gabelles et sardines, adressez-vous directement au propriétaire, pour le gros et demi gros, à M. Lanzalavi-Fabrizi, à Costa par Belgodere.

Prix 1.20 le litre franco par tonn.

Pour échantillons et détail à Bastia, rue Miot, 1, au 2me, maison Flach, chez M. Castellini.

Pour le gros, délai de paiement aux personnes connues.

Divers envois de ces huiles faite pour le continent et à Paris ont été appréciées.

Bourse de Paris

	2 mars.	3 mar
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.60	99.65
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50	99.50

Dépêches de la Nuit

Nouvelles Maritimes

Promotions

Sont promus au grade de capitaine de vaisseau :

MM. les capitaines de frégate Adam, Cros, Favereau et Ropert.

∴

Sont promus au grade de capitaine de frégate :

MM. les lieutenants de vaisseau Badin, Borel, Abeille, Goujon, Lejay, Barbin et Allemand.

Commandements à la mer

M. le capitaine de vaisseau Guillon est nommé au commandement du cuirassé le *Bouvet*, dans l'escadre de la Méditerranée.

M. le capitaine de vaisseau Le Bris est nommé au commandement du cuirassé le *Gaulois*, dans l'escadre de la Méditerranée.

La nomination des Evêques

On assure que le Vatican a fait savoir au gouvernement français qu'il refusait de modifier la formule « Nobis nominavit » qui figurait dans les bulles d'investiture des évêques.

Il paraît également que le Saint-Père n'agréerait pas les nominations des évêques, arrêtées récemment par le gouvernement.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Budget

Le ministre des finances a entretenu le conseil de l'état de la discussion du budget. Il ne peut dire exactement quel jour elle pourra être terminée.

Le conseil voudrait que le budget pût être voté par la Chambre avant la fin de la semaine, de manière à ne pas obliger le gouvernement à demander un quatrième douzième provisoire.

Les obligations sexennaires

Le ministre des finances a rendu compte également de son projet d'émission d'obligations à court terme.

Ses propositions ont été adoptées.

La fraude des beurres

Le ministre du commerce a été autorisé à déposer un projet de loi concernant la répression de la fraude dans le commerce des beurres et la fabrication de la margarine.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé enfin de l'expédition des affaires courantes.

AU SIAM

Actes de cruauté des troupes siamoises

L'*Independance Belge* publie une dépêche de Bangkok annonçant que les troupes siamoises se sont livrées à des cruautés sur plusieurs sujets français et anglais.

Des femmes et des enfants ont été massacrés.

Punition des coupables

Les gouvernements français et anglais ont demandé immédiatement la punition des Mandarins et réclamé de fortes indemnités.

EN ANGLETERRE

Le Livre de Mme Delarey

On télégraphie de Londres qu'on a mis en vente le livre de Mme Delarey sur la guerre sud-africaine. Cet ouvrage contient des détails navrants sur les privations des femmes et des enfants boers.

Les premières éditions ont été rapidement enlevées.

AU VATICAN

L'audience du Sacré Collège

On télégraphie de Rome :

Le Pape a reçu hier, dans la salle du Trône, le Sacré Collège qui lui a offert, pour son jubilé pontifical, un coffret artistique renfermant dix rouleaux de 1 000 francs.

Grande cérémonie à Saint-Pierre

Aujourd'hui a eu lieu, à Saint-Pierre, une grande et imposante cérémonie, à l'occasion du 25e anniversaire du couronnement de Léon XIII.

La basilique était splendidement décorée avec toutes les ornementations des dernières canonisations.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, a officié pontificalement comme étant le plus ancien des cardinaux prêtres.

On ne comptait pas moins de cent mille personnes dans la grande basilique.

De nombreux cardinaux, archevêques et évêques étaient venus de toutes les parties du monde catholique.

Le Saint-Père paraissait jouir d'une excellente santé et ne s'est montré pas trop fatigué à la fin de cette grandiose cérémonie.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Gotteron, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi qui est adopté.

La catastrophe de la Martinique

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux pensions des veuves et des orphelins des fonctionnaires civils et des militaires qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de la Martinique.

Après quelques explications du rapporteur, M. Saint-Germain, le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

La Santé publique

1re délibération sur la proposition de loi de M. Strauss, relative à l'application de la loi du 15 février 1902 à la ville de Paris et au département de la Seine.

M. Strauss développe l'économie de sa proposition.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Les Conseils de prud'hommes

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les conseils de prud'hommes.

M. Savary, rapporteur, présente quelques observations.

Il demande la suppression, dans le texte du projet de loi voté par la Chambre, des dispositions étendant la juridiction prud'hommale aux employés de commerce et aux professions commerciales.

M. Strauss demande que les conflits entre l'Etat et ses ouvriers et employés soient soumis aux conseils de prud'hommes.

Le ministre du commerce appuie cet amendement.

La discussion de ce projet de loi est ajournée.

La séance est levée et renvoyée à je 4.

Chambre des Députés

Présidence de M. Lockroy

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Fernand David, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Art. 29

L'article 29, concernant les sanctions pénales contre les fraudes des tabacs, est adopté.

Art. 30

L'article 30 se rapportant aux contraventions aux lois postales, aux taxes des télégrammes échangés par les cables sous-marins, est mis aux voix.

L'article est adopté.

Amendement Berry

M. Georges Berry dépose un amendement invitant le gouvernement à réduire d'un tiers la taxe des lettres simples et de moitié la taxe des cartes postales.

L'amendement est renvoyé à la commission.

Amendement Bancel

M. Gailhard-Bancel dépose, à son tour, un amendement portant que l'adresse des télégrammes ne soit comptée que dix centimes.

L'amendement est également renvoyé à la commission.

Art. 31 à 34.

Les articles 31 à 34 sont adoptés.

Art. 35.

L'article 35 est réservé.

Art. 36 et 37.

Les articles 36 et 37 sont adoptés.

Divers amendements relatifs à la limitation des zones franchies sont renvoyés à la commission des douanes.

La Chambre adopte l'amendement portant que les fonctionnaires ne pourront être mis à la retraite que lorsque leur invalidité aura été constatée.

L'article est adopté.

Art. 38

La Chambre adopte sans discussion l'article 38, qui est relatif à la retraite d'office des officiers de marine.

Art. 39

L'article 39 est également adopté.

M. Pilchon dépose une motion tendant à la nomination d'une commission chargée de reviser la loi de 1853, sur les retraites.

Cette motion est également adoptée.

Art. 40 et 41

Les articles 40 et 41 sont adoptés sans modification.

Art. 42

La discussion continue sur l'article 43 relatif au personnel des Cours d'appel.

L'article est adopté.

Art. 43

L'article 43 concerne les retraites des employés du Journal Officiel.

Art. 43 bis

Cet article est relatif aux sapeurs-pompiers, et porte que le temps passé sous les drapeaux comptera pour la médaille d'honneur.

Adopté.

Art. 44 à 47

Ces quatre articles concernent l'armée.

M. Schneider dépose un amendement portant création d'une médaille commémorative du siège de Belfort.

Le rapporteur du budget donne les raisons qui s'opposent à l'adoption de cet amendement.

L'amendement est repoussé.

Les quatre articles sont adoptés.

Art. 48 à 50

Ces trois articles sont adoptés sans discussion.

Ils se rattachent aux dépenses des écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le traitement des instituteurs

Art. 51

L'article 51 fixe à 1.000 francs le traitement des instituteurs stagiaires, et à 1.100 celui des instituteurs de 3e classe.

Le ministre de l'instruction publique déclare que le gouvernement va présenter un projet sur l'avancement des instituteurs. Le rapport sera déposé prochainement.

L'article 51 est adopté.

Les agents des postes

M. Violette dépose un amendement demandant l'avancement des agents auxiliaires des postes, et développe son amendement.

Le rapporteur le combat pour des raisons uniquement budgétaires.

L'amendement est rejeté par 348 voix contre 188.

Art. 52 à 55

Ces quatre articles sont adoptés sans modification.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Taddei et leurs enfants ; Mme veuve Gauchard et ses enfants ; M. et Mme Antoine Taddei et leurs enfants ; Mlle Jérômine Taddei ; M. et Mme Henri Bartoli et leurs enfants ; M. et Mme Paul Santucci ; M. et Mme Jean Emanueli et leur fille ; M. Félix Andreani ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle MARIE-LOUISE-LUCIE TADDEI

leur fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée à Bastia à l'âge de 18 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 4 mars 1903 à une heure et demie de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Avenue Carnot, 7.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Anoletti, née Tardi ; Mme Vve Gandolfi née Anoletti, et ses enfants ; Mlle Pierrette Anoletti ; M. Matthieu Anoletti ; Mme Pellotier, née Anoletti, M. Henri Pellotier, et leurs enfants ; Mme Honovitz, née Anoletti, M. Honovitz et leurs enfants ; Mme Vve Gentil, née Anoletti, et ses enfants ; Mme Vve Tardi, née Déchenaux, et ses enfants.

Les familles Orticl, Gandolfi, Gentil, Abraggio, Tardi et Laciet.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de Mademoiselle

Marie-Dominique Anoletti

en religion Mère Saint Paul
des Bénédictines d'Erbalunga

leur fille, sœur, belle-sœur, nièce, tante et cousine germaine, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 4 mars, à 4 heures et demie de l'après-midi, à Bastia, à la maison mortuaire, boulevard de Cardo, 7.

AVIS DE MESSE

CONGRÉGATION DES DAMES

Mercredi 4 courant, une messe de *requiem* sera célébrée dans la chapelle de la Conception, à 9 heures, pour le repos de l'âme de

Mme Sébastien Gavini
Née GREGORI

Les congréganistes sont priées d'y assister.

Marseille-Cette-Bastia et retour

Le vapeur *Albert* chargera à Marseille et Cette vers le 20 mars pour Bastia.

Pour frêt s'adresser :

Agence Maritime, 25, Quai de la Fraternité, Marseille.

M. Albert Monge, armateur, Cette.

M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Etude de Me H. MILLIE

Avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de Calvi

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIERE

Il sera procédé le 31 mars 1903, à une heure de relevée, à l'audience des criées du tribunal civil de Calvi, séant au Palais de Justice de la dite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des immeubles ci-après désignés, formant trois lots, savoir :

Premier lot.

Le premier lot se compose des immeubles dénommés : 1. Leccia, terre, chênes, châtaigniers, clos de murs en pierres sèches, de la contenance de deux hectares, vingt-deux ares, trente-trois centiares, situé à l'entrée du village de Pioggiola et tenant d'un côté à biens de Renucci Antoine et des autres côtés à biens des héritiers de feu Colombani Antoine-François de Pioggiola.

2. Bastonaccia, de la contenance environ de un hectare, soixante-douze ares, quatre-vingt-quatre centiares, terre, chênes, châtaigniers ; le dit bien est traversé par deux ruisseaux abondants qui l'arrosent ; il est clos de murs en pierres sèches, et confronte d'un côté à biens de Colombani Noël et à ceux de Colombani Antoine-François.

3. Monte-Longo, de la contenance de quatre hectares, quatre-vingt-dix-sept ares, trente-huit centiares, tenant à biens de Renucci François et à ceux de Franceschi Thomas de Pioggiola ; cet immeuble est en nature de terre, où existe une source d'eau, il est clos comme les précédents de murs en pierres sèches ; les trois immeubles sont situés sur le territoire de la Commune de Pioggiola.

Second lot.

Le second lot se compose de l'immeuble Larinzese, situé sur le territoire de la Commune de Speloncato, canton de Muro, tenant d'un côté à biens de Marcucci Victor, d'un autre côté à ceux de Baccelieri Marc-Antoine, à ceux de Grimaldi Paul-André, enfin d'un troisième côté à propriété de Tarquini Jean de Speloncato ; le dit immeuble est complanté en vigne, oliviers, cerisiers, figuiers et autres arbres fruitiers et jardin il existe dans cet immeuble un pailler couvert en terre ainsi qu'une source d'eau abondante avec bassin en maçonnerie ; sa contenance est de un hectare, trois ares, quarante un centiares.

Troisième lot.

Le troisième lot se compose de l'immeuble dénommé Sondaru, sis sur le territoire de Ville-de-Paraso, terre, chênes, oliviers et arbres fruitiers, de la contenance deux hectare, quatre-vingt-quinze ares, trente centiares, tenant à biens de Savelli Grégoire, à chemin public et à propriétés des saisis.

Les trois premiers immeubles, situés sur le territoire de Pioggiola, sont cultivés et exploités par les sieurs Renucci, et sont imposés au rôle des contributions foncières de la commune de Pioggiola pour un revenu de soixante-dix francs 29, ainsi que cela résulte de la matrice cadastrale insérée au cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Le second immeuble, situé sur le territoire de Speloncato, est cultivé par le sieur Capincelli Nicolas et est imposé au rôle des contributions foncières de la Commune de Speloncato pour un revenu de cinquante-huit francs 16 ; enfin le troisième immeuble sis sur le territoire de Ville-de-Paraso, est inscrit sous le nom de Capincelli Nicolas, et est imposé au rôle des contributions foncières de la dite commune pour un revenu de quatre-vingt francs 72.

Ces mêmes immeubles ont été saisis à la requête des sieurs : 1. Simon ; 2. Marie ; 3. Mathieu ; 4. Angèle, frères et sœurs Colombani ; 5. Adelaïde Filippi veuve Colombani, agissant en sa qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs Marthe et Victor frère et sœur Colombani, propriétaires, domiciliés et demeurant à Ville-de-Paraso, agissant en leur qualité d'héritiers testamentaires de feu leur grand-père M. Colombani Antoine-François, de son vivant propriétaire, demeurant à Ville-de-Paraso, ayant pour avoué Me H. Millie, sur les sieurs : 1. Renucci Antoine propriétaire, domicilié et demeurant à Pioggiola ; 2. Renucci Antoine-Jules, propriétaire, domicilié à Pioggiola, actuellement desservant à St-André de Poggio, prisen leur qualité de fils et héritiers de feu leur père Renucci Pierre, de son vivant propriétaire à Pioggiola ; 3. Capincelli Nicolas, propriétaire, domicilié et demeurant à Speloncato, débiteur solidaire, par procès-verbal de l'huissier Ceccaldi en date des neuf et dix décembre 1902, enregistré, à l'Ile-Rousse le 13 décembre 1902, fol. 26, C. 1, et transcrit, après dénonciation aux parties saisies, au bureau des hypothèques de Calvi, *le 2 février* 1903, fol 18 numéros 14.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par les créanciers poursuivants ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot composé des immeubles Leccia, Bastonaccia, et Monte-Longo, mille francs. . 1.000 fr.

Pour le deuxième lot composé de l'immeuble Larinzese, mille francs. . 1.000 fr.

Pour le troisième lot, composé de l'immeuble Sondaru, six cents francs . . . 600 fr.

Total des mises à prix . . 2.600 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Calvi, par moi avoué poursuivant, à Calvi *le vingt-huit février mil neuf* cent trois.

H. MILLIE, *avoué.*

Dûment enregistré.

Bastia, Imp. Ollagnier.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
(Publication autorisée par M. le Docteur STARK, à Bastelica-sur-Lille (Nord), qui envoie gratuitement et franco son Brochure explicative aux personnes le demandant

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISES
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : 200 millions
Valeurs assurées encore : 300 millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

A LA TOUR EIFFEL
MONTRE exact, sérieux, garantie, 10 ans, pendulerie, Fr. 7.50
Vve G. VOUILLAMOZ
Fabricant d'horlogerie
BASTIA, 1, BOULEVARD DU PALAIS, 1, BASTIA
Exportation et Commission

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATER
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à nouveau un grand assortiment certains chevaux dans son ambulance — ne donnant chirurgiens dentistes — qui a cet jour les droits d'exercer sur la profession et qui emploient des matières autorisées à la vente pour la fabrication de dents artificielles.

Un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2 Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
PRÉSERVATIF contre les EPIDÉMIES

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1830 A. GALLOIS, Rédacteur
Cité, Boulevard Montmartre, PARIS

LE Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 f. — Six Mois. 7f 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 32 gravures coloriées
Un An.... 22 f. — Six Mois. 11f 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur
7, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé en les employant pour l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
de la Société GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vices Rénaux, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Essoufflement, Faiblesse, Asthme, Mauvais Sang, Impuretés par exemple.
Se trouve avec le GOUT DE LA SANTÉ dans toutes les pharmacies
Exiger le nom de la Société GOLVIN sur les étiquettes
E. Fayard Successeur, 19 rue Saint-Denis à PARIS

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
CATALOGUES FRANCO (Imp. Fayard)
TÉLÉPHONE — USINE A St-DENIS
Dépôt Général du FER GAZEAU

TUMEUR

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 6

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — JEUDI 5 MARS 1903 — N° 55

Le Petit Bastiais

00109

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 mois	3 mois	6 mois
Corse	2f.	10 f.	5 fr.
Autres Départ.	2 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Jean de la Croix.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 26 m.
LUNE : Nouv., le 20. — Premier quart., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Théophile.

4 Mars

RETOUR DE CORSE

Vous trouverez, j'en suis sûr, tout naturel que je consacre à l'élection Rane le premier article que j'envoie à la *Petite Gironde* depuis ma rentrée de Corse. Cette élection a d'ailleurs fait tant de bruit dans la presse et dans le monde politique, qu'on peut en parler encore huit ou dix jours après qu'elle a eu lieu Je suis très fier, quant à moi, d'y avoir été associé, et cette fierté a été encore accrue par l'impression profonde que notre belle manifestation républicaine a produite dans tout le parti républicain.

Je ne parle pas seulement des innombrables articles de journaux parus, à Paris comme en province, qui ont été consacrés à l'élection de Rane et qui ainsi puissamment servi la cause de la Corse. Il faut, en effet, pour qu'on s'occupe de vous, attirer l'attention, se mettre en évidence, et, à ce point de vue, le scrutin du 15 février a plus fait pour la Corse que bien des années d'articles, de discours et de conférences. On a bien voulu s'apercevoir, enfin, que les « choses de Corse » n'étaient pas toujours des choses négligeables, qu'elles pouvaient être parfois extrêmement intéressantes, et que la France républicaine avait tout profit à les suivre de très près.

On n'est aperçu qu'il y avait, dans la Méditerrance, une île qui n'était pas exclusivement dominée, comme on le croyait jusqu'ici, par des querelles de personnes et des intrigues de clocher. On a constaté qu'il s'y trouvait un corps électoral profondément démocratique, parfaitement capable d'union et de discipline, et très susceptible, dans les circonstances déterminées, de faire œuvre politique et de témoigner très hautement, par-dessus toutes les compétitions locales, son attachement profond à la patrie française et à la République. Tel a été le sens de ce scrutin. Et c'est de là que vient, en dehors même de la personnalité de Rane, l'émotion qu'il a causée, et qui s'est traduite par les articles les plus élogieux pour la Corse.

Henri Brisson, le vieux lutteur de la démocratie, l'une des plus hautes personnalités du régime actuel, est sorti de son long silence et de son deuil récent pour reprendre, dans le *Siècle*, sa plume de journaliste, et noter l'éclatante signification de l'élection de la Corse. Jaurès, Sigismond Lacroix, Henry Maret, Cornély, Dubief, député et président du groupe radical-socialiste ; Gaston Thomson, Lucien Victor-Meunier, Gustave Rivet, bien d'autres encore parmi les publicistes les plus connus du parti républicain, ont, à l'envi, publié de vibrants articles sur cette manifestation électorale dont la répercussion a été grande dans les milieux politiques et parlementaires. Et, chose curieuse, de la part de ses adversaires eux-mêmes, Rane a été l'objet d'une sorte de respect. Sa vie est si droite, son passé si pur, que ceux-là mêmes qu'il a le plus combattus sont forcés de l'estimer et de rendre hommage à la belle unité de cette existence faite tout entière de dévouement, d'abnégation et de sacrifice.

Je tiens hier un article que M. Léon Daudet a publié sur Rane dans la *Libre Parole*. On ne pouvait évidemment s'attendre à des éloges dans la *Libre Parole*. Et cependant, l'article est dépourvu de violence, et même dans certaines de ses parties, il rend justice au caractère de Rane. Là où M. Daudet, par exemple, se trompe de tout au tout, c'est quand il se figure que les Corses n'ont nommé M. Rane que pour lui demander des places de gardes-chiourmes, de cantonniers ou de facteurs. Ce n'est pas cela que la Corse attend de son nouvel élu, et elle tiendra à honneur, au contraire, de ne pas le mêler à la petite broutille des satisfactions privées et des nominations individuelles. Ce n'est pas là le rôle qui s'impose à Rane, et ce n'est pas ainsi qu'il comprendrait son mandat. Ce qu'on attend de lui, ce ne sont pas d'éphémères faveurs, mais des actes durables. On ne sollicitera son intervention que dans des questions d'intérêt général, et c'est au pays et non pas aux personnes qu'on lui demandera de faire du bien.

C'est, du reste, une assez médiocre légende de représenter toujours les Corses comme assoiffés de faveurs et d'emplois. Je crois qu'à cet égard on leur rend des points dans bien d'autres départements, et, pour ma part, quand il m'arrive d'aller dans un ministère, j'y trouve généralement l'antichambre encombrée de députés du Nord comme du Midi, de l'Est comme de l'Ouest. Ce qui prouve que partout en France on peut avoir besoin du pouvoir. Il n'est pas étonnant que les Corses, qui sont pauvres, en aient besoin eux aussi, mais ils sont autant que personne capables de chevalerie et d'indépendance, et ceux qui, à propos de l'élection Rane, parlent avec quelque dédain des candidatures exotiques, ne devraient pas oublier que ce n'est pas la première fois que la Corse accomplit ainsi des actes qu'elle juge honorables et politiques.

Il y a plusieurs années, à l'époque où le parti bonapartiste était triomphant dans l'île, un des chefs de ce parti, M. Séverin Abbatucci, homme des plus estimables et des plus respectés, donna, avec la plus généreuse abnégation, sa démission de député pour faire élire à sa place M. Rouher qui se trouvait alors exclu du Parlement. C'était un acte politique que les bonapartistes avaient parfaitement le droit d'accomplir, et auquel personne ne trouva à redire. Ils ont seulement tort de ne pas s'en souvenir, et de pousser des cris d'indignation lorsque, aujourd'hui, la Corse républicaine répare, à son tour, une injustice et rouvre les portes à un des meilleurs serviteurs de la République, à l'un des hommes qui, aux côtés de Gambetta, ont contribué à sauver l'honneur national en 1870, et ont ensuite travaillé de toutes leurs forces à la fondation et à l'affermissement de la République dans ce pays.

Ce sont là, chez Rane, des titres inoubliables, et c'est ce qui fait que la Corse, aux yeux de toute la France républicaine, tire si grand honneur de cette élection. Ce sera, pour ce qui me concerne, une des grandes joies de ma vie d'y avoir pris, à côté de mes collègues et amis de la représentation corse, ma modeste part. Nous sommes certains, les uns et les autres, d'avoir bien servi notre île sur laquelle l'attention du Parlement et de l'opinion a été ainsi hautement appelée depuis les élections du 4 janvier dernier. Il n'y a que les imbéciles qui croient que l'on peut se faire connaître par la seule force de ses vertus. En ce monde, pour attirer l'attention, il faut du bruit, il faut faire parler de soi en bien ou en mal, et les attaques, par cela seul qu'elles sont plus bruyantes et plus violentes, valent bien souvent mieux que les éloges.

La Corse, sous ce rapport, n'aura pas à se plaindre. Depuis un mois il n'est question que d'elle dans les journaux ; elle se trouve ainsi, tout en ayant fait un acte des plus nobles et des plus politiques, avoir fait en même temps un acte des plus profitables. J'ai éprouvé ce sentiment avec une intensité toute particulière lorsque, rentrant l'autre jour à Paris, au lendemain de notre élection, je me suis présenté à notre déjeuner hebdomadaire des amis de Gambetta. Il y avait là des illustrations de notre parti, de fidèles apôtres de la République qui ont lutté et souffert pour elle. Il y avait là de vieux républicains qui étaient en prison ou en exil quand les hommes de ma génération n'étaient pas encore nés. Ils entouraient Rane, et lis félicient son élection.

Ce fut pour moi, je vous en réponds, un rude moment d'émotion lorsque, à mon entrée, tous ces aînés, tous ces vétérans se levèrent, et que, d'une voix unanime, en battant des mains, ils s'écrièrent : « Bravo, la Corse ! Vive la Corse, et vivent les Corses ! » J'aurai voulu que la Corse entière fût là pour partager mon émotion patriotique. Je regardais Rane qui, lui aussi, ne pouvait se défendre d'être ému. Ce n'est pourtant pas un homme qui s'émeut facilement. Comme disent les Arabes, l'horloge de la vie lui a sonné toutes les heures. Je le revoyais, il y a bien longtemps de cela, quand j'entrai dans la politique, toujours aux côtés de Gambetta, dont il était un des conseillers les plus sûrs et les plus écoutés. Il fut pour moi très accueillant, car cet homme, aux allures si rudes, est plein de cœur. Plus tard, en des jours d'épreuves, son assistance m'a réconforté, et c'est avec orgueil que j'ai été accompagné par lui sur le terrain. Toujours cet ami de Gambetta a gardé pour les autres amis de l'illustre patriote les sentiments de la plus vive et de la plus profonde affection. Il était juste, comme l'a dit lui-même éloquemment dans le *Radical*, que la grande mémoire de Gambetta vint planer sur cette élection, et je suis fier que ce soit par la Corse, par mon pays passionnément aimé, qu'ait été accompli un si bel acte de justice, de réparation et de fidélité.

EMMANUEL ARÈNE.

(*Petite Gironde*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 5 mars à 2 h. 1/2

1. L'Audacieux,	Laroux.
2. Lucresia Borgia,	Donizetti.
3. Le Mysostis,	Dreyer.
4. Mélopée Catalane	X.
5. Polka Villageoise,	Sellénick.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

5 mars 1706. — Naissance à Bastia du conseiller Jean Charles Gregorj, homme de lettres et historien.

Cet éminent jurisconsulte bastiais a publié en 1822 l'histoire de Filippini, qu'il a enrichie d'une introduction et de notes d'une grande érudition ; il a composé une tragédie intitulée : Sampiero Corso ; traduit l'histoire de Pietro Cirneo et mis au jour les Statuts civils et criminels Corses.

Gregorj était président de l'Académie de Lyon ; il travaillait à une histoire de la Corse quand la mort la surprit.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Les récompenses suivantes ont été décernées aux personnes ci-après dénommées pour actes de courage et de dévouement :

Médaille de bronze

M. Marcelli Auguste Ernest, agent de

---

156 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Rapidement, continua Vautrin, je dresse un état des lieux. La boutique faisait partie d'une maison à allée ; au fond de l'allée, dont la porte est ouverte, une petite cour sur laquelle l'arrière-boutique doit avoir une sortie : donc, à moins que mon guillard ne demeure dans la maison, je garde toutes les issues. Un quart d'heure environ se passe ; c'est long, quand on attend. J'avais beau regarder chez la fruitière, aucune espèce d'indice ; trois personnes étaient entrées, elle les avait servies sans avoir l'air de se douter qu'il y eût au dehors une surveillance ; pas un coup d'œil furtif de côté, par la moindre allure suspecte : « Allons, avais-je fini par me dire, il doit être locataire de la maison ; sans cela, sa sortie par la porte de la cour serait plus dans cette femme. » Je me décide donc à entrer pour prendre des renseignements. Peuh ! à peine ai-je dépassé le seuil de la porte, j'entends dans la rue le heurt de l'oiseau qui s'envole.

— Tu l'étais trop pressé, mon chéri, dit la Saint-Estève, et pourtant, tu me le dirais un jour : la police, n'est la patience.

— Sans demander mon reste de renseignements, continua Vautrin, je m'élance à sa poursuite. Juste au fond de la rue Servandoni, qui est le nom de l'architecte par lequel a été bâti Saint-Sulpice, cette église a une porte ; elle était ouverte à cause de l'office du mois de Marie, qui s'y dit tous les soirs. Mon gibier, ayant sur moi de l'avance, se précipite par cette porte et se perd si bien dans la foule, qu'en entrant après lui je ne l'aperçois plus.

— Eh bien, dit la Saint-Estève, je ne suis pas fâchée que le petit n'ait fait la poil ; moi je m'intéresse toujours un peu aux faux monnayeurs ; c'est un joli crime, propre, pas de sang versé, pas de tort fait à personne qu'à ces plâtres du gouvernement !

— Et une maison de banque de Francfort dont ses faux billets ont entraîné la ruine !

— Tu diras ce que tu voudras, j'aime mieux ce que ton Lucien de Rubempré, qui ne faisait que nous dévorer, tandis que, si tu avais eu sous la coupe un travailleur pareil dans notre bon temps !...

— Malgré ton admiration pour lui, tu n'en iras pas moins demain te renseigner adroitement chez la fruitière, qui doit le connaître, puisqu'elle a favorisé son évasion. Quand je suis retourné à la boutique, j'ai trouvé volets et porte clos. J'avais perdu mon temps dans l'église...

— A écouter une chanteuse, je parie, interrompit la Saint Estève.

— Oui ; comment sais-tu cela ?

— Parbleu ! tout Paris court l'entendre, répondit Jacqueline Collin, et puis, moi, dans mon petit particulier, je la connais.

— Comment ! cette voix qui m'a tant ému, par laquelle, rajeuni de cinquante ans, j'ai été reporté au jour de ma première communion chez ces bons pères de l'Oratoire, où j'ai été élevé : cette femme qui m'a fait pleurer et m'a transformé pendant cinq minutes en un saint homme, tu l'aurais sur tes tablettes ?

— Oui, dit négligemment la Saint-Estève ; j'ai quelque chose d'entamé avec elle : je m'occupe de la faire entrer au théâtre.

— Ah çà ! tu vas aussi prendre une agence dramatique ! tu n'as pas assez de tes mariages ?

— Voilà, mon chat, en deux mots la chose. C'est une Italienne, belle comme le jour venue de Rome à Paris avec un imbécile de sculpteur dont elle est folle sans qu'il s'en doute ; et ce Joseph en éprouve si peu pour elle, que, l'ayant eue sous les yeux posant pour une de ses statues, il est encore à lui adresser une galanterie !

— C'est un homme qui doit aller loin dans son art, remarqua Jacques Collin, avec ce mépris de la femme et cette force de caractère.

— A preuve, répondit Jacqueline, qu'il vient de le quitter, son art, pour se faire nommer député ; c'est de lui que je disais tout à l'heure à la Fontaine qu'elle aurait pu l'écrire quelque chose. J'avais envoyé chez elle mon étrangère, à laquelle elle a fait les cartes sur cet amoureux transi.

— Mais toi, comment l'avais-tu connue ?

— Par le vieux Ronquerolles. Allant un jour chez le sculpteur pour affaire d'un deuil dont il était témoin, il a vu ce trésor de femme et en est devenu tout Narcisse.

— Alors, tu t'es chargée de la négociation.

— Comme tu dis. Il y a déjà plus d'un mois que le pauvre homme perdait ses peines ; moi, ayant pris l'affaire en main, je lui ressuscite : j'apprends que la belle est de la confrérie de la Vierge ; le dimanche, je me présente chez elle en dame de charité ; et, vois un peu si, en commençant, j'ai de la chance ! le sculpteur était absent de Paris pour se faire nommer député...

— Je ne suis pas en peine de toi ; cependant une dame de charité qui se charge d'un engagement dramatique...

— Au bout de deux visites, continua la Saint-Estève, je lui soustire toutes ses petites confidences ; qu'elle n'y peut plus tenir, avec ce marbre d'homme ; qu'elle ne veut rien lui devoir, et, qu'ayant étudié pour le scène, si elle avait moyen d'avoir un engagement, elle quitterait aussitôt sa maison. Alors, un jour, j'arrive tout essoufflée, lui disant qu'un homme de mes amis, un grand seigneur, respectable par ses vertus et par son âge, et à qui j'ai parlé d'elle, se chargeait de la faire entrer au théâtre ; et je lui demande la permission de la lui amener.

— C'était l'ordre et la marche, dit Jacques Collin.

(*A suivre*).

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations

police à Roubaix, déjà titulaire de la mention honorable, le 13 octobre 1902, s'est distingué de nouveau en maîtrisant au péril de sa vie un attelage emporté.

Mention honorable

M. Vincensini Ange Michel, receveur buraliste à Ampus : juillet et août 1902, a fait preuve de dévouement dans deux circonstances, notamment en arrêtant un cheval emporté.

Lettre de félicitations

M. Angeli Paul, brigadier d'octroi à Marseille, déjà titulaire de la mention honorable ; le 23 novembre 1902 a maîtrisé un cheval emporté.

Bulletin Financier

Paris, le 27 février 1903.

L'animation n'est animée après la reprise des primes mais la tendance reste ferme. Notre 3 0/0 est meilleur à 99.85. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure finit à 93.35. *Le Serbe a fait son reprise* à 79.30 sur le gros succès obtenu par l'émission d'une liber de nouvel emprunt des Monopoles or 5 0/0. Les souscriptions actuellement ouvertes n'étaient à plus de 360.000 Obligations pour 150,000 offertes et le nombre des souscripteurs à 80,000. Les Etablissements de Crédit sont toujours dans leurs cours précédents. Le Crédit Foncier accentue son avance à 720.

L'action Tramways Electriques et Omnibus de Par est à 78.75, bons bénéficiaires par les recettes des Tramways Electriques en Espagne qui, du 1er janvier au 26 février 1903, se sont élevées à Frs : 631.160,89 en plus-value de Frs : 98.129,51 sur 1902.

Le marché au Banque est ainsi. Action Messageries Françaises de Madagascar 99 et 91. Nokambe ferme à 31.50. La Gold Run s'avance à 47.50, à la veille de détacher son coupon. Obligations 6 0/0 Grande recherchées à 348. L'action Economique Industrielle progresse à 458, en attendant mieux la Consolidated Goldfields Ivory Coast, introduite hier en comptant à 39 frs, est activement traitée entre 31 et 34.

Nos Grands Chemins Français sont mieux tenus.

NOUVELLES COLONIALES

M. le sous-lieutenant Prosperi, du 21e régiment d'infanterie coloniale, est désigné pour servir au Cochinchine.

— M. le capitaine Calendini, du 3e régiment de tirailleurs sénégalais, passe au bataillon de Diego.

— M. le capitaine Colonna de Leca, du bataillon du Chari, passe au régiment indigène du Congo.

— M. le lieutenant d'infanterie coloniale Battesti, de l'état-major particulier, au Tonkin, est classé au 8e régiment d'infanterie coloniale.

SAVON DU CONGO Blanchissant du teint.

Correspondance

Bastia, le 3 mars 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

A propos du Cercle de défense des intérêts de la Haute-Ville, mes amis et moi, qui désirons ardemment de nous associer au groupe d'habitants qui ont pris l'initiative de la fondation de cette association, nous voudrions, s'il y a moyen, avoir quelques explications au sujet du fonctionnement de ce Cercle, et en même temps les prier d'épargner les listes de souscription, c'est-à-dire d'en déposer trois ou quatre dans des endroits différents du canton en partageant les distances.

Un Habitant de la Haute Ville.

Nécrologie

LA MÈRE SAINT PAUL

La Révérende Mère Saint-Paul, de l'ordre de Saint-Benoît, née Maria-Dominique Anoletti, a rendu sa belle âme à Dieu, hier, dans la soirée, après une très longue maladie. Elle souffrait depuis longtemps et toutes les prévenances de ses saintes compagnes suffisaient à peine pour lui permettre de remplir sa tâche dans ce monastère d'Erbalunga où sa vocation l'avait attirée toute jeune, malgré les séductions du monde, et d'où elle espérait ne plus sortir.

Mais le coup fut mortel pour elle, lorsqu'il a fallu quitter cet asile de paix, se séparer de ses compagnes et rentrer dans ce monde qu'elle avait quitté sans espoir de retour. Les soins de sa bonne mère, de ses sœurs, de tous ceux qui l'aimaient et qui avaient éprouvé un sentiment passager de satisfaction de la revoir au milieu d'eux, ne purent rien contre la gravité du mal. D'ailleurs, qu'aurait-elle fait sur cette terre ? sa mission était brisée, elle n'avait plus qu'à aller recevoir, au milieu des légions célestes, la récompense d'une vie d'abnégation et de complète soumission à la volonté de Dieu.

Elle s'est *endormie* doucement, sans secousse, offrant à son créateur son dernier regard et sa dernière pensée, pleine de confiance dans sa miséricorde et dans les promesses de l'au-delà.

Son convoi funèbre a été respectueusement suivi par une foule de parents et d'amis.

Nous présentons à son inconsolable mère et à toute sa famille nos condoléances émues.

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller FLACH

Audience du 4 mars

Assassinat suivi de vol et complicité de ce crime

3e témoin, Andrue, maréchal des logis de gendarmerie. — Averti par Sanguinetti, que le bandit Paoli devait se trouver dans la soirée du dimanche, à 9 heures, à la grotte de Neveggia, je m'y suis rendu à l'heure indiquée en compagnie de deux gendarmes. Là, nous avons trouvé les frères Sanguinetti qui nous ont déclaré avoir tué le bandit qui avait fait feu sur eux.

M. le Président fait remarquer au témoin qu'il *est étrange*, que se trouvant en présence d'individus qui avouaient être les auteurs d'un crime, il n'ait pas songé à les mettre immédiatement en état d'arrestation.

4e et 5e témoin. — Les gendarmes Negroni et Martini confirment la déposition de leur maréchal des logis.

Une discussion s'engage entre M. l'Avocat général et Me de Montera et Moretti à propos de la situation des lieux.

6e témoin, Antoine Paoli, frère de la victime. — Le dimanche matin en me promenant dans la rue, j'ai appris indirectement la mort de mon frère. Plus tard, ayant rencontré Albertini, je lui demandais ce qui s'était passé : Il devint blême et ne sut me donner que des réponses très embarrassées.

Me de Montera fait observer au témoin qu'au cours de l'instruction, il a bien parlé de Jean-Laurent Albertini, mais jamais de Jean Albertini, l'accusé actuel.

7e témoin, Annette Paoli, fille de la victime. — Déclare avoir remis à son père, la veille du crime, la somme de 400 francs que lui a été volée par son assassin.

8e témoin. — La veuve du bandit confirme la déposition de sa fille et demande justice en pleurant.

Les autres témoins confirment les dépositions qu'ils ont faites à l'instruction.

Réquisitoire

M. Aubert, convie en termes remarquables, le jury à une œuvre de justice et de patriotisme corse. Il ne sera pas dit que dans ce beau pays, au passé de fierté et d'honneur, les faneaires restent impunis.

Plaidoirie de la partie civile

Au nom de la veuve Paoli, Me de Carafa supplie le jury de pas laisser un pareil crime impuni. Le porte-parole de l'organe de la partie civile, très émouvante, produit une profonde impression dans l'auditoire.

Plaidoirie de Me H. de Montera

Le vieux lutteur est venu reprendre sa place à la barre. Dans une plaidoirie admirable, il sollicite des jurés un verdict d'acquittement.

Me Joseph de Montera ajoute quelques mots émus à la plaidoirie que l'on vient d'entendre.

Plaidoirie de Me Moretti

En termes émouvants le vaillant défenseur retrace un tableau des crimes de Paoli Richard, et sollicite la mise en liberté de ses deux clients.

Le Verdict

Le verdict du jury étant négatif sur toutes les questions, les accusés sont mis immédiatement en liberté.

Audience d'aujourd'hui :

Leonetti Jean, cultivateur, demeurant à Prupriano, meurtre et complicité.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Me Decori et de Carafa.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — On lit dans le *Journal de la Corse* :

Un incendie s'est déclaré dans l'établissement des fournaux économiques, rue Sainte Claire. Le feu a été communiqué au *1er étage par le fourneau situé au rez-de-chaussée* et a ensuite attaqué le plafond qui, construit en matériaux très légers, a permis aux flammes de se développer.

L'alarme immédiatement donnée, a fait accourir sur les lieux le piquet d'infanterie qui a aussitôt fait fonctionner les pompes.

Beaucoup de citoyens dont nous regrettons de ne pouvoir donner les noms se sont fait remarquer par le dévouement avec lequel ils ont combattu le feu. Parmi ceux-ci citons M. Buleson, officier d'administration d'artillerie, et M. Augustin Onorati, dessinateur au génie, qui a été blessé au bras gauche.

Nous avons remarqué sur les lieux, M. le commandant Valette, M. Montigny, secrétaire général, et plusieurs notabilités de la ville.

On peut évaluer les dégâts à environ deux mille francs.

PORTOVECCHIO. — Le maréchal des logis de gendarmerie Bézard Antoine-Dominique, de la brigade de Portovecchio, passe à celle de Bastelica.

AJACCIO. — On a arrêté un nommé Joseph G., âgé de 17 ans, demeurant à la barrière, sous l'inculpation de vol d'une *somme de 125 francs*, d'une paire de souliers et d'une montre en argent au préjudice d'un garçon de café.

G. a été mis à la disposition de M. le *procureur de la République*.

CAURO. — Mlle Marie Peraldi a été nommée débitante de tabacs de la régie et de poudres à feu à Cauro, en remplacement de Mme veuve Chiappe, démissionnaire.

OSANI. — L'année dernière on avait extrait de la mine d'Osani cent tonnes d'anthracite ; en 1903, les opérations ont été nulles. On espère cependant les reprendre en 1903.

AJACCIO. — M. Fabroguettes Auguste-Michel, percepteur surnuméraire dans les Pyrénées Orientales, est appelé aux mêmes fonctions en Corse.

Discours

prononcé par M. le greffier Olivieri, aux obsèques de M. Jean-Antoine Morelli.

Messieurs,

C'est avec une vive et profonde émotion que je viens remplir un pieux devoir en disant un dernier adieu à celui que nous accompagnons à sa dernière demeure.

Jean-Antoine Morelli a été mon prédécesseur dans les fonctions de greffier de la justice de paix de notre canton, et à ce titre cette douloureuse mission m'est dévolue.

J'essayerai d'accomplir ce pénible devoir en vous rappelant ce qu'a été mon parent et ami.

Sa vie, Messieurs, a été un enseignement et un exemple. Encore tout jeune il se fit remarquer par une maturité d'esprit au-dessus de son âge et des sentiments élevés de droiture, de justice et d'équité.

Entré tout jeune dans la corporation des greffiers, il inspira aussitôt la confiance si nécessaire dans les délicates fonctions qu'il allait remplir.

L'aménité de son caractère, sa scrupuleuse probité, l'austérité de ses mœurs ne tardèrent pas à lui attirer l'estime générale et à lui gagner les sympathies du public.

Aussi il acquit vite une bonne réputation, justifiée par une large connaissance pratique des affaires, un jugement sage et pondéré et une exactitude qui ne s'est jamais démentie.

Mais il ne se contentait pas d'être l'officier ministériel exact et consciencieux se bornant à rédiger avec clarté les conventions des parties, il était encore un conseiller intègre et obligeant que l'on consultait avec plaisir et que l'on écoutait avec une déférence respectueuse.

C'est ainsi que grâce à lui bien des contestations ont pu être aplanies et des procès évités, car ils sont nombreux ceux de nos compatriotes qui avant d'ouvrir une action judiciaire recoururent à ses lumières, au lieu d'aller demander à la ville, la consultation toujours coûteuse d'un légiste.

En effet, qui de nous, Messieurs, n'a pas connu M. Morelli, cet homme érudit, à qui les lois étaient familières et dont la connaissance approfondie des codes en avaient fait un auxiliaire précieux de la justice.

Si, à ces éminentes qualités, nous joignons la noblesse de ses sentiments, la droiture de son âme, et surtout ce besoin inné de rendre service à ses compatriotes, on comprendra combien sont grands les regrets que sa mort laisse dans tous les cœurs. C'est qu'on offat cette légitime popularité ne date pas d'hier.

Depuis plus d'un demi siècle, M. Morelli remplissait ses modestes mais délicates fonctions à la satisfaction des éminents magistrats, ses chefs à divers degrés, et des populations estimées de nos campagnes ; c'est que durant cette longue période il n'a jamais varié ; tel on l'avait connu en 1841, lors de sa nomination, tel on le vit dans les dernières années qu'il occupa ce greffe, qu'il avait fait sien, et auquel il imprimait une direction qui servira de guide à ses successeurs.

En 1897, fatigué par ce long exercice et plus qu'octogénaire, M. Morelli se décida à résigner ses fonctions pour jouir d'un repos justement mérité, et il emporta dans la retraite non seulement les sympathies du public, mais l'estime de tous ses chefs.

Aussi bien que sa vie publique, la vie privée de notre regretté défunt est toute de dévouement, de droiture et d'efforts persévérants, et il n'a cessé d'entourer tous les siens d'une constante et affectueuse sollicitude.

On gardera longtemps dans le canton le souvenir de cet honnête homme, de sympathique fonctionnaire qui disparaît, et *cette affluence qui se presse autour de ce cercueil est un témoignage éclatant des* sentiments qu'il inspirait.

Que la famille de l'excellent M. Morelli reçoive ici la vive expression de nos sympathiques condoléances, et salons respectueusement, Messieurs, les restes de cet homme de bien qui vient de disparaître pour entrer dans l'éternité.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Bartoli César, commis principal faisant fonctions de receveur ambulant des contributions indirectes, 35 ans 7 mois 15 *jours de services*, 3.852 *francs*.

Carli Luc, préposé des douanes, 30 ans 3 mois 18 jours de services, 852 francs

Donati Joseph, préposé des douanes, 31 ans 2 mois 26 jours de serv., 960 fr.

Versini Jean, préposé des douanes, 26 ans 7 mois 27 jours de services, 770 fr.

Castellani Alexandre, facteur de ville, 25 ans 1 mois 18 jours de serv., 598 fr.

Battini François, facteur des postes et télégraphes, 20 ans 7 mois 20 jours de services, 840 francs.

Ottavioli Marie-Françoise veuve Ottavioli, le mari canotier du port de La Calle, décédé titulaire d'une pension, 196 francs.

Sebastiani Antoine Padoue-Pascal, commissaire de police, 25 ans 3 mois 29 jours de services, 907 francs.

L'Affaire de Cargese

Cargese, le 19 février 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

J'ai lu dans votre journal du 18 courant la rectification apportée par Mlle Antoinette Baldacci, au sujet de la dispute qui a eu lieu à Cargese le 1er février.

Cette rectification étant en tout point controuvée, permettez moi de vous prier d'insérer la note suivante, mentionnant exactement les faits.

Dans la soirée de dimanche 1er février, entre dix et onze heures, les nommés Baldacci Jean et Voglimacci se prirent de querelle ; après avoir échangé quelques coups de poings, Baldacci Jean porta un coup de couteau à son adversaire et le blessa assez grièvement. Au cours de la dispute quatre autres individus intervinrent parmi lesquels mon frère Francoise Baldacci Nicolas et le frère de Mlle Baldacci, Albert Baldacci, dans l'unique intention d'apaiser les deux agresseurs. Deux d'entre eux furent également assez grièvement blessés par Jean Baldacci qui se défendait avec une *lame tourine*.

Le frère du dernier, Baldacci Albert, mortellement blessé, déclara à la gendarmerie que c'était Jean Voglimacci qui l'avait tué. Cette affaire mystérieuse sur ce point laisse la champ libre à des suppositions et l'on ne peut encore affirmer d'une façon positive lequel est le vrai meurtrier, vu que dans la matinée le bruit courait *dans le village que s'était un autre qui l'avait tué*. Je fais remarquer toutefois que mon frère n'est pour rien dans le meurtre, *puisque Baldacci Albert se l'a pas accusé de l'avoir frappé*.

Quant à Mlle Antoinette Baldacci qui incrimine mon frère d'avoir participé au meurtre de son frère, je serais curieuse de savoir si elle était présente aux faits, car je crois qu'elle n'est arrivée qu'après la mort de son frère à Cargese.

Agréez, etc.

FRANCOLACCI.

Une affaire de cœur

Le cœur de bien des jeunes filles bat. Les battements sont dus parfois à une impression sentimentale qui procure une agréable sensation. Les battements de cœur sont aussi douloureux, c'est lorsqu'ils sont causés par une faiblesse de l'organisme. Tel était le cas de Mlle Françoise Lagrange, de Vallières, Commune de Chavannes, par Châteauneuf-sur-Cher (Cher). Nous donnons son portrait *ci-dessous*. Dans la lettre suivante elle nous apprend qu'elle a été guérie par les pilules Pink.



Mlle Françoise Lagrange, d'après une photo

« Publiez, dit-elle, ma guérison dans l'intérêt général. Il n'est pas douteux que de nombreuses jeunes filles et femmes souffrent comme j'ai souffert et elles peuvent se guérir comme je me suis guérie. Pendant longtemps, n'ayant pas trouvé le bon remède, j'ai eu sa prise à un affaiblissement général très grave. J'étais pâle, je n'avais aucune énergie et un petit ouvrage me demandait de grands efforts. J'avais souvent une migraine si douloureuse que je m'efforçais de ne pas redoubler et de ne pas bouger la tête pendant toute sa durée. J'étais souvent prise d'étourdissement qui m'obligeait la station le l'as étendre. Enfin, sans raison, au moment où je m'y attendais le moins, j'avais des palpitations de cœur si violentes que je croyais expirer et que je pouvais même entendre avec mes mains ouvertes l'empêcher de battre. Les pilules Pink qui me furent recommandées m'ont guérie radicalement et rapidement de tous mes malaises. »

Ne restez pas affaiblie quand il est si facile de se fortifier, de regénérer son sang, de tonifier ses nerfs en prenant les pilules Pink. Quelques jours de traitement suffisent pour vous rendre la santé. Les pilules Pink vous donnent des garanties inombrables de leur efficacité. Tous les jours, les journaux reproduisent des attestations de guérisons d'anémie, de chlorose, de neurasthénie, de rhumatismes, de maux d'estomac. Remarquez-bien que les pilules Pink publient chaque jour de nouvelles attestations. Elles ne sont jamais publiées deux fois. Les préparateurs des pilules Pink regorgent d'ailleurs dix fois plus d'attestations qu'ils ne peuvent en publier. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies et au dépôt 63, rue Bolta, Paris, au prix de trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes franco. Ajoutons que les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les rhumatismes, les maux d'estomac.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 4 MARS

Thermomètre — 7 heures du matin, + 12° à midi, + 13.2. à 7 heures du soir + 14.2. Maxima, + 15.5. Minima, + 11.6

Baromètre — 7 heures du matin, 755 millimètres, 759 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O. modéré. Dans l'après-midi, N. O. fraîs.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Défense mobile

Le port de Toulon vient d'être avisé officiellement que M. le lieutenant de vaisseau Courtoux, qui commandait le torpilleur *141*, de la défense mobile de la Corse, vient d'être relevé de son commandement par le ministre de la marine.

Le torpilleur *141* avait abordé, il y a un mois environ, le torpilleur *Capitaine-Mell* et lui avait causé de graves avaries. M. le lieutenant de vaisseau Courtoux a été frappé sur le rapport d'une commission d'enquête, qui a conclu à sa négligence.

Tribunal de commerce

M. A.-M. Rigoni, gradué en droit, a prêté serment en qualité d'agréé près le tribunal de commerce de notre ville.

Ecole navale

Le modèle choisi pour la composition de dessin du concours d'admission à l'école navale, en 1903, est le buste d'Homère, portant le numéro 1933 de la collection des Beaux-Arts.

L'Officiel

Le Journal Officiel n'est décidément pas l'organe infaillible que l'on croit, et il s'y glisse même parfois des coquilles d'une certaine grandeur.

Dans le compte-rendu de l'avant-dernière séance du Sénat se trouve la publication du rapport de M. Lamousse sur l'élection de M. Ranc à Corse. Le rapporteur donne ainsi les résultats de l'élection :

MM. Ranc, 504 voix.
de Casabianca Pierre, 216

Or, le concurrent de M. Ranc était non pas M. de Casabianca Pierre, mais M. de Carbuccia Pierre. Il n'est évidemment pas la même chose, et on conviendra qu'une telle coquille, dans un rapport parlementaire et dans une feuille de haute gravité, a de quoi consoler les autres journaux si, par hasard, elle s'en glissait dans leurs colonnes.

Le prix du pain

Les patrons boulangers réunis en assemblée générale, ont voté à l'unanimité un prix unique pour chaque qualité de pain, dans toutes les boulangeries et toutes les épiceries revendant du pain.

Voici les prix adoptés :

Pain ordinaire, 0.35 le kg.
Pain de luxe, 0.40 »

Voici les noms des boulangers qui se sont mis d'accord pour l'augmentation :

Rossi Ch., Angelini Joseph, Leandri Dominique, Leandri Joseph, Lota Vincent, veuve Lota, Gregori, Canessa, Mamberti, Graziani, Durros, Campana, Spaccesi, Piaggi, Vincigerra, Zanzucchi, Valery, Martin, Servetto, Cerotti, Caneo Dominique, Carlotti Joseph-Marie, Carlotti Mathieu, Ferrari Antoine, Fontana, Balastracci, Varzura, Nova Antoine, Manfredi, Villa, Valentini, Agostini Simon, veuve Modena.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands Magasins du Printemps de Paris*, que nous publions aux annonces.

Matinée musicale

Matinée de musique classique chez Mlle Gleize, dimanche, à 4 heures.

Obsèques

Une foule nombreuse suivait hier la dépouille mortelle de Mlle Marie-Lucie Taddei, emportée par une de ces maladies qui résistent à toutes les ressources de la science.

Elle était à peine âgée de dix-huit ans ; laborieuse, intelligente, elle allait, dans quelques mois, obtenir ce brevet, le but de son travail, l'objet constant de ses désirs, en même temps que la récompense de ses études. Pendant sa maladie elle se préoccupait moins de sa santé que du retard que son état allait apporter dans sa préparation à l'examen. Elle ignorait qu'elle ne devait pas arriver jusques là, et que l'avenir réservait aux siens de plus rudes émotions.

Sa courte existence n'avait été qu'une longue application au travail, un constant souci pour se créer une situation indépendante ; lorsqu'elle touchait le but, la main glacée de la mort l'a saisie et en a fait sa proie.

Toutes ses compagnes du pensionnat Ponzevera entouraient son cercueil et leur émotion disait assez combien était vive leur douleur, partagée d'ailleurs par tous ceux qui la connaissaient.

Nous présentons à M. et Mme Taddei et à leur famille toutes nos condoléances.

Le temps en Mars

Jusqu'à présent Mars n'a pas démenti à sa vieille réputation ; depuis le début de février nous avons eu du vent, de la pluie, du froid et du soleil. Il continuera ainsi, d'après M. Jules Capré, à moins que, pour ce qui concerne notre région, le savant pronostiqueur ne se trompe un peu, comme pour février. En effet, le mois qui vient de s'écouler a été des plus agréables, bien qu'il nous fut annoncé comme un mois de tempêtes et de pluies.

Voici ce que dit M. Jules Capré pour mars : du 1 au 10 basses pressions sur l'Espagne, le Sud français, le golfe de Lion et l'Italie, avec de gros temps sur la Méditerranée. Le régime des vents serait de nord-est sur l'Europe occidentale.

Du 10 au 21, les basses pressions s'accentuent sur l'Espagne, la Méditerranée et l'Algérie, principalement les 14 et 15.

Du 21 au 31, basses pressions au *sud français*, sur tout le bassin de la Méditerranée. Le 24 paraît devoir être un des jours les plus critiques du pronostiqueur, avec tempête, ainsi que le 26 *pour l'ouest européen*, l'Espagne et la Méditerranée occidentale.

A partir du 28, retour des hautes pressions avec beau temps jusqu'aux premiers jours d'avril.

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement au premier étage, Place Saint-Nicolas. S'adresser au bureau du journal.

Avis aux commerçants
DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Perseverche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants :

Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frêts et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Achetez les
SOIERIES SUISSES!
GARANTIES SOLIDES
Demandez les échantillons de nos Nouveautés en noir, blanc et couleur.
Spécialités : Foulards Raie imprimée, Soie suisse, Liseuse rayée et Soie lavable pour robes et blouses, à partir de 1 fr. 20 le mètre.
En Corse nous vendons directement aux consommateurs et envoyons à domicile franco de port et de douane les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries.

Bourse de Paris

	3 mars.	4 mars
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.65	99.80
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50	99.39

Dépêches Télégraphiques pour Bastia
Supplément de Nuit

Nouvelles Militaires

Ecole supérieure de guerre

M. le lieutenant Véron, du 38e régiment d'artillerie, à Bastia, a été admis à prendre part aux épreuves écrites du deuxième degré et aux épreuves orales des examens d'admission à l'Ecole supérieure de guerre en 1903.

CONSEILS DE REVISION

Les opérations des conseils de revision pour la classe 1902 commenceront le 16 mars et devront *être terminées au plus tard le 8* juin.

Le Voyage Présidentiel

A propos du voyage du président de la République en Algérie et en Tunisie le bruit a couru à la Bourse que la flotte italienne, ainsi que les escadres russe et anglaise de la Méditerranée se rendraient à Alger pour saluer le président de la République.

Une exécution à Tunis

Ce matin a eu lieu, au Bardo, le pendaison d'un indigène condamné par les tribunaux tunisiens.

Selon la coutume, les condamnés doivent être amenés au moment de l'exécution devant le bey qui ordonne de donner suite à la sentence, si la famille du condamné refuse d'accepter le prix du sang.

Les Morts du Jour

M. Regley de Kœnigsegg

M. le général de brigade Regley de Kœnigsegg, est décédé ce matin, à Paris.

Né le 12 avril 1823, il sortit de Saint-Cyr le 1er octobre 1844 avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie. Il fut promu général de brigade le 25 septembre 1877.

M. le général Regley de Kœnigsegg était commandeur de la Légion d'honneur ; il avait été mis à la retraite par décret du 11 mai 1885.

M. Rafael Zaldivar

On annonce également la mort de M. Rafael Zaldivar, ministre de la République du Salvador, en France.

EN CHINE

Les rebelles

Une dépêche de Shang-haï annonce que les autorités chinoises ont saisi dans des magasins, aux environs de Shang-haï, des centaines de fusils et des approvisionnements considérables en munitions.

EN ALLEMAGNE

Guillaume II en voyage

L'empereur s'est embarqué aujourd'hui, à Wilhelmshaven, pour Héligoland.

Le vaisseau impérial, le cuirassé *Kaiser-Wilhelm*, est accompagné par les croiseurs *Sleipner* et *Nymphe* et par deux torpilleurs.

AU VÉNÉZUÉLA

Le Conflit

On télégraphie de Washington que l'on étudie un nouveau plan pour éviter de porter l'affaire du Vénézuéla devant la cour de La Haye.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Couyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Articles 57

Le million des Mineurs

La discussion reprend sur la 1re partie de l'article 57, relative au crédit de 1 million destiné à augmenter les pensions de retraite des ouvriers mineurs.

Plusieurs députés de la droite présentent des amendements qui sont tous repoussés ou retirés.

La 1re partie de l'article 57 A est adoptée.

Amendements

M. Logue développe un amendement tendant au partage du million entre les mineurs et les ouvriers agricoles.

L'amendement est rejeté par 316 voix contre 218.

M. Guillain développe un autre amendement portant que les allocations seront versées seulement aux anciens ouvriers et employés.

L'amendement n'est pas adopté.

Le reste de l'article 57 A est adopté.

La Chambre passe ensuite à la discussion des articles ci-après :

Article 57 B : La majoration ne pourra élever la pension au-dessus de 360 francs.

Adopté.

Article 57 C : Les allocations ne sont limitées à 240 francs.

Adopté.

Sur l'article 57 D, M. Janet développe un amendement portant que le million soit mis à la charge des exploitants de mines.

M. Jaurès combat l'amendement qui est rejeté par 393 voix contre 137.

L'article 57 D déterminant le nombre de centimes additionnels à redevance des mines, qui devront être établis pour la part contributive des exploitants, est adopté.

Enfin les derniers articles concernant le million à accorder aux mineurs sont adoptés sans discussion.

Titre IV

La Chambre commence ensuite la discussion du titre IV de la Loi de finances qui est relatif aux moyens de service et aux dispositions annexes.

Les bureaux de tabac

Amendement Perroche

M. Perroche dépose un amendement tendant à mettre les bureaux de tabac en adjudication, au fur et à mesure de l'extinction des titulaires.

M. Perroche développe son amendement qui mettra fin à tant d'abus et à des injustices criardes.

Le ministre des finances combat cet amendement, et prie la Chambre de le rejeter sans hésiter.

Le président met aux voix cet amendement qui est adopté par mains levées.

M. Bouvier, fort ennuyé de ce vote, déclare qu'il fera rejeter cet amendement par le Sénat.

Pari mutuel

Amendement Empereur

M. Empereur dépose un amendement tendant à obtenir un prélèvement supplémentaire de 1 0/0 sur les sommes versées par le pari mutuel pour les subventions destinées aux travaux communaux et à l'adduction d'eau potable.

Le ministre du commerce demande la disjonction de cet amendement qui est repoussée par 271 voix contre 261.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Etat Civil

NAISSANCES

Spaccesi Pauline. — Peretti Paul-Emile. — Colombani Adrienne. — Meschi Henri. — Andrieri Antoine.

DÉCÈS.

Andrieni Antoine-Vincent, veuf, 91 ans, de Bastia.

Anoletti Marie-Dominique, en religion sœur Saint-Paul, célibataire, 43 ans, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Jean Franceschi, et leurs enfants ; M. Augustin Franceschi ; M. et Mme Théodore Franceschi, et leurs enfants ; M. Félix Franceschi, rédacteur à l'administration centrale des douanes à Paris ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de Madame

Veuve Jeanne Franceschi
née Luziachi

leur mère, belle-mère, et grand'mère, décédée, à l'âge de 73 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui jeudi, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Fillipaina, 19.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

(BAPAGGIO)

Mme et M. François Casaldi, officier comptable, chevalier de la Légion d'honneur, et leurs enfants, au Fort-Boïtier ; Mme et M. Vincens Casaldi, à Paris, officier comptable, chevalier de la Légion d'honneur, à Rusenat (Oran) et leurs enfants ; M. Paul Casaldi, inspecteur de la Garde indigène à Porto-Novo (Dahomey) ; Mme veuve Casaldi, née Casaldi et M. le docteur Casaldi de Bapaggio ; Mme veuve Gadejski et son enfant, à Paris ; M. et Mme Bruno, à Paris ; M. l'abbé Nicoli, aura depuis de Marseglia ; Mlle Elise Nicoli ; Mme veuve Chabrophy, née Nicoli et ses enfants ; Mme veuve Santoni, née Nicoli et ses enfants, de Corrone ;

Les familles Casaldi, Nicoli, de Pietra, Casale, Franchini, Giovanchini, de Casa'e, Franceschi, de Saint-André de Cotone, Leoni, Cecaldi et Pietri, d'Orezza, Bettenati, Dominici et Casaldi de Valle d'Alesani ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve Maria Cecaldi
Née NICOLAI

leur mère, belle-mère, sœur, parente et alliée, décédée à Bapaggio le 2 mars 1903, à l'âge de 84 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Atelier
de Mlle Valléde Couteulx
Cours de Dessin, Peinture et Ouvrages d'art pour jeunes filles

Mademoiselle Vallée le Couteulx informe le public qu'étant obligée de quitter Bastia, elle cède la suite de son cours à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, professeur au Lycée.

M. Ch. Casabianca ouvrira ses cours à partir du 16 mars prochain.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, 22, rue de l'Opéra, au 4e étage.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

PARIS



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi Gratis et Franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la Saison d'Été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Cie

PARIS

SERVICE DES EXPÉDITIONS POUR LA CORSE :

Envoi franco de port à partir de 25 francs, dans toutes les localités de Corse desservies par un port ou par une gare de chemin de fer.

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

ESSAYEZ ★ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage CROISSANT

CARON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour Bastia-ville, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographies M. d'Albert, peintre-photographe, villa Ceccoli, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portait Artistique photoblosin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des specimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

A LA GRANDE DISTILLERIE MODÈLE

31, rue de l'Opéra

Aux acheteurs du strict comptante **B. Simon Damiani** offre de livrer de produits de tout premier choix rendus gare Bastia non logés savoir :

Absinthe supérieure Abbel Brenon 0,90 le lit.
Id. Coubé 2,30 la bouteille.
Id. Premier, 2,50 id.
Id. Terminus, 3,50 id.
Id. Pernod fils, 2,40 id.
Rhum bonne qualité, 0,55 le litre.
Id. supérieur, 0,65 id.
Id. origine grand arôme 50° 1,40 le litre.
Eau-de-vie bonne qualité, 0,80 id.
Id. surfine, 1,50 la bouteille.
Liqueurs fines assorties, 1,50 la bouteille.
Id. surfines assorties, 1,50 id.
Sirops surfins assortis, 0,80 id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignau, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.

La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.

Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oblieur que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

La clientèle bourgeoise connait à l'heure actuelle que sa Maison excelle pa. l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.

Dépôt des cigares Laterosita et Rencurel véritables.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES

Superphosphates d'Os et Minéraux

Dosages garantis sur facture

LOUIS LACHÈVRE

MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE

DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos

On demande des représentants

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

VIN FÉBRIFUGE Mie HELETTI

Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia

Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée

C'est ma santé



APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS

CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

800 000 Malades!

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie des Mirador*, Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

VOS CHEVEUX

Ne tomberont plus et repousseront

PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX

PÉTROLE HAHN

La Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER

Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces

F. Wibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à Nice

ALAMBICS DEROT

DEROT Fils Aîné
Boulevard de Strasbourg, PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Carde, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE digestive et rafraîchissante

L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — VENDREDI 6 MARS 1903 — N° 56

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Bastia	2 fr.	4 fr.	8 fr.
Corse	5 fr.	10 fr.	20 fr.
Union postale, et autres Pays	6 »	12 »	22 »

Le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Jean de la Croix.
SOLEIL : (heure nationale)
LEVER, 6 h. 1 m. — COUCHER, 5 h. 26 m.
LUNE : NOUV., le 26 — PREMIER QUART., le 6.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Théophile.

5 Mars

L'UN OU L'AUTRE

Une tête de Socrate du Nord ; un beau front plein de pensée, une barbe qui a été blonde, poudrée de neige, des cheveux harmonieusement ondulés et des yeux bleus ; un profil grec sur un col droit qui doit avoir été repassé à Londres ; tel est M. Ribot.

Comme il arrive le plus souvent, son talent ressemble à sa personne ; il est fait d'inspiration et de mesure, de lumière et de correction.

Cet homme sait tout ; il a tout étudié ; il peut parler sur toutes choses avec une égale force de persuasion. Il en est arrivé à ce degré de science et de sagesse où les idées s'étendant à toutes les branches de l'esprit humain, se complétant, se vérifiant, se contrôlant les unes les autres, forment la conviction sereine de la vérité définitivement conquise.

Ce qui distingue plus particulièrement son éloquence c'est la proportion et l'à-propos. Ses discours ont une architecture grecque fleurie sobrement de guimaoves et de cigné. Il n'y a pas d'orateur modérée qui se possède mieux ; c'est qu'il n'a nul souci du verbe qui affleure à ses lèvres comme d'une source profonde, intarissable ; il sait extérieurement l'idée, il l'adresse au but, avec une force et une précision jamais démenties d'élégance.

Il ne perd pas un seul instant de vue l'adversaire qu'il veut atteindre. Jamais un homme politique n'a porté à la tribune un esprit plus délié, un coup d'œil plus calme et plus pénétrant. Il excelle à découvrir le point faible d'une contradiction. Vite, il choisit dans sa profonde science, l'argument qu'il faut, rien que celui qu'il faut, pour percer au défaut l'erreur ou le paradoxe.

Et depuis quelques mois, les députés de la nouvelle législature sont plongés dans une sorte de stupeur devant les manifestations renouvelées de ce prodigieux talent.

En moins de trois mois, M. Ribot a touché, avec une inlassable maîtrise, à tous les problèmes de l'actualité. Il a parlé pour la liberté de l'enseignement, pour la liberté d'association ; il a vengé la conscience nationale offensée par le discours de M. Jaurès en faveur de la Triplice ; il a lumineusement exposé la situation financière du pays ; il vient enfin de porter un coup mortel aux doctrines socialistes en démolissant d'un coup l'essai de collectivisme appliqué qui se dissimulait sous la modeste apparence d'un projet de monopole de l'alcool.

Dans ces discussions qui ont rempli tout le commencement de la législature, M. Ribot a rencontré devant lui toujours le même homme. Le leader du parti socialiste. Si bien qu'on pourrait dire que les débats se sont bornés jusqu'ici à un dialogue prolongé entre M. Ribot et M. Jaurès. A eux deux, ils ont constamment occupé la tribune. Si quelques autres orateurs se sont risqués ça n'a été que pour préparer ou retarder leur rencontre décisive.

Il ne s'est rien fait jusqu'à présent dans cette Chambre sans qu'ils aient l'un et l'autre apporté leur avis ; ils ont planté sur tous les terrains leur drapeau, l'un en face de l'autre, presque sans souci des intérêts ministériels qui s'agitaient autour d'eux.

Il est même arrivé ceci, c'est que M. Ribot, qui est hors de la majorité ministérielle et met une certaine coquetterie à le rappeler, s'est vu constamment approuver par la majorité républicaine, tandis que M. Jaurès qui commande effectivement à cette majorité, n'a jamais su la rendre favorable à ses idées.

Il est clair que la coupure n'est pas faite à l'endroit qu'il faut. Une question sérieuse, intéressant vraiment l'avenir de la République, ne peut pas être mise sur le tapis sans qu'éclate cette équivoque qui associe les esprits les plus opposés et divise les esprits toujours prêts à s'entendre.

Les rencontres répétées de M. Ribot et de M. Jaurès ont eu cet avantage de démontrer qu'il n'y avait en somme dans la Chambre comme dans le pays ou, si vous aimez mieux, dans la République, que deux grands partis, deux courants, deux directions.

Une foule de ministres laissés pour compte, de chefs sans emploi mais non sans ambition, des candidats perpétuels s'appliquent à obscurcir les questions les plus simples sous d'innombrables accessoires et sous des étiquettes variées. A la lumière des débats, tout cela disparaît : on découvre le néant de ces distinctions, de ces séparations, créées pour des intérêts personnels. Sur les questions principales qui font tout le fond de la politique, il n'y a que deux opinions qui se distinguent vraiment : l'une qui reste fidèle aux principes de la Révolution, s'inspire des traditions républicaines, aspire à toujours plus de liberté et sert jalousement la patrie ; l'autre qui tend au renversement de tous ces principes pour établir un régime nouveau par la destruction de toutes les libertés et la négation de la patrie.

D'un côté, la République, de l'autre, la Révolution sociale.

Ici Ribot. LÀ Jaurès.

Hors de là, tout n'est que confusion et équivoque ou calcul et traîtison.

M. Ribot et M. Jaurès sont seuls à parler, parce qu'il n'y a rien à dire de sérieux, de sincère après ce qu'ils ont dit, au nom des parties respectifs en présence.

Entre les idées de l'un et de l'autre, il n'y a place que pour les ratiocineries d'antichambre, pour les calculs personnels.

Dans les temps de prospérité et de calme, les esprits alléges se complaisent aux disputes sans danger, sur des pointes d'aiguilles, comme on dit ; mais à l'heure où nous sommes, en pleine crise sociale, au milieu des périls qui font douter de l'avenir même de la République, il faut se grouper dans les larges camps pour la résistance et pour le salut.

Sur tous les points, on l'a vu dans les dernières discussions, il n'y a rien de commun. C'est tout l'un ou tout l'autre. Et c'est trahir l'un que de ménager l'autre.

Il faut choisir.

LOUIS LATAPIE.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Le gendarme Filliberti, de la brigade de Bol-Rabalou, est désigné pour servir au détachement de la Guyane.

— M. Pratali, adjudant greffier de 1re classe à la prison militaire de Montpellier, passe à la prison militaire de Tunis.

— M. Nicolai a été nommé commis de 3e classe des services civils en Cochinchine.

— M. Casanova, surnuméraire des postes sur la ligne de l'Est, est nommé commis sur la même ligne.

— Ont été nommés gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie, MM. Baldacci Laurent, ancien sous-officier au 158e, et Martinucci Félix, ancien sous-officier au 6e d'infanterie.

EXPÉDITIONS DES CORSES

6 mars 1819. — Guillaume, marquis de Corse, fait donation au ministère de Saint-Mamilien, dans l'île de Monte Cristo, des terres qu'il possédait à Ampugnani.

Le marquis de Corse laissait ses biens aux religieux de Saint Mamilien pour le salut de son âme.

LES COMÈTES GIACOBINI

Notre jeune et savant compatriote M. Giacobini, astronome à l'Observatoire de Nice, a découvert, dans la nuit du 15 au 16 janvier 1903, une nouvelle comète, la première de l'année. Il a pu en mesurer les coordonnées le 19.

Cet astre, de dixième grandeur et visible seulement dans les instruments puissants, est situé dans la constellation du verseau, au S. des deux belles étoiles *Scheat* et *Markab*. Il disparaît au commencement de la nuit. Il a été observé le 21 janvier à Heidelberg.

Déjà, M. Giacobini avait, le 3 décembre 1902, découvert une comète dont l'aspect est celui d'une nébulosité de 0'7 de diamètre. Quoique faible, cette première comète est facilement observable et le sera encore jusqu'à la fin du mois de mai. La détermination de ses éléments a été faite en premier lieu par M. Fayet, de l'Observatoire de Paris.

La seconde comète est plus belle que la précédente, mais son éclat va en diminuant. On croit dans les milieux astronomiques, à l'identité de cet astre avec la comète Templi-Swift, dont le retour est attendu. Ce ne serait alors qu'une comète retrouvée.

La comète de janvier a été observée par M. Chofardet, à l'Observatoire de Besançon, les 21, 22 et 24 janvier 1903. Le 21, la comète d'un diamètre apparent de 1'5 et de 10e à 11e grandeur, présentait une condensation excentrée sur le sud. Le 24 la condensation était contrôlée, un petit noyau stellaire, assez vif, s'apercevait par instant.

Les comètes de M. Giacobini ont donné lieu à de nombreuses communications à l'Académie des sciences. — Sensu.

(*L'Echo de la Corse*).

Bourses d'Enseignement primaire

Les candidats dont les noms suivent qui ont satisfait aux examens des 9 et 12 mai 1902 ont obtenu des bourses d'enseignement primaire supérieur dans les écoles primaires supérieures :

Angelini Jean-Baptiste, né le 30 décembre 1887 à Rogliano, le père maréchal des logis de gendarmerie à Aubin, 5 enfants, quart de bourse d'entretien, à Aubin.

Bonelli Jérômine, née le 4 novembre 1887 à Bocognano, le père menuisier à Marseille, 2 enfants, quart de bourse d'entretien, à Marseille.

Albertini Angèle, née le 17 mai 1888 à Milhau, le père retraité de gendarmerie, 4 enfants, quart de bourse d'entretien, à Marseille.

Versini Lucio, née le 7 septembre 1889 à Bologna, le père préposé d'octroi à Marseille, 3 enfants, quart de bourse d'entretien, à Marseille.

Bartoli Mathieu-Virginius, né le 8 décembre 1887 à Tasso, le père cultivateur à Serra di Ferro, demi bourse familiale à l'école primaire d'Ajaccio.

Benedetti François-Omer, né le 9 octobre 1887 à Evisa, le père garde des forêts à Constantine, demi bourse familiale, id.

Carlotti Jules-François, né le 24 septembre 1888, à Ciamanacce, le père cultivateur, demi bourse familiale, id.

Casanova Anna, née le 30 janvier 1888, à Murato, le père agent voyer en retraite, quart de bourse d'entretien, id.

Federici Antoinette Marie, née le 7 janvier 1888 à Sainte-Marie-Poggio, le père cultivateur, demi bourse familiale, id.

Seta Madeleine-Clémentine, née le 20

---

127 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Oui ; mais elle, défaite en diable, et pas aussi décidée qu'elle le dit à quitter son sculpteur, de me promener de jour en jour ; si bien que, pour la faire avancer, j'ai dû lui insinuer d'aller consulter la Fontaine, à quoi d'ailleurs elle avait assez de penchant ; mais, malgré les cartes, elle est toujours en garde, et les affaires se gâtent, parce qu'elle a vu son Chinois qui est revenu et nommé. Il n'y a pas à dire : il faut maintenant marcher avec précaution ; s'il allait trouver mauvais qu'on lui détournât une femme dont il va peut-être vouloir dès qu'il saura qu'elle ne veut plus de lui, en ouvrir affaire à forte partie ; et ce n'est pas ce vieil égoïste de Ronquerolles, qui n'est, d'ailleurs, que pair de France, avec lequel on serait bien garanti contre les poursuites d'un député...

— Ce vieux débauché de Ronquerolles, dit Jacques Collin, n'est pas ce qui convient à ta protégée ; elle est sage, il faut la laisser sage ; je sais, moi, un homme vraiment respectable, qui la fera entrer au théâtre en tout bien, tout honneur, et qui, sans arrière-pensée, lui assurera un sort magnifique.

— Tu connais, toi, de ces phénomènes ? Je ne serais pas fâchée de savoir leur adresse, j'irais mettre ma carte chez eux.

— Eh bien, petite rue Sainte-Anne, près du quai des Orfèvres : là, tu trouveras quelqu'un avec qui la connaissance est déjà toute faite.

— Planches-tu ? (tu moques-tu ?) s'écria la Saint-Estève, à laquelle son étonnement donna une rechute de l'argot des voleurs, qu'elle parlait autrefois couramment.

— Non, je parle sérieusement : cette femme m'a ému, elle m'intéresse, et puis j'ai une autre raison...

Vautrin raconta alors sa démarche auprès de Rastignac, l'intervention du colonel Franchessini, la réponse du ministre et sa théorie transcendante sur le reclassement social.

— Voyez-vous ce petit masque, qui s'avise de nous en remontrer ! s'écria Jacqueline Collin.

— Il est dans le vrai, répliqua Vautrin ; la femme seule nous manquait, et tu me la fournis.

— Oui, mais ça coûtera les yeux de la tête.

— Pour qui notre fortune ? nous n'avons pas d'héritiers ; tu n'éprouves pas, je pense, le besoin de fonder un hôpital ou des prix de vertu ?

— Pas si gaïole ! répondit la Saint-Estève ; d'ailleurs, tu le sais bien, mon Jacques, avec toi je n'ai jamais compté ; seulement, je m'avise d'une difficulté : cette femme est fière comme une Romaine qu'elle est, et les damnées fonctions...

— Tu le vois bien, dit vivement Jacques Collin, il faut à tout prix échapper à une existence où l'on peut entrevoir des avanies pareilles. Sois tranquille pourtant, je suis en mesure de détourner celle dont tu t'aises. Pour mon métier, je suis autorisé à faire toute espèce de personnages, et, tu t'en souviens, je suis un comédien passable. Demain, je puis mettre à ma boutonnière un arc-en-ciel de décorations, m'installer dans un hôtel sous tel nom aristocratique qu'il me plaira forger ; pour la police, les franchises du carnaval durent toute l'année. J'y ai déjà pensé. Je suis l'homme que je veux être. Tu peux annoncer à l'Italienne que le comte Halpertius, grand seigneur suédois, fou de musique et de philanthropie, s'intéresse à son sort ; et, de fait, je lui monte une maison ; je lui tiens rigoureusement le marché de vertueux désintéressement que tu lui contionnes ; enfin, je deviens son protecteur déclaré. Quant à l'engagement qu'elle désire, et que je lui veux aussi, car, pour mes projets d'avenir, il me la faut resplendissante et lumineuse, nous ne serions ni Jacques ni Jacqueline si, avec son talent, de l'or et de la volonté, nous ne parvenions pas à le lui procurer.

— Maintenant, savoir si Rastignac trouverait que tu as tenu la gageure : c'est M. de Saint-Estève, le chef de la police de sûreté, qu'il te disait de rebadigeonner.

— Eh non, ma vieille ! Il n'y a plus de Saint-Estève, plus de Jacques Collin, plus de Vautrin, plus de Trompe-la-Mort, plus de Carlos Herrera ; il y a une intelligence forte, puissante, énergique, qui offre son concours au gouvernement : je la fais arriver du Nord, la baptise d'un nom de seigneur étranger, et, par là, je ne suis que plus vraisemblable pour les fonctions de police politique et diplomatique auxquelles je prétends me vouer.

— Tu vas ! tu vas ! c'est à merveille ; mais il faut d'abord être en possession de ce bijou qui doit te mettre en relief, et nous ne le tenons pas.

— Ce n'est pas là une difficulté ; je t'ai vue à l'œuvre, et quand tu veux, tu peux.

— On travaillera, dit modestement Jacqueline Collin. Viens toujours me voir demain soir, peut-être nous aurons marché.

— Et tu n'oublies pas, en attendant, dit Vautrin, la fruitière de la rue Servandoni, n° 13, où tu dois prendre des renseignements. Cette capture, qui intéresse un gouvernement étranger, aurait un parfum politique qui fera bien pour le but où je veux arriver.

— De la fruitière, je t'en rendrai bon compte, répondit la Saint-Estève ; mais, pour l'autre affaire, elle est plus délicate ; ne nous avisons pas de rien bousquer.

— Carte blanche ! répondit Vautrin ; jamais je ne t'ai trouvée au-dessous d'aucune mission, tant difficile fût elle ; ainsi donc, bonsoir et à demain.

(*A suivre*).

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

mars 1868, à Koniea-Szarella, la mère veuve, dotal bourse familiale, id.

Peretti Suzanne Eugénie-Georgette, née le 19 août 1889 à Orléans, le père brigadier chef de la sûreté, 3 enfants, quart de bourse d'entretien, à Orléans.

Biagambiglia Ange-Marie, né le 20 novembre 1888 à Paris, le père cultivateur, 9 enfants, bourse d'internat, à Boufauk.

Obligations à court terme

Par décision du 27 février 1903, le ministre des finances a autorisé l'émission d'une première série à valoir sur le montant des obligations du Trésor à court terme, dont la création est prévue par l'article 9 de la loi du 26 février 1903.

Ces obligations portant jouissance du 1er mars 1903, seront aux échéances des 1er mars 1907 et 1er mars 1908 ; elles seront émises dans les coupures ci-après : 500 fr., 1.000 fr., 5 000 fr., 10.000 francs, et seront productives, au taux de 3 p. 100 d'intérêts payables par semestre les 1er mars et 1er septembre de chaque année.

Les demandes seront reçues :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor public, rue de Rivoli ;

Dans les départements, aux caisses des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances ainsi que dans les succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France.

Les demandes présentées postérieurement au 1er mars donneront lieu au versement indépendamment du capital nominal des obligations, des intérêts au taux de 3 p. 100 courus du 1er mars au jour du versement.

Le Trésor se réserve la faculté de réduire ou de rejeter les demandes qui parviendraient à la caisse centrale du Trésor après la réalisation intégrale d'une somme de 100 millions.

Les obligations du Trésor à court terme sont admises au bénéfice des avances de la Banque de France dans les mêmes conditions que les rentes sur l'Etat.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 28 février 1903.

Quelques mouvements, la marché est resté assez bien disposé cette semaine, sauf sur la Rente Française qui recule à 99.85. La fermeté » dominé sur les Etablissements de Crédit, principalement sur la Société Générale à la suite des brillantes années qu'elle a obtenue dans l'augmentation de son capital social et dans l'important Syndicat, ouvert trois fois. L'Extérieure se retrouve à 97.50 ; la Rente Serbe Unifiée à 80 s'avance à 78.25.

En Banque, hausse de l'action Economique Industrielle à 486 ; bonne tenue de la Kokuho à 31.50 et de l'action Messageries Françaises de Madagascar à 91. Les Tramways Electriques et Chemins de Fer progressent, l'action à 77 et l'obligation à 494. Affaires suivies sur les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques en reprise à 458.50. Action Gaid rien 66 et 66.25, ex-coupon détaché aujourd'hui. L'obligation Grenoble est recherchée à 345, représentant à ce cours un revenu de 6, 5 0/0, sans tenir compte de l'amélioration probable du change ensuite. La Consolidated Goldfields of the Ivory Coast, introduite jeudi à 20 fr., est l'objet de nombreuses demandes à 27 fr.

Les actions des Chemins Français ont peu varié.

Information Financière. — Au 31 décembre 1902, le montant total des Assurances réalisées en cours en France, par la Mutuel Life a été élevé à 246 millions et demi, en augmentation de 35 millions sur le chiffre de l'an dernier, suivi dans ces 47 Compagnies Françaises réunies n'a augmenté que de 23 millions. Dans le monde entier, la Mutuel Life a réalisé en 1902, un milliard 70 mille cent d'affaires nouvelles suivies d'effet, c'est-à-dire dont la prime a été payée. Sous l'énergique impulsion de son directeur général, M. Paul Baudry, qui l'a implantée chez nous, la Mutuel Life a créé en quatorze ans un portefeuille égal à celui que les autres Compagnies américaines ont mis plus de 30 ans à former et que la plus importante des Compagnies européennes a mis 81 ans à constituer. Enfin, en 1902, la Mutuel Life a encaissé en primes et intérêts 272 mil lions de francs ; elle a payé 158 millions aux assurés et porté 453 millions en augmentation de son fonds de garantie qui s'élève aujourd'hui à un milliard 281 millions.

LES INTÉRÊTS DE LA HAUTE VILLE

Bastia, le 5 mars 1903.

Au Directeur du Petit Bastiais.

Dans votre numéro d'aujourd'hui, quelques habitants de la Haute Ville me demandent ce que doit être le but de la fondation du « Comité de défense des intérêts de la Haute Ville ».

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte pour faire savoir à ces messieurs que notre association n'a d'autre but que celui de s'occuper et de défendre par tous les moyens possibles, les intérêts de notre canton ; en outre, la fondation d'une caisse de bienfaisance qui absorbera l'excédent des cotisations et un tant pour cent sur les bénéfices qui sera fixé par les membres. La première des choses que la commission d'initiative a l'intention d'établir, c'est celle d'obtenir un marché sur la place d'Armes, ensuite la transformation de la halte de Lupino en station, qui intéresse tout le commerce du canton.

La caisse de bienfaisance doit être affectée : 1° à habiller tous les enfants indigents pour que leurs parents puissent les envoyer à l'école ; et nous leur fournirons en même temps les livres que leurs parents ne pourront pas fournir. Cette caisse sera distribuée trimestriellement par tous les membres de notre association à tour de rôle, c'est-à dire qu'une commission qui sera nommée en assemblée générale sera chargée d'en faire l'application. Cette commission commencera à fonctionner par rang d'ancienneté, et tous les membres auront leur tour.

La politique doit être complètement en dehors de notre société.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accorder l'hospitalité des colonnes de votre journal à ces quelques mots,

Veuillez agréer, etc.

F. PASQUINELLI.

Savon princesse Malaise, Victor Vaissier souverain parfum 0 fr. 75 c le pain.

Le Prix du Pain

RÉUNION DES PATRONS BOULANGERS

Hier à 1 heure, les patrons boulangers appartenant au Syndicat ont répondu, au nombre de 33, à la convocation de M. L. Nardini, *avocat, délégué de la commission* municipale. Il s'agissait de s'entendre sur le prix du pain.

En ouvrant la séance, M. Nardini dit que le but de la réunion est d'assurer l'alimentation de la population ainsi que son bien être. Beaucoup de plaintes sont parvenues à la délégation municipale au sujet de l'augmentation du prix du pain. Ce que nous souhaitons, c'est l'intérêt public, et nous sommes venus ici avec un esprit de conciliation pour l'intérêt général. Il n'y a aucune préoccupation de ma part, quoique on ait pu l'insinuer, soit politique, soit électorale, l'alimentation de la population pauvre est le seul but de cette réunion.

M. Ch. Rossi, président, expose ensuite pourquoi le pain a renchéri ; les prix des farines sont au cours de 40 à 42 francs et dès lors il est impossible de faire la moindre diminution sur les prix en cours.

Après une longue et laborieuse discussion, l'assemblée a décidé de faire un essai avec les farines de M. Campana, de la minoterie de Corte, que ce dernier s'est engagé à livrer au prix de 37.50. Le bureau du Syndicat en a été chargé.

En attendant le prix du pain ne variera pas tant que la solution n'a pas eu lieu, c'est-à-dire que le pain de première qualité sera toujours à 0.40 et celui de seconde à 0.35.

Ajoutons que M. L. Nardini a fait un pressant appel aux patrons boulangers au sujet de l'alimentation du pauvre.

Nous connaîtrons la semaine prochaine le résultat de la pacification faite avec les farines de Corte et une nouvelle réunion aura lieu à cet effet.

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller FLACHI

Audience du 5 mars

Meurtre et complicité

Cette affaire a déjà occupé le jury de la Corse en juin dernier. C'était Leonetti Jean, le fils de l'accusé actuel, qui comparaissait *en cour d'assises sous* l'inculpation de meurtre sur la personne de Leonetti Marc Antoine.

Leonetti Paul, reconnu coupable de meurtre provoqué, fut condamné à 4 ans de prison et à 1 franc de dommages-intérêts envers la veuve de la victime qui s'était portée partie civile.

Leonetti Jean gardait toujours la campagne et ne s'est constitué que dernièrement. Il a à répondre du crime de meurtre et de complicité.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Leonetti Jean dit Feretto et Leonetti Marc-Antoine, cultivateurs à Proprisano, avaient affermé de la commune de Foxano, dans la plaine de Tavaria, deux lots de prairies qu'ils exploitaient séparément. Compris dans un même terrement et simplement séparés par des bornes, les deux lots sont desservis par un chemin les reliant à la route de Belvedere-Campomoro, auquel Leonetti Jean se peut aboutir qu'en empruntant un passage sur le fonds de Leonetti Marc-Antoine.

Le 13 juillet 1900, M. Duport, régisseur du domaine de Sitpidi, auquel Leonetti Jean avait vendu sa récolte de foin, voulut traverser avec sa charrette le terrain de Leonetti Marc-Antoine. Ce dernier s'y opposa formellement. Informé de cet incident Leonetti Jean alla trouver M. Duport, s'engageant à assurer personnellement le passage des charrettes sur le fonds voisin. Le 15 du même mois, Leonetti Jean et son fils Paul, armés de fusils, accompagnèrent donc M. Duport à Tavaria. On chargea deux voitures et on les dirigea vers le pré de Leonetti Marc-Antoine. Au moment où la première charrette y pénétrait, Leonetti Marc-Antoine, armé d'un fusil, sujet, gait au voiturier Tramoni de ne pas aller plus loin.

Le conducteur s'arrêta. Survinrent alors Leonetti Jean et son fils Paul qui déclarèrent que la voiture passerait et au même instant ils en prirent la direction et excitèrent l'attelage qui se mit en marche. Leonetti Marc-Antoine leur barrant le passage demanda à parler à M. Duport, resté en arrière avec l'autre charrette. Mais les Leonetti très surexcités s'y refusèrent et tentèrent de nouveau de se frayer un chemin. Alors une fusillade très nourrie se fit entendre. Marc-Antoine alla s'abattre à quelques mètres plus loin et tandis que Jean, blessé lui-même, criait à son fils : « A quoi sers-tu ? » Celui-ci répliquait : « Je l'ai mal ajusté ! »

Cette scène sanglante ne dura que quelques minutes. Les Leonetti ne tardèrent pas à prendre la fuite et lorsqu'on s'empressa autour de Marc Antoine pour lui prodiguer des soins, on ne put que constater sa mort. Baignant dans son sang, le corps de la victime présentait deux plaies, l'une sur le bord gauche du sternum et l'autre à la région du thorax. La participation des Leonetti père et fils au crime est évidente.

L'information a établi que le premier coup de fusil a été tiré par Leonetti Paul, Leonetti père garde toujours la campagne, son fils s'est constitué au commencement du mois d'avril.

L'accusé soutient dans son interrogatoire qu'il n'a fait feu sur Leonetti Marc-François qu'après avoir été blessé au ventre par celui ci

Les témoins confirment leurs dépositions écrites.

M. Angeli soutient l'accusation.

Jean Leonetti est âgé de 65 ans. Son caractère est des plus violents. Les trois condamnations qui figurent sur son casier judiciaire le prouvent d'une façon certaine. Les rapports qui existaient entre l'accusé et la victime, malgré l'étroite parenté qui les rattachait l'un à l'autre, étaient assez mauvais. En 1898 l'oncle et le neveu avaient pris en adjudication le fermage de deux lots d'un bien communal, lots absolument distincts l'un de l'autre, mais grevés tous les deux d'une servitude de passage en faveur l'un de l'autre. La victime ne contestait pas à l'accusé le droit de traverser le lot mais elle soutenait que cette servitude devait être exercée en suivant un chemin tout autre que celui que Jean Leonetti s'obstinait à revendiquer sans droit aucun. A deux reprises différentes Leonetti Marc-Antoine s'était opposé au passage des charrettes devant transporter le foin du lot de l'accusé et n'avait consenti à les laisser passer que par esprit de tolérance.

Le 18 juillet on effectue de nouveau le transport du fourrage. Dès que la première charrette arrive à la hauteur de la ligne séparative des deux lots la victime se présente armée d'un fusil elle aussi et crie halte. Leonetti Jean prend en main les guides et excite de la voix les animaux de l'attelage.

La victime frappe de son arme le premier mulet qui se jette brusquement de côté et aussitôt une fusillade retentit. Leonetti Jean et son fils font feu sur Leonetti Marc-Antoine et le blessent mortellement ; grièvement atteint, Marc-Antoine tire à son tour et blesse au bas ventre Leonetti Jean. La légitime défense ne saurait être sérieusement soutenue dans cette affaire, Marc-Antoine ayant été attaqué chez lui, sur l'immeuble dont il était le fermier, par deux hommes armés qui, les premiers, ont fait feu sur lui.

M. l'Avocat général demande aux jurés de retenir la culpabilité de Leonetti Jean qui a commis dans la journée du 16 juillet 1900, un homicide volontaire sur la personne de Leonetti Marc-Antoine.

Me Decori présente la défense de l'accusé. Pour être logique, l'honorable organe de l'accusation aurait dû reprocher à l'accusé, non pas un simple crime de meurtre, mais bien celui d'assassinat, puisque d'après lui Leonetti Jean et son *fils auraient projeté à l'avance de donner* la mort à Leonetti Marc-Antoine au cas où il voudrait s'opposer à leur passage.

L'honorable défenseur établit tout d'abord d'une façon péremptoire à l'aide des documents officiels que contient la procédure, que le lot adjugé à l'accusé était en état d'enclave absolue, et que celui-ci avait par conséquent le droit d'exercer une servitude de passage sur le lot échu à Leonetti Marc-Antoine, pour pouvoir accéder au chemin de servitude et de là à la route nationale de Sartene Pourquoi donc, sans raison, Leonetti Marc-Antoine, voulait-il s'opposer à ce passage réellement et incontestablement dû ?

Ayant appris que le 14 juillet Leonetti Marc-Antoine avait fait des difficultés à un sieur Duport qui avait acheté tout le foin de l'accusé pour le laisser passer avec ses charrettes, ce dernier s'adressa à M. le maire de Foxano pour protester contre cet acte arbitraire. Le 16 juillet, fort de son droit, Leonetti Jean crut devoir se rendre en personne sur les lieux et, quand la première charrette arriva à la limite des deux lots, il se trouve en présence de Leonetti Marc-Antoine, armé de son fusil, qui le couche en joue et fait feu sur lui. Blessé grièvement à l'abdomen et voyant son adversaire prêt encore à tirer sur lui, il fait feu à son tour.

En agissant comme il l'a fait, l'accusé a usé du droit de légitime défense que lui donnait la loi elle-même. Assailli injustement par son adversaire, blessé, se pouvant se soustraire au péril imminent auquel l'exposait le fusil de Leonetti Marc Antoine braqué sur lui, il a défendu ses jours en danger et il ne saurait par conséquent être condamné.

Me Decori demande l'acquittement de Leonetti.

Me de Carafla déclare n'avoir rien à ajouter à la plaidoirie de son confrère pour obtenir des jurés un verdict négatif de culpabilité en faveur de Jean Leonetti.

Le verdict du jury étant négatif, l'accusé est mis immédiatement en liberté.

Audience d'aujourd'hui :

Battestini François, boucher, demeurant à Cervione, meurtre.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me Decori et de Carafla.

Cette affaire occupera deux audiences.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

GHISONI. — C'est une figure bien sympathique qui disparaît en la personne de M. Vincent Pieri, garde général des forêts en retraite, décédé ces jours derniers à Ghisoni, à l'âge de 72 ans.

Quoique d'un âge avancé, M. Pieri jouissait encore de la plénitude de toutes ses facultés ; son caractère aimable faisait l'admiration de ceux qui l'approchaient.

Il a laissé dans l'administration des forêts le souvenir d'un fonctionnaire aimable, ponctuel et sûr.

Sa mort n'a excité que des regrets ; ses obsèques lui en lieu à Ghisoni au milieu d'une affluence considérable ; elles ont revêtu le caractère d'un deuil public.

Nous adressons à Mme veuve Pieri, née Villain, à M. Rotgès, inspecteur-adjoint des forêts, et aux autres parents du défunt, nos plus vives condoléances. — Un ami.

AJACCIO. — A l'occasion de la réunion annuelle des membres de l'Association générale de la presse de l'enseignement à Paris, M. Pinet, inspecteur primaire à Ajaccio, rédacteur à « l'Union pédagogique, » a été nommé officier de l'instruction publique.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Leonardi Jean-Pierre-Toussaint, principal de collège, 37 ans 3 jours de services, 3.374 francs.

Olari Vincent, adjudant, 24 ans de service, 900 francs.

Sota Ange-Marie, adjudant, 41 ans 9 mois 4 jours de services, 1,355 francs.

Maestroni Maglia veuve Mosaglia, le mari chef de bataillon, décédé titulaire d'une pension, 1.333 francs.

Breault veuve Mariani, le mari sergent, décédé titulaire d'une pension, 620 francs.

Poli Marie Thérèse veuve Zanasttini, le mari brigadier, décédé titulaire d'une pension. 520 francs.

Mari Marie-Françoise veuve Arnaud, le mari gendarme, décédé titulaire d'une pension, 454 francs.

Colonna Barthélemy, facteur rural, 32 ans 3 mois 8 jours de services, 719 francs.

Casanova Marie-Françoise veuve Piani, le mari receveur des postes, décédé titulaire d'une pension, 193 francs.

Société des Anciens sous-officiers

Assemblée générale à la Mairie, dimanche, 7 courant, à 9 heures du matin, (les membres du bureau à 8 heures).

Ordre du jour : Versement de la cotisation. — Réception de nouveaux sociétaires. — Paiement des allocations pour médicaments. — Compte rendu de la situation financière.

N. B. — Pour donner satisfaction à plusieurs demandes d'admission de camarades retraités depuis plus d'un an ou dont la limite d'âge exige un droit d'entrée supplémentaire de 20 francs, la Société pourra les recevoir dans les conditions ordinaires de droit d'entrée fixé à 5 francs s'ils n'ont pas dépassé l'âge de 60 ans.

Cette faveur exceptionnelle ne sera accordée qu'au cours de la présente assemblée et à celle du 7 juin prochain.

Etat Civil

NAISSANCES

Ville Emilie. — Sisco Jules-César.

DÉCÈS.

Olivi Antoine, 5 ans, de Bastia.

Franceschi Marie-Joséphine, veuve, 73 ans, de Furiani.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Vous préoccuperiez-vous d'un danger évident?



Albert LOUIS

LE MÉNIL-THILLOT (Vosges), le 7 Mai 1903.

Messieurs, De complexion délicate et tempérament nerveux, mon enfant n'est affaibli de consomption. Nous nous en sommes heureusement aperçus à temps et, lui ayant fait prendre de l'Emulsion Scott, nous sortis de tout danger. Il est bien rétabli maintenant et très bien pour ses 11 ans. Nicolas Louis, cultivateur au lieu.

Manufacture Daroche et Cie, Paris.

Phtisie. Il faut nous bien garder de la phtisie, la combattre, nous défendre vaillamment de toutes nos forces. Il ne peut y avoir discussion à ce sujet : il n'est pas de parents qui, reconnaissant les symptômes de la phtisie, n'en désintéressent ; vous moins que tous autres. Si donc vous constatez quelques-uns des signes précurseurs de la phtisie ou des maladies qui y conduisent : pâleur continuelle, toux, élévation de température pendant la nuit, perte d'appétit, dès aujourd'hui, à l'heure même, donnez à votre malade de l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. M. Louis vous explique tout au long comment procéder. Dites que par les symptômes il se fait rendu compte du danger approchant. Il cherche le moyen de l'éviter et donne de l'Emulsion Scott à son enfant. Comme elle le fait toujours, et comme elle le fera aussi bien pour vous, l'Emulsion Scott sauva cette vie en péril dans si nécessité.

L'Emulsion Scott seule guérit ; imitations ou substitutions ne soulagent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur pensait sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (souvent imités) jamais en vrac. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Manufacture Daroche et Cie, 2, Place Vendôme, Paris.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 5 mars

Thermomètre — 7 heures du matin, + 9·2 à midi, + 15·3. + 7 heures du soir + 12·2.
Maxima, + 15·6 *Minima*, + 9 .
Baromètre — 7 heures du matin, 768 mm. midi, 768 mm. 6 heures du soir, 768 mm.
Vent. — Sans la matinée, S. O. faible.
Dans l'après-midi, N. faible.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Conférence Quinet

Un jour de congé ayant été accordé aux élèves des lycées, collèges et écoles primaires, à l'occasion du centenaire d'Edgar Quinet, les classes vaqueront très probablement lundi 9 du courant.

Ce jour-là, le matin, une conférence serait faite sur la vie et les œuvres d'Edgar Quinet, par M. Reynoard, professeur d'histoire au Lycée, dans le péristyle du théâtre municipal, qui a été mis gracieusement à sa disposition par M. le président de la délégation municipale.

⁂

Courtier-interprète

Par décision du ministre du commerce, M. Lanfranchi Séverin-Antoine est nommé courtier d'assurances, interprète et conducteur de navires à Port-de-Bouc, et est autorisé à interpréter la langue italienne.

⁂

Obsèques

Mme Jeanne Franceschi, née Lusinchi, décédée hier dans sa soixante-treizième année, était la veuve du regretté lieutenant des douanes Franceschi et la sœur de MM. Lusinchi. Elle a supporté avec résignation une longue maladie qui à diverses reprises avait déjà fait craindre un dénouement fatal. Mais les soins affectueux de ses enfants ont réussi à prolonger jusqu'à hier cette existence qui leur était si chère.

Le deuil était conduit par MM. Théodore Franceschi, négociant, et Félix Franceschi, rédacteur à l'administration centrale des douanes à Paris, entourés de nombreux parents et amis.

Nous présentons à MM. Franceschi et à leurs familles nos sincères condoléances.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 20, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Fêtes de la Mi-Carême

Pour répondre aux desiderata des habitants de la Haute-Ville, les *filles* qui devaient avoir lieu dimanche prochain, sur la place d'Armes, sont renvoyées à la Mi-Carême.

⁂

Le temps en mars

Après les prévisions de M. Jules Caprê, donnons celles de M. Perrolet des Pins, météorologiste à Mérindol :

Abaissements barométriques probables avec ciel nuageux, couvert et tendant à la pluie entre le 5 et le 8, entre le 10 et le 14, entre le 19 et le 23, entre le 28 et le 31 ; des tempêtes sont à craindre aux environs du 11, et entre le 27 et le 30.

⁂

Les Corses à Nice

Le banquet de la Société de secours mutuels *La Corse*, de Nice, a eu lieu dimanche, à l'hôtel du Cours.

Tous les membres avaient répondu à l'appel, et la plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant toute la durée du repas.

Au dessert, le dévoué président de la Société, M. Turchini, professeur au Lycée, a prononcé un discours très applaudi. Il a fait quelques mots l'historique de la Société et a donné le compte-rendu de sa situation financière, qui est très prospère.

Puis, M. Padovani, conseiller municipal, et quelques sociétaires ont porté des *toasts* à la prospérité de la Société, dont le nombre des membres augmente de jour en jour.

⁂

Les canonniers de Poitiers

Les dix canonniers du 20e régiment d'artillerie qui, à la suite de l'incident de Poitiers, avaient été été envoyés, pour expier leur faute, à la 8e batterie du 38e régiment à Bastia, ont été embarqués hier sur le paquebot de Marseille, pour rejoindre leur ancien corps.

Toute leur faute a été purgée par une petite excursion dans « l'île oubliée, » où ils ont passé très agréablement le mois de février.

⁂

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Louis Le Griz de Tastal, décédé au château de Lorient-Sadirac (*Gironde*). *Le défunt*, qui était de la famille de Jourdan-Auber, comte de Tastal, une des célébrités du Premier Empire, était allié à M. et Mme Gavini de Campile.

⁂

Faites comme eux

Rozelieures (Meurthe-et-Moselle), le 27 mars 1902. Je suis très satisfait, car j'ai obtenu avec les Pilules Suisses, un grand soulagement. Je les considère comme le remède le plus efficace pour rétablir ma santé un peu délabrée. Ma femme, qui en fait également usage pour combattre la constipation, en obtient un excellent résultat. Jacques THIERRY (Sig. lég.) A M. Hertzog, ph., 28, r, de *Grammont, Paris.*

⁂

Orateurs Saint-Roch

Les cérémonies des Quarante *Heures* auront lieu dans le dit oratoire, vendredi et samedi à 7 heures et demie du soir ; dimanche matin, office des trépassés, à 9 heures, suivi de la bénédiction du T. S. Sacrement. Salut solennel.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGINÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Au Port

Le vapeur *Balkan*, capitaine Berardi, est arrivé de Livourne avec 25 tonnes de marchandises diverses.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Udino, est arrivé de Nice avec passagers et marchandises.

VENTE VOLONTAIRE

Le dimanche, huit mars courant, à neuf heures du matin, sur la place *Saint-Nicolas*, à Bastia, il *sera procédé*, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de : deux chevaux alezans, de 1m 40 de hauteur, âgés de huit ans, une victoria, une charrette anglaise, deux charriots à marchandises, une charrette, harnais assortis.

La vente aura lieu au comptant, sous peine de folle enchère.

J. TOTTI.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède *en Corse* un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Bourse de Paris

	4 mars.	— 5 mar
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.80	— 99.30
— 3 p. 0/0 amortie.	99.20	— 99.75

Dépêches pour Special de l'Est

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de division de Monard, *disponible*, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

⁂

M. le général de brigade Larnac, adjoint au gouverneur de Brest, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

L'INCIDENT de l'École Polytechnique

Les soixante élèves qui avaient été envoyés dans les régiments à la suite du dernier incident de l'École polytechnique, sont rentrés ce *matin à l'école*.

Les Ouvriers de la Manufacture d'Armes *de Saint-Etienne*

Une grande réunion a eu lieu, hier soir, à Saint-Etienne, pour protester contre le renvoi de huit cents ouvriers de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

Plus de 1.200 personnes assistaient à cette réunion, qui a été très orageuse.

Parmi les ouvriers qui vont être congédiés le 1er avril se trouvent deux cents commissionnés et six cents ouvriers ordinaires.

La réunion a été tenue au Grand Théâtre.

Plusieurs orateurs ont pris la parole.

Un ordre du jour a été voté en faveur des ouvriers congédiés ; il a été adressé télégraphiquement au ministre de la guerre.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le collège sénatorial du département de la Gironde est convoqué pour le 26 *avril*, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Raynal, décédé.

Rappel de M. Lagarde

Plusieurs journaux annoncent que le Gouvernement a décidé le rappel de M. Lagarde.

On donne même, dans les couloirs de la Chambre, le nom de son successeur auprès du Négus.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

L'obligation 443.895 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 251.984 est remboursable à 50 000 francs.

Foncières 1879

Les obligations 1.096.338 et 1.783.821 sont remboursables chacune à 100.000 francs.

L'obligation 1.044.015 est remboursable à 25.000 francs.

Foncières 1885

L'obligation 950.035 est remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 478.520 est remboursable à 25.000 francs.

AUX ÉTATS-UNIS

Convocation du Sénat Américain

Le Sénat se réunit aujourd'hui, en session extraordinaire, afin de discuter deux questions d'une extrême urgence.

Il s'agit, en effet, d'assurer le vote du *traité de réciprocité avec Cuba*, et du traité relatif au canal de Panama.

00112

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Milliès-Lacroix, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

LA SITUATION SANITAIRE dans l'armée

Discussion de l'interpellation de M. Treille sur la situation sanitaire dans l'armée.

M. Treille

dit que les diverses mesures prises pour diminuer la mortalité dans l'armée ont donné des résultats insuffisants. Il cite des chiffres, et établit que notre service sanitaire est de beaucoup inférieur à celui de l'Allemagne. Nos *conscrits sont* trop rapidement examinés par les conseils de revision.

Au point de vue de l'alimentation des hommes, l'orateur voudrait que *la préparation des aliments fut* confiée à des cuisiniers de profession. Il insiste sur les défauts du casernement et l'exigüité des cuisines. On ne se préoccupe pas assez de la santé du soldat. La surveillance des cabarets est insuffisante ; il faut absolument lutter contre les progrès de l'alcoolisme et empêcher qu'il fasse des ravages dans l'armée.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903.

La loi de Finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Le Pari mutuel

Amendement Empereur

Suite de la discussion sur l'amendement de M. Empereur, relatif au prélèvement supplémentaire de 1 0,0 sur le produit du pari mutuel, de manière à aider les communes à faire des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Malgré l'opposition du ministre, *cet amendement est adopté.*

Le cumul des sénateurs

M. Mirman développe un amendement interdisant le cumul avec le traitement de sénateur.

Après une longue discussion, cet amendement est adopté par 490 voix contre 3.

Amendement Violette

M. Violette dépose un amendement tendant à surseoir à la contrainte par corps pour les personnes condamnées à une simple amende et restant à l'état d'indigence ou d'insolvabilité.

M. Violette développe longuement son amendement qui est combattu par le ministre de la justice.

Cet amendement est finalement adopté.

Amendement Perret

M. Perret *dépose*, à son tour, un amendement tendant à unifier le tarif des extraits de naissances des enfants légitimes et naturels.

Après une vive discussion cet amendement est adopté.

Amendement Constans

Enfin, M. Constans dépose un amendement tendant à accorder un secours quotidien de cinquante centimes par personne à leur charge, aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux.

M. Constans développe son amendement.

Une longue discussion s'engage entre l'orateur et le ministre des finances.

Le président met ensuite aux voix cet amendement qui est adopté par 349 voix contre 196.

Art. 67 à 72

La Chambre adopte sans modification les articles 67 à 72.

Derniers articles

Les articles 73 et suivants sont également adoptés sans discussion.

L'ensemble du budget

Une longue discussion s'engage sur l'ensemble du budget.

Plusieurs orateurs prennent successivement la parole, parmi lesquels MM. Baudry d'Asson, Ferrette, Arthur Legrand, Laurent, Castillet, Cachet, Audiffred et Lauraine.

Le Vote

La discussion étant close, le président met ensuite aux voix l'ensemble du budget.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants . .	453
Majorité absolue . . .	227
Pour l'adoption. . .	371
Contre.	82

L'ensemble du budget est adopté.

Le personnel de la Chambre

Avant la fin de la séance, la Chambre vote un crédit de 40 000 francs destiné à accorder des gratifications au personnel de la Chambre des députés.

La séance est levée à 9 heures du soir.

La prochaine séance est fixée à mardi.

DERNIÈRE HEURE

Notre représentant en Ethiopie

M. Lagarde, ministre de France en Ethiopie, rentre en vertu d'un congé.

Il sera, sur sa demande, appelé à *un autre poste*

Atelier de Mlle Valléele Couteulx

Cours de Dessin, Peinture et Ouvrages d'art pour jeunes filles

Mademoiselle Vallée le Conteulx *informe le public qu'étant* obligée de quitter Bastia, elle cède la suite de son cours à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, professeur au Lycée.

M. Ch. Casabianca ouvrira ses cours à partir du 16 mars prochain.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, 22, rue de l'Opéra, au 4e étage.

Avis aux commerçants

DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Pervenche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du *mercredi* 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants :

Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frets et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, *rue du Nouveau Port*, près des bureaux de la Cie Rubatino.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la botte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares		Boîtes de 50 cigares		Boîtes de 25 cigares		Boîtes de 10 cigares	
Baigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annonnco argentés	2.25	Flor de Bellard	4.00
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	Républica	1.25	Palomas	4.00
Isabella	2.50	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2 50
Le Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	0,75
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	0,70
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0,40
Trabucos E. R.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettas avec plume	0,40
Mercurio	4.25	Americana	4.50	Graziosa	1.50	*Cigares en paquet de 20 (le mille)*	
Judith	4.25	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	2.00	— — (B)	16.00
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.00	Le Commandeur	2.25	— Bandes roses	19.00
Londrès	6.50	Flor de Cabineto	7.00	Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00	— Courants	20.00
Renoural P.	7.00	Hermelin	7.00	Bandes dorées	24.00	— Tordus	20.08
Térésita F.	7.00	Milady	8.00	Courts	24.08	— Longs et Fins	29.00
Colombi	9.00	Semiramis	8.50	Japon	24.00	Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00
Colombiné	12.00	Flor de Libelar	8.00	Havane grand Trabucos	24.00	Bandes dorées	24.00
Los Ciboléros	10.00	Otello	10.00	10 Trabucos	26.00	Courts	24.08
		Impériales	10.00	Pressés extra	35.00	Japon	24.00
		Mattei (doré)	4.00		le mille	Havane grand Trabucos	24.00
		Mattei (avec bague)	3.00	Cigares Toscans	45.00	10 Trabucos	26.00
		Le Commandeur	3.50	Vevey longs	40.00	Pressés extra	35.00
				Vevey courts	19.00		le mille
				Vevey fins	26.00	Cigares Toscans	45.00
				Brissacco (avec paille)	36,00	Vevey longs	40.00
						Vevey courts	19.00
						Vevey fins	26.00
						Brissacco (avec paille)	36,00

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — SAMEDI 7 MARS 1903 — N° 57

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Bastia et la Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Théophile.
SOLEIL : (Heure nationale)
Lever, 6 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 36 m.
LUNE : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20
FÊTE DE DEMAIN : Saint Thomas d'Aquin.

6 Mars

Solidarité Agricole Nationale

Le discours que M. Mougeot, ministre de l'agriculture, a prononcé à Lille, sort vraiment de la banalité des harangues de ce genre. Il *nous a paru tellement rempli d'idées* justes, vraies et rarement exprimées jusqu'ici, que nous avons tenu à en reparler aujourd'hui.

M. Mougeot s'est élevé avec énergie, dans son remarquable discours, contre ce sentiment de jalousie, contre cette rivalité qui trop souvent divise les agriculteurs de notre pays. Voyez, en effet, ce qui se passe. Les viticulteurs ne voient rien en dehors de leurs vignes ; les betteraviers pensent que la betterave seule a droit à la sollicitude du gouvernement ; d'autres sacrifient vignes et betteraves, pourvu que *leurs céréales soient* protégées par des droits de douane élevés, afin d'écouler leurs récoltes avec bénéfice.

Cet égoïsme mesquin, encore plus fréquent qu'on ne le croit, a frappé notre ministre de l'agriculture. Aussi, profitant de l'excellente occasion offerte par la Société des Agriculteurs du Nord, a-t-il tenu à bien affirmer « qu'il y a solidarité intime et profonde entre les intérêts des agriculteurs du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du Midi, de toute la France; entre tous les ouvriers de l'Agriculture appartenant à toutes les régions ».

Rien de plus exact. Si le paysan qui ne cultive que du blé, de l'avoine ou des betteraves, *si l'éleveur* qui ne se livre qu'à la production ou à l'engraissage du bétail ne peuvent écouler à bons prix leurs animaux ou leurs récoltes, ils seront dans la nécessité de restreindre leur consommation de vin. Au lieu d'en boire un litre, ils n'en boiront qu'un demi-litre, peut-être pas du tout. Et alors, le viticulteur ne vendra pas sa récolte ou la vendra mal, ce qui est à peu près pareil. Si c'est le viticulteur qui est sans ressources, soit que la production soit trop abondante, soit qu'elle ne soit pas suffisante, il est obligé de laisser sa vigne inculte ; les ouvriers, inutilisés, se trouvent eux aussi sans argent. Et pourtant il faut vivre, il faut acheter du pain au boulanger qui fera crédit, on ou deux mois; mais à son tour, s'il continue à rester impayé, il ne pourra plus faire face aux traites du minotier qui ne voudra plus faire de livraisons. Ne livrant plus, le minotier arrête sa production et ne fait plus d'achats de blés. Par contre-coup *le producteur de froment est atteint* lui aussi par la crise viticole.

Ces deux exemples, choisis entre mille, suffisent à bien montrer pourquoi tous les cultivateurs de France sont solidaires. Cela tient, comme on le voit, à ce que c'en même temps que producteurs de certaines matières, ils sont consommateurs d'autres produits qui ne sont pas sortis de leurs terres ». Et cette solidarité, a dit, avec raison, M. Mougeot, s'étend à tout ce qui constitue la fortune publique, la richesse nationale. » Il y a connexité, a-t-il dit, non seulement entre les différentes *branches agricoles, mais encore* entre le monde agricole et le monde industriel et commercial. Faire la guerre à une de ces parties pour créer des avantages à l'autre, c'est agir en aveugles, en imprévoyants ; c'est courir à une guerre économique désastreuse, car une de ces parties ne peut vivre sans l'autre ».

Ces idées, d'une justesse absolue, ne sont malheureusement pas, elles non plus, bien comprises de tous les agriculteurs.

Le cultivateur français est, en effet, désolé, lorsqu'il voit les blés, avoines, huiles, vins et animaux étrangers venir faire concurrence à ses produits sur le marché national. Il se fâche alors, prétendant qu'il *n'est pas soutenu par* le gouvernement, et bien vite demande une nouvelle majoration des droits de douane. Mais lorsqu'à son tour, il a besoin de sulfate de cuivre, de machines agricoles, etc., etc., il ne voit plus les choses sous le même jour. Beaucoup ne connaissent plus alors de question de nationalité. Ils cherchent avant tout ce qui est le moins cher ou ce qui leur semble le moins cher ; parfois même, affaire de mode, ils paient à l'étranger un prix très élevé ce qu'ils trouveraient à meilleur compte en France.

Et *pourtant nos produits* chimiques valent ceux que nous offrent nos voisins ; notre matériel agricole — nous parlons bien entendu de celui qui sort des ateliers de maisons sérieuses — est au moins équivalent, sous tous les rapports, à celui qu'on nous expédie d'Outre-Mer ou d'Outre-Rhin. Nous oublions trop vite que nos machines agricoles françaises sont généralement meilleures comme perfection et comme solidité, à condition évidemment de ne pas se servir dans des maisons de dixième ordre qui existent en France comme partout ailleurs.

M. Mougeot vient de nous rappeler que l'Agriculteur de France doit aider l'Industriel français, s'il veut qu'à son tour ce dernier lui donne la main. Nous estimons que le ministre de l'agriculture a, en cela, bien mérité de notre reconnaissance.

D'ailleurs, ces idées semblent depuis quelque temps faire leur chemin dans l'esprit de bon nombre de cultivateurs. A Paris, un Syndicat de constructeurs vient de se former pour la vulgarisation des machines et instruments agricoles *de fabrication française. Plus près* de nous, à Bognac, M. Lonlewski, ingénieur, s'acharne à faire mieux connaître et par suite mieux apprécier un certain nombre d'excellentes machines de construction française.

Nous ne pouvons qu'applaudir à tous ces efforts, car, nous le répétons avec M. Mougeot, industriels et agriculteurs ne peuvent vivre les uns sans les autres, et « favoriser une branche aux dépens de l'autre, c'est faire œuvre d'imprévoyance et courir au désastre ».

J.-B. CASTELLI.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

7 mars 1738. — Les généreux Louis Giaffieri et Hyacinthe Paoli écrivent aux Corses et aux chefs du peuple une lettre pour leur annoncer que le général de Boissieux ayant désiré conférer avec deux ambassadeurs de la Nation, ils avaient chargé le chanoine Ortiloni et le docteur Gaffori de cette mission ; Natali devait faire signer leurs lettres de créance par tout le peuple.

Élections Municipales
de la Ville de Bastia

Nous, Préfet de la Corse, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 45 ;

Vu notre arrêté général, en date du 16 avril 1900, portant convocation des électeurs du département pour le 6 mai suivant, à l'effet d'élire, dans chaque commune, les *membres du Conseil municipal* ;

Considérant que, par décret du 20 janvier 1903, une Commission spéciale a été instituée à Bastia ; que dès lors, il y a lieu de procéder à la réélection du Conseil municipal de cette commune ;

Arrêtons :

Art. 1er. — Les électeurs de la commune de Bastia sont convoqués pour le dimanche 22 mars 1903 à l'effet d'élire 27 membres du Conseil municipal.

Art. 2 — Les opérations électorales seront effectuées conformément aux prescriptions de l'arrêté général sus-visé qui a été inséré dans le Recueil des actes administratifs de 1900, n° 4, pages 53 et suivantes.

Art. 3. — M. le Sous-Préfet de Bastia est chargé de l'exécution du présent arrêté qui devra être publié et affiché dans la commune de Bastia.

Ajaccio, le 5 *mars* 1903.

Pour le Préfet de la Corse,
Le Secrétaire général,
Signé : Montigny.

Bastia, le 6 mars 1903.

Pour copie conforme,
P. le Président
de la Commission municipale empêché,
Le Membre délégué,
L. NARDINI.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Le sergent-major Guglielmi Pierre Simon, surveillant au pénitencier militaire de Donéra, a été nommé caserner de 2e classe à Blida.

— M. Marioni a été nommé commis de 2e classe des services civils en Cochinchine.

— M. Morazzani, surnuméraire des postes et télégraphes, sous les drapeaux, a été *nommé commis au bureau central* de Marseille.

— Le sergent-major comptable Timotei, de la prison militaire de Rennes, est nommé au grade d'adjudant greffier de 2e classe, à la prison militaire de Tunis.

Ecole de Saint-Maixent

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis à l'école militaire d'infanterie à la suite du concours de 1903 :

Massoni, sergent-major au 40e.
Pantalacci, sergent au 99e.
Peloni, *sergent-major* au 64e.

Tunisie-Corse

En ce moment, il se produit à Tunis un mouvement qui a d'ailleurs son équivalent en France, afin d'obtenir la création d'une nouvelle ligne maritime qui partirait soit de Marseille, soit plutôt de Nice, pour aboutir en Tunisie, après une escale en Corse.

On sait combien sont actuellement difficiles nos relations avec cette île, bien qu'elle compte de nombreux représentants parmi notre population.

Il faut tout d'abord se rendre à Marseille où l'on doit attendre parfois plusieurs jours un bateau correspondant. Ajoutons que les navires qui font les services de Corse ne brillent ni par la rapidité ni par le confortable.

Il s'ensuit un voyage ennuyeux et fatigant de cinq ou six jours, alors que la distance ne justifie en rien une telle perte de temps.

Ajoutons qu'au point de vue du tourisme auquel la Corse ménage bien des surprises agréables et qui prendra certainement dans cette pittoresque contrée un rapide développement, il serait très utile à la

---

158 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Le lendemain étant dans son bureau de la petite rue Sainte-Anne, Vautrin reçut le billet qui suit :

« Mon gros, tu n'as pas trop à plaindre, et tout s'arrange à ton idée. Ce matin, de bonne heure, on m'annonce qu'une dame demande à me parler. Qui vois-je entrer ? notre étrangère à laquelle j'avais donné mon adresse pour le cas où elle aurait quelque chose de pressé à me communiquer. Son Joseph lui ayant, hier soir, parlé assez lestement du projet où il était de se séparer d'elle, la chère belle n'a pas dormi de la nuit, et sa petite tête s'est si bien échauffée, que la voilà débarquée chez moi et me suppliant de la mettre en rapport avec mon homme respectable, auquel elle est résolue à se confier, s'il est honnête homme, parce qu'elle met son amour-propre à ne plus rien devoir à ce glaçon par lequel elle se voit dédaignée. Viens donc tantôt sous la nouvelle pelure que tu auras choisie, et, quant à t'insinuer dans l'esprit de la charmante, c'est affaire à toi.

» Ta toute affectionnée.

» J. C. DE SAINT-ESTÈVE. »

Vautrin répondit :

« Ce soir, je serai chez toi sur les neuf heures. J'espère qu'il se sera fait en ma personne un assez beau changement de décor pour qu'au premier coup d'œil, si je ne t'avais dit le nom sous lequel je me ferai annoncer, tu ne m'eusses pas facilement reconnu. J'ai déjà bien marché dans l'affaire de l'engagement, et je pourrai en parler de manière que la charmante prenne bonne idée du crédit de son papa. Vends dans la journée de la vente et des actions pour une somme un peu ronde : nous aurons besoin d'argent comptant. Je m'en vais, de mon côté, opérer de la même façon. A ce soir, donc.

» Ton neveu et ami,

» SAINT-ESTÈVE. »

Le soir, exact à l'heure que lui-même avait fixée, Vautrin arriva chez sa tante. Cette fois, il passa par le grand escalier et se fit annoncer, sous le nom de M. le comte Halpherius, par le nègre, qui ne le reconnut pas. Toute prévenue qu'elle était de la métamorphose, Jacqueline Collin resta ébahie en présence de ce grand acteur *qui s'était renouvelé tout entier. Sa* chevelure à la Franklin était devenue une tête poudrée ; passée au brun foncé et *formant* avec le neige du sommet de la tête une vive opposition, son sourcil, ses favoris, taillés en côtelette à la mode de l'Empire, et des moustaches postiches de même couleur, prêtaient à sa physionomie naturellement peu noble quelque chose du saisissant et d'original qui, à toute force, pouvait être pris pour de la distinction. Un col de satin noir haut monté donnait du port à sa tête. A la boutonnière d'un habit bleu, formé sur la poitrine, brillait un ruban où se mariaient les couleurs de tous les ordres sérieux de l'Europe.

Dépassant sous l'habit, un gilet de piqué jaune ménageait à un pantalon couleur gris perle une harmonieuse transition ; des bottes vernies et des gants paille glacés complétaient l'ensemble de cette toilette, qui avait voulu être négligée dans son élégance ; la poudre, dont s'allourdissait à cette époque un comptait les derniers fidèles, servait à constater le vieux diplomate étranger et devenait, à un costume qui serait correctif aurait pu paraître un peu juvénile, un très adroit tempérament.

Après quelques minutes accordées à l'admiration de son dégnisement :

— Elle est là ? demanda Vautrin.

— Oui, dit le Saint-Estève ; l'ange s'est retiré dans sa chambre il y a une demi-heure, afin de dire son rosaire, — maintenant qu'il est privé d'assister aux exercices du mois de Marie. Mais tâ visite est attendue avec impatience, vu la manière dont pendant toute la journée j'ai chanté ton éloge.

— Et comment se trouve-t-elle de ta maison ? Elle n'a pas de regret du parti qu'elle a pris ?

— Son amour-propre, dans tous les cas, est bien trop grand pour qu'elle en montre quelque chose ; d'ailleurs, j'ai finement carotté sa confiance, et puis n'est un de ces caractères résolus à ne pas regarder en arrière quand ils sont une fois partis.

— Le plaisant, dit Vautrin, c'est que, tantôt, son député, qui est en peine d'elle, m'a été adressé par M. le préfet pour que je l'aide dans ses recherches.

— Il y tient donc ?

— C'est-à-dire qu'il n'a pas d'amour pour elle ; mais il regarde qu'il l'avait en dépôt, et il a peur qu'elle n'ait eu l'idée de se détruire ou qu'elle ne soit tombée aux mains de quelque intrigante. Sois-tu bien que, sans ma paternelle intervention, il mettait assez bien le doigt sur la plaie ?

— Et tu ne répondu à ce jobard ?

— Naturellement, je lui ai donné peu d'espoir ; mais, vraiment, j'ai été fâché de ne pouvoir rien faire de ce qu'il me demandait ; tout d'abord, j'ai pris pour lui de la sympathie : c'est un homme de bonnes façons, l'air énergique et spirituel, et dans lequel je crois bien que MM. les ministres n'auront pas un adversaire commode.

— Tant pis pour lui, dit la Saint-Estève, il n'aurait qu'à ne pas pousser à bout cette chère petite ? Ah çà ! et cet engagement pour lequel tu m'écrivais que tu avais déjà mis les fers au feu ?

(*A suivre*).

DEMANDEZ PARTOUT
le chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. CASANA, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 7.

Tunisie d'être reliée à un port qui couperait la traversée de la Méditerranée. Les riches promeneurs qui aiment leurs aises entreprendront plus volontiers le voyage lorsqu'il sera ainsi divisé.

Cette question intéresse directement Bizerte, car il faudrait arriver à faire toucher ici le nouveau service dont la création est probable.

Notre Chambre de Commerce est, nous le savons, favorable à ce programme ; mais tous nos représentants à la Conférence Consultative devront veiller à ce que, lorsque les nouveaux projets maritimes viendront en discussion, l'on ne fasse pas passer les paquebots en vue du port de Bizerte sans le desservir.

(*Le Petit Bizertin*).

Bulletin Financier

Paris, le 2 mars 1903.

Bien qu'un peu améliorés en clôture, le marché a présenté encore aujourd'hui une physionomie irrégulière et lourde. Les Fonds d'Etat sont en nouvelle réaction, le 3 0/0 à 99.82, l'Extérieure à 91.30, le groupe ottoman reste faible. Serbe à 0/0 77.75. Nos Etablissements de Crédit ne subissent que fort peu l'influence ambiante. Crédit Lyonnais, 1,130 ; Comptoir d'Escompte, 585 ; Crédit Foncier, 727 ; Société Générale, 628.

Grande animation sur le marché en Banque. Privilégiée Economique Industrielle 466 ; obligations 6 0/0 Grenade bien tenues à 845. Goldstock avance à 84, poussé par la hausse de l'usine et de tous les titres similaires de Cornouailles. L'action et l'obligation 4 1/2 Tramways Electriques et Chemins de fer sont fermes à 75.75 et à 465. Action Messageries Françaises de Madagascar 91. Consolidated Goldfields Ivory Coast 25.50 ; Gold Rue 17.25.

L'action Kolcumbe termine à 32 fr. Cette compagnie est propriétaire du sol et du sous-sol sur 30,000 hectares, dans l'étendue desquels plusieurs gisements ont déjà été reconnus. C'est là un avantage appréciable.

Chemins Français sans changement.

Le Quai Bizarelli

SAINT-FLORENT. — On nous écrit de cette ville :

M. Vincent Cesari, ancien maire de cette ville, a adressé une pétition à MM. le Maire et les Membres du Conseil municipal pour leur demander, afin de rendre hommage à la mémoire du regretté docteur Bizarelli, un enfant de Saint-Florent, qui *pendant trente ans environ fit partie* du Parlement français et en fut toujours un des membres les plus honorables et les plus justement estimés, de donner le nom de « Quai Bizarelli » à la partie des quais de Saint-Florent située en face de la maison où cet excellent citoyen est né, à moins que mieux ils ne préfèrent donner le nom de « Louis Bizarelli » à l'une des rues ou places publiques de cette ville.

Nous ne doutons pas que, au lendemain du jour où la commune du Grand-Serre vient de clore une souscription qu'elle avait ouverte en vue de l'érection d'une statue à ce grand patriote, la municipalité de Saint-Florent, qui peut se montrer fière à juste titre d'avoir compté Louis Bizarelli au nombre de ses concitoyens, ne réserve un bon accueil à la pétition de M. Cesari, et ce sera justice. — R. L.

Invitation à M. Loubet

Bastia, 6 mars 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

La Corse se plaint d'être traitée de « Terre d'exil. » Elle se plaint et à juste titre, d'être oubliée, délaissée par le Gouvernement. Elle a de nombreux desiderata à exprimer, entre autres la nécessité d'obtenir les courriers si importants pour elle avec l'Algérie et la Tunisie, au moment du renouvellement des services postaux. Voici l'occasion de déposer ses placets entre les mains même du Chef de l'Etat.

Ses représentants, députés et sénateurs, laisseront-ils passer une si belle occasion ? Voilà trois ans que le Chef de l'Etat, c'était alors le regretté président Carnot, vint visiter notre île !

C'est au moment où les dernières élections sénatoriales viennent d'affirmer l'attachement de la Corse à la République, que nous devons prier son Président de s'arrêter, en passant, pour l'encourager à persévérer dans la voie où elle vient d'entrer. Notre Président trouvera alors, en écoutant ses revendications, le moyen de récompenser la grande fi. Au moment où le Président de son Conseil des Ministres vient d'être l'hôte sénatorial des habitants de la Corse, il ne pourra pas leur refuser une visite prouvant combien il a à cœur de prendre en main leurs intérêts.

De sa part aussi, ce sera faire œuvre de bonne politique, car il sera mieux connu des habitants de la Corse, et on aime toujours mieux les personnes que l'on connaît.

C'est au député toujours dévoué pour ses concitoyens, M. Emmanuel Arène, c'est au grand publiciste nouvel élu sénatorial, M. Rane, qu'il appartient dans l'intérêt de leurs électeurs d'aller trouver le Président de la République, de lui présenter l'invitation de venir les visiter à son retour de *Tunisie, tout en lui représentant combien* serait politique et utile à la cause républicaine une visite du Chef de l'Etat.

Il ne serait pas moins utile, à notre avis, que M. le Président du Conseil voulut bien l'accompagner pour se faire mieux connaître de ses électeurs et leur prouver sa gratitude, et qu'il voulut bien aussi amener avec lui le général André, ministre de la guerre, qui saisirait cette occasion de prouver à tous qu'il n'oublie pas la Corse et qu'elle n'est pas une « Terre d'exil. »

X.

Savon du Congo *Victor Vaissier, Paris*

Nécrologie

M. L'ABBÉ PALMIERI

Hier nous est parvenue la triste nouvelle de la mort de M. l'abbé Nicolas Palmieri, décédé à Mexico, le 30 janvier, à l'âge de 78 ans.

M. l'abbé Palmieri avait fait de fortes études au grand séminaire où l'avait attiré une grande vocation. Il s'y était distingué par sa piété, son travail, son obéissance. Revêtu des saints ordres, il se signala par ses vertus apostoliques, une grande charité, un zèle extraordinaire. Il a passé presque toute sa vie religieuse dans le Nouveau-Monde, particulièrement au Mexique où il poursuivait avec une infatigable ardeur l'évangélisation de ces contrées infidèles.

Par intervalles il quittait ces pays, et revenait dans le sien, rétablir sa santé, reprendre des forces et se reposer un peu au sein de sa famille. Mais ces contrées lointaines où il y avait tant de bien à faire l'attiraient ; l'apostolat allait à sa nature vive, généreuse ; il lui fallait des âmes pour son Dieu et il allait les conquérir au prix des plus grandes fatigues et souvent au péril de la vie.

M. l'abbé Palmieri était l'objet d'une vénération universelle parmi ces populations à qui il apportait la bonne parole et où sa charité laissera un souvenir impérissable.

Notre très digne concitoyen jouit sans doute déjà de la paix qu'il avait peu connue sur cette terre, mais il laisse un grand vide dans sa famille, si durement éprouvée dans ces dernières années.

Nous prenons une vive part à son immense douleur et lui adressons toutes nos condoléances.

Cour d'Assises

Présidence de M. LEVIE-RAMOLINO

Audience du 6 mars

LE DRAME DE CERVIONE

Un mari qui tue sa femme

Cette affaire, appelée à la session de novembre avait dû être renvoyée par suite de l'absence du principal témoin, Maggiani Jean-Etienne, qui se trouvait sous les drapeaux, en Cie, à Aix.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié les nombreux détails donnés sur ce drame passionnel qui, en août dernier, a eu un si grand retentissement à Bastia, à Cervione et dans les cantons environnants. Le boucher François Jean Battestini était très connu : sa femme et lui jouissaient même d'une excellente réputation.

Leur ménage semblait heureux, leurs affaires prospéraient. Leur union était née d'une sympathie réciproque. Barbe-Marie avait à peine quinze ans lorsque Battestini s'éprit d'elle. C'était une magnifique jeune fille. Elle avait donné le jour à six enfants et portait le septième dans son sein lorsque survint cette scène sanglante qui rappelle les faits du moyen âge.

Beaucoup de dames de Bastia et de Cervione se pressent dans l'enceinte réservée au public et dans les tribunes.

La salle d'audience est littéralement bondée bien avant onze heures. Des ordres très sévères ont été donnés pour que les places réservées ne soient pas envahies et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que l'on peut pénétrer dans l'enceinte de la Cour d'assises.

M. Aubert, substitut du procureur général, occupe le fauteuil du ministère public.

Me Decori et de Caraffa sont chargés de la défense de l'accusé.

Après la constitution du jury, M. le Greffier donne lecture de l'acte d'accusation :

Acte d'accusation

Battestini François-Jean, boucher à Cervione, soupçonnait sa femme Barbe-Marie, de le tromper avec un de ses meilleurs amis, Maggiani Jean Etienne. Son père avait rompu depuis deux ans environ avec sa belle-fille. Le 27 août 1902, vers deux heures du matin, Battestini se rendit chez son père et d'un commun accord, ils décidèrent de prêtexter un faux départ pour Ghisoni, afin de surprendre les coupables. Mais la sœur de Battestini présentant les mauvaises intentions de son frère, chargea le matin même le nommé Tonelli de prévenir Barbe-Marie, et de l'exhorter à quitter la maison. Barbe-Marie répondit que son *mari pouvait le* tuer mais qu'elle ne quitterait pas son domicile, parce qu'elle n'avait rien à se reprocher.

Lorsque Battestini rentra, sa femme se plaignit de ses soupçons injustes et lui fit connaître la communication qui lui avait été faite par Tonelli. Battestini sortit et revint presque aussitôt après avoir dit à Tonelli, qu'il avait rencontré : « Tu aurais mieux fait de te taire. » Il trouva sa femme entourée de ses enfants et occupée à mettre le couvert. Il lui demanda la clef de l'armoire, prit l'argent qui s'y trouvait, puis se dirigea vers la porte, s'arma de son fusil et fit feu par deux fois sur sa femme qui, mortellement blessée, s'affaissa dans les bras de ses enfants.

Interrogatoire

Après les formalités d'usage, M. le président Levie-Ramolino procède ainsi qu'il suit à l'interrogatoire de l'accusé.

D. Vous êtes âgé de 37 ans et les renseignements fournis sur votre compte vous sont absolument favorables. Est-il vrai, qu'à l'âge de 18 ans, vous avez enlevé la demoiselle Bernardini Marie-Barbe, alors âgée de 15 ans, et vour ne l'avez épousée que deux ans après. Vous auriez même reconnu un enfant issu de ces relations au moment de la célébration du mariage ?

R. Cela est parfaitement exact.

D. Votre mariage a été heureux et vous avez eu six enfants ?

R. Oui, Monsieur.

D. Votre femme est représentée comme une femme laborieuse ; elle vous aidait dans votre commerce de boucherie et elle exploitait même, avec vous, un débit de boissons. La gendarmerie donne sur son compte d'excellents renseignements, et vous semblies même l'affectionner beaucoup ?

R. Oui, j'aimais beaucoup ma femme, et j'ai toujours eu pour elle les plus grands égards, jusqu'au jour où j'ai pu avoir des preuves de son infidélité, et qu'elle me trahissait avec Maggiani.

D. Vous n'avez, pourtant, aucune preuve directe ?

R. J'étais parfaitement convaincu de l'infidélité de ma femme ; sans cela, mon attitude n'aurait pas changé à son égard.

D. Maggiani était votre meilleur ami ; il fréquentait votre débit, et souvent même, il vous accompagnait à la chasse. Depuis quelle époque fréquentait-il votre intérieur ?

R. Depuis trois ans environ.

D. Il paraîtrait que Maggiani avait à peine trois ans de plus que votre fils aîné ; cela expliquerait sa fréquentation et les excellentes relations qu'il entretenait avec tous les membres de votre famille ?

R. Je pensais à soutenir que Maggiani était mon meilleur ami et qu'il a abusé de la confiance que je lui témoignais, pour me tromper indignement.

D. Veuillez raconter comment les faits se sont passés.

R. Depuis longtemps, je soupçonnais ma femme d'entretenir des relations avec Maggiani Jean-Etienne et j'avais essayé de surprendre le couple en flagrant délit. Malheureusement, je n'avais pu y parvenir ; cependant je surpris, un jour, Maggiani en train de jouer avec ma femme et, à partir de ce moment, mes soupçons ne firent que se confirmer. Je résolus de faire un voyage à Ghisoncaccia, mais je manquais mon coup, car j'arrivai trop tôt et je ne pus surprendre ma femme. Quelque temps après, mon fils me dit avoir surpris Maggiani en train d'embrasser ma femme et de lui caresser les seins. Je lui recommandai le silence, et, le soir même, je feignis un second voyage. Vers une heure du matin, j'allais trouver mon père, à son domicile et c'est alors que j'appris l'étendue de mon malheur. Dans la matinée, je me rendis à mon domicile, où je trouvais ma femme occupée à préparer le déjeuner du matin. Elle me demanda aussitôt des explications sur les accusations que j'avais portées contre elle, en disant que tout ce que j'avais dit était complètement faux.

Elle protesta de son innocence en ajoutant qu'elle ne sortirait de la maison que morte. Je lui répondis qu'elle ne devait attacher aucune importance à ces détails ; puis je lui demandais la clef de l'armoire. Elle me la remit aussitôt, et je pris tout l'argent enfermé dans l'armoire en question. En même temps je pris mon fusil et mes cartouches, *en disant adieu à mes* enfants. « Au revoir, mes enfants, je m'en vais, car nous avons chez nous une p...! — Que tu n'y reviennes jamais plus ! répliqua ma femme. A ce moment, je vis rouge et je déchargeai sur cette malheureuse les deux canons de mon fusil.

D. Votre père vivait-il avec vous ?

R. Après la mort de ma mère, mon père vint vivre avec nous ; puis il nous quitta, il y a environ deux ans, sans que je pusse m'expliquer pourquoi. Mais, depuis, j'ai parfaitement compris l'attitude de mon père qui m'a, d'ailleurs, déclaré, la veille du crime, que depuis deux ans, il était au courant des relations coupables de ma femme avec Maggiani.

D. Vous avez commis un crime que rien ne vient excuser, car vous n'étiez nullement certain de l'inconduite de votre femme ?

R. Malheureusement pour moi, je n'avais plus à douter de mon infortune.

Audition des témoins

Dix-sept témoins sont assignés à la requête de M. le Procureur général.

L'accusé a fait assigner huit témoins à décharge.

1er témoin, Bernardini Pauline-Marie, 75 ans, ménagère à Cervione. — Le témoin est dispensé de prêter serment, étant la mère de la victime et la belle-mère de l'accusé ; elle est entendue à titre de renseignements. Cette femme s'étend longuement sur la conduite des membres de la famille de l'accusé ; elle affirme que le père de Battestini a voulu abuser de sa belle-fille, et que, sur le refus de cette dernière, il lui vous une haine farouche. C'est ainsi qu'il résolut à tromper la bonne foi de son fils en lui faisant *croire* que sa femme la trompait.

La dame Bernardini affirme que la victime avait une conduite irréprochable.

La partie civile

Après l'audition de cette femme, Me Moser demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au nom de la dame Bernardini, mère de la victime.

Acte est donné.

2e témoin, Poli Julie-Marie, ménagère à Cervione, sœur de l'accusé. — En cette dernière qualité, le témoin est dispensé de la prestation du serment ; il est entendu, en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le Président, à titre de simple renseignement.

La femme Poli raconte que, le jour du crime, son frère lui a dit qu'il avait les cornes à la maison. Durivant ses mauvaises intentions, il prit Tonelli de prévenir Barbe-Marie d'avoir à quitter immédiatement le domicile conjugal. Tonelli s'acquitta de la commission, mais Barbe-Marie, tout en protestant de son innocence, déclara qu'elle ne quitterait pas ses enfants.

3e témoin, Tonelli Jean, 23 ans, actuellement militaire en garnison à Aix-en-Provence. — Le matin du crime, Poli Julie-Marie, sœur de l'accusé, me pria d'aller voir Barbe-Marie pour l'inviter à quitter la maison, parce que son mari manifestait de mauvaises dispositions à son égard. J'hésitai un moment, puis je me décidai à faire la commission. Elle me répondit en riant : « Je sortirai d'ici morte, mais pas vivante ! » Je suis parti sur ces entrefaites et, sur la place de l'église, j'ai entendu les deux détonations.

Interpellé sur le point de savoir s'il peut fournir des renseignements sur les relations qui existaient entre Maggiani et Mme Battestini, le témoin répond qu'il les avait, parfois, surpris, en train de jouer.

4e témoin, veuve Antoni Antoinette-Marie, ménagère à Cervione. — Je me trouvais dans la buvette Battestini, le matin du crime, lorsque Tonelli est arrivé ; il a dit quelques mots à madame Battestini. Puis survient Battestini, qui pénètre ensuite, en compagnie de sa femme et de son jeune enfant, dans une chambre attenante à la buvette. Deux détonations retentirent immédiatement ; c'était l'accusé qui venait de faire feu.

Le témoin ajoute qu'il n'a entendu échanger aucun propos entre Battestini et sa femme.

5e témoin, Battestini Jean-Joseph, 15 ans, fils de la victime et de l'accusé, se prête par serment à cause de son âge. — A vu Maggiani embrasser sa mère et la caresser les seins. Ces faits se sont produits à diverses *reprises*. Il en a informé son père.

6e témoin, Battestini Hélène, 11 ans, fille de l'accusé. — Mon père entra dans la maison ; il a pris son fusil et, en sortant, il a dit : « adieu ! mes enfants ! vous ne me verrez plus ! » Ma mère lui a répondu. Que tu ne reviennes jamais plus ! » C'est à ce moment, que mon père a fait feu.

L'audience est renvoyée en continuation à demain.

⁂

Par suite de nouveaux congés accordés aux jurés, la liste du jury se trouve ainsi composée :

JURÉS TITULAIRES

Moracchini Don-Ph., docteur, St-Laurent.
Luciani Ant.-Fr., adj. en retr., Ghisoni.
Peretti Dominique, maire, Sari d'Orcino.
Peraldi Innocent, retraité, Canari.
Brocca Ch.-J., chef. de b. en r., Ajaccio.
Leonelli Etienne, cap. en retr., Bastia.
Poggiale Ch.-Antoine, mécanicien inspecteur de la marine en retr., Ajaccio.
Henriot F.-J., chef de b. en ret., Ajaccio.
Lanfranchi Jules, propr., Ortale.
Paolantoniacci, conseiller d'ar. Grosseto.
Gioganti Ant.-Louis, avocat, Moita.
Giuliani Vincent, prop., Muro.
Leccia Jean-Bap., propr., Sampolo.
Pietri Pascal, anc. maire, Quenza.
Lanfranchi Paul, propr., Levie.
Pinelli Pompée, inst. en retr., Arbori.
Burroi Paul-Bapt., notaire, Ciamannacce.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Sisco Jean-B., capitaine en retraite.
Delcroso Adolphe, rentier.
Lera Christophe Ed., commerçant.
Baron Mariani Pierre-Aimé, avocat.

JURÉS COMPLÉMENTAIRES

Feretti Antoine-Joseph, négociant.
Monti Pierre.
Confortini Jean-Baptiste.
Darthuy Edmond-Charles.
Giacobini Sylvestre.
Campocasso Ignace-Louis.
Thiers François.
Cruc Toussaint.

L'ART DE GUÉRIR LES MALADIES CHRONIQUES par LA MÉDECINE DERMOTHÉRAPIQUE

Tout Paris visite en ce moment le merveilleux Temple de la Santé de la rue de la Pépinière, où sont accumulés les attestations et les milliers d'autographes des malades guéris qui l'entrée est chaleureusement libre au public tous les jours.

Le succès incomparable du Dermothérapisme électro-végétal assurant désormais à tous ceux qui souffrent, la vie et la santé, par un traitement rationnel, prescrit par les sommités médicales de l'Académie Dermothérapique, guérit les maladies de l'estomac, de l'intestin, du cœur et du foie ; la neurasthénie, l'impuissance et toutes les affections nerveuses ; le rhumatisme, la goutte, le diabète, les douleurs ; les maladies de la poitrine et des bronches ; l'asthme, la paralysie, le vices du sang et tous les maladies désespérées ou abandonnés.

Dans le but de vulgariser et de propager partout la médecine dermothérapique, le Journal de Médecine française expose la doctrine et les moyens d'action de la nouvelle méthode et décrit, avec gravures, le traitement à la fois curateur, appliqué au Temple de la Santé. Du reste,

Une distribution gratuite

de cet intéressant journal a lieu tous les jours et les lecteurs qui ne l'ont pas encore reçu doivent le réclamer de suite en écrivant à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 15, Rue de la Pépinière, à Paris : ils recevront aussitôt, sans aucun frais : 1° le *Journal de Médecine Française* ; 2° le Questionnaire qui leur permettra de signaler leurs souffrances et où ils recevront tous les conseils nécessaires à la guérison.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Guelfi Marc Marie, professeur de collège, 31 ans 6 mois 12 jours de services, 1,725 francs.

Leschi Antoine-Camille, professeur de collège, 25 ans de services, 1,166 francs.

Casari Jean-Dominique, professeur de gymnastique, 19 ans 2 mois 14 jours de services, infirmités, 944 francs.

Cristini Charles-Antoine, sous-chef de section des postes et télégraphes, 37 ans 8 mois 5 jours de services, 2,849 francs.

Cardinal Marie veuve Belgodere, le mari contrôleur des douanes, décédé titulaire d'une pension, 721 francs.

Morganti Elisa veuve Sisco, la mari préposé des douanes, accident de service, 439 francs.

Vincensini Marie, veuve Salinesi, le *mari préposé des douanes, accident de* service, 398 francs.

L'appétit d'un oiseau

« Vous avez un appétit d'oiseau » dit-on à une personne qui ne fait pas honneur au repas de son hôte. Ceux qui emploient cet expressif mot ne se doutent pas qu'ils disent une monstruosité, quelque chose comme la phrase suivante : Il vous faut donc trente kilogrammes de nourriture par jour ? » Les observations d'un savant allemand ont démontré en effet que plus un animal est petit plus il mange et qu'en moyenne un oiseau absorbe journellement un poids de nourriture égal au cinquième de son propre poids. Un homme moyen, c'est-à-dire pesant soixante-six kilogrammes, qui aurait « un appétit d'oiseau » mangerait donc trente kilogrammes de nourriture par jour. Vous ne connaissez sans doute pas beaucoup d'estomacs capables de digérer trente kilogrammes de nourriture. Les estomacs de vos amis, le vôtre peut-être, ont bien de la peine à digérer les grillades, les nouvelles ou les amis. Le moment est donc propice pour vous faire connaître comment on guérit les maladies d'estomac. Vous n'aimez pas les pavées en l'air et des faits feront beaucoup mieux votre affaire. Lisez donc ceci : c'est une attestation de guérison de maladie d'estomac par les pilules Pink.

« Je vous informe que les pilules ont réussi là où de nombreux remèdes avaient échoué. J'étais atteinte d'un affaiblissement extrême et souffrais de toutes sortes de maladies en particulier de maux de tête et de douloureux points de côté. Mes douleurs étaient tantôt épuisantes dans toute la tête tantôt localisées à la nuque, au front et aux tempes. J'avais donc sous l'impression d'avoir la tête serrée dans un étau, soit la sensation d'un énorme clou qu'on y aurait enfoncé. Ces maux de tête étaient sans doute occasionnés par mon mauvais estomac, car c'est de l'estomac que j'ai le plus souffert. Mes digestions étaient excessivement pénibles. Je ressentais une grande amertume à la bouche. La peau me brûlait et j'avais toujours très soif. Je bâillais très fréquemment. Si je n'allais pas à l'air, je sentais des crevaux de vomir. Après bien des tentatives infructueuses pour me guérir, on m'a conseillé les pilules Pink. Elles m'ont complètement rétablie et ont aussi bien fait disparaître mon tremblement nerveux que ma maladie d'estomac et mes maux de tête. »

Cette lettre a été écrite par Mme Adélaïde Boy, au Monetier-les-Bains (Hautes-Alpes).

Les dyspeptiques sont dans les mêmes conditions que des gens qui mourraient partiellement de faim. Evitez que la dyspepsie devienne chronique, car votre organisme serait ruiné. Guérissez-vous en prenant les pilules Pink. En sortibérisant le sang, en débarrassant les organes digestifs des impuretés qui les rendent faibles et inactifs, les pilules Pink rendront à ces organes leur force et leur vigueur. Les pilules Pink stimulent l'estomac de telle sorte que la nourriture est digérée sans douleur et est parfaitement assimilée et par conséquence profitable.

E. H. M.

LES PILULES PINK

guérissent toutes les maladies ayant pour origine la pauvreté du sang, la faiblesse des nerfs, c'est-à-dire l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les rhumatismes, les névralgies, la faiblesse générale, les bourdonnements d'oreilles, le vertige, les étiolements, les palpitations, les suites de l'influenza. On trouve les pilules Pink dans toutes les pharmacies et chez Gabin et Cie, pharmaciens, 23, Rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 6 MARS

Thermomètre — 7 heures du matin, + 9° à midi, + 15 5. à 7 heures du soir + 12 4.
Maxima, + 16 . *Minima*, + 8 8

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 millimètres. 756 mm. 6 heures du soir, 754 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E. faible.
Dans l'après-midi, S. O. faible.

Etat du ciel, découvert.
Photomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Centenaire d'Edgar Quinet

A l'occasion du centenaire d'Edgar Quinet les classes, ainsi que nous l'avons annoncé hier, vaqueront lundi prochain 9 mars au Lycée et dans les écoles communales du département.

Quant à la conférence sur Edgar Quinet, la date et le lieu en seront prochainement fixés.

⁂

Filous précoces

Depuis une quinzaine de jours M. le commissaire central recevait des plaintes contre des jeunes gens qui volaient comme ils pouvaient. Une femme de Pozzo n'avait pu retrouver un manchoir contenant des œufs qu'elle avait laissé attaché à un pot au lait ; une marchande de la rue Abbatucci avait constaté la disparition d'œufs et de bécasses ; un marchand réclamait une bicyclette louée pour une demi-heure et qui ne lui avait plus été restituée ; d'autres un grelot, une pompe, etc.

Les signalements donnés étaient précis, mais les jeunes gens signalés étaient introuvables ; on ne les voyait plus circuler à certains endroits accoutumés. M. le commissaire central chargea alors l'agent Bertrand de se mettre à la poursuite de quatre jeunes gens : G., âgé de 18 ans, P., A. et M., âgés de 13 à 14 ans.

Jeudi matin cet habile agent se rendit sur le paquebot postal en partance pour Marseille et les aperçut sur *les quais, il appela à son aide trois* de ses camarades, mais les trois plus jeunes réussirent à mettre leur vigilance en défaut. G. seul, que serrait de près l'agent Bertrand, fut arrêté et emmené au poste.

L'infatigable Bertrand continua ses recherches et fournit certaines indications qui permirent, la nuit dernière, aux agents Giudici, Torre, Félix et Poggi, de pincer les trois autres qui s'étaient cachés dans une écurie de la Haute-Ville.

M. le commissaire central a ouvert une enquête et on croit qu'elle révélera plusieurs faits contre ces quatre jeunes gens qui vivaient dans l'oisiveté la plus complète et n'étaient l'objet d'aucune surveillance de la part de leurs parents.

Déférés à M. le Procureur de la République, ce magistrat a fait écrouer G. après interrogatoire ; P. A. et M. ont été mis en liberté provisoire.

⁂

Ecoles laïques

L'assemblée générale annuelle du Patronage des Ecoles laïques de Bastia aura lieu le dimanche 8 mars, dans la salle du parloir du Lycée, à une heure et demie de l'après-midi. Les membres titulaires, auxiliaires et honoraires sont priés d'y assister.

⁂

Avenir du Prolétariat

Les sociétaires sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, samedi 7 courant pour le versement des cotisations de mars. On commencera à 7 heures 45 du soir.

Le Vice-Président, PATRIMONIO.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

A vendre ou à louer

Une belle maison, avec grande cour fermée et dépendances, sise à Ville di Pietrabugno, hameau de Gualtella.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Au Port

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Solellier, est arrivé de Marseille, 65 passagers et 82 tonnes de marchandises diverses.

— La balancelle italienne *Mio padre Stefano*, capitaine Zolezzi, est arrivée sur lest.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Udino, est arrivé de Livourne avec 8 passagers et 1 tonne.

Bourse de Paris

	5 mars.	6 mar
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.20	100.15
— 3 p. 0/0 nouveau.	99.75	99.75

Dépêches Télégraphiques du Jour et de la Nuit

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Bon Pasteur de Nancy

Le président du conseil a annoncé qu'il avait invité le préfet de Meurthe-et-Moselle à retirer de la maison *du Bon Pasteur de Nancy* les pupilles du département.

Le ministre de l'intérieur a ajouté qu'il demandera à la commission compétente de la Chambre de présenter, le plus promptement possible, son rapport sur les établissements privés de bienfaisance.

L'Evêque de Périgueux

Le président du conseil a fait savoir également qu'il avait l'intention de supprimer le traitement à Mgr l'Evêque de Périgueux, à cause du caractère anti-concordataire du mandement qu'il vient de publier pour le carême.

Les ouvriers licenciés

Les ministres des finances et de la guerre ont décidé de s'entendre sur les mesures qu'il convient de prendre en faveur des ouvriers des manufactures de l'Etat licenciés après 20 ans de services.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

Le successeur de M. Lagarde

Le *Petit Journal* annonce que M. Hugues Le Roux remplacera M. Lagarde auprès de l'empereur d'Ethiopie.

Les Morts du Jour

M. Gaston Paris

M. Gaston Paris, directeur du Collège de France, est décédé ce matin, à l'âge de 64 ans.

Après avoir terminé ses études au collège Rollin, il suivit les cours des universités allemandes de Gottingue et de Bonn, où il étudia les langues romanes sous Diez.

De retour en France, il entra à l'*Ecole des chartes, se fit recevoir* docteur ès-lettres en 1865, soutint son père, en 1866 et en 1869 au Collège de France, et lui succéda comme titulaire le 26 juillet 1872. Il a été élu membre de l'Académie des inscriptions le 12 mai 1876.

Il était officier de la Légion d'honneur.

M. Gaston Paris a publié une quantité d'ouvrages intéressants et curieux.

EN ALLEMAGNE

Secousses de tremblement de terre

On télégraphie de Berlin que de violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties, hier et aujourd'hui, à Graslitz, Karlsbad et Elbogen.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Succès des troupes du Sultan

Les dernières dépêches officielles de Madrid annoncent que les troupes impériales ont remporté des succès sur celles du prétendant.

EN ESPAGNE

Tremblement de terre

On télégraphie de Madrid :

Plusieurs secousses de tremblement de terre ont été ressenties, mercredi, dans la province d'Alicante.

00114

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. *Béraud*, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Le ministre des finances dépose le projet de loi sur le budget de 1903, adopté par la Chambre.

Interpellation DESTIEUX-JUNCA

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Destieux-Junca sur l'attitude prise par M. Mougeot, ministre de l'agriculture, vis-a vis de la municipalité d'Aoch, au sujet du concours régional.

M. Destieux Junca développe son interpellation.

L'orateur blâme, en termes sévères, l'intervention abusive de M. Mougeot dans les élections municipales d'Aoch.

Le sénateur du Gers blâme surtout le ministre de l'agriculture de lui avoir refusé de modifier la date du concours régional, alors qu'il a accordé cette modification à M. Decker-David, membre de la minorité du conseil municipal.

M. Destieux Junca dit, en terminant, que M. Mougeot a manqué de dignité en intervenant dans un conflit local.

M. Mougeot

se défend le mieux possible ; mais il ne réussit pas à convaincre le Sénat.

Le ministre de l'agriculture déclare qu'il n'a pas voulu intervenir dans le conflit local, et qu'il n'avait aucune intention hostile contre la majorité du conseil municipal.

Ordre du Jour contre le Ministre de l'agriculture

M. Destieux-Junca dépose un ordre du jour blâmant l'attitude de M. Mougeot.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour par et simple qui est repoussé par 97 voix contre 86.

A la suite de ce vote, M. Destieux-Junca, se déclarant satisfait, *retire son ordre du jour.*

LA SITUATION SANITAIRE dans l'armée

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Treille sur la situation sanitaire dans l'armée.

M. Gotteron

ne croit pas que la mortalité dans l'armée ait la source dans la mortalité générale du pays.

L'orateur fait connaître longuement sur quelles raisons est fondée son opinion Un trop grand nombre d'hommes affaiblis sont conservés dans les régiments et, d'une façon générale, les casernements sont trop défectueux. C'est là, d'après lui, une des causes principales de la mortalité et il serait facile à l'autorité militaire de s'en assurer d'une manière presque mathématique, en établissant une comparaison entre la mortalité dans les corps occupant des bâtiments reconnus dans de bonnes conditions avec les autres. La question portée à la tribune est des plus importantes et l'orateur espère qu'elle appellera toute l'attention du ministre de la guerre.

Le ministre de la guerre

répond qu'il ne faut pas exagérer la mortalité dans l'armée. Toutes les mesures ont été prises pour faire baisser ces chiffres et rien ne sera négligé pour diminuer la proportion qui préoccupe les deux honorables interpellateurs. Il peut assurer que peu de maladies entraînant la décès ont pris naissance depuis l'appel des jeunes soldats, et si ceux-ci ont été admis par les conseils de revision, c'est qu'elles ne s'étaient pas encore manifestées au point d'inquiéter les intéressés eux-mêmes ; des instructions spéciales seront à l'avenir adressées par le conseil supérieur de santé aux médecins faisant partie des conseils de revision.

M. Pedibidou

soutient que l'application de la sérothérapie à la fièvre typhoïde *diminuerait, dans de bonnes proportions*, la mortalité dans l'armée.

L'orateur ajoute qu'il faut donner aux soldats de l'eau de bonne qualité, et éviter surtout le surmenage.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Grand Café Andreani
A VENDRE
S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

VENTE VOLONTAIRE

Le dimanche, huit mars courant, à neuf heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, à Bastia, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de : deux chevaux alezans, de 1m 40 de hauteur, âgés de huit ans, une victoria, une charrette anglaise, deux charriots à marchandises, une charrette, harnais assortis.

La vente aura lieu au comptant, sous peine de folle enchère.

J. TOTTI.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Avis aux commerçants
DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR
Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Perseverche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants :

Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frêts et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouve

Etude de Me LUCCHETTI

Avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de Calvi

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIERE

Il sera procédé le trente et un mars mil neuf cent trois, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Calvi, séant au Palais de Justice de la dite ville, à *midi, au plus offrant et dernier* enchérisseur, à la vente des immeubles ci-après désignés, formant trois lots, savoir :

Premier lot.

Le premier lot se compose d'une salle d'entrée et d'une chambre à coucher au deuxième étage côté droit d'une maison d'habitation sise à l'Ile-Rousse, rue Notre-Dame, ce petit logement occupé actuellement par la dame Liberi Julie-Marie est percé de cinq fenêtres dont deux sur la rue Notre-Dame et les trois autres du côté du rivage, attenant au midi à maison des héritiers de la feue Olivi Marie-Françoise et au Nord à maison des héritiers Delpapa, Michel, de l'Ile-Rousse.

Deuxième lot.

Le deuxième lot se compose de

1. De l'appartement côté *gauche de la même maison, il* est formé également d'une salle d'entr-e et d'une chambre à coucher, ayant trois fenêtres du côté du rivage, actuellement occupé par la dame Ceccaldi Toussainte, couturière à l'Ile-Rousse.

2. De la mansarde qui se trouve au dessus des dites pièces appartenant aux héritiers Roncajolo.

Troisième lot.

Il se compose du premier étage d'une maison d'habitation sise à l'Ile-Rousse, ayant sa porte principale au coin de la *traverse Occila et rue du For,* il est formé d'une salle d'entrée, de trois chambres à coucher et d'une cuisine, soit en tout cinq pièces, avec cinq fenêtres s'ouvrant sur la rue Occila et rue du For, attenant à l'Est aux héritiers Giuliardi, au Nord aux héritiers Vaccaro, *tous de l'Ile-Rousse. Ce logement* est actuellement occupé par les conjoints Poletti, journaliers en la dite ville.

Les immeubles dont la désignation précède ont été saisis à la requête du sieur Blasini Ernesi, négociant et propriétaire, demeurant et domicilié à l'Ile-Rousse, *agissant en sa qualité* d'héritier de feu le sieur Blasini Joseph, son père, sur la demoiselle Merminie Roncajolo, propriétaire, demeurant et domiciliée en la dite ville, comme héritière bénéficiaire de Jean-Baptiste et André frères Roncajolo, ses oncles, par procès-verbal de l'huissier Zigliara, en date du dix-sept décembre mil neuf cent deux, enregistré et transcrit après dénonciation à la partie saisie au bureau des hypothèques de Calvi le deux janvier mil neuf cent trois, volume 18 numéro 12.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par le créancier poursuivant, ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot composé d'une salle d'entrée et d'une chambre à coucher *formant le* logement côté droit de la maison sise à l'Ile-Rousse, rue Notre-Dame, actuellement loué à la dame Liberi Marie-Julie. 100 fr.

Mise à prix, cent francs, ci. 100 fr.

Pour le deuxième lot formé de l'appartement côté gauche de la même maison, se composant d'une salle d'entrée et d'une chambre à coucher ainsi que la mansarde qui se trouve au dessus, le tout actuellement loué à la dame Ceccaldi Toussainte. 200 fr.

Mise à prix, deux cents francs, ci . . 200 fr.

Pour le troisième lot composé *du premier* étage de la maison sise rue Occila et rue du For, formant cinq pièces, louées actuellement aux conjoints Poletti, *journaliers* à l'Ile-Rousse.

Mise à prix, cent francs, ci . . 100 fr.

Total des mises à prix, quatre cents francs, ci . . . . . 400 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Calvi, le vingt-huit février mil neuf cent trois.

Signé : LUCCHETTI,

Enregistré à Calvi, le deux mars mil neuf cent trois, folio 90, case 13. *Reçu un franc* quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : R. FERRY.

Pour copie conforme :

Signé : LUCCHETTI,

Avoué.

Bastia, Imp. Ollagnier.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
D'Arbresset à M. le Docteur ETAIX, à Maisoncy-les-Lille (Nord), qui reçoit gratuitement et envoie une Brochure explicative sous enveloppe fermée.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours : **300** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à ses côtés un garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.
EP Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.
L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier

28e ANNÉE — DIMANCHE 8 MARS 1903 — N° 58

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
BASTIA	20 fr.	10 fr.	5 fr.
ANTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA
00115

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Thomas d'Aquin.
SOLEIL : (heure nouvelle)
Lever, 6 h. 1 m. — Coucher, 5 h. 26 m.
Lune : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20
FÊTE DE DEMAIN : *Sainte Françoise Romaine.*

7 Mars

Les Curiosités de la Semaine

~~ La France seconde ses confetti. Les habits brossés les renvoient à la rue qui les jette à l'égout qui les précipite à la rivière qui les jette à la mer, collecteur définitif. Les petits papiers multicolores vont rejoindre tout ce qui, depuis l'origine des temps, tomba dans l'eau. Comment mettre d'accord ceux qui aiment à jeter des confetti et ceux qui détestent les recevoir ? Il faut aussi considérer que toute liberté est limitée par une autre liberté, et que si un passant a droit d'être tranquille, un autre passant a droit de prendre son plaisir où il le cherche. Il faut donc trouver un terrain de transaction. Plusieurs moyens ont été proposés. L'un d'eux, dû à Alphonse Allais, consistait à garder le confetti, mais en le rendant salutaire. Le savant chimiste proposait d'imprégner la pâte à papier de substances salubres, telles que chlorate de potasse, antipyrine, acide borique. L'absorption des confetti antiseptiques deviendrait éminemment hygiénique. Mais ce procédé est coûteux et contrarierait un encouragement à la fraude.

Voici un autre projet qui a l'avantage de ne léser aucun intérêt : Nous demandons à M. le préfet de rendre un arrêté consacrant l'autorisation de jeter des confetti, mais stipulant qu'on ne pourra les jeter que un à un.

~~ Un Australien que l'on croit être millionnaire entrait lundi dans une boutique de boucher, à Brighton, et, à la *stupéfaction générale*, achetait tout ce qu'elle contenait. Les curieux ne tardèrent pas à s'attrouper devant la porte et notre Australien se mit à distribuer à qui un rosbif, à qui un gigot, à qui des côtelettes, donnant les meilleurs morceaux à ceux qui lui paraissaient être fort besogneux. Mais bientôt la foule devint si considérable que cet étrange personnage dût arrêter sa distribution pour permettre à la police de rétablir un peu l'ordre. Un quart d'heure après, il recommença à débiter gratuitement ce qui restait dans la boutique et, quand il l'eut complètement vidée, il se dirigea vers une seconde boucherie, où il accomplit sérieusement la même opération. Ce philanthrope original dépensa dans son après-midi un millier de francs. Puis il disparut en souriant.

~~ *Miss Alice Roosevelt*, la fille du président des Etats-Unis, se mariera cette année. Cinq prétendants l'entourent de leurs soins assidus. Le lieutenant Robert-Stirling Clark est fils adoptif du célèbre évêque anglican Potter. C'est avec ce jeune et brillant officier de l'armée américaine que miss Roosevelt a conduit tout récemment le fameux cotillon de Washington, qui coûta 10 000 dollars. Le lieutenant Clark peut compter sur un héritage de 30 millions de francs. Le major Charles Mac Cawley, que l'on surnomme le beau Brommel et qui est l'arbitre des élégances, a sur ses rivaux le désavantage ou peut-être l'avantage de ne pas avoir de fortune. John Van Ness Philipp, descendant d'une des plus anciennes famil es des Etats-Unis. Edwin M. Morgan, richissime allié ou proche parent des milliardaires de New York ; enfin, le vicomte de Aite, ministre du Portugal aux Etats-Unis, jeune, bel homme et pouvant mettre dans la corbeille de mariage un authentique blason.

~~ Victor Hugo aimait beaucoup Edgar Quinet et il le lui témoignait avec enthousiasme. — Combien il a été affectueux pour moi en ces dernières années, écrivait l'*auteur de Prométhée*, si affectueux, si fraternel que pour lui seul j'ai fait exception dans ma vie de solitude et de travail. Il prétendait me faire changer de logement et voulait que je vinsse habiter tout près dans son voisinage. — Enfin, sachez que votre couvert sera toujours mis entre le mien et celui de Jeanne, disait-il avec une grâce charmante. — La première fois que j'acceptai son invitation, il en surpassa tellement en amabilité, descendant lui-même pour me mettre en voiture, que je lui dis en riant : — Je redoute de vous revoir. — Et pourquoi ? — Parce qu'il est impossible que vous soyez deux fois de suite aussi charmant pour moi. — Et pourtant, il l'a été !

La dernière fois qu'ils se virent, c'était en novembre 1874, lors de la publication de l'*Esprit nouveau*. Quinet monte, sonne : on lui répond que Hugo n'y est pas. A peine descendait-il l'escalier, qu'il entend une voix crier : — Quinet ! Venez donc ! Venez donc ! — Mais on m'a dit que vous n'y étiez pas. — Sans doute, je n'y suis pour personne le matin, mais j'y suis toujours pour le bon Dieu !

~~ L'Opéra ne se prépare pas seulement à célébrer la « semaine » de M. Ernest Reyer. Il fêtera prochainement la millième représentation des *Huguenots*, cette œuvre très française d'un compositeur étranger, Meyerbeer. On nous conte, à propos de lui, une jolie anecdote. Lors de la première représentation de son opéra, les *Croisés en Egypte*, le jeune compositeur ne fut pas seulement acclamé sur la scène ; il fut reconduit jusqu'à sa demeure dans un vieux char romain que l'on avait scrupuleusement décoré ; les discours se succédèrent et les chansons retentirent jusqu'au lever de l'aube blanc.

Lorsque tout fut rentré dans le calme, Meyerbeer, fatigué, se laissa tomber dans un fauteuil. Son domestique vint le trouver et lui dit : « On nous a très bien reçus ; je ne manquerai pas de l'écrire à la cuisinière, à Berlin. » Cette phrase resta, par la suite, pour tous les opéras du maître, la question grave. Avant la première représentation, il se demandait chaque fois : « Que pourrais-je écrire à la cuisinière, à Berlin ? »

~~ On vient d'enterrer Mme Mongruel, la somnambule extra-lucide, qui a été extra-lucide pendant plus d'un demi-siècle et a vu défiler devant ses yeux presque toutes les sommités mondaines ou féminines de tous les mondes. Elle a vu l.... Sans doute, puisque, ayant les yeux fermés, elle était extra-lucide ! En veut-on la preuve ? C'était pendant la seconde République. On commençait à parler du prince-président comme d'un futur empereur. Mme Mongruel, invitée dans un salon politique, fut priée de donner ses consultations dans un boudoir à peine éclairé, attenant au grand salon.

Chacun passait à tour de rôle et, à un moment donné, un personnage, devant qui toutes les personnes présentes s'étaient inclinées, fut introduit avec respect. Mme Mongruel avait-elle les yeux fermés ? Ce qui est certain, c'est qu'elle commença à prédire les plus hautes destinées au consultant. — Je vous vois très grand, quelque chose comme chef d'Etat, entouré d'ennemis, mais vous les écrasez tous, et alors je vous vois avec un grand manteau brodé et une couronne sur la tête. Oui, vous êtes roi ou empereur ! Le personnage se leva et sortit furieux. — Croyez-vous, dit-il aux personnes réunies au salon, qu'elle m'a pris pour le Prince-Président ! Un éclat de rire universel vint avertir Mme Mongruel de son erreur. C'était le général Cavaignac !

FIPELET.

CHRONIQUE CORSE

8 mars 1637. — Décret des sérénissime collèges exigeant que les électeurs aient à choisir pour la magistrature suprême des *Douze*, les plus méritants et les plus capables de la nation.

D'après le même décret il fallait avoir 30 ans révolus pour être admis dans la magistrature des *Douze*.

Le Réveil

L'arrondissement de Corte n'est pas représenté au Parlement.

Il est tellement dans nos habitudes, en pareilles occurrences, de faire le gué aux pointes cardiaques, pour épier l'apparition de l'ange libérateur, que nous en sommes presque au point de nous plaire dans cet état d'incertitude préférable à des réalités qui ne nous ont laissé souvent que des traînées de mécompte.

Ce n'est pas, paraît il, par indifférence. C'est plutôt par un surcroît de préoccupations que ce travail subit une trop longue période d'incubation. Les années souterraines et volcaniques sont toujours de nature à éveiller la défiance.

La montagne en couche nous régalera-t-elle du légendaire rongeur ? Ou bien, sera-ce un bactracien, un édenté ou un amphibie ? Sera-t-il originaire du pays des ciclops ou des lilliputiens ? C'est une charade. Ce qui est étrange et la marque de l'étrangeté des temps, c'est que les nouvellistes font grève. A peine si quelque guêpe nous bourdonne des notes à finales choquantes ; en ol ! en cla ! en sch !

Il y a cependant une chose que nous savons. C'est que les électeurs de l'arrondissement de Corte doivent envoyer un député à Paris ; et que ce n'est pas Paris qui doit l'envoyer à Corte. Il importe de dissiper ce quiproquo pour n'être pas exposés à la même aventure que les Spartiates, lesquels ayant demandé un général aux Athéniens, ceux-ci leur envoyèrent un poète, bolteux par-dessus le marché.

Les candidatures étrangères ressemblent aux plantes exotiques, arbres d'ornement, mais improductifs : beaucoup de fleurs qui tombent avant d'éclore. Les candidats se présentent à nous en Saint Pierre, faisant carrillonner les clefs du Paradis ; mais aussitôt que la bulle de sainteté nous a été extorquée, Tartuffe apparaît et le Taumaturge va opérer les miracles sur d'autres théâtres.

Il n'est pas convenable également qu'on laisse admettre que l'arrondissement puisse être considéré comme une boutique de gnaffes, propres à rajuster les épaves jetées à la rive par l'océan politique.

Notre contrée, formant la région montagneuse de l'Ile, en est la moins avantagée sous le rapport de l'abondance des productions, des débouchés et surtout des voies de communications qui sont les vaisseaux sanguins d'un pays, qui apportent et répartissent les sucs vivifiants aux diverses parties du corps. On aura peine à croire qu'il y ait des villages séparés par une faible distance et dont les habitants ne se rencontrent jamais faute d'un sentier. Si dans des occasions rares, on doit se rendre d'un village à l'autre, on est obligé de traverser les champs, de briser les clôtures et s'exposer aux contraventions si on n'a à faire à des propriétaires intolérants.

On a eu la riche idée de proposer un projet de route nationale qui aurait relié la ville de Corte à Cervione en traversant le cœur de l'arrondissement. L'exécutement elle en serait l'sorte. Grâce à la sollicitude et à la diligente initiative de M. Pinelli, alors ingénieur à Corte, toutes les communes

Etude de Me Peraldi

Avoué à Bastia

VENTE
sur Saisie-Immobilière

Le samedi 28 mars 1903, à midi précis, il sera procédé au Palais de Justice, à Bastia, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'ancien établissement métallurgique connu sous le nom de

USINE DE TOGA

près Bastia, avec ses tenances et dépendances, le tout en un seul lot et sur la

Mise à prix de cent mille frs, ci 100.000 fr.

L'avoué poursuivant,
PERALDI.

Enregistré à Bastia, le 2 mars 1903, f°, vol., reçu un franc 88 centimes décimes compris.

Signé : LUCIANI.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Peraldi, avoué, 1, rue de la Miséricorde, 1, à Bastia.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artistiques.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Carbo, 1.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattai,** le demander dans tous les débits.
On se fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARBON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. GARGOLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les P. P. et 4e P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 8, r. de la République

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 *karats et argent fer titre.* Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent fer titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme *Agents Généraux Dépositaires* de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtycycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

On peut se procurer dans la maison **Louis-Napoléon Mattei** à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.
Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.
GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC.

LA REVUE MAME
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
Le numéro : 15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an ; étranger, 11 fr. 50. Bureaux : 168, boulevard Saint-Germain, Paris.
Lire dans la *Revue Mame* (n° 439, du 22 février 1903) :
La montagne à travers les âges, John Grand-Carteret. — Chronique littéraire, Henri Guerin. — Le reportage pittoresque : Une coulisse, Etienne Rey. — La statistique mise en scène et ses sources d'inspirations, Charles Géniaux. — Causeries, Edouard Trogan. — Les charges de Floing (suite), Jules Mary. — Ça et là. — La demoiselle blanche (suite) Charles Foley.
Illustrations d'après J.-L. Alberti, K. Girardet, A. de Neuville, G. Dutrier, des reproductions photographiques, etc.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie M. d'Albert, peintre-photographe, *villa Lecconi, rue de l'Opéra*, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photolain, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portraits sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la signature *J. PICOT*
Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

TUMEUR

133e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIII

LE SORCIER

— Et vous, demanda Heyward avec surprise ; sérement nous ne nous séparons pas ici ?

— Les Hurons tiennent captif celui qui fait la gloire des Delawares, répondit le chasseur ; ils peuvent verser la dernière goutte de sang des Mohicans ; je vais voir ce qu'il est possible de faire pour sauver mon jeune ami. S'ils avaient enlevé votre chevelure, major, il en aurait coûté la vie à autant de ces coquins qu'il s'y trouve de cheveux, comme je vous l'avais promis ; mais si le jeune Sagamore est lié au poteau, les *Hurons* verront aussi comment sait mourir un homme blanc.

Sans s'effrayer de la préférence décidée que le franc chasseur donnait à un jeune homme qu'on pouvait appeler son fils d'adoption, Heyward essaya de faire valoir toutes les raisons qui devaient le détourner d'une résolution si désespérée. Alice joignit ses prières à celles de Duncan et le conjura de renoncer à un projet qui présentait tant de périls et si peu d'espoir de succès. Raisonnements, prières, tout fut inutile. Le chasseur parut les écouter attentivement, mais avec impatience ; enfin il leur répondit d'un ton si ferme, qu'il réduisait Alice au silence et fit sentir au major que toute autre objection serait aussi infructueuse.

— J'ai entendu dire, ajouta-t-il, qu'il y a un sentiment dans la jeunesse, qui attache l'homme à la femme plus fortement qu'un fils n'est attaché à son fils. Cela peut être vrai, j'ai rarement vu les femmes de ma couleur et tel peut être le penchant de la nature dans les établissements des blancs. Vous avez risqué votre vie et tout ce qui doit vous être le plus cher pour sauver cette jeune dame ; je suppose qu'en fond de tout cela il y a un vous quelque dispolition semblable. Mais moi, j'ai appris à Uncas à se servir comme il faut d'un fusil et il m'en a bien payé. J'ai combattu dans à son côté dans bien des occurrences ; tant que je pourrais entendre le bruit de son fusil d'une oreille et le son de celui du Sagamore de l'autre, je savais que je n'avais pas à craindre l'ennemi par derrière. Nous avons passé les hivers et les étés, partageant la même nourriture, l'un dormant, l'autre veillant ; avant qu'on puisse dire qu'Uncas a été soumis à la la torture, et que... Oui, il n'y a qu'un seul être qui nous gouverne tous, quelle que soit la couleur de notre peau ; c'est lui que je prends à témoin qu'avant que le jeune Mohican périsse faute d'un ami, il n'y aura plus de bonne foi sur la terre, et mon tueur de daims ne vendra pas mieux que le petit instrument du chanteur.

Duncan lâcha le bras du chasseur dont il s'était emparé ; celui-ci retourna sur ses pas, et reprit le chemin qui conduisait aux habitations des Hurons.

Après avoir suivi des yeux un instant leur généreux ami, ils le perdirent de vue dans l'obscurité ; suivant les instructions qu'il leur avait données, ils se dirigèrent vers le camp des Delawares.

XXIV

SUBSTITUTION

Le chasseur ne s'avançait pas sur les périls et les difficultés de son entreprise audacieuse.

En approchant du camp des Hurons, il avait calculé tous les moyens d'échapper à la vigilance et aux soupçons dont il savait la sagacité égale à la sienne.

C'était la couleur de la peau d'Œil de Faucon qui avait sauvé la vie de Magua et celle du jongleur, car quoique le meurtre d'un ennemi sans défense fût une chose toute simple dans les mœurs des sauvages il aurait cru en le commettant faire une action indigne d'un homme blanc.

Il compta donc, pour sa sûreté, sur les liens dont il avait chargé ses captifs et on continua à s'avancer vers les habitations.

En entrant dans la clairière, il marcha avec plus de précaution et de lenteur, reprenant les allures de l'animal dont il portait la peau : ses yeux vigilants étaient toujours en mouvement pour épier s'il ne découvrirait pas quelques indices utiles.

A quelque distance des autres cabanes, il en aperçut une dont l'extérieur semblait plus négligé que de coutume ; elle paraissait même n'avoir pas été achevée, probablement parce que celui qui avait commencé à la construire s'était aperçu qu'elle serait trop éloignée de deux objets de première nécessité, le bois et l'eau.

Une faible lumière brillait pourtant à travers les crevasses du mur, qui n'avaient pas été enduites de terre. Il se dirigea de ce côté, en général prudent qui veut reconnaître les avant-postes de l'ennemi avec de hasarder une attaque.

Œil-de-Faucon s'approcha d'une fenêtre d'où il pouvait voir l'intérieur de l'appartement. Il reconnut que c'était là que le maître en psalmodie avait fixé sa demeure.

Le fidèle David La Gamme venait d'y entrer avec tous ses chagrins, toutes ses craintes, et toute sa pieuse confiance en la protection du ciel ; il était en ce moment absorbé dans de profondes réflexions sur le prodige dont ses yeux et ses oreilles avaient été témoins dans la caverne.

Quelque ferme que fût la foi de David dans les anciens miracles il ne croyait pas aussi implicitement aux miracles modernes.

Il ne doutait nullement que l'âne de Balaam n'eût parlé, mais qu'un orre pût chanter..., Cependant, c'était un fait dont l'assurait le témoignage d'une oreille infaillible.

Il y avait dans son air et dans ses manières quelque chose qui rendait son trouble manifeste.

(A suivre)

CHOCOLAT MENIER

dont le territoire était traversé ou touché ont pris à leur charge les indemnités de terrains : l'avant projet a été préparé, complété et le dossier envoyé à Paris pour recevoir le baptême d'utilité publique. Depuis, le silence s'est fait autour de ce projet, aucune question n'a été posée au Ministre des travaux publics pour en avoir des nouvelles, s'il fait toujours quoi on ni ou doit enregistrer son acte de décès.

A part quelques échappées qui ont forcé les joints, le robinet des faveurs ne s'est jamais ouvert sur l'arrondissement.

Pour toute distinction on l'a doté d'une prison cellulaire, une petite bastille, c'est à dire qu'on a assimilé ses habitants aux révoltés kabiles où à des insoumis de Madagascar pour lesquels ils font un régime dur et rigoureux. Celui qui a quelques jours de prison pour amende ou léger délit, est jeté dans une cellule, dans une solitude sépulcrale, où l'on gèle l'hiver et l'on étouffe l'été ; on lui passe l'écuelle des victuailles à travers un guichet étroit, absolument comme on pratique dans les cages des bêtes fauves non apprivoisées.

Pour peu qu'on y passe quelques mois, on en sort bronchitique ou atrophié. Cet amendaire, à côté de la peine corporelle, subit un supplice moral autrement poignant que celui imposé aux assassins dans les maisons centrales, lesquels passent une partie de leur temps au grand air et se livrent à des occupations qui les distraient et les empêchent de penser à leurs maux. Dans une société de philanthropes qui font étude d'améliorer le sort des hommes, cette monstrueuse inégalité est un outrage aux humanitaires.

C'est donc un représentant que nous devons envoyer au Palais-Bourbon qui puisse nous représenter ; qui soit du pays, qui connaisse nos besoins pour les avoir coloyés et servis, qui partage nos aspirations, qui ait étudié le cahier de nos revendications, pour pouvoir les présenter et les défendre avec cette ardeur que ne peut que le patriotisme et le sentiment de sa propre cause.

C'est encore une injure pour l'arrondissement de vouloir lui imposer des étrangers, lorsqu'il compte des enfants dont la valeur n'attend que les occasions, qui portent des noms honorés et populaires, et qui ont l'étoffe parisienne jointe à l'esprit et au talent.

Les bonnes résolutions ne sont jamais tardives. Le moment est opportun pour l'arrondissement de se mettre à flot, pour diriger le gouvernail et disposer lui-même de son sort.

Cette terre des communes, jadis terre productive de nos héros aux grands caractères, foyer de liberté et d'indépendance, sera-t-elle aujourd'hui une terre d'esclavage! Ce souffle qui animait nos pères en présence de l'oppression n'est pas détruit, puisqu'il est indestructible : il est seulement assoupi au fond des cœurs. Qu'il se ranime sous la poussée de nos intérêts trop oubliés et méconnus, et redevenus les maîtres de nous-mêmes nous serons plus appréciés et mieux servis.

Comme on se considère on est considéré.

F.-P. ARMANDI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 mars à 2 h. 1/2

1. Wilhem Marsch,	Sellnick.
2. Mélopée Catalane,	X.
3. Le Mysoetis,	Dreyer.
4. Les Vêpres Siciliennes,	Verdi.
5. La Basque,	Bru.

Le Chef de Musique, C. MOULINS.

COMMENTAIRES SUR UNE ÉLECTION

M. Rane est sénateur de la Corse. Cet événement n'était pas imprévu. La Corse est disciplinée et ministérielle. Elle a élu M. Combes, il y a un mois, comme elle a élu hier M. Rane, sur un mot d'ordre piteusement obéi. Un homme politique de la-bas, qui connaît bien ses compatriotes, disait un jour : « Chez nous, il n'y a pas d'élections, il n'y a que des nominations ». La Corse a donc nommé M. Rane. Ce résultat, qui n'a rien de surprenant en soi, puisqu'il n'y a pas eu de lutte sérieuse, donne lieu ce matin à des commentaires qui paraissent peu proportionnés à son importance réelle. Les amis de M. Rane célèbrent son succès sur le mode lyrique. « C'est une grande victoire pour la République », écrit M. Jaurès. C'est une « revanche triomphale », s'écrie M. Sigismond Lacroix. « C'est un acte de justice et de haute politique », proclame le *Siècle*. Les Corses seront flattés et peut-être un peu étonnés d'apprendre qu'ils ont accompli de si grandes choses. Nous ne voudrions pas leur faire trop de peine en réduisant la portée de l'exploit qui leur est attribué, mais c'est un exploit comme il s'en produit tous les dimanches d'élections. Lorsque les électeurs sénatoriaux de la Seine refuseront, il y a trois ans, de continuer leur confiance à M. Rane, nous n'avons pas jugé que la République fût perdue. C'est pourquoi, sans doute, nous n'estimons pas qu'elle soit sauvée aujourd'hui. La présence de M. Rane au Luxembourg n'aura pas de conséquences plus appréciables que s'on a eu son absence. Ni la face du monde, ni même celle du Sénat n'en seront changées.

(Journal des Débats).

Bulletin Financier

Paris, le 3 mars 1903

Les dispositions sont un peu plus satisfaisantes aujourd'hui. Notre 3 0/0 cotera à 99.85. L'Extérieure se relève à 91.62, le Serbe à 69 à 77.80 ; les séries ottomanes sont en reprise. Aucune action sur les Sociétés de Crédit.

Dans le compartiment industriel, le Rio s'inscrit à 1,357. L'Electro-Métallurgie poursuit son mouvement de hausse à 344. Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques avancent à 470, sur les bonnes nouvelles qui circulent touchant les affaires de la Compagnie et à cause du détachement prochain du coupon.

En tenque, l'action Messageries Françaises de Madagascar cote 95 frs ; l'obligation 4 0/0 Grande route ferme à 345, malgré l'état général du Marché. La Gold Run à 16.50 tend à regagner rapidement son coupon. Mines de Rillois en hausse à 231. Marche suivi sur l'action Economique Industrielle à 468. Les actions des Mines de Saint-Barthélemy-le-Plein sont recherchées aux environs de 180 frs. La Consolidated Goldfields Ivory Coast s'inscrit à 32.50 et Kumbo à 32.

Nos Grands Chemins sont fermés.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Le gendarme Finelli a été nommé brigadier à Quinson, Basses-Alpes.

— Le sergent surveillant Valentini, de la prison militaire de Châlons sur Marne, a été nommé au grade de sergent major comptable au même établissement.

— M. Venturini Dominique François a été nommé à l'emploi de professeur en Cochinchine.

— M. Beaudetti, surnuméraire des postes et télégraphes au bureau central de Marseille, est nommé commis au même service.

Société des Anciens sous-officiers

Assemblée générale à la Mairie, dimanche, 7 courant, à 9 heures du matin (les membres du bureau à 8 heures).

Ordre du jour : Versement de la cotisation. — Réception de nouveaux sociétaires. — Paiement des allocations pour médicaments. — Compte-rendu de la situation financière.

N. B. — Pour donner satisfaction à plusieurs demandes d'admission de camarades retraités depuis plus d'un an ou dont la limite d'âge exige un droit d'entrée supplémentaire de 20 francs, la Société pourra les recevoir dans les conditions ordinaires de droit d'entrée fixé à 5 francs s'ils n'ont pas dépassé l'âge de 60 ans.

Cette faveur exceptionnelle ne sera accordée qu'au cours de la présente assemblée et à celle du 7 juin prochain.

SAVON DU CONGO Le meilleur des antirefroidissons

Vignes et Scories

Après avoir été longtemps méconnue l'importance capitale de l'acide phosphorique en viticulture n'est plus actuellement contestée par personne. On sait que ce principe chimique empêche la coulure, augmente la fructification, favorise l'aoûtement, accroît le dosage en sucre et alcool, améliore la qualité du vin, et donne aux vignes une plus grande résistance aux maladies cryptogamiques.

Voici d'ailleurs à titre d'indication quelques résultats obtenus avec SCORIES THOMAS marque RÉOLE :

M. Philbert, à Dieulouard (Meurthe), lieu dit : « La Carrière » :

20 800 k. fumier		
et 800 k. scories	7.600 k.	de raisin
10,000 k. fumier	6.000	»
Excédent	1.600	»

M. Gagnon, à Rouffignac (Charente-Inférieure), lieu dit : « La Forêt. »

	Rendements	Excédents
Fumier et 450 autres	2.980 k.	1er lot brut
Fumier et 800 k. scories Thomas	3.190 »	41e faible.

M. Colivet, à Spalmont (Côte-d'Or), lieu dit : « Sur pré de Puits » :

	Rendement	Excédent
Pas d'engrais	4.400 k.	»
600 k. scories Thomas	5,400 k.	1.000 k.

M. Bourrinet, à Teyjat (Dordogne), lieu dit : « Le Plantier a ; Othellos pendanteurs directs :

	Rendements	Excédents
Pas d'engrais	4.810 k.	«
800 k. scories Thomas.	7.310 k.	2,500 k.

M. Laforest, à Chagny (Loire) :

	Rendements	Excédents
Pas d'engrais	46 hl.	»
60 gr. scories par souche	34 »	12 hl.

M. Lasserre, à Mons (Haute-Garonne) :

600 k. sc. Thomas	91 hl. 2 pesant 9°	
Pas d'engrais	77 »	» 2
Excédents	14 hl. 2	1/2° degré

M. Rolland, à Saint-Nazaire (Aude), lieu dit « La Fieu, » Aramon et Carignan greffés sur Riparia. Fumure uniforme de fumier et de plâtre (100 gr. par souche :

175 gr. sc. Thomas par souche	63 hl. 46	
Pas de scories,	29 » 07	
Excédent	34 hl. 39	

Pratiquement on utilisera pour la fumure des vignes 4.000 kilos de scories Thomas à l'hectare la première année et 600 à 800 kilos les années suivantes.

Fumier seul 2.540 k. 9e 1/2 faible

Cour d'Assises

Présidence de M. LEVIE-RAMOLINO

Audience du 7 mars

LE DRAME DE CERVIONE

Un mari qui tue sa femme

Audition des témoins

7e témoin, Raffalli Vienne, 35 ans, ménagère à Cervione. — Quelques jours après le crime, le témoin se trouvait sur la place de l'église de Cervione, lorsqu'il vint à passer la jeune Hélène Battestini, fille de l'accusé. Cette enfant pleurait, et comme on lui demandait ce qu'elle avait, elle répondit : « On veut me faire dire que ma mère est une femme de mauvaise vie. »

8e témoin, Bernardini Bernard-Louis, 38 ans, berger à Cervione. — Le témoin, qui est le père de l'accusé, vient fournir de longs renseignements sur les circonstances qui ont précédé le crime.

L'inconduite de la femme Battestini était notoire.

9e témoin, Renucci Précieuse, boulangère à Cervione. — Un jour, ce témoin pénètra dans la buvette de la dame Battestini. Elle trouva cette dernière assise sur un canapé en compagnie de Maggiani. Ce dernier la caressait.

10e témoin, Susini Marie-Antoinette, boulangère à Cervione. — Occupait le magasin actuellement occupé par le précédent témoin. C'est le père de l'accusé qui a loué le magasin.

11e témoin, Cristofini, boucher à Bastia. — C'est le père de l'accusé qui a loué le magasin, actuellement occupé par la dame Renucci Précieuse.

12e témoin, Maggiani Etienne, soldat au 3e de ligne, en garnison à Aix en-Provence. — Le témoin nie avoir eu des relations intimes avec la dame Battestini : il reconnaît, pourtant, avoir embrassé, à diverses reprises, cette femme qu'il considérait comme une amie, mais qui n'a jamais été sa maîtresse.

13e témoin. — Filippi Charles, journalier à Cervione. — Quelques jours avant le crime, il se promenait avec Maggiani, lorsque ce dernier fut appelé par le père de l'accusé. Les deux individus causèrent pendant quelque temps, puis, Maggiani rejoignit le témoin. Il raconta que le père de l'accusé soutenait que des relations intimes existaient entre sa bru et Maggiani. Ce dernier protesta énergiquement.

14e témoin. Samicoli Jean, journalier à Cervione. — Quelque temps après le crime, le témoin entendit Maggiani dire au fils de l'accusé : « Oui, j'ai pu embrasser deux ou trois fois ta mère ; mais, jamais, je n'ai poussé les choses plus loin.

15e témoin, Boni Ours-Dominique, journalier à Cervione. — Confirme la déposition du précédent témoin.

Les témoins à décharge viennent établir l'existence des relations coupables existant entre la victime et Maggiani.

Réquisitoire

M. le substitut Aubert prend la parole.

Analysant les droits de l'époux sur la femme infidèle dans les diverses législations, l'honorable organe de l'accusation soutient que le crime de Battestini nous ramène aux temps barbares.

Car on ne saurait soutenir sérieusement, à la suite des débats, que l'accusé aurait pu être l'objet d'une provocation de la part de l'infortunée victime. Il prend des airs de justicier et, n'ost avec un calme et un cynisme qui font horreur, qu'il accomplit le crime qui l'amène devant la Cour d'assises. Ce crime, il n'hésite pas à le commettre devant ses cinq enfants, et sans même songer à respecter l'innocente créature que sa femme portait dans son sein.

Madame Battestini n'était pas une femme adultère et les soupçons de son mari étaient absolument injustifiés. La buvette de la dame Battestini était fréquentée par toute la jeunesse de Cervione ; Maggiani était un ami ; mais avait-on le droit de l'accuser de trahir l'amitié qui l'unissait au mari? Dans tous les cas, une légèreté, si on l'admet par pure hypothèse, méritait-elle deux coups de fusil ?

M. l'avocat général ne le pense pas et il faut, d'après lui, chercher le mobile du crime dans les faux rapports du père de l'accusé et de sa maîtresse, la dame Précieuse Paoli. L'attitude de ces deux individus est plus que suspecte et leurs déclarations ne sauraient inspirer aucune confiance au jury.

Poursuivant l'examen de l'affaire, M. Aubert discute fort habilement les dépositions des témoins désignés par l'accusé qui, pour la plupart, ne disent pas la vérité. Il flétrit, en termes énergiques, les manœuvres employées pour amener les enfants de la victime à souiller la mémoire de leur mère, tout en soutenant que Maggiani a été l'objet de menaces terribles et de démarches très pressantes pour venir dérouler à la justice des faits contre lesquels il avait, tout d'abord, énergiquement protesté.

M. l'avocat général termine son brillant réquisitoire, en suppliant le jury de condamner Battestini Ce sera un acte d'honnêteté et de justice.

La partie civile

Me Monor prend la parole après M. l'avocat général, au nom de la mère de la victime.

Le représentant des intérêts de la partie civile prononce une remarquable plaidoirie qui produit sur l'auditoire une très vive impression.

Il commence par établir que la dame Battestini n'a jamais été, ainsi qu'on l'a insinué, la maîtresse de Maggiani, et que ce dernier n'a jamais eu même la moindre privauté sur cette malheureuse femme. Comment pouvait-il en être autrement? Madame Battestini était une femme des plus sérieuses, une mère de famille modèle, une honnête épouse, et elle a été victime des mauvais sentiments du père de l'accusé.

Me Monor fait ensuite un tableau saisissant de la scène du crime. Il compare l'attitude lâche de l'accusé à l'attitude merveilleuse de cette femme héroïque qui, bravant le danger, meurt en criant à ses six enfants qu'elle meurt innocente et pure de toute souillure.

Dans une émouvante péroraison, le jeune et brillant défenseur, donne au crime de Battestini le caractère de crime passionnel. « Vous avez, dit-il, en s'adressant à l'accusé, commis un crime horrible! Au lieu d'une victime, vous en avez fait deux, et, dans ces conditions, vous devez subir le châtiment que mérite votre forfait ! »

Plaidoirie de Me de Carafla

Me de Carafla présente la défense de l'accusé.

En 1865, dit-il au début de sa plaidoirie, Battestini enlevait Barbe-Marie, et trois ans après, on célébrait cette union qui était des plus heureuses et suvide de tous. Elle était douce, active, habile.

Lui était un-dessus de tous reproches, les renseignements fournis sur son compte l'établissent clairement.

Et le ministère public et la partie civile ont eu le tort, pour dissiper cette bonne impression, de présenter certaines affirmations sur le compte du père de l'accusé et sur certains de ses autres ascendants.

Du reste, la famille de la partie civile n'est pas recommandable, et le défenseur peut avancer certains faits qui l'établissent.

La cause du malheur du 27 août 1903, n'est pas le père du meurtrier, mais bien le jeune Maggiani, à qui on ne peut jeter la pierre, car il était jeune, mais qui doit être en proie à un grand remords.

Et ceci, le défenseur peut l'établir, documents en mains. D'abord, la rumeur publique était claire à cet égard, et de toutes parts on chuchotait que Maggiani avait des relations coupables avec la victime.

Puis, le père l'avait appris, et il l'avait fait remarquer à sa bru et à diverses autres personnes — qui en ont témoigné — Et si ce père ne l'a pas fait connaître à son fils, c'est qu'il craignait la colère de celui-ci, dont il connaissait les sentiments d'honneur haut placés. Il y a plus encore, certaines personnes ont vu Maggiani caresser la victime, et les personnes ont été d'ailleurs, entendues par le juge d'instruction et par la cour d'assises elle-même. Les enfants également se sont expliqués sur ces faits, et Jean-Joseph, le cadet, a été appelé à voir certaines attitudes de Maggiani et de sa mère, qui ne lui ont pas permis de conserver de doutes sur l'inconduite de cette dernière. Et enfin, Maggiani lui-même, qui avait eu d'abord raison de nier ses relations avec la victime, a fini par reconnaître qu'il avait une ou deux fois embrassé cette dernière.

Et c'est dans ces conditions que Battestini, à qui le rôle de Sganarelle ne convient pas, a perdu la tête. Le mobile du crime est la jalousie, sans laquelle, ce crime ne se comprend plus, et c'est ce sentiment qui égare son esprit. La preuve, du reste, se trouve dans l'état d'exaspération de l'accusé, qui, à 2 heures du matin, n'hésite pas à aller chercher son père, pour lui faire part de ses angoisses.

Le défenseur analyse ce sentiment de jalousie, que tout le monde connaît plus ou moins, et auquel l'accusé a obéi, ce sentiment qui torture, et qui laboure l'âme, et qui enlève toute conscience à l'individu qui le subit.

Me de Carafla rappelle divers procès, où les jurés ont acquitté, dans des circonstances semblables.

Dans ces conditions, MM. les Jurés, qui sont humains, jugeront humainement cette affaire, et, au nom des enfants eux-mêmes, il sollicite dans une très émouvante péroraison l'acquittement de Battestini François-Jean.

Me Decori, déclare n'avoir rien à ajouter à la plaidoirie de son confrère.

A ce moment, M. le Président prévient la défense et MM. les Jurés qu'il va poser, d'office, une question subsidiaire de provocation.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori demande la parole au sujet de la position de cette question.

Si, au point de vue du droit strict, déclare l'honorable défenseur, M. le Président a incontestablement le droit de poser cette question, le jury ne saurait, en l'espèce, s'en préoccuper.

Me Decori fait passer sous les yeux du jury le texte de l'article 324 du Code pénal qui est ainsi conçu : « le meurtre commis par l'époux sur son épouse ou par celle-ci sur son époux n'est pas excusable, si la vie de l'époux ou de l'épouse qui a commis le meurtre n'a pas été mise en péril dans le moment même ou le crime a eu lieu.

Etant donné les termes formels de cet article de loi, comment le jury peut il répondre à pareille question qui est la négation absolue de la procédure et des débats. Comment faire admettre par des gens sensés, comme les douze citoyens chargés de statuer sur le sort de l'accusé Battestini, que les jours de ce dernier ont été mis en péril par l'infortunée victime.

On ne doit pas désaturer les faits. Il faut les accepter tels qu'ils se présentent. Qu'en résulte-t-il ? qu'on se trouve en présence d'un véritable crime passionnel ayant la jalousie pour mobile. De deux choses l'une : ou l'accusé est coupable ou il est innocent. Dans le premier cas, le jury le frappera ; sinon il le rendra à ses malheureux enfants.

Mais, dans tous les cas, le jury ne saurait rendre un verdict qui ne s'expliquerait pas et que rien ne saurait justifier.

La question de provocation est posée, après des observations de M. l'avocat général.

Le jury entre ensuite dans la chambre de ses délibérations, pour en sortir peu de temps après avec un verdict d'acquittement.

Le Verdict

Le verdict du jury étant négatif, sur toutes les questions, Battestini est acquitté et mis aussitôt en liberté.

Les dommages-intérêts

La discussion des intérêts de la partie civile, qui réclame 10,000 francs de dommages-intérêts, est renvoyée à l'audience de mercredi prochain, à deux heures.

Audience de demain :

Puriggi François, travailleur, demeurant à Castellare di Mercurio, tentative de meurtre. Min. pub. M. Angeli,, avocat général. Déf. M.

Bon Prime Gratuit

Afin d'être agréable à nos lecteurs nous nous sommes entendus avec la Société des « Maîtres Français des Beaux-Arts », qui leur ouvrent gratuitement, pendant trois mois, sont : 1° un merveilleux ensemble de toutes les variétés de chansons, romances, ayant le plus de succès, avec accompagnement de piano, d'une valeur de 15 fr. net ; 2° Un choix de danses et morceaux d'opéra les plus célèbres, pour piano seul, violon ou mandoline, d'une valeur de 17 fr.

Pour recevoir, nos lecteurs n'auront qu'à adresser une lettre de demande à M. le Directeur de la Société des Maîtres Français, 148, boulevard Montparnasse, Paris, en ajoutant pour frais de poste et d'envoi 7 timbres à 15 cent. ou mandat par chacune des séries demandées.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 6 MARS

Thermomètre — 7 heures du matin, + 2·5 à midi, + 12 . 7 heures du soir + 10 5. Maxima, + 12 4. Minima, + 9 .

Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm midi, 762 mm. 6 heures du soir. 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, O. modéré.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi : 5 mm.

Elections municipales

La liste des candidats aux élections municipales comprendra d'abord les noms des 22 conseillers démissionnaires, puis 5 candidats nouveaux, en remplacement de MM. Fabiani, Lazarotti, Lusinchi, Mattei, de Zerbi. On annonce déjà les candidatures de MM. Etienne Damel, Sauveur Thiers et docteur Bacielli ; les deux autres candidatures sont réservées au groupe républicain.

La Corse au Salon

M. Paul Solo va envoyer au Salon un grand tableau, représentant un des points les plus curieux des environs de Bastia : Monte Piano avec l'aqueduc de l'Occhio de' Frati.

De l'avis des intimes qui ont pu admirer ce chef-d'œuvre, c'est une des plus jolies toiles du maître.

Petits filous

A la suite de l'enquête ouverte par M. le commissaire central sur les quatre jeunes gens arrêtés la nuit dernière, il n'est résulté de faits délictueux que contre G. En conséquence les trois autres ont été rendus à leurs parents qui feront bien de s'occuper d'eux un peu plus qu'ils ne le font.

Matinée musicale

Matinée de musique classique chez Mlle Gleise, aujourd'hui, à 4 heures.

Oratoire Saint-Roch

Les cérémonies des Quarante Heures se termineront, dans le dit oratoire, ce matin dimanche, office des trépassés, à 9 heures, suivi de l'exposition et de la bénédiction du T. S. Sacrement.

Arrestation

Dans l'après-midi, les agents Paoletti, Félix et Bertrand ont mis en état d'arrestation le nommé Micheletti Ruggiero, inculpé de vol au préjudice du gérant du domaine de Casabianda.

Archiconfrérie de St-Joseph

La neuvaine en préparation à la fête du Glorieux patriarche Saint-Joseph commencera dans le dit oratoire mardi 10 mars à 7 heures du soir.

Le matin messe basse à 8 heures.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands Magasins du Printemps de Paris*, que nous publions aux annonces.

A vendre

1° Un coffre-fort moderne ; 2° Une bascule force 1.000 kilos.

S'adresser au bureau du journal.

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement au premier étage, Place Saint-Nicolas. S'adresser au bureau du journal.

La Jeunesse de France

Aujourd'hui dimanche, à 1 heure de relevée très précise, à la Mairie (salle de la Justice de paix), perception des cotisations du mois de mars, admission des nouveaux adhérents et réunion du Comité de la Dotation de la Jeunesse de France.

MM. les membres du Comité de Bastia sont instamment priés d'assister à cette réunion dans laquelle sera discuté le projet d'organisation d'une fête pour le printemps prochain au profit de l'Œuvre.

Avis aux commerçants

DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Pervenche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi 4 mars.

Les jours fixés desormais d'une manière régulière sont donc les suivants :

Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frêts et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Bourse de Paris

6 mars. — 7 mar

Rente 3 p. 0/0 ancien 100,15 — 100.05

— 3 p. 0/0 amorti. 99.75 — 99.60

Dépêches pour la Nuit

ADJUDICATION des Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Aujourd'hui, à 11 heures, a eu lieu au Sous-secrétariat des postes et télégraphes, l'adjudication des Services maritimes postaux entre le Continent et la Corse.

La commission était ainsi composée :

MM.

Picard, président de section au conseil d'Etat.

Pallain, gouverneur de la Banque de France.

Hugot, vice-président de la Chambre de commerce de Paris.

Vaury, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine.

Sohier, président du Tribunal de commerce de la Seine.

le contre-amiral Marquer, faisant fonctions de chef d'état-major général de la marine.

Bénac, directeur des fonds au ministère des finances.

Liotard-Vogt, procureur général près la Cour des comptes.

Delateur, directeur de la caisse d'amortissement.

Lacapelle, conseiller d'Etat.

Les soumissionnaires ont remis leur soumission sur le bureau de la commission un quart d'heure avant la séance.

C'est M. Rueff, administrateur-délégué de la Société des Messageries Fluviales de Cochinchine, qui a été déclaré adjudicataire provisoire.

M. Rueff a offert les plus grandes vitesses ; 14 nœuds et demi, pour les services rapides, 12 nœuds et demi pour les services ordinaires.

Les autres soumissions ont été classées dans l'ordre suivant :

2° M. Crucien Luiggi, directeur des Messageries insulaires, donnant 14 nœuds et demi et 14 nœuds pour les services rapides, 12 nœuds et demi et 12 nœuds pour les services ordinaires.

3° M. Williams, directeur de la Société Nantaise, offrant 14 et 12 nœuds pour les services rapides, et 10 nœuds pour les services ordinaires.

3° M. Alfred Fraissinet, directeur de la Compagnie Fraissinet, donnant 14 nœuds pour les services rapides, 10 nœuds et demi et 10 nœuds pour les services ordinaires.

On sait que les offres ne devaient pas être inférieures à 14 nœuds pour les trois services rapides et 12 nœuds pour les services ordinaires.

Cette adjudication peut ne pas être définitive. En effet, d'après le cahier des charges, pendant cinq jours, à partir du 7 mars 1903, il peut être déposé des offres de surenchère sur les plus grandes vitesses primitivement offertes pour l'un quelconque ou pour la totalité des services.

En outre, les nouvelles vitesses devront excéder d'au moins un nœud les plus grandes vitesses précédemment offertes pour les services qui feront l'objet de nouvelles offres. Dans ce cas, il sera procédé, le vendredi 13 mars, à une réadjudication entre le premier adjudicataire et l'auteur ou les auteurs des offres de surenchère.

Avec les offres de M. Rueff, la traversée Marseille-Bastia pourrait être effectuée en 14 heures par le rapide et en 17 heures par l'ordinaire.

Le nouveau Ministre de France auprès de Ménélick

On donne comme probable, la nomination de M. le colonel Tootée, comme ministre plénipotentiaire, envoyé du gouvernement français auprès de l'empereur Ménélick.

UNE ARRESTATION à Brest

La police de Brest a procédé aujourd'hui à l'arrestation, d'un nommé Jean Recco, peintre, âgé de 41 ans, se disant originaire de la Corse, qui, en 1898, de complicité avec deux autres employés du Crédit lyonnais, à Lyon, escroqua une somme de 90.000 francs au préjudice de cette société.

Jean Recco habitait Brest depuis 18 mois environ sous le nom de Duplessis. Il était propriétaire d'un yacht, mais il n'avait plus le sou.

L'AFFAIRE HUMBERT

Mise en liberté de Maria Daurignac

M. Leydet, juge d'instruction, a reçu hier le rapport des deux médecins, MM. les docteurs Vallon et Magnan, qui avaient été chargés d'examiner Mlle Maria Daurignac au point de vue de la nervosité et de la responsabilité.

Ces docteurs ayant conclu à une responsabilité atténuée, M. Leydet a fait demander à Mme Gustave Humbert mère, si elle voulait prendre à sa charge la sœur de sa belle-fille.

La veuve de l'ancien garde des sceaux ayant répondu affirmativement, le juge d'instruction a rendu aujourd'hui son ordonnance de mise en liberté provisoire.

Mlle Maria Daurignac a été extraite de la Conciergerie, à 3 heures du soir.

Le bal de Saint-Cyr

Les élèves de l'Ecole spéciale militaire donnent ce soir, à l'Hôtel Continental, un grand bal, qui promet d'être l'une des plus brillantes réunions mondaines de l'année.

Le président de la République et toutes les principales autorités assistent à cette belle fête militaire de bienfaisance.

EN BOHÊME

Les obsèques de Rieger

On télégraphie de Prague :

Les funérailles nationales de Rieger ont été célébrées aujourd'hui.

Tout l'élément allemand de Bohême, les pangermanistes exceptés, assistait à ces obsèques.

Le corps de Rieger avait été embaumé jeudi, et exposé au Musée national, qui est comme le Panthéon des Tchèques.

Rieger a laissé des mémoires qui seront bientôt publiés.

La Chambre autrichienne s'est ajournée jusqu'à aujourd'hui pour permettre aux Tchèques et aux autres députés des nationalités slaves d'assister aux funérailles.

VENTE VOLONTAIRE

Le dimanche, huit mars courant, à neuf heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, à Bastia, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de : deux chevaux alezans, de 1m 40 de hauteur, âgés de huit ans, une victoria, une charrette anglaise, deux charriots à marchandises, une charrette, harnais assortis.

La vente sera lieu au comptant, sous peine de folle enchère.

J. TOTTI.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Grand Café Andreani A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Aux ménagères des villes ET DE L'INTÉRIEUR DE LA CORSE

Personne n'ignore plus que vous achetez pour huile d'olive des huiles industrielles venant de Marseille (qui doivent même noire à la santé). Si vous en voulez pures d'olive, garanties et sarfines, adressez-vous directement au propriétaire, pour le gros et demi gros, à M. Lanzalavi-Fabrizi, à Costa par Belgodere.

Prix 1.20 le litre franco par tout.

Pour échantillons et détail à Bastia, rue Miot, 1, au 3me, maison Flach, chez M. Castellini.

Pour le gros, délai de paiement aux personnes connues.

Divers envois de ces huiles faits sur le continent et à Paris ont été appréciés.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

QC116 Atelier de Mlle Vallée le Couteulx

Cours de Dessin, Peinture et Ouvrages d'art pour jeunes filles

Mademoiselle Vallée le Couteulx informe le public qu'étant obligée de quitter Bastia, elle cède la suite de son cours à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, professeur au Lycée.

M. Ch. Casabianca ouvrira ses cours à partir du 16 mars prochain.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, 22, rue de l'Opéra, au 4e étage.

La Maison Dve M TTEI aîné

Place St-Nicolas

et Bd Paoli, 40, Bastia

présente au nombreux clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des laines de fre marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. la balle comptant ;

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en carreaux morceaux réguliers qu'elle vendra à 66 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, déblités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole atlantic.

Des sucres vergeoises extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les cafés Nicks et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des prunes nationale 6me.

Ainsi que des sons, repasses, avalons et de l'orge du pays pour semence.

Des légumes secs bien assortis.

Lessive de Provence, découverte extra, pour semence.

Vesce noire et blanche.

Moreu Islande 1er choix extra.

Le surplus de sa récolte de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0.50 à 0,60 le litre.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Orcste BIAGINI

Bastia, 5, Avenu Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Vers à vendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de HAOU R-EL BEY, le prix de vente à la consommation est de

0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — Le maison se charge de livrer à domicile, au panier de 5 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, au bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

CHOCOLAT MENIER Enfance des Intelligences

DEMANDEZ PARTOUT la chicorée extra MOKA CASIEZ 5 mises hors concours 12 diplômes d'honneur et grands prix Casiez-Bourgeois, à Cambrai N. J.B. Tomasi, Agent général pour la Corse Dépôt à Bastia : rue St-François, 5.

ANÉMIE EN 20 JOURS par l'ELIXIR ST-VINCENT DE PAUL CONFITURE ST-VINCENT DE PAUL

PARIS



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi Gratis et Franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la Saison d'Été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Cie
PARIS

Sont également envoyés francs les échantillons de tous les tissus ou représentations nouveautés exacts, mais bien supérieurs aux vantés et prix.

SERVICE DES EXPÉDITIONS POUR LA CORSE :

Envoi franco de port à partir de 25 francs, dans toutes les localités de Corse desservies par ce port ou par une gare de chemin de fer.

MAGASIN A LOUER

rue Marbeuf. S'adresser au bureau du journal.

ESSAYEZ ★ ESSAYEZ

CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CHACUN OUVERGER CAMERA

Dépositaire pour l'Exportation, M. GAUDLI Fernand, 45, rue de la République, Marseille.

Pour les réclames s'adresser à
Matthieu Ollagnier,
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES

Superphosphates d'Os et Minéraux

Dosages garantis sur facture

LOUIS LACHÈVRE

MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE

DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos

On demande des représentants

Le Larousse Illustré

A propos du mot Phare, on trouvera dans le fascicule de cette semaine du Nouveau Larousse illustré un tableau synoptique très intéressant, il ne comprend pas moins de 36 figures qui nous mettent sous les yeux les divers genres de phares de jadis et d'aujourd'hui et qui nous montrent par des coupes et des schémas le mécanisme et le fonctionnement des feux. Ajoutons que cet intéressant tableau a pour commentaire un article nourri et documenté. A citer dans la même fascicule une excellente étude sur la Phénicie, accompagnée de l'alphabet phénicien et d'une garnisons de jolies reproductions d'objets d'art, bijoux, monuments ; les biographies de Philippe, de Philippe Auguste, de Philippe le Bel ; les mots Pharyngé, Phare, Phèdre, Phénix, Phénol, etc. (Le fascicule se continue chez tous les libraires.)

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour *Tricycles et Automobiles*.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chatons, parures, alliances, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent fer titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé



APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
31 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Brasserie : 224, Boulevard Voltaire, Paris.

Malades ! 800 000

Demandes partout l'excellente
Eau-de-vie du Thirsterer,
Dépositaire : Simon Daniel, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?
ROYAL WINDSOR

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux en leur donnant une force nouvelle. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats Incroyables. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES de SUFFOCATION

Immédiatement soulagés et guéris à la longue par le **PAPIER BARE** et les **CIGARES BARE**

1f 60 la Boîte de Cigarettes ou Papier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve « La Farge du Teil. » — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 4.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Stoppe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOULAGE vite la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée, très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

16 PAGES in-4° 300.000 Lecteurs! FONDÉE en 1850
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Paraît tous les Dimanches sous la Direction de Mme Henriette RAYMOND
SPÉCIMEN GRATUIT ET FRANCO
PRIX POUR PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS
Un Numéro avec gravures coloriées..... 15 Cent.
Un Numéro avec planches coloriées à part... 20 Cent.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

25e ANNÉE — LUNDI 9 et MARDI 10 MARS 1903 — N° 59

OG117

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les abonnés sont payables d'avance et repris aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Les 40 martyrs.

SOLEIL : (heure nationale)

Lever, 5 h. 54 m. — Coucher, 5 h. 31 m.

Lune : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20

FÊTE DE DEMAIN : Saint Eraclius.

9 Mars

Les Voies d'eau budgétaires

La première voie d'eau du budget c'est l'exagération des dépenses militaires. La seconde n'est autre que l'abus de l'interventionisme et du paternalisme de l'Etat.

Chaque fois qu'un orage de grêle s'abat sur une circonscription, nos députés prennent la douce habitude de déposer aussitôt une demande d'allocation en faveur des sinistrés. Un tout récent feuilleton de la Chambre ne comptait pas moins de quatre propositions de ce genre. De plus en plus s'accrédite dans l'esprit des électeurs cette idée que l'Etat a le devoir de réparer toutes les injustices du sort et tous les caprices de la météorologie. Notez — et ce calcul a été fait par un actuaire compétent — que, dans des départements de moyenne importance et fréquemment éprouvés par la grêle, il suffirait, au bout de six ans, d'une cotisation annuelle de cinquante centimes par tête de cultivateur, pour couvrir et au-delà tous les sinistres. Mais, pour cela, il faudrait fonder et administrer une caisse de secours, travailler, se remuer, prendre une initiative. Or, à quoi bon se fatiguer l'esprit à établir des statistiques et des barèmes, quand le budget est là ?

C'est ainsi qu'on tue l'esprit d'initiative, qu'on entre dans la voie d'un étatisme ruineux et qu'on fait le lit du communisme.

Comment voulez-vous avoir des budgets en équilibre quand semblable mentalité est celle des élus et des électeurs ?

L'heure est venue de réagir contre cette tendance. Nous avons le devoir de répéter aux électeurs qu'ils se doublent de contribuables, que le budget ne leur donne rien d'une main qu'il ne leur reprenne de l'autre, et que c'est la plus funeste des méthodes que celle qui consiste à découvrir Pierre pour couvrir Paul.

La solidarité sociale vit d'initiative privée. L'Etat est incapable de se substituer à nous pour la pratiquer, et le budget n'est pas institué pour faire la charité. Tout argent qu'on lui prend dans ce but ne sert qu'à grever le contribuable sans apporter de soulagement, dans le sens économique de ce mot.

Ou alors, ayons la logique de nos actes, et, du paternalisme faisons résolument le saut dans le communisme.

(*Alliance Républicaine Démocratique*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 mars à 2 h. 1/2

1. Oberlander,	Rixner.
2. L'Arlésienne,	Bizet.
3. La Jeune Mariée,	Meirgey.
4. Le Mage,	Massenet.
5. Graziella,	Carlo.

Le Chef de Musique, C. MODELINI.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

9 mars 1554. — Spinola, à la tête d'une forte armée génoise, envahit les pièves d'Orto et de Marana et s'empare de tout le pays jusqu'au Golo.

Ainsi, petit à petit, Sampiero et de Thermes perdaient ce qu'ils avaient si vaillamment conquis.

10 mars 1736. — Les patriotes s'emparent d'Aleria, où ils trouvent de nombreux canons, et de la tour de la Padulella. Après ce succès, les Corses se divisèrent en deux camps, les uns s'avancèrent jusqu'à portée des canons génois de Bastia et les autres jusqu'à ceux de Calvi.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. l'aspirant de 1re classe Cigli, du port de Cherbourg, embarqué sur le cuirassé *Iéna*, dans l'escadre de la Méditerranée, est désigné pour embarquer sur l'aviso transport la *Nièvre*, de la mission hydrographique à Madagascar.

— M. Bertolucci Hyacinthe, surveillant militaire des établissements pénitentiaires de la Guyane, est nommé portier consigne de 3e classe à Méchéria, Algérie.

— M. Poli, sergent au 112e régiment d'infanterie, est nommé à l'emploi de sergent surveillant à la prison militaire de Tunis.

— Le gendarme Carrugi est nommé brigadier à Fontan.

Patronage des Ecoles Laïques de Bastia

Rapport sur le fonctionnement de l'œuvre pendant l'année 1902, lu par M. Reynaard, secrétaire général, à l'assemblée générale du dimanche 8 mars 1903.

Mesdames, Messieurs,

Notre Société comptait au 31 décembre de l'année 1902 314 membres, dont 42 membres fondateurs, 62 membres titulaires, 36 membres honoraires et 174 membres auxiliaires.

Le nombre des membres fondateurs et titulaires est à peu près stationnaire. Celui des membres auxiliaires a sensiblement baissé. Etant donnée la faible cotisation payée par les membres auxiliaires, les ressources de l'œuvre n'en ont pas été considérablement diminuées. Le Comité n'en a pas moins été péniblement affecté de voir combien peu les idées de solidarité sont répandues dans notre ville. Les membres auxiliaires se recrutent en effet surtout parmi les parents des élèves. C'était principalement sur eux que les fondateurs du Patronage avaient compté, tenant à faire œuvre, non de charité, mais de solidarité, d'éducation morale ! Leur but était bien de faire appel aux personnes riches, moins directement intéressées dans la question, mais en faveur de gens désireux de s'aider eux-mêmes. Il serait utile que notre population comprit enfin que l'union des bonnes volontés est seule capable de donner des résultats heureux ; que se contenter de recevoir les aumônes, n'a jamais abouti qu'à décourager les bienfaiteurs sérieux, à encourager la paresse et à augmenter la misère.

Les pertes provenant de la diminution du nombre des membres auxiliaires ont été compensées et au-delà par l'augmentation du produit de la loterie, dont le succès va grandissant. Nous avons eu aussi à enregistrer cette année pour la première fois des dons faits à notre œuvre par diverses sociétés. Le Conseil municipal et le Conseil général, malgré les questions qui les divisent, semblent d'accord pour réserver leurs faveurs aux œuvres d'intérêt confessionnel ! nous n'avons pas à nous en plaindre, mais nous devons être d'autant plus reconnaissants aux personnes qui ont bien voulu s'intéresser à notre œuvre : à M. le Président de la République qui nous a envoyé un vase de Sèvres pour notre prochaine loterie ; à M. le Ministre de l'Instruction publique, qui nous a envoyé de même trois gravures, et qui, sur le crédit de 2 500 francs destiné aux œuvres scolaires à la nôtre, nous a alloué une somme de 30 francs qui figurera sur les comptes de l'année 1903 ; à la Société des Fêtes de la ville de Bastia, qui nous a envoyé une somme de 33 francs ; à la Loge Fidèle de Cyrnos, qui nous a envoyé une somme de 30 francs, et deux prix de cinq francs chacun.

Quelques craintes se seraient manifestées au sujet de ces dons. Certaines personnes, dit-on, auraient désiré que le Comité n'acceptât pas tous ceux qui lui sont faits. Nous n'avons pas cru devoir faire l'argent offert pour être distribué aux nécessiteux, alors qu'on a accepté la charge de recueillir cet argent, serait un acte vraiment laïque, et nous n'osons faire à nos concitoyens l'injure de croire qu'un pareil désir ait pu venir à la pensée de n'importe lequel d'entre eux. Notre unique devoir est trop évidemment de recueillir tous les dons qui peuvent nous être faits, et de nous efforcer d'en faire le meilleur usage.

Quant aux personnes, appartenant aux partis politiques et religieux les plus divers, qui veulent bien nous adresser leurs offrandes, nous ne pouvons que les en remercier de la marque de confiance qu'elles nous donnent, et cela avec une égale sincérité et une égale gratitude, quelles que puissent être leurs opinions positives ou religieuses.

Nous devons, avant de terminer cette énumération de nos bienfaiteurs, signaler d'une façon toute spéciale l'offre spontanée de l'association des médecins de notre ville, qui nous ont proposé de se charger gratuitement de l'inspection médicale de nos écoles. Ce service, qui existe dans toutes les villes de France, vient d'être organisé par notre nouvel inspecteur primaire, et il fonctionnera dès que l'administration centrale aura envoyé les autorisations nécessaires. C'est là une amélioration dont l'importance ne peut échapper à personne, et qui suffirait à montrer, si la preuve n'en était faite depuis longtemps, combien notre corps médical prend à cœur les intérêts de notre population.

Relativement à l'emploi des fonds, nous avons observé les mêmes règles que l'année précédente, tout en apportant quelques modifications de détail parfois importantes. Vous savez déjà que nous avons pu, cette année, donner à la cérémonie de la distribution des prix une solennité qu'elle n'avait jamais eue à Bastia. Mais c'est au devoir pour nous de renouveler ici nos remerciements à M. le proviseur Daux, qui pour la seconde fois mettait à notre disposition la cour du Lycée avec toutes ses installations, sans lesquelles nous n'aurions rien pu faire ; d'adresser enfin l'expression de toute notre gratitude aux personnes qui ont bien voulu honorer la cérémonie de leur présence, notamment à M. le Premier Président, à M. le Procureur général, à M. l'Avocat général, à M. le Maire de Bastia, surtout à M. le Général Gouverneur de la Corse qui en avait accepté gracieusement la présidence, et dont les encouragements flatteurs et les conseils si éloquents sont encore dans toutes les mémoires. Nous devons aussi rappeler que cette cérémonie ayant eu lieu peu de temps après la terrible catastrophe qui anéantit la ville de Saint-Pierre, les élèves de l'école de la place Saint-Nicolas nous avaient spontanément demandé d'envoyer à la souscription nationale ouverte en faveur des victimes la valeur de leurs livres de prix. Quoique profondément touchés par cette demande, nous n'avons pas cru pouvoir lui donner suite, estimant que

---

160 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Tu sais, me montrez-vous c'est que la chance, répondit Ventrin en déployant un journal : bonne ou mauvaise, elle vous arrive toujours par bouffées. Ce matin, après avoir reçu ta lettre, qui m'annonçait d'excellentes nouvelles, j'ouvre ce journal de théâtre et j'y lis ce qui suit : « La saison du théâtre italien de Londres, déjà si mal inaugurée par le procès qui a mis en lumière les embarras pécuniaires dans lesquels se débat la direction de sir Francis Drake, paraît décidément compromise par une grave indisposition survenue à la Sontag et qui doit la tenir indéfiniment éloignée de la scène. Sir Francis est depuis hier descendu à l'hôtel des Princes, rue de Richelieu, venant chercher les deux choses qui lui manquent : nos prima donna et des capitaux. Mais le cher impresario n'est-il pas engagé dans un cercle vicieux ? Sans capitaux, pas de prima donna, et sans prima donna, pas de capitaux ! Espérons pourtant qu'il saura échapper à cette impasse ; car sir Francis Drake a la réputation d'un homme honnête et intelligent, et, devant une renommée pareille, toutes les portes se sauraient demeurer fermées. »

Encore des gens qui connaissent le monde, que ces journalistes ! dit la Saint-Estève d'un air capable, avoir toutes les portes ouvertes parce qu'on est honnête et intelligent !

— Dans la circonstance, répondit Ventrin, l'observation n'a pas été trop en défaut ; car aussitôt l'article lu, je me pomponne, comme tu le vois, je prends une remise et je me présente à l'adresse indiquée.

» — Sir Francis Drake ?

» — Je ne sais s'il pourra recevoir monsieur, dit en s'essuyant aussitôt une espèce de valet de chambre français, qui m'est bien l'air d'être mis là en faction pour faire la même réponse à tout venant ; il est avec le baron de Nucingen.

» J'affectai de chercher dans un portefeuille, où je laissai entrevoir bon nombre de billets de banque, une carte qui n'y était pas.

» — Eh bien, moi, dis-je avec un léger accent allemand et en soupondant mes phrases de quelques germanismes, je suis le comte Halpbertine, gentilhomme saxon. Dites à sir Francis Drake que j'ai vous pour lui parler d'une affaire. Je vais à la Bourse, où je donne des ordres à mon agent de change, et je repasse dans une demi-heure.

» Cela dit d'un le plus grand seigneur, je me dirige vers ma voiture. Je n'avais pas encore monté le marche pied que l'allumeur, courant après moi, venait me dire qu'il s'était trompé, que M. le baron de Nucingen était parti et que son maître pourrait me recevoir immédiatement.

— Ça veut faire des finesses avec nous ! dit la Saint-Estève en haussant les épaules.

— Sir Francis Drake, continua Ventrin, est un Anglais, très chauve, qui a le nez rouge et de grandes dents jaunes et saillantes. Il me reçut avec une politesse froide, en me demandant en bon français quelle était l'affaire dont je voulais l'entretenir.

» — Tout à l'heure, déjeunant au café de Paris, répondis-je, je lis ceci...

» Et je lui passe le journal en lui marquant l'article du doigt.

» — C'est inconcevable, dit l'impresario après m'avoir rendu le journal qu'on se permette ainsi de faire les hâneurs du crédit des gens !

» — Le journaliste ne sait ce qu'il dit ? vous n'avez pas besoin de capitaux ?

» — Vous comprenez, monsieur, que ce n'est pas par la voie d'un journal de théâtre que, dans tous les cas, je leur ferais appel.

» — Très-bien ! Alors, nous n'avons pas à parler, fis-je en me levant ; j'étais venu pour mettre des fonds dans votre entreprise.

» — J'aimerais mieux, me dit l'Anglais, que vous eussiez à m'offrir une prima donna.

» — J'offre les deux, répondis-je en me rasseyant, l'un portant sur l'autre.

» — Un talent connu ? demande le directeur.

» — Inconnu tout à fait, repartis-je, n'ayant jamais paru sur aucun théâtre.

» — Hum ! c'est bien chanceux, dit M. le directeur d'un ton capable ; les protecteurs de talents en herbe se font souvent de grandes illusions.

» — J'offre une commandite de cent mille francs pour que vous preniez sérieusement la peine d'entendre mon rossignol.

» — Ce serait beaucoup pour la peine que je me donnerais, et bien peu pour le salut de ma direction, en supposant qu'elle fût aussi embarrassée qu'on le dit.

» — Alors, entendez nous pour rien, si, si nous vous convenez et que vous nous faites un sort honorable, je double la commandite.

» — Vous parlez avec une rondeur qui provoque la confiance. De quel pays est la jeune artiste ?

» — Romaine... de Rome, Italienne de par sang, très belle ; et vous pouvez juger si je m'y intéresse ; j'étais fou d'elle, pour ce que je l'ai entendue de loin chanter dans une église. Je ne la vis qu'après.

» — Mais il me semblait qu'en Italie, me dit alors l'impresario, les femmes ne chantaient pas dans les églises.

— Eh bien, dit judicieusement la Saint-Estève, est-ce qu'il n'y a des églises qu'en Italie ?

(*A suivre*)

DEMANDEZ PARTOUT
le chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 années hors concours
12 Diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.B. Sensale, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 8.

les fonds qui sont à notre disposition ayant été donnés dans un but bien déterminé, nous n'avons, sous aucun prétexte, le droit d'en modifier la destination.

En ce qui concerne les fournitures scolaires, nous nous sommes décidés, sur la demande de M. l'Inspecteur Primaire, à donner gratuitement encre, craie, bons points à toutes nos écoles. Les parents des élèves sont donc dorénavant *tous* exempts de la contribution très minime qu'ils étaient obligés de donner chaque mois pour ces fournitures, depuis la création des écoles de Bastia, et l'on peut dire qu'à présent la gratuité est absolue, complète, dans l'école.

Le résultat nous a paru assez important pour ne pas hésiter à passer outre à l'inconvénient qu'il pouvait y avoir si nous fournissions l'encre et la craie à tous les élèves, nécessiteux ou non. Sans doute, nombre de parents pouvaient payer facilement la contribution minime qu'on leur réclamait ; mais ces parents, nous en avons la ferme conviction, ne voudront pas que la part de nos ressources destinées aux élèves absolument nécessiteux soit diminuée d'autant, et nous aideront à leur venir en aide en nous apportant leur cotisation volontaire.

Quant aux autres fournitures, elles ont été, comme par le passé, distribuées par les soins de quelques membres du comité et du personnel de l'enseignement primaire auquel nous renouvelons ici nos remerciements pour l'aide précieuse qu'il nous donne, et sans laquelle il nous serait impossible d'accomplir la mission dont nous nous sommes chargés.

Voici d'ailleurs le détail des fournitures distribuées pendant l'année 1902 : 501 ardoises, 432 crayons pour ardoises, 3 408 cahiers, 200 cahiers d'écriture, 684 porte-plumes, 1.212 crayons ordinaires, 28 boîtes de plumes, 196 litres d'encre, 91 boîtes de craie.

Nous avons aussi donné aux diverses écoles 843 livres classiques destinés, comme les 547 livres donnés l'année passée, à être prêtés aux élèves qui ne peuvent en acheter.

Nous avons mis à la disposition des directeurs et directrices 5 000 lettres d'avis d'absence et 10.500 bons points.

Nous avons aussi donné, à l'entrée de l'hiver, 9 paires de chaussures et quelques vêtements.

Il ne nous reste plus, Mesdames et Messieurs, qu'à vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder et à vous demander de continuer à notre œuvre un concours de plus en plus actif. Comme l'année précédente le Bureau doit se plaindre du petit nombre de membres du comité qui répondent à ses convocations. C'est là un danger très grave pour l'avenir de l'œuvre qui ne saurait vivre de bonnes volontés trop platoniques.

Les dépenses de la distribution annuelle des prix ont été légèrement augmentées de ce fait que le bureau, laissé presque complètement à lui-même, n'a pu organiser les choses aussi économiquement qu'il l'eût désiré, et qu'il eût pu le faire si plus de membres du comité avaient répondu à son appel. Cette année-ci, il sera dans l'impossibilité d'organiser une nouvelle distribution de prix s'il n'est pas mieux soutenu. Nous constations au début que l'esprit de solidarité n'était point assez répandu dans notre ville. Nous ne saurions mieux terminer qu'en demandant de faire acte de solidarité à ceux dont l'exemple serait la plus efficace leçon de solidarité.

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

Nous avons cru intéressant, à la veille de cette adjudication, réclamée depuis longtemps par les intéressés, de rechercher, d'après des documents officiels, à combien s'élèvent en moyenne par an les mouvements de passagers et de marchandises effectués par la Compagnie concessionnaire.

D'après les relevés de la Douane et de la Santé, il est arrivé dans les divers ports de la Corse, en 1900, par les paquebots de la Compagnie concessionnaire, 35.981 passagers. Des états de la Compagnie, il résulte qu'il y a eu entre les ports continentaux compris dans le réseau subventionné un mouvement de 4.332 entrées, venant non des ports de la Corse, mais de Marseille, Toulon, Nice, Livourne, soit à l'entrée un mouvement total de 40.313 passagers. A la sortie des ports de Corse pour Marseille, Nice et Livourne, la même Compagnie a transporté 43 903 passagers. Soit un mouvement total de 84.216 voyageurs pour l'année 1900.

En calculant la recette résultant de ce mouvement de passagers à raison de 15 fr. 36, chiffre moyen donné par la Compagnie, on obtient le chiffre de 1 million 547 490 fr. 96.

Les marchandises transportées par la Compagnie concessionnaire se seraient élevées, en 1900, sur un mouvement total de 112 911 tonnes à 105 000 tonnes. Sur ces chiffres 17.049 tonnes appartiennent au trafic des ports continentaux entre eux (Marseille, Toulon, Nice, Livourne), 20.620 tonnes ont été transportées par la Compagnie concessionnaire entre Bastia et Livourne et font partie du commerce extérieur de la Corse avec l'étranger et les colonies françaises. Dont, les marchandises transportées entre le continent et la Corse, durant la même année, se sont élevées à 67.3ai tonnes. Le prix moyen du transport de la tonne est de 15 fr. 06, de sorte que la recette effectuée de ce chef en 1900 s'est élevée à 1 million 581.300 francs. Soit au total pour les passagers et les marchandises de 3 millions 128.790 fr. 96.

A ces recettes effectuées par la Compagnie concessionnaire il faudrait ajouter les recettes très importantes qu'elle réalise avec son service de transit, les colis postaux, les majorations sur le fret, les bénéfices très appréciables sur la nourriture des passagers et enfin la subvention postale portée par le nouveau cahier des charges de 375.000 à 550.000 francs.

De sorte que l'on peut largement évaluer à quatre millions le produit de l'exploitation des lignes de la Corse, total qui chaque année tend à s'accroître par suite de l'augmentation des passagers et du nombre de tonnes transportées.

On aura, dans ces conditions, trouvé surprenant qu'une seule Compagnie maritime ait soumissionné pour ce service. Ce fait résulte, croyons-nous, d'un pacte passé entre les diverses Compagnies maritimes de notre ville et par lequel les signataires se sont engagés à ne pas se créer de concurrence. On donne comme cause de cette convention la pénurie contre laquelle se débattent nos diverses Compagnies, mais on sera à bon droit surpris qu'un pareil pacte puisse dans une adjudication comme celle de demain, priver tout un département des progrès et des améliorations apportées depuis vingt ans à la navigation maritime.

Louis Bonet.

(*Petit Provençal*).

SAVON DU CONGO titres concours 1900 produits hygiéniques

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — La famille Geffory vient d'être cruellement éprouvée par la mort de M. Victor-Baptiste Geffory, rédacteur en chef à la préfecture de Constantine, qui disparaît dans toute la force de l'âge, à trente-trois ans.

Depuis longtemps il luttait contre le mal et il était rentré au milieu des siens, dans l'espoir que le beau soleil de son pays natal pourrait lui rendre la santé. Il était trop tard, hélas !

Travailleur et intelligent, il pouvait espérer sur un brillant avenir : l'inexorable Parque a brisé et ses rêves de jeunesse et les espérances de sa famille.

Le cercueil de cet infortuné jeune homme a été suivi par une foule nombreuse de parents et d'amis.

Nous prions une vive part au deuil de la famille Geffory et lui exprimons nos bien sincères condoléances.

⁂

CAMPILE. — Un triste événement a mis en émoi la population de Campile. Hier, entre une heure et deux heures de l'après-midi, le nommé Antoniotti Bernard, âgé de 30 ans, suivait le chemin qui mène à l'église, lorsqu'il se trouva en présence de M. Pasqualini Timoléon, propriétaire, âgé de 36 ans. Sans proférer un mot, il sortit son revolver et le déchargea à deux reprises sur le malheureux Pasqualini, qui s'affaissa, baigné dans son sang.

On prétend qu'à la suite d'une expropriation poursuivie par le Crédit Foncier contre Antoniotti, Pasqualini s'était rendu acquéreur de quelques-uns des immeubles mis en vente. Antoniotti en conçut un ressentiment tel qu'il s'est livré à l'acte criminel que nous venons de raconter.

Antoniotti a pris immédiatement la fuite, et les recherches des cinq ou six brigades concentrées à Campile n'ont amené jusqu'à présent aucun résultat.

M. le docteur Zuccarelli a été commis pour procéder aux constatations légales. Un des projectiles est entré sur le devant de la poitrine et est sorti en arrière ; l'autre a pénétré à gauche du cœur. Les deux blessures sont très graves.

Le blessé appartient à l'une des meilleures familles du canton. C'est le neveu du regretté poète Timoléon Pasqualini.

⁂

PARTINELLO. — Le brigadier de gendarmerie Gouaux Dominique, à Partinello, est promu maréchal des logis.

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller FLACH

Audience du 9 mars

Tentative de meurtre

Pariggi François de Castellare di Mercurio, est accusé d'une tentative de meurtre commise sur Jean Guidetti, dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

L'accusé et la mère de Guidetti possèdent par indivis, à Forcale, territoire de Castellare di Mercurio, une châtaigneraie au sujet de laquelle des discussions s'étaient déjà élevées entre les deux familles.

Le 25 octobre, vers huit heures du matin, Guidetti Jean se rendit dans cette châtaigneraie. Il venait de remplir un panier de châtaignes lorsque Pariggi arriva et lui dit en criant : « Tu cueilles les châtaignes, nous allons les partager. » Guidetti répondit qu'il pouvait faire comme lui sans l'obliger à partager celles qui étaient déjà ramassées. Alors Pariggi lui lança des pierres. Guidetti se dirigea sur Pariggi et l'ayant rejoint, brandit son pistolet sur lui, en le sommant de lui demander pardon. Pariggi Michel-Ange, propriétaire d'une châtaigneraie voisine, témoin de cette scène, eut beau crier : « Ne tire pas, ne tire pas. » Pariggi François fit feu sur Guidetti qui tomba assistit en s'criant : « Je suis mort ». En voulant franchir le mur qui sépare les deux propriétés Pariggi Michel Ange glissa et entendit au même moment une seconde détonation. Guidetti venait vers lui en criant : « Accourez à mon secours ». Il était poursuivi par Pariggi qui lui jetait encore des pierres dont plusieurs l'atteignirent. Pariggi Michel-Ange l'engagea à laisser sa victime et l'accusé lui dit : « Vous avez vu Guidetti a sorti un pistolet et j'ai été obligé de me défendre. » Il a été constaté cependant que la victime n'avait aucune arme. La femme et la fille du témoin Pariggi attirées par les deux détonations se rendirent auprès du blessé Pariggi se décida à s'en aller.

Les constatations de l'homme de l'art ont établi que Guidetti avait été blessé à la poitrine par un coup d'arme à feu. L'état de la victime était très grave ; à raison de l'épanchement de sang considérable existant dans la plèvre qui avait été perforé par le projectile, Guidetti a pu survivre à ses blessures. L'incapacité de travail a été d'environ trois mois.

Interrogatoire

Dans son interrogatoire, l'accusé prétend que s'il a fait feu sur la victime, c'est parce que celle-ci avait déjà braqué sur lui son pistolet. Il a usé du droit qui est donné à tout citoyen, en défendant ses jours menacés.

Audition des témoins

Huit témoins à décharge sont assignés pour venir soutenir le système de l'accusé. Mais les témoins de l'accusation maintiennent énergiquement les dépositions qu'ils ont déjà faites à l'accusation.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général soutient l'accusation. Le système de défense invoqué par l'accusé est démenti par les témoins de la première heure et par toutes les constatations de la procédure. Dans cette affaire, non seulement il n'y a pas de légitime défense, il n'y a même pas la provocation.

Plaidoirie

Me Giudicelli, du barreau de Corte, présente dans une très habile plaidoirie, la défense de l'accusé. La famille de la victime se livrait constamment à des actes de vandalisme sur les propriétés de l'accusé. C'est exaspéré, poussé à bout et uniquement pour défendre ses jours menacés, que son client a frappé la malheureuse victime. MM. les Jurés n'hésiteront pas à rapporter un verdict négatif. Ils feront ainsi œuvre de saine justice.

M. le Président pose l'office la question de provocation.

Le Verdict

Reconnu coupable de meurtre provoqué, l'accusé est condamné à trois ans d'emprisonnement.

La Cour le dispense de la peine accessoire de l'interdiction de séjour.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Innocenzi Charles Joseph, Mariani Marie-Antoinette, demeurant à Prunc, parricide et complicité.

Ministère public, M. Noguères, procureur général.

Défenseurs, Me Decori et Nivaggioli.

Cette affaire, qui est la dernière de la session, occupera deux audiences.

La Nutrition

Si l'estomac est débilité, le corps affaibli par la vieillesse, l'anémie, l'excès de travail ou les suites d'une maladie ; la réparation fournie par les aliments ordinaires devient alors insuffisante. Il faut donc recourir à un supplément d'alimentation. Ce difficile problème a été résolu par la VIN DE VIAL qui, grâce à sa triple base de quina, de noix de viande et de phosphate de chaux, renferme tous les éléments nécessaires à la reconstitution des organes affaiblis.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 9 mars

Thermomètre — 7 heures du matin, + 7.1 à midi, + 40 . + 7 heures du soir + 9.1. Maxima, 11 6 Minima, + 6 5.

Baromètre — 7 heures du matin, 762 mm midi, 762 mm. 6 heures du soir. 761 mm.

Vent. — Vents le matin, N. E. modéré.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, pluvieux par averse.

Pluviomètre, à midi : 12 mm.

⁂

Le Temps

Mars ne se prive d'aucun caprice ; il pleut à verse, avec grêle ; le soleil se montre tout resplendissant sur le Pigno blanc de neige, comme aux grands jours d'hiver. Dimanche, après-midi, le ciel était noir, le tonnerre grondait, une demi-heure après la musique militaire donnait son concert sur la place Saint-Nicolas complètement ensoleillée et cela continue.

⁂

Nouvelles maritimes

M. Paoli Antoine, maître au cabotage, est nommé maître de port et attaché au service du port de Marseille.

⁂

Les automobiles

Les automobiles du Cap arriveront par un des plus prochains paquebots. Le personnel de chauffeurs se trouve au complet depuis le 1er mars. Le service pourra commencer dans le courant du mois.

⁂

Service funèbre

Un service funèbre a été célébré hier, en l'église Saint-Jean, pour le repos de l'âme de Mgr Rigo.

⁂

Bon vivant

Le nommé Paul G., âgé de 35 ans, venu à la ville pour quelques affaires, avait copieusement déjeuné, puis avait pris du café avec un peu de cognac, puis beaucoup d'autres choses dans divers cabarets. Aussi, vers cinq heures, se trouvait-il en complet état d'ivresse. Rencontré par des agents, il a été déposé au poste, mais non sans protester et adresser des compliments peu flatteurs aux représentants de l'ordre, qui l'empêchaient d'aller boire encore un peu.

⁂

Adroit pick-pocket

Samedi, en pleine audience de cour d'assises, pendant que Me de Caraffa prêtait avec sa vigueur et son talent habituels le concours de sa vibrante parole au boucher de Cervione, une femme de cette ville, Giannecchini Marie-Françoise, était tellement captivée par la brillante plaidoirie du jeune défenseur, qu'un adroit filou en profitait pour lui soutirer son porte-monnaie qui contenait 50 francs en or, 30 grammes de quinine et une lettre.

Si cette bonne dame n'a été attirée à l'audience que par pure curiosité, son plaisir lui a coûté cher, car bien qu'en sortant du palais, lorsqu'elle a constaté la disparition du porte-monnaie, elle ait immédiatement porté plainte, elle risque fort de ne plus revoir son porte-monnaie, tout au moins les jolies pièces d'or.

⁂

Le jeu de bataillon

Il est très regrettable de constater que les agents n'apportent aucun zèle à réprimer le jeu de bataillon. Il se produit cependant en plein jour, dans les endroits les plus fréquentés, très bruyamment, et se renouvelle d'ailleurs tous les jours à la même heure et aux mêmes lieux. Les agents ne peuvent l'ignorer. Il faut donc nous en prendre à leur négligence systématique à l'égard de ces jeux d'enfants, réservant toute leur énergie pour les voleurs et les repris de justice.

Malheureusement cette insouciance peut avoir des conséquences graves, et pas plus tard que dimanche, le jeune Boechetti, fils d'un chef de gare, qui suivait tranquillement l'avenue Carnot, a reçu un violent coup de pierre à côté de l'œil gauche, qui a fait une très large estaille. Il s'en est fallu de bien peu que le pauvre enfant ne perdît l'œil.

Nous prions M. le commissaire central d'ouvrir une enquête afin de déterminer la responsabilité des agents qui devaient se trouver de service de ce côté de la ville au moment où cet accident s'est produit, et qui n'ont pas poursuivi les enfants qui se livraient au jeu de bataillon.

⁂

Feu de cheminée

Hier, vers midi, un feu de cheminée s'était déclaré au Palais de Justice.

Grâce aux prompts secours immédiatement apportés par l'agent Bertrand, MM. Chiappe, agent-voyer, et Scarani, garde de la Cour, le feu a été vite éteint.

Félicitons ces braves citoyens de leur dévouement et surtout l'agent Bertrand qui, comme le bon Dieu, se trouve partout.

⁂

A la Conception

La neuvaine du Grand Patriarche Saint Joseph commencera aujourd'hui dans l'oratoire de l'Immaculée Conception.

Le matin, messe à 10 heures ; le soir salut à 5 heures.

⁂

Entre maçons

Dimanche, sur la place Saint-Nicolas, trois ouvriers maçons se sont pris de dispute et ont échangé de nombreux coups de poing. Attirés par le rassemblement qui s'était formé autour d'eux, les agents sont arrivés et après avoir séparé les combattants ont dressé procès verbal.

⁂

Arrestation importante

Le 28 février dernier, M. Nicolai, demeurant à Bastia et entrepreneur à Casabianda, vint informer à M. le Commissaire central qu'il avait été victime d'un vol dans sa maisonnette à Aleria de la part de Michelotti Ruggiero, 27 ans, sujet italien, ouvrier à son service. Ce dernier avait soustrait les objets ci-après qui se trouvaient dans une pièce en démolissant une fenêtre construite en briques : complet drap bleu, 3 chemises dont une en couleur, 3 paires chaussettes, 4 serviettes marquées A. B., 1 paire de bottines, des paquets de tabac, 1 kilo jambon, 1 rasoir, 2 flanelles, 2 caleçons, 3 fromages corses, un demi fromage sarde. Les dits objets se trouvaient dans une malle et dans un tiroir de table non fermés à clef.

M. Nicolai donna de Michelotti un signalement complet qui fut communiqué aux agents, et samedi dernier, 7 du courant, le voleur fut mis en état d'arrestation par les agents Bertrand, Paoletti et Félix.

Interrogé, Michelotti reconnut le vol. Fouillé, il fut trouvé porteur entre autres choses, de la somme de 68 francs, 3 pièces de 20 francs, 1 pièce de 5 francs, 1 pièce de 2 francs et 1 pièce de 1 franc et de deux bagues, une de femme en or et l'autre d'homme en or doublé avec chaton ainsi que d'une montre en argent avec chaîne en nickel.

Interpellé sur leur provenance, il déclara qu'il avait apporté les deux bagues d'Italie et que l'argent ainsi que la montre et la chaîne lui avaient été donnés par un de ses compatriotes à Folelli, auquel il avait souscrit un billet de cent francs.

Sur ces entrefaites, étrange coïncidence, se présente devant M. le Commissaire central M. Arrata, de Santa Severa, lequel lui déclare qu'un ouvrier italien à son service, le nommé Michelotti Ruggiero, venait de lui voler dans sa maison d'habitation deux bagues, une de femme en or, l'autre en doublé avec chaton, ainsi que la somme de 70 francs se décomposant ainsi : 3 pièces de 20 francs et 2 pièces de 5 francs.

Les bagues trouvées sur Michelotti ont été représentées au sieur Arrata qui les a reconnues comme lui appartenant, de même qu'il a reconnu le voleur. Ce dernier a fait des aveux complets, et prenant de questions a avoué avoir également commis les vols ci-après :

1° En février 1900, à Monte de Casacconi, au préjudice de M. Poggi Pancrace, 1 fusil de chasse à 2 canons, 3 palos, des *figatelli*, 2 peaux de chevreau, et 1 fr. 50, objets qui se trouvaient dans une pièce attenante à celle où il couchait ;

2° En avril 1900, à Santa Severa, 12 francs et une douzaine d'œufs qui se trouvaient dans la buvette Vecchini, où il a pénétré vers 10 heures du soir en brisant le cadenas qui fermait la porte ;

3° En avril 1900 toujours, et dans la même localité, 35 francs au préjudice d'une dame de Patrimonio ; cette somme se trouvait dans une malle non fermée à clef ;

4. En septembre 1902, à Figarella, territoire de Lucciana, au préjudice de M. Mariotti, greffier à Campile, 1 fusil Lefaucheux à deux coups qui se trouvait dans une maison d'habitation, où il a pénétré en démolissant la muraille ;

5. En février dernier, dans la maison Mordiconi, la montre en argent et la chaîne trouvées sur lui, qu'il avait soustraite sur une table au pied de laquelle dormaient deux individus.

Michelotti au cours de son interrogatoire a rendu un hommage bien mérité à l'agent Bertrand et voici dans quelles circonstances : Toute la brigade de Ghisonaccia, disait-il, était à sa poursuite lors du vol commis à Casabianda, et les gendarmes l'avaient vu se cacher dans un maquis. Ils y arrivent au grand trot et ne purent découvrir le coupable qui s'était sous les pieds de leurs chevaux pendant qu'ils le cherchaient ailleurs. Il a fallu, toute-t-il, que je vienne, à Bastia, pour que cet agent borgne me découvre et m'arrête.

Félicitons donc les agents Bertrand, Paoletti et Félix de cette arrestation. Retenons à ce sujet que le personnel de la police qui, ajoutons-le, est au grand complet, mérite toutes nos félicitations pour le zèle dont il fait preuve depuis quelque temps ; reportons-en aussi une grande part à M. le Commissaire Central Dumas qui avec son personnel rajeuni, arrive à contenter même les plus grincheux.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Constitution

Le nommé Antoine-Ange Campana, né à Corte, condamné le 29 juillet 1891 à dix ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour pour attentat à la pudeur, qui a réussi à s'évader trois fois de la maison centrale, se trouvant dans la plus profonde misère, s'est rendu jeudi, au commissariat de police de la rue de la Banque, à Paris, et s'est constitué prisonnier.

Lorsque Campana a comparu devant la Cour d'assises de la Corse, il avait déjà encouru vingt quatre condamnations.

⁂

Comité des Fêtes

Les personnes qui auraient des notes à présenter au Comité des fêtes, sont priées de le faire avant jeudi 12 mars.

Le Trésorier : T. BALDI.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Archiconfrérie de St-Joseph

La neuvaine en préparation à la fête du Glorieux patriarche Saint-Joseph commencera dans le dit oratoire mardi 10 mars à 7 heures du soir.

Le matin messe basse à 8 heures.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

A vendre ou à louer

Une belle maison, avec grande cour fermée et dépendances, sise à Ville di Pietrabugno, hameau de Goaitella.

S'adresser au bureau du journal.

Etat Civil

MARIAGES

Guidoni Christophe, cultivateur, de Oletta de Rostino, et Caporani Marie-Louise, ménagère, de Murzaglia.

NAISSANCES

Luca Jacques-Vincent, — Mariani Charles. — Casabianca Antoine-André-Hippolyte. — Ristorcelli Auguste-Jean Saint-Marc. — Bernardini Armand-René.

DÉCÈS

Guinet Vincente, veuve, 84 ans, de Bastia. — Canavaggia Marie, veuve, 84 ans, de Cervioni. — Moruchetti Marie-Félicité, veuve, 68 ans, de Bastia.

Avis aux commerçants
DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Perseusche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants :

Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frets et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Bourse de Paris

	7 mars.	9 mar
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.05	100.05
— 3 p. 0/0 amortis.	99.75	99.60

Dépêche Journal pour spécialité

Le Préfet de la Corse à l'Elysée

M. le préfet de la Corse a été reçu, ce matin, par M. le Président de la République, qui a tenu à se renseigner personnellement sur diverses questions intéressant notre département.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile de la Corse

M. le lieutenant de vaisseau Montet, est nommé au commandement d'un torpilleur de la défense mobile de la Corse.

M. WALDECK-ROUSSEAU à l'Académie

On annonce déjà la candidature de M. Waldeck-Rousseau à l'Académie française, en remplacement de M. Gaston Paris.

LE RAPPORT RABIER sur les Congrégations

D'après le *Figaro*, M. Camille Dreyfus, ancien député, aurait collaboré activement au rapport de M. Rabier sur les congrégations.

Le Monument Henrion-Bertier

Le monument du général Henrion-Bertier a été inauguré hier matin, à dix heures et demie, au cimetière de Neuilly-sur-Seine, au milieu d'une très nombreuse affluence.

Ce monument, qui est l'œuvre du sculpteur Pierre Granet, a été élevé par souscription publique.

Le général Henrion-Bertier a été maire de Neuilly de 1888 à 1901.

Plusieurs discours ont été prononcés.

LES OBSÈQUES de M. Rafaël Zaldivar

Les obsèques de M. Rafaël Zaldivar, ancien président de la République du Salvador, ministre de cette république en France, grand officier de la Légion d'honneur, ont été célébrées en grande pompe, ce matin, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

L'affluence était considérable.

Le président de la République s'était fait représenter par un officier de sa maison militaire.

Le deuil était conduit par les ministres du Guatemala, du Nicaragua, de Costa-Rica, et par les membres de la légation et du consulat du Salvador.

Tous ces représentants des Républiques de l'Amérique centrale étaient en uniforme.

M. Delcassé, ainsi que d'autres membres du gouvernement assistaient à ces obsèques.

Les honneurs ont été rendus par des détachements de la garnison de Paris.

LES CONGRÉGATIONS et la Question de confiance

Le président du conseil a décidé de poser la question de confiance sur la question de la procédure à suivre pour la discussion des projets de loi sur les congrégations.

D'accord avec la commission, il demandera le vote par catégorie et conclura au rejet de l'autorisation.

Un grand nombre d'orateurs étant déjà inscrits, le vote sur la procédure à suivre n'aura pas lieu avant la fin de la semaine prochaine.

Deux rencontres

Une rencontre ayant été jugée nécessaire entre M. Gaucher, rédacteur du *Soleil*, et M. Leudet, rédacteur du *Figaro*, elle a eu lieu ce matin.

L'arme choisie était l'épée de combat avec gant de ville.

A la onzième reprise M. Leudet a été blessé au poignet.

⁂

Une autre rencontre a eu lieu ce matin, également à l'épée, entre M. Frantz Reichel et M. Gros.

M. Gros a été blessé à l'avant-bras droit.

C'est à la suite d'une violente altercation qui s'est produite au sujet du championnat de boxe que cette rencontre a eu lieu.

Le Centenaire de Berlioz à Monte-Carlo

S. A. S. le prince Albert a inauguré hier le monument commémoratif du centenaire de Berlioz.

Ce monument — un buste, par le sculpteur Léopold Bernstamm, sur un piédestal à bas reliefs de M. Paul Roussel, — a été élevé sur la terrasse supérieure des jardins, au centre de l'hémicycle ombragé de palmiers qui avoisine la façade monumentale du théâtre Charles Garnier.

A la représentation de gala qui a eu lieu hier soir, on a représenté *la Damnation de Faust*, écrite par Berlioz pour le théâtre, refusée, et jouée sans succès dans un concert qui n'attira personne, mais dont l'Opéra de Monte-Carlo, selon le désir du prince de Monaco, a eu l'honneur immense, en 1893, de faire éclater la magnificence tragique.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

La capture du prétendant

On télégraphie de Tanger que les nouvelles relatives à la capture du prétendant, sont dénuées de fondement.

Les chefs des tribus des Thouls ont cependant promis de le livrer mort ou vivant.

EN GRÈCE

Arrivée de princes Allemands

On télégraphie d'Athènes :

Le prince impérial d'Allemagne et son frère, le prince Vitel-Fritz, sont arrivés dimanche, venant de Brindisi. Ils se rendront en Egypte, où ils remonteront le Nil jusqu'à Karthoum.

Après avoir parcouru la Palestine, ils rentreront à Constantinople pour rendre visite au Sultan.

CHOCOLAT MENIER

00118

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Aux ménagères des villes
ET DE L'INTÉRIEUR DE LA CORSE

Personne n'ignore plus que vous achetez pour huile d'olive des huiles industrielles venant de Marseille (qui doivent même nuire à la santé). Si vous en voulez pures d'olive, garanties et surfines, adressez-vous directement au propriétaire, pour le gros et demi gros, à M. Lanzalavi-Fabrizi, à Costa par Belgodere.

Prix 1.20 le litre franco par tout

Pour échantillons et détail à Bastia, rue Miot, 1, au 3me, maison Flach, chez M. Castellini.

Pour le gros, délai de paiement aux personnes connues.

Divers envois de ces huiles faits sur le continent et à Paris ont été appréciées.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenu Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, en bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre,
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FUTAILLE D'ITALIE 1 fr. 25 le flacon.
Vente à prendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MAGHNIA-EL ARC, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 25 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en parlers de 5 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Atelier de Mlle Vallée le Couteulx

Cours de Dessin, Peinture et Ouvrages d'art pour jeunes filles

Mademoiselle Vallée le Couteulx informe le public qu'étant obligée de quitter Bastia, elle cède la suite de son cours à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, professeur au Lycée.

M. Ch. Casabianca ouvrira ses cours à partir du 16 mars prochain.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, 22, rue de l'Opéra, au 4e étage.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Etude de Me Peraldi

Avoué à Bastia

VENTE
sur Saisie-Immobilière

Le samedi 28 mars 1903, à midi précis, il sera procédé au Palais de Justice, à Bastia, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'ancien établissement métallergique connu sous le nom de

USINE DE TOGA

près Bastia, avec ses tenances et dépendances, le tout en un seul lot et sur la

Mise à prix de cent mille frs, ci 100.000 fr.

L'avoué poursuivant,
PERALDI.

Enregistré à Bastia, le 2 mars 1903, f°, vol., reçu un franc 88 centimes décimes compris.

Signé : LUCIANI.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Peraldi, avoué, 1, rue de la Miséricorde, 1, à Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 4, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

ASTHME — CRISES DE SUFFOCATION
Foudroiant sont soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
Y'GO à Boîte de Cigares ou de Papier.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérants
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CROISSANT DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, *à demander dans tous les débits.*
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION B : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les P. S. et d'P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ADEL. GOUBAUD, Editeur, 8, r. des 4-fils-prolongée.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux, Boulevard de Cardo, 1.

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU RENOUVEAUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations soyent dangereuses, toujours inoffensives
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

Lectures pour Tous

Traduisant par le texte et par l'image tout ce que la vie moderne a trouvé le monde entier offre de plus curieux et de plus passionnant, les LECTURES POUR TOUS sont aussi attrayantes qu'instructives. Une illustration saisissante presque à chaque page des articles où les sujets les plus variés — sciences, arts, voyages de découverte sont traités sous une forme claire et exacte — des romans et des nouvelles peuvent être lus par tous, voilà ce qu'on trouve chaque mois dans la revue populaire que publie la librairie Hachette et Cie. Voici le sommaire du numéro de Mars des LECTURES POUR TOUS : Héros pacifiques du Champ de bataille. — Le dernier voyage d'un Roi de Prusse, par G. Lenôtre. — Costumes et Travail sentimental chez les Animaux. — Au Théâtre-tumulte dans la réalité : Les Progrès de la Mise en Scène. — Boutiques de Camelots : Ce qu'étalent les Cafés d'autrefois. — Ce que nous avons au milieu du visage. — Les Professeurs de Gésute. — La Pierre Percée, roman. — Jean le Loup, nouvelle. — Abonnements : Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr. — Le N°, 50 centimes.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
MODÈLES ALBUM TISSUS
La Famille
500.000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
Hôtel-des-Sociétés
7e rue Cadet PARIS

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie
» (Salon de 1870)

Sur papier de Chine, format 80×60 . . . . 45 fr
Sur papier blanc. — — . . . . 25 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucconio d'Alando (Salon de 1879)
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

Sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 12 fr

Sur Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 60×20 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Jubilée). 2 fr

EN VENTE :

A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. de MORETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alberet, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage, l'Industrie, l'Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme *Agents Généraux Dépositaires* de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, *or 18 karats et argent 1er titre.* Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — MERCREDI 11 MARS 1903 — N° 60

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Les Services Maritimes Postaux de la Corse

L'adjudication de nos Services qui a eu lieu samedi, à Paris, a mis en présence les quatre candidats qui avaient été admis à soumissionner.

C'est M. Rueff, directeur de la Compagnie des Messageries Fluviales de Cochinchine, qui a fait les offres les plus avantageuses, et qui a été déclaré adjudicataire provisoire.

Nous donnons ci-après le détail des vitesses qui ont été offertes pour chaque ligne par chacun des concurrents.

MM. Rueff et Luiggi ont fait à peu près les mêmes offres ; c'est par la vitesse proposée sur les prolongements que M. Rueff l'a emporté sur M. Luiggi.

Quant à MM. Williams et Fraissinet, ils n'ont guère dépassé les conditions du cahier des charges.

L'écart entre les deux premiers et ces derniers est considérable.

L'adjudication de samedi n'est que provisoire. Chaque candidat pouvant former une surenchère dans le délai de cinq jours qui prend fin jeudi soir. Si une surenchère se produit, il sera procédé à la nouvelle adjudication vendredi matin.

Mais dès maintenant, et quel que soit le résultat des enchères, nous devons une reconnaissance toute particulière à notre compatriote, M. Crecien Luiggi, qui, en demandant à concourir dès 1898, a fait écarter la trop fameuse convention passée de gré à gré avec la Compagnie Fraissinet, et soustrait ainsi notre pays aux conséquences désastreuses de ce traité qui avait été prévu pour quinze années.

PRODUITS DES DISTANCES

à parcourir par les carrés des vitesses offertes.

LIGNES	Fraissinet	Williams	Rueff	Luiggi
	nœuds	nœuds	nœuds	nœuds
1er Voyage Marseille Ajaccio	14	14	14 1/2	14 1/2
2e » Marseille Ajaccio	10 1/2	12	12 1/2	12
Marseille. Calvi ou Ile-Rousse via Toulon	10 1/2	10	13 1/2	12
1er Voyage Marseille Bastia	14	14	14 1/2	14 1/2
2e » Marseille Bastia	10 1/2	12	12 1/2	13 1/2
1er Voyage Nice Calvi ou Ile-Rousse	14	14	14 1/2	14
2e » Nice Calvi ou Ile-Rousse	10 1/2	10	14 1/2	12 1/2
Calvi Ajaccio	10 1/2	10	14 1/2	12
Ile Rousse Bastia	10 1/2	10	14 1/2	12
Nice Ajaccio	10 1/2	10	12 1/2	13 1/2
Nice Bastia	10 1/2	10	12 1/2	12 1/2
1er Voyage Bastia-Livourne	10 1/2	10	14 1/2	14
2e » Bastia-Livourne	10 1/2	10	14 1/2	12
3e » Bastia-Livourne	10	10	13 1/2	12
Calvi ou Ile-Rousse, Ajaccio, Propr., et Bonifacio.	10 1/2	10	13 1/2	12
Ajaccio-Propriano	10 1/2	9	10	12
Ajaccio Porto-Torrès (par quinzaine)	10	9	10	13
TOTAUX	25.638.613	25.919.400	34.633.720	32.240.394

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Eraclius.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 5 h. 52 m. — Coucher, 5 h. 33 m.
LUNE : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20
FÊTE DE DEMAIN : Saint Grégoire.

10 Mars

M. JULES RUEFF

Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître celui qui a été déclaré adjudicataire provisoire de nos Services maritimes postaux.

Pour cela nous ne saurions mieux faire que de reproduire la notice que lui consacre un ouvrage qui obtient un très grand succès, le « Dictionnaire national des Contemporains, » de M. Carinier.

M. Rueff Jules, armateur, né à Paris le 16 février 1854. Après avoir fait ses études classiques, il se consacra aussitôt aux questions coloniales et de navigation, pour lesquelles il a acquis une grande réputation de compétence.

M. Jules Rueff entreprit, dès 1872, des voyages en Indo-Chine ; il a été ainsi l'un des pionniers de l'influence française en ce pays. Plus tard, il fut président de la Société Franco-Africaine, qui a fondé les premiers comptoirs commerciaux en Abyssinie. Cette dernière qualité lui valut une distinction honorifique de la part du roi Ménélick.

Auteur du projet de chemin de fer de Saïgon-Mytho (Cochinchine), M. Jules Rueff est le fondateur de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, qui a puissamment contribué à l'extension de nos relations commerciales en Indo-Chine par la voie du Mékong. L'initiative prise par cette compagnie pour franchir les rapides du Haut-Mékong, au prix des plus grands dangers et à travers les obstacles naturels réputés insurmontables, est l'œuvre de son directeur, M. Rueff.

Rappelons aussi que l'un des bâtiments de la Compagnie a coopéré à l'action militaire qui avait pour but de forcer les passes du Meinam.

Depuis plusieurs années, M. Rueff a prêté un précieux concours au gouvernement pour l'organisation des expositions coloniales. Successivement membre du Jury à Anvers en 1885, commissaire des Colonies à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1888, membre du Comité d'organisation et du Jury à l'Exposition universelle de 1889, vice-président de la classe 114 (colonisation) à l'Exposition universelle de Paris de 1900, il est encore vice-président du Syndicat maritime de France, membre de la Société des Ingénieurs civils, du Conseil supérieur des Colonies depuis sa fondation, etc.

M. Jules Rueff est dignitaire de nombreux ordres étrangers et officier de l'Instruction publique ; chevalier de la *Légion d'honneur* depuis 1885, il a été promu officier en 1894.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

11 mars 1848. — Etienne Conti est nommé *procureur général* près la cour de Bastia.

Conti fut le second Corse qui eût dirigé l'action publique dans son pays.

Elu représentant du peuple en 1848, puis nommé conseiller d'Etat par Napoléon III, Conti fut désigné pour remplacer M. Mocquart à la tête du secrétariat de ce souverain.

En 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale.

EMMANUEL ARÈNE

L'ECRIVAIN

On connaît beaucoup moins Emmanuel Arène par son feuilleton dramatique que par ses chroniques du *Figaro* où il signe « le Passant, » — la seul coin riant et frais de ce journal où patauge M. André Beaunier et où M. Gaston Deschamps, très raide et très cravaté, tient une tribune de conférences supérieures et pédantesques.

Pourtant, Arène est un de nos meilleurs critiques et l'on est assuré de trouver dans ses comptes-rendus, généralement très soignés, un agréable parfum de littérature, — ce qui est rare par les feuilletons qui courent. Lisez ses critiques des *Burgraves* et la *Châtelaine*.

Emmanuel Arène est un délicat. Il aime les lettres — cela se sent à tout ce qu'il écrit. Il les aime, non point en passionné, mais en dilettante — et le dilettantisme côtoie souvent l'indifférence. Son écriture est élégante, légère, souvent éclairée de traits heureux, mais il me semble bien qu'elle manque parfois de force et de sévérité. Je voudrais qu'il versât, de temps en temps, un peu de vitriol — oh ! une goutte seulement ! — dans le flacon de Peau d'Espagne.

Emmanuel Arène possède toutes les qualités utiles et charmantes de tact et de finesse et cela le préserve des admirations convenues et un peu bêtes devant lesquelles la plupart de ses confrères ne manquent pas de s'agenouiller en chœur.

On pourrait souhaiter qu'au théâtre sa vision des choses littéraires fût un peu plus large, son idéal plus sévère, mais en ce temps où la critique n'est galvaudée dans la réclame, il faut savoir gré à Emmanuel Arène de sa sincérité relative et de son amour véritable et discret pour la littérature.

Il faut lui en savoir d'autant plus gré, que ce journaliste distingué s'parpille son talent aux quatre vents desséchants du journalisme, et qu'il est rare qu'on ne perde pas, à ce métier, son goût, ses respects — quand ce n'est pas sa probité. Arène apporte dans la rédaction des ses articles une conscience littéraire de préoccupations d'art, une forme toute personnelle qui font dire à quelques uns : « C'est un artiste ! C'est un virtuose, ce n'est point un homme sérieux ! »

Ce qui reviendrait à dire que pour avoir quelque autorité, il faut posséder tous les clichés connus et les accommoder à la sauce *du jour en des phrases qui ressemblent* au jargon des huissiers ou à quelque grimoire de notaire.

Un manque complet d'orthographe et l'oubli des règles les plus indispensables de la grammaire n'ont-ils pas souvent facilité les débuts des arrivistes du journalisme et de la politique ?

Arène n'est assigné une place enviable dans la presse parisienne. *On ne le pardonne pas à son talent....*

Dans sa longue et brillante carrière de journaliste, notre éminent confrère a vu bien des choses, coudoyé bien des gens. Il sait ce qu'est un journal, quelles médiocrités il porte, que de jeunes talents il déforme et quels sudatoria banquemse il exalte ! Il sait où cela mène et à quoi cela sert. *Mais il a depuis longtemps pris son parti de tout.* Il a mesuré la vanité de la gloire, et la fragilité du dévouement et de cette rude expérience émane, je crois, son scepticisme, ce mépris à la poudre de riz!

191 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Précisément, reprit Vautrin, je sentais que, pour donner de la vraisemblance à mon personnage et à ma démarche, j'avais besoin, par un autre côté, de me poser sous un aspect un peu excentrique ; prenant donc au bond l'occasion de faire, dans toute l'étendue du mot, une querelle d'Allemand :

« — Je vous observe, monsieur, répondis-je d'un ton qui n'avait rien de rassurant, que vous me faites l'honneur de me donner un démenti.

« — Comment ! dit l'Anglais avec étonnement, c'est à mille lieues de ma pensée.

« — C'est clair, pourtant, repris-je ; je vous dis : « J'ai entendu la séance dans une église ; » vous me dites : « Les femmes ne chantent pas dans les églises en Italie ; » alors, cela revient pour dire que je l'ai pas entendue.

« — Mais vous pouvez l'avoir entendue dans un autre pays !

« — Il fallait donc penser cela, continuai-je sur le même ton batailleur, avant de faire votre observation... extraordinaire. D'ailleurs, je vois que nous ne nous entendons pas : la séance peut attendre jusqu'au mois d'octobre l'ouverture du Théâtre-Italien de Paris ; j'ai l'honneur de vous saluer.

« Et, cette fois, j'eus l'air de vouloir sortir définitivement. »

— Un rôle jolimment joué ! dit le Saint-Estève.

Dans toutes les choses les plus chanceuses que le neveu et la tante avaient entreprises en commun, le côté artiste avait toujours été considéré par eux.

— Enfin, pour abréger, reprit Vautrin, mon homme ainsi mené en poste, nous nous séparâmes sur les termes suivants : Cent mille écus de commandite, cinquante mille francs d'appointements à le signer pour le restant de la saison, en supposant que sa voix convienne ; et, afin de juger du talent de la débutante, demain rendez-vous, à deux heures, chez Pape, où sir Francis Drake se trouvera avec deux ou trois amis, desquels je l'ai autorisé à se faire assister. Nous, nous aurons l'air d'être venus pour acheter un piano. J'ai dit, toujours pour la vraisemblance, que la jeune personne pourrait s'épouvanter de la solennité d'une audition, et que de cette manière nous serions plus sûre de la voir avec tous ses moyens...

— Mais, dis donc, mon gros, fit Jacqueline, cent mille écus, c'est de l'argent !

— La somme, répondit négligemment Vautrin, qui m'est revenue de la succession de ce pauvre Lucien de Rubempré. D'ailleurs, j'ai établi l'affaire. Mis au fonds, sir Francis Drake peut faire une très bonne saison : j'ai Théodore Calvi, mon secrétaire (Voir la *Dernière Incarnation de Vautrin*), qui m'est dévoué à la vie et à la mort, il entend admirablement les questions d'intérêt : j'ai stipulé pour lui la place de caissier, il aura l'œil à la commandite. Maintenant, une seule chose m'inquiète : la signora Luigia m'a remué, mais je ne sais pas connaisseur, et des artistes en jugeront peut-être tout autrement que moi...

— Des artistes l'ont jugée, mon poulet, et son sculpteur ne pensait à lui donner la clef des champs qu'après l'avoir fait entendre par un nommé Jacques Brichetteau, un organiste de Paris, musicien consommé ; ils étaient, avec toi, à Saint-Sulpice le soir de ta capucinade, et l'organiste a trouvé, ce sont ses propres paroles, que cette femme, quand elle le voudra, a soixante mille francs dans la voix.

— Jacques Brichetteau ! dit Vautrin, mais je connais ça : il y a un homme de ce nom employé dans un des services de la préfecture.

— Alors, dit le Saint-Estève, ça serait donc l'étoile de ton renseignal d'être protégée par la police !

— Non. Je me rappelle, dit Vautrin, ce Jacques Brichetteau, c'est un inspecteur de la salubrité qui vient d'être remercié pour s'être mêlé de politique... Eh bien, ajouta-t-il, si nous procédions à la présentation ? la soirée s'avance.

A peine Jacqueline Collin avait-elle quitté le salon pour aller chercher la Luigia, qu'un grand bruit se fit dans l'antichambre dont il était précédé. Presque en même instant, la porte s'ouvrit brusquement, et, en dépit de la résistance désespérée du nègre, qui ce soir-là avait la consigne expresse de ne laisser pénétrer personne, elle donna accès à un personnage dont l'intervention était au moins très inopportune, si elle n'était pas tout à fait impérieuse. Malgré son air et sa tournure insolemment aristocratiques, surpris par un inconnu en cette violence, le survenant éprouva un moment d'embarras, et Vautrin eut la charité de compliquer sa situation en lui disant avec un air de bonhomie tudesque :

— Monsieur est un grand ami de madame de Saint-Estève ?

— J'ai quelque chose de fort pressé à lui dire, répondit l'intrus, et ce domestique est si bête, qu'il ne sait vous dire si sa maîtresse est ou non chez elle.

— Je puis certifier qu'elle n'y est pas, reprit le prétendu comte Halphertius : je l'attends pour plus d'une heure qu'elle m'avait donné rendez-vous. C'est une petite fille, et je la crois au théâtre dont le nègre m'a dit que son neveu lui a envoyé tantôt un billet.

— A quelque heure qu'elle rentre, il faut que je lui parle, dit le nouvel arrivé en prenant un fauteuil et en s'y installant.

(A suivre).

POUR LES SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la POUDRE DE SAVON SIMON
CRÈME SIMON
Exiger le nom SIMON sur chaque article
J. SIMON, 59, rue du Faubourg-Saint-Denis, PARIS

Pourtant, il se laisse prendre par les côtés sensuels du théâtre et s'arrête à une jolie figure de femme, à un coin de chair nue, à toutes ces choses de la scène, artificielles et parfois grossières, où la femme met un peu de son charme et de sa séduction.

Et c'est un spectacle presque attendrissant de voir, sous l'influence enveloppante du théâtre, sa détendre l'ironie de ce grand ironique, comme s'apaisent les colères d'un vieillard grognon sous les caresses de sa petite-fille...

Emmanuel Arène est avant tout journaliste — un journaliste de la vieille école, toujours prêt à dire des choses intéressantes sur la question du jour. Au *Figaro* il tient indifféremment toutes les rubriques, depuis l'éditorial, jusqu'aux nouvelles à la main.

Ah! certaines chroniques du « Passant » comme *Madame Mère*, *Dans un Phare*, *les Gardénias* et tant d'autres! et tant d'autres!

Quel régal de fine satire et d'esprit délicat!...

Et ces « Notes d'un Parisien! »

Chacun sait qu'il y a deux sortes de bêtises : la bêtise humaine et la bêtise parisienne. La bêtise parisienne contient tous les caractères généraux et tous les symptômes particuliers de la bêtise humaine.

Elle en contient d'autres aussi exclusivement personnels, qui naissent et se développent en ce milieu unique et spécial de Paris et qui sont la conséquence nécessaire de la vie factice que les hommes y mènent. La bêtise humaine résume l'homme; la bêtise parisienne résume l'homme et le parisien.

Si bête que soit la bêtise humaine, elle n'irait pas, comme la bêtise parisienne, jusqu'à élever M. Le Bargy, inventeur la Revue au théâtre, et nommer le Conseil municipal chez à M. Syveton.

Il y a au fond de la bêtise humaine un reste de bon sens et d'obscure probité qui manque totalement à la bêtise parisienne.

Dans ses « Notes d'un Parisien », Emmanuel Arène a étudié la bêtise parisienne en ses manifestations les plus adoptées par la mode : il la poursuit dans tous les endroits où elle s'étale de prédilection : aux courses, au bain, à l'Opéra, sur les plages de bon ton, dans les baraques de fêtes foraines et sur les sièges en fer-blanc des cafés-concerts, au théâtre, dans le monde, partout enfin où l'on trouve le Parisien aux prises avec un divertissement qui l'ennuie, une mode dont il souffre, un succès éphémère qu'il oublie, un plaisir qui le navre. Et cela fait une suite de croquis quotidiens, alertes, vifs, pimpants, variés et d'études très fouillées, d'un humour irrésistible, d'une subtile et très spirituelle raillerie.

Ses chroniques du lundi fourmillent d'observations inattendues, d'ironies pénétrantes, de mots — parfois méchants, jamais cruels — dont l'étrange et particulière saveur vous laisse dans l'esprit je ne sais quoi d'imprévu et qui vous fait penser.

Car Emmanuel Arène, très maître de sa langue, a cette qualité rare qui dénote les vrais écrivains : celle de mettre à son mots des desseins exquis et de donner à ses phrases des prolongements lumineux et lointains.

Sans courtisanerie, en dilettante sincère, j'aime et j'apprécie vivement cet écrivain qui, sans tapage, par la seule force de son talent, a su conquérir dans le journalisme contemporain un rang très envié! Je l'aime pour son style clair, pittoresque, savant; je l'aime pour son esprit qui, désabusé de tant de choses, reste visiblement passionné d'art; je l'aime pour son ironie mordante et la sérénité tranquille de son mépris.

Je l'aime surtout pour sa sensibilité très réelle qui sait à côté des observations cruelles de la vie, faire s'épanouir parfois sur le fumier de nos névroses, le lys délicat et pur de la mélancolie.

L. C.

(*Le Phare de la Corse*, édition parisienne).

Bulletin Financier

Paris, le 5 mars 1903.

Les bonnes dispositions se sont accentuées aujourd'hui et le marché finit en nouvelle hausse générale. Rente 3 0/0 gagne 10 centimes à 102.35. L'Extérieur s'avance à 92.15 et le 4 0/0 Turc à 77.90; les séries ottomanes se raffermissent. Nos Grandes Sociétés de Crédit sont très fermes. Crédit Lyonnais à 1,032, Crédit Foncier 747, Société Générale 618, Comptoir d'Escompte 288.

Le marché en Banques a été très animé. L'Economique la fantaisie pourvait son mouvement accoutumé à 478. Obligations 4 0/0 Grande 345.

Les demandes continuent sur les Métaux à Gaz qui montrent une excellente tendance à 161 fr. Action Messageries Françaises de Madagascar 94. Obligations 4 0/0 Transways Electriques et Chemins de Fer nouveaux à 445. Gold Run 46.80. Au comptant. La Kombo se traite à 32.50 et la Consolidated Ivory Coast entre 33 et 34.

Bonne tenue de nos Grands Chemins.

Le Prix du Pain

Sur l'appel de la délégation municipale les patrons boulangers se sont rendus à la mairie, jeudi 5 courant, à l'effet de statuer s'il y avait possibilité de modifier le prix actuel du pain. Il a été démontré par des chiffres, qu'au cours actuel des farines, aucune réduction ne saurait être apportée au prix du pain étant donné les frais de manipulation et les frais généraux qui incombent sur une balle de farine.

Au cours de la discussion, M. Campana, en qualité de représentant de la minoterie de Corte, s'est engagé à livrer à la boulangerie bastiise, cinq à six mille balles de farine au prix de 37 fr. 50 avec un rendement de 153 kilos de pain cuit par balle.

D'accord avec le Délégué municipal, une commission a été désignée pour faire l'expérience de la proposition Campana. La commission choisie parmi les patrons boulangers était composée de MM. Rossi, Ducros, Angelini Joseph et Ceretti. La balle de farine devant servir à l'épreuve a été livrée par M. Campana sur la partie qu'il avait reçu de la Minoterie de Corte le 6 courant.

L'expérience a démontré que la farine en question est de qualité très inférieure, qu'elle est absolument dépourvue de force et de blancheur et qu'elle dégage dans le pétrin une odeur désagréable. En un mot, la qualité du pain serait inacceptable à la consommation. D'ailleurs, le rendement n'est pas conforme : 62 kilos de farine ont donné la quantité de 73 kil. 900 grammes pain cuit. Ce qui fait que la balle entière donnerait le rendement de 143 kilos pain cuit. Les résultats de l'analyse chimique seront communiqués à la population dans le courant de la semaine.

Pour les deux motifs indiqués, la corporation des boulangers ne saurait accepter la proposition Campana, et partant ne pourrait sans regret pour la population diminuer le prix du pain.

Le Président du Syndicat,
Ca. Rossi.

Savon du Congo *Victor Vaissier*, *Paris*

Syndicat agricole de Bastia

Les membres du syndicat agricole de Bastia sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale du syndicat qui aura lieu dimanche prochain 15 du courant, à 1 heure de l'après midi, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

Ordre du jour : Compte rendu des opérations du syndicat; Modifications à apporter aux statuts; Renouvellement du bureau; Questions diverses.

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller Flach

Audience du 9 mars

LE PARRICIDE DE PRUNO

Innocenzi Charles-Joseph, âgé de 21 ans, et sa tante Mariani Marie-Antoinette, âgée de 58 ans, nés et demeurant à Pruno, ont à répondre du crime horrible de parricide et de complicité.

Innocenzi, l'auteur principal, est avenglo.

Voici dans quels termes est conçu l'acte d'accusation :

Acte d'accusation

Innocenzi Charles Louis, originaire de Teglio Isolaccio, avait épousé il y a vingt-cinq ans environ, Jeanne Mariani, de Pruno. Il s'était installé dans le pays de sa femme et pour satisfaire aux exigences de sa nouvelle famille, il avait dû s'adonner aux travaux des champs. Comme il avait quelques dettes, sa belle-sœur Marie-Antoinette l'obligea à lui vendre la plus grande partie de ses biens. D'une avarice extrême, celle-ci prenait prétexte des moindres dépenses de son beau frère, pour lui chercher querelle.

Les scènes se renouvelaient fréquemment, et il fut bientôt de notoriété publique, que Charles-Louis ne vivait pas en bonne intelligence avec les siens, qui lui reprochaient surtout de fréquenter les cabarets. Innocenzi avait effectivement des habitudes d'intempérance, mais de l'avis unanime, n'était un travailleur. Le fils de Charles-Louis subissait l'ascendant de Marie-Antoinette, et toutes les fois qu'une querelle s'élevait entre sa tante et son père, il prenait partie contre son père.

Innocenzi ne dissimulait pas les inquiétudes que lui causaient les sentiments d'hostilité de sa famille. Il se méfiait de sa belle-sœur, et il surveillait son fils. Il était persuadé qu'un jour on avait voulu l'empoisonner, et on lui avait rapporté que son fils cherchait un pistolet pour le tuer. De leur côté, sa belle-sœur et son fils étaient assez imprudents pour laisser percer les sentiments de haine qu'ils nourrissaient à son égard. Marie-Antoinette manifestait devant son cousin, Mariani Don-Pierre, le désir de se débarrasser de son beau-frère par le poison. Elle avouait à Mariani Pauline, qu'elle donnerait volontiers mille francs à celui qui lui en procurerait.

Un jour, en compagnie de sa sœur, la femme d'Innocenzi, décédée depuis, Marie-Antoinette demandait à Martini Marie, si elle ne connaissait pas une herbe qui tue, parce que disait-elle, elles avaient fait manger à Charles-Louis des mets contenant du vert de gris, mais elles n'avaient point obtenu le résultat qu'elles en espéraient. Le fils Charles Joseph ne cachait pas ses projets de vengeance, depuis que son père, au cours d'une discussion, s'était livré sur lui à des actes de violences. C'est ainsi qu'il prit le sieur Fruti de lui donner un pistolet pour brûler la cervelle à son père. Il adressa la même demande à Gianelli et à Filippi Jean-Baptiste, et sur leur refus, il lui dit : « Si je ne le tue pas aujourd'hui, je le tuerai une autre fois ». Ne pouvant obtenir l'arme dont il avait besoin, il songe à la voler; le 14 juillet 1902 il s'empare frauduleusement du pistolet de Poli Martin-François; mais celui-ci s'en étant aperçu, en exigea la restitution immédiate. Charles-Joseph, complètement aveugle, couchait avec son père. Il avait cessé pendant quelque temps, à la suite d'une scène violente, de partager son lit, mais il semblait qu'une détente s'était produite, car depuis deux ou trois mois, il avait repris cette habitude.

Le 18 novembre 1902, Charles-Louis, mécontent du dîner qui lui avait été préparé, quitta la table en maugréant, et annonça qu'il passerait la soirée au café. Dès qu'il fut sorti, Marie-Antoinette Mariani se rendit chez ses voisins Stefani, qui demeurent dans une maison contiguë à celle de la famille Innocenzi. Il y avait plus d'un an qu'elle n'y était allée le soir, et jamais elle n'y était restée jusqu'à une heure aussi avancée. Elle s'y trouvait encore entre ces deux heures et minuit, lorsque Charles-Louis arriva chez lui; les deux habitations sont séparées par un mur de si faible épaisseur, qu'il est facile de percevoir le moindre bruit d'une maison à l'autre. Charles-Louis rentra en murmurant. On n'entendit aucune autre voix que la sienne. Depuis plus d'une demi heure le silence s'était fait dans la maison Innocenzi, lorsque tout à coup une détonation retentit suivie peu d'instants après des cris poussés par les filles de Charles-Louis : « O mon père, ô mon père ». Marie-Antoinette Mariani engagea Stefani Antoine-Toussaint à aller voir ce qui se passait. Stefani trouva les filles d'Innocenzi Charles-Joseph en larmes dans le vestibule. Il leur demanda ce qui était arrivé. Ne recevant pas de réponse, il monta au premier dans la chambre de Charles Louis, où il pénétra seul. Innocenzi était couché sans vie, sur le côté droit et portait à l'oreille gauche une blessure provenant d'un coup de pistolet dont la bourre brûlait toujours sur la plaie. Stefani en quittant la chambre annonça à la famille du mort et à d'autres personnes, que Charles-Louis s'était tué; c'était la version de son fils Charles-Joseph. Celui-ci soutient qu'il dormait profondément lorsqu'il a été réveillé en sursaut par la détonation. N'ayant pu, par suite de son infirmité, se rendre compte de ce qui s'était passé, il avait cours prévenir ses sœurs; mais celles-ci pressentant un malheur n'avaient pas osé entrer dans la chambre de leur père. La position du cadavre, les constatations faites par les personnes qui ont pénétré tout de suite dans la chambre du mort, le rapport médical, contredisent d'une manière absolue cette version.

Il résulte en effet de l'information qu'Innocenzi Charles Louis était couché sur le côté droit, le corps et les bras sous la couverture. Or, suivant le rapport médical légal, la mort d'Innocenzi due aux lésions du crâne avait été instantanée, et après le coup de feu Innocenzi a conservé exactement la même position qu'il avait avant d'être atteint. Si Innocenzi s'était donné la mort, son bras serait retombé sur la couverture. Le pistolet a été trouvé à la tête du lit du côté droit, alors qu'Innocenzi a été blessé du côté gauche; s'il y avait eu suicide, comme la mort a été foudroyante, il est certain que la main d'Innocenzi aurait conservé l'arme qu'elle tenait au moment où le coup est parti, et les doigts tout au contraire auraient été crispés, tandis que la main après la mort a été trouvée ouverte, et les doigts allongés. En outre, ainsi que le fait remarquer le rapport médical, le coup ayant été tiré de très près, avec une arme courte, la main ou les doigts du suicidé auraient porté soit des taches noirâtres, soit des grains de poudre non brûlés. Rien de pareil n'a été constaté sur le cadavre.

La fille de la victime a soutenu qu'il était couché avec son père, au moment où la détonation s'est produite. Or le lit ne portait pas la trace du corps. Mais une charge encore plus décisive a été relevée contre Charles-Joseph. Il a été établi que le pistolet qui a servi à commettre l'assassinat avait été volé à Casarini par l'accusé. Celui-ci deux ou trois jours avant le crime, a chargé Mariani Charles de faire réparer ce pistolet à Bastia. Tous ces faits démontrent nettement que le malheureux Innocenzi a été tué par son fils, qui depuis longtemps avait formé avec sa tante Marie-Antoinette, le projet de se débarrasser de lui. L'attitude de celle ci le jour du crime et tous les éléments de la procédure ne laissent subsister aucun doute sur sa complicité.

En conséquence : 1° Innocenzi Charles-Joseph est accusé d'avoir, à Pruno, le 18 novembre 1902, volontairement donné la mort au nommé Innocenzi Charles-Louis, son père légitime, et ce avec préméditation; 2° Mariani Marie-Antoinette est accusée de s'être dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, rendue complice du crime ci dessus spécifié, pour avoir par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, provoqué cette action ou donné des instructions pour la commettre.

M. Nogueres, procureur général, occupe le siège du ministère public.

Mes Domiri et Niraggioli sont au banc de la défense.

M. le Président procède ainsi qu'il suit aux interrogatoires des deux accusés.

Interrogatoire d'Innocenzi Charles-Joseph

D. Vous connaissez la grave accusation qui pèse sur vous. Reconnaissez-vous avoir volontairement donné la mort à votre malheureux père.

R. Je suis innocent; je proteste avec énergie contre une pareille accusation.

D. A un moment donné, n'auriez-vous pas cessé toutes relations avec votre père! veuillez nous dire à la suite de quels événements ce serait produit ce désaccord?

R. A un moment donné, mon père me frappa violemment à la tête à l'aide d'un bâton, et pendant vingt jours tout au plus, j'ai un peu boudé mon pauvre père. Mais nos relations furent, à part ce léger nuage, des plus cordiales.

D. De fréquentes discussions surgissaient au sein de votre famille; il paraîtrait que vous preniez toujours parti contre votre père.

R. Cela est inexact.

D. Votre père était un bon travailleur, le reconnaissez vous?

R. Oui, monsieur le Président; malheureusement, il avait l'habitude de boire, et quand il était en état d'ivresse, il se livrait à des actes de violence sur ses belles-sœurs.

D. N'avez vous pas été, vous-même, gravement blessé à la tête par votre père?

R. Oui, monsieur le Président; mais, à ce moment là, mon père ne savait pas ce qu'il faisait; il était dominé par le vin.

D. A partir de cette époque, il paraîtrait que vous avez nourri à l'égard de votre père un très grand ressentiment et que votre unique préoccupation était de vous procurer un pistolet?

R. Jamais, je n'ai manifesté le moindre ressentiment à l'égard de mon père. Si, à un moment donné, j'ai demandé à Frati son pistolet, c'est au moment même où je venais d'être frappé par mon père.

D. Vous auriez même proféré de terribles menaces avec ce même Frati? Et ces menaces visaient votre malheureux père?

R. Je n'ai nullement menacé mon père.

D. N'auriez-vous pas demandé à Gianelli Toussaint son pistolet?

R. Non, Monsieur.

D. N'auriez-vous pas demandé son pistolet à un certain Filippini Jean-Baptiste?

R. Oui, Monsieur; mais n'était uniquement pour me protéger contre les chiens qui se trouvaient sur la route du moulin et qui mordaient les passants.

D. Reconnaissez vous avoir volé un pistolet à un certain Poli?

R. Je n'ai pas volé le pistolet de Poli; un soir, nous étions en train de danser près de la fontaine, lorsque Poli, qui avait déposé sa veste sur un mur, constata la disparition de son pistolet. Effectivement, c'est moi qui l'avait pris, histoire de faire une plaisanterie à Poli, à qui je remis, d'ailleurs, son pistolet.

D. N'auriez-vous pas volé un pistolet au préjudice d'un certain Casarini, et ce dans le courant du mois d'août dernier?

R. Non, Monsieur.

D. C'est pourtant un pistolet qui a été trouvé près du lit de votre père?

R. La chose est possible; mais je n'ai pas volé ce pistolet à Casarini, et je puis certifier que je n'ai pas donné la mort à mon père.

D. N'auriez-vous pas remis ce pistolet à un certain Mariani Charles en le priant de le faire réparer à Bastia.

R. Non, monsieur, cela est inexact.

D. A quelle heure votre père est-il rentré à la maison, dans la soirée du 18 novembre?

R. Je l'ignore, car je dormais profondément; je ne me suis réveillé que lorsque la détonation a retenti. Je me suis levé en sursaut et j'ai appelé mes sœurs; sur ces entrefaites, arrive Stefani Antoine Toussaint qui pénétra, le premier, dans la chambre de mon père, sur la prière que lui adressèrent mes sœurs.

D. Il paraîtrait que vous n'avez pas ouvert immédiatement la porte, lorsque Stefani a frappé.

R. Je ne le pense pas.

D. Etes-vous monté dans la chambre de votre père?

R. Oui, monsieur le Président, mais, vu mon état, je n'ai pu rien constater.

D. Reconnaissez-vous avoir tiré un coup de fusil sur le père communal Antoni, à la suite de certains propos que ce dernier aurait tenus sur le compte de vos tantes.

R. Non, monsieur.

Interrogatoire de Mariani Marie-Antoinette

D. Vous n'aviez pas vu d'un bon œil le mariage de votre sœur avec feu Innocenzi Charles-Louis, et, à diverses reprises, vous auriez manifesté votre mécontentement?

R. Cela n'est pas exact. Mon beau-frère, qui était natif d'Isolaccio, se maria à Pruno, il y a vingt-cinq ans environ, avec ma sœur, aujourd'hui décédée. Je dois déclarer que cette union fut assez heureuse et dura; mais, peu de temps après mon beau frère ayant contracté des habitudes d'intempérance, des discussions fréquentes surgirent entre les deux époux.

D. Votre beau frère avait, paraît-il, des dettes que vous auriez réglées et, à cet effet, vous l'auriez obligé à vous vendre toutes ses propriétés?

R. Non, Monsieur. Jamais mon beau-frère ne m'a consenti un acte de vente. S'il avait des dettes, il a pu les payer avec la dot de sa femme.

D. N'auriez-vous pas engagé un certain Mattei à ne pas se rendre acquéreur d'une portion de maison que le dit Mattei possédait indivisément, à Teglio Isolaccio, avec votre beau-frère.

R. Je suis complètement étrangère à toute cette affaire.

D. Dans la soirée du 18 novembre, vers six heures, étiez-vous dans la salle à manger, au moment où votre beau-frère a cessé les assistes?

R. Non, Monsieur. Je me trouvais dans ma chambre, située au-dessus de la salle à manger.

D. Dans ses conditions, pourquoi ne vous êtes-vous pas enfermée chez vous pour vous mettre à l'abri des violences de votre beau-frère?

R. Cela était impossible, car le malheureux Charles-Louis était capable d'enfoncer la porte. C'est pourquoi j'ai préféré quitter la maison et me réfugier chez un voisin, le nommé Stefani Antoine Toussaint.

D. Il paraîtrait pourtant que depuis plus d'un an, vous n'aviez pas mis les pieds dans cette maison; dans tous les cas, jamais vous n'y êtes restée jusqu'à minuit.

R. J'y avais été à diverses reprises, surtout au moment où j'avais reçu des coups de la part de mon beau-frère.

D. Cela semble étrange; dans tous les cas, votre attitude est bien extraordinaire, au moment où la détonation retentit. Vous ne manifestez aucun étonnement et vous ne vous pressez guère de vous rendre à votre domicile pour voir ce qui s'était passé.

R. Je n'ai pas entendu la détonation; mais aux cris poussés par mes nièces, j'ai pressenti un malheur, et j'ai supplié Stefani d'aller voir ce qui se passait chez nous.

D. Mais vous ne vous y rendez pas vous même; bien au contraire, on vous voit aller chez la dame Mazzei Angèle-Françoise, et vous envoyez cette femme aux renseignements. Ce n'est que bien plus tard, que vous vous décidez à rentrer chez vous et, à ce moment, votre attitude n'est pas celle d'une femme bien attristée par l'événement qui vient de se produire.

R. Si je ne suis pas rentrée chez moi, c'est que je craignais que ma sœur n'eût été assassinée, et je redoutais le même sort. Ce n'est qu'au moment où quelqu'un est venu m'annoncer la mort de mon malheureux beau-frère, que j'ai quitté la maison de la femme Mazzei.

D. N'auriez-vous pas, à diverses reprises, proféré des menaces contre votre beau-frère? N'auriez vous pas proposé de donner mille francs à celui qui consentirait à vous débarrasser de votre beau-frère?

R. Cela n'est pas vrai.

D. N'auriez-vous pas prié un certain Agostini de vous fournir un poison?

R. Je proteste avec énergie contre cette accusation. Je n'avais aucun intérêt à me débarrasser de mon beau frère.

***

L'audience est renvoyée en continuation à aujourd'hui.

ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT

Les sous-officiers d'infanterie coloniale, dont les noms suivent, ont été admis à l'école d'infanterie de Saint-Maixent, en 1903, dans l'ordre de mérite ci-après :

33e : Pierraggi, sergent au 3e rég.;
36e : Silvani, sergent au 4e;
39e : Pantalacci, sergent au 3e.

Courses d'Ajaccio

Les courses d'Ajaccio annoncées pour le 8 mars, auront lieu dimanche 15 mars. Le programme reste le même.

De nouveaux engagements peuvent être reçus et on peut retirer les chevaux déjà engagés.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 mars

Thermomètre — 7 heures du matin, + 8°
à midi, + 13°. à 7 heures du soir + 10°.
Maxima, + 13.2. *Minima*, + 7.7
Baromètre — 7 heures du matin, 761 mm.
midi, 762 mm. 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, O. modéré.
Dans l'après-midi, N. id.
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à midi : 1 mm.

***

Au Palais

M. J. Barboni, licencié en droit, a été admis à la prestation de serment devant la Chambre civile de la Cour d'appel.

M. Barboni doit se faire inscrire au barreau d'Ajaccio.

***

Centenaire de Quinet

La conférence pour le centenaire d'Edgard Quinet sera faite par M. G. Reynoard, professeur d'histoire, demain, jeudi, à 1 heure et demie de relevée, au lycée, devant le personnel et les grandes élèves de l'établissement.

La même conférence sera faite pour le public, dimanche prochain, au théâtre.

***

Au Port

La balancelle italienne *Pietro-Padre*, capitaine Dominique, est arrivée de Gênes chargée de marchandises diverses.

***

Objet perdu

Un calepin en cuir de Russie a été perdu entre le Palais de justice et la citadelle.

Ce calepin contenait plusieurs cartes de visites aux initiales Ch. C., adjudant au 163e, et une photographie.

Prière de le rapporter au bureau du journal contre récompense.

***

A vendre

1° Un coffre-fort moderne; 2° Une bascule force 1.000 kilos.

S'adresser au bureau du journal.

Bourse de Paris

9 mars. — 10 mar
Rente 3 p. 0/0 ancien 100.05 — 100.05
— 3 p. 0/0 amortie. 99.60 — 99.75

Dépêches pour la Nuit

Le renvoi des Sœurs de Bonifacio

L'école communale de filles, confiée aux religieuses de Saint Joseph, ayant été laïcisée, la population a organisé une imposante manifestation de protestation.

Le Conseil municipal a donné sa démission.

On annonce aussi celle du conseiller général et du conseiller d'arrondissement.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Bon Pasteur de Nancy

Le président du Conseil a soumis à la signature le décret prononçant la fermeture de l'établissement du Bon Pasteur de Nancy.

Les Sœurs de Lyon

Le garde des Sceaux a fait savoir que des religieuses, relevant d'une congrégation dissoute, refusent au parquet de Lyon de faire connaître leur état civil.

Le parquet se trouve ainsi impuissant à faire respecter la loi.

Le garde des Sceaux dit qu'il a donné des ordres pour que des mesures soient prises pour mettre fin à cet état de choses.

Les saisies de viande

Le ministre de l'Agriculture a été autorisé à déposer un projet de loi modifiant les lois antérieures accordant des indemnités pour le cas de saisie de viande et d'abattage d'animaux pour cause de tuberculose.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

LE RAPPORT RABIER sur les Congrégations

M. Camille Dreyfus a écrit au *Figaro*, pour déclarer qu'il est resté complètement étranger à la rédaction du rapport de M. Rabier sur les Congrégations.

Ce dernier proteste, de son côté, contre l'exactitude de cette information.

Malgré ces protestations, le *Figaro* maintient l'information qu'il a publiée.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Côtes du Nord

Les électeurs de la 1re circonscription de Dinan avaient à procéder au second tour de scrutin pour la nomination d'un député, en remplacement de M. Jacquemin, républicain libéral, décédé.

Inscrits, 15 657

Le docteur Bandet a été élu par 6.477 voix contre 5.650 données à M. de La Bintinays.

***

Au premier tour de scrutin les voix s'étaient ainsi réparties :

de La Bintinays, conservateur, 5.150.

docteur Bandet, républicain ministériel, 3.723.

Rosse, républicain progressiste, 3.616.

M. Rosse s'était purement désisté.

Les Morts du Jour

M. le docteur Le Blanc

M. le docteur Camille Le Blanc, membre de l'Académie de médecine, est décédé ce matin à Paris.

M. le général Borius

On annonce également la mort de M. le général de division Borius, décédé ce matin, à Versailles.

M. le général Borius était âgé de 68 ans. Il avait été placé le 23 juin 1900, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. le général Borius était Grand-Officier de la Légion d'honneur.

Série de duels

Ce matin une rencontre à l'épée a eu lieu entre M. Gaucher, rédacteur au *Soleil*, et M. Cave Esgaris.

La rencontre a eu lieu à l'établissement Chéri, rue de Longchamp.

A la neuvième reprise, M. Esgaris a été blessé au poignet.

AUX ÉTATS-UNIS

La grève des ouvriers en fer

Un télégramme de New-York dit que la grève des ouvriers en fer fait des progrès très rapides; on croit que dans quelques semaines les grévistes seront plus de 300.000.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Gérard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Le Chemin de fer de Nevers

Ire délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'autoriser une modification du tracé du chemin de fer de Nevers à Corbigny.

Le Sénat a adopté.

Le Mont de Piété

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Strauss tendant à la réorganisation du service de la prisée des gages du Mont de Piété de Paris.

La proposition est prise en considération.

La Catastrophe de la Martinique

Discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 3.025.000 francs, pour le payement des dépenses nécessitées par les éruptions du volcan de la montagne Pelée, en mai et août 1902.

Le Sénat a adopté.

L'Etat Sanitaire de l'Armée

Suite de la discussion de l'interpellation de MM. Treille et Gotteron sur l'état sanitaire de l'armée.

M. Labbé

critique le fonctionnement des conseils de revision; les médecins devraient refuser les hommes reconnus insuffisants pour le service au point de vue physique.

L'orateur dit ensuite que les planchers des casernements sont des foyers d'infection. M. Labbé ajoute que la plupart des effets des hommes ayant déjà servi ces effets devraient être toujours désinfectés avec le plus grand soin. L'alimentation des troupes est insuffisante. Il faut assurer en outre des approvisionnements d'eau potable, de manière que cette quantité d'eau ne fasse jamais défaut.

L'orateur dit, en terminant, que tout ce qui précède annihile le dévouement du corps médical militaire que l'on ne saurait trop louer. Il faut donc que l'Etat, le parlement, fassent les sacrifices nécessaires pour assurer, d'une manière convenable, l'hygiène des troupes. Sinon on continuera à constater que la proportion de la mortalité, en France, atteint des chiffres trop élevés.

Le Ministre de la Guerre

reconnaît qu'il faudrait en arriver à supprimer les garnisons, quand les municipalités se refuseront à faire les sacrifices nécessaires pour que les casernements ne laissent rien à désirer.

Il reconnaît que l'incorporation des malingres est une des grandes causes de la mortalité, et à ce sujet des nouvelles instructions seront envoyées aux conseils de revision pour amener une diminution sensible dans la mortalité. Quant au surmenage, le général André déclare qu'il s'efforce depuis longtemps, de le faire disparaître. On s'occupe aussi au ministère de la guerre de renforcer le corps médical.

Le ministre espère que ces diverses mesures amèneront des résultats appréciables.

M. Leydet

parle de l'incident d'Aix et se déclare satisfait par la mise en non activité par retrait d'emploi du médecin-major coupable.

M. Ganeau

insiste sur les défectuosités des casernements et l'insuffisance d'approvisionnements d'eau potable. Ce sont là les deux principales causes de la mortalité, et il convient d'y remédier au plus tôt.

Suite de la discussion jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. Bourgeois

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lasraine, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi, qui est adopté.

Les Marchés des Colonies

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modification par le Sénat, relatif à l'enregistrement des marchés passés pour le compte des colonies et pays de protectorat.

M. Bienvenu Martin, rapporteur, fait connaître les modifications apportées par le Sénat.

Le projet de loi est adopté.

Convention avec le Honduras

Ire délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale entre la France et la république de Honduras.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Convention avec le Nicaragua

Ire délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale entre la France et la république du Nicaragua.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Convention avec la Jamaïque

Ire délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale relative à la Jamaïque entre la France et la Grande Bretagne.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Convention néerlandaise

Ire délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention commerciale relative aux colonies néerlandaises, entre la France et la Hollande.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Discussion des interpellations : 1. de M. Millevoye sur l'état de nos relations internationales; 2. de M. Georges Berry, sur les événements qui se passent en Macédoine; 3. de M. Delafosse, sur la direction de la politique du gouvernement au Maroc.

M. Millevoye

monte à la tribune. Il déclare qu'il ne partage pas les illusions de ceux qui veulent le désarmement simultané. La meilleure garantie de paix est la veillée des armes et l'alliance Franco-Russe.

L'orateur dit que depuis 1875, la France est parvenue à reconstituer sa puissance militaire. Si la paix a été maintenue, c'est grâce à Alexandre III.

Les droits de la France sur l'Alsace et la Lorraine sont imprescriptibles. Le désarmement ne sera possible que le jour où cette question sera résolue.

Le rapprochement avec l'Italie doit être plus étroit.

L'orateur regrette que la France soit restée inactive devant les massacres d'Arménie. Le projet de réformes en Macédoine n'aboutira pas. Il faut cependant que la France protège les populations catholiques.

M. Millevoye termine en criant : « Vive la France! »

M. Georges Berry

critique le traité de Paris, établissant l'intégrité de l'empire ottoman. Il rappelle les massacres d'Arménie et reproche au gouvernement son empressement à propos de l'incident Tubini.

Il termine en disant que nous ne pouvons pas continuer à nous faire quand l'Italie, l'Autriche et la Russie élèvent la voix.

M. Delafosse

parle ensuite sur les événements du Maroc.

Il préconise la solution basée sur l'accord de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, et sur l'intégrité de l'indépendance politique du Maroc.

M. Charles Benoist

reproche au ministre des Affaires étrangères de n'avoir aucune politique.

M. de Pressensé

parle, à son tour, de la question d'Orient et des conséquences bien graves qui en résulteront pour la France.

La Macédoine est en proie au despotisme et à l'anarchie. Les réformes proposées ne pourront pas être appliquées.

Séance demain.

Etat Civil

NAISSANCES

Couveggia Antoine, boulanger, de Furiani, et Sebiani Marthe, ménagère, de Pancheracchi.

NAISSANCES

de Casabianca Antoine-André-Hippolyte. — Marcucci Jules. — Giustiniani Julie-Claire-Louise.

DÉCÈS.

Massiani Luc-Jean, marin, 45 ans, de Nonville.

AVIS DE MESSE

Demain jeudi 12 du courant à 9 heures précises du matin il sera célébré dans l'oratoire de Sainte-Croix une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme de

Mme Sébastien Gavini
Née GREGORJ

protectrice perpétuelle du Saint-Crucifix des miracles.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.B. Vanara, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alberet, peintre-photographe, villa Ceccoli, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

A LA GRANDE DISTILLERIE MODÈLE

31, rue de l'Opéra

Aux acheteurs du strict comptant **M. Simon Damiani** offre de livrer de produits de tout premier choix rendus gare Bastia non logés savoir :

Absinthe supérieure Abbei Bressor	0 90	le lit.
Id.	Corbi 2.30	la bouteille.
Id.	Premier, 2.50	id.
Id.	Terminus, 2.50	id.
Id.	Pernod fils, 2.40	id.
Rhum bonne qualité,	0 55	le litre.
Id. supérieur,	0,65	id.
Id. origine grand arôme 50°	1,40	le litre.
Eau-de-vie bonne qualité,	0,80	id.
Id. surfine,	1.50	la bouteille.
Liqueurs fines assorties,	1.50	la bouteille.
Id. surfines assorties,	1.50	id.
Sirops surfins assortis,	0,80	id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignau, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.

La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.

Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oblieur que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

La clientèle bourgeoise connait à l'heure actuelle que sa Maison excelle pa. l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.

Dépôt des cigares Laterosita et Rencurel véritables.

TUMEUR [illegible]

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie ayant son siège à Marseille a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :

L. N. MATTEI et Cie à Bastia ou à leur Succursale à Ajaccio.

BENEDICTINE

Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 4, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage

CROISSANT

CAZIN DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG

Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.

Pour frêt s'adresser à

Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à se mettre un garde-malade certaines charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE

Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions

Valeurs assurées encours: **300** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

AVIS

Tout propriétaire qui aurait besoin de faire réparer des égoûts n'a qu'à s'adresser à M. Nardelli, rue de Castagno, 2.



800 000 Malades!

Demandés partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*. Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

D.O.M ✝ D.O.M

BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs — Exquise Tonique Digestive — Se défier des contrefaçons — Se trouve partout

D.O.M ✝ D.O.M

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve « La Farge du Teil. » — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT

EXIGER PAR TOUTES LES OBSERVATIONS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE

digestive et rafraîchissante

L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — JEUDI 12 MARS 1903 — N° 61

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2fr.	10 fr.	18 fr.
Autres Départ.	3fr.	12 fr.	24 fr.

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00121

BIBLIOTECA MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Grégoire.

SOLEIL : (heure nationale)

Lever, 5 h. 52 m. — Coucher, 5 h. 33 m.

Lune : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20

FÊTE DE DEMAIN : Saint Maximilien.

11 Mars

Les Messagers de la Fièvre

Les Corses se sont plaints souvent de ne pas trouver en France tout le concours qu'ils ont réclamé pour donner à leur beau pays l'essor qu'il est capable de prendre.

Peut-être sont-ils un peu responsables des lenteurs apportées à mettre en valeur les richesses de cette île incomparable, favorisée par la nature à tous les points de vue, jouissant d'un climat délicieux. Ayant des qualités sérieuses, méliant la finesse de la race italienne à l'ardeur de nos Méridionaux, les Corses n'aiment pas assez le travail et ne l'honorent pas, comme il doit l'être.

Tous les ans, une véritable immigration de Lucquois vient s'abattre sur leurs champs pour les cultiver et recueillir les récoltes. Puis ces Italiens reprennent à Bastia le bateau qui les ramène à Livourne, emportant, sous forme de salaires, la plus grande partie des bénéfices agricoles.

Une des plaies dont souffre la Corse est le mauvais état sanitaire de sa partie orientale. La s'étend une plaine immense, superbe en hiver et au printemps, mais qui devient une contrée désolée pendant l'été, à cause des fièvres paludéennes.

Dans cette saison, la « malaria » exerce ses ravages ; quiconque est assez imprudent pour sortir de sa demeure, une fois le soleil couché, peut être certain d'être atteint par la maladie.

Cet état de choses, si nuisible à la prospérité de l'île et à l'exploitation des forêts magnifiques qui existent sur les versants montagneux, tient à des marais qu'il faudrait dessécher, en organisant l'écoulement des eaux stagnantes.

La solution de ce problème a été réclamée souvent et pr·conisée par tous les amis de la Corse. Il semble qu'en ce moment on peut l'entrevoir, sans se laisser aller à de confiantes illusions, grâce à des initiatives privées qui méritent toutes les sympathies et tous les appuis.

⁂

Il y a un an environ, une ligue a été fondée à Bastia pour lutter contre le paludisme, sous la présidence du docteur Rattesti, avec le concours de plusieurs médecins distingués.

Dans une étude fort intéressante et documentée, M. Alexandre Guasco a fait connaître l'organisation, le but et les moyens d'action de cette Société qui a publié les avantages qu'elle offre à ses adhérents et les conseils scientifiques qu'elle adresse à tout le monde.

Il s'agit, moyennant une faible cotisation annuelle, de procurer de la quinine aux habitants, et d'agir auprès de toutes les administrations pour qu'elles fassent usage, dans les endroits malsains, de toiles métalliques, afin de garantir leurs employés et les familles contre les piqûres des moustiques, considérés comme les messagers de la fièvre.

Ces installations de toiles métalliques sont, dans la pensée des fondateurs de la ligue, destinées en outre à servir d'exemples et de modèles aux populations, quand elles auront pu en constater les heureux effets.

Sans entrer dans les détails sur la façon dont la quinine est distribuée, il suffira de savoir que, dès le début, beaucoup de pharmaciens ont donné leur adhésion qui a pour résultat de livrer à bas prix le précieux médicament. Depuis, presque tous leurs confrères ont acquiescé à la ligue.

La question est moins avancée pour l'installation des toiles métalliques, qui entraînent une certaine dépense ; cependant les ponts et chaussées en ont fait établir dans les maisons de leurs cantonniers, situées au sein des régions malsaines d'Aleria, de Calvi et de Portovecchio ; et le phare d'Astro, au nord d'Aleria, en est complètement garni.

De son côté, le ministère de l'agriculture a déposé, dans le même but, en 1902, plusieurs milliers de francs dans son domaine de Casabianda ; et il faut espérer que l'on ne s'arrêtera pas dans cette voie, avant que toutes les issues soient protégées.

⁂

C'est surtout la Compagnie des chemins de fer de la Corse qui a des devoirs d'humanité à remplir pour mettre son personnel à l'abri des fièvres paludéennes.

Pour cela, elle a à s'inspirer de ce qui a été fait en Italie, dans le réseau occidental, sur les lignes Rome-Sulmona, Rome-Orte et dans le rayonnement de Foggia.

Dans ces parages, la situation sanitaire était si mauvaise et si grave, il y a peu d'années encore, que les employés ne couchaient pas dans les diverses stations. Il n'existait pas de trains de nuit ; le premier convoi du matin amenait le personnel et le dernier convoi du soir l'emmenait.

Des statistiques fort intéressantes ont fait connaître que, sur ces lignes italiennes, 1.000 individus étant protégés par des toiles métalliques complètement et 406 ne l'étant que d'une façon partielle, 478, parmi les premiers ont été atteints, soit 19 0/0 ; et 82 parmi les seconds, soit 20 0/0.

La différence est notable, d'autant plus que presque tous les protégés tombés malades l'avaient déjà été antérieurement ; et on sait combien les récidives sont difficiles à éviter.

Des constatations analogues ont été faites en Sicile, en Sardaigne, en Lombardie et en Vénétie. Partout les toiles métalliques protectrices ont fait baisser notablement la moyenne des fièvreux. Dans le Latium, où d'ordinaire 35 0/0 des habitants sont frappés, la proportion est descendue à 13 0/0, sur 810 habitants protégés.

⁂

Le directeur des chemins de fer départementaux de la Corse, M. Fontaine, est un ancien officier de marine qui a apporté beaucoup de sollicitude dans les essais pour protéger le personnel sous ses ordres.

Avec l'activité intelligente dont il avait fait preuve quand il servait dans la flotte et commandait, comme lieutenant de vaisseau, un torpilleur dans la Manche, M. Fontaine a obtenu de sa Compagnie que la quinine serait fournie gratuitement à ses employés en aussi grande quantité qu'ils le désireraient.

Jusqu'à présent, il n'a pas été aussi heureux pour se faire accorder le droit de défendre des installations de toiles métalliques ; toutefois une maison de garde-barrière a été garnie, à titre d'essai ; et on annonce que, cet été, dix installations seront complètes.

Les sommes nécessaires ne sont pas considérables ; et, question d'humanité à part, la Compagnie rentrera probablement dans ses frais, si elle réussit à améliorer l'état sanitaire de son personnel ; car son service médical lui coûte 20.000 francs par an, et les maladies à soigner proviennent presque toutes du paludisme.

Or la Compagnie fournit des remèdes qui lui reviennent cher, par exemple de l'huile de foie de morue pendant des mois entiers à des enfants de cantonniers. En outre, quand un ouvrier est exempt de service, il faut payer son remplaçant. Combattre la fièvre est donc faire œuvre de sage économie.

⁂

Puisqu'il est admis que la propagation de la fièvre paludéenne se fait d'une façon déplorable par les moustiques, il apparaît clairement que l'on doit s'occuper d'empêcher leur reproduction, ce qui est plus facile peut-être que de les détruire ensuite.

Comme ils naissent et se multiplient dans l'eau stagnante des marais et des étangs, il faut appliquer la méthode employée aux Antilles, où l'on a été amené à croire que la fièvre jaune était due à un insecte spécial.

A Cuba, où le terrible *vomito* fait tant de victimes, on a remarqué qu'il suffisait d'étendre une légère couche de pétrole à la surface d'une eau stagnante pour détruire les larves des moustiques. D'après les estimations qui méritent d'inspirer confiance, il suffit de 10 à 12 centimètres cubes de pétrole pour couvrir un mètre carré de surface. Mais il paraît qu'il faut recommencer l'opération plusieurs fois pendant l'été.

La théorie de la contagion par les moustiques doit amener à découvrir l'action que l'arbre appelé eucalyptus peut exercer sur ces insectes ; car il n'est pas douteux que des plantations de cette essence, autour d'une habitation, préservent des fièvres paludéennes. L'expérience a donné, à cet égard, des résultats indiscutables.

Tout on se félicitant des efforts tentés pour atténuer les dangers paludéens, on doit reconnaître qu'il n'y a là que des palliatifs. Pour assainir la côte orientale de la Corse, de même que partout où existent des fièvres endémiques, il faut avoir recours à la mesure radicale de l'écoulement des eaux.

Cela exige sans doute des travaux dispendieux ; mais la valeur des terrains conquis sur la maladie donnerait la compensation. Il est à souhaiter que des capitaux se tournent de ce côté et apportent à la Corse ce qui lui manque pour arriver à la prospérité pour laquelle elle a été faite par la nature.

JEAN FROLLO.

(*Petit Parisien*).

Tunisie-Corse

Nous apprenons par le *Petit Bizertin* du 4 mars, que, dans sa séance de la veille, le Conseil municipal de Bizerte a émis un vœu tendant à la création d'une ligne maritime reliant la Tunisie à la Corse, avec point de départ et d'arrivée à Bizerte.

Les Conseils municipaux de Corse élus ou à élire, répondront courtoisement à leurs confrères Bizertins en émettant le même vœu au plus tôt, nous n'en doutons pas.

Outre les avantages commerciaux déjà exposés dans des articles précédents, il ne faut pas oublier que nombreux et non des moindres sont les Corses colonisateurs en Tunisie et surtout aux environs de Bizerte.

LUDOVIC ATLAS.

Jurisprudences Corses

12 mars 1735. — Ce jour-là, arrive à Aleria, un vaisseau anglais venant de Tunisie et ayant à bord un personnage inconnu.

Ce personnage était Théodore de New-

134— FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIV

SUBSTITUTION

Il était assis sur un tas de broussailles dont il tirait de temps en temps quelques branches pour empêcher son feu de s'éteindre. Son costume, que nous avons déjà décrit, n'avait subi aucun changement, si ce n'est qu'il avait, sur la tête, son vieux chapeau de ferme triangulaire qui n'avait excité l'envie d'aucun des Hurons.

Le chasseur, qui se rappelait la manière dont David s'était enfui précipitamment de la caverne, soupçonna le sujet de ses méditations.

Ayant fait d'abord le tour de la hutte pour s'assurer qu'elle était isolée de toutes parts, ne présumant pas qu'il arrivât aucune visite au chanteur, à une pareille heure, il se hasarda à entrer sans bruit et s'assit sur ses jambes de derrière en face de David dont il n'était séparé que par le feu.

Une minute se passa en silence, chacun d'eux ayant les yeux fixés sur l'autre.

Enfin, la vue soudaine du monstre qui occupait toutes ses pensées l'emporta, nous ne dirons pas sur la philosophie de David, mais sur sa foi et sa résolution. Il prit son instrument et se leva avec une intention confuse d'essayer un exorcisme en musique.

— Monstre noir et mystérieux ! s'écria-t-il, en affermissant d'une main tremblante ses lunettes sur son nez et feuilletant ensuite sa version poétique des psaumes pour y chercher un cantique convenable à la circonstance, j'ignore quelle est votre nature et quelles sont vos intentions ; mais si vous méditez quelque chose contre un des plus humbles serviteurs du temple, écoutez la langue inspirée du roi prophète et repentez-vous.

L'ours se serra les côtes en poussant de rire et lui répondit :

— Remettez votre joujou dans votre poche et ne vous fatiguez pas le gosier. Cinq mots de bon anglais vaudront mieux en ce moment.

— Qui es-tu donc ? demanda David essoufflé à peine.

— Un homme comme vous, répondit le chasseur, un homme dans les veines duquel il n'y a pas plus de mélange de sang d'ours que dans les vôtres. Avez-vous si tôt oublié celui qui vous a rendu le joujou que vous tenez à la main.

— Est-il possible ! s'écria David respirant plus librement, quoique sans comprendre bien clairement cette métamorphose, qui le faisait penser à celle de Nabuchodonosor ; j'ai vu bien des merveilles depuis que je vis avec des païens, mais pas encore un prodige comme celui-ci.

— Attendez ! attendez, dit Œil de Faucon en se dépouillant de sa tête pour rassurer complètement son compagnon ; vous elles voir une peau qui, si elle n'est pas aussi blanche que celle des deux jeunes dames, ne doit ses couleurs qu'au vent et au soleil. Et à présent, parlons d'affaires.

— Parlez-moi d'abord de la captive et du brave jeune homme qui est venu pour la délivrer.

— Ils sont heureusement tous deux à l'abri des tomahawks de ces coquins. Mais pouvez-vous me mettre sur la piste d'Uncas ?

— Uncas est prisonnier et je crains bien que sa mort soit décidée. C'est bien dommage qu'un pareil jeune homme meure dans son ignorance... J'ai choisi une hymne...

— Pouvez-vous me conduire près de lui.

— La tâche ne sera pas difficile, quoique je craigne que votre présence ne fasse qu'ajouter à son infortune au lieu de l'adoucir.

— Plus de paroles ; montrez-moi le chemin.

Et parlant ainsi Œil de Faucon replaçait la tête d'ours sur ses épaules et il donna l'exemple à son compagnon en sortant le premier de la cahane.

Chemin faisant, David apprit à son compagnon qu'il avait déjà rendu visite à Uncas, sans que personne s'y opposât ; ce dont il était redevable tant à l'aliénation d'esprit qu'on lui supposait, qu'aux bonnes grâces particulières d'un des gardes du Mohican que le chanteur avait choisi comme un sujet propre à convertir.

Il est fort douteux que le Huron comprît parfaitement les intentions de son nouvel ami ; mais comme des intentions exclusives sont flatteuses pour un sauvage aussi bien que pour un homme civilisé, celles de David avaient certainement produit sur lui l'effet que nous venons de rapporter.

Il est inutile de parler de la manière adroite avec laquelle Œil de Faucon tira tous ces détails du bon David ; nous ne dirons même rien des instructions qu'il lui donna, nos lecteurs en verront le résultat se développer avant la fin du présent chapitre.

La cabane dans laquelle on gardait Uncas était précisément au centre des autres habitations, dans une situation qui rendait très difficile de s'approcher ou de s'en éloigner sans être aperçu.

Mais, le chasseur n'avait pas dessein de s'y introduire furtivement. Comptant sur son déguisement, et se sentant en état de jouer le rôle dont il se chargeait, il prit le chemin le plus direct pour se rendre vers cette hutte.

L'heure avancée de la nuit le favorisait mieux que toutes les précautions qu'il aurait pu prendre.

Les enfants étaient ensevelis dans leur premier sommeil ; les Hurons et leurs femmes étaient rentrés dans leurs cabanes ; l'on ne voyait plus, dans les environs des huttes, que quatre ou cinq guerriers qui veillaient sur le prisonnier et qui, de temps en temps, avançaient la tête à la porte de sa prison, pour voir si sa constance se démentait.

(*A suivre*).

huit qu'on allait proclamer roi de la Corse.

Son abord, dit-on, avait quelque chose de si noble, ses manières, un tel parfum d'aristocratie, que l'on se sentait porté, malgré soi, à s'incliner devant lui ; et puis Théodore disait avec tant d'assurance qu'il allait chasser les Génois de l'île.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 19 mars à 2 h. 1/2

1. Isabelle, Puech.
2. L'Africaine, Meyerbeer.
3. Les Hydrophates, Gung'l.
4. Un jour d'été au Norvège, Wilmers.
5. Rosette, Carlo.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 7 mars 1903.

Après une courte période de tassement, le marché a repris sa tendance à la hausse. Soutenu par l'approche du coupon, notre 3 0/0 a dépassé le pair à 100.27. L'Extérieure finit en légère avance à 92 frs ; la dette Serbe Unifiée à 0/0 s'est traitée à 77.55 ; les actions ottomanes ont été agitées. Le Crédit Lyonnais clôture à 1.130, le Comptoir d'Escompte à 587 ; la Société Générale se tient à 635 ; le Crédit Foncier est mieux tenu à 782.

Grande animation au marché en Banque. L'action Economique Industrielle est en hausse à 172. L'Obligation 5 0/0 Grenade est active à 348 ; on escompte avec raison l'augmentation des recettes qui résultera du prochain prolongement de l'exploitation de la ligne Motrile-Grenade. Affaires suivies sur la Gold Run à 16.40 et la Calaloch à 61. L'Obligation à 1/2 Tramways Electriques et Chemins de Fer est ferme à 465.50 ainsi que l'action à 76.75, bien influencées par les recettes des Electriques d'Espagne qui sont en augmentation pour la dernière décade de février de 44.455,97 pesetas, et pour l'exercice en cours de 429.385,48. Le Lautaro Gives s'avance à 95 frs.

Au comptant, la Rokambo est recherchée à 33.75 et 34. L'Ivory Consolidated Gandfil is progresse à 34 frs ; ses actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire le 15 courant, pour ratifier la cession consentie par la New Austral de toutes ses concessions en Côte d'Ivoire.

Les actions des Mines de Plomb et de Zinc de Saint-Barthélemy-de-Piein (Ardèche) se négocient aux environs de 700 francs. Les usines d'électricité et de transport de force seront terminées dans un mois ; l'exploitation commencera incessamment.

Des bilans de la Compagnie d'Assurances contre les accidents, la Caution, il ressort que pour ses deux premiers exercices, elle a pu servir à ses actionnaires, intérêts et dividende, 8 0/0 du capital appelé, et qu'pour la troisième année et 12 0/0 pour la quatrième. Elle entame pour le deuxième exercice 1903, des résultats encore plus intéressants, puisqu'une répartition d'environ 25 0/0 sera aussi proposée à l'assemblée.

SILHOUETTES PARLEMENTAIRES

Thadée Gabrielli

Attentif sur son banc du centre, le comte légèrement appuyé sur le bord du pupitre, M. Thadée Gabrielli fixe de son œil scrutateur — l'œil du magistrat — l'orateur qui occupe la tribune. Quand la discussion se passionne, il donne parfois quelques signes d'impatience comme jadis, au prétoire, lorsqu'un stagiaire trop bavard dénaturait le débat.

On devine que s'il en était besoin, il pourrait intervenir et apporter dans la discussion l'appoint de sa parole nette et de son jugement éclairé.

Je rencontrai au mois de mai un député de la majorité qui me demanda curieusement :

— Quel est donc ce jeune homme que vous venez d'élire en Corse ?

— Mais, dis-je surpris, quel jeune homme ?

— Le neveu d'Emmanuel Arène...

M. Gabrielli est, en effet, le neveu du député d'Ajaccio, mais ce n'est plus un tout jeune homme. Il a combattu pour la République aux heures difficiles et, s'il était demeuré dans le rang, nul ne l'eût oublié. D'abord magistrat à Sartène, ensuite procureur de la République à Ajaccio, M. Gabrielli ne se pressait pas, dans sa modestie, de parvenir trop vite à la Chambre. Pendant vingt ans il a puisé dans ce labeur quotidien et passionnant du magistrat des enseignements précieux dont il saura faire bon usage au Parlement.

On se souvient que c'est par une acclamation presque unanime que les Sartenais élurent leur ancien procureur. Le fait est cependant assez rare et assez symptomatique d'un magistrat, obligé par son devoir professionnel de montrer bien souvent une rigueur qui est rarement du goût de ceux qui la subissent et qui garde en plus de l'estime la cordiale amitié de ceux qu'il dût souvent morigéner.

Ce trait dépeint admirablement l'esprit bienveillant et équitable de celui dont on pourrait dire sans paradoxe qu'il fut la « Bon Procureur ». Joté maintenant dans l'âpre lutte des partis, le député de Sartène n'a aucune haine pour ses adversaires. Il a même quelques tendances à les considérer un peu comme des hommes momentanément égarés et susceptibles de revenir aux principes de liberté et de tolérance mutuelle qui sont le critérium de son républicanisme.

Et il travaille ! On le sait et on en abuse peut-être un peu, mais il prend ce surcroît de besogne avec une louable philosophie et s'occupe activement de faire aboutir les questions primordiales qui sollicitent son attention. Les bons effets de son intervention se sont déjà fait sentir dans cette affaire du port de Propriano si heureusement solutionnée. Ce n'est là qu'une première victoire, car, avec ses solides qualités de travail, sa connaissance approfondie des hommes et son inlassable énergie, M. Thadée Gabrielli est appelé à servir heureusement dans toutes les circonstances la Corse et la République.

HENRY D'ACCON.

(*Le Phare de la Corse*, édition parisienne).

SAVON DU CONGO de m'sieur des compagnons

Syndicat agricole de Bastia

Les membres du syndicat agricole de Bastia sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale du syndicat qui aura lieu dimanche prochain 15 du courant, à 1 heure de l'après midi, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

Ordre du jour : Compte rendu des opérations du syndicat ; Modifications à apporter aux statuts ; Renouvellement du bureau ; Questions diverses.

Conférence de garnison

Le Major de la garnison a l'honneur de faire connaître à MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale, qu'une conférence de garnison sur le tir d'une batterie de 75 sera faite samedi prochain, 14 mars 1903, par M. le capitaine Ferreyra, du 38e d'artillerie.

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont autorisés à y assister.

Réunion à 9 heures du matin, dans le hangar de la cour de la caserne Marbeuf.

Cour d'Assises

Présidence de M. le conseiller FLACH

Audience du 10 mars

LE PARRICIDE DE PRUNO

Audition des témoins

Les interrogatoires terminés, l'audience est suspendue pendant une demi heure environ. A la reprise, on procède à l'audition des témoins qui, au nombre de vingt-sept, répondent tous à l'appel de leurs noms et confirment entièrement leurs dépositions écrites.

Le 1er témoin entendu est M. le docteur Zuccarelli. L'honorable praticien énumère longuement les données de l'autopsie à laquelle il a procédé, de concert avec son confrère, M. le docteur Giorgi de Bastia. La position dans laquelle a été trouvé le cadavre, le singe et la direction des blessures, le trajet suivi par le projectile, cette circonstance que les doigts de la victime n'étaient pas crispés et ne portaient aucune trace de brûlure l'endroit où a été trouvé le pistolet et enfin le fait que le cadavre a été trouvé par les premières personnes qui ont pénétré dans la chambre mortuaire, les couvertures remontées jusqu'au cou et les bras sous les couvertures, démontrent jusqu'à la dernière évidence que l'hypothèse du suicide doit être forcément rejetée. Il n'est pas possible qu'Innocenzi Charles-Louis se soit tué lui même. Sa mort doit être attribuée à une main étrangère et aucun doute n'est permis à cet égard.

On entend ensuite les voisins de la victime, les personnes qui ont pénétré les premières dans la chambre où s'est déroulé le drame. Ces divers témoins donnent sur la situation dans laquelle se trouvait le cadavre des détails tels que la version donnée par les accusés paraît difficile à admettre.

D'autres témoins parlent des paroles significatives qu'aurait prononcées Charles-Joseph Innocenzi, lorsqu'en avril dernier, son père lui avait porté un coup de bâton à la tête. Il demandait le jour même un pistolet à un de ses amis parce que, disait-il, il voulait brûler la cervelle à son père. A un autre témoin il déclarait que si son père le battait une autre fois, les choses ne se seraient pas passées ainsi, et à une troisième personne, il disait que son père l'avait échappée cette fois, mais qu'à la prochaine, il ne s'en serait pas tiré à si bon compte.

On entend ensuite divers jeunes gens, dont les dépositions précises et concordantes établissent, jusqu'à la dernière évidence, que l'arme ayant occasionné la mort de Charles-Louis Innocenzi a été prise dans la nuit du 2 août par Charles-Joseph au nommé Cesarini Jean-Thomas.

Charles-Joseph semblait d'ailleurs, depuis quelque temps, n'avoir eu qu'une préoccupation, se procurer par tous les moyens une arme quelconque. Au mois de juillet 1902, il aurait essayé de s'emparer de celle du nommé Poli François-Martin.

Le témoin Mariani Charles vient faire une déposition accablante contre Charles-Joseph Innocenzi. La 15 novembre, c'est à-dire trois jours avant le crime, il l'aurait pris (le témoin devant se rendre à Bastia) de remettre le pistolet, volé à Cesarinidans la nuit du 2 août, à un armurier de cette ville pour le faire réparer. Le 16 novembre l'aveugle a essayé le pistolet, l'a chargé lui même et s'est assuré qu'il fonctionnait bien. Le pistolet qui a été trouvé dans la chambre de la victime et qui a servi à donner la mort à Innocenzi Charles-Louis est bien celui que l'accusé lui avait remis trois jours auparavant pour le faire réparer.

On entend ensuite une série de témoins qui prêtent à Marie-Antoinette Mariani des paroles significatives. A l'un, Antoinette aurait dit « je donnerais volontiers 1000 francs pour qu'on me débarrasse de mon beau-frère ». Antoinette aurait été également présente lorsque, il y a deux ou trois ans, sa sœur Marie Jeanne, aujourd'hui décédée, aurait demandé à un témoin de lui procurer « l'herbe qui tue » parce que disait-elle, elle lui avait fait manger des mets préparés avec de l'huile « arrangeata », mais le lendemain, quand il s'était levé, il ne s'en était pas ressenti. Marie-Jeanne aurait aussi prié un ancien étudiant en pharmacie de lui procurer un poison lent et sûr.

Le témoin Poli Marie-Hélène affirme que trois ou quatre jours avant le crime, Marie-Antoinette aurait proféré des menaces significatives contre son beau-frère.

Enfin le pâtre communal Antoni Ambroise entretient les jurés d'une tentative de meurtre commise sur sa personne en août 1901 par Charles-Joseph qui lui aurait tiré deux coups de fusil, parce qu'il l'avait entendu accuser ses deux tantes de vol.

Audience du 11 mars

L'audience commence à midi précis.

Réquisitoire de M. Noguères

La parole est donnée à M. le Procureur général Noguères. L'éminent magistrat prononce un admirable réquisitoire.

M. le Procureur général déclare qu'en prenant connaissance du volumineux dossier de cette affaire, il a éprouvé un sentiment d'horreur et d'indignation, tempéré cependant par un sentiment de pitié. Porter une main criminelle sur l'auteur de ses jours, ceux donner la mort à celui qui a guidé vos premier pas, qui vous a soutenu de ses sages conseils ; c'est horrible, c'est monstrueux. Cependant la nature a été bien cruelle, bien ingrate pour l'auteur de cet épouvantable forfait.

Il est attentat de cécité complète, et, il est permis de se demander si une aussi terrible infirmité n'est pas de nature à diminuer, dans une certaine mesure, la lourde responsabilité qu'il a encourue.

Entrant ensuite dans le cœur de l'affaire, l'éminent orgueil du ministère public, démontre d'une façon péremptoire à l'aide des constatations médicales, de l'unanimité des témoignages recueillis et de la situation dans laquelle a été trouvé le cadavre que l'hypothèse du suicide doit être rejetée d'une façon absolue. On pourra discuter les témoignages qui se sont produits. Que dira-t-on à propos des conclusions si nettes, si fermes, si catégoriques auxquelles se sont arrêtés les hommes de l'art ? C'est la science qui a parlé par leur bouche et devant les données de la science, il faut s'incliner.

Si donc, Innocenzi Charles-Louis ne s'est pas suicidé, il mort victime d'un lâche et odieux assassinat. Or, son fils se trouvait seul à ses côtés dans la chambre où on lui a donné la mort. Aucune personne étrangère n'y est entré, donc seul il peut être l'auteur du crime horrible commis sur la personne de ce malheureux. L'attitude de la famille entière suffirait, d'ailleurs, à établir la culpabilité. Il dormait profondément, dit-il, quand la détonation a retenti, il se réveilla brusquement. Quel sera son premier geste, son mouvement ? Il se précipitera sur son père, il lui demandera l'explication de ce qui vient de se passer. Est-ce ainsi qu'il agit ?

Il n'a d'autre préoccupation que de s'habiller promptement, et de descendre à la cuisine rejoindre ses sœurs qu'elles aussi ne songent pas un seul instant à pénétrer dans la chambre où dormait leur père. Comment aussi l'auraient-elles pu ? Comment aussi l'aveugle expliquera-t-il la présence dans la chambre de son père du pistolet que, quelques mois auparavant il avait volé à Cesarini et qu'il avait prié trois jours auparavant le témoin Cesarini de faire réparer par un armurier de Bastia.

La culpabilité d'Innocenzi Charles Joseph est donc certaine : celle de sa tante est aussi clairement établie. Marie-Antoinette Mariani semait, en effet, la haine et la discorde au domicile d'Innocenzi. D'une humeur massarante, d'un caractère impossible, d'une avarice sordide, elle accablait la malheureuse victime d'injures grossières. Elle la qualifiait d'escroc, d'assassin, et elle ne se gênait pas pour déclarer à qui voulait l'entendre, que la mort de son beau frère l'aurait comblée de joie.

D'ailleurs sa fuite précipitée le soir du crime chez la famille Stefani qu'elle ne visitait pas depuis plus d'un an, son séjour prolongé dans cette demeure jusqu'à une heure ainsi tardive, les menaces continuelles qu'elle proférait contre son beau frère et les paroles significatives que divers témoins placent dans sa bouche sont de nature à ne laisser aucun doute sur sa participation au crime. Son attitude quand elle pénètre dans sa propre demeure, suffit d'ailleurs, pour démontrer jusqu'à la dernière évidence, la culpabilité de cette femme qui doit être frappée aussi sévèrement que l'auteur principal.

Dans une affaire pareille, les jurés peuvent tout au plus faire l'aumône aux deux accusés des circonstances atténuantes ; ils les puiseront pour l'aveugle dans l'infirmité terrible dont il est atteint, pour la femme dans des considérations d'humanité. Aller plus loin serait de la faiblesse, et l'éminent organe de l'accusation conclut en demandant contre les deux accusés la peine des travaux forcés à perpétuité.

Le réquisitoire terminé, l'audience est suspendue durant quelque minutes. Elle est reprise à 2 heures 20.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori, auquel incombait la lourde tache de présenter la défense de l'auteur principal Innocenzi Charles-Joseph, prend le premier la parole. L'accusation est grave, le crime odieux, et c'est pourquoi les jurés exigeront, pour se prononcer affirmativement sur l'unique question qui leur sera posée des preuves précises, tangibles de culpabilité que l'accusation a été impuissante à leur fournir. L'éminent magistrat qui a soutenu l'accusation a montré lui-même qu'il n'était pas intimement convaincu de la culpabilité d'Innocenzi en réclamant, en faveur de cet accusé, le bénéfice des circonstances atténuantes. Si cette culpabilité était certaine, indiscutable, l'honorable organe de l'accusation n'aurait pas hésité à demander aux jurés de faire leur devoir jusqu'au bout, en rendant contre Innocenzi Charles-Joseph un verdict sans atténuation.

L'honorable défenseur met les jurés en garde contre les dépositions qui se sont produites ; elles sont l'œuvre d'un dénonciateur anonyme qui a formé à Pruno l'opinion publique, en dénaturant les faits et en essayant ainsi de surprendre la religion des juges appelés à statuer sur le sort de son malheureux client.

Me Decori se demande à quel mobile Innocenzi aurait obéi en donnant la mort à son père. Quel intérêt avait-il à se débarrasser de l'auteur de ses jours ? L'accusation a été impuissante à l'indiquer. Dès lors son acte ne s'expliquerait pas.

L'honorable défenseur démontre ensuite que le docteur Zuccarelli a été beaucoup moins affirmatif dans son rapport qu'à l'audience. Me Decori ne peut d'ailleurs s'empêcher de faire observer que des maîtres éminents, tels que le professeur Cardieu, ont fait preuve, dans des espèces identiques, d'une prudence et d'une réserve qui les honorent. Il est toujours dangereux d'affirmer, en pareil cas, et les constatations médicales ne doivent être acceptées qu'avec les plus grandes réserves. D'ailleurs, les affirmations des honorables praticiens qui ont procédé à l'exhumation tardive du cadavre, basent principalement leurs conclusions sur la position dans laquelle les témoins ont trouvé Innocenzi Charles-Louis après la détonation. Or, ces témoins peuvent avoir touché au cadavre, la preuve du contraire n'est pas rapportée, et dans ces conditions les conclusions auxquelles se sont arrêtés les docteurs perdent de leur valeur.

Me Decori flétrit ensuite les agissements inqualifiables de l'adjoint municipal de la commune de Pruno, qui est l'auteur de toutes les calomnies, de toutes les impostures, de tous les mensonges, à l'aide desquels on espère obtenir la culpabilité du malheureux Innocenzi, victime d'une cabale cordiale contre lui. La gendarmerie arrive sur les lieux dès le 19 novembre, elle procède à une enquête minutieuse et rien ne donne à croire, ou à supposer, que Charles Louis Innocenzi est mort victime d'un assassinat. Tout le monde, au contraire, est convaincu que ce malheureux s'est suicidé, jusqu'au jour où une plainte anonyme met l'action publique en mouvement. Une information est ouverte, de nombreux témoins sont entendus et cependant, dit l'honorable défenseur, on n'a pu produire contre Charles-Joseph Innocenzi aucune charge sérieuse, décisive, et de nature à faire admettre la culpabilité comme certaine.

Me Decori relève ensuite les invraisemblances auxquelles se heurte le système de l'accusation ; les contradictions dans lesquelles sont tombés de nombreux témoins. L'honorable défenseur n'en veut d'autre preuve que l'accusation odieuse de vol de pistolet qu'on a dirigée contre son malheureux client. Innocenzi était dans une situation de fortune enviable : et s'il avait conçu à l'avance le dessein d'attenter aux jours de son père, il lui aurait été facile de faire l'acquisition de l'arme avec laquelle il se proposait de lui donner la mort. Innocenzi Charles-Louis avait au surplus manifesté le jour même du 18 novembre, l'intention de mettre fin à ses jours, et dans ces conditions les jurés admettront, tout au moins, comme vraisemblable la version présentée par l'accusé. Ils feront, en tous cas, bénéficier ce malheureux du doute profond qui existe dans cette affaire.

Dans une vibrante péroraison, Me Decori adjure le jury d'apprécier cette affaire froidement et avec toute l'attention qu'elle comporte. Si les juges d'Innocenzi Charles-Joseph descendent au fond de leurs consciences ils pourront aisément se convaincre que l'accusation a été impuissante à fournir la preuve de sa culpabilité et ils n'hésiteront pas, dans ce cas, à rendre en sa faveur un verdict négatif.

Plaidoirie de Me Nivaggioli

Me Nivaggioli présente la défense de Marie-Antoinette Mariani qui n'a à répondre qu'à une accusation de complicité. Il ne faudrait pas cependant que les jurés s'imaginent que sa situation est moins grave que celle de l'auteur principal. La loi est formelle : elle punit l'auteur principal de la même peine que le complice, et l'honorable défenseur ajoute que dans cette affaire, si le système de l'accusation était admis Marie-Antoinette Mariani devrait être punie plus sévèrement encore que Charles-Joseph Innocenzi. On l'accuse, en effet, d'avoir armé le bras de son neveu qui n'aurait été autre sous main qu'un instrument docile et passif.

Après avoir défini les différentes complicités que la loi pénale définit et punit de peine sévère. Me Nivaggioli démontre que Marie-Antoinette ne saurait être déclarée coupable. Il peut y avoir contre elle de graves présomptions, les jurés peuvent être moralement convaincus de sa culpabilité, mais cela ne saurait et ne pourrait leur suffire car il ne faut pas oublier, quelles seraient pour cette malheureuse les conséquences épouvantables d'un verdict de culpabilité.

S'emparant ensuite des documents officiels qui sont à la procédure, Me Nivaggioli démontre que la mairie et l'adjoint de Pruno qui ont fait, contre sa clientèle, des dépositions accablantes, la représentant dans les renseignements qu'ils ont fournis à la gendarmerie comme une femme dont l'honnêteté, la conduite et la moralité ont toujours été à l'abri de tout reproche. Me Nivaggioli fait ensuite un tableau saisissant des vexations continuelles et des mauvais traitements dont sa malheureuse cliente était constamment en butte de la part de son beau-frère. Cette malheureuse cruellement battue par la victime n'a jamais songé à porter plainte, et l'on ira croire au jury qu'elle a armé le bras de son neveu ! Est-ce admissible, est-ce vraisemblable ?

L'honorable défenseur s'explique ensuite sur les propos menaçants imputés à sa cliente. Ils remontent à plusieurs années, et à l'audience, se trouvant face à face avec Marie-Antoinette Mariani, les témoins n'ont pas osé les placer dans la bouche de l'accusée, ils les ont attribués à sa sœur, morte depuis quatre ans, commettant ainsi une lâcheté et une infamie en osant attaquer la mémoire d'une femme qui avait été le modèle des épouses et le modèle des mères.

Me Nivaggioli explique, enfin, la fuite de sa cliente dans la maison Stefani. Charles-Louis Innocenzi était rentré chez lui le 18 novembre complètement pris de boisson, le fait est indiscutable, quand il était dans cet état, il s'en prenait surtout à sa belle-sœur, qui, pour éviter de mauvais traitements, avait jugé prudent d'abandonner, ce soir là, la demeure commune. Le temps était mauvais : il pleuvait et voilà pourquoi elle se rend de préférence dans la famille Stefani dont la maison était contiguë à la maison Innocenzi. Elle ne quitta cette maison que lorsque elle a pu avoir la certitude que son beau-frère est rentré et qu'il est profondément endormi. Si, après le coup de feu, Marie-Antoinette Mariani n'est rendue chez Manzel Angèle, c'est que, ignorant ce qui s'était passé, craignant que son beau-frère n'eût commis un attentat sur l'un des siens, elle redoutait de se trouver en sa présence. La conduite de Marie Antoinette Mariani dans la soirée du 18 novembre est donc naturelle et les agissements antérieurs de son beau frère à son égard l'explique surabondamment.

En terminant, Me Nivaggioli fait un suprême et pressant appel à la justice des jurés. Pour condamner un accusé, ils exigent que l'accusation leur fournisse la preuve matérielle de sa culpabilité. Cette preuve, l'honorable défenseur attend encore que l'accusation la forme.

Dans ces conditions les jurés n'hésiteront pas à rendre en faveur de sa malheureuse cliente un verdict de non-culpabilité, ils hésiteront d'autant moins que dans une affaire pareille, il n'y a pas d'atténuation possible. C'est donc un verdict d'acquittement qu'ils prononceront en faveur de Marie-Antoinette Mariani, et ce verdict, l'honorable défenseur l'attend en toute confiance de la sagesse et de la justice des jurés.

Le Verdict

Après une courte délibération, le jury rend un verdict négatif en faveur de Marie Antoinette Mariani et un verdict affirmatif mitigé par l'admission des circonstances atténuantes en ce qui concerne Innocenzi Charles-Joseph.

En exécution de ce verdict Innocenzi Charles-Joseph est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Mariani Marie-Antoinette est acquittée et mise sur le champ en liberté.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR
de
LA SURDITÉ
d'une
MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ

Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.

Si vous habitez la province, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra, gratis et franco, le journal « La Médecine des Sons » qui explique l'action de l'Antiphone inventée Bernard et expose clairement la méthode curieuse, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 11 MARS

Thermomètre — 7 heures du matin, + 8 8 à midi, + 14°. 7 heures du soir + 10 2. Maxima, + 14 5. Minima, + 8 4

Baromètre — 7 heures du matin, 765 m m midi, 764 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme

Dans l'après-midi, S. E. modéré.

Etat du ciel, demi-couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Carnet mondain

Lundi a été célébré à Paris le mariage de Mlle Cagnioracci avec M. Moro de Giafferri, avocat à la cour d'appel.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands Magasins du Printemps de Paris*, que nous publions aux annonces.

Accident

Les journaux de Tours annoncent qu'un cours d'une promenade, M. le capitaine Innocenti, du 5e régiment de cuirassiers, a été renversé par son cheval emballé et s'est fracturé la jambe.

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

A vendre

Plants d'orangers, citronniers, mandariniers et chinois. S'adresser chez M. Colonna, à Capannelle.

Prix défiant toute concurrence.

Achetez du
FOULARD-SOIE!
GARANTI SOLIDE
Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés de printemps et d'été.
Spécialités : Foulards imprimés, Soie écrue, Linon rayé et Soie lavable pour robes et blouses, à partir de 1 fr. 20 le mètre.
En Corse nous vendons directement aux particuliers et envoyons à domicile, franco de port et de droits, les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries

Bourse de Paris

	10 mars.	— 11 mar
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.05 —	99.85
— 3 p. 0/0 amortis.	99.75 —	99.75

Dépêche Télégraphique Spéciale du Journal de Nice

NOS REPRÉSENTANTS

MM. Rane et Giacobbi, sénateurs, Emmanuel Arène, Astima, Gabrielli et Malaspina, députés, ont fait, avec M. Cassagneras, préfet de la Corse, une démarche auprès du ministre des travaux publics pour l'entretenir des diverses questions intéressant la Corse, notamment l'achèvement du chemin de fer et des travaux des ports de Bastia, Ajaccio et Propriano, ainsi que de la question de la route des Sanguinaires.

Les représentants de la Corse avaient préalablement entretenu de ces diverses questions le président du Conseil, qui a fait savoir à son collègue, le ministre des travaux publics, qu'il joignait également sa recommandation chaleureuse.

M. Maruéjouls a promis d'examiner personnellement ces diverses affaires avec le vif désir de leur donner la solution la plus prompte et la plus favorable.

LA
Question de Confiance
et les Congrégations

Le groupe de l'Union démocratique présidé par M. Etienne, a tenu aujourd'hui une importante séance.

M. Lozé, ancien ambassadeur, a demandé que le président du groupe fit des démarches auprès du président du Conseil pour l'engager à ne pas poser la question de confiance.

M. Barthou répond que cette démarche n'aurait aucune chance, puisque le gouvernement avait déjà fait connaître nettement son intention de poser la question de confiance ; on ne pourrait donc que diminuer inutilement l'autorité du gouvernement.

M. Emmanuel Arène propose alors, de faire, auprès du président du Conseil, une démarche d'ordre plus général pour amener la procédure la plus libérale et la plus conforme à l'esprit de la loi.

Le député d'Ajaccio propose notamment de demander au gouvernement d'accueillir les demandes pour les congrégations qui, tout en étant enseignantes, possèdent des établissements hospitaliers en France et à l'étranger.

M. Emmanuel Arène a fait observer qu'il serait excessif de repousser les demandes de ces congrégations.

Cette opinion a été également soutenue par MM. Thomson et Barthou.

Finalement le groupe tout entier, y compris M. Lozé, s'est rallié à la proposition présentée par MM. Emmanuel Arène et Thomson tendant à charger son président d'aller conférer avec le président du conseil pour obtenir les conditions les plus impartiales et les plus équitables applications de la loi.

Nouvelles Militaires

LÉGION D'HONNEUR

Le Journal Officiel publiera demain les Tableaux de concours pour la Légion d'honneur.

Sont proposés pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. le chef d'escadron Darbou, commandant l'artillerie de l'arrondissement d'Ajaccio.

M. Massoni, sous-intendant militaire de 2e classe, à Bastia.

Ecole d'artillerie

M. Paoli, maréchal des logis au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, a été admis à suivre les cours de l'école d'artillerie et du génie, division du train des équipages militaires, avec le numéro 7.

Le Voyage Présidentiel

Les délégués Aixois à l'Elysée

Le président de la République a reçu M. Leydet, sénateur, qui lui a présenté les membres de la municipalité d'Aix, délégués pour inviter M. Loubet à s'arrêter dans leur ville, lors de son voyage en Algérie.

M. Loubet a répondu qu'en raison du peu de temps dont il disposerait, il ne voyait pas la possibilité d'accepter cette invitation.

La Santé du Président Kruger

Une dépêche de Menton signale une amélioration dans l'état de santé du président Kruger qui compte faire un voyage en Suisse dans le courant de mai.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Le rendement des impôts pour le mois de février s'est élevé à 194.551.700 francs, présentant une moins value de 1.320.800 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 10.017.100 par rapport au rendement de février 1902.

Les Morts du Jour

M. Fontaine

On annonce la mort de M. Fontaine, directeur du *Petit Provençal*.

AU VÉNÉZUÉLA

On télégraphie de Caracas qu'un décret a rétabli le blocus de l'Orénoque et des ports de Guanta et de Carupano par les forces vénézuéliennes. Le congrès du Vénézuéla ne serait pas disposé à approuver les protocoles avec l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne.

EN TURQUIE

On télégraphie de Salonique :

Des soldats turcs ont été attaqués par une bande d'insurgés à Senitza-Monastir. La fusillade a duré dix-neuf heures, les prisonniers fait par les Turcs ont été délivrés.

de Philippopoli :

Le gouvernement turc a envoyé un nouveau régiment sur la frontière bulgare. 50.000 hommes sont échelonnés sur cette frontière.

EN ANGLETERRE

Edouard VII en France

On avait annoncé que le roi d'Angleterre avait l'intention de passer quelques semaines sur la Côte d'azur. Le roi aurait renoncé à son voyage en France, et, comme au printemps dernier, s'embarquera à Portsmouth sur son yacht pour croiser dans les eaux anglaises.

Les dépenses de la Marine

Le budget de la marine anglaise atteint cette année le chiffre de 895 921.025 francs. Il prévoit la construction d'un grand nombre de navires et une augmentation d'effectif de 4.000 officiers et marins.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Isnard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Suite de la discussion des interpellations : 1. de M. Millevoye sur l'état de nos relations internationales ; 2. de M. Georges Berry, sur les événements qui se passent en Macédoine ; 3. de M. Delafosse, sur la direction de la politique du gouvernement au Maroc.

M. de Pressensé

A l'ouverture de la séance M. de Pressensé monte à la tribune et continue le discours qu'il a commencé hier sur la question d'Orient.

L'orateur soutient que si l'Arménie ne retrouve pas sa liberté, la diplomatie, européenne fera faillite.

Il faut, dit-il en terminant, modifier radicalement l'administration ottomane ; autrement, le printemps ne se passera sans des troubles graves qui seront suivis d'une répression sanglante. Il faut donc faire disparaître les orages menaçant l'avenir.

M. Raiberti

demande l'intégrité de l'empire chrétien. Nous devons, dit-il, surveiller les intrigues anglaises autour du Sultan, qui ont déjà fait perdre du terrain à l'influence française en Orient.

L'orateur expose la lamentable situation de la Macédoine devant laquelle la France ne saurait rester indifférente, puisqu'elle a toujours tenu à marquer son action en faveur de la civilisation.

En terminant il critique le programme des réformes appliqué à la Macédoine, programme qui ne saurait recevoir l'application du gouvernement français.

M. Sembat

déclare que la politique extérieure doit-être pacifique et opposée à l'esprit de conquête.

Il faut à tout prix restaurer le prestige de la cour arbitrale de la Haye.

La paix armée est ruineuse pour tous les pays.

M. Sembat ajoute qu'il faut maintenir en Chine la dynastie actuelle.

M. Deloncle

L'orateur demande des explications sur l'affaire de Muscate, et blâme sévèrement l'attitude du ministre des affaires étrangères.

M. Delcassé

monte à la tribune.

Le ministre des affaires étrangères répond avec calme à tous les précédents orateurs.

« Nous avons, dit-il, à Muscate les mêmes droits que l'Angleterre.

« Notre empire africain dépend de la situation du Maroc.

« La liberté du détroit de Gibraltar doit rester entière pour tous.

« L'indépendance du Maroc est la condition essentielle de la sécurité de nos possessions dans le nord de l'Afrique.

« Le gouvernement ne manque pas de veiller aux intérêts de la France dans ce pays.

« Au Venezuela, nous avons appuyé l'action des Etats-Unis pour obtenir l'arbitrage. »

Abordant ensuite la question du désarmement, M. Delcassé dit qu'avant de faire acte d'humanité, il faut songer à la France.

L'orateur compatit aux souffrances des Arméniens en Macédoine ; il dit que le gouvernement s'efforcera d'obliger la Turquie à faire des réformes sérieuses.

Le ministre, dit en terminant, que le rapprochement avec l'Italie s'accentue tous les jours.

M. Ribot

répudie la politique d'effacement.

« L'alliance franco-russe, dit-il, reste la base solide de notre politique.

» Nous pouvons entretenir de bonnes relations avec l'Allemagne sans renoncer à nos espérances.

» Nous devons obliger la Turquie à faire des réformes sérieuses, mais nous ne devons pas agir isolément.

» Nous devons empêcher l'influence rivale au Siam. »

M. Ribot déclare, en terminant, qu'il approuve la politique générale de M. Delcassé.

Les Ordres du Jour

La discussion étant close, le président consulte la Chambre sur la priorité à accorder à l'ordre du jour de M. Sembat qui est ainsi conçu :

Ordre du jour Sembat

« La Chambre invite le gouvernement à adopter l'arbitrage permanent et à préparer le désarmement simultané. »

La priorité est repoussée par 408 voix contre 131.

Ordre du jour Réveillaud

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour déposé par M. Réveillaud et qui est ainsi conçu :

« La Chambre approuvant la déclaration du gouvernement passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par mains levées.

Séance demain.

AVIS DE MESSE

Aujourd'hui jeudi, 12 du courant, à 9 heures précises du matin il sera célébré dans l'oratoire de Sainte-Croix une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme de

Mme Sébastien Gavini
Née GREGORJ

dotectrice perpétuelle de Saint-Crucifix des miraclee.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Pierre Petrolacci, née Lota ; MM. Dominique, François, Lucien et Toussaint Petrolacci ; Mme veuve J.-M. Guidi, née Petrolacci ; Mlle Victorine Petrolacci ; Mme veuve Victorine Lota, née Lavaggi ; M. Antoine Petrolacci ; Mlle Lucie Petrolacci ; M. et Mme Dominique Lota et leurs enfants ; M. et Mme Pascal Lota et leurs enfants ; M. et Mme Julien Lota et leurs enfants ; Mme veuve J. B. Musnor et ses enfants ; Mme veuve Orsoni et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Pierre Petrolacci

leur époux, père, grand-père, beau-frère, oncle, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu demain vendredi, 13 du courant, à 2 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, 40 Boulevard Paoli.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Gr

PARIS



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTES

Envoi Gratis et Franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la Saison d'Été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Cie
PARIS

Ils expédient également aux pêcheurs les chaussures de bain en toile, complètement imperméables, souples, sans odeur, dites Tres spéciales aux cures et eaux.

SERVICE DES EXPÉDITIONS POUR LA CORSE :

Rayon franco de port à partir de 25 francs, dans toutes les localités en Corse desservies par un port ou par une gare de chemin de fer.

SYPHILIS

TRAITEMENT VÉGÉTAL

S'adresser à M. le Docteur RYAIS, à Hellemmes-lez-Lille (Nord), qui expédie gratuitement et franco son Brochure explicative sous enveloppe fermée.

La Cie Generale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie

ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia

chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

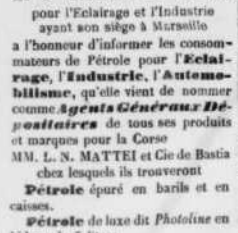
Essence de Pétrole dite *Naphthocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :

L. N. MATTEI et Cie à Bastia

ou à leur Succursale à Ajaccio.



DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire

Nouveau Port, Bastia

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage

CROISSANT

CAMION DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 45, rue de la République, Marseille.

MESDAMES

Vous économiserez rûrement

500 francs par an

sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes

« LA SAISON »

le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains. *Modestie Tranquillité* et Bonté de ses modèles.

6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.

Numéro Spécimen gratuit 30, rue de Lille, Paris

---

65 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS

MEMBRE DU JURY PARIS 1900

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Le Seul Véritable Alcoolat de Menthe Distingué par MAUX de COEUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.

SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS

Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.

EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE

PRÉSERVATIF contre les EPIDÉMIES

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom DE RICQLÈS

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne *mercerie* Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.



MAUX DE JAMBES

VARICES — DARTRES

DÉMANGEAISONS — PLAIES n'ayant cédé à aucun traitement

ULCÈRES — ECZÉMAS

Guérison assurée — Soulagement immédiat

PAR

L'EAU PRÉCIEUSE

Préparation recommandée par un grand nombre de médecins

DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUERISONS

Les demandes par correspondance doivent être adressées à :

Pharmacie DEPOMIER, à ROUEN

Le flacon franc de port contre mandat-poste de 3 fr. 50.

Il existe des CONTREFAÇONS, toujours exiger sur l'étiquette notre marque déposée dans le Cercle.

ASSURANCES d'ÉPARGNE

Un HÉRITAGE pour la Famille;

Une RETRAITE pour la Vieillesse;

Une DOT pour les Enfants.

GRESHAM

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG

Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.

Pour frêt s'adresser à

Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES

Superphosphates d'Os et Minéraux

Dosages garantis sur facture

LOUIS LACHÈVRE

MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE

DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos

On demande des représentants

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences

Articles de Ménage

Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT

Pose d'appareils d'Acétylène

Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI

Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia

Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie à Entrepôts aux Magasins Généraux de Boulevard de Cardo, 1.

ENDUIT OTTAVIANI

Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend **0** fr. **60** c.

En vente chez **H. CARBUCCIA**, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

---

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse

LIQUEUR

CÉDRATINE

digestive et rafraîchissante

L'inimitable

VIN DU CAP-CORSE

AU QUINQUINA

Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

25e ANNÉE — VENDREDI 13 MARS 1903 — N° 62

Le Petit Bastiais

00123

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Macédonius.

SOLEIL : (heure nationale)

Lever, 5 h. 52 m. — Coucher, 5 h. 33 m.

Lune : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20

FÊTE DE DEMAIN : Sainte Mathilde.

13 Mars

Edgar Quinet

Edgar Quinet ? Plus d'un lecteur ignorera peut être, en lisant ce nom, la question que se pose, dans *les Fiancés* de Manzoni, l'excellent Don Abbondio, à propos de Carneade : « Quel était cet homme ? » Question assez naturelle, nous n'en disconviendrons pas, surtout si nous tenons compte de la distance qui sépare Bastia de Paris.

Appelé, après Victor Hugo, après Michelet, et, en remontant un peu plus haut dans nos souvenirs, après Voltaire, à l'apothéose démocratique à l'occasion du centenaire de sa naissance, Quinet n'a atteint, en effet, ni de son vivant, ni depuis, l'universelle renommée de ses trois grands devanciers. Coréligionnaire politique de Victor Hugo et exilé comme lui, il n'a point, tant s'en faut, quoiqu'il ait écrit trente-cinq volumes, la prodigieuse puissance verbale de Maître. Collègue et compagnon de lutte, au Collège de France, de Michelet, auquel il a été lié par « cinquante ans d'amitié, » il attire moins que ce magique résurrecteur de notre passé, que ce grand-prêtre de l'universel amour, parce qu'il plane plus haut, croyons-nous, et aussi parce que son activité s'est dispersée davantage. Enfin, et ceci est de toute évidence, il n'a point eu, au XIXe siècle, cette royauté de l'esprit que Voltaire, dont il a lui-même si magnifiquement parlé, a exercée sur le XVIIIe.

Si donc les trois écrivains tout à fait illustres dont nous avons rappelé les noms ont mérité les honneurs — posthumes — du triomphe, il semble, au premier abord, que nous serions quittes envers l'écrivain Quinet, lequel, au surplus, ne nous demande rien, en lui décernant simplement l'ovation. Mais si, à côté de l'œuvre, dans l'œuvre plutôt, car Quinet ne se dédouble pas, nous considérons le caractère et la vie de l'homme, Quinet nous apparaît, en outre, comme une sorte de saint de la démocratie française. L'honorer hautement, comme on l'a fait hier au Lycée et comme on le fera dimanche au Théâtre de notre ville, c'est donc tout ensemble acquitter une dette de reconnaissance et offrir à la jeunesse libérale de notre pays (puisque les hommes faits ont, pour la plupart, leur siège fait), l'exemple si rare, si beau, si efficace d'un homme qui fut « une conscience ».

⁂

La biographie d'Edgar Quinet peut se résumer en quelques phrases. Né en Bresse, élevé au hameau de Certines, où le surprend, dix ans après, l'invasion, les études assez irrégulières qu'il fit aux collèges de Charolles et de Bourg et au lycée de Lyon le conduisirent jusqu'au seuil de l'Ecole Polytechnique. Mais, pris de passion pour les Lettres et l'histoire, il quitta tout pour s'adonner à ses études favorites. A 22 ans, il traduit et commente docte ment *La philosophie de l'histoire de l'humanité*, de Herder ; puis il fait un voyage en Angleterre, séjourne en Allemagne, assiste à l'expédition de Morée, visite en détail l'Italie et revient en Allemagne où il se marie (1835) *La Grèce moderne, L'Allemagne et la Révolution, Ahasvérus*, poème en prose, *Napoléon*, poème en vers (1836), *Prométhée*, autre poème en vers, *L'Allemagne et l'Italie*, sont écrits durant cette période.

En 1839, il est, nonobstant ses opinions républicaines, nommé professeur au Collège de France. Mais les applaudissements de ses auditeurs provoquent des contre-manifestations et son cours est suspendu, puis fermé. Condamné à se taire, Quinet recommence à voyager et à écrire. Il se rend en Espagne et en Portugal, publie la relation de son voyage et les *Révolutions d'Italie*. Après février 1848, il reprend possession de sa chaire. Malheureusement, le coup d'Etat en chasse de nouveau l'auteur d'un curieux livre sur *l'Enseignement du peuple*, et l'éloigne « provisoirement » du territoire. Réfugié à Bruxelles, pauvre et seul, car il était devenu veuf, Quinet reçut d'une de ses anciennes auditrices, la Roumaine Hermione Asaki, avec l'offre de sa main, le réconfort moral et même matériel dont il avait alors besoin. Noblement, Mlle Asaki s'associait à cette noble vie. Le pardon de ceux qui avaient proscrit Quinet, représentant du peuple, le trouva, en 1859, à Veytaux, en Suisse. Il le repousse avec une logique altière, n'étant, dit-il, ni accusé ni condamné.

La patrie, à laquelle aliaient d'ailleurs toutes ses pensées et toutes ses œuvres, depuis le *Livre de l'exilé Spartacus, Marnix*, jusqu'à la *Philosophie de l'Histoire de France*, la *Révolution* et le *Réveil d'un grand peuple*, lui fut rouverte à la chute de l'Empire. Enfermé dans Paris assiégé, il fut élu, à l'armistice, député de la Seine. Il parla contre les préliminaires de la paix, contre la cession de l'Alsace-Lorraine ; puis, la paix conclue, il continua à siéger à l'extrême-gauche, publia la *République, Conditions de la régénération de la France* (1872) et *l'Esprit nouveau* (1874). Il mourut à Versailles, le 27 mars 1875. Aux funérailles de ce libre penseur qui, fils d'un catholique et d'une protestante, avait conservé, en se détachant des croyances de ses parents, une âme profondément religieuse, Henri Brisson, Laboulaye et Gambetta, vinrent dire l'adieu suprême au nom de toutes les fractions du parti républicain. Victor Hugo le glorifia et comme écrivain et comme homme. « Parmi tant de cimes, s'écria-t-il, Quinet est au sommet. »

⁂

L'exposé des idées et de la doctrine de Quinet serait plus ardu à faire. Il nous manque pour cela, nous le sentons bien, le temps, l'espace, et sans doute aussi la compréhension nécessaires. Songez que Quinet fut à la fois un philosophe, un érudit, un historien, un polémiste, un poète, un critique d'art, et tout cela supérieurement : et vous comprendrez, devant tant de richesses, notre embarras. *L'Histoire de mes idées*, autre ouvrage de Quinet, qui est aussi, comme de raison, son autobiographie, renseignera les lecteurs désireux de pénétrer dans l'intimité de ce grand honnête homme. Nous leur signalerons encore les *Pages choisies* (Hachette) et *Edgar Quinet, Extraits*, édition du centenaire (Hachette et Calmann Lévy). Il y aura enfin la conférence annoncée pour dimanche et qu'il faudra entendre, car le compte rendu, même complet, dont tel bourgeois casanier serait tenté de se contenter, ne sera jamais, nous en donnons charitablement l'avis, qu'un pis-aller.

Quant à nous, s'il faut que nous portions sur Edgar Quinet un jugement d'ensemble, nous saluerons en lui un libre et puissant esprit dont les ouvrages, « différents par les sujets mais semblables d'inspiration, » ont ce trait commun : la recherche passionnée et la joyeuse possession du vrai ou de ce qui est apparu à leur auteur comme tel, et l'amour inextinguible de la justice, de la patrie et de l'humanité ; car Quinet ne les pouvait séparer, ces trois termes que, si délibérément séparent, donc mutilent et souvent tuent, tant de gens à l'esprit ou au cœur trop étroit. Le professeur qui, à la Faculté de Lyon, en 1839, ouvrait son cours par une leçon sur *l'Unité morale des peuples modernes*, s'il a aimé la France par-dessus tout, a su pourtant rendre justice aux autres peuples, à l'Allemagne, dont il a, trente ans avant 1870 dévoilé la pensée ; à l'Italie, qu'il a, suivant le mot de l'Italien Daniele Manin, révélée à elle-même ; à la pauvre Grèce, à la Roumanie, à l'Espagne. Et les événements lui ont donné raison.

⁂

Intellectuel avant la lettre, Quinet a eu, pour le soutenir à travers ses épreuves et celles de son pays, — elles se confondaient à ses yeux, — « le meilleur don que les cieux puissent faire à un homme : une pensée qui illumine une existence. » « Ma jeunesse a été triste, dit-il dans *l'Esprit nouveau*, mon âge mûr meilleur, ma vieillesse heureuse. La première lueur est devenue lumière ; la lumière, vérité ; la vérité, repos, paix, bonheur. Voilà quelles ont été pour moi les époques de la vie : une ascension vers la lumière. »

A l'égard de l'homme qui a pu tenir un tel langage après une telle vie, un seul sentiment s'impose à nous, sentiment à la fois très naturel et très doux : la vénération.

F. DE C.

Quelques dates corses

13 mars 1762. — Naissance à Bastia du général de Giovanni.

Nommé sous-lieutenant à douze ans sous l'ancien régime, mort le 3 août 1806 à la suite des fatigues du siège de Gaëte, Léonard de Giovanni fut le premier colonel de la légion corse, formée de cinq bataillons de chasseurs qu'on avait surnommés dans l'île les *pinzuti*, à cause de leur coiffure d'uniforme, et qui passèrent au service de Naples par décret impérial du 30 juin 1806.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. l'adjudant Nicolai, agent principal à la maison militaire de Tunis, passe, en la même qualité, à la prison militaire de Nantes.

— M. Corteggiani Ferdinand a été nommé sous-brigadier de police en Cochinchine.

— M. Lorenzi, commis principal des postes et télégraphes à la recette principale de Blois, passe au bureau central de Marseille.

— M. Unciati, surnuméraire des postes sur la ligne de la Méditerranée, est nommé commis au même service.

L'Agonie d'un Cœur

Notre collaborateur M. René Sangy met la dernière main à un roman : « L'Agonie d'un Cœur, » pour lequel il a déjà traité avec un éditeur.

M. René Sangy a bien voulu en détacher un fragment pour nos lecteurs. Nous l'en remercions et nous nous empressons de le publier, en souhaitant le meilleur succès à cette œuvre littéraire.

Une Sœur de Charité priait dans la chambre. Le docteur Mirande se contentait simplement de regarder la moribonde qui, d'un geste las, semblait appeler quelqu'un.

— Qu'en dites-vous, docteur ? Il n'est plus permis d'espérer ? questionna Germaine de Fleurolles. « Ma mère s'en va sans prolonger un seul mot.

— Mademoiselle, toutes les illusions sont

---

192 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Moi, je n'attends pas pour plus longtemps, répartit Vautrin.

Et, après avoir salué, il se disposait à sortir. A ce moment parut la Saint-Estève. Pour faire croire qu'elle venait de dehors, avertie par son nègre, elle avait eu soin de se coiffer d'un chapeau et de jeter un châle sur ses épaules.

— Ah ! par exemple ! fit-elle en jouant l'étonnement, M. de Rouquerolles chez moi, à cette heure !

— Le diable vous emporte de crier ainsi mon nom ! lui dit tout bas son client.

Entrant dans la mystification, Vautrin revint sur ses pas, et, s'approchant de l'air le plus obséquieux :

— M. le marquis de Rouquerolles, pair de France, ancien ambassadeur ! dit-il. Je suis charmé pour avoir passé un moment avec un homme d'Etat si connu et un si parfait diplomate.

Et, après un salut respectueux, il se mit en devoir de gagner la porte.

— Eh bien, baron, vous vous en allez ? lui cria la Saint-Estève en tâchant de prendre le ton et l'accent d'une douairière du faubourg Saint-Germain.

— Oui ; M. le marquis a beaucoup à vous parler. Je reviens demain pour onze heures, mais soyez exacte.

— Soit, à demain onze heures, dit la Saint-Estève ; je puis, d'ailleurs, vous annoncer que vos affaires sont en très bon chemin, vous revenez tout à fait à la future.

Vautrin salua de nouveau et sortit.

— Quel est donc cet original ? demanda Rouquerolles.

— Un baron prussien que je marie, répondit la Saint-Estève. Ah ça ! ajouta-t-elle, nous avions dîné du nouveau, que vous ayez tant tenu à me parler ?

— Oui, et du nouveau que vous aurez dû savoir ! La belle, depuis ce matin, a quitté la maison du sculpteur.

— Bah ! fit Jacqueline, et qui vous a dit cela ?

— Mon valet de chambre, qui a causé avec la femme de ménage.

— Ah ! il paraît que nous travaillons à plusieurs, dit la Saint-Estève saisissant l'occasion de faire une querelle.

— Eh ! ma chère, vous ne marchiez pas, depuis bientôt un mois que la chose est entamée...

— Vous croyez, vous, que les choses se jettent au moule, et que les Italiennes, c'est de l'une fois comme vos lorettes de Paris ; avec ça que vous êtes si dégoûté !

— Comment ! voilà plus de trois billets de mille francs que vous avez déjà tirés de moi en faux frais !

— La belle pensée ! et l'engagement que vous vous êtes chargé de négocier ?

— Est-ce que je puis faire jouer le Théâtre Italien exprès pour cette péronnelle ? Si elle avait voulu débuter à l'Opéra !

— Il y a un théâtre italien à Londres, s'il n'y en a pas pour l'instant à Paris, et le directeur est justement ici, cherchant un premier sujet.

— J'ai bien vu cela dans les journaux ; mais qu'aurais-je été entamer avec un homme sur le point de faire faillite !

— Eh bien, c'est une chance, qu'on vient à son secours, à cet homme ; et alors, par reconnaissance...

— C'est juste, dit le marquis en haussant les épaules, une petite affaire de cinq cent mille francs, ce qu'il en a coûté à Nucingen pour la Torpille !

— Mon petit père, on a vu des dames en or qu'on veut pas. Esther avait fait le trottoir ; l'Italienne est au moins aussi belle qu'elle, c'est du cachet vert pour la vertu ! de plus, un talent superbe : trois billets de mille francs dont vous vous êtes fendu, voilà-t-il pas de quoi jeter les hauts cris !

— Vous êtes vous, oui ou non, chargée de la négociation ?

— Oui, et je devais en rester chargée seule, et, si j'avais poussé que j'aurais l'honneur d'être contrôlée par votre valet de chambre, je vous aurais engagé à vous adresser ailleurs ; je ne travaille pas, moi, dans la partie double.

— Mais, vieille vaniteuse que vous êtes, sans ce garçon aurions-nous eu ce que je viens de vous apprendre ?

— Et la reste, il vous l'a appris ?

— Comment ! le reste ? dit vivement le marquis.

— Oui, qui vous a déniché l'oiseau et dans quelle cage il peut être à l'heure d'aujourd'hui ?

— Mais vous, vous le savez donc ?

— Si je ne le sais pas, je n'en doute.

— Dites donc, alors ! s'écria Rouquerolles mis tout en émoi.

— Vous qui connaissez toutes les criminels, jeunes et vieilles, de la ménagerie parisienne, vous devez bien avoir entendu parler du comte Halphertius, un gentilhomme suédois, puissamment riche, tout fraîchement débarqué.

— Voilà la première fois que j'entends prononcer ce nom.

— Faut demander à votre valet de chambre. Il vous renseignera.

— Allons, voyons ! ne jouez pas au fin ; vous dites donc que ce comte Halphertius ?

— Est un mélomane enragé et un jeune amoureux à la Nucingen.

— Et vous croyez que la Luigia aurait pris son vol de ce côté ?

— Je sais qu'il tournait autour d'elle ; il n'a même fait faire des propositions magnifiques, et, si vous n'aviez pas eu ma parole...

— Oh ! sans doute, vous êtes une commère de si haute vertu !

— Vous le prenez comme ça ! dit la Saint-Estève en fouillant dans sa poche et en tirant un portefeuille assez bien garni de billets ; je vais le rendre ton argent, mon petit, et te prier de nous flanquer la paix.

(A suivre).

permisse. La science n'est pas infaillible. Je ne vous ai jamais caché la gravité du mal. Hier, je croyais... je voulais croire... Aujourd'hui, je vous parlerai de résignation... Votre fiancé, M. Georges Bandol, m'a conseillé de vous dire toute la vérité, afin que vous soyez prête à supporter la douleur de la catastrophe prochaine. Je m'incline devant son désir. Et j'avoue que Madame de Fleurolles est perdue.

« Merci, docteur. J'aurai du courage. Quand papa mourut, l'an dernier, je fus la seule à le soigner comme une fille aimante et dévouée. Je lui parlai du prêtre... Il ne vit pas mes larmes... Le prêtre vint. Je m'agenouillai au pied du lit pendant la confession. Les sanglots qui me déchiraient la poitrine m'empêchèrent de crier ma douleur au Christ suspendu au mur que la lueur dansante de la veilleuse éclairait lugubrement. Mon père, avant de rendre le dernier soupir, m'entoura la tête de ses grands bras brûlants, mit sur mes lèvres tremblantes le suprême baiser de l'éternel adieu, se souleva un instant et me murmura dans le râle ces paroles que j'entends encore : « Germaine, veille sur ta mère comme tu as veillé sur moi, soigne-la comme tu m'as soigné. » Vous voyez donc, docteur, que je suis disposée à tous les sacrifices et que mon pauvre cœur torturé est prêt à tous les dévouements.

— C'est bien, Mademoiselle. Au nom de celui qui n'est plus là, au nom de celle qui s'en va, permettez à un vieillard de vous serrer la main.

La Sœur de Charité se leva. La mourante réclamait la potion apaisante. Soudain, un violent frisson la secoua. Ses yeux s'entr'ouvrirent. Elle eut un sourire d'auguste félicité en apercevant Germaine et Georges qui lui offraient, tous deux, le verre... La veilleuse continuait de jeter sa lueur de tombe, et là haut, le Christ crucifié penchait la tête comme pour suivre l'agonie de la mère .. Et la mère, heureuse, accepta le chapelet noir que lui tendait la Sœur, eut un geste vague de bénédiction, puis ouvrit la bouche qui ne se ferma plus... Le râle avait cessé. Une autre vie commençait pour Germaine. De fille admirable, elle allait devenir épouse.

Maintenant, elle pouvait pleurer. Les larmes sont si douces quand on a vingt ans. Et les deuils sont si cruels ! Georges lui restait. Sur le cadavre déjà couvert de fleurs inutiles, elle et lui firent le serment qui console toujours... le serment solennel et ému, le beau serment de s'aimer dans les joies et les peines, de se protéger dans les dures épreuves de la vie, d'être éternellement unis... Ils tressaillirent tous deux la couronne d'amour qui embaume les cœurs, dont l'immuable fraîcheur les soutiendrait, les rendrait plus forts et plus jeunes, — couronne tutélaire comme l'ange qui plane au-dessus du lit où meurent les êtres chers... Et chaque mois, ils iraient dire une longue prière sur le cercueil du père, de la mère, qui assistèrent à l'éveil de leur passion commune, et qui satisfaits de leur piété sainte, ne les abandonneraient pas...

Germaine de Fleurolles et Georges Bandol mêlèrent leurs pleurs et leurs lèvres, pour la première fois... La Sœur de Charité, dans la pénombre, priait pour eux...

René Sarut.

Centenaire d'Edgar Quinet

M. G. Reynoard a fait hier jeudi dans l'après-midi, au Lycée, la conférence par nous-même annoncée.

Nous ne pouvons, vu l'heure avancée, en donner une analyse, même très sommaire. D'ailleurs le public pourra l'entendre dimanche prochain au Théâtre.

Bornons-nous à constater pour aujourd'hui le vif succès du conférencier, succès du meilleur aloi, dû pour une égale part à la parfaite ordonnance du discours que nous venons d'entendre et aux nombreuses citations grâce auxquelles il se trouve à la fois soutenu et orné.

Bulletin Financier

Paris, le 9 mars 1903.

Le début a été irrégulier et faible ; dans la suite, le marché s'est relevé et la clôture se fait dans d'assez bonnes conditions. La Rente Française (hors) a 100.21, de même l'Extérieure à 91.35 ; la Hache à 93 est remontée à 77.50. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1 142 ; la Société Générale reste à 699 ; on parle d'un dividende de 24 fr. 75 mis pour l'exercice 1902.

Le marché en Banque, l'obligation 4 0/0 Ottomane et des transactions suivies à 345 seule que l'action Economique Industrielle s'inscrit en nouvelle avance à 475. Caoutchouc monte à 68 frs. portée par la hausse persistante de l'étain. Gol Run ferme à 16.Ag ; on prévoit de plus hautes cours. Nouvelle avance du Laurium Gren à 480 frs et à 36.50 de la Consolidated Goldfields Ivory. Kakumbo bien tenue à 34 francs.

Les Charbonnages des Provinces Maritimes du Canada sont de plus en plus en faveur, aussi bien à Londres qu'à Paris. Entre autres, on s'occupe activement de la Cie d'Exploration et de Développement des Charbonnages du Cap-Breton, dont les titres cotés à Londres Liv. 4 10s, se traitent à Paris à 430 frs par coupure de cinq.

Fermeté des Obligations Françaises.

La Laïcisation à Bonifacio

Les Démissions

Extrait des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mars 1903

L'an mil neuf cent trois, et le 6 du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de Bonifacio, assemblé au lieu ordinaire de ses séances au nombre de 17, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Serra J.-F., maire, en suite de la convocation faite par le M. Maire de la dite commune, le 5 de ce mois ;

Présents : MM. Serra J.-F., maire ; Carrega E., Santini Ph., Minighetti F., Casabianca F., Jacquemart V., Gavino A.-M., Maestroni B., Castelli F., Mongilia P., Pagano F., Carrega P., Rocca A., Scamaroni Q., Orecchioni A., lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884 ;

Absents : MM Lantieri A., malade ; Scamaroni E., Carrega L.

M. le Président a ouvert la séance et après avoir fait donner lecture de l'arrêté préfectoral, daté du 7 février, laïcisant l'école congréganiste des filles de Bonifacio, M. le Maire donne la parole à M. Carrega, conseiller général, qui expose au Conseil qu'il est absolument impossible, vu la loi du 30 mars 1902, d'obtenir le maintien définitif des sœurs à Bonifacio. Seulement il s'engage à rappeler à M. le Préfet, la promesse qu'il lui a faite en présence de MM. Casabianca, adjoint, faisant fonctions de maire, et délégué sénatorial, de MM. Minighetti, Maestroni, etc., de faire surseoir jusqu'à octobre, à l'exécution de l'arrêté préfectoral mettant en vigueur la loi du 30 mars 1902.

La population n'a pas voulu accueillir la proposition de M. le Conseiller général, et a mis en demeure le Conseil municipal, ainsi que MM. Carrega, conseiller général, et Minighetti, conseiller d'arrondissement, de démissionner collectivement et d'adresser à M. le Préfet, une copie du télégramme de démission ci après :

« Maire à Sous-Préfet, pour Préfet,

» Le Conseil réuni extraordinairement en la salle des séances où une foule houleuse se livre à des manifestations bruyantes contre l'arrêté préfectoral laïcisant l'école congréganiste de filles de Bonifacio, adresse à M. le Préfet une démission collective accompagnée de celle de MM. Carrega, comme conseiller général, et Minighetti, comme conseiller d'arrondissement.

» Cette démission ne sera retirée qu'autant que l'arrêté préfectoral sera rapporté et qu'en dépit de la loi du 30 mars 1902, le maintien des religieuses de Saint Joseph de Bonifacio deviendra définitif. Le Conseil a décidé de siéger en permanence et de n'évacuer la salle des séances qu'après réception de la réponse préfectorale à ce télégramme. »

Pour copie conforme :

Bonifacio, le 6 février 1903.

Pour le Maire,
L'Adjoint faisant fonctions.

Savon du Congo, blanchisseur du linge

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASTELLUCCIO. — L'administration du pénitencier de Castellucio avait confié en détenu Malergue François la garde d'un troupeau de moutons. Avant-hier, ce détenu a abandonné le troupeau et s'est évadé. Son signalement a été transmis à toutes les brigades.

LUCCIANA. — M. Sommovico Charles a été nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu à Luciana, en remplacement de M. Bagnanichi, démissionnaire.

AJACCIO. — Dans la matinée, un grave accident a failli se produire à la Barrière. Une automobile montée par deux personnes a été heurtée par une charrette. Le choc a été peu violent, car les deux véhicules n'ont fait que dévier et tout accident a été évité.

CASSANO. — M. Emmanuelli, adjoint à Calcatoggio, a été nommé instituteur à Cassano, en remplacement de M. Ceccaldi, en congé jusqu'à son admission à la retraite.

AJACCIO. — Le journal *La République* annonce qu'il se trouve actuellement à Ajaccio un homme âgé de 53 ans qui ne mesure que 80 centimètres de hauteur. Il dit être né aux Indes, parle très bien l'italien et danse à merveille.

PIETROSO. — Le gendarme Duron est désigné pour servir au détachement de la Guyane.

La puissance de la femme



Le plus grand don de la femme est son pouvoir d'inspirer l'admiration, le respect et l'amour. La perfection de la forme, du visage et de l'esprit rendent, c'est certain, les femmes toutes puissantes. L'air de santé est toutefois leur plus grand charme. L'influence de la femme dans le monde est limitée par ses forces. La force de la santé est la force réelle. La beauté que donne la santé est beaucoup plus attirante pour les hommes que la régularité des traits. La santé donne de l'éclat à ce de l'esprit aux yeux. Les mouvements, le langage d'une femme bien portante sont pleins de magnétisme. Les pauvres femmes malades le savent bien. Elles savent aussi que les efforts qu'elles pourraient faire pour plaire ne servent inutiles. Une femme qui veut conserver l'amour et l'admiration de son mari doit se mettre en garde contre les signes de mauvaise santé. Le secours que les pilules Pink apportent à celles dont la santé est altérée, les prompts guérisons qu'elles obtiennent, les ont fait adopter par toutes les femmes, toutes les jeunes filles. On peut se rendre compte par l'exemple suivant, exemple que l'on pourrait reproduire des centaines de fois, que la confiance que les femmes ont dans les pilules Pink est légitime.



« Depuis quelques années déjà je voyais mes filles devenir très pâles, leur teint autrefois si éclatant s'altérait profondément. Elles se fatiguaient très facilement et le moindre effort les essoufflait. Elles se plaignaient très souvent de maux de tête, de palpitations de cœur. Enfin elles souffraient beaucoup de l'estomac. Il les mangeaient et avaient fort mauvais mine. Je leur ai fait prendre les pilules Pink et elles en sont, grâce à ces pilules, complètement rétablies. Elles ont repris leurs belles couleurs, leur gaîté et elles ne souffrent plus. » Cette lettre émane de M. Durand Chavbonnel, propriétaire à Oullins. Les deux portraits ci-dessus sont ceux de Mlles Durand Chavbonnel.

LES PILULES PINK

sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les étourdissements, les vertiges, les palpitations, les maux d'estomac, les migraines, les névralgies, le rhumatisme, les irrégularités. L'usage des pilules Pink est spécialement recommandé aux jeunes filles aujourd'hui des femmes, demain des femmes. Les pilules Pink assurent le développement parfait et régulier des jeunes filles. Elles en font des femmes fortes, heureuses, gracieuses et développées de poitrine. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et chez Gablin et Cie, pharmaciens, 23, Rue Italia, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco

Correspondances en ballade

La plus grande partie des correspondances du continent confiées au paquebot parti de Marseille mardi pour Calvi, ne nous ont été distribuées à Bastia que jeudi à midi. Il paraît que des sacs de Bastia ont reçu une autre destination et ont fait une longue excursion à travers la Corse avant de nous parvenir.

Tout le monde peut se tromper, même l'administration des postes, mais nous constatons qu'elle se trompe trop souvent, que très souvent nous recevons en retard des correspondances et des journaux.

Nous croyons que la faute n'en est pas aux services de la Corse, mais aux ambulants Paris Marseille, et peut-être au bureau de Marseille. Nous prions donc M. le Directeur départemental de signaler ces retards, et les graves conséquences qu'ils ont en Corse, de manière qu'ils ne se produisent à l'avenir que très rarement.

Bourses au Lycée

La Délégation municipale de la ville de Bastia a, dans sa réunion du 19 février 1903, accordé aux élèves dont les noms suivent :

Cesari Joseph-Jules-Vincent, une bourse d'internat de . .	100.00
Torelli Michel-Gaëtan, une bourse de demi pensionnaire de	145.00
Oberti Joseph-Louis-Pascal, bourse de demi pensionnaire de	187.50
Ersa Jean-André, une bourse de demi pensionnaire . . .	195.00
Muselli Antoine, une bourse d'internat de	230.00
Dumas Julien, une bourse de demi pensionnaire de . . .	145.00
Ghio Pascal-Auguste, une bourse de demi pensionnaire de	145.00
Castelli Hilaire, une bourse de demi pensionnaire de . .	100.00

Total du crédit disponible. . 1.237.50

L'appel de la territoriale en 1903

Une dépêche de M. le ministre de la guerre vient de faire connaître à tous les généraux commandants de corps d'armée que, par modification aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 4 novembre 1901, les territoriaux des classes 1886 et 1887 seront seuls convoqués en 1903 dans les corps d'armée de nombre impair, c'est-à dire dans les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e, 11e, 13e, 15e, 17e et 19e corps.

L'appel des hommes de la classe 1888 sera reporté à 1905 et aura lieu concurremment avec celui de la classe 1889. Cette mesure qui est imposée par des considérations d'ordre budgétaire, entraînera dans les dispositions précédemment arrêtées quelques modifications importantes et qu'il convient de signaler.

Les hommes (infanterie, cavalerie, artillerie, génie, sauf les conducteurs qui, aux termes du paragraphe 3 de l'instruction du 27 novembre 1901, devaient être convoqués les années du millésime impair) accompliront désormais leur période d'exercices au cours de leur deuxième ou troisième année dans l'armée territoriale.

Ainsi les hommes de l'armée territoriale (infanterie, cavalerie, artillerie et génie) seront convoqués pour une période d'exercices : En 1903, ceux des classes 1886 et 1887 ; en 1904, ceux des classes 1887 et 1888 ; en 1905, ceux des classes 1888 et 1889 ; en 1906, ceux des classes 1890 et 1891 ; en 1907, ceux des classes 1890 et 1891.

Les hommes de l'armée territoriale (train des équipages militaires ; commis et employés d'administration ; infirmiers, sapeurs et conducteurs du génie) en 1903, ceux de la classe 1886 ; en 1903, ceux de la classe 1887 ; en 1904, ceux de la classe 1888 ; en 1905, ceux de la classe 1889 ; en 1906, ceux de la classe 1890 ; en 1907, ceux de la classe 1891.

Les généraux commandants de corps d'armée ont donné les ordres nécessaires pour assurer sans retard l'exécution des dispositions qui précèdent. Les commandants de recrutement s'inquiéteront, dès aujourd'hui, de retirer les ordres d'appel qu'ils ont déjà fait parvenir aux territoriaux de la classe 1888 dont l'appel est, ainsi que nous venons de le dire, reporté à 1905.

Demandes de Dispenses

Afin de permettre aux réservistes et territoriaux appelés à accomplir une période d'instruction en 1903 de présenter en temps utile les demandes de sursis, devancement d'appel, changement de lieu de convocation dispense, qu'ils croiraient devoir former, le Général Gouverneur de la Corse porte à la connaissance des intéressés les dates de convocation des diverses catégories des réserves arrêtées pour 1903 :

Infanterie (Réservistes, 1893 et 1896 et disponibles, classe 1899) :

1. du lundi 24 août au dimanche 20 septembre 1903 ;

2. du lundi 28 septembre au dimanche 25 octobre 1903.

Infanterie (Territoriaux des classes 1886 et 1887) :

Du lundi 12 au dimanche 25 octobre 1903.

Infanterie légère d'Afrique (Réservistes, classes 1893 et 1896) :

Du lundi 1er au dimanche 28 juin 1903.

Artillerie (Réservistes, classes 1893 et 1896) :

Du lundi 5 octobre au dimanche 1er novembre 1903.

Artillerie (Territoriaux, classes 1886 et 1887) :

Du lundi 24 août au dimanche 20 septembre 1903.

Cie mixte du Génie (Territoriaux, classes 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896) :

Du lundi 24 août au dimanche 30 septembre 1903 :

Cie mixte du Génie (Territoriaux, classes 1886, 1887) :

Du lundi 24 août au dimanche 6 septembre 1903.

Il arrive fréquemment que, malgré la bienveillance avec laquelle elles sont examinées, ces demandes de dispense, sursis, etc., ne peuvent être accordées parce qu'elles sont produites tardivement.

Pour éviter cet inconvénient les réservistes et territoriaux devront, dans leur intérêt, produire leurs demandes le plus tôt possible.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 mars

Thermomètre — 7 heures du matin, + 10. à midi, + 12 2. + 7 heures du soir + 9 8. Maxima, + 12 8 Minima, + 9 4

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. midi, 762 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — dans la matinée, E. modéré. Dans l'après-midi, N. E. id.

Etat du ciel, demi-couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Ecole de Versailles

Les marsouins du 3e bataillon de chasseurs à pied, qui viennent de rentrer à Bastia, ont fait preuve d'une belle endurance pendant la période d'exercices qu'ils viennent d'accomplir à Corte.

Les hommes ont fait, en effet, des marches de 40 kilomètres, sac au dos, sans que personne ait été obligé de rester en route.

Le général Pau, qui a suivi les manœuvres, a félicité les officiers et les hommes de la compagnie.

Mobilisation

Le contre-torpilleur *Lévrier* et plusieurs torpilleurs de la défense mobile sont arrivés hier pour procéder à des essais de mobilisation.

Etablissements pénitentiaires

MM. Leonardi et Marcelli ont été nommés dans le personnel de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires.

Au Vénézuéla

M. le comte de Peretti della Rocca, qui a été envoyé au Vénézuéla en qualité d'arbitre français, est arrivé à la Guayra avec M. Wisner, ministre de France.

Aux termes du protocole franco-vénézuélien du 19 février, M. le comte de Peretti della Rocca doit, avec un délégué vénézuélien déjà désigné, former la commission mixte appelée à statuer sur les réclamations françaises non liquidées, sauf recours, en cas de divergence, à M. Lion y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Les confetti

On peut maintenant évaluer à peu de chose près la consommation de confetti faite pendant ces derniers jours. La consommation a été d'environ 600 sacs, ce qui porte la dépense à bien près de dix mille francs. C'est un assez joli chiffre, et il ne comprend pas les serpentins,

Avis aux retraités

MM. les militaires retraités (sous-officiers et soldats) demeurant à Bastia, sont priés de se réunir dimanche, 15 du courant, à 9 heures du matin, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, gracieusement mise à leur disposition par la commission municipale, à l'effet de s'entendre sur la formation d'une société coopérative.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Au Port

Le vapeur *Liban*, capitaine Lacotte, est arrivé de Livourne avec 60 passagers et 5 tonnes 600 k.

— Le cutter *François-Michel*, capitaine Cherblanc, est arrivé de Marseille.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Arnaud, est arrivé de Nice avec 38 passagers et 40 tonnes.

A vendre

Plants d'orangers, citronniers, mandariniers et chinois. S'adresser chez M. Colonna, à Capannelle.

Prix défiant toute concurrence.

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux une clé trouvée sur le boulevard.

Bourse de Paris

	11 mars.	— 12 mar
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.85	— 100.02
— 3 p. 0/0 amortis.	99.75	— 99.95

Dépêches de retour de Vent de Nuit

Les Services Maritimes Postaux de la Corse

L'ADJUDICATION

C'est aujourd'hui, à 11 heures, que l'adjudication de nos Services maritimes postaux deviendra définitive.

Selon toutes probabilités, c'est M. Jules Roeff, armateur à Paris, directeur de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, qui sera déclaré adjudicataire définitif des Services maritimes postaux de la Corse.

M. Jules Roeff a fait samedi dernier les offres les plus avantageuses.

Nouvelles Militaires

Tableau d'Avancement

de la

LÉGION D'HONNEUR

Le Journal Officiel publie ce matin le Tableau de concours de la Légion d'honneur pour le grade d'Officier.

Aux renseignements que nous avons publiés dans notre numéro d'hier, nous devons ajouter que M. Massoni, sous-intendant militaire de 2e classe, à Bastia, est inscrit avec le n° 1, et que M. le chef d'escadron d'artillerie Darbon, commandant l'artillerie, à Ajaccio, est inscrit avec le n° 3.

Le Tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur paraîtra très probablement lundi prochain.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile de la Corse

M. Guillossot, premier maître de manœuvre, à Toulon, est nommé au commandement de l'*Entreprenant* de la défense mobile, à Bastia.

Suppression du Bon Pasteur de Nancy

Le Journal Officiel publie aujourd'hui le décret prononçant la fermeture du Bon-Pasteur de Nancy, en exécution de l'article 13 de la loi de 1901 et de la loi du 4 décembre 1902.

Le décret du 22 septembre 1854, qui avait autorisé l'ouverture du Bon-Pasteur à Nancy, est rapporté purement et simplement. Le préfet de Meurthe-et-Moselle est chargé d'assurer le placement dans d'autres établissements des pensionnaires du Bon-Pasteur de Nancy.

LES OBSÈQUES de M. Gaston Paris

Les obsèques de M. Gaston Paris, administrateur du Collège de France, ont été célébrées aujourd'hui, à midi, en l'église Saint Etienne du Mont.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est rendu au Collège de France, où le cercueil a été exposé dans la cour principale. C'est là qu'ont été rendus, au regretté défunt, les hommages du gouvernement et des corps savants.

Cette imposante cérémonie a commencé à 1 heure et demie.

Sept discours ont été prononcés sur le cercueil de l'illustre savant.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, a parlé le premier au nom du gouvernement.

Les autres discours ont été prononcés dans l'ordre ci-après :

par M. Brunetière, au nom de l'Académie française ;

par M. Emile Levasseur, vice-président des professeurs du Collège de France ;

par M. Gabriel Monod, directeur de l'Ecole pratique des hautes études ;

par M. Georges Perrot, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;

par M. Paul Meyer, directeur de l'Ecole des Chartes ;

par M. Morel-Fatio, au nom des anciens élèves de Gaston Paris.

Le dernier discours a été prononcé par le délégué des Sociétés savantes étrangères.

EN ALLEMAGNE

Le voyage de Guillaume II

Ou télégraphie de Berlin :

Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Rome est définitivement fixé aux premiers jours du mois de mai.

Le duché de Brunswick

Dans les premiers jours d'avril, l'empereur d'Allemagne se rendra à Copenhague, et s'y rencontrera avec le duc de Cumberland, qui serait maintenant disposé à accepter le duché de Brunswick, en renonçant formellement au trône de Hanovre.

L'Empereur a enfin abouti dans les négociations qu'il poursuivait depuis longtemps.

EN ITALIE

Eruption du Vésuve

Des dépêches de Naples annoncent que le Vésuve est en activité.

Le volcan lance tous les jours des cendres et des globes incandescents qui font explosion. La plupart des étrangers qui se trouvaient à Rome et en Sicile sont partis pour Naples afin de contempler l'éruption.

AU VATICAN

Le prochain Consistoire

de Rome :

Par suite du conflit existant entre le Saint-Siège et la France, le consistoire annoncé pour le mois d'avril n'aura lieu qu'en mai ou en juin.

D'ici-là on espère que la situation actuelle, qui est assez tendue, aura reçu une solution.

EN RUSSIE

LE MANIFESTE DU TSAR

de Saint-Pétersbourg :

Le Messager du gouvernement publie le manifeste du Tsar qui dit que les pouvoirs publics doivent se dévouer à l'amélioration matérielle et morale des populations, surtout en tout ce qui touche à la classe rurale.

Le Tsar veut maintenir les principes fondamentaux de l'empire ; il veut développer les institutions de crédit en faveur de la noblesse et de la population rurale. Il indique comme premières mesures à prendre celles ayant pour but de faciliter au paysan les moyens de quitter sa commune. Il s'occupe de l'allégement de la peine de la prison.

Le manifeste se termine par un appel aux représentants de l'administration locale qui doivent collaborer avec les représentants du clergé orthodoxe pour établir les principes de morale qui devront présider à la vie publique et assurer à tous le plein exercice de leurs droits.

Cet important document est l'objet de longs commentaires de la part de toute la presse européenne qui loue les belles intentions du Tsar et espère qu'elles se traduiront par des résultats sérieux.

EN ANGLETERRE

Le roi d'Angleterre en Portugal

Le roi Edouard a décidé de se rendre à Lisbonne, et a fixé son départ pour le 31 mars.

Le roi d'Angleterre arrivera le 3 avril dans cette capitale et s'y arrêtera quatre jours.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Francoz, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Supplément de Décorations

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concédant un supplément de décorations à l'occasion de la catastrophe de la Martinique.

Le projet de loi est adopté.

L'Etat Sanitaire de l'Armée

Suite de la discussion de l'interpellation de MM. Treille et Gotteron sur l'état sanitaire de l'armée.

M. Gacon

demande à la commission de faire une enquête sur la propagation de la tuberculose et de la typhoïde dans l'armée. C'est le seul moyen de savoir comment il convient de les combattre.

M. Gauthier

présente des critiques contre les appareils de chauffage dans les casernements, et déclare que c'est là une des plus grandes causes de la mortalité.

M. Clémenceau

croit que la responsabilité de la situation sanitaire de l'armée incombe pour beaucoup au parlement qui n'a pas fait tout ce qu'il devait faire. Il met sous les yeux du Sénat de nombreux faits tendant à démontrer que l'attitude des médecins militaires n'est pas toujours parfaite. Il fait l'éloge de certaines mesures prises par le ministre de la guerre, qui n'est pas toujours obéi, et il blâme le surmenage et l'entassement des hommes dans les casernes.

L'orateur critique l'insuffisance des mesures pour assurer l'hygiène. Beaucoup de chefs de corps montrent une indifférence coupable pour l'hygiène. Il convient de dénoncer les abus pour les faire cesser.

M. Clémenceau parle ensuite sur l'alimentation de la troupe qui laisse à désirer et contre les marches forcées.

Il demande, en outre, la suppression du maintien des malades à la chambre, et l'autonomie du corps de santé militaire.

Les responsabilités, dit l'orateur, doivent être établies. Les véritables adversaires des institutions militaires sont ceux qui veulent perpétuer les abus.

M. Clémenceau termine son discours en faisant de nouveau l'éloge du ministre de la guerre, et en le priant de vouloir bien porter un remède immédiat à cette situation déplorable de l'armée.

Nous avons pris, dit-il, la France amoindrie, nous voulons bien la préparer pour les destinées futures.

M. Clémenceau est chaleureusement félicité par les descendant de la tribune.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. Bourgeois

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LES DEMANDES des Congrégations

Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la Commission des associations et des congrégations, par M. Rabier, au sujet des demandes en autorisation formées par 54 congrégations d'hommes.

La discussion s'ouvre sur les demandes formées par les Congrégations enseignantes.

M. l'abbé Gayraud

développe une motion préjudicielle tendant à renvoyer le projet de loi à la commission pour qu'elle se livre à un examen plus approfondi.

Ces paroles provoquent des protestations et une certaine agitation.

M. Bandry d'Asson s'écrie : « Attendez que Camille Dreyfus soit au banc du gouvernement ! »

M. l'abbé Gayraud reprend la parole et dit que la discussion actuelle est un sujet de tristesse pour les catholiques, car on viole la liberté de conscience et la liberté d'enseignement. On ne saurait sortir impassibles devant une telle situation qui prépare un avenir funeste pour la France. Il croit que la question nécessite une étude plus complète, plus approfondie de la part de la commission qui a pris des résolutions un peu trop hatives et sans entendre les protestations de la minorité de cette commission. Il insiste dès lors pour que le projet de loi lui soit retourné.

M. Rabier

combat cette motion que rien ne justifie et qui n'a d'autre but que de retarder la discussion. Si des collègues n'ont pas pu produire leurs protestations devant la commission, il leur reste la liberté de développer leurs protestations.

Il termine en priant la Chambre de repousser la motion.

M. l'abbé Gayraud retire sa motion.

M. Rabier

proteste contre le bruit courant au sujet de la collaboration de M. Camille Dreyfus au rapport qu'il a présenté au nom de la commission, ainsi que contre la communication des documents du dossier.

M. Lerolle

prononce un grand éloge de l'œuvre accomplie par les moines dans le monde entier, mais particulièrement en France et Paris. Il proteste contre le rejet en bloc de toutes les demandes.

M. Barthou

soutient qu'il faut mettre fin aux empiètements et aux intolérances.

La loi doit être respectée.

Les congrégations enseignantes sont hostiles à la société civique ; l'église veut le monopole de l'enseignement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

État Civil

Naissances

Giacobbi Lucie. — Dalmasso Marie-Joséphine. — Alessio Anna-Lucie. — Mouret Jean-Orneste.

Décès.

Bodier Louis-Auguste-Firmin, marié, 64 ans, de Compagnon-les-Hâsdin (Pas-de-Calais).

Antonelli Dan-Louis, marié, 40 ans, de Belgodere.

Petrolasse Stephanopoli Pierre, marié, 62 ans, de Corgese.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Pierre Petrolacci, née Lota ; MM. Dominique, François, Lucien et Toussaint Petrolacci ; Mme veuve J.-M. Gaidi, née Petrolacci ; Mlle Victorine Petrolacci ; Mme veuve Victorine Lota, née Lavaggi ; M. Antoine Petrolacci ; Mlle Lucie Petrolacci ; M. et Mme Dominique Lota et leurs enfants ; M. et Mme Pascal Lota et leurs enfants ; M. et Mme Julien Lota et leurs enfants ; Mme veuve J. B. Musser et ses enfants ; Mme veuve Orsoni et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui aura lieu demain 14 mars, en l'église de Saint-Jean-Baptiste, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de

M. Jean-Roger Aimo

AVIS DE MESSE

Demain samedi 14 du courant à 9 heures précises du matin, il sera célébré dans l'oratoire de Saint-Roch, une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de

Mme Sébastien Gavini

Preuve de l'Annonciation du Fango

Les dames protectrices et procuratrices sont priées d'y assister.

Grand Café Andreani
A VENDRE
S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.
La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.
Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la botte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares		Boîtes de 50 cigares		Boîtes de 25 cigares		Boîtes de 10 cigares	
Baigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annonccoo argentés	2.25	Flor de Bellard	4.00
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	Républica	1.25	Palonas	4.00
Isabella	2.50	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2.50
Le Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	0,75
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	0,70
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0,40
Trabucos E. R.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettas avec plume	0,40
Mercurio	4.25	Americana	4.50	Graziosa	1.50	**Cigares en paquet de 20 (le mille)**	
Judith	4.25	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	2.00	— — (B)	16.00
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.00	Le Commandeur	2.25	— Bandes roses	18.00
Londrès	6.50	Flor de Cabineto	7.00	Gloria Mundi	4.00	— Courants	20.00
Renoirel P.	7.00	Hermelia	7.00	Monitor	4.00	— Tordus	20, 00
Téréita [illegible]	7.00	Milady	8.00	La Culture	4.25	— Longs et Fins	25.00
Colombi	9.00	Semiramis	8.50	Flor Habanera	4.50	Façon Ajaccienne [illegible] E C.	22.00
Colombiné	12.00	Flor de Libelar	8.00	Récompense	5.00	Bandes dorées	24.00
Los Ciboléros	16.00	Otello	10.00	Concordia	9.00	Courts	24.00
		Impériales	10.00	Henri Clay	9.00	Jap[illegible]	24.00
		Mattei (doré)	4.00	Villar de Villar	10.00	Havane grand Trabucos	24.00
		Mattei (avec bague)	3.00			40 Trabucos	28.00
		Le Commandeur	3.50			Pressés extra	35.00
							le mille
						Cigares Toscans	44.00
						Vevey longs	40.00
						Vevey courts	18.00
						Vevey fins	26.00
						Brissacco (avec paille)	36,00

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — SAMEDI 14 MARS 1903 — N° 63

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

BASTIA — ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Bastia	2 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Sainte Mathilde.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 52 m. — Coucher, 5 h. 33 m.
Lune : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20
Fête de demain : Saint Zacherie.

18 Mars

LES VOCERI

Chacun sait qu'il existait autrefois une foule de coutumes, bonnes ou mauvaises, dangereuses ou innocentes, bizarres ou originales, qui donnent peut-être encore à notre Corse un cachet de poésie spécial.

Beaucoup de ces coutumes ont disparu, quelques-unes tombent en désuétude, d'autres résistent victorieusement à l'assaut des ans et de ce qu'on est convenu d'appeler, à tort ou à raison, la civilisation. Il faudrait examiner attentivement si les coutumes qui s'en vont sont les mauvaises et celles qui restent sont les bonnes. Il y a certainement là matière à quelques observations intéressantes.

Le banditisme, l'hospitalité et les voceri surtout ont fait notre réputation. Le banditisme, en fait, n'existe plus : les quelques individus qui gardent le maquis pour des méfaits plus ou moins sérieux ne pouvant à eux seuls perpétuer le mot et la chose. La plaie est guérie ou tout au moins en bonne voie de cicatrisation. En ce qui concerne l'hospitalité tant vantée des Corses, elle s'en va aussi, nous le constatons avec infiniment de regret. Il reste toujours, il est vrai, quelques vagues réminiscences du passé dans le profond de nos montagnes. Il se peut là qu'on vous fasse bon accueil, qu'on vous assure le gîte et le souper et qu'on n'accepte rien en échange. Mais ces procédés deviennent de plus en plus rares. A quoi bon le nier ?

Cancans, si vous voulez, un peu plus longuement des voceri. D'aucuns m'accuseront peut-être de porter une main sacrilège sur l'une de nos plus vieilles et plus caractéristiques coutumes. Sans m'arrêter à cette crainte, je tâcherai de comparer les voceri d'antan avec les voceri actuels, car la différence existe, profonde et visible, et de cette comparaison, nous en tirerons ensemble les conclusions naturelles.

De nombreuses conférences ont été faites, une kyrielle d'articles ont été publiés sur ce sujet. M. Marcaggi et aussi, je crois, un autre littérateur de grand talent, Paul de Saint-Victor, ont même écrit des livres où les voceri étaient analysés sous toutes leurs formes. Et bien que cette œuvre littéraire soit malheureusement éparpillée aux quatre coins de la Corse, de mois en ce qui concerne ses meilleurs chapitres, tous les connaisseurs estiment qu'elle ne manque point d'une certaine grandeur et que, bien étudiée, elle retrace les caractères saillants, les aspects différents de l'âme corse.

Sous une forme parfois naïve, la femme insulaire donnait libre cours aux sentiments les plus divers qui l'étreignaient. La haine et la vengeance prenaient dans sa bouche et sous ses gestes des aspects lugubres, effrayants, d'une sauvagerie intense. La simple douleur produite par une perte cruelle se traduisait en des vers le plus finement ciselés et toujours d'une douce harmonie, d'une infinie tristesse.

Alors, les temps étaient historiquement plus troublés, les circonstances plus nobles et plus élevées, et l'on rencontrait souvent des Corses dans toute l'acception du mot, des Corses qui croyaient encore aux grandes idées et aux grands sentiments moraux et dont le cœur n'était pas encore tenaillé par le doute et le scepticisme.

L'air ambiant qu'on respirait alors portait à la poésie sublime et évocatrice des grandes choses comme aussi peut-être des pires instincts. La femme corse était, de par la force des choses, dans tout l'éclat de son inspiration.

Maintenant les temps sont changés. Les mœurs se transforment. Des changements profonds sont survenus dans notre manière de vivre, d'agir et de penser. A dire vrai, nous abdiquons trop facilement et trop souvent notre dignité et notre indépendance, autrement même qu'en matière de politique.

On pouvait croire devant ces changements généraux que les voceri allaient disparaître avec le reste. Les voceri résistent, il est facile de le constater, mais ils sont, aux points de vue de la forme et des idées, dans leur période de décadence. Ce n'est plus la même vigueur et la même envergure d'autrefois.

L'étranger qui arrive en Corse avec le désir de voir un enterrement, au lieu du spectacle pittoresque auquel il s'attend, assiste à une véritable comédie macabre qu'il contemple avec une curiosité déçue. Ce dodelinement de la tête régulier et fatigant, alternant avec ces cris rauques ou perçants non moins réguliers et fatigants, sont-ce là les décors d'un *vocero* corse ? Il ne comprend pas notre langue et c'est bien heureux pour notre réputation, car après une risible pantomime, les banalités désespérantes mises en vers (et quels vers, grands dieux !) par nos vieilles matrones seraient vraiment de trop.

Ajoutez à cela que ces voceri sont souvent l'occasion de mesquines rivalités entre pleureuses. D'ailleurs, elles ont presque toujours un but intéressé à jouer leurs rôles. J'ai assisté, il y a quelques années, à une conversation typique entre quelques-unes de ces recommandables dames qui, au cours de leur causette, firent la longue et savante énumération des avantages pécuniaires et gastronomiques retirés de leurs fonctions occasionnelles. C'était dégoûtant.

Je ne trompe peut-être sur un point : il arrive qu'on fasse encore de magnifiques voceri, mais c'est quand il s'agit de célébrer quelque bandit célèbre ou quelque malfaiteur public ; dans ces cas particuliers, nos vocératrices se mettent généreusement en frais !

En demandant le repos éternel pour les morts, l'Eglise a eu une grande, belle et profonde pensée. Ce repos, il est de notre devoir de l'accorder tout de suite à nos défunts, le jour même de l'enterrement, en empêchant quelques vieilles femmes de pauser sur leurs corps un amas de sottises qui voudraient être des éloges. Le mort a seulement besoin de deux choses : le repos et la prière. Accordons-lui donc le repos et prions pour son âme si nous sommes croyants.

Quant à l'héritage littéraire et funèbre de nos pères, vu à travers le prisme des années qui s'écouleront et délivré de ses fades imitations actuelles, il ne nous en paraîtra que plus sublime.

Léon Maestrati.

ÉPIGRAPHIE CORSE

14 mars 1776. — Les émigrants Grecs, que nous avons vu quitter Gênes après avoir signé la convention que le Sénat génois leur avait proposée (voir 18 janvier), arrivent en Corse où ils firent souche.

Débarqués à Paomia, ce fut avec une joie indicible qu'ils se virent à la fin d'un voyage long et périlleux.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. l'enseigne de vaisseau Bonelli, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur le contre-torpilleur le *Casini*, qui entrera en armement à Brest le 16 mars.

— M. Seta Pascal, sous-officier rengagé, est nommé à l'emploi civil de commis de 2e classe des contributions diverses en Algérie.

— M. Orsini, sergent surveillant au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Ain-el-Hadjar, passe en la même qualité à la prison militaire de Toulon.

— Mlle Poli, postulante, est nommée employée des postes et télégraphes à Aix.

Le Reboisement

La question du reboisement, et particulièrement celui de nos châtaigneraies, peut avoir une solution : elle a été trouvée par les Chinois d'abord et appliquée en France par le spirituel rédacteur du *Petit Marseillais*.

Avec le système préconisé par M. Ariel, nos châtaigneraies repeupleront nos montagnes sans que l'Etat, le département ou les communes aient bourse à délier. Au contraire... Et tout le monde sera content.

Le système est très simple, d'ailleurs. Qu'on en juge :

Les Chinois, eux aussi, s'efforcent d'encourager le reboisement le plus possible.

Mais ils ont trouvé une méthode d'encouragement qui ne laisse pas de présenter une certaine originalité et qui ne peut manquer d'être des plus efficaces.

C'est ainsi que le gouvernement du Yunnam, voulant reboiser le territoire de cette province chinoise, vient de faire placarder des affiches officielles dans lesquelles il promet le bouton de cristal à qui plantera dix mille arbres de ses deniers.

On sait qu'en Chine le bouton de cristal est presque aussi couru que nos palmes académiques.

C'est dire que le Yunnam sera sûrement, dans quelques années, couvert d'immenses et épaisses forêts.

Mais quel dommage qu'on n'ait pas songé, chez nous, à utiliser tout au moins dans ce sens le Mérite agricole ! Et pourquoi, à l'avenir ou pendant quelque temps, ne pas le réserver seulement à ceux qui auraient contribué au reboisement de la France ?

L'ordre du Mérite agricole ne pourrait, d'autre part, qu'y gagner, quand on saurait que celui qui le porte a au moins planté quelques arbres dans sa vie.

Ariel.

L'ESPIONNAGE EN CORSE

On écrit d'Ajaccio à la *Patrie* :

On ne parlait plus ici des espions ; mais voilà qu'ils reparaissent ; l'administration a beau dire le contraire, des Italiens et des Allemands viennent prendre des notes dans nos ports, dans nos montagnes, autour de nos batteries et de nos forts.

Un officier que je connais tout particulièrement m'en a donné la preuve ; l'autre jour, le garde de la batterie installée à Porticcio surprit deux individus au moment où ils se disposaient à sauter la barrière qui entoure ce poste fortifié ; il leur cria de s'arrêter et, comme ils n'en faisaient rien, il les coucha en joue ; les deux individus filèrent alors à toutes jambes.

Le garde fit son rapport dans lequel il constata que ces derniers connaissaient le pays à merveille, car ils se dissimulèrent en un clin d'œil avec une habileté extrême. Quelque temps après, le garde était à moitié assommé et laissé pour mort sur la route. On attribua cet attentat aux deux espions, qu'on n'a plus revus dans les environs d'Ajaccio, mais qui opèrent, d'après des renseignements sûrs, du côté de Bastia et de Bonifacio, et dans l'intérieur de l'île.

Ils reparaîtront sans doute ; ne sont-ils

---

163 Feuilleton du Petit Bastiais

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. de Balzac

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Laissez donc, mauvaise tête ! répondit le marquis en voyant qu'on lui présentait trois billets de mille francs ; ce que j'ai donné, vous savez bien que je ne le reprends pas.

— Et moi, ce que je n'ai pas gagné, je ne le garde pas. Vous êtes floué, monsieur le marquis. Je fais les affaires du comte Halphertius ; c'est moi qui ai enlevé la belle ; elle est même cachée ici dans mon appartement, et, demain matin, avec le Soldeis, je l'emmène pour Londres, où je lui ai mitonné un magnifique engagement.

— Mais non ! mais non ! je ne vous crois pas capable de me tromper, dit Ronquerolles, prenant pour une ironie la vérité qui, sous cette apparence, lui était dite à bout portant ; nous sommes, après tout, de vieilles connaissances. Allons, reprenez ces billets, et dites-moi, en juste, ce que vous pouvez de la concurrence de ce riche étranger.

— Eh bien, je vous l'ai dit : c'est un homme puissamment riche, à ne regarder à aucun sacrifice, et je sais qu'il a eu plusieurs conférences avec madame Nourrisson.

— Alors, ce serait de cette vieille carcasse que vous auriez appris tout ce détail ?

La Sainte-Estève avec dignité :

— Madame Nourrisson est mon amie ; on peut être en concurrence pour le même objet, mais ce n'est pas une raison pour qu'on me présence ou en parle mal.

— Vous a-t-elle dit, au moins, demanda le marquis avec impatience, où demeurait ce comte Halphertius ?

— Non, mais je sais qu'il a dû partir hier pour Londres ; c'est ce qui fait que je songeais avant de vous mettre la puce à l'oreille.

— C'est clair, l'Italienne sera partie pour aller le rejoindre !

— Vous pourriez bien ne pas vous tromper.

— Une affaire joliment conduite ! dit Ronquerolles en se levant.

— Tiens ! fit insolemment la Sainte-Estève, vous n'avez jamais eu d'adresse dans vos diplomaties ?

— Enfin, comptez vous savoir quelque chose de plus précis ?

— On travaillera, dit Jacqueline Collin.

C'était son mot pour promettre son concours.

— Mais surtout pas de double jeu ! s'écria le marquis, vous savez que je ne suis pas plaisant de mon naturel.

— Ça serait-il jugé par la cour des pairs ? demanda la Saint-Estève, qui n'était pas femme à s'épouvanter facilement.

Sans répondre à cette impertinence :

— Vous pourriez peut-être, dit Ronquerolles, prier votre neveu de vous aider dans vos recherches.

— Oui, dit Jacqueline, je crois qu'il ne sera pas mal de le mettre un peu dans l'affaire, mais sans vous nommer, bien entendu.

— Et s'il avait jamais besoin de mon appui auprès de son préfet, vous savez que je suis aussi chaud ami qu'ennemi dangereux.

Là-dessus, le client et la Saint-Estève se séparèrent, et, aussitôt qu'on eut entendu la voiture de l'ennemi s'éloigner, la vertueuse dame n'eut pas besoin d'aller chercher son neveu : ayant fait le tour par un dégagement, il était revenu attendre dans une pièce voisine du salon, d'où il avait tout entendu.

— Tu l'as joliment roulé ! dit Ventrin. Nous aurons soin, par de bons petits renseignements, de le tenir le bec dans l'eau pendant quelques jours ; mais, maintenant, va-t'en vite chercher notre Hélène, car c'est bien juste, s'il n'est pas heure indue, pour que tu me présentes à elle.

— Sois tranquille, je vais arranger ça, dit la Saint-Estève, qui, un instant après, revenait, amenant la belle gouvernante.

— La signora Luigia ! — M. le comte Halphertius ! dit-elle en présentant l'un à l'autre les futurs conjoints.

— Signora, dit Ventrin du ton le plus respectueux, mon amie madame de Saint-Estève m'a dit que vous me permettiez d'avoir intérêt pour vos affaires...

— Madame de Saint-Estève, répondit Luigia, qui était arrivée à posséder parfaitement notre langue, m'a parlé de vous comme d'un homme très connaisseur dans les arts.

— C'est-à-dire, je les aime à la passion, et, par ma fortune, je fais tout pour les protéger. Vous avez, madame, un bien grand talent !

— C'est ce qu'on saura plus tard, si je puis avoir le bonheur de me produire.

— Vous pourrez vous produire quand vous voulez. J'ai vu le directeur du théâtre italien de Londres ; demain, il vous entend, c'est convenu.

— Je suis bien reconnaissante des démarches que vous vous êtes empressé de faire ; mais, avant d'accepter vos services, j'ai besoin que nous nous expliquions très franchement.

— La franchise me plaît extrêmement, répondit Ventrin.

— Je suis une pauvre abandonnée, continua la Luigia : on me trouve passable, et, dans tous les cas, j'ai de la jeunesse ; je dois donc répondre avec une certaine défiance à tous les empressements de bienveillance qui peuvent m'être témoignés. En France, m'a-t-on dit, ils sont bien rarement désintéressés.

— Le désintéressement, repartit Ventrin, je le réponds ; mais empêcher les langues pour parler, ça, je ne le réponds pas.

— Ah ! pour les langues, dit la Saint-Estève, il faut en faire son deuil ; l'âge de M. le comte n'empêchera pas les bavardages, car c'est plutôt un jeune homme qui a intéresserait à une femme sans avoir des idées... A Paris, les vieux garçons, c'est tout mauvais sujets.

(A suivre).

pas assurés d'une complète impunité? La garde des batteries d'Ajaccio ne se compose, en effet, que de trois hommes. Avons que c'est insuffisant pour les trois installations de Porticcio, d'Aspretto et de la Chapelle des Grecs; il faudrait partout de petits postes de soldats, si l'on tient à les protéger contre les espions.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Alfred Fontaine, directeur du *Petit Provençal*, officier de la Légion d'honneur. Il était âgé de 74 ans. Depuis plus de vingt ans, en qualité d'administrateur d'abord, puis de directeur politique, il s'était exclusivement consacré à faire du *Petit Provençal* un des journaux les plus importants de la région. Depuis longtemps son but avait été atteint.

La démocratie avancée de la région fait en lui une très grande perte. La perte n'est pas moins grande pour sa famille et pour la presse marseillaise dont il était un des représentants les plus autorisés.

Nous prions Mme Fontaine et sa famille, ainsi que nos confrères du *Petit Provençal*, d'agréer nos condoléances les plus respectueuses et les plus émues.

Bulletin Financier

Paris, le 10 mars 1903.

Marché ferme mais calme. Le 3 0/0 clôture à 100.47. Les Fonds Etrangers sont stationnaires. Extérieure 91.57. Serbe à 6/0. Le Crédit Lyonnais est à 1,430: le dividende vient d'être fixé à 50 fr. par action. La Société Générale, dont les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, est soutenue à 618.

Grande animation au marché en Banque. Action Economique Industrielle 175. Suez 4200 et l'Union Parisienne 1,080. Nouvelle avance du Laurium (Grec) à 101.50. Obligations 4 0/0 Grenade 345. Mines de Rio 522. Gold Run 48.50. La Consolidated Goldfields Ivory cote 36.50. La Kakamba s'inscrit à 34 et 36: cette Compagnie est absente au timbre pour ses 500.000 actions de 4 Lir.

L'action Compagnie d'Exploration et de Développement des Charbonnages du Cap-Breton, très en faveur à 740 fr., semble appelée à monter simultanément sur le marché de Paris et sur celui de Londres où l'introduction a eu lieu tout d'abord. La région du Cap-Breton est incontestablement la plus grande du Canada, puisqu'elle fournit les deux tiers de la production totale, 4,500,000 de tonnes sur 6,436,000 de tonnes. Chemins F angais recherchés.

EMPLOIS
réservés aux Sous-Officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après:

Ministère des affaires étrangères

Commis expéditionnaire à l'administration centrale, M. Colombani Pierre, ex-adjudant au 131e.

Ministère de la justice

Gardien de bureau au Conseil d'Etat, M. Mattei Augustin Jean Baptiste, ex adjudant au 4le, à Castiglione.

Portier des maisons d'éducation, MM. Casanova Pierre-Félix, sergent-major au 22e bataillon de chasseurs à pied; Dominici Paris-Marie, ex adjudant au 119e, également classé casernier en France.

Ministère de l'intérieur

Gardien de bureau, M. Baldacci Siméon, adjudant au 22e.

Expéditionnaire de préfectures, MM. Paoli Jean-Baptiste, ex adjudant au 13e; Ottavi César-Auguste, ex adjudant au 3e.

Commissaire de police dans les départements, M. Roncesevres Marc Mathieu, brigadier fourrier à la légion de la garde républicaine, également classé commissaire spécial et inspecteur spécial de la police des chemins de fer.

Agent de police de l'agglomération lyonnaise, M. Bonaldi Emile-Cincinnatus, ex adjudant au 96e.

Commissaire spécial des chemins de fer, M. Vincensini François, ex adjudant au 6e bataillon de chasseurs à pied.

Gouvernement général de l'Algérie

Commis d'exploitation des postes et télégraphes, M. Assieri Jean-Paul, sergent-major comptable à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, également classé commissaire de police adjoint dans les colonies autres que l'Indo-Chine.

Receveur, MM. Casari François, adjudant au 39e; Lusinchi Jacques-Pierre, ex adjudant au 163e, à Ajaccio.

Brigadier facteur, MM. Valery Pierre-Joseph, adjudant au 58e; Giudici Raphaël, adjudant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Facteur receveur, M. Nicolai Paul-Pasquin, ex sergent au 62e, à Nice, également classé porteur de contraintes.

(A suivre).

Nos Exportations

De Bastia à Marseille en février:

Détail des chargements:

Du 2 *février*: A ordre 36 b. px chevreaux, 12 b. px chèvres, 6 b. px moutons; Bartenbach, 4 b. px.; Ballini 79 s. charbon; Ch. Moretti 143 dito; Paoletti 82 dito; Gaudois 1 boue. vx métaux, 1 colis dito; Mauberti 14 b. liège; à ordre 10 c. cédrats salés; Di Campo 1 bille bois de buis, 23 fard. dito; Camagli 21 b. liège; Cabasson 11 b. chât. sèches; à ordre 29 c. fruits frais, Oliva 8 b. chât., 5 b. farine dito; Saravelli 37 b. chât. sèches; Pierracini 96 s. charbon; Moretti 2 pan. gibier; Fraissinet 3 b. sole; à ordre 13 corbeilles poissons frais.

Du 5 *février*: Rohn et M. 40 f. acide gallique; Quilici 15 000 k. bois frêne; à ordre 20 b. liège, 11 b. px préparées; Cayol 3 corb. poissons frais; à ordre 1 fût cédrats salés; C. Laugier 100 b. lupins; Mme Peri 2 pan. gibier; Ballini 106 s. charbon; Camagli 3 b. farine chât.; Gilbert fils 7 fûts légumes; A. Dumas 196 c. fromages; Clément 81 s. charbon; Ch. Moretti 30 dito, 8 fûts légumes; Lacroa fils 31 c. fromages; Franceschi 32 s. charbon; Pélissier 60 c. fromages, 2 s. farine chât.

Du 9 *février*: Fraissinet 20 b. liège; à ordre 48 colis primeurs, 133 s. lupins, 5 b. px; Francechi 84 s. charbon; Ballini 230 dito; Ch. Moretti 38 dito; Camagli 8 b. chât. sèches; Frisch 80 f. acide gallique; Charpentier 1 pan. gibier; A. Mari 3 f. vin; Camagli 7 b. farine chât.; Ch. Moretti 4 dito, 36 s. charbon; Saravelli 9 b. chât. sèches; à ordre 41 corb. poissons frais; Renoux 6 bord. vin; Ch. Rolland 50 f. acide gallique; Pierracini 66 s. charbon; Paoletti 2 fûts vin.

Les Répartiteurs

La Délégation municipale de la Ville de Bastia, dans sa réunion du 9 mars courant, elle a présenté pour 1903, comme:

Répartiteurs titulaires domiciliés: MM. de Bonavita François, Puccinelli Eugène, Orenga Joseph, Nardini Louis, Pasqualini Charles et Ajaccio Joseph.

Répartiteurs titulaires forains: MM. le docteur Franchetti, Fantauzzi de feu Mathieu, Vittini Charles et de Gentile, avoué.

Répartiteurs suppléants domiciliés: MM. Ghilini André, Raibaldi Louis, Valery Pierre, Sisco Antoine Marie, Strotti Toussaint et Petit Louis.

Répartiteurs suppléants forains: MM. Docteur Giorgi, Bonifacio Antoine, d'Antoni Attilius et Perotti, juge suppléant de Borgo.

Ont été nommés par M. le Sous-Préfet:

Titulaires domiciliés: MM. de Bonavita, Puccinelli et Orenga.

Titulaires forains: MM. Docteur Franchetti et Fantauzzi de feu Mathieu.

Suppléants domiciliés: MM. Ghilini, Raibaldi et Valery.

Suppléants forrains: MM. Docteur Giorgi et Bonifacio.

MARCHE CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 8 à 10 fr. les 100 k.	
Nouvelles, 15 à 25 fr.	id.
Tomates, 25 à 120 fr.	id.
Petits pois d'Algérie, 30 à 60 fr.	id.
Haricots verts, 60 à 250 fr.	id.
Pommes, 15 à 70 fr.	id.
Poires, 15 à 50 fr.	id.
Noix de Grenoble, 50 à 60 fr.	id.
Artichauts d'Oran, 0 65 à 1.25 la d.	
— du pays, 1.00 à 1.50 id.	
Citrons, 15 à 30 fr.	le 1000.
Oranges, 15 à 40 fr.	id.
Mandarines, 15 à 50 fr.	id.
Olives noires, 40 à 45 fr.	id.
Grives et Merles de Corse, 20 à 28 fr. le 100.	

Quais de Marseille

Charbon du Var, 9.50 à 11.75 les 100 k.
Charbon de Corse, 9 à 9.50 id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2, paiua 5/6 en vrac, 32.50; cassé rangé en caisses de 50 k., 34.50.

Carnet Mondain

M. le Curé de Notre-Dame des Champs a béni lundi, en son église paroissiale, le mariage de M. Charles Giafferi, avocat à la Cour d'appel, fils du chef d'escadrons en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, avec Mlle Joséphine Cagninacci, fille de M. et de Mme Toussaint Cagninacci.

Les témoins étaient, pour le marié: M. Richardière, président de l'ordre des agréés près le Tribunal de commerce de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Félix Decori, avocat à la Cour d'appel, conseiller général de la Corse; pour la mariée: le comte Hyacinthe Cagninacci, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, son oncle, et le général Alessandri, commandeur de la Légion d'honneur.

Le Saint-Père avait envoyé sa bénédiction apostolique aux jeunes époux.

Au retour de l'église, lunch chez le comte et la comtesse Cagninacci en leur somptueux appartement de la rue Bara.

Parmi les invités: MM. Ambrosini, avocat; de Moro-Giafferi, avocat; de Peretti, receveur de l'enregistrement; Camille Orsatti, ingénieur civil; Lanzi d'Ajaccio, Franceschi de Pino, docteur Decori, docteur Maestrati, vice-président du Conseil général de la Corse; Malaspina, député; Giacobbi, sénateur; en un mot, toutes les notabilités de la colonie corse de Paris.

La fête s'est terminée bien avant dans la nuit avec un splendide cotillon.

Les jeunes époux sont partis pour la Côte d'azur.

Le Prix du Pain

Bastia, le 12 mars 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Dans l'intérêt de la vérité, dans l'intérêt aussi du bon renom de l'établissement industriel dont je suis le représentant à Bastia, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre journal, la présente réponse à l'article que vous avez publié en seconde page, le 11 mars courant, sous la signature Ch. Rossi, et portant pour titre: « Le Prix du Pain ».

Je dois tout d'abord relever des inexactitudes dans le compte rendu sommaire de la réunion tenue le 6 mars courant, par les boulangers de Bastia, à l'Hôtel de Ville, et à laquelle assistait M. Nardini, membre de la commission municipale. Comme il était allégué qu'on ne pouvait pas, étant donnés les frais de manipulation et les frais généraux qui incombent sur une balle de farine, livrer du pain au prix de 0 f. 32 c. 1/2 le kilo, j'ai fait observer que j'étais autorisé à offrir à 37 f. 50 la balle, 5 à 6.000 balles defarine, ce qui aurait permis de vendre à un prix ne dépassant pas 0 f. 32 c. 1/2 le kilo, les 150 kilos environ de pain que l'on peut tirer d'une balle de farine, résultat que j'obtenais chaque jour dans ma propre boulangerie.

Il fut alors convenu, que l'on aurait procédé à des expériences sur une balle de farine que j'offrais de laisser choisir parmi celles arrivées le matin même de Corte, et encore déposées à la gare du chemin de fer.

J'y mis toutefois une condition, c'est que l'essai ne serait en ma présence, sous le contrôle d'une délégation du Syndicat, que le pétrissage aurait été opéré par l'un de mes ouvriers et la cuisson faite dans mon four.

A ma très grande surprise, par l'article auquel je réponds, j'apprends que, en mon absence, et sans qu'on m'eût donné avis, on aurait examiné des farines trouvées « absolument dépourvues de force et de blancheur, dégoutant, dans le pétrin, aussi bien que dans le four, une odeur désagréable et produisant du pain qui serait inacceptable à la consommation. »

Je ne sais quelle espèce de farine l'on aurait expérimentée.

Ce que je sais, c'est que j'emploie chaque jour, dans ma boulangerie, des farines pareilles à celles que j'ai offert de céder à 37 f. 50 c. la balle, et qu'elles n'ont jamais reçu aucune des défectuosités signalées.

Ce que je sais, aussi, c'est que, de ces farines, semblables d'ailleurs à celle qui servent aux réserves pour les dépôts de la Guerre, je tire un pain que je débite en assez grande quantité dans mon magasin sans que jamais le consommateur l'ait jugé inacceptable.

Ce que je sais enfin, c'est qu'après essai, divers boulangers de la ville m'ont fait de ces farines, des commandes assez importantes et cela après la réunion tenue à l'Hôtel de Ville, le 6 mars courant.

Au surplus, que l'on procède à une expérimentation sérieuse faite dans les conditions par moi précisées à la réunion du 6 mars, c'est à-dire sous la surveillance de délégués du Syndicat des boulangers, mais en ma présence, le pétrissage étant opéré par l'un de mes ouvriers, la cuisson étant effectuée dans mon four, et l'on obtiendra, j'en suis sûr, des résultats tout autres que ceux indiqués par le Président du Syndicat.

Je ne veux pas rechercher à quel sentiment l'on obéit lorsqu'on s'efforce, mais bien en pure perte, de discréditer les produits de la Minoterie de Corte. Ce que je tiens toujours à constater c'est qu'on se trompe, si même on ne veut pas tromper le public, lorsqu'on allègue qu'on ne peut pas à 0,32 c. 1/2 le kilo livrer du pain « acceptable à la consommation. »

On a des farines tre qualité à 40 francs la balle; j'offre la seconde qualité à 37 fr. 50 c.

Alors même que cette seconde qualité serait payée 39 francs la balle, le boulanger peut encore réaliser par jour un bénéfice de 8 francs.

En effet, on peut panifier chaque jour deux balles de farine en trois fournées, ce qui donne pour main-d'œuvre par jour 6.00

Pour un garçon boulanger payé à raison de 20 ou 23 francs par mois on dépense chaque jour . . 0.75
Huile et pétrole pour éclairage. 0.60
Pour 3 kilos de sel 0.45
14 fagots à 0,13 c. 1/2 . . . 1.75
Patente et loyer 2.00
Prix de deux balles de farine à 39 francs 78 00
Total . . . 89.85

Or deux balles de farine donnent 200 k. de pain qui, vendus à 0,32 c. 1/2 donnent 97 fr. 50 c. Donc, bénéfice 7 fr. 95 c.

Agréez, etc.

X. CAMPANA.

Centenaire d'Edgar Quinet

Sur la demande de M. L. Nardini, délégué de la commission municipale, une conférence sur Edgar Quinet sera faite dimanche à deux heures précises dans le péristyle du théâtre par M. Reynaud, professeur au lycée.

La « Lyre Bastiaise », prêtera son concours dans cette circonstance.

Des places seront réservées pour les dames.

Nous invitons spécialement la jeunesse des écoles à assister à cette conférence dont le succès sera des plus mérités.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées:

Muracciole Jean-Jacques-Thaddée, adjudant, 15 ans 6 mois 18 jours de services, 640 francs.

Pantanacce Charles-Eugène-Adolphe, adjudant, 17 ans 15 jours de services, 700 francs.

Leca Ange, gendarme, 39 ans 7 mois 25 jours de services, 672 francs.

Marelli Antoine-François, gendarme, 26 ans 1 mois 21 jours de services, 823 fr.

Seta Pascal, adjudant, 34 ans 2 mois de services, 960 francs.

Stefani Ange-François, maréchal des logis de gendarmerie, 21 ans 11 mois 2 jours de services, perte de l'usage d'un membre, 1.126 francs.

Orphelins Guasco Lucie-Jeanne-Marie, le père capitaine, décédé titulaire d'une pension. Jouissance du 8 octobre 1902 au 9 février 1904, 1.100 francs.

Bertholdi Marie veuve Via, le mari maréchal des logis de gendarmerie, décédé titulaire d'une pension, 645 francs.

Syndicat agricole de Bastia

Les membres du syndicat agricole de Bastia sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale du syndicat qui aura lieu dimanche prochain 15 du courant, à 1 heure de l'après midi, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

Ordre du jour: Compte rendu des opérations du syndicat; Modifications à apporter aux statuts; Renouvellement du bureau; Questions diverses.

Du plaisir ou de la douleur lequel est le meilleur?



MONIER

BEAUCAIRE (Gard), le 30 octobre 1902.
Monsieur, Atteint de continuels maux de tête et d'estomac, ne pouvant digérer les aliments même les plus légers, j'étais dans un tel état que mes jambes ne pouvaient plus me porter; une forte hémorragie survint et m'affaiblit encore bien davantage. Avec Bile au Rt normalement et après les repas je ne ressentais plus au creux de l'estomac cette douloureuse sensation de brûlure qui me faisait tant souffrir auparavant; les maux de tête diminuèrent aussi de fréquence et cessèrent bientôt. J'ai maintenant recouvré mes forces, j'ai très bonne mine; en un mot je suis entièrement guéri. Mme Monier, 23, rue Roquecourbe.
Monsieur Delacalle et Cie, Paris.

L'Hémorrhagie est un des plus graves symptômes de l'indigestion chronique et indique un état de faiblesse vraiment pitoyable. Evidemment lorsque vous voyez s'échapper ainsi le plus pur de votre sang, il est grand temps de vous jeter au secours de votre faiblesse qui la cause. Mme Monier a découvert pour vous, et vous devez lui en être reconnaissant, comment l'hémorrhagie provenant d'indigestion peut être arrêtée: en employant l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. Comme la bienfaisante ardeur du soleil détruit les miasmes, l'Emulsion Scott éloigne la faiblesse qui cause l'indigestion et entraîne ainsi hémorrhagie et indigestion.

L'Emulsion Scott seule guérit; imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott; pour éviter les contrefaçons *exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delacalle et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 12 mars

Thermomètre — 7 heures du matin, + 8. à midi, + 14. 7 heures du soir + 10 4. Maxima, + 14 4. Minima, + 7 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. midi, 764 mm. 4 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E. modéré. Dans l'après-midi, N. N. E. id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi: 0 mm.

Postes et télégraphes

Hier ont commencé à Ajaccio, dans les salles du vice-rectorat, les épreuves du concours des jeunes filles, pour l'admission dans l'administration des postes et télégraphes.

73 aspirantes ont pris part à ce concours.

Bourses des lycées

Nous rappelons que la session d'examens d'aptitude aux bourses des lycées et collèges s'ouvrent, pour les garçons, le 2 avril, pour les filles le 23 du même mois.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la préfecture jusqu'au 25 mars.

Décès

A 2 heures de l'après-midi ont eu lieu les obsèques de M. Pierre Petrolacci, négociant, décédé dans sa soixante-deuxième année, après une courte maladie.

M. Petrolacci était un homme d'une grande activité et d'initiative; il devait sa situation à son intelligence et à son travail.

La confrérie de Saint-Joseph, dont il avait été prieur, assistait presque au complet, en habit de chœur, au convoi; quatre prieurs tenaient les cordons. Le deuil était conduit par les fils du défunt, entourés de nombreux amis.

Après l'absoute donnée en l'église Saint-Jean, le cortège s'est dirigé vers l'oratoire de Saint-Joseph où a été donnée une seconde absoute.

Nous adressons à Mme Petrolacci et à ses enfants, toutes nos condoléances.

A la correctionnelle

Le tribunal correctionnel a eu à juger sept individus poursuivis pour exercice de la chasse sans permis; ils ont été condamnés à des peines variant entre 16 et 50 francs d'amende. Huit Italiens avaient à répondre d'infraction à la loi sur le séjour des étrangers: chacun d'eux a été condamné à 5 francs d'amende.

A la même audience, Agostini Charles, d'Olmo, a été condamné par défaut à 3 mois de prison pour violences et voies de fait; et Cristofari Rosalie, également par défaut, à 1 mois de la même peine, pour coups et blessures; enfin, Olmeta Jacques-Joseph, de Rutali, pour outrages, à 8 jours de prison et 15 francs d'amende.

La Pervenche

Le vapeur *Pervenche* est attendu ce matin. Il est parti de Marseille jeudi soir avec 50 tonnes de marchandises pour Cette où il devait prendre encore 150 tonnes. Le retour de Bastia pour Marseille s'effectuera dimanche soir.

Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demi, pour la reddition des comptes.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

A vendre ou à louer

Une belle maison, avec grande cour fermée et dépendances, sise à Ville di Pietrabugno, hameau de Gualtella.

S'adresser au bureau du journal.

Au Port

Le vapeur italien *Adriatico*, capitaine Muratorio, est arrivé de Livourne, avec 13 passagers et marchandises diverses.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Soleillier, est arrivé de Marseille, avec 120 tonnes et 43 passagers.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Arnaud, est arrivé de Livourne, avec 16 passagers.

Avis

L'édition parisienne du *Phare de la Corse* est en vente à notre librairie.

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— Un appartement de quatre pièces, boulevard du Palais, 11, au 1er étage.

S'adresser au bureau de la Cie du Gaz, de 4 à 6 heures du soir.

— A louer de suite un appartement de 8 pièces, au bord de la mer, avec jardin, près Bastia.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement au premier étage, Place Saint-Nicolas. S'adresser au bureau du journal.

Etat Civil

NAISSANCES

Orsatelli Alexandrine. — Davichi Toussaint.

Avis aux commerçants
DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social: 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Pervenche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants:

Jeudi soir, départ de Marseille; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frets et renseignements s'adresser:

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Bourse de Paris

	12 mars.	13 mar
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.02	100.00
— 3 p. 0/0 amortis.	99.95	100.00

Dépêches de Nuit
Pour Service Télégraphique

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

ADJUDICATION DEFINITIVE

Ce matin, à 11 heures, a eu lieu au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes, sous la présidence de M. Berard, la réunion de la commission chargée de prononcer sur les offres de surenchère pour l'adjudication des Services maritimes postaux de la Corse.

Sur les quatre concurrents qui avaient fait des offres de soumission à la réunion du 7 mars, un seul s'est présenté ce matin pour surenchérir.

M. Williams, directeur de la Compagnie française de navigation et de construction de la Basse-Loire, ayant fait des offres plus avantageuses que celles de l'adjudicataire provisoire, M. Jules Roeff, a été déclaré adjudicataire définif.

Cette compagnie qui possède plusieurs chantiers de construction, dont le plus important est à Nantes, s'est engagée à fournir les vitesses ci-après:

Une vitesse de seize nœuds pour les services partant de Nice pour Ajaccio, Bastia, Calvi ou Ile-Rousse.

Une vitesse de 15 nœuds et demi pour les deux premiers voyages de Marseille pour Ajaccio et pour Bastia, ainsi que pour le premier prolongement Bastia-Livourne.

Une vitesse de 14 nœuds et demie pour les deux autres voyages de Marseille pour Ajaccio et pour Bastia, ainsi que pour les deux autres prolongements Bastia-Livourne.

Une vitesse de 14 nœuds pour le voyage de Marseille-Calvi ou Ile-Rousse via Toulon, et pour celui de Calvi ou Ile-Rousse, Ajaccio, Propriano et Bonifacio.

Une vitesse de 10 nœuds pour les voyages Ajaccio-Propriano et Ajaccio-Porto-Torres (par quinzaine).

Les services ont été adjugés pour une période de quinze ans, à partir du 13 mars 1904.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de brigade Lelong, inspecteur de gendarmerie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

- Nomination

Mlle Garnier, employée des postes à Alais, est nommée receveuse à Bocognano.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Voyage présidentiel

Le Conseil a réglé divers détails relatifs au voyage du président de la République en Algérie et en Tunisie. L'itinéraire est presque définitivement arrêté.

Les Congrégations

Le président du Conseil a exposé les considérations qu'il se propose de présenter à la Chambre au cours de la discussion qui a commencé hier.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les électeurs de l'arrondissement d'Argelès sont convoqués pour le 5 avril, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Foald, dont l'élection a été annulée.

LES GRÈVES

A Paris

Les ouvriers typographes de l'imprimerie Paul Dupont se sont mis en grève.

Cette grève prend de sérieuses proportions.

Au Havre

On télégraphie du Havre:

Les ouvriers des docks et entrepots se sont mis en grève.

Les grévistes sont au nombre de 700.

La ville est calme.

EN ALGÉRIE

Triple assassinat

On télégraphie d'Oran:

Trois légionnaires, dont deux Suisses et un Allemand, ont assassiné un arabe, sa belle-mère et la bonne.

Les meurtriers ont été arrêtés. Ils ont tout avoué.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Garreau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'Etat Sanitaire de l'Armée

Suite de la discussion de l'interpellation de MM. Treille et Gotteron sur l'état sanitaire de l'armée.

Le Ministre de la Guerre

répond à M. Clémenceau et lui reproche d'avoir formulé des critiques générales. Les ordres donnés doivent être exécutés dans leur esprit.

En ce qui concerne l'épidémie de Rouen, la responsabilité incombe entièrement à la compagnie des eaux.

Le ministre termine en énumérant les mesures qu'il a cru devoir prendre dans l'intérêt de la santé des troupes.

Il a d'abord autorisé les directeurs du service de santé à visiter périodiquement les infirmeries de leur corps d'armée.

Le ministre a ordonné la suppression de la punition de consigne aux malades à la chambre.

Le général André fait remarquer qu'il convient aussi d'avoir recours à une installation hygiénique pour éviter que les malades sortent pendant la nuit.

Enfin le directeur du service de santé aura le droit à l'avenir de correspondre directement avec le ministre de la guerre.

M. Clémenceau

remercie le ministre pour les promesses qu'il vient de faire, mais il demande que ces promesses fassent sans retard l'objet de circulaires et que ces circulaires soient rigoureusement observées.

M. de Montfort

développe un ordre du jour demandant une enquête sur la situation sanitaire de l'armée, sur les améliorations des casernements et sur l'amélioration des établissements hospitaliers militaires.

La discussion générale est close.

Les Ordres du Jour

Le président annonce qu'il a reçu deux ordres du jour, et il en donne lecture.

Ordre du jour Treille

M. Treille demande la priorité pour son ordre du jour qui est ainsi conçu:

Le Sénat, convaincu dans l'intérêt de la Patrie et de la force réelle de l'armée que le chiffre du contingent annuel doit être proportionné à la population et qu'il ne faut appeler sous les drapeaux que les hommes robustes, passe à l'ordre du jour.

La priorité est rejetée par 196 voix contre 85.

Ordre du jour Labbé

Le ministre de la guerre déclare accepter l'ordre du jour Labbé qui est ainsi conçu:

Le Sénat, insistant sur le mode de recrutement et prenant acte des déclarations du ministres de la guerre, l'invite à poursuivre avec une grande énergie les mesures propres à améliorer l'état sanitaire de l'armée.

Cet ordre du jour est adoptée par mains levées.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lebrun, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LES DEMANDES des Congrégations

Suite de la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la Commission des associations et des congrégations, par M. Rabier, au sujettes demandes en autorisation formées par 54 congrégations d'hommes.

M. Aynard

dit qu'il veut défendre la liberté générale dans laquelle est comprise la liberté des catholiques. Les conclusions du rapport de la commission constituent le refus d'exécuter la loi. En défendant les membres des congrégations comme citoyen, il défend la liberté d'enseignement qui est nécessaire aux catholiques, car comme tous les citoyens français ils ont le droit d'avoir des écoles religieuses. Mais on veut détruire le catholicisme par une politique dégradante.

L'orateur termine en disant que le sentiment religieux est indestructible et que la liberté et la religion ne sont pas incompatibles. (En regagnant son banc l'orateur est vivement félicité par un grand nombre de ses collègues).

M. Grousseau

défend les Congrégations au point de vue juridique.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance demain pour la vérification des pouvoirs.

00126

AVIS DE MESSE

La famille Almo a l'honneur de prier ses parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui aura lieu aujourd'hui, 14 mars, en l'église de Saint-Jean-Baptiste, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de

M. Jean-Roger Almo

AVIS DE MESSE

Aujourd'hui, 14 du courant, à 9 heures précises du matin, il sera célébré dans l'oratoire de Saint-Roch, une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de

Mme Sébastien Gavini

Prieure de l'Annonciation du Fango

Les dames protectrices et procuratrices sont priées d'y assister.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 la flasse.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de RAOUR-EL-BEY, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.
N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Aux ménagères des villes ET DE L'INTÉRIEUR DE LA CORSE

Personne n'ignore plus que vous achetez pour huile d'olive des huiles industrielles venant de Marseille (qui doivent même noire à la santé). Si vous en voulez pures d'olive, garanties et sérfines, adressez-vous directement au propriétaire, pour le gros et demi gros, à M. Lanzalavi-Fabrizi, à Costa par Belgodere.

Prix 1.20 le litre franco par tout.

Pour échantillons et détail à Bastia, rue Miot, 4, au 3me, maison Fiach, chez M. Castellini.

Pour le gros, délai de paiement aux personnes connues.

Divers envois de ces huiles faits sur le continent et à Paris ont été appréciées.

SOINS DE LA PEAU
CRÈME SIMON
SAVON SIMON

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Ruby* chargera vers le 13 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 25 mars.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Paris qui Chante

Revue hebdomadaire illustrée
des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques,
Music-Halls

25 Centimes le Numéro
16 Pages grand format
PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE

Soixante Photographies Inédites
des Artistes les plus connus
Dans son 1er NUMÉRO
Paris qui Chante
donne le Programme d'un Concours Musical
2.800 francs de Prix en espèces
sont attribués au Concours

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours:
300 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

AVIS

Tout propriétaire qui aurait besoin de faire réparer des égoûts n'a qu'à s'adresser à M. Nardelli, rue de Castagno, 2.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mairie un garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières anodines à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques au ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 4.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, N. CANUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtacycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.





L. M.
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Fournaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 f. — Six Mois. 7f 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An.... 22 f. — Six Mois. 11f 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à H. Henry PETIT, Directeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie
(Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1876).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :
A *AJACCIO*, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

La Maison L.-N. MATTEI & Cie
GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE
BASTIA (Corse)
met en vente de l'excellente Eau-de-Vie de vin Corse aux prix suivants:

Eau-de-Vie de Vin
Année 1895, bouteille de 3/4, 4 grappes, 3,50
— 1897, — — 3 — 2,50
— 1890, — — 2 — 1,75
— 1892, — — 1 — 1,25

Eau-de-Vie de Marc
Vieille, bouteille de litre. 1,25
Nouvelle, bouteille de litre. 0,90
Eau-de-Vie pour conservation de fruits.

A louer présentement
1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.
2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.
3. Villa avec jardin et propriété situées à Toga.
S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Maison de Confiance
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaines, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon. 21.

Prime Artistique
Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albert, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photoinsin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.
Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.
Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.
Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.
La petite photographie est rendue nitacte.

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.



MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

25e ANNÉE — DIMANCHE 15 MARS 1903 — N° 64

00127

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Diverses, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
BASTIA	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
A l'Etranger	25 fr.	12 fr.	6 fr.

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Zacherie.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 5 h. 46 m. — Coucher, 5 h. 38 m.
Lune : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20
FÊTE DE DEMAIN : Saint Liberat.

14 Mars

Les Curiosités de la Semaine

~~ Nous sommes en train de perdre une conquête — la plus noble que l'homme ait jamais faite, au dire de Buffon... Il résulte, en effet, des statistiques du ministère de l'agriculture que la race chevaline s'éteint sur le sol de France, et notamment à Paris. Il y avait dans la capitale, 96.804 chevaux en 1901, il n'en restait que 91.975 en 1902, il n'en reste aujourd'hui que 90.916. Si cette décroissance continuait dans la même proportion, le simple calcul nous apprend qu'il n'y aurait plus un seul cheval à Paris en 1948, c'est-à-dire dans quarante-cinq ans ..

~~ Comment les Anglais colonisent. Une nouvelle colonie sera fondée dans la vallée de Saskatchewan, dans le nord-ouest du Canada. Le premier convoi, de 2 000 émigrés, s'embarquera la semaine prochaine. Il comprend cinquante fils de clergymen, cinq neveux de pairs, six médecins et un prêtre. On emporte 10 000 tentes et un grand nombre de couvertures. Deux mille autres émigrés suivront au mois de juin et 10.000 seront expédiés au cours de l'année prochaine. On fondera trois villes, qui seront nommées Preston, Barrview et Lloydsville.

~~ Le club du silence. Il existe à Paris un cercle des plus curieux ; il est composé entièrement de sourds-muets. Les domestiques, comme dans *Monte-Cristo*, n'entendent pas et ne parlent pas. Quand on a besoin d'eux, on les appelle au moyen d'un petit appareil électrique inventé par l'un des membres et qui leur donne une légère commotion. Ce club est situé dans une rue avoisinant la gare du Montparnasse.

Il a comme président un vétéran des guerres contre les Indiens en Amérique. Il est la langue coupée par un Peau-Rouge dont il était le prisonnier. Les membres de ce cercle ne communiquent entre eux qu'au moyen de signes. Et jamais, on peut le dire, ils ne furent les uns pour les autres, de « mauvaises langues ».

~~ La vie des femmes aux Etats-Unis. Dans la famille, où l'influence de la mère se fait sentir, — et, quoi qu'on en dise, les mères américaines s'occupent beaucoup de leurs enfants — la grande liberté du premier âge prépare la liberté plus grande encore de l'adolescence, mais en atténue les dangers. La fillette apprend d'abord à se garer elle-même et, surtout, à supporter avec stoïcisme les bobos inévitables. Elle tombe, et de la plaie au front le sang coule. Elle pleure d'abord, cela va sans dire, mais bientôt elle se maîtrise, et l'éloge de la mère, qui l'appelle « ma courageuse petite fille, » lui fait supporter vaillamment les soins du médecin.

A la campagne, elle apprend très vite à monter à cheval et à bicyclette, à conduire au besoin et à s'en aller seule au bourg voisin faire les commissions dont on veut bien la charger. Elle s'en acquitte fort bien, compte la monnaie que lui rend le marchand et s'en retourne au trot de son cheval. Elle a le sentiment de sa responsabilité. Elle est déjà une petite femme.

~~ Dans un music-hall de Londres a débuté, la semaine dernière, un chien phénomène, de la race dite « ratiers », que le programme avait pompeusement annoncé comme « l'unique chien au monde sachant jouer du piano ». Tout marcha bien le premier jour ; le talentueux toutou venait de jouer à la perfection une ouverture et allait terminer une valse, quand un loustic de la troisième galerie lui cria : — Cherchez le rat !

Du coup, « l'artiste » oublia son rôle, sauta à bas du tabouret et parcourut la scène en tous sens, à la poursuite du rat imaginaire. Le public, naturellement, se tordit. Mais le rire devint homérique quand, le chien pianiste ayant planté là son instrument, le piano termina tout seul la valse interrompue. C'était un piano mécanique ! Le chien « savant » ne faisait que les gestes.

Est-il besoin d'ajouter que, le lendemain, le numéro sensationnel avait disparu du programme ?

~~ Le grand serpent de mer. Depuis que le livre de M. Oudemans a été publié (1892), de nouvelles observations signalant l'apparition du grand serpent de mer sur divers points des océans sont venues s'ajouter à celles qui s'y trouvent enregistrées. M. Racovitza a cité notamment le rapport très sérieux et très circonstancié d'un de nos officiers de marine qui, commandant un torpilleur dans les mers de Chine, a poursuivi un couple de ces animaux et a essayé, sans succès d'ailleurs, de s'en emparer en leur envoyant quelques obus. La forme allongée de l'animal et ses mouvements rapides lui permettent d'éviter facilement les projectiles.

~~ Quand il s'agit de l'hygiène les Américains n'y vont pas par quatre chemins ; ils font de la prophylaxie sur une grande échelle et, ma foi, c'est sans doute la meilleure. Jamais pourtant, même outre-Atlantique, l'on avait entendu parler d'une mesure aussi énergique que celle qui vient d'être prise, d'accord avec le comité supérieur d'hygiène de Pensylvanie, par la Frick Coke Company, d'Union-Town. Le président de cette très importante compagnie américaine a décidé, en effet, en raison de l'épidémie de petite vérole qui règne depuis plusieurs semaines déjà dans la région, d'obliger tout le personnel à se faire vacciner dans un délai maximum d'un mois. Non seulement les 60.000 ouvriers devront se soumettre à la vaccination, sous peine de renvoi, mais encore les membres de leur famille avec eux ce qui fait qu'avant un mois plus de 300.000 personnes du district minier d'Union-Town seront été inoculés préventivement. D'autres compagnies de l'Etat de Pensylvanie ont du reste pris des mesures analogues à l'égard de leur personnel. Les frais de cette vaccination générale seront naturellement à leur charge, et l'on compte que plus de 10.000 médecins seront occupés à manier la lancette autour d'Union-Town d'ici au 15 avril prochain.

PIPELET.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

15 mars 1854. — Spinola envahit tout le pays au delà du Golo, et s'empare des villages de Casinca, Castellaro, Penta, Occagnano, Sorbo, Saint-Jacques et Loreto.

Solution heureuse

Enfin, la Corse a, une fois en passant, obtenu quelque chose. Cette trop fameuse question des Services maritimes postaux vient d'avoir une solution définitive.

Grâce à la Société Française de Constructions de la Basse-Loire, dont M. Williams est le directeur, la Corse sera dans quelque temps dotée d'un service parfait, et nous ne doutons pas un seul instant que cette nouvelle Compagnie fera tout ce qui sera possible pour concilier les intérêts de tous.

Nous connaissons, de réputation du moins, M. Williams et la Société qu'il dirige avec tact et intelligence, et nous sommes certain de ne pas exagérer, quand nous dirons que la Corse aura beaucoup à espérer de ceux qui, dès le début, dans le but seulement de lui venir en aide, avaient manifesté le désir de voir flotter le pavillon de leurs bateaux dans nos eaux.

Cette solution définitive et méritée nous la devons en grande partie à l'énergique intervention de nos anciens sénateurs MM. Farinole et de Casabianca.

Nous croyons faire œuvre de patriotisme, ici, à cette même place où nous avons mené le bon combat toutes les fois et quand il s'agissait des intérêts de notre chère Corse sacrifiée, que d'envoyer à ceux que le corps électoral, dans un moment d'égarement peut-être, n'a pas cru dignes de sa confiance, nos sincères remerciements pour leur énergique et désintéressée intervention dans la discussion de nos Services maritimes.

Nous augurons à la nouvelle Compagnie concessionnaire bonne et complète réussite dans sa lourde entreprise.

Et pour notre chère Corse, nous désirons une suite ininterrompue de solutions tout aussi favorables que celle qui nous occupe ce jour.

A.-M. SIRO.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 mars à 2 h. 1/2

1. Oberlander,	Rixner.
2. Le Mage,	Massenet.
3. La Jeune Mariée,	Meurgey.
4. Les Vêpres Siciliennes,	Verdi.
5. Graziella,	Carle.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

EMPLOIS réservés aux Sous-Officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après :

Gouvernement général de l'Algérie

Timbreurs à l'enregistrement : MM. Pietri Dominique-Mario, ex sergent au pénitencier militaire de Bône ; Leonetti Ange-Toussaint, adjudant au 88e.

Répartiteur des contributions directes : M. Martinaggi Antoine-Dominique, ex adjudant au 1er régiment de tirailleurs algériens, à Tavera.

Gardes domaniaux : MM. Alifanti Ange-Michel, ex sergent-major au 17e bataillon de chasseurs à pied, à Bastelica, également classé préposé sédentaire en Algérie.

Garde sédentaire, MM. Campana Noël, ex sergent au 4e régiment d'infanterie coloniale ; Savelli Charles-Fabrice, adjudant à la 8e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Porteur de contraintes : M. Nicolai Paul-Pasquin, ex sergent au 62e, également classé facteur receveur en Algérie.

Inspecteur de police, MM. Poli Antoine-Félix, ex adjudant au 9e régiment d'infanterie coloniale, à Saint-André de Cotone ; Vescovacci Jean, ex adjudant au 4e régiment d'infanterie coloniale.

Ministère des finances

Percepteur, M. Antonini Rainier, ex adjudant au 126e.

Commis des douanes, M. Favalelli Alexandre, adjudant au 70e.

Préposé de 2e classe des contributions indirectes, MM. Trojani César, ex sergent au 4e régiment colonial, à Tralonca ; Lanfranchi Mathieu, adjudant au 1er régi-

---

13e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIV

SUBSTITUTION

En voyant La Gamme s'avancer avec lenteur qu'ils prenaient pour un de leurs jongleurs les plus distingués, ils le laissèrent passer sans opposition mais sans aucune attention de s'écarter de la porte. Au contraire, ils s'en approchèrent davantage dans toute par curiosité de voir les simagrées mystérieuses qu'ils supposaient devoir être le résultat d'une pareille visite.

Œil de Faucon avait deux excellentes raisons pour garder le silence D'abord, il n'était pas en état de parler la langue des Hurons ; ensuite il avait à craindre qu'on ne reconnût que sa voix n'était pas celle du jongleur dont il portait le déguisement.

Il avait donc prévenu David qu'il devait faire tous les frais de la conversation et lui avait donné, à ce sujet, des avis détaillés dont celui-ci, malgré sa simplicité, profita mieux qu'on n'aurait pu l'espérer.

— Les Delawares sont des femmes, dit-il en s'adressant à celui qui connaissait un peu l'anglais ; les Yengeese, mes concitoyens, ont été assez fous de leur mettre le tomahawk à la main, afin d'en frapper leur père du Canada et ils ont oublié leur sexe. Mon frère ne serait-il pas charmé d'entendre le Cerf Agile demander des jupons et de le voir pleurer devant tous les Hurons, quand il sera attaché au poteau ?

Une exclamation d'assentiment prouva avec quelle satisfaction le sauvage verrait cette faiblesse dégradante dans un ennemi dont la nation avait appris à haïr et à redouter.

— Eh bien ! reprit David, retirez vous un peu et l'homme savant soufflera sur le chien... Dites-le à mes frères.

Le Huron expliqua à son compagnon ce que David venait de lui dire : ceux ci ne manquèrent pas d'exprimer tout le plaisir que pouvait causer à des esprits féroces un tel raffinement de cruauté. Ils se retirèrent à deux ou trois pieds de la porte et firent signe au prétendu jongleur d'entrer dans la cabane.

Mais l'ours n'obéit point ; il resta assis sur ses jambes de derrière et se mit à grogner.

— L'homme savant craint que son souffle ne tombe sur ses frères et ne leur ôte leur courage, dit David ; il faut qu'il se tienne plus à l'écart.

Les Hurons qui auraient regardé un tel accident comme la plus cruelle des calamités, reculèrent à l'instant beaucoup plus loin, mais en ayant soin de prendre une position d'où ils pussent toujours avoir les yeux sur la porte de la cabane, alors l'ours après avoir jeté un regard vers eux, comme pour s'assurer que son compagnon et lui n'avaient plus rien à craindre à cette distance, entra lentement dans la hutte.

Elle n'était éclairée que par quelques tisons, restes d'un feu qui s'éteignait et qui avait servi à préparer le souper des gardes. Uncas y était seul assis dans un coin le dos appuyé contre le mur, les pieds et les mains solgneusement liés avec des liens d'écorce.

Le chasseur qui avait laissé David à la porte pour s'assurer si l'on ne songeait point à les épier, crut prudent de conserver son déguisement jusqu'à ce qu'il en eût acquis la certitude ; on attendant, il s'occupait à contrefaire les gestes et les mouvements de l'animal qu'il représentait.

Dans le premier moment, le jeune Mohican avait cru que c'était un ours véritable que ses ennemis avaient lâché contre lui pour mettre sa fermeté à l'épreuve ; à peine avait il daigné jeter un coup d'œil sur lui.

Mais, quand il vit que l'animal ne manifestait aucune intention de l'attaquer, il le considéra avec plus d'attention et remarqua, dans l'imitation qu'Œil de Faucon croyait si parfaite, quelques défauts qui lui firent reconnaître l'imposture.

Si le chasseur eût pu se douter du peu de cas que son jeune ami faisait de la matière dont il doublait le rôle de l'ours, un peu de dépit l'aurait peut-être porté à prolonger ses efforts pour lever de lui prouver qu'il l'avait jugé avec trop de précipitation. Mais l'expression méprisante des yeux d'Uncas était susceptible de tant d'autres interprétations qu'Œil de Faucon ne fit pas cette découverte mortifiante ; dès que David lui eût fait signe que personne ne songeait à épier ce qui se passait dans la cabane, au lieu de continuer à grogner comme un ours, il se mit à siffler comme un serpent.

Uncas avait fermé les yeux pour témoigner son indifférence à tout ce que la malice de ses ennemis pourrait inventer pour le tourmenter ; mais dès qu'il entendit le sifflement d'un serpent il jeta un regard attentif tout autour de sa prison et, renfonçant les yeux du monstre, les siens y restèrent attachés comme par une attraction irrésistible.

Le même son se répéta et il semblait sortir de la gueule de l'animal.

Les yeux du jeune homme firent une seconde fois le tour de la cabane, puis ils revinrent encore se fixer sur l'ours, pendant qu'il s'écriait d'une voix retenue par la prudence :

— Hugh !

— Coupez ses liens, dit le chasseur à David qui venait de s'approcher d'eux.

Le chanteur obéit ; les membres d'Uncas recouvrirent leur liberté.

Au même instant Œil de Faucon, étant sa tête d'ours détacha quelques courroies qui en attachaient la peau sur son corps et se montra à son ami en propre personne.

Le jeune Mohican parut comprendre, sur le champ comme par instinct, le stratagème qui avait été employé ; mais, si sa bouche, si ses yeux ne laissèrent échapper aucune autre exclamation de surprise que l'exclamation « hugh ! »

(*A suivre*).

ment d'infanterie coloniale; Leca Ange, ex gendarme à la 15e légion de gendarmerie à Sartène, également classé expéditionnaire des parquets aux colonies; Fumaroli Paul, adjudant au 3e régiment d'infanterie coloniale, également classé commis à la petite vitesse des chemins de fer de l'Etat et commis d'exploitation en France.

Receveur buraliste: MM. Palazzi Paul-Pascal, ex adjudant au 163e; Ottavy Octave, adjudant au 3e régiment d'infanterie coloniale; Lapidi Jacques-Philippe, adjudant au 99e, également classé receveur des départements et expéditionnaire à la caisse des Dépôts; Orsoni Jacques, ex adjudant au 111e; Albertini Saul, ex sergent-major surveillant aux ateliers de travaux publics, à Vescovato, également classé casernier en France, en Algérie et en Tunisie, et commis ambulant aux octrois de Paris; Benedetti Antoine-François, adjudant au 121e, également classé commis ambulant; Fattaccioli Jean Toussaint, ex adjudant au 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à Bastelica; Ersa Pierre Lucien Edouard, adjudant au 30e; Muracciole Jean Jacques-Thomas, ex adjudant au 99e, à Rospigliano; Valentini Antoine Fortuné, *sergent surveillant* à la prison militaire de Rouen; Giorgi Antoine, ex sergent-major surveillant à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, à Serra di Ferro; Emanuelli Antoine-Louis, gendarme à pied à la 15e légion bis; Padovani Thomas, adjudant au 3e; Giudici François-Mathieu, adjudant au 2e régiment de tirailleurs tonkinois; Pinelli Pierre, adjudant au 6e, également classé surveillant des télégraphes en France, commis ambulant et surveillant dans une école d'agriculture.

(A suivre).

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

L'œuvre de Francisco de Victoria
et la Doctrine Canonique du droit de la guerre

PAR QUILICUS ALBERTINI
Docteur en droit(*)

C'est un ouvrage qui vient de paraître tout récemment; il ne décora pas encore les devantures de nos librairies corses. Mais avant de parler de l'ouvrage, un mot de l'auteur.

M. Quilicus Albertini est le fils du sympathique médecin, M. Prosper Albertini, maire d'Albertacce et ancien conseiller général. Il a fait ses études au Petit Séminaire d'Ajaccio, où il a fait ses humanités.

M. Quilicus Albertini n'a pas été réfractaire à ce pouvoir fascinateur que la capitale exerce sur la jeunesse de nos provinces. Le voilà donc à Paris, attaché au ministère de l'Instruction publique et étudiant en droit. Quelque temps après, son vénérable père — homme de bien dans toute la force du mot — apprend par télégramme que son fils est reçu licencié en droit avec la mention très bien. Mais M. Albertini ne s'arrête pas en si bon chemin; ces premiers succès, si flatteurs pourtant! ne tempèrent nullement sa passion pour l'étude. Il ne fut point effrayé par la distance qui le séparait du doctorat. Et quels obstacles ne surmontent pas une ardeur juvénile et une rare intelligence! M. Albertini se mit donc à l'œuvre sans jamais se relâcher. Aussi, le succès ne tarda pas à couronner l'effort: il y a à peine quelques semaines on lisait dans le *Petit Bastiais* que M. Quilicus Albertini venait d'être reçu docteur en droit devant la Faculté de Paris avec la mention très bien et les félicitations du jury.

L'ouvrage qu'il présente aujourd'hui au public, est la thèse qu'il a soutenue et développée. En lisant le jeune docteur, on sent qu'il a été couronné par la Faculté de Paris? C'est un essai de jeunesse que M. Albertini dédie à son père et mère: « C'est à vous, mes chers parents, que je dédie cet Essai de Jeunesse, persuadé que bon ou mauvais, vous le trouverez excellent. » Le jeune écrivain est timide, il n'a encore d'entière confiance qu'en ses parents. Mais le public — quoique parfois ingrat — sait apprécier les œuvres de valeur et il aura bien encourager M. Albertini qui, par son talent littéraire, est destiné à faire les délices de bon nombre de lecteurs.

Quoique l'auteur soit fort jeune — il n'a que 25 ans — ce livre se distinguera surtout par la nouveauté des idées. Elles sont tout à fait conformes à l'esprit de notre siècle.

M. Albertini est un socialiste: non pas de ces socialistes qui ne rêvent que partages, révolutions sociales et dont les théories, qu'il serait juste de qualifier d'utopies, font songer à l'anarchie; mais un socialiste qui a beaucoup à cœur le soulagement de l'humanité souffrante. Il s'élève contre la guerre, qui n'est qu'un reste de la barbarie, et fait l'éloge du droit international qui seul doit être la règle des nations. « C'est une science assez jeune, dit-il, que le droit international, bien que les problèmes dont elle s'occupe aient commencé à exister à l'origine même de la division de la race humaine. » La civilisation a beaucoup fait pour supplanter la guerre et permettre aux peuples de vider leurs différends par des moyens moins désastreux. Il faut espérer qu'elle mènera à bonne fin son œuvre moralisatrice. « Ce sera le dernier mot de la civilisation, dit l'auteur, » de parfaire les nations comme la nation a réduit les individus, et de soumettre les plus puissantes collectivités aux règles immuables de la raison. » Aux époques de guerres, de pillages et d'atrocités, quelle a été l'attitude du christianisme? La jeune docteur nous dit: « Dans la longue lutte de la barbarie et de la civilisation, le christianisme va jeter dans la plateau de l'humanité tout le poids de ses grands préceptes et de ses exemples magnifiques. »

La guerre!... Elle est l'ennemie irréconciliable de la civilisation, qui, par elle, est fortement ébranlée. Oui, il est incontestable que tant que la guerre sera dans nos mœurs, la civilisation ne fera jamais de progrès sensibles; elle sera constamment tenue en échec. La guerre!... sans pitié, enfonce son glaive dans les blessures saignantes de l'humanité, et elle rouvre celles au train de se cicatriser. Laissons la parole à M. Albertini: « L'histoire nationale a beau s'enrichir de pages glorieuses pour son amour-propre flatté et graver en lettres d'or au marbre des *panthéons* les *noms de vainqueurs illustres*, les annales de l'humanité ne font que s'allonger de quelques feuillets noirs tachés de sang, jalonnés de cyprès. Et alors que l'orgueil du peuple qui triomphe, tout à l'ivresse de la victoire, oublie les victimes pour honorer les sacrificateurs, l'humanité saigne et s'anémie par les mille plaies béantes des mères, des veuves et des orphelins pleurant les braves moissonnés au champ de bataille. »

Commenter cette belle page, c'est en affaiblir la portée. Il ne me reste plus rien à ajouter sinon que de dire qu'il stigmatise comme il faut tous les champions de la force brutale, tous les disciples de Bismarck.

Mais je m'aperçois que j'abuse des citations. Me pardonnera-t-on quand j'aurai dit que plus je feuillette ce livre, et plus je suis ravi des beaux et éloquents plaidoyers en faveur de l'humanité?

Parlerai-je du style? En disant qu'il est parfois éloquent, souvent d'une rare énergie, toujours d'une clarté frappante, je n'appprendrai rien au lecteur, qui en a pu juger par les citations que je viens de faire.

GRIMALDI V TAL.

(*) Librairie A. Chevalier-Maresco et Cie, éditeurs, 20, rue Soufflot, Paris.

Le Mois Météorologique à Bastia

FÉVRIER 1903

Le mois de février a eu 2 jours de pluie qui ont donné 21mm d'eau. La moyenne est de 7 jours et de 54mm.

L'année dernière il était tombé dans ce mois 134mm de pluie.

La température moyenne du mois a été de 11°, elle est supérieure de 1°3, à celle du mois de janvier.

L'année dernière la température moyenne de février ne s'était élevée qu'à 9°6.

Les vents se sont répartis de la manière suivante:

3 jours S.-E. (scirocco).
7 jours N.-E. (grecale).
3 jours S. (mezzogiorno).
5 jours O. (ponente).
8 jours de calme.
28 jours.

Moyennes du mois:
Température minima, 8°.
Température maxima, 14°.
Hauteur barométrique, 760mm6.
Intensité du vent, 0,8.
Etat du ciel, 0,26 couvert.

Nos Exportations

De Bastia à Marseille en février:
Détail des chargements:
Du 12 février: Gilbert 6 fûts légumes verts; Franceschi 66 s. charbon; Renoux 18 c. vin quinq.; Drimaracci 16 corbeilles poissons frais; Lacroix 20 c. fromages; J. Goutte 1 s. poils, 33 s. os et cornes, 4 s. friperie; Moretti 46 fûts légumes verts; Dumas 248 c. fromages; Oliva 10 b. farine chât., Pélissier 80 c. fromages; A. Ancey 7 s. suif, 1 fût dito; Pierracini 75 s. charbon; à ordre 236 coiffes dito.

Du 16 février: A ordre 118 colis primeurs; à ordre 14 b. chât. sèches; Luciani 34.130 k. bois de charronage; Logorsis 9.000 k. huile; à ordre 28 b. liège; D. Mari 2 fûts vin; Di Campo 1 dito; Pierracini 68 s. charbon; Ballini 144 coufnous charbon; à ordre 30 b. liège; Watson et Parker 38 f. acide gallique; Oliva 10 b. farine chât.; Salvarelli 20 dpm vin; Messageries Maritimes 1 f. dito; Fonderie du Sud Est 3.000 k. vx fer; Maretti 107 s. charbon; à ordre 32 corb. poissons frais.

Centenaire d'Edgar Quinet

Sur la demande de M. L. Nardini, délégué de la commission municipale, une conférence sur Edgar Quinet sera faite dimanche à deux heures précises dans le péristyle du théâtre par M. *Reynaud, professeur au lycée.*

La « Lyre Bastiaise », prêtera son concours dans cette circonstance.

Des places seront réservées pour les dames.

Nous invitons spécialement la jeunesse des écoles à assister à cette conférence dont le succès sera des plus mérités.

⁂

Sur la demande de M. Louis Nardini, délégué de la commission municipale, notre distingué Gouverneur, M. le général Michel a donné des ordres pour qu'un concert, suivi d'une retraite aux flambeaux, ait lieu ce soir, de huit à neuf heures, sur la place Saint Nicolas.

Nous remercions vivement M. le Gouverneur du bienveillant concours qu'il a apporté à cette grande fête de la démocratie.

⁂

Aussitôt après le concert, une retraite aux flambeaux, organisée à l'occasion du centenaire d'Edgar Quinet, suivra l'itinéraire suivant:

Place Saint-Nicolas, rue Abbatucci, boulevards Paoli, du Palais et Saint-Angelo, Place d'Armes, rue Saint-Joseph, route de Biguglia, Place d'Armes, boulevards du Palais et Paoli, rues St-Roch, Neuve St-Roch, Place de l'Hôtel de Ville, rue de l'Intendance, Cours Sebastiani, Place Saint-Nicolas.

Deux Suisses

Notre vieil hiver s'en va... Déjà les grosses mouches commencent à bourdonner, une sève ascendante gonfle les arbres, des boutons émergent, les hôtes de nos bois reviennent, joyeux chantres, saluer de leurs concerts le réveil de toute chose. La terre revêt sa belle robe harioléee, verte et fleurie, elle se fait belle, la coquette! en attendant son admirateurs.

Les touristes, condamnés à un repos forcé pendant la saison hivernale, vont de nouveau boucler leur sac pour s'en aller par monts et par vaux, à la recherche de beautés naturelles.

La Suisse, leur rendez-vous de prédilection, est couverte de neige, il faut qu'ils se résignent à attendre encore de longs mois pour aller s'ébattre sur ses côteaux, visiter ses pics, ou rêver, bercés par le doux clapotement des eaux, au bord de ses lacs. Ils ne peuvent faire autrement, se heurtant à l'impossible. S'ils se doutaient seulement de l'existence d'une Suisse minuscule au cœur même de la Corse? Et pourtant elle existe sous le nom de Niolo. Plus petite mais très coquette, elle est tout aussi pittoresque, tout aussi sauvage que sa sœur alpine du continent. Ceux qui ont déjà vu cette contrée trouveront la comparaison exacte de tous points.

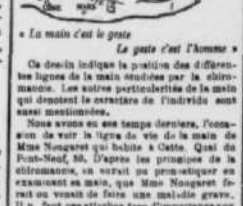
Le Niolo, pays très accidenté, formé par une immense vallée sillonnée de rivières et encaissée entre deux chaînes de montagnes dont les pointes culminantes sont le Cinto et le Rotondo, ne communique avec le reste de la Corse que par les gorges de Santa Regina à l'Est et la col de Vergio à l'Ouest.

Les flancs des montagnes sont recouverts de belles forêts noires donnant au voyageur l'impression des forêts de la Norvège; sur les côteaux pas de maquis; les rivières sont de vrais torrents bondissant de roche en roche, jaillissant en cascades, écumant, tapageurs; partout, de belles sources d'une eau limpide et cristalline au fout jour, leur bruissement ressemble fort au doux murmure d'une prière mystérieuse. Le Niolo a ses lacs: celui du Cinto situé dans les gorges de la montagne, celui de l'Ascone, et enfin celui du Nino qui s'étend au milieu de la plaine gumeneuse qui se déroule derrière le col de Stazzona, à quelques 1,700 mètres d'altitude. En vous élevant sur les côteaux vous pourrez voir se dérouler sous vos yeux de *magnifiques panoramas. Dans les nuit de Santa Regina* on admire une partie de la montagne formée de roches qui sont de vrais coquillages de granit, les rochers affectent les formes les plus variées et les plus bizarres: un moine avec son capuchon rabattu sur les épaules attire surtout l'attention des passants. Entre le Paglicorba et le Tufunato, dans une espèce de ravin où le Golo prend sa source, on trouve des pierres d'une composition bizarre; des blocs qui atteignent parfois des dimensions extraordinaires sont formés par l'assemblage disparate de variétés infinies de pierres ayant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Au Nord de Calasima il y a des carrières de porphyre. Il serait trop long d'énumérer ici tous les sites remarquables.

Beaucoup de touristes viennent tous les ans au Niolo, leur nombre s'accroîtrait de plus en plus si le Niolo avait comme la Suisse des artistes pour photographier ses sites, des sociétés de Tourisme pour peindre ses incomparables paysages, en un mot pour faire de la réclame. Il a sur la Suisse l'avantage de pouvoir être visité des le mois d'avril. Une grande route le traverse, envoyant des ramifications dans tous les villages. Le voyageur n'a pas à craindre la rencontre d'individus louches. Jamais sa valise ventrue n'a eu d'autres accrocs que ceux produits par les arêtes tranchantes de la roche. La traditionnelle hospitalité corse est en honneur plus que partout ailleurs. Elle paraît à vous, aux portes de toutes les chaumières, sous la forme d'une gracieuse jeune fille tendant un verre d'eau fraîche, de lait écumeux ou de vin clairet au touriste essoufflé.

NOEL GIANSILY.

Les lignes de la main



« *La main c'est le geste* — *Le geste c'est l'homme* »

Ce dessin indique la position des différentes lignes de la main étudiées par la chiromancie. Les autres particularités de la main qui dénotent le caractère de l'individu sont aussi mentionnées.

Nous avons eu ces temps derniers, l'occasion de voir la ligne de vie de la main de Mme Nougaret qui habite à Calte, Quai du Pont-Neuf, 50. D'après les principes de la chiromancie, on aurait pu pronostiquer en examinant sa main, que Mme Nougaret ferait ou venait de faire une maladie grave. Il n'était pas attacher trop d'importance aux prédictions de la chiromancie, mais il n'en est pas moins vrai que Mme Nougaret a fait, comme le dit son mari dans la lettre suivante, une grave maladie, et que c'est grâce aux pilules Pink qu'elle s'est rétablie.

« J'ai le grand plaisir, écrit M. Nougaret, de vous le faire que les pilules Pink ont guéri ma femme d'une très grave maladie d'estomac. Elle souffrait atrocement après tous les repas. Bientôt elle ne put plus garder la nourriture et, pendant longtemps, elle n'a pu supporter que le lait. Mme Nougaret devait avoir un vrai rhumatisme et le traitement des pilules Pink qui a guéri sa maladie l'estomac a été également bienfaisant pour ses rhumatismes dont elle ne souffre plus. »

Qui n'a pas eu une fois dans sa vie une indigestion? Tout le monde est à même d'apprécier les souffrances d'une personne qui a pour ainsi dire une indigestion après chaque repas. Il est connu, scrupuleusement que c'est la pauvreté du sang qui cause les maladies d'estomac. Les hommes robustes ont très rarement des maux d'estomac, ils ont des appétits supérieurs et des digestions faciles. Les personnes maigres, anémiées, pâles, celles qui ont eu un mal le sang pauvre, souffrent au contraire généralement de l'estomac.

LES PILULES PINK

enrichissent le sang, ceci est archiprouvé, puisqu'elles guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, le rhumatisme, les névralgies, les maux de tête, les étourdissements, les vertiges et les irrégularités des femmes. En prenant les pilules Pink que vous pouvez vous procurer dans toutes les pharmacies, vous vous guérirez certainement et des maux d'estomac. Le prix des pilules Pink est insignifiant quand on le compare aux grands bénéfices qu'elles peuvent rendre à votre état de santé. Elles coûtent trois francs cinquante la boîte, et dix-sept francs cinquante les six boîtes et sont envoyés franco. Leur dépôt est à Paris, 23, Rue Ballu, chez M. Gablin et Cie, pharmacien. Chaque dose de pilules Pink procure de l'énergie, de la force, de la santé.

L'Etat sanitaire de Bastia

On fait courir le bruit qu'il y aurait à Bastia des maladies épidémiques.

Nous avons voulu nous assurer de l'état sanitaire de la Ville; nous avons interrogé pour cela des praticiens et des membres du Conseil d'hygiène; il nous a été répondu que, depuis longtemps, on n'avait eu à enregistrer aucun cas de maladies épidémiques, ni diphtérie, ni variole.

L'état sanitaire est même trop bon, nous a dit un de nos honorables docteurs. Du reste, comment en serait-il autrement, avec une température si douce et un soleil si radieux.

BASTIA

La Place Saint-Nicolas
et les grandes places d'Europe

Un journal a fait connaître dernièrement la superficie des principales places d'Europe.

Notre magnifique place Saint-Nicolas ne ferait pas mauvaise figure dans cette statistique.

Elle mesure, en effet, environ 280 mètres de long sur 80 mètres de large, ce qui lui donne une superficie de 22.400 mètres carrés. Il n'est pas tenu comte, dans ce chiffre, de la surface des parties de la route nationale et du trottoir qui la bordent au Sud et à l'Ouest, ni de celle des terrains qui la continuent au Nord, autrement elle dépasserait 30.000 mètres carrés. Comme situation, en terrasse sur la mer, elle n'a peut-être pas sa pareille dans le monde entier.

Voici quelle est la superficie des plus grandes places d'Europe:

Place Kléber, à Strasbourg, 11.000 mètres carrés; place Saint-Marc, à Venise, 12.000; *Trafalgar square*, à Londres, 20.000; place Saint-Pierre, à Rome, 21.000; Atmeidan ou place de l'Hippodrome, à Constantinople, 25.000; place du Marché-Neuf, à Cologne, 25.000; place Auguste, à Leipzig, 27.000; place de Waterloo, à Hanovre, 60.000; place de la Concorde, à Paris, 85.000; place de l'Hôtel-de-Ville, à Vienne, 90.000; place Royale devant le Parlement allemand, à Berlin, 100.000 environ: Champ de Mars, à Paris, 112.000.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 14 MARS

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 8.8 à midi, + 14.6. + 7 heures du soir + 13°.
Maxima, + 15.7. *Minima*, + 8.3
Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. midi, 766 mm. 4 heures du soir, 765 mm.
Vent. — Dans la matinée, calme
Dans l'après-midi, S. O. faible
Etat du ciel, quelques nuages.
Pluviomètre, à midi: 0 mm.

⁂

Carnet mondain

On lit dans le *Journal*:

Hier, a eu lieu, en l'église Notre-Dame-des-Champs, toute pleine de *fleurs* et de plantes vertes, le mariage de Mlle Cagniniacci avec M. Charles Giafferi, avocat à la Cour d'appel.

Assistance aussi nombreuse que choisie à l'église, comme au lunch offert à ses invités, dans ses splendides salons de la rue Bara, par Mme H. Cagniniacci, qui en faisait les honneurs avec sa grâce toujours parfaite.

Remarqué, notamment, toute l'élite de la colonie corse, qui avait tenu, par sa présence, à manifester sa sympathie pour l'union des deux familles très connues et très estimées dans notre département insulaire.

⁂

Accident en Gare

Un commissionnaire de la ville, qui était allé à la Gare, vers trois heures du soir pour faire une expédition, de ferraille a eu la cuisse gauche prise entre le tampon d'un wagon et le bord du quai de la petite vitesse.

M. le docteur Zaccarelli a pansé le blessé qui a été transporté d'urgence à l'hôpital; son état ne présente heureusement aucune gravité.

⁂

A Saint-Jean

Une quête sera faite en faveur de l'école des Frères, aujourd'hui, 15 courant, à la suite du sermon des vêpres par Mme L. Gentil et Miles Marie Bronsini, Thérésa Carbaccia et Tullia Villégas.

Le Directeur recevra avec reconnaissance directement ou par l'intermédiaire des dévouées quêteuses, les offrandes des personnes empêchées de se rendre à la paroisse.

Les chants seront exécutés au Salut par les enfants de l'école.

⁂

La Société des Porphyres

On lit dans le *Petit Marseillais*:

Une délégation d'ouvriers corses s'est rendue au siège de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de Corse, 18, rue de la République, à l'effet d'offrir un bouquet et de remercier cette Société de son initiative récente, en créant un nouveau service de vapeurs entre Marseille et les ports de Bastia, Ile-Rousse et Calvi.

La délégation a été reçue par l'honorable chef de la Société qui, après avoir remercié les délégués des marques de sympathie qu'ils lui témoignaient, leur a assuré qu'en créant ce service hebdomadaire, la Société n'avait d'autre but que de développer les relations entre la Corse et le continent.

⁂

Oratoire de Sainte-Croix

La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, commencera lundi 16 du courant à 7 heures du soir.

⁂

A vendre

1° Un coffre-fort moderne; 2° Une bascule force 1.000 kilos.

S'adresser au bureau du journal.

— Plants d'orangers, citronniers, mandariniers et chinois. S'adresser chez M. Colonna, à Capannelle.

Prix défiant toute concurrence.

⁂

A la Miséricorde

Un service funèbre pour le repos de l'âme du regretté chapelain de la Miséricorde, M. l'abbé Angeli, sera célébré dans l'oratoire de ce nom, demain lundi, à 9 heures du matin.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Oratoire de Saint-Roch

La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la chapelle du Fango, commencera demain lundi 16 du courant.

Elle aura lieu à Saint-Roch le matin après la messe de 9 heures, et à la chapelle du Fango le soir à 4 heures.

N. B. En cas de mauvais temps, matin et soir à Saint-Roch.

⁂

Au Port

Le vapeur anglais Corsican, capitaine Evans, est arrivé de Livourne chargé de marchandises diverses.

— La goélette italienne *Giuseppina*, capitaine Cacciali, est arrivée de Torre Annonziata chargée de marchandises diverses.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Bourse de Paris

13 mars. — 14 mars
Rente 3 p. 0/0 ancien 100.00 — 100.05
— 3 p. 0/0 amortis. 100.00 — 99.95

Dernière Heure
Dépêche Télégraphique Spéciale de la Nuit

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

Un Article
DE
M. ARÈNE

Le *Figaro*, sous le titre « La Corse à deux pas, » publie un article de M. Emmanuel Arène, sous le pseudonyme *Cyrnos*, ayant trait au résultat de l'adjudication des Services maritimes postaux.

Cet article, après avoir énuméré les conditions fournies par le nouvel adjudicataire, conclut ainsi:

« Ces conditions sont assurément des meilleures et les vitesses promises dépassent même celles que l'on pouvait attendre; il n'y a qu'à souhaiter, maintenant, que ces excellents projets puissent être rapidement exécutés et le résultat de cette adjudication aura été alors des plus satisfaisants pour la Corse, qui se trouverait ainsi dédommagée de la longue attente qu'elle a eu à subir pour l'organisation de ses lignes maritimes postales.

» Quand les nouveaux services entreront en fonction, la Corse se trouvera, pour ainsi dire, à deux pas du continent. Rien ne s'opposera plus alors à ce que les Français aillent, à l'exemple des étrangers, visiter cette île admirable, au climat si bienfaisant et aux paysages si merveilleux. Si elle était anglaise ou italienne, tous les Parisiens voudraient y aller par snobisme; mais comme elle est française, et bien française, on n'est pas aussi pressé; ce qui nous tente le moins, c'est toujours ce que nous avons sous la main. Il faut, cependant, reconnaître que la longueur relative du voyage arrêtait parfois les touristes. Ils n'auront plus cette excuse, si l'on peut aller en cinq heures à Ile-Rousse, et en huit heures à Ajaccio, et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes.

» La Corse y aura gagné de se rapprocher davantage de la métropole et la métropole aura, à sa portée, un des joyaux dont elle a le plus de raison de s'enorgueillir et qu'elle peut opposer, sans le moindre désavantage, aux stations hivernales et estivales que les autres nations possèdent sur la Méditerranée. »

Nouvelles Militaires

Artillerie

M. le chef d'escadron d'artillerie Graveteau, commandant les batteries détachées stationnées en Corse, est classé au 30e rég. d'artillerie.

— M. Niveille, chef d'escadron d'artillerie breveté, officier d'ordonnance du général Voiron, est désigné pour commander les batteries d'artillerie détachées, stationnées en Corse.

Gendarmerie

M. le général de brigade Quincy, inspecteur général du 6e arrondissement de gendarmerie, sera accompagné pendant toute la durée de son inspection, par le lieutenant de gendarmerie Mayer-Hœfler, en qualité d'officier d'ordonnance.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile de la Corse

M. le lieutenant de vaisseau Leloup est nommé au commandement d'un torpilleur de la défense mobile en Corse,

M. Loubet au Concours agricole

Le président de la République s'est rendu aujourd'hui au concours général agricole. Il a été reçu à la galerie des Machines, par M. le Ministre de l'agriculture et par les organisateurs du concours.

M. Loubet a parcouru avec intérêt les diverses classes et en se retirant a prié M. le Ministre de l'agriculture de présenter ses félicitations aux exposants.

Ce concours comprend 1.035 têtes d'animaux gras ou reproducteurs de l'espèce bovine, 936 moutons, 183 porcs, 1.520 volailles vivantes et 85 mortes.

La section des produits agricoles est représentée par 190 exposants et 727 lots: celle des instruments agricoles par 119 exposants.

LE VOYAGE
de la Reine de Portugal

La reine de Portugal, qui était depuis quelques jours, à Tunis, a visité hier Carthage.

Sa Majesté s'est embarquée aujourd'hui pour l'Egypte; elle fera escale à Malte.

DUEL DE PRESSE

A la suite d'une violente polémique entre MM. de Bruchard et Renand, une rencontre a été jugée nécessaire.

Elle a eu lieu ce matin à l'épée de combat, avec gant de ville.

M. de Bruchard a été blessé à la lèvre inférieure.

Les témoins ont déclaré l'honneur satisfait, et fait cesser le combat.

Les Morts du Jour

M. Ernest Legouvé

M. Ernest Legouvé, membre de l'Académie française, grand officier de la Légion d'honneur, est décédé ce matin, à l'âge de 96 ans.

Après avoir fait ses études au collège Bourbon, il débuta, en 1827, par une pièce de vers sur la *Découverte de l'Imprimerie*, qui obtint un énorme succès, et qui fut couronnée par l'Académie française.

Depuis cette époque, M. Legouvé a publié une quantité considérable de volumes comprenant des poèmes, des romans, des essais dramatiques non destinés à la scène.

M. Legouvé a donné au théâtre de nombreuses pièces, qui toutes, tôt ou tard, ont obtenu un réel succès.

M. Legouvé fut élu membre de l'Académie française le 1er mars 1855 en remplacement d'Ancelot.

M. Legouvé avait refusé une candidature au Sénat, dans la Marne.

EN ANGLETERRE

M. Chamberlain à Southampton

Un télégramme de Londres annonce que M. Chamberlain est arrivé à Southampton en excellente santé. La population lui a fait une réception très sympathique.

La municipalité a été recevoir le ministre des Colonies et lui a présenté ses félicitations; le chef de la municipalité lui a souhaité la bienvenue en termes fort élogieux.

Répondant à cette allocution M. Chamberlain a dit que la paix était désormais établie dans cette grande colonie, aujourd'hui définitivement anglaise, mais que le progrès serait lent.

M. Chamberlain est reparti immédiatement et est arrivé à Londres à midi, où il a été l'objet d'une importante ovation.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Couyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Vérifications des Pouvoirs

Election de Valence

Le rapporteur donne lecture du rapport sur les opérations électorales qui ont eu lieu dans la 1re circonscription de Valence, le 22 février dernier.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Malizard est admis.

Election d'Aubusson

Il est donné lecture du rapport sur les opérations électorales qui ont eu lieu dans l'arrondissement d'Aubusson le 22 février 1903.

Les conclusions du rapport sont adoptées sans discussion.

M. Simonnet est admis.

Election de Senlis

Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner l'élection de M. Audigier, dans l'arrondissement de Senlis.

Ce rapport conclut à l'invalidation.

M. Georges Gerald combat les conclusions du rapport; il affirme que le clergé ne s'est nullement occupé de cette élection.

L'orateur réfute les actes de pression, d'intimidation et de corruption qui sont reprochés à M. Audigier.

M. Magniaudé soutient que M. Audigier a employé des manœuvres coupables pour assurer son élection.

M. Audigier répond; il explique que son élection n'est nullement le résultat de manœuvres répréhensibles, qu'il est sérieusement l'élu de cette circonscription, où la majorité des électeurs lui est attachée par la communauté d'idées, par des sentiments d'estime et de reconnaissance. Le clergé n'a pas eu à intervenir, et c'est à tort que son adversaire l'accuse d'avoir fait usage de la pression patronale.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et repoussées.

L'élection de M. Audigier est validée par 300 voix contre 248.

Election de Lorient

Discussion de l'élection de M. Guilloteaux, à Lorient.

Le président annonce que le 5e bureau conclut à l'invalidation.

M. Guilloteaux déclare que les actes d'ingérence du clergé qu'on lui reproche sont faux. L'intervention du clergé ne lui était pas nécessaire

L'orateur déclare, en outre, que son élection est à l'abri de tout reproche.

M. Bassière, rapporteur soutient énergiquement les conclusions du rapport et insiste pour l'invalidation.

Le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont repoussées par 296 voix contre 258.

L'élection est validée.

M. Guilloteaux est admis.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

AVIS DE MESSE

Mardi, 17 du courant, à 9 heures du matin, il sera célébré, en l'église paroissiale Sainte-Marie, une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de

Mme Barbe-Marie Santelli
Née AJACCIO

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie

Avis aux commerçants
DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social: 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier
entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Perrenche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi à mars.

Les jours fixés desormais d'une manière régulière sont donc les suivants:

Jeudi soir, départ de Marseille; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frets et renseignements s'adresser:

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

La Maison
Dve MATTEI aîné
Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 40, Bastia

présente au nombreuse clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des tuiles de fre marque et de qualité très prochaine au prix de 37 fr. le mille comptant;

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en sabres moyennant réguliers qu'on sera vendu à 66 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, ter titre, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également:

Du pétrole allumin.

Des sucres raffinés entre au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les extra Nuka et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des prunes nationale fleur.

Ainsi que des sens, raquenet, anchois et de l'orge de pays pour semence.

Des légumes sous bien assortis.

Lauriers de Provence, désensuite entre, pour semence.

Vesse noire et blanche.

Moron Islande 1er choix entre.

Le surplus de sa remise de vins:

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

Etude de Me Peraldi

Avoué à Bastia

VENTE

sur Saisie-Immobilière

Le samedi 28 mars 1903, à midi précis, il sera procédé au Palais de Justice, à Bastia, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'ancien établissement métallurgique connu sous le nom de

USINE DE TOGA

près Bastia, avec ses tenances et dépendances, le tout en un seul lot et sur la

Mise à prix de cent mille frs, ci 100.000 fr.

L'avoué poursuivant,
PERALDI.

Enregistré à Bastia, le 2 mars 1903, fo, vol., reçu un franc 88 centimes décimes compris.

Signé : LUCIANI.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Peraldi, avoué, 1, rue de la Miséricorde, 1, à Bastia.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 20 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS AU PEU.
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. C'est le SEUL Préparateur des Cheveux intégrés. Résultats inespérés. Succès toujours croissants.
L'esprit sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cargo, 2.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DU BERGER CAMERAL
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANDOLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

AMÉRICAN-NOIR
Célèbre CAKE-WALK des Soirs Parisiens
Cette nouvelle danse américaine vient d'être transcrite par WILLIAM SCHMITT, qui en a fait un divertissement élégant, pittoresque, très amusant et pouvant se danser par tout le monde, sans étude préalable.
Lire une seule fois la théorie suffit.
Piano avec théorie. . . 1.75
Orchestre . . . . . 2 »
Le même par MM. SPENCER et MONTHEUX, chanté et dansé avec grand succès, aux Folies Bergères, l'Olympia et la Scala
Piano et Chant . . . 1.75
In-8°. . . 0.35
En vente chez tous les marchands de musique
Editeur Emile GALLET, 6, rue Vivienne, Paris



BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
LA MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas
DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Le Larousse Illustré

A notre époque où l'on s'intéresse si vivement aux questions industrielles, on ne saurait trop louer le Nouveau Larousse Illustré de vulgariser sous une forme aussi accessible et aussi vivante ce qu'il faut connaître des diverses industries. L'industrie du Pétrole, par exemple, dans le fascicule de cette semaine, ne fait pas seulement l'objet d'un article très net et très substantiel, on nous le met encore sous les yeux pour ainsi dire, on un tableau synthétique qui est une véritable leçon de choses. A noter dans la même fascicule de très nombreuses biographies, le Pérugin, Pessard, Pestalozzi, Pétion, Petitot, Petit-Radel, Petoft, Petrarque, Pétrarque, Pétrone, Petlinger, Peyronnet, Peytesi, et des articles très variés sur les mots Perturbation, Pesanteur, Pessimisme, Pétition, etc. (La fascicule 58 centimes chez tous les libraires.)

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L.-N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

Vient de paraître le **MAL DE MER**
Comment on s'en préserve
d'après les nombreux questionnaires ou documents reçus de tous les points du globe par la Ligue contre le Mal de Mer siégeant centrale 82, Rue Port-Royal, PARIS, documents qui ont été dépouillés par le Comité. C'est le résultat de sa vaste recherche, ce sont les moyens de guérison trouvés pour eux-mêmes par de nombreux malades, qui émettent cet ouvrage. Prix 3 F.



L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 229, Boulevard Voltaire, Paris.

Demandez partout l'excellent
Eau-de-vie du Mirador.
Dépositaire : Sans Darun, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Maladies des Reins, Vessie, Prostate, Rétrécissements, Suites de Blennorragies, Coliques Néphrétiques, Gravelle, Pierre, Goutte, Rhumatismes, Faiblesses Sexuelles, Pertes Séminales, Impuissance, Incontinence d'Urine, Cystites, Catarrhes, Hémorragies, Ecoulements, Inflammations, Douleurs, Fatigues, Lassitudes, Affections de la Peau, Eruptions, Boutons, Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang, Scrofules, Ulcères, Abcès, Tumeurs, Glandes, Hydropisies, Obésité, Embarras Gastriques, Bilieux, Hémorroïdes, Constipation, Diarrhées, Vomissements, Nausées, Mauvaises Digestions, Indigestions, Dyspepsies, Gastralgies, Entérites, Coliques, Vers, Glaires, Bile, Foie, Estomac, Intestins, Vessie, Reins, Sang, Peau, Nerfs, Poitrine, Gorge, Nez, Yeux, Oreilles, Vertiges, Migraines, Névralgies, Névroses, Epilepsie, Convulsions, Hystérie, Hypocondrie, Mélancolie, Folie, Suicide, Paralysie, Tremblements, Apoplexie, Congestions, Hémiplégie, Ataxie, Aphasie, Anémie, Chlorose, Leucorrhée, Métrite, Ovarite, Fibrome, Kyste, Fausses Couches, Accouchements, Suites de Couches, Allaitement, Nourrissons, Enfants, Adolescence, Puberté, Jeunesse, Adultes, Vieillards, Longévité, Hygiène, Médecine, Chirurgie, Pharmacie, Thérapeutique, Médecins, Chirurgiens, Pharmaciens, Malades, Blessés, Convalescents, Valétudinaires, Infirmes, Aliénés, Hôpitaux, Hospices, Ambulances, Asiles, Maisons de Santé, Dispensaires, Sœurs de Charité, Infirmières, Garde-Malades, Médicaments, Remèdes, Drogues, Produits Pharmaceutiques, Spécialités, Brevets, Inventions, Découvertes, Progrès, Publicité, Annonces, Réclames, Affiches, Prospectus, Circulaires, Journaux, Revues, Livres, Brochures, Librairie, Imprimerie, Papeterie, Bureaux, Administrations, Commerce, Industrie, Agriculture, Finances, Banques, Assurances, Transports, Chemins de fer, Navigation, Marine, Ports, Douanes, Octroi, Impôts, Contributions, Taxes, Budget, Ministères, Gouvernement, Politique, Législation, Droit, Justice, Tribunaux, Police, Gendarmerie, Armée, Guerre, Paix, Arbitrage, Diplomatie, Colonies, Protectorats, Conquêtes, Expéditions, Explorations, Découvertes, Géographie, Cartes, Voyages, Touristes, Villégiature, Hôtels, Restaurants, Cafés, Brasseries, Cabarets, Tavernes, Auberges, Cuisine, Gastronomie, Vins, Alcools, Liqueurs, Eaux-de-vie, Bières, Cidres, Boissons, Alimentation, Agriculture, Horticulture, Arboriculture, Viticulture, Sylviculture, Elevage, Bétail, Animaux, Chevaux, Equitation, Courses, Sports, Jeux, Exercices, Gymnastique, Escrime, Natation, Canotage, Yachting, Cyclisme, Automobilisme, Aéronautique, Ballons, Dirigeables, Aviation, Locomotion, Vitesse, Distances, Kilomètres, Mètres, Poids, Mesures, Monnaies, Banque de France, Or, Argent, Billets, Chèques, Traites, Lettres de change, Bourse, Valeurs, Actions, Obligations, Rentes, Fonds d'Etat, Emprunts, Capitaux, Capitalistes, Millionnaires, Milliardaires, Rothschild, Pereire, Mirès, Fould, Péreire, Bontoux, Krupp, Vanderbilt, Gould, Rockefeller, Morgan, Pierpont, Astor, Carnegie, Cornélius, Jay, Gould, Vanderbilt

raissait ce retour de l'enfant prodigue!

Pour cela le conseiller général de Campile devrait peut-être délaisser un peu le Boulevard et alléger son existence, de son esprit de Parisien, de ses habitudes de Parisien, de ses amitiés de Parisien....

S'il se résout jamais à ce dur sacrifice, Antoine Gavini aura fait la moitié du chemin qui le sépare du Palais-Bourbon,et ce jour-là j'affirme qu'il ne manquera ni de parrains — ni de marraines! — pour l'asseoir dans le fauteuil qui fait tant loucher ce bon M. Perri et ses amis.

LONGIANCHO.

(*Le Phare de la Corse*, édition parisienne).

Bulletin Financier

Paris, le 11 mars 1903.

Bien que la clôture ne se fasse pas aux plus bas cours, le marché conserve une attitude favorable. Le 3 p/o, détaché, s'établit à 94.75 et la Rente Serbe Unifiée à 69 à 77.35. Pas de changement sur les Etablissements de Crédit qui restent soutenus.

Les Banques. l'Obligation 6 0/0 Grenade se traite entre 513 et 515. Celle-ci en baisse tendance à 67. Actions Economique Industrielle soutenues à 473. Obligations à 4/1 Tramways Electriques et Chemins de Fer ferme à 465 ainsi que la Gold Run à 46.50. Laurium Grec en hausse à 466 fr. Kokumbo bien tenue à 33.75. Les actions des Mines de Plomb et de Zinc de Saint-Barthélemy-le-Plein se traitent vers 280 fr.

Nous apprenons qu'il y a eu de très gros achats à Londres, aux dernières Bourses, en actions Cie d'Exploration et de Développement des Charbonnages du Cap Breton. C'est la conséquence de la création de deux nouveaux Etablissements métallurgiques dans la région du Cap Breton, création qui provoque une recrudescence d'activité dans toutes les concessions houillères. Il faut s'attendre à de nouvelles plus-values de production.

Les Chemins de Fer Français sont fermes.

Classe de 1902

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de revision commenceront le 23 mars et auront lieu aux jours et heures ci-après :

Mars.

Etrangers au département, lundi 23, 9 h. m., Ajaccio.

Calvi, mardi 24, 9 h. m., Calvi.

Calenzana, mardi 24, 2 h. 1/2 s., Calenzana.

Muro, mercredi 25, 10 h. m , Muro.

Olmi-Cappella, mercredi 25, 3 h. s., Belgodere.

Belgodere, mercredi 25, 3 h. 1/2 s., Belgodere.

Ile Rousse, jeudi 26, 1 h. s., Ile Rousse.

Bastia-Terranova, mardi 31, 8 h. 1/2 m., Bastia.

Bastia-Terravecchia, mardi 31, 9 h. 1/2 m., Bastia.

Avril,

San-Martino-di-Lota, mercredi 1er, avril 8 h. 1/2 m., Pietranera.

Brando, mercredi 1er, 10 h. 1/2 m., Erbalunga.

Luri, mercredi 1er, 3 h. 1/2 s., Santa-Severa.

Rogliano,jeudi 2, 9 h. 1/2 m , Morsiglia.

Nonza, vendredi 3, 10 h. m., Nonza.

Saint-Florent, vendredi 3, 2 h. s., Saint-Florent.

Oletta, samedi 4, 9 h. m., Oletta.

Santo-Pietro-di-Tenda, samedi 4, 1 h. s., Murato.

Murato, samedi 4, 1 h. s., Murato.

Mai.

Bastelica, lundi 4 mai, 3 h. s., Bastelica

Sainte-Marie-Sichè, mardi 5, 2 h. s., Sainte-Marie Sichè.

Zévaco, mercredi 6, 9 h. m., Bains de Guitera.

Petreto Bicchisano, mercredi 6, 2 h. 1/2 s., Petreto-Bicchisano.

Olmeto, jeudi 7, 9 h. m., Olmeto.

Sartene, vendredi 8, 9 h. m., Sartene.

Sainte-Lucie-de-Tallano, samedi 9, 10 h. m , Sainte-Lucie-de-Tallano.

Serra-di-Scopamene, samedi 9, 10 h. 1/2 m., Sainte-Lucie-de-Tallano.

Levie, samedi 9, 2 h. s., Levie.

Portovecchio, lundi 11, 9 h. m., Portovecchio.

Bonifacio, le 11, 3 h. 1/2 s., Bonifacio.

Sarrola Carcopino, mercredi 13, 8 h. m , Gare de Mezzana.

Ajaccio, mercredi 13, 1 h. s., Ajaccio.

Bocognano, jeudi 14, 9 h. m., Bocognano.

Vezzani, jeudi 14, 3 h. 1/2 s., Gatti-di-Vivario.

Moita, vendredi 15, 10 h. 1/2 m., Piedicorte-di-Gaggio.

Piedicorte-di-Gaggio, vendredi 15, 11 h. m., Piedicorte-di-Gaggio.

Corte, samedi 16, 8 h. m., Corte.

Sermano, samedi 16, 8 h. 1/2 m., Corte.

Venaco, samedi 16, 2 h. s., Venaco.

Salice, lundi 18 mai, 1 h. 1/2 s., Sari d'Orcino.

Sari d'Orcino, lundi 18 mai, 2 h. s., Sari d'Orcino.

Vico, mardi 19, 9 h. m., Vico.

Socsia, mardi 19, 2 h. s., Baine de Guagno.

Piana, mercredi 20, 3 h. s., Piana.

Evisa, vendredi 22, 9 h. m., Evisa.

Calacuccia, vendredi 22, 3 h. s., Calacuccia.

Omessa, samedi 23, 8 h. 1/2 m., Pont de Castirla.

Lama, lundi 25, 2 h. s., Ponte-Leccia (gare).

Castifao, lundi 25, 2 h. 1/2 s., Ponte Leccia (gare).

San-Lorenzo, lundi 25, 3 h. s., Ponte-Leccia (gare).

Morosaglia, mardi 26, 8 h. 1/2 m., Morosaglia.

Porta, mardi 26, 1 h. s., Porta.

Piedicroce, mardi 26, 3 h. 1/2 s., Piedicroce.

Valle d'Alesani, mercredi 27, 9 h. 1/2 m., Valle d'Alesani.

Pietra-di-Verde, mercredi 27, 10 h. m., Valle d'Alesani.

Piero-Casevecchie, mercredi 27, 2 h. s., Cervione.

San Nicolao, mercredi 27, 2 h. 1/2 s., Cervione.

Cervione, mercredi 27, 3 h. s., Cervione.

Prunelli di Fiumorbo, jeudi 28, midi et demi, Ghisonaccia (gare).

Ghisoni, jeudi 28, 1 h. s., Ghisonaccia (gare).

Campitello, vendredi 29, 9 h. 1/2 m., Casamozza (gare).

Campile, vendredi 29, 10 h. m., Casamozza (gare).

Borgo, vendredi 29, 10 h. 1/2 m., Casamozza (gare).

Vescovato, vendredi 29, 11 h. m., Casamozza (gare).

Ajournés pour visite, pour production de pièces et clôture des opérations, jeudi 18 juin, 1 h. s., à Ajaccio (préfecture).

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

LÉGION D'HONNEUR

Ont été inscrits sur le tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, pour 1903,

MM.

Fabiani, chef de bataillon au 61e

Battaglini, chef de bataillon d'infanterie en retraite, commandant le bureau de recrutement de Chambéry.

Darbou, chef d'escadron d'artillerie, commandant l'arrondissement d'Ajaccio.

Maurisi, chef d'escadron au 21e d'artillerie.

Pinsemaille, chef d'escadron au 9e d'artillerie.

Massoni, sous-intendant militaire de 2e classe à Bastia.

Ucciani, médecin major de 1re classe à l'hôpital militaire de Nice.

Colonna d'Istria, chef de bataillon au 22e régiment d'infanterie coloniale.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Sembat, dans la discussion des interpellations relatives à la politique extérieure du Gouvernement.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, persuadée que la politique extérieure de la France doit être activement pacifique, invite le Gouvernement à poursuivre le développement de l'arbitrage entre nations, préparant pour l'avenir le désarmement simultané des puissances ;

» L'invite également à ne pas séparer dans son action diplomatique les réformes nécessaires en Macédoine de celles qui s'imposent avec une urgence pareille en Arménie ;

» L'invite à surveiller le rôle des influences d'argent dans notre politique étrangère, et passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants. .	527
Majorité absolue. . .	264
Pour l'adoption . .	125
Contre	402

La Chambre n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

IMPRIMERIE DES DOUANES

16 mars 1879. — L'Officiel publie les nominations suivantes :

M. Schaerb, préfet de la Corse, est nommé préfet du département de Vaucluse.

M. d'Artigues, préfet de l'Ariège, est nommé préfet du département de la Corse.

17 mars 1738 — Le Régiment Royal Corse est scindé en deux corps qui prennent le nom de Chasseurs Royaux Corses et de Chasseurs Corses.

Ce régiment avait été transformé maintes fois et ses deux morceaux devaient devenir, plus tard, les Chasseurs Royaux Corses, le 2e demi-brigade légère, et les Chasseurs Corses, la 4e légère.

Élections Municipales

La liste des candidats aux élections municipales de dimanche prochain est définitivement arrêtée.

Elle comprend les noms des 22 conseillers municipaux démissionnaires, et les cinq nouveaux candidats dont les noms suivent :

MM.

Benelli G., docteur en médecine.

Domei Etienne, propriétaire.

Nardini Louis, avocat.

Nivaggioli Joseph, avocat.

Thiers Sauveur, négociant.

⁂

Les choix des comités seront pleinement sanctionés par les électeurs, parce qu'ils se sont portés sur des citoyens qui peuvent s'occuper sérieusement des intérêts de la ville, et apporter un précieux concours à leurs collègues. Mais on a, d'une façon générale, vu avec plaisir figurer sur cette liste le nom de M. Louis Nardini, qui remplit avec un zèle des plus louables les fonctions de membre de la délégation spéciale, et qui a obtenu quelques résultats sérieux. Nous voulons espérer qu'investi du mandat par ses concitoyens il prendra encore plus à cœur les questions qui se rattachent à l'avenir de notre ville et apportera à la municipalité une très précieuse collaboration.

⁂

MM. les électeurs sont prévenus que l'élection de 27 membres au Conseil municipal aura lieu le 22 mars prochain, au Palais de Justice, salle du Tribunal de Commerce, pour les électeurs du canton de Terranova, et salle du Tribunal Civil pour les électeurs du canton de Terravecchia.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

La distribution des cartes électorales se fera à la Mairie, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, vendredi et samedi aux heures de bureau, et dimanche, jour des élections, aux abords des salles de vote.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SERMANO. — Mme Rogliano, receveuse des postes et télégraphes à Campile, a été nommée à Sermano, en remplacement de M. Foster, mis en disponibilité.

⁂

AJACCIO. — M. Félix Pontana, receveur de l'enregistrement et des domaines à Verckt, a satisfait avec succès aux examens de rédacteur.

⁂

SERMANO. — M. l'abbé Mariani, curé de Sermano, est décédé à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il exerçait le saint ministère à Sermano depuis quarante-quatre ans. Cela suffit pour faire son éloge et pour marquer la grande perte que vient de faire le clergé insulaire et la paroisse de Sermano.

La population entière de la commune assistait aux obsèques de son vénéré pasteur et témoignait par son attitude recueillie de ses sentiments d'affliction. Le deuil était conduit par M. le docteur Mariani, neveu du regretté défunt.

Au cimetière, M. Turchini, secrétaire de la mairie de Sermano, s'est fait l'interprète de la douleur publique et a rappelé avec émotion la vie si bien remplie de ce saint prêtre.

Nous présentons à M. le docteur Mariani et à sa famille toutes nos condoléances.

⁂

AJACCIO. — On lit dans *Ajaccio-Revue* :

Samedi dernier Madame Montigny et M. Montigny, le sympathique secrétaire général, recevaient dans leur cottage du boulevard des Etrangers si heureusement appelé « Villa des fleurs. » Madame de Serres, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier le talent musical l'hiver dernier, s'est fait entendre dans divers morceaux pour piano. Elle a tenu les privilégiés de cette réunion sous le charme de son jeu magistral, et c'est une impression d'art intense que nous avons ressentie durant quelques heures malheureusement bien courtes.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici, faute de programme, l'énumération des compositions interprétées si artistement par Madame de Serres. Qu'il nous suffise de dire que l'éclectisme le plus heureux a présidé au choix des chefs-d'œuvre de l'école moderne, et que les classiques n'ont pas été oubliés.

C'est avec un réel plaisir que nous avons applaudi Mlle Cassagneau, qui d'une façon exquise et avec beaucoup de sentiment chanta le grand air du 1er acte de *Samson et Dalila*. Mlle Cassagneau a partagé le succès de Madame de Serres, et ce n'est pas là un mince éloge. L'assistance la plus choisie, parmi laquelle nous avons remarqué de nombreux membres de la colonie étrangère, se pressait dans les salons, dont Madame et M. Montigny faisaient les honneurs avec cette urbanité bien connue qui leur attire toutes les sympathies. Un five o'clock a terminé cette délicieuse après midi, et l'on s'est séparé sur des compliments qui s'adressaient autant à Madame de Serres qu'à la charmante maîtresse de la maison qui nous firent d'aussi agréables heures... — *L'Indicateur.*

Courses d'Ajaccio

Le temps n'a guère favorisé hier les courses de Vignetta. Cependant, malgré la pluie, une pluie fine et serrée qui n'a pas cessé une minute, un nombreux public se pressait au rouage et sur la pelouse.

Cette deuxième réunion a été marquée par un accident qui a causé la plus vive émotion. Dans le military, le cheval de M. le capitaine Gillot a glissé, au deuxième tour, en franchissant l'obstacle placé devant les tribunes et s'est abattu en entraînant son cavalier. M. le capitaine Gillot ne s'est fait, heureusement, dans cette terrible chute, que des contusions sans gravité.

RÉSULTATS

Prix de la Société des Courses de Bastia, 500 francs.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus nés et élevés en France, mais résidant en Corse au moins depuis le 1er janvier 1901. Distance 3.080 mètres environ, 4 partants.

Premier, Paris, à M. Lucchini.

Deuxième, Bayard, à M. Ansidei.

Pari mutuel : Paris, gagnant 6 francs ; Paris, placé 6 francs ; Bayard, placé 6 francs 50.

Prix du Département, 1.000 francs.

Course plate pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse. Distance 1.800 mètres environ. 6 partants.

Premier, Plaisanterie, à M. J. Pietri.

Deuxième, Rapide, à M. Antoni.

Troisième, Imperator, à M. le comte E. Forcioli Conti.

Pari mutuel : Plaisanterie, gagnant 29 fr. 50 ; Plaisanterie, placé 8 fr. 50 ; Rapide, placé 9 fr.

Prix des Dames, un objet d'utilité militaire.

Steeple-chase militaire 7e série pour officiers en activité montant des chevaux d'armes. Distance 3.000 mètres environ, 3 partants.

Premier, Bambin, à M. de Romance, lieutenant au 13e régiment d'artillerie.

Deuxième, Aloès, à M. Carrive, aide-major au 163e régiment d'infanterie.

Pari mutuel : Bambin, gagnant 220 francs ; Bambin, placé 10 francs 50 ; Aloès, placé 9 francs.

Prix de la Société sportive d'encouragement, 1.000 francs.

Course plate, pour tous chevaux de 3 ans nés et élevés en Corse. Distance 1.800 mètres environ, 6 partants.

Premier, Vendetta, à M. le comte E. Forcioli Conti.

Deuxième, Bijou II, à M. Martinetti.

Troisième, Dora, à M. le docteur Vico.

Pari mutuel : Vendetta et Conseil, gagnant 7 francs ; Vendetta et Conseil, placé 9 fr. 50 ; Bijou II, placé 26 fr. 50.

EMPLOIS
réservés aux Sous-Officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour ces emplois ci-après :

Ministère des finances

Timbreur à l'enregistrement : M. Tiberi Grégoire, ex adjudant au 45e.

Expéditionnaire à la caisse des dépôts : MM. Bonucci Simon, adjudant au 158e ; Giudicelli Charles-Antoine, adjudant au 1er régiment d'infanterie coloniale ; Lepidi Jacques-Philippe, adjudant au 99e, également classé receveur des postes et receveur buraliste.

Ministère de la guerre

Casernier en France, MM. Martinelli Louis Alexandre, sergent au 22e régiment d'infanterie coloniale ; Dominici Pâris-Marie, ex adjudant au 111e, également classé portier des maisons d'éducation ; Albertini Saul, ex sergent-major surveillant à l'atelier de travaux publics de Mers-el Kébir, à Vescovato, également classé casernier en Algérie et en Tunisie, commis ambulant et receveur buraliste ; Frongi Michel-François, ex sergent au 22e régiment d'infanterie coloniale, à Pancheraccia, également classé facteur à Paris ; Dominici Jean-Martin, ex sergent au 7e régiment d'infanterie coloniale.

Casernier en Algérie, M. Guglielmi Pierre-Simon, sergent-major surveillant au pénitencier militaire de Douéra.

Concierges des hôtels divisionnaires, M. Folini Jean-Charles, adjudant au 3e régiment d'infanterie coloniale.

Commis d'administration des écoles militaires, MM. Anziani Numa-Pompilius, ex adjudant au 40e, à Bastia ; Raffaelli Ambroise, adjudant au 128e ; Raffalli André-Simon, adjudant à l'école du service de santé militaire, également classé commis d'exploitation en France.

(*A suivre*).

PATRONAGE
des Ecoles Laïques de Bastia

Compte-Rendu des dépenses et des recettes de la Société, pendant l'année 1902, lu par le trésorier, à l'Assemblée générale du dimanche 8 mars 1903.

RECETTES

Cotisations annuelles . . .	813.50
Cotisations mensuelles. . .	47.60
Produit de la Loterie, 7,980 billets placés	798.00
Produit de 3 troncs (Café du Lycée 1,20 ; Café Andreani, 1,50 ; Brasserie des Platanes, 1,80).	4.50
Don du Comité des Fêtes . .	33.25
Don de la loge Etoile de Cyrnos	30.00
Collecte faite au mariage de M. Bianchi	33.50
Dons divers	20.75
Total des Recettes . .	1.780.30

DÉPENSES

Abonnement à la Ligue Française de l'Enseignement. .	6.10
Frais de recouvrement des cotisations de 1902 et d'une partie de celles de 1901 . .	35.00
Frais de bureau, réparation de trance, correspondance . .	29.65
Frais de la Loterie, (Impression de 40,000 billets, 12 fr. ; Achat du gros lot, 45 fr. ; Gratification au concierge du théâtre, 10 fr. ; Transports des lots envoyés de Paris, 29 fr. 55 ; Achat de numéros, 1 fr. 50 ; Frais de placement de billets, 5 fr. 50) . . .	103.55
Achat de livres et fournitures scolaires	1.409.75
Achat de chaussures . . .	43.00
Distribution des Prix (Livres de prix, 571 fr. 35 ; Achat de 24 cocardes tricolores, 12 fr. ; Location de chaises, 25 fr. ; Apéritif offert à musique, piquet, police, etc., 45 fr. 80) . .	653.55
Total des Dépenses . .	1.279.90

Les dépenses dépassent donc les recettes de 499 fr. 70.

Mais comme il restait en caisse au 1er janvier 1902, une somme de 965 fr. 95, il reste encore en caisse au 1er janvier 1903 :

	965 95
	499 70
Reste en caisse au 1er janv. 1903.	466.25

BÉNÉDICTINE

Dans un temps où le luxe de la table reprend de tous côtés faveur, nous n'hésitons pas à reconnaître et à recommander la *Bénédictine* comme la reine des liqueurs adoptée aujourd'hui sur toutes les tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans nos plus grands hôtels comme dans les salons princiers.

Buvez cette liqueur digestive, elle portera dans vos veines la vie ardente du soleil.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 16 MARS

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 11° à midi, + 15°. — 7 heures du soir + 12°. Maxima, + 15.2 Minima, + 10.8

Baromètre. — 7 heures du matin, 756 mm. midi, 756 mm. 6 heures du soir. 755 mm.

Vent. — Nord le matinée, N. E. frais.

Dans l'après-midi, N. E. modéré.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 14 mm.

⁂

Service postal

Les dépêches du continent n'ont été distribuées hier qu'après quatre heures de l'après-midi, le paquebot postal *Liban* étant arrivé à 2 heures et demie.

⁂

Au Palais

MM. le comte Mathieu Piazza-Alessandri et Hyacinthe Campiglia, licenciés en droit, ont été admis à la prestation de serment devant la chambre civile de la cour d'appel.

M. le comte Piazza-Alessandri doit se faire inscrire au barreau de Bastia, et M. Campiglia à celui d'Ajaccio.

M. Campiglia est un des rédacteurs de la *République*

⁂

Contributions directes

M. Gelnay, surnuméraire des contributions directes en Algérie, est appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Corse.

⁂

Concert religieux

Un parie d'un grand concert religieux qui serait donné vers la fin de mars, avec le concours de plusieurs artistes en vedettes, et d'amateurs de la société mondaine de Nice.

Parmi les grandes lignes du programme, on donnerait *Dieu*, le poème religieux de M. de Peretti della Rocca, musique de M. André Gnaga, soli et chœurs, qui fut exécuté avec tant de succès, il y a deux ans, au concert donné par M. Jean Rondeau.

Le compositeur, M. André Gnaga, viendrait spécialement pour accompagner son œuvre.

⁂

Récompenses honorifiques

Le ministre de la marine a décerné un témoignage officiel de satisfaction à M. Gavini Charles, maître au cabotage, inscrit à Bastia, pour le sauvetage d'un enfant tombé à la mer, dans le port de la Seyne, et en danger de se noyer, le 4 janvier 1930.

⁂

Outrages aux gendarmes

Dimanche trois individus, ivres, avaient pris de boisson, descendaient le cours des Ormeaux, en gesticulant et en criant. Trois gendarmes les invitèrent à poursuivre leur chemin un peu moins bruyamment. Cette observation ne plût pas à l'un des trois joyeux compagnons qui se rebiffa et apostropha une maîtresse-fille au gendarme. Ce dernier le saisit et se disposait à l'emmener à la caserne, lorsque les deux autres intervinrent pour le faire relaxer. Mais les deux autres gendarmes les maintinrent en respect et les conduisirent au poste.

Lundi ils ont été interrogés par M. le procureur de la République, qui a décerné contre eux des mandats de dépôt. Il seront jugés aujourd'hui à l'audience des flagrants délits, sous la prévention d'outrages, coups et rébellion envers la gendarmerie.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme *d'Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

A vendre

— Plants d'orangers, citronniers, mandariniers et chinois. S'adresser chez M. Colonna, à Capannelle.

Prix défiant toute concurrence.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Aux ménagères des villes
ET DE L'INTÉRIEUR DE LA CORSE

Personne n'ignore plus que vous achetez pour huile d'olive des huiles industrielles venant de Marseille (qui doivent même noire à la santé). Si vous en voulez pures d'olive, garanties et surfines, adressez-vous directement au propriétaire, pour le gros et demi gros, à M. Lanzalavi-Fabrizi, à Costa par Belgodere.

Prix 1.20 le litre franco par tout.

Pour échantillons et détail à Bastia, rue Miot, 1, au 3me, maison Flach, chez M. Castellini.

Pour le gros, délai de paiement aux personnes connues.

Divers envois de ces huiles faits sur le continent et à Paris ont été appréciées.

Dépêches pour Special Service Télégraphique de la Nuit

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le Journal officiel publiera demain les nominations suivantes :

M. Massei, juge au tribunal de 1re instance d'Ajaccio, est chargé de l'instruction près le dit tribunal ;

M. Zevaco, juge au tribunal de 1re instance de Sartene, est chargé de l'instruction près le dit tribunal.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile de la Corse

M. le lieutenant de vaisseau Leloup, récemment affecté à la défense mobile de la Corse, prendra le 1er avril le commandement d'un torpilleur.

ÉLECTIONS SENATORIALES

Deux-Sèvres

Le collège sénatorial du département des Deux-Sèvres était convoqué pour élire un sénateur, en remplacement de M. Garran de Balzan, décédé.

Deux candidats étaient en présence.

Au premier tour de scrutin, M. Aguillon, industriel, maire de Parthenay, radical, a été élu par 464 voix, contre 270 voix données à M. le comte G. de Talhouet-Roy, conseiller général, maire de Thénezay, conservateur.

Les Morts du Jour

Le général Gosse-Dubois

On annonce la mort du général de brigade Gosse-Dubois, du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur.

Né le 30 décembre 1837 ; il était sorti de l'Ecole spéciale de Saint Cyr, le 1er octobre 1858, avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie.

M. Gosse-Dubois avait été promu au grade de général de brigade le 9 octobre 1896. Il avait été placé dans le cadre de réserve le 30 décembre 1899.

Les obsèques de M. Legouvé

Les obsèques de M. Legouvé ont eu lieu ce matin, en présence de nombreuses notabilités littéraires et artistiques.

L'absoute a été donnée à 10 heures du matin, à Notre-Dame des Victoires.

L'Institut était presque au complet.

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, M. le général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur, les représentants du président de la République et du président du conseil, venaient immédiatement après la famille.

La foule était considérable.

Suivant la volonté exprimée du défunt, il n'a été prononcé aucun discours, et aucune députation ne figurait dans le cortège.

Tirages financiers

Ville de Paris 1865

L'obligation 30 069 est sortie remboursable à 150.000 francs.

L'obligation 71.191 est remboursable à 50.000 francs.

Obligations Suez

L'obligation 214.340 est remboursable à 150 000 francs.

Les obligations 119 351 et 198.268 sont remboursables chacune à 25.000 francs.

AU VATICAN

Réception de M. Nisard

M. Nisard, accrédité en qualité d'ambassadeur extraordinaire de la France près le Pape, à l'occasion du Jubilé pontifical, a été reçu en audience, hier, dans l'après-midi.

EN ETHIOPIE

L'Anniversaire d'Adoua

On télégraphie de Djibouti :

A l'occasion du 7e anniversaire de la célèbre victoire d'Adoua, l'empereur Ménélick a passé une revue de 100.000 hommes, à Addis-Ababa.

A COPENHAGUE

INAUGURATION DU MONUMENT à Alexandre III

De grandes fêtes vont avoir lieu, à Copenhague, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Alexandre III.

Ce monument sera inauguré, le 8 avril prochain, dans la parc du château de Fredensborg, jour anniversaire du roi Christian IV.

L'impératrice douairière de Russie, Marie Feodorovna, assistera à cette cérémonie.

EN EGYPTE

La maladie du Kronprinz

On télégraphie du Caire que le prince héritier d'Allemagne est retenu à Louqsor par une sérieuse indisposition.

Le voyage en Palestine du Kronprinz se trouve ainsi abandonné.

⁂

De son côté, le prince Eitel-Fritz, second fils de l'empereur d'Allemagne, est retenu au Caire par la rougeole. Sa maladie ne présente aucun caractère inquiétant.

EN ITALIE

Les dégrèvements d'impôts

La Chambre italienne commence aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les dégrèvements d'impôts.

Les séances seront longues et orageuses.

Certains groupes régionaux, en effet, demandent des faveurs particulières pour le sud de l'Italie, la Sicile, la Sardaigne et pour les petites îles.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Bouissou

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

La citrate de chaux

Adoption de la proposition de loi de M. Laferre modifiant le tarif des douanes en ce qui concerne la citrate de chaux.

LES DEMANDES des Congrégations

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes.

M. Massé

dit que le parlement est juge souverain dans la question.

Les Jésuites dirigent, depuis fort longtemps, la lutte contre la société civile et poussent même les autres congrégations à l'insoumission. Les congrégations ne rêvent que le rétablissement du pouvoir temporel du Pape. Leur esprit de domination est un réel danger pour la France, et en se soumettant à la demande d'autorisation, elles entendent bien se dispenser d'observer les conditions qui leur seraient imposées. La société laïque ne saurait être plus longtemps battue en brèche et menacée par ces associations, qui comptent même un grand nombre d'étrangers.

Toutes ces congrégations ont rempli l'armée et la marine de leurs créatures, et ont inventé mille moyens pour exploiter la crédulité publique. Le parlement n'hésitera pas à repousser toutes les demandes d'autorisation.

M. Denys Cochin

fait remarquer que la liberté d'enseignement est principalement en jeu ; c'est pourquoi, il s'étonne de trouver en face de lui des hommes qui se disent partisans de la liberté. C'est cependant, au nom de la liberté, qu'ils vont sacrifier une des plus grandes libertés inscrites dans la constitution des Droits de l'homme.

L'orateur ajoute que les écoles qui ont été fermées contenaient plus de 100.000 enfants que l'Etat ne peut recueillir. La liberté des pères de famille a été ainsi violée.

Les rapports des préfets, déclare M. Cochin, n'ont pas été fidèlement reproduits. Avec cette loi contre les congrégations, on veut surtout mener une campagne sérieuse contre la religion.

En terminant l'orateur supplie ses collègues, au nom de cette liberté qui nous est si chère, de ne pas rejeter en bloc les demandes des congrégations.

M. Buisson

soutient que les congrégations ne devraient pas exister depuis la Révolution. Elles n'auraient pas dû, surtout, exister avec leurs privilèges. Les congrégation ont une existence illégale.

L'orateur déclare, en outre, que la question actuelle n'est qu'une question politique. Nous voulons, dit-il, rendre la liberté aux congrégations et supprimer la domination de l'Eglise.

La suite du discours de M. Ferdinand Buisson est renvoyée à demain

Interpellation Prache

Avant de lever la séance, la Chambre renvoie à la suite des autres interpellations, celle de M. Prache sur la violation de la loi par la franc-maçonnerie.

La séance est levée.

ASTHME ET CATARRHE ESPIC

00130 Etat Civil

NAISSANCES

Barbaggio Jean. — Daldon Germaine-Angèle-Jeanne. — Tomasi Pierre-François-Joseph. — Lucchesi Anne-Marie-Louise-Angèle.

DÉCÈS.

Raimondini Antoine, 2 ans, de Bastia.

Barro Quilicus, célibataire, 19 ans, de Ploughe (Italie).

AVIS DE DÉCÈS

Mardi, 17 du courant, à 9 heures du matin, il sera célébré, en l'église paroissiale Sainte-Marie, une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de

Mme Barbe-Marie Santelli

Née AJACCIO

Grand Café Andreani
A VENDRE
S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.
La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.
Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Avis aux commerçants
DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR
Vapeurs
de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.
Siège social : 18, rue de la République, Marseille.
Service régulier entre Marseille et la Corse
Pour suite du cyclone de Cadix le vapeur *Perreuche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi à mars.
Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants :
Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.
Samedi soir, départ de Bastia.
Pour frets et renseignements s'adresser :
à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.
A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Bains de Puzzichello
1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.
Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.
L'établissement ne fournit pas de linge.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un choix complet de la dernière création en articles de bijouterie.

La Cie Générale des Pétroles

pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille

a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse

MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront

Pétrole épuré en barils et en caisses.

Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.

Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.

S'adresser :

L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

A louer présentement

1. Un appartement meublé et non meublé au 2me étage, maison Fantauzzi, 15, place Saint-Nicolas.

2. Magasins de l'ancienne imprimerie Fabiani donnant sur le Boulevard du Palais et la rue de l'Opéra.

3. Villa avec jardin et propriété située à Toga.

S'adresser pour le tout à la maison L. N. Mattei et Cie, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaines, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

LE
Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS
Le plus Elégant et le plus Pratique des Fournaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 f. - Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 32 gravures coloriées
Un An..... 22 f. - Six Mois. 11 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Editeur
5, rue du Pont-Saint-Thomas, PARIS

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 20 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISES
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **200** millions
Valeurs assurées encours: **800** millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à sa maison un parfait assortiment de dents artificielles, qu'il est à même de fournir à ses confrères dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières suspectes à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Demandez les
CIGARETTES ÉLÉGANTES MATIM
à 0.30 le paquet.

Demandez et offrez dans tous les Cafés **l'AMARO MATTEI**, *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-l'Archevêque, Le Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo.



APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ETRANGER
Direction: 226, Boulevard Voltaire, Paris.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
MODES ELITE TISSUS
La Famille
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
15 c. LE N°
Edition Parisienne
7, rue Cadet
PARIS

800 000 Malades!
Demandez partout le véritable
Sirop des Vosges
Pectoral Model
Le Flacon : 3 fr.
F. C. Rue, 17, rue d'Antin, Paris

Demandez partout l'excellente
Eau-de-vie du Mirador.
Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue d'Upsal et 9, Boulevard du Palais.

ENDUIT OTTAVIANI

Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend **0** fr. **60** c.

En vente chez **M. CARLUCCIA**, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — MERCREDI 18 MARS 1903 — N° 66

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Bastia et 5 communes limitrophes	3 fr.	5 fr.	10 fr.
Autres Départements	4 fr.	8 fr.	16 fr.

Union postale, un an de plus en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : N. D. de la Miséricorde
Soleil : (Temps moyen de Bastia)
Lever, 5 h. 40 m. — Coucher, 5 h. 41 m.
Lune : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20
Fête de demain : Saint Joseph.

17 Mars

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

UN PAYS DÉLAISSÉ. — LES DOLÉANCES DES CORSES. — LE SERVICE DES POSTES. — DEUX ADJUDICATIONS. — LA COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION DE LA BASSE-LOIRE. — SÉRIEUX AVANTAGES. — QUESTION DE VITESSE — LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CORSE.

Bien que située à une très courte distance de la côte française, la Corse est un pays à peu près délaissé, du moins ce sont les habitants qui l'affirment. Et les habitants ont raison, ou du moins ils avaient raison hier encore.

A maintes reprises, les représentants de ce département ont fait entendre les doléances des Corses, mais jusqu'ici leurs plaintes n'avaient pas été écoutées. Aujourd'hui les réformes tant de fois réclamées ont reçu un commencement d'exécution et l'on peut dire sans exagération que la journée d'hier a été excellente pour la Corse.

De quoi se plaignaient les habitants de cette île ?

Tout simplement d'être délaissés par la Métropole. Ce verdoyant pays, ce « paradis, » comme l'appelle si justement M. Emmanuel Arène, se trouvait, faute de moyens rapides de communications, aussi isolé du Continent qu'une colonie lointaine. Le pays est riche, fertile, et la production très abondante devenait, par le fait de cet isolement, une cause d'appauvrissement, au lieu d'être une source de richesses.

LES SERVICES MARITIMES POSTAUX

Il importait donc d'améliorer ces communications et tout d'abord de réorganiser les services maritimes postaux de l'île, qui jusqu'ici étaient faits d'une façon plus que défectueuse.

Dans ce but, M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat, fit procéder, le 7 mars dernier, à une adjudication de cet important service.

Quatre concurrents avaient fait des offres :

MM. Fraissinet et Cie, armateurs à Marseille, proposaient une vitesse de 14 nœuds pour les trois services règlementaires, et de 10 nœuds pour les autres services.

La compagnie nantaise de navigation de la Basse-Loire, 14 nœuds pour les trois services obligatoires, 12 nœuds et 9 nœuds pour les autres.

M. Crocien Luigi, banquier à Paris, 14 nœuds 5, pour les trois services et 12 nœuds pour les autres.

M. Roeff, directeur des Messageries fluviales de l'Indo Chine, proposait 13 nœuds 1/2 pour tous les services principaux et 12 nœuds 1/2 pour les services moins importants.

M. Rueff ayant fait les propositions les plus avantageuses fut déclaré adjudicataire provisoire.

LA SECONDE ADJUDICATION

Mais les concurrents avaient jusqu'au 13 mars pour surenchérir et la seconde adjudication prévue par la loi a eu lieu hier, à 11 heures du matin, dans une salle spéciale du sous-secrétariat des postes, 103, rue de Grenelle.

M. Bérard était assisté des différents chefs de service de l'administration. Une soixantaine de personnes comprenant les principales notabilités du monde maritime et commercial, ainsi que les représentants de la Corse, assistaient en outre à l'adjudication.

Les offres définitives les plus avantageuses ont été faites par la Compagnie française de navigation et de constructions navales et anciens établissements Satre réunis, plus connue sous le nom de Compagnie Nantaise de navigation de la Basse Loire, qui s'engage à fournir une vitesse moyenne de 16 nœuds pour les services partant de Nice pour Ajaccio, Bastia et Calvi ou l'Ile-Rousse ; une vitesse de 15 nœuds et demi pour l'un des services de Marseille à Ajaccio, et de Marseille à Bastia, ce dernier prolongé jusqu'à Livourne ; une vitesse de 14 nœuds et demi pour les deuxièmes services de Marseille à Ajaccio et de Marseille à Bastia, et deux prolongements de Bastia à Livourne ; une vitesse de 14 nœuds pour la ligne de Marseille-Toulon-Calvi ou l'Ile-Rousse, prolongée sur Ajaccio, Propriano et Bonifacio, enfin, une vitesse de 10 nœuds pour les lignes d'Ajaccio à Propriano et d'Ajaccio à Porto-Torres.

C'est par conséquent cette Compagnie qui a été déclarée adjudicataire.

M. NICLAUSSE

Cet important service ne pouvait tomber en de meilleures mains. Le directeur de la Compagnie adjudicataire est, en effet, une des figures les plus connues et des plus sympathiques du monde maritime.

On sait, en effet, que M. Niclausse est également directeur de la Société des générateurs inexplosibles et fournisseurs des marines militaires du monde entier. C'est, avec la maison Delaunay-Belleville, le seul fabricant de chaudières tubulaires en usage dans les marines des différents pays.

LES CONDITIONS DE L'ADJUDICATION

Nous venons d'enregistrer les vitesses proposées par la Compagnie adjudicataire, ajoutons que les conditions de l'adjudication portaient uniquement sur la vitesse à réaliser. En comparant le chiffre de seize nœuds à l'heure, proposé par M. Niclausse, avec celui de quatorze nœuds et demi fourni par M. Rueff, on voit que la différence est sensible, bien que les vitesses proposées par M. Rueff aient déjà été appréciables et constituent un réel progrès sur les vitesses antérieures.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

La vitesse maxima des bateaux précédemment chargés du service étaient de dix nœuds à l'heure.

Prenons par exemple la ligne de Marseille à Ajaccio, la distance entre ces deux ports étant de 180 milles, il fallait, pour un navire naviguant à raison de 10 nœuds à l'heure, 18 heures pour effectuer ce trajet, qui sera dorénavant accompli en douze heures, soit une avance de six heures sur l'ancien service.

De Nice à Ajaccio, distants de 128 milles, l'avance sera d'environ quatre heures, le nouveau service faisant en huit heures le parcours effectué autrefois en plus de douze heures.

Quatorze heures suffiront pour parcourir les 210 milles qui séparent Marseille de Bastia, alors qu'il fallait autrefois vingt-et-une heures.

Enfin, le trajet de Nice à Bastia sera fait en moins de huit heures, alors que près de treize heures étaient nécessaires, pour franchir les 125 milles qui séparent ces deux ports.

L'AVENIR DE LA CORSE

Grâce à l'heureuse initiative de M. Bérard, grâce surtout aux avantages incontestables fournis par la Compagnie Nantaise de navigation, on voit quels progrès vont être réalisés, dans le sens du développement économique de la Corse.

La prospérité de l'île ne semble découler que du développement des moyens de communication ; rien n'empêchera donc ce pays de prendre désormais son essor, puisqu'il possède aujourd'hui ces débouchés qui lui manquaient.

Cependant il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la condition économique de l'île. Il ne suffit pas d'avoir réorganisé les services maritimes postaux, il faut mettre à l'unisson l'organisation si rudimentaire des lignes de chemins de fer avec les nouveaux services maritimes.

Les chemins de fer, en effet, fonctionnent d'une façon lamentable ; de plus, tous les services cessent à 8 heures du soir.

Pourquoi ?

Il serait malaisé de répondre à cette question.

Est-ce la crainte des brigands ? On a fait cette réponse, mais elle n'est vraiment pas sérieuse.

Ce qu'il faut donc maintenant, c'est organiser les services de chemins de fer, édifier des hôtels confortables, mettre en harmonie les moyens d'existence avec les exigences et le confortable de la vie moderne.

Alors, les étrangers qui, jusqu'ici, ont délaissé la Corse, seront nombreux par la beauté des sites, et feront sans doute de la Corse un pays à la mode que l'on visitera au cours des villégiatures annuelles de la Côte d'Azur.

Le premier pas dans cette voie de prospérité vient d'être fait, c'est aux pouvoirs publics à continuer l'œuvre si bien commencée. — H. C.

(Rappel).

CHRONIQUE CORSE

18 mars 1736. — Théodore, qui venait d'être élu roi de Corse, écrit à un de ses cousins, une lettre où il lui annonce qu'après toutes ses aventures, il avait été fait souverain.

Il parle dans ces lettres de dépenses faites depuis deux ans pour atteindre ce but et même d'instances entreprises par des Corses exilés, pour l'amener à tenter l'aventure.

Ceci prouverait que Théodore révait le gouvernement de la Corse depuis longtemps.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Lanteri, officier d'administration de 1re classe à la direction du service de santé d'Oran, est désigné pour la direction du service de santé du 14e corps, à Lyon.

— M. Crescinoci, sergent surveillant au pénitencier militaire de Douëra, passe en la même qualité à la prison militaire de Marseille.

— M. Pallacchi, sous-intendant militaire de 2e classe à Arras, est désigné pour Tunis.

— M. Martinaggi Antoine-Dominique est nommé répartiteur des contributions directes de 7e classe dans le département de Constantine.

Société scolaire

de Secours mutuels et de Retraites de la Circonscription primaire de Bastia.

La Société scolaire de secours mutuels et de retraites de la circonscription primaire de Bastia s'est réunie en assemblée générale, le 12 mars 1903, à 2 heures du soir, à l'Ecole de la place Saint Nicolas, sous la présidence de Mlle Giudicelli, directrice de l'école laïque de la rue de l'Opéra, vice-présidente.

Après la lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de la dernière assemblée, il est successivement procédé à l'élection du nouveau président, en remplacement de M. Faure, appelé à exercer ses fonctions d'inspecteur primaire, à Fontenay-le-Comte.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 années hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
S. J.D. Suarez, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 9.

165 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— C'est que, voyez-vous, ma mignonne, reprit le Saint-Estève, faisant montre de sa profonde science du cœur humain, justement ceux-là sont quelquefois les plus dangereux, avec lesquels on crie que tout est fini.

— Vous parlez à la française, madame, dit l'Italienne.

— Ainsi donc demain, dit Vautrin, vous m'autorisez pour venir vous chercher et aller au rendez-vous pris avec ce directeur? Vous savez sans doute plusieurs des rôles de son répertoire?

— Je sais, répondit la Laigle, qui depuis deux ans étudiait avec une ardeur extrême, tous les rôles de la Malibran et de la Pasta.

— Et la nuit, demanda câlinement Vautrin, ne vous portera pas de mauvais conseils ?

— Voilà ma main, dit l'Italienne avec un naïf abandon ; je ne sais si en France on arrête ainsi les marchés.

— Ah ! diva ! diva ! s'écria Vautrin avec les plus burlesques intonations de dilettante...

Et il effleura de ses lèvres la belle main qui lui était présentée.

Quand on se rappelle la terrible passé de cet homme, il faut convenir que la comédie — nous nous trompons, nous voulions dire la vie humaine, — a des retours bien singuliers.

Le succès de l'audition dépassa toutes les espérances de Vautrin, et il n'y eut qu'une voix parmi les assistants pour l'engagement immédiat de la Laigle. Si même on en eût cru sir Francis Drake, l'acte eût été signé séance tenante, et, le même jour, la virtuose se fût mise en route pour Londres, où, par l'indisposition de la Sarboni, *her Majesty's Theatre* était tenu en échec.

Mais, une fois sûr d'un des côtés de la question, Vautrin voulut voir plus clair dans l'affaire de la commandite, et, au lieu de la signora Laigle, ce fut lui qui, escorté de son secrétaire, partit pour l'Angleterre avec l'impresario, dont il voulait examiner la position de plus près. Dans le cas où il n'aurait pas jugé que la situation fût bonne, il se réservait de retirer très cavalièrement sa parole, l'apport du capital qu'il s'était un moment décidé à exposer ne faisant plus la condition du début de la diva.

Au moment de son départ, il dit à la Saint-Estève :

— Nous sommes aujourd'hui le 17 mai ; le 21, à sept heures du soir, je serai de retour à Paris avec sir Francis Drake. Dans l'intervalle, prends tes mesures pour que notre protégée soit en possession d'un trousseau convenable. Pas de luxe ridicule comme s'il s'agissait de l'équipement d'une lorette, mais des choses riches, de bon goût, point tapageuses, qui n'offusquent pas la délicatesse de la signora ; bref, ce que tu ferais pour ta fille, si tu en avais une et que tu fusses au moment de la marier. Pour le même jour du 21, tu auras eu soin de commander chez Chevet un dîner de quinze personnes. Les couverts, qui auront été raccolés par ton client Bixiou, seront d'abord toutes les sommités de la presse ; toi ensuite, cela va sans dire, comme maîtresse de la maison, mais, je t'en supplie, une toilette calme et qui n'ait rien d'ébouriffant. Il nous faudra aussi un homme d'affaires intelligent pour contrôler la rédaction des actes avant la signature, et un pianiste pour accompagner la diva, à laquelle nous ferons chanter quelque chose après le dîner ; par toi, elle aura été préparée à l'idée de donner un avant goût d'elle-même à tous ces dispensateurs de la renommée. Enfin, sir Francis Drake et moi compléterons le nombre de quinze. Inutile de te dire que c'est le comte Halphertius, ton ami, qui, n'ayant pas de maison à Paris, donne chez toi ce dîner, où tout doit être fin, délicat, de manière qu'il en soit beaucoup parlé.

A la suite de ces instructions, Vautrin était monté en chaise de poste, et il connaissait assez la Saint Estève pour être sûr que ses ordres seraient exécutés avec intelligence et ponctualité.

Quand Vautrin avait désigné Bixiou à sa tante, comme le recruteur du personnel de son dîner, voici ce qu'il avait entendu par ce titre du client dont il l'avait honoré. Entre les sources secrètes servant à alimenter la fortune incessamment grossissante que Rastignac avait fait sous la raison sociale Saint-Estève, on pense bien que l'usure n'était pas un moyen de laisser.

Si les économistes ont été jusqu'à soutenir que l'argent était une marchandise dont le prix était indûment fixé par la loi, pour des consciences aussi larges que celles de Vautrin et de sa tante, l'article du Code pénal ne devenait un obstacle qu'autant qu'il ne pouvait être étudié ; mais quels sont les actes qui ne laissent prendre dans les griffes de cet article ? Il faut vraiment n'avoir jamais lu l'*Avare*, de Molière, pour ne pas s'avouer du *mutuo Sensu* que de temps immémorial les prêteurs à la petite semaine ont toujours eu soin d'interposer entre leur industrie et les tracasseries de la justice.

Au moyen d'un intermédiaire, mons Bixiou, que le grand laisser aller de sa vie forçait souvent de recourir au crédit, s'était trouvé avec Jacqueline Collin en relations d'affaires, et, par son adresse de singe à fureter tous les mystères, nous surtout qui pouvaient l'intéresser à travers toutes les ténèbres dont elle s'environnait, il avait fini par remonter jusqu'à la créancière.

(A suivre).

M. Cachard, inspecteur primaire à Bastia, a été élu par acclamation président de notre Société scolaire, et prend immédiatement place au bureau. Après quelques mots de remerciements adressés à l'assemblée, M. le Président donne la parole à M. le Trésorier, qui lit son rapport sur la situation financière de la Société au 31 décembre 1902, ainsi conçu :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à l'assemblée générale le compte de gestion de l'année 1902.

Quoique notre société ne compte pas encore deux années d'existence, sa situation, je suis heureux de le dire, est des plus satisfaisantes.

Le nombre des membres participants, au 1er janvier 1902, était de 702, savoir : 505 garçons et 196 filles. 346 membres nouveaux, soit 215 garçons et 131 filles, sont entrés en cours d'exercice. Par contre, 345 membres, soit 158 garçons et 88 filles, sont sortis pendant l'année, ce qui porte le nombre des membres participants au 31 décembre 1902, à 802, savoir : 563 garçons et 239 filles. La société compte donc exactement 100 membres de plus que l'année dernière. Nous avons eu à déplorer, pendant l'année, la mort de 3 membres participants : 2 garçons et 1 fille.

Si le nombre des membres participants s'est considérablement accru, on ne peut malheureusement pas en dire autant de celui des membres honoraires : 7 seulement, c'est-à-dire 2 de moins qu'en 1901, ont payé la cotisation réglementaire.

Les capitaux placés ou en caisse formant l'avoir disponible au 1er janvier 1902 étaient de 2.305 f. 85. Nos recettes de l'année se sont élevées à 4.409 f. 40 comprenant : cotisations des membres participants 4 377 f. 90, cotisations des membres honoraires : 21 f. ; intérêts des fonds placés : 10 f. 50. Ajoutée à l'avoir disponible au 1er janvier 1902, ces recettes donnent un total de 6 715 f. 25.

Nos dépenses ont atteint 4.101 f. 30 ; elles se décomposent ainsi : frais de gestion, comprenant frais de recouvrement et frais de propagande : 28 f. 15 ; secours aux malades : 1.103 f. ; versements faits pendant l'année au fonds commun de retraite : 2.060 f. ; sommes remboursées aux héritiers des 3 sociétaires décédés (art. 31 des statuts) ; 4 f. 15.

L'excédent des recettes sur les dépenses formant l'avoir disponible au 1er janvier 1903 est de 2 612 f. 95.

La répartition des fonds entre la retraite et la mutualité a été consigné dans un état annexé au présent rapport.

Ainsi que je le disais tantôt, la société a payé cette année 1.103 f. de secours à 144 malades. Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes et ils montrent, mieux que les plus longs discours, tout le bien que nous sommes appelés à faire.

Avant de terminer ce rapport, je crois me faire l'interprète de vous tous en offrant nos meilleurs souhaits de bienvenue au nouvel et sympathique Président de la société, M. l'Inspecteur primaire Cachard, et en rendant un cordial hommage de gratitude à son fondateur et ancien président, M. l'Inspecteur primaire Faure.

Je n'aurai garde non plus d'oublier les personnes qui m'ont considérablement facilité l'accomplissement de ma tâche : tout d'abord notre infatigable et dévoué secrétaire, M. Leoni, auprès de qui j'ai toujours trouvé aide et conseil, et ensuite, Mesdames les Institutrices et Messieurs les Instituteurs, chefs de section, qui s'acquittent de leurs fonctions avec zèle et ponctualité. Je leur offre à tous mes plus chaleureux remerciements.

Le tableau suivant fait connaître la situation financière à la fin de l'année de 1902.

I. — *Cotisations.*

Avoir disponible au 1er janvier 1902	2.305.85
Versement des membres participants	4.377.90
Versement des membres honoraires	21.00
Intérêts des sommes placées	10.50
Total	6.715.25

II. — *Répartition des fonds.*

Fonds provenant des 346 adhérents qui ont cessé de verser, 114,35, ainsi répartis :

Somme totale versée pour la retraite (versement réglementaire et versement supplémentaire)	Néant.
a) Somme restant acquise à la Société (art. 7 des statuts)	144.55
Fonds provenant des 802 adhérents effectifs au 31 décembre 1902 :	
b) Somme versée pour les retraites (versement réglementaire de 0,05 par semaine)	3.040.60
c) Somme versée pour les retraites (versement supplémentaire)	284.00
d) Somme allouée à la mutualité proprement dite	3.355.70
e) Cotisations des membres honoraires	21.00
Total	6.715.25

III. — *Fonds spéciaux aux retraites*

A réserver pour constituer les livrets de retraites :

Part des adhérents qui ne versent plus	Néant.
Part des adhérents effectifs (b + c)	3.324.60
Montant des versements faits pendant l'année pour la constitution des 256 livrets individuels de retraites et des remboursements faits aux héritiers des 3 sociétaires décédés (art. 31 des statuts)	971.15
Reste en caisse au 1er janv. 1903.	3.352.85
à répartir ainsi :	
Versements réglementaires	2.068.85
Versements supplémentaires	284.00

IV. — *Fonds spéciaux à la mutualité.*

Recettes. — Versements des adhérents effectifs (d)	3.356.70
Sommes acquises à la mutualité des versements des adhérents retirés (a)	114.55
Cotisations des membres honoraires (b)	21.00
Dépenses. — Frais et recouvrements des fonds	47.40
Frais de maladie payés à 144 sociétaires	1.103.00
Frais de propagande	10.75
Versements effectués à la caisse des dépôts et consignations pour les fonds inaliénables de retraite (Art. 34 des statuts), 1° le 6 février 1902	1.000.00
2° le 25 décembre 1902	1.000 00
En caisse au 1er janvier 1903.	260.10

Résumant les chiffres ci-dessus, M. le Président fait remarquer à l'assemblée les excellents résultats accomplis en deux années. Cependant, dit-il, il reste encore beaucoup à faire. Je fais un nouvel appel au dévouement reconnu de tout le personnel. En continuant à prêcher autour de l'École aussi bien que dans leur classe, les avantages de la Mutualité et de la Prévoyance, les Instituteurs et les Institutrices rendront grandement service à notre pays. Que les Maîtres qui ont réussi à créer une section de mutualistes dans leurs écoles travaillent à maintenir dans la Société les membres actuels et nous en recrutent chaque année de nouveaux. Que ceux qui n'ont pas encore pu réussir à recevoir des adhésions, se remettent à l'œuvre, afin que toutes nos écoles comptent désormais autant d'adhérents qu'elles ont d'élèves.

Ainsi qu'on a pu le remarquer dans le compte-rendu du trésorier, il a pu être distribué la somme rondelette de 1.103 fr. pour payer plus de 600 journées de maladies à 144 sociétaires malades sans compter qu'à la fin de ce premier trimestre de 1903, nous aurons pu faire avoir des livrets de retraite à près de 600 sociétaires pour une somme de 2.340 fr., et, détail qui n'est pas à négliger, nous avons un fonds commun des retraites, rien que pour nos deux premières années, la somme de 4 262 fr.

Il est fait un nouvel appel à la générosité des membres honoraires et ce ne serait pas à souhaiter l'impossible en demandant que dans chacune de nos communes, il y ait au moins un membre honoraire.

On prononce ensuite l'admission définitive de tous les adhérents inscrits depuis la dernière assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président termine la séance en remerciant ses collaborateurs du bureau et du conseil, ainsi que tout le personnel enseignant pour le précieux concours qu'ils n'ont cessé d'apporter à l'œuvre de la Mutualité. Il remercie également MM. les membres honoraires de leur appui pécuniaire et surtout moral, si précieux à la prospérité de la Société.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le secrétaire général,
L. LEONI.

Bulletin Financier

Paris, le 15 mars 1903.

La tendance a été très ferme aujourd'hui. Le 3 0/0 se relève à 102 15. L'Extérieure monte à 93.18 ; le Turc à 26.90 s'assure à 77.10. Le Crédit Lyonnais termine à 1.150, le Crédit Foncier à 780, le Comptoir d'Escompte à 780 et la Société Générale à 620.

Marché en Banque. — Actions Remarquées

Françaises de Madagascar 93. Obligation à 498 Grenade 345. Actions Commerciales Industrielles en nouvelle avance à 472. Mines de Filiale 232.50. Gold Run 46.50. Kalgoorlie tres solves à 23.75. Consolidated Ivory Gold-fields 26 50.

Le marché staunifère est toujours très ferme : les valeurs d'étain sont recherchées, notamment l'action Geistook qui progresse à 62 frs, en attendant mieux.

Le marché sur les actions de la Cie d'Exploitation et Développement des Charbonnages Cap Breton est de plus en plus actif, avec une tendance marquée à dépasser le cours de Liv. 4 1/2 par une unité. La hausse paraît devoir s'accentuer d'autant plus que l'importance des gisements vient d'être reconnue par les ingénieurs qui en évaluent le tonnage à plus de 700 millions de tonnes, ce qui assure à la Cie une exploitation de plus d'un siècle.

Chemins Français moins actifs.

Élections Municipales

du 22 Mars 1903

LISTE MUNICIPALE

de Défense des intérêts Bastiais

Gaudin Auguste, ancien maire, c. s.
Confortini J.-B., propriétaire, c. s.
de Caraffa J.-B., anc. 1er adj., c. s.
Stretti Tonss., entrep. des pond., c. s.
Gregorj Jacques, banquier, c. s.
Decori Charles, avocat, c. s.
Valentini Ant., docteur en méd., c. s.
Dapelo Lucien, anc 2e adjoint, c. s.
Puccinelli E., cond. des p. et ch., c. s.
Ramelli Louis, rentier, c. s.
Gentil Louis, pharmacien, c. s.
Lota Ernest, avocat, c. s.
Zaccarelli Pascal, doct. en méd., c. s.
Bronzini Barth., ingénieur civ., c. s.
Valery Augustin, négociant, c. s.
Giordani Louis, notaire, c. s.
Dané Dominique, pharmacien, c. s.
Nicolai Pierre-Paul, médecin, c. s.
Baldi Toussaint, propriétaire, c. s.
Sisco Tito, capitaine en retr., c. s.
Scampocci Hyacinthe, nég., c. s.
Sisco Louis, négociant, c. s.
Benelli Georges, docteur en médec.
Damei Etienne, propriétaire.
Nardini Louis, avocat.
Nivaggioli Joseph, avocat.
Thiers Sauveur, négociant.

Pour les Pêcheurs

Le comité qui s'est formé à Marseille pour la défense des intérêts des pêcheurs des côtes françaises, a adressé un appel à tous les pêcheurs de France pour les inviter à envoyer des délégués à la réunion qui aura lieu le 28 mars.

Nos pêcheurs bastiais, si éprouvés et si humiliés par les pêcheurs italiens, s'imposeront des sacrifices pour être représentés par deux délégués à cette assemblée, afin d'exposer la situation lamentable qui leur est faite par les continuelles incursions des balanceliers italiennes.

Samedi encore, le patron Joseph Romantini revenait d'Algeria, lorsque, dans la nuit, il a compté vingt-quatre balanceliers qui se tenaient entre Alistro et Punta d'Arcu.

Il est vraiment inconcevable que les autorités maritimes restent impassibles devant de tels faits, qui se produisent d'un bout de l'année à l'autre. Non seulement ces navires italiens empêchent nos pêcheurs de gagner leur vie, mais ils ravagent les fonds au point que bientôt il ne restera plus certaines espèces de poissons.

Nous comptons sur la réunion de Marseille pour la protection des pêcheurs bastiais.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CANARI. — Ces jours derniers s'éteignait à Marines de Canari, entourée de tous les siens, Madame Maria Marcantonj, appartenant à une des plus honorables familles du canton, dont la vie de femme et de mère a été aussi édifiante que sa mort. Une foule nombreuse et recueillie, parmi laquelle on distinguait beaucoup de parents et d'amis venus des diverses communes environnantes, l'accompagnait à sa dernière demeure. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Mattei, notaire, Marcantetti, syndic des gens de mer, Bortoni Antoine et Orsini Dominique, propriétaires.

Le deuil était conduit par son fils, M. Horace Marcantonj, le très sympathique percepteur de Venzovato, à qui nous offrons nos sincères compliments de condoléance, ainsi qu'aux familles Marcantonj, Marcantetti, Gregorj et Paoli.

⁂

CORTE. — M. Olivieri Antoine Simon, commis des postes et télégraphes à la recette principale de Marseille, est appelé aux mêmes fonctions au bureau de Corte.

Gazette Electorale

Cinq cents électeurs de Corte se sont réunis dimanche en Café Cerani, pour y entendre M. le juge Zaccarelli, actuellement en congé, qui a développé avec un grand talent le sujet suivant : « La Corse libre. »

Voici l'ordre du jour qui a été voté à l'unanimité :

« L'assemblée de plus de cinq cents citoyens, réunis dans la salle du Café Cerani, approuve les déclarations patriotiques de M. le juge Zaccarelli et se déclare prête à combattre toute candidature exotique à la prochaine élection législative. »

LA SANTÉ NATURELLE

par la Délicieuse Cérédine du Dr Back

La Délicieuse Cérédine est le *Roi des Aliments*, indispensable à tous ceux dont la digestion est difficile, à tous les malades, les viellards, les convalescents, les enfants, à tous ceux qui désirent conserver la santé. — Prix : 3 fr. ; la triple Boîte : 8 fr.

Nous informons tous les LECTEURS du *Petit Bastiais* qu'ils recevront *franco* Un Sachet de

DÉLICIEUSE ÉRÉALINE DU Dr BACK

Offert à titre de

PRIME GRATUITE

Il suffit pour cela de découper le présent BON DE PRIME et de l'envoyer, avec son nom et son adresse, ainsi qu'un timbre-poste de 0 fr. 25, à la Pharmacie de la Place Blanche à Paris (9e). Le montant du timbre sera REMBOURSÉ à la première commande, c'est à dire que la première boîte de *Délicieuse Cérédine* ne coûtera que 2 fr. 75, au lieu de 3 fr.

LA CAVALCADE DE L'ILE-ROUSSE

Allons ! la gaieté n'est pas encore morte. Notre brillante jeunesse vient d'en donner la preuve, en organisant une splendide cavalcade, qui dimanche a mis notre charmante petite ville en *fête*.

Cette *généreuse* initiative est due à l'honorable M. Dumas, l'un de nos concitoyens le plus en vue, qui après une longue et honorable carrière dans la marine, renonçant avec un désintéressement, rare de nos jours, aux avances flatteuses des compagnies de navigation les plus sérieuses, a préféré se retirer parmi nous pour y jouir en paix des fruits d'une vie glorieuse qui ne fut pas toujours exempte d'émotions et de dangers.

Secondé par une jeunesse d'élite, M. Dumas a complètement réussi dans sa courageuse entreprise.

Montés sur de superbes chevaux, amazones et cavaliers ont défilé formant un innombrable cortège et figurèrent les costumes de toutes les époques et de toutes les nations.

Mais une mention toute spéciale revient à l'org-nisateur de cette mémorable journée, qui, superbe dans son riche costume, un manteau de pourpre sur les épaules, monté sur un magnifique alezan, sabre au clair, conduit d'un brillant état-major, nous donna l'impression d'un monarque entrant dans sa bonne ville après les plus brillants exploits. Ce fut une marche triomphale ; sur tout le parcours, de toutes les fenêtres tombait une pluie de confetti, de riz et de fleurs ; mais ce furent des acclamations indescriptibles et des ovations prolongées, lorsque les cavaliers se détachant du cortège, simulant une charge, vinrent par une manœuvre savante, se placer face à la statue Paoli inclinant leurs épées devant le héros de l'indépendance et le héros du jour, qui, impassible et pénétré du souvenir qu'il évoquait en ce moment, d'une voix vibrante et habituée au commandement, s'écria : Au Drapeau ! Alors les acclamations redoublèrent et les accents guerriers de la fanfare firent passer sur la foule un frisson patriotique. La fête était terminée ; mais M. Dumas qui n'a rien négligé convie ses collaborateurs à un lunch des plus somptueux au cours duquel les cavaliers ont rivalisé de courtoisie et de prévenances envers les trois gentilles amazones qui n'ont point regretté d'avoir surmonté la timidité et les scrupules de la première heure.

⁂

CORTE. — Le Conquérant de la Corse

La vieille église de la jolie petite commune de Wissous, en Seine-et-Oise, menaçant ruine, on vient de décider de la démolir.

Elle datait du douzième siècle et gardait quelques fresques en assez bon état, très finement exécutées, au seizième siècle, dans la manière des primitifs. Peut-être réussira-t-on à sauver, à garder quelques vestiges de ce décor.

Cette église, très ancienne, n'était d'ailleurs point la seule curiosité de ce coin de banlieue parisienne.

Non loin de Wissous, à Paray, au bord de la route de Paris à Fontainebleau, on voit, dans un petit enclos, un monument élevé à la mémoire du comte de Vaux et portant cette inscription :

Cy gît le cœur d'un vrai héros
Dans la paix et sous les drapeaux
Il consacra toute sa vie [atrie.
A bien servir son Dieu, son prince et sa

Noël Jourda de Vaux
maréchal de France
mort à Grenoble le 12 septembre 1788

Ce maréchal de Vaux, trop peu connu, conquit la Corse en 1769, juste à temps pour que naquit Français un autre homme de guerre, dont la célébrité a quelque peu dépassé les confins de la petite île méditerranéenne, celui qui devait être Napoléon Ier.

(*Petit Journal*).

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 17 mars

Thermomètre — 7 heures du matin, + 11 2 à midi, + 12 . ; 7 heures du soir + 13°. Station, + 14 2. Minima, + 11 1.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm. midi, 758 mm. 4 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Ouest le matinée, N. N. E. frais. Dans l'après-midi, N. E. modéré.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi : 20 mm.

⁂

Pour nos enfants

On nous signale une buvette du fond du boulevard Paoli qui reçoit continuellement des enfants de douze à seize ans. Le dimanche surtout, le nombre s'accroît des élèves internes du lycée. Ils connaissent, paraît-il, les détours du sérail, et pénètrent par une porte de derrière. Ils passent là une grande partie de leur après-midi et retournent après dîner, en attendant l'heure de la rentrée.

Ces enfants ne se contentent pas de boire ; les plus jeunes assistent aux ébats que prennent les plus âgés avec les filles de service, et ceux-ci boivent le plaisir à toutes les coupes. Ces heures de dissipation ont le plus souvent des lendemains bien amers, et c'est ainsi que notre jeunesse dégénère moralement et physiquement.

Nous nous sommes fait l'écho des plaintes d'un père de famille ; aux autorités à mettre un terme au vergondage qui lui est signalé.

⁂

Outrages aux gendarmes

Les trois individus dont nous avons parlé hier ont comparu à l'audience des flagrants délits. Luciani Louis, maçon, 23 ans, a été condamné pour outrages, violences et rébellion à un mois d'emprisonnement ; son frère Luniginiani Charles, maçon, 26 ans, à 3 jours, et Dominique Bordini, maçon, 29 ans, à 6 jours, pour rébellion.

A la même audience a été jugé Bottari, qui avait braqué son revolver sur l'agent Bertrand, lorsque ce dernier s'est trouvé dans la nécessité de faire feu sur Joseph Pettinati, au nouveau port.

Le tribunal a retenu le délit de rébellion, violences, port d'armes et voies de fait, et lui a infligé deux mois de prison.

⁂

Pensionnat Saint-Joseph

L'ouverture des exercices, le jour de la fête de Saint Joseph, dans la chapelle des religieuses, est établi ainsi qu'il suit :

Messes basses à 5, 6 et 8 heures ; grand'messe à 9 heures et demie ; vêpres à 3 heures, sermon par M. l'Aumônier de l'établissement, salut.

La quête sera faite par Mlles Emilie Casanova et Augusta Valeani.

⁂

Syndicat des boulangers

Aujourd'hui 18 courant, les membres du Syndicat des patrons boulangers sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu à 1 heure de l'après-midi dans la salle habituelle du théâtre. Délibérations importantes à prendre.

Le Président, CH. ROSSI.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Des Romans à lire en famille

Il n'est pas aisé, dit-on, de trouver des lectures qui soient à la fois littéraires et familiales. La *Mode illustrée*, dans son supplément littéraire, a réalisé ce désir qu'on trouve si souvent exprimé.

Le roman en cours, *Mariage moderne*, est signé de Maryan ; les nouvelles sont pour auteurs Champol, H. de Plessac, Jacques des Gachons ; les chroniques, François de Nion, Fulbert-Dumontsil, des maîtres en la matière. Ces noms, pris dans les derniers sommaires, nous prouveront avec quel soin la *Mode illustrée* choisit ses collaborateurs.

Au bout de l'année on a 4 romans, 30 nouvelles, 52 chroniques, avec plus de cent illustrations.

Le volume ainsi formé se vend 9 fr. 50.

Demander un numéro spécimen gratuit, 56, rue Jacob.

⁂

Bibliographie

M. Casanova Nonce vient de faire paraître à la librairie Ollendorf, un roman de la Rome impériale, *César*, avec couverture illustrée en couleurs par Dabat.

C'est le roman somptueux et terrible de l'empereur Caligula, qui semblait incarner en lui toutes les passions humaines.

⁂

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

A vendre ou à louer

Une belle maison, avec grande cour fermée et dépendances, sise à Ville di Pietrabugno, hameau de Gualtella.

S'adresser au bureau du journal.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30 boulevard Paoli, Bastia.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Bourse de Paris

16 mars. — 17 mars

Rente 3 p. 0/0 ancien	99.25 —	99.35
— 3 p. 0/0 amortis.	99.95 —	99.90

Dépêches Télégraphique Spécial
Dépêches de Nuit

Nouvelles Maritimes

Défense mobile de la Corse

MM. les lieutenants de vaisseau Guiche et Dubriel sont nommés au commandement de torpilleurs de la défense mobile de la Corse.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Voyage présidentiel

Le président de la République a annoncé qu'il avait prié les présidents des deux Chambres de l'accompagner dans son voyage en Algérie et en Tunisie et que MM. Fallières et Bourgeois avaient accepté.

Les Congrégations

Le Conseil s'est longuement entretenu sur la situation des congrégations, ainsi que sur les incidents qui pourraient se produire au cours de la discussion devant la Chambre des députés.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé enquête de l'expédition des affaires courantes.

AU PALAIS BOURBON

Les établissements de bienfaisance privée

La commission d'assurance et de prévoyance sociale s'est réunie ce matin, au Palais Bourbon, pour continuer l'examen du projet de loi, présenté par le gouvernement, et concernant la surveillance des établissements de bienfaisance privée.

La séance de ce matin a été consacrée à la discussion des dispositions qui se réfèrent à la constitution du pécule.

M. Pelletan à Saint-Malo

Le ministre de la marine est arrivé ce matin à Saint-Malo afin d'assister au départ des pêcheurs pour Terre-Neuve.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. l'intendant général Courtot est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

La santé de Mme Waldeck-Rousseau

Mme Waldeck-Rousseau a subi aujourd'hui l'opération de l'abiation d'un fibrome.

Son état est satisfaisant.

Les Morts du Jour

M. Bontemps

M. Bontemps, sénateur de la Haute-Saône, est décédé ce matin.

A MONTEVIDEO
Le mouvement révolutionnaire

Une dépêche de Montevideo annonce que la révolution a éclaté dans plusieurs départements.

Le gouvernement a envoyé des troupes pour essayer d'arrêter le mouvement révolutionnaire.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Avant la séance

Le Sénat s'est réuni dans les bureaux avant la séance et a procédé à l'organisation des bureaux et à la nomination des commissions mensuelles. Il a nommé ensuite la commission pour l'examen de la proposition de loi sur les warrants agricoles, et celle pour la convention entre la France et le Montenegro.

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bodinier, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

LE BUDGET

M. Antonin Dubost dépose son rapport général sur le budget de 1903, et demande au Sénat de décider que la discussion commence vendredi.

Cette proposition est adoptée.

L'ÉLECTION DU DOUBS

Discussion des conclusions du rapport fait au nom du 7e bureau sur l'élection sénatoriale du 4 janvier 1903, dans le département du Doubs.

M. Denoix

rappelle qu'au premier tour de scrutin, MM. Saillard et Bernard, sénateurs sortants, ayant obtenu la majorité absolue, furent réélus. MM. Borne et de Moustiers avaient également obtenu la majorité absolue, et venaient ensuite avec le même nombre de 448 voix chacun. On procéda à un second tour pour le choix du troisième sénateur, entre ces deux candidats.

Au second tour, M. de Moustiers obtint 450 voix et M. Borne 440.

Une protestation a été adressée au Sénat. Elle est basée sur ce que, au premier tour de scrutin, on a annulé à tort deux bulletins de vote sur lesquels figurait le nom de M. Borne, qui aurait obtenu au 1er tour 450 voix au lieu de 448.

Il paraît que les bulletins annulés ont été tachés par inadvertance par le président de l'une des sections de vote.

C'est pourquoi le bureau conclut à la proclamation de M. Borne.

M. Gustave Denis

combat les conclusions du rapport ; il soutient que M. de Moustiers aurait dû être proclamé au 1er tour.

M. Denoix

maintient les conclusions du rapport et demande la proclamation de M. Borne.

L'élection de M. Borne est validée par 152 voix contre 112.

Séance vendredi.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lauraine, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LES DEMANDES des Congrégations

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes.

M. Buisson

reprend son discours d'hier. Il dit que la plupart des congrégations enseignantes ont été fondées dans des localités obscures, mais l'Etat doit être le tuteur des enfants.

Ces fondations s'expliquent, déclare l'orateur, parce qu'on ne pouvait envoyer des instituteurs dans certaines localités qui n'offraient pas de ressources. Des habitants faisaient alors appel aux congrégations, et celles-ci finissaient par y envoyer 2 ou 3 de leurs membres, puis ce nombre augmentait, on construisait alors une petite maison qui se transformait bientôt en un vaste et magnifique monastère.

L'orateur soutient que les enfants n'appartiennent pas à leurs parents, que l'Etat a le devoir de s'occuper de leur instruction, et, par conséquent, de les enlever aux congrégations et d'empêcher celles-ci de posséder des enfants et de les recruter.

Si la Chambre, dit en terminant M. Buisson accordait une seule autorisation, les congrégations prospéreraient une grande victoire. Il faut donc refuser toutes les demandes.

M. de Ramel

répond que les congrégations ont des situations acquises auxquelles on ne devrait pas toucher. Le but de la commission est de reculer indéfiniment la discussion sur la liberté de l'enseignement. La Chambre doit examiner toutes les demandes formées par les congrégations.

M. Roche

demande des explications à la commission : le respect de la loi s'impose. Il a voté la loi sur les associations, mais si la loi n'est pas respectée, il ne pourra pas voter le projet actuel. Il termine ainsi : « Nous ne voulons pas les congrégations enseignantes ni prédicantes, mais nous voulons les congrégations hospitalières. »

M. Rabier

soutient les conclusions de son rapport. L'œuvre de la laïcisation est attendue par la démocratie. La solution, proposée par la commission, est conforme aux lois.

Suite de la discussion demain.

Etat Civil

NAISSANCES

Ornitello Innocent. — Costa Joséphine. — Portelli Antoine. — Morleng Eugène. — Tomitti Louise.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèverie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Dissolution de Société

Suivant acte passé devant Me Jean-Baptiste de Caraffa, licencié en droit, notaire à la résidence de Bastia (Corse), à Bastia, le treize du mois de mars mil neuf cent trois, enregistré, 00132

MM.

1. Jean-Baptiste Bucognani ;
2. Louis Bucognani ;
3. Alfred Jobin ;
4. Jean et Dominique Weyth ;
5. Pierre et François Locchesi d'autre

Tous commerçants, demeurant et domiciliés à Bastia, MM. Jean et Dominique Weyth d'une part, et Pierre et François Locchesi d'autre part, agissant dans un intérêt commun et pour une part de Société,

Ont déclaré dissoudre à partir du premier avril mil neuf cent trois, la Société en nom collectif formée entr'eux, sous la raison sociale Bucognani, Jobin et Cie, au capital social de quinze mille francs, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de peaux, cuirs, laine et poil de chèvre, établi au siège social à Bastia, maison Barbier, route nationale, faubourg Saint-Joseph, pour les opérations de caisse, et à Lupino près Bastia, maison Bucognani, pour les achats et le dépôt des marchandises, la comptabilité et les autres écritures, et constituée suivant acte reçu par Me Bartoli, notaire à Bastia, le premier février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Une expédition de cet acte de dissolution de Société a été déposée le dix-sept mars mil neuf cent trois à chacun des greffes de la justice de paix de Bastia canton de Terranova et du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour extrait,
J.-B. DE CARAFFA,
Notaire.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 la flasco.
Verre à prendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MAISON-BLANCHE, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.
N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Avis aux commerçants

DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granits de la Corse.

Siège social : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Pervenche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 5 Mars, au lieu du mercredi 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants :

Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frets et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 20 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

D.O.M. D.O.M.
BENEDICTINE
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout
D.O.M. D.O.M.

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION ACCÈS de SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par le
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1f 60 la Boîte de Cigares ou le Papier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-d'Ay Le-Targe du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes spécialités.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux 4 Boulevard de Cardo, 1.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CARON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANDOLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (300 pages).
Dépôt Général du FER GAFFARD

Un très grand nombre de personnes ont déclaré, leur vente et la conservation par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES aux sucres **GOLVIN**
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifient le sang. Il suffit d'une pilule matin et soir pour faire disparaître, sûrement, les Dartres, Rougeurs, Glaires, Boutons, Furoncles, Engorgements, Laid rapports, Glandes, Maux de tête, Perte d'appétit, Essoufflement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
A fr. la boîte avec la NOTICE DE LA SANTÉ dans toutes les PHARMACIES
Ou par la poste contre mandat-poste adressé à M. Fernand Gaillard, 37 rue Saint-Denis, 37 PARIS

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations soyent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à Nice

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour frêt et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e S.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 36 francs
ADEL. GUERAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme ***Agents Généraux Dépositaires*** de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 45 fr
Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambuccocio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

ON DEMANDE
des représentants pr produits alimentaires. Lachèvre, rue Paradis, 159, Marseille.

AMÉRICAN-NOIR
Célèbre CAKE-WALK des Salons Parisiens
Cette nouvelle danse américaine vient d'être importée par WILLIAM SCHETTS, qui en a fait un divertissement élégant, pittoresque, très amusant et pouvant se danser par tout le monde, sans étude préalable.
Lire une seule fois la théorie suffit.
Piano avec théorie. . 1.75
Orchestre . . . . 2 »
La même par MM. SPENCER et MONTREUIL, chanté et dansé avec grand succès, aux Folies Bergères, l'Olympia et la Scala
Piano et Chant . . 1.75
la Pt. . 0.35
En vente chez tous les marchands de musique
Editeur Emile GALLET, 6, rue Vivienne, Paris

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFES
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

TUMEUR . . . Traitement . . . Guérison

35 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le seul Véritable
Exiger le nom DE RICQLÈS
PRESERVATIF contre les EPIDEMIES
REFUSER LES IMITATIONS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — JEUDI 19 MARS 1903 — N° 67

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Pays	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Joseph.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 5 h. 40 m. — Coucher, 5 h. 44 m.
Lune : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20
FÊTE DE DEMAIN : Saint Gabriel, archange.

18 Mars

Élections Municipales
du 22 Mars 1903

LISTE MUNICIPALE
de Défense des intérêts Bastiais

Gaudin Auguste, ancien maire, c. s.
Confortini J.-B., propriétaire, c. s.
de Caraffa J.-B., anc. 1er adj., c. s.
Stretti Toussaint, entrep. des poud., c. s.
Gregorj Jacques, banquier, c. s.
Decori Charles, avocat, c. s.
Valentini Ant., docteur en méd., c. s.
Dapelo Lucien, anc. 2e adjoint, c. s.
Puccinelli E., cond. des p. et ch., c. s.
Ramelli Louis, rentier, c. s.
Gentil Louis, pharmacien, c. s.
Lota Ernest, avocat, c. s.
Zoccarelli Pascal, doct. en méd., c. s.
Bronzini Barth., ingénieur civ., c. s.
Valery Augustin, négociant, c. s.
Giordani Louis, notaire, c. s.
Dané Dominique, pharmacien, c. s.
Nicolai Pierre-Paul, médecin, c. s.
Balbi Toussaint, propriétaire, c. s.
Sisco Tito, capitaine en retr., c. s.
Scampucci Hyacinthe, nég., c. s.
Sisco Louis, négociant, c. s.
Benelli Georges, docteur en médec.
Damei Etienne, propriétaire.
Nardini Louis, avocat.
Nivaggioli Joseph, avocat.
Thiers Sauveur, négociant.

La Session d'Assises

La session d'assises du 1er trimestre de l'année, ouverte le 26 février, a été close le 11 mars suivant. Dix affaires figuraient à son rôle, quelques-unes d'une gravité exceptionnelle, parricide, violation de sépulture suivie de vol, etc.

Les verdicts du jury, négatifs en grand nombre, ont donné lieu à de justes critiques. On ne s'est pas toujours expliqué l'extrême indulgence qui a donné lieu à des acquittements peu mérités.

Est-ce à dire que la composition de la liste de nos juges populaires laisse à désirer ? On finit par le croire, en présence de certains résultats.

A cette session encore on a pu constater que certains attentats, dûs à des questions d'intérêt, pour des motifs futils, auraient été évités, si d'aucuns magistrats cantonaux avaient fait leur devoir, s'ils étaient intervenus pour amener une conciliation entre les parties dissidentes.

On a vu avec regret le renvoi d'une affaire à une autre session, des lacunes existant dans la procédure. Les cabinets d'instruction du ressort ne sauraient mettre assez d'activité et de vigilance pour répondre aux recommandations de la Chancellerie, tendant surtout à éviter les détentions préventives.

⁂

Par l'insuffisance du nombre des conseillers à la Cour d'appel, trois d'entre eux pouvant seuls faire partie, comme présidents ou assesseurs, de la cour d'assises, un juge du tribunal civil de Bastia a dû être appelé à compléter cette juridiction.

Dans quelques jours le Sénat va entreprendre la discussion du budget pour l'année 1903. Lorsqu'on en viendra à l'examen du budget de la justice, il devrait appartenir à nos nouveaux sénateurs d'appeler l'attention du garde des sceaux sur une situation vraiment anormale à laquelle un remède s'impose.

La loi de mois d'août 1883 avait peut-être déjà trop réduit le personnel de la magistrature. On ne s'est pas arrêté là. D'autres réductions ont été faites il n'y a pas longtemps, cette fois ci par voie budgétaire.

⁂

Des constitutions volontaires de contumax se produisent assez souvent depuis quelque temps. On dirait que certains criminels se soucient peu de garder la campagne, comptant sur l'impunité, tout au moins sur une extrême indulgence.

Mais des arrestations sont dues à la gendarmerie. A ce propos nous croyons devoir appeler l'attention de l'autorité compétente sur l'organisation de la force publique en Corse. L'élément insulaire y a toujours dominé. Depuis un certain temps on tend à le faire disparaître. C'est là une erreur grave. Nous devons admettre avec les auteurs de la mesure que nous critiquons, que des agents de la 15e légion ter ont pu ne pas être à leur place dans certaines localités, ou par leurs alliances ou leurs relations ils pouvaient ne pas apporter dans leur service l'impartialité voulue ; on n'avait qu'à les déplacer.

Mais de là à dire : Il n'y aura plus de gendarmes Corses en Corse, c'est aller trop loin, c'est oublier ce qui a été reconnu de tout temps, que le gendarme corse a des qualités qu'on chercherait vainement ailleurs.

Le gendarme continental, habitué dans l'arme où il a fait son éducation militaire, à la discipline, étudiera bien les règlements en vigueur. Mais, nous le demandons à toute personne du métier, à côté des règlements, il y a la recherche des coutumes qui, pour être convenablement poursuivie, a impérieusement besoin de la connaissance de la langue du pays, de ses mœurs et de certaines relations qui plus d'une fois amènent des captures.

⁂

Selon son habitude, M. le procureur général Noguères a soutenu l'accusation dans l'une des affaires les plus graves de la session. Une fois encore, on a constaté l'admirable talent oratoire de cet éminent magistrat.

M. le conseiller Flach, le président de la session, l'a dirigée avec le savoir et l'expérience qu'on lui connaît depuis longtemps et dont il sait se servir avec l'à-propos le plus convenable. Avec cette grande clarté qui le distingue, le juré qui veut le comprendre, peut aisément se rendre compte de tous les incidents qui peuvent surgir dans les débats. Qu'il nous soit permis d'ajouter que l'une des autres qualités de M. le Président Flach, c'est l'impartialité à laquelle les parties intéressées ne cessent de rendre justice.

EXPÉDITION DES CORSES

19 mars 1739. — De Maillebois, arrivé la veille à Toulon, s'embarque pour la Corse, sur le *Zéphyr*, commandé par le capitaine Saurin.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 19 mars à 2 h. 1/2

1. Saint Lointain,	X.
2. La Fille de Mme Angot,	Lecocq.
3. Bouquet de Valses,	Hoss.
4. Le Naufrage de la Méduse,	Reissiger.
5. Christine,	Bléger.

Le Chef de Musique, C. MOCCHINI.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la motion de M. Dulan, tendant à la validation des opérations électorales de la 1re circonscription de Senlis.

Nombre de votants . .	506
Majorité absolue . . .	254
Pour l'adoption. . .	290
Contre.	216

La Chambre a adopté.
M. Astima a voté pour.
Ont voté contre, MM. Arène, Gabrielli, Malaspina.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Desanti, répétiteur au collège de Carpentras, est nommé répétiteur au lycée d'Aix.

— M. Marcelli Pierre-Jean a été nommé secrétaire de commissariat de police de 2e classe en Cochinchine.

— M. Pasqualini, adjudant greffier de 2e classe au pénitencier militaire de Donère, est promu à la 1re classe de son grade.

— Le gendarme Grimaldi est promu brigadier à Fondouck, Algérie.

CONFÉRENCE SUR EDGAR QUINET

Malgré le temps pluvieux et le local peu avenant et médiocrement confortable, (ce n'est pas un reproche pour la Commission municipale, au moins !) un nombre considérable de jeunes gens et d'hommes faits se sont rendus dimanche à deux heures au péristyle du Théâtre pour entendre la conférence de *M. G. Reynoard* sur Edgar Quinet.

Les dames, en nombre relativement petit, occupaient les premiers sièges. Autour du conférencier avaient pris place MM. Nogueres, procureur général, Maestracci, sous-préfet, Huart et Nardini, membres de la commission municipale, Dr Battesti, J. Leschi, conseur des études au Lycée, Ch. Decori et J. Ajaccio, avocats, Bitterlet, agent d'assurances, L. Leoni, directeur de l'école laïque de la place Saint Nicolas, et quelques autres notables Bastiais. Remarqué parmi la foule — qu'il nous le pardonne — notre honorable concitoyen M. le colonel Spasino

A 2 heures 10, le « Lyre Bastiaise », sans laquelle il n'est point de fête complète, fait entendre les premières notes de la *Marseillaise* que l'assemblée écoute debout et tête-tête. Après quoi, M. Nardini expose en termes excellents la raison de la cérémonie organisée en l'honneur de Quinet et donne la parole au conférencier.

On connaît, dans notre ville, M. Reynoard. Si les initiés seuls savent quelle somme de travail il fournit dans l'accomplissement quotidien de ses devoirs professionnels, le public n'ignore pas qu'il a été dans Bastia la cheville ouvrière des conférences populaires et qu'il est l'âme du Patronage des écoles laïques. Caractère entier mais droit, il unit à une volonté ferme une parole aussi nette que possible. Il est l'homme « toujours prêt » quand il s'agit de parler ou d'agir ; et il l'a montré une fois de plus à l'occasion du centenaire d'Edgar Quinet.

Qu'a dit M. Reynoard ? Il a, ainsi qu'il l'avait fait au Lycée, vaincu la vie éminemment respectable de Quinet, ouvert ses œuvres et exposé ses principales idées, remplaçant seulement certaines réflexions et lectures qui présentaient un intérêt plus spécial pour son premier auditoire, par des aperçus plus intéressants pour le grand public. Il a loué Quinet de la façon la plus loyale et la plus pratique :

---

166 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Un jour, ne se trouvant pas en mesure d'acquitter un billet qui devait lui être présenté le lendemain, il s'était résolument risqué chez cette ogresse, avec la prétention d'opérer le miracle d'un renouvellement consenti à son profit. La Saint-Estève aimait les gens d'esprit, et, comme toutes les bêtes féroces, elle avait ses heures de clémence.

Inutile de dire que, pour l'apprivoiser, Bixiou avait fait des frais énormes ; il avait le malheur qui, le paradoxe éblouissant et les théories de joyeuse immoralité avec lesquelles il avait si bien étourdi l'usurière, que, non contente de lui accorder le renouvellement demandé, elle avait fini par lui surprêter une autre somme, et, désordonné non moins merveilleux, cette somme, il l'avait rendue. De la sorte l'artiste et l'agente matrimoniale une certaine suite de rapports bienveillants. Sans imaginer la terrible compagnonne à laquelle il se frottait, Bixiou, parce qu'il la faisait rire et que, de temps à autre, dans des jours de désespoir, il parvenait à l'attendrir de quelques napoléons, se tenait pour un homme habile ; mais il ne savait pas qu'il était le chien de la ménagerie dans la loge du lion, et que cette femme, sous le passe de laquelle il y avait de la Brinvilliers, pouvait aller jusqu'à lui faire payer de sa vie ses insolentes familiarités et les intérêts de ses emprunts.

En attendant cette tragique conclusion, qui, du reste, était peu probable, Jacqueline Collin ne se faisait pas faute d'employer le joyial causeur dans ce métier de furet qu'il pratiquait d'une manière si supérieure ; et souvent même, sans qu'il s'en doutât, elle lui donna des rôles au milieu des ténébreux imbroglios qui faisaient l'occupation de sa vie.

Dans l'affaire de la Loigia, le caricaturiste devenait d'une convenance merveilleuse : par lui, on était sûr que tout l'ébruitement nécessaire serait donné à l'apparition sur l'horizon parisien du comte Halphertius, à sa passion pour la contatrice, aussi bien qu'aux grands sacrifices qu'il faisait pour elle.

Il faut ajouter que, par l'universalité de ses relations avec le Paris écrivant, chantant, dessinant, mangeant, vivant et grouillant, personne, comme lui, n'était capable d'amener au grand complet le contingent des bouches de la renommée désiré par Ventrin.

Le 24, à sept heures précises du soir, tous les convives, nommés précédemment par Desroches à Maxime, plus Desroches lui-même, étaient réunis dans le salon de la rue de Provence, quand le nègre annonça sir Francis Drake et Son Excellence le comte Halphertius, qui n'avait pas voulu être nommé le premier. La tenue du gentilhomme suédois était du dernier correct : habillement noir, gilet blanc et cravate blanche sur laquelle se dessinait le ruban d'un Nichan de fantaisie porté au cou. Ses autres décorations pendaient attachées à sa boutonnière par des chaînettes, mais il n'avait pas osé risquer la plaque brodée sur l'habit, ce que le vulgaire appelle un crachat.

Au premier coup d'œil jeté sur l'ensemble de la réunion, Ventrin eut le désagrément de reconnaître que les habitudes et les instincts de la Saint-Estève avaient été plus puissants que sa recommandation spéciale et expresse, et une espèce de turban jaune et vert, dont il la trouva ridiculement affublée, lui aurait donné un mouvement de mauvaise humeur, si, grâce à la manière habile dont, pour tout le reste, ses intentions avaient été remplies, la malencontreuse coiffure n'avait trouvé grâce devant lui.

Quant à la Loigia, vêtue de noir, selon son habitude, et ayant eu le bon esprit de refuser les services d'un coiffeur, qui avait vainement essayé de s'immiscer dans ce qu'il appelait bêtement le désordre de sa chevelure, elle était royalement belle, et, par un air de mélancolique gravité répandu dans toute sa personne, imprimait un sentiment de respect dont s'étonnaient eux-mêmes ceux auxquels elle avait été annoncée par Bixiou comme une de leurs justiciables. La seule présentation spéciale qui fut faite à Ventrin fut celle de Desroches, que Bixiou mit en rapport avec lui en se servant de cette formule gaiement emphatique :

— Maître Desroche, l'avoué le plus intelligent des temps modernes.

Quant à sir Francis Drake, ce qui pouvait le faire supposer un peu moins dédaigneux qu'il n'avait voulu le paraître de l'influence des journaux de théâtre appliquée à la surexcitation des capitaux, c'est qu'il se trouva de connaissance avec Félicien Vernou et Lousteau, deux hommes de cette presse secondaire, avec lesquels il échangea de chaleureuses poignées de main.

Avant qu'on annonçât le dîner, le comte Halphertius se crut dans le devoir de formuler un petit speech, et, après avoir un instant causé à voix basse avec la signora Luigia, dont il avait eu le bon goût de ne s'approcher que quelques minutes après son arrivée, ayant l'air de s'adresser à la Saint-Estève, mais élevant suffisamment la voix pour être entendu de toute l'assistance :

— Chère madame, dit-il à sa tante, vous êtes vraiment miraculeuse, la première fois que je me trouve dans un salon de Paris, pour ce que vous m'y faites rencontrer avec tout ce que la littérature, les arts et les affaires peuvent offrir un échantillon le plus distingué. Moi que je ne suis qu'un barbare du Nord, quoique cependant notre pays a aussi ses célébrités, Linné, Berzélius, le grand Thorwaldsen, Tegnes, Franzen, Geier et la charmante romancière Frédérique Bremer, je me trouve ici tout étonné et confondu et ne sais comment vous adresser le sentiment de mon extraordinaire gratitude.

(A suivre).

en le faisant connaître et en le faisant parler lui-même le plus souvent et le plus longtemps possible.

Eh ! bien donc, qu'a dit Quinet ?

Avec toute sa raison et tout son cœur il s'est fait le champion de l'idée de justice, et non pas de l'idée de justice théorique et sans défense, mais de la justice agissante et armée contre ses ennemis.

Dans l' « Avertissement au pays », qui est de 1850, ce bourgeois rappelle à la bourgeoisie ses devoirs d'alliance envers le peuple ; hâtons-nous d'ajouter que, conseiller courageux du peuple, il prêche parfois durement à ce dernier ses devoirs envers lui-même.

Dans ses cours du Collège France et dans ses livres cet homme à l'âme profondément religieuse entre en lutte contre l'Eglise, qu'il combat, non point dans ses dogmes, notez le bien, mais dans sa politique.

L'universalité des connaissances de Quinet, la clairvoyance avec laquelle il avait signalé, trente ou quarante ans à l'avance, le péril prussien, son désintéressement, sa sérénité devant la mort, ont fourni au conférencier une ample matière pour le panégyrique qu'il avait à faire. Mais la meilleure manière de louer les bons serviteurs de la France et de l'humanité est encore de les imiter, dit en terminant M. Reynaud, et, quant à lui, il n'y a point manqué, on le voit.

Par des applaudissements fréquents et, à la fin, particulièrement nourris, le public a marqué à l'orateur son adhésion et sa gratitude. Le Chant du départ, exécuté par la « Lyre » a clos cette fête de l'intelligence, pour laquelle nous adressons nos félicitations les plus sincères à la commission municipale qui en avait pris la louable initiative, et en particulier à son membre le plus jeune et le plus actif, M. Nardini.

A la sortie, une quête improvisée au profit du Patronage des écoles laïques a produit une vingtaine de francs.

Bulletin Financier

Paris, le 13 mars 1902.

Le marché reste indécis, la faiblesse du Rio contrariant les bonnes tendances générales. Notre 3 0/0 s'inscrit à 100.15 1/2. Les fonds étrangers sont presque sans changements. Notons le Serbe Unifié à 69 à 77.70, le 4 0/0 Hypothécaire de Crédit Foncier Mexicain 1re forme : Crédit Foncier 725, Crédit Lyonnais 1,488, Société Générale 878, Comptoir d'Escompte 398.

En Banque, l'action Economique Industrielle se consolide à 478. Obligation 6 0/0 travaux neufs à 515. Meteure à Gaz et Constructions Mécaniques en hausse à 153. Action Messageries Françaises de Madagascar 98. Kakumbo montée à 34 fr. Notons aussi la bonne tenue de la Gold Run à 46,50 et de l'obligation à 6/8 Tramways Electriques et Chemins de Fer à 468,50.

On s'occupe de plus en plus à Londres comme à Paris des Charbonnages des Provinces Maritimes du Canada. L'action de la Cie d'Exploration et de Développement des Charbonnages du Cap-Breton, dans ce groupe, présente cet avantage d'être négociée à Londres, où elle fait déjà prime de 1/8.

Nos Grands Chemins de Fer conservent leur avance.

EMPLOIS
réservés aux Sous-Officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après :

Ministère de la marine

Commis expéditionnaire, M. Giusilly Pierre-Jean, adjudant au 91e.

Gardien de bureau, M. Leca Toussaint, adjudant au 142e.

Commis de 4e classe du commissariat, M. Mattei Augustin, ex sergent-major au 4e régiment d'infanterie coloniale.

Gardien concierge, M. Filippi Jérôme, ex adjudant au 141e.

Ministère de l'instruction publique

Commis expéditionnaire, M. Casanova François-Antoine, adjudant au 141e.

Gardien de bureau, MM. Frambolanelis Jean Baptiste, adjudant au 80e, également classé gardien de bureau à la préfecture de la Seine ; Ciaroli Grégoire, adjudant au 20e, également classé commis ambulant et agent du personnel du service des octrois et entrepôts.

Appariteur de facultés, M. Rousseau Paul Dominique, adjudant au 112e.

Gardien de monuments historiques, M. Turco Antoine-Flavien, ex adjudant au 61e.

Ministère de l'agriculture

Gardien de bureau, M. Emmanuelli Nicolas, sergent à la 15e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Surveillant d'écoles d'agriculture, MM. Pinelli Pierre, adjudant au 61e, également classé surveillant des télégraphes, commis ambulant et receveur buraliste ; Graziani Louis, adjudant au 19e.

Garde domanial des eaux et forêts, M. Giordani Nonce, ex sergent au 28e, à Saliee.

Garde sédentaire, M. Finelli François, ex gendarme à la 15e légion ter, à Tavera.

Ministère du commerce

Adjudant des écoles d'arts et métiers, M. Pasqualini Louis, ex adjudant au 4e régiment d'infanterie coloniale, à Chiatra.

Facteur des postes et télégraphes à Paris, MM. Chipponi Paul-Marie, ex adjudant au 22e, également classé commis ambulant et facteur de ville des départements ; Frongi Michel-François, ex sergent au 22e régiment d'infanterie coloniale, à Pancheraccia, également classé caserrier en France.

(A suivre)

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

On lit dans le *Journal de Nantes* :

Nous recevons ce soir le télégramme suivant de Paris :

« Les services maritimes postaux de la Corse ont été adjugés. C'est la Compagnie française de navigation et de constructions navales qui a été déclarée adjudicataire définitive. »

Au reçu de cette dépêche, nous avons téléphoné à la Compagnie de Navigation pour lui demander quelques renseignements complémentaires.

M. Marin, l'aimable directeur à Nantes de la Compagnie, nous a déclaré que l'adjudication des services maritimes postaux de la Corse avait été traitée par l'administration de la Compagnie à Paris, et que personnellement, il n'avait pas d'autre nouvelle à nous apprendre que celle que nous connaissions déjà.

Mais, a-t-il ajouté, ce qui est certain, c'est que cette adjudication va nécessiter la construction de plusieurs navires dont les chantiers nantais de la Compagnie auront leur part.

Pour cette raison, le nouveau service que vient de s'assurer la Compagnie Française de Navigation va donc procurer du travail aux ouvriers nantais, si peu favorisés en ce moment.

Aussi enregistrons-nous avec un vif plaisir cette information.

Le Jury d'Etat

Le jury d'Etat départemental appelé, aux termes de l'article 27 du décret portant règlement d'administration publique en date du 23 novembre 1899, et des articles 23 et 24 de la loi du 15 juillet de la même année, à examiner les jeunes gens de la classe de 1902, exerçant des industries d'art, qui réclament le bénéfice du paragraphe numéroté 3 de l'article 23 de la dite loi, se réunira le lundi 20 avril 1903, à 10 h. du matin, à Ajaccio, dans l'une des salles de la Préfecture.

Les candidats doivent présenter au jury :

1° Un certificat du Maire de la commune où ils sont domiciliés, tel que le détermine l'article 13 de la loi du 15 juillet 1889, constatant qu'ils sont inscrits sur les tableaux de recensement établis pour la formation de la dite classe.

2° Un certificat d'exercice de l'une des industries d'art spécifiées à l'article 25 du dit décret ; ce certificat est établi par l'autorité municipale.

Nos Exportations

De Bastia à Marseille en février :

Détail des chargements :

Du 16février : Antoni 7 fûts vin ; Franceschi 107 sacs charbon, 7.300 k. bois châtaignier ; Quilici frères 16 000 k. bois frêne ; à ordre 4.000 k. bois de bois ; Ballini 185 s. charbon ; Gentil 33 c. fromages ; Watson et Parker 36 fûts acide gallique ; Caliati 23 b. oignons ; à ordre 200 s. lupins ; A. Dumas 150c. fromages ; Pélissier 130 c. dito ; Camugli fils 48 caisses pâtes alimentaires ; Fils Four 6 f. vs mitaux, 23 s. dito, 4 colis dito, 2 s. tartre ; Pourbin 16 corb. poissons frais ; Moretti 51 sacs charbon, 16 fûts légumes verts ; Paoletti 4 fûts dito ; Pierracini 78 s. charbon ; Fraissinet 440 k. bois de châtaignier, 5.000 k. bois de noyer.

Du 23 février : Nègre 50 b., liège, 3 bte liège, 4 bte bouchons ; Liégeois 200 c. eau minérale ; Pierracini 72 s. charbon ; à ordre 73 colis primeurs ; Sarrouilli 10 b. farine châtaignes ; 13 b. châtaignes sèches ; E. Agresti 135 s. charbon ; Cabasson 14 b. châtaignes ; à ordre 2 fûts cédrats salés ; Franceschi 2 tonnes bois de châtaig ; Camugli 4 cheval ; à ordre 23 corbeilles poissons frais ; Ch. Moretti 54 s. charbon, 100 b. lupins.

Du 20 février (via Nice) : Pierracini 8 s. charbon ; Ballini 31 s. dito ; Udino 1 bord. vin.

Du 26 février : Fil et Cie 8 ballots tissus coton ; à ordre 9 balles px préparées ; A. Barthélemy 34 b. chanchons ; à ordre 9 b. px chèvres, 19 b. liège ; Ch. Rolland 14 f. acide gallique ; Gentil 24 c. fromages ; Drimaracci 15 corb. poissons frais ; Ballini 332 c. charbon ; Pierracini 64 s. dito ; à ordre 95 colis légumes ; Pélissier 220 c. fromages ; A. Dumas 285 c. dito ; Fournier 285 s. lupins ; Ordioni 34.000 k. bois gras ; Paoletti 1 fût vin.

SAVON DU CONGO — Blanchisseur du teint.

HISTOIRE DE MA VIE par Mademoiselle JUSTINE PITOT

L'autographie de Mlle Justine Pitot peut se résumer en quelques lignes que nous publions ci-dessous. Son histoire bien que courte contient un enseignement précieux. C'est l'histoire malheureusement trop répandue de beaucoup de femmes. Lisez-la donc attentivement le dernier paragraphe, apprenez comment Mlle Justine Pitot a changé sa vie, et comment après bien des épreuves elle a trouvé enfin le repos et la joie.



Mademoiselle Justine Pitot, d'après sa plus récente photographie.

« Depuis mon enfance jusqu'à ces derniers temps, j'ai toujours été malade, j'ai toujours souffert. Je n'ai pas connu les amusements, les jeux du jeune âge, je souffrais, je n'y prenais pas part. Plus tard vers mon âge, j'ai été en proie à la chlorose. J'étais pâle, une jaune et mes lèvres étaient décolorées, mes membres étaient sans force, mon esprit était sans gaieté. Plus tard encore, on me dit que je n'étais pas chlorotique mais anémique. Le nom était changé mais mes souffrances étaient les mêmes. La faiblesse, toujours la faiblesse. J'avais plus d'appétit, la nourriture n'entretenait et mes digestions étaient très pénibles. J'ai vécu de nuit pendant longtemps. A ce régime je ne pouvais pas retrouver mes forces perdues. Aussi j'étais toujours pâle et bêtue. Palpitations, battements de cœur, marcher un peu vite, j'avais immédiatement hors d'haleine. J'avais le vertige, des étourdissements et des palpitations de cœur. Mon sommeil était aussi agité que mes forces étaient perdues. Le moindre bruit me réveillait et je ne pouvais me rendormir. Je me retrouvais au matin plus fatiguée que la veille. J'ai pris quantité de remèdes pour changer cet état. Ils ont invariablement échoué. Enfin, ayant lu à plusieurs reprises dans les journaux que les pilules Pink arrêtaient guérir des jeunes filles anémiques, j'ai voulu en faire l'essai. Le traitement des pilules Pink m'a transformée, je suis heureuse de l'annoncer. Elles m'ont complètement guérie. De la jeune fille faible, malade et triste, de celle que tout le monde disait poitrinaire, elles ont fait une jeune fille robuste, bien portante et gaie. » Justine Pitot, 8 bis, Avenue de la Petite Corse, Toulouse.

Si vous avez le sang pauvre, les nerfs fatigués, si par conséquent vous souffrez d'anémie, de chlorose, de rhumatismes, de maux d'estomac, de faiblesse générale, de maux de tête, de névralgies, de manque d'appétit, n'hésitez pas une minute : suivez le traitement des PILULES PINK

Votre sang deviendra riche, vos nerfs seront tonifiés et vous serez guéris.

On peut se procurer les pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Gablin et Cie pharmacien, 23, Rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

Elections Municipales

MM. les électeurs sont prévenus que l'élection de 27 membres au Conseil municipal aura lieu le 22 mars prochain, au Palais de Justice, salle du Tribunal de Commerce, pour les électeurs du canton de Terranova, et salle du Tribunal Civil pour les électeurs du canton de Terravecchia.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

La distribution des cartes électorales se fera à la Mairie, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, vendredi et samedi aux heures de bureau, et dimanche, jour des élections, aux abords des salles de vote.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CAMPILE. — Mlle Raux, dame employée à Nîmes, est nommée receveur des postes et télégraphes à Campile, en remplacement de Mme Rogliano, qui passe à Sermano.

BONIFACIO. — Le gendarme Bernard est désigné pour servir au détachement de la Guyane.

LE CRUCIFIX
Pièce en vers
de M. J. DE PERETTI DELLA ROCCA

C'est avec une certaine crainte que j'entreprends, dans ces colonnes, de dire quelques mots du *Crucifix*, pièce en vers, de M. de Peretti Della Rocca.

Il me faut baisser le diapason, modérer le ton des éloges pour n'être point soupçonné de flagornerie à l'adresse de notre rédacteur en chef, et je risquerais, par les superlatifs louangeurs qui viennent d'eux-mêmes au bout de la plume, de rendre suspecte de partialité la sympathie convaincue que j'éprouve pour son œuvre.

L'opinion éclairée des fidèles de ce journal est du reste solidement établie sur la valeur du poète inspiré et scrupuleux — toujours s'efforçant vers le mieux de l'idée et de la forme — qui donne à chaque numéro sa note vraiment littéraire. Je n'ai point à insister : tous sont édifiés, mais il m'est agréable, étant à la fois de la rédaction et lecteur, de me faire, en passant, la porte parole de tous.

Ceux qui, sans même écouter la pièce, auraient été témoins, aux quelques représentations données récemment sur la jolie scène du Pariétion Impérial, de l'attention — j'allais écrire du recueillement, prêté par le nombreux public serait exclu sur ses mérites de l'auteur.

Il s'agit d'un drame de conscience, cette éternelle lutte, chère à Corneille comme à tous les scrivains du théâtre, — image de la vie où l'issue n'a point toujours cette haute moralité — entre le devoir et la passion. Mais ici le caractère ecclésiastique du héros donne au combat qui se livre en son âme une importance particulière. La situation — c'est un mérite de plus pour M. de Peretti — présentant quelque hardiesse, il a su conjurer le péril par la discrétion de ses mots, la pureté de ses intentions, la noblesse de son dénouement. Ses convictions chrétiennes pouvaient d'ailleurs rassurer les âmes les plus timorées.

Voici la donnée : un abbé, précepteur d'un jeune seigneur du XVIIIe siècle, s'éprend en silence de la sœur de son élève, éprise elle même d'un marquis qu'elle va épouser. L'abbé combat par le raisonnement cette passion violente, charmeresse et détestée. Sa prière le prosterne aux pieds de Dieu où il retrouve pour toujours son courage et sa foi.

Le voici, mon amour vaincu : le Crucifix !

Tout le drame se passe dans l'âme du personnage principal. Les deux scènes épisodiques aidant à son développement sont la voix de la jeune fille chantant dans le coulisse et venant troubler la prière et les résolutions de l'abbé Pierre, puis cette scène saisissante où, cruelle à son insu, elle demande au prêtre de bénir son prochain mariage. C'est ici qu'il semble près de sombrer.

Bientôt l'âme chancelante se ressaisit, se cramponne à l'austère sacrifice qui, selon la doctrine, fait de la tentation un moyen de mérite, et se traduit dans une invocation qui m'a rappelé les sublimes stances de Verlaine dans *Sagesse*.

Une bonne part des applaudissements revint aux interprètes ; les rôles secondaires étaient tenus par Mme Sénéchal, trochante d'ingénuité, par MM. Lucy et Geose, celui-ci fort amusant en son espièglerie. Mais l'important et difficile personnage de l'abbé était rempli par M. Sénéchal dont on apprécia la voix aux inflexions puissantes et douloureuses, l'adresse scénique et le talent à bien rendre le vers.

(Nice Littéraire).

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Tristani Jérômine veuve Vittori, le mari commissaire de police de 1re classe, décédé titulaire d'une pension, 477 francs.

Bruni veuve Padenis, le mari garde de 1re classe des eaux et forêts, 37 ans 26 jours de services, 280 francs.

Bourdin femme Giordani, directrice d'école, 33 ans 1 mois 4 jours de services, 2.646 francs.

Lucsi veuve Perfetti, le mari agent de culture au Sénégal, mort de maladie endémique, 767 francs.

MARCHE CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 7 50 à 9.50 les 100 k.
Nouvelles, 15 à 22 fr. id.
Tomates, 25 à 75 fr. id.
Petits pois d'Algérie, 25 à 60 fr. id.
Haricots verts, 60 à 175 fr. id.
Pommes, 20 à 75 fr. id.
Poires, 15 à 60 fr. id.
Noix de Grenoble, 55 à 65 fr. id.
Artichauts d'Algér., 0 20 à 0.80 la d.
— du Var, 0 60 à 1.25 id.
Citrons, 15 à 30 fr. le 1000.
Oranges, 15 à 45 fr. id.
Mandarines, 20 à 45 fr. id.

Quais de Marseille

Charbon du Var, 9 à 11 fr. les 100 k.
Charbon de Corse, 8 à 8 50 id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2, pains 5/6 en vrac, 32.50 ; cassé rangé en caisses de 50 k., 34 50.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 18 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 11.7 à midi, + 15 6. à 7 heures du soir + 14.. Maxima, + 16 . Minima, + 11 5

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. midi, 764 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Sous le maîtrale, calme.

Dans l'après-midi, N.E. modéré.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

***

Nos députés

M. le conseil Astima a été nommé par le 9e bureau, membre de la commission des congés.

***

Défense mobile

Le tambour 127, de la défense mobile de Tunisie, est affecté à la défense mobile de la Corse, où il remplacera le 93 qui ralliera Toulon.

***

A la correctionnelle

Le tribunal correctionnel a condamné le nommé A., de Rappagio, à 2 mois de prison, pour vol ; Federici Frédéric, à 20 jours de la même peine, pour dévastation de récoltes ; Rutili Antoine, de Bastia, à 1 mois, pour violences ; Gasso Barthélemy, d'Olmo, à 2 mois, pour coups. Il a acquitté un individu poursuivi pour tenue de jeux clandestins.

***

Banquet de percepteurs

On lit dans la *Dépêche de Toulouse* :

Mercredi dernier, les percepteurs de l'arrondissement d'Alais étaient réunis au restaurant de l'Evêché en un banquet offert à leur chef hiérarchique, M. Chabal, receveur des finances. M. Oberkampff, ancien receveur des finances d'Alais, assistait également à ces agapes fraternelles que présidait M. Tommasi, percepteur de Bességes, ce dernier qui fut un de ces confrères avant son entrée dans l'administration — on a dit que le journalisme menait à tout à la condition d'en sortir — a prononcé comme précédemment le toast final au président estimé de la République, et dans lequel il a associé par une heureuse inspiration M. le ministre des finances et ses représentants les plus directes dans le département, M. le trésorier général du Gard et M. le receveur des finances d'Alais.

***

On lit dans le *Petit Méridional* :

La semaine dernière les percepteurs d'Alais ont donné leur banquet annuel auquel étaient conviées les principales autorités de la ville et M. le receveur particulier des finances, sous la présidence de M. Luc Tommasi, percepteur de Bességes, qui depuis huit ans est appelé à cette place d'honneur par tous ses confrères pour lui donner une marque plus sincère de leur sympathie et de leur estime.

Au dessert M. Tommasi a levé son verre en l'honneur des convives et la péroraison de son toast a été saluée aux cris unanimes de Vive la République.

***

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

***

Pensionnat Saint-Joseph

L'ouverture des exercices, le jour de la fête de Saint-Joseph, dans la chapelle des religieuses, est établi ainsi qu'il suit :

Messes basses à 5, 6 et 8 heures ; grand'messe à 9 heures et demie ; Vêpres à 3 heures, sermon par M. l'Aumônier de l'établissement, salut.

La quête sera faite par Mlles Emilie Casanova et Augusta Valeani.

***

Disparition

La Breone (Basses-Alpes), le 23 février 1902. J'avais des douleurs sciatiques qui me faisaient beaucoup souffrir. Après avoir fait usage du Baume Victor, concurremment avec les Pilules Suisses, ces douleurs ont disparu. ROCHE (Sig. lég.)

***

Les tripots

On dit tout haut qu'ils en existe plusieurs dans notre ville et on va jusqu'à l'écrire, mais personne n'en a vu. Il faut donc croire que ceux qui prétendent avoir été « lavés » dans des endroits où ils avaient été attirés par des gens qu'ils ne connaissaient pas, ont rêvé, et qu'ils ont laissé le contenu de leur portemonnaie ailleurs que sur un tapis plus ou moins vert.

Toutes les fois que les agents frappent à une porte suspecte, et pénètrent dans un local signalé, ils se trouvent en présence de gens qui devisent tranquillement sur les changements ministériels et les prochaines élections. Mais pas l'ombre d'une carte, d'un jeton, d'un louis. On pousse l'amabilité jusqu'à insister auprès des agents pour qu'ils s'assurent bien qu'ils ont été mal renseignés.

Il faut donc trouver d'autres voies afin de mettre en défaut la vigilance de ceux qui gardent ces antres.

***

Mécaniciens

A la suite des examens pour l'obtention du grade de mécanicien de la marine marchande qui ont eu lieu à Marseille, le 27 février, MM. Cagnini et Mariani ont été reçus mécaniciens de 1re classe, et MM. Altieri, Giudicelli, Muselli, Vincentelli, mécaniciens de 2e classe.

***

A vendre

— Plants d'orangers, citronniers, mandariniers et chinois. S'adresser chez M. Colonna, à Capannelle.

Prix défiant toute concurrence.

***

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement au premier étage, Place Saint-Nicolas. S'adresser au bureau du journal.

Achetez les SOIERIES SUISSES ! GARANTIES SOLIDES. Demandez les échantillons de nos Nouveautés en noir, blanc et couleur. Spécialités : Peluches Soie imprimées. Soie écrue, blanche rayée et fleurie lavable pour robes et blouses, à partir de 1.95 le mètre. En Corse nous vendons directement aux consommateurs et envoyons à domicile franco de port et de douane les étoffes choisies. Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse) Exportation de Soieries.

CHOCOLAT MENIER — Refuser les Imitations

Bourse de Paris

17 mars. — 18 mars

Rente 3 p. 0/0 ancien 99.35 — 99.45
— 3 p. 0/0 amortis. 99.90 — 99.95

Dépêche pour Nuit — Service Télégraphique Spécial

Nouvelles Militaires

Génie

M. Foncrose, officier d'administration de 2e classe, du service du génie, attaché à la chefferie de Bastia, est désigné pour la direction du génie de Toulouse.

— M. Grosiong, officier d'administration de 2e classe, du service du génie, à Bourg, est désigné pour la chefferie du génie, à Bastia.

Nouvelles Maritimes

Défense mobile de la Corse

M. Guicher, lieutenant de vaisseau, se rendra à Ajaccio par le paquebot partant de Marseille le 13 avril, pour prendre possession du commandement d'un torpilleur.

L'escadre de la Méditerranée

Ce matin, à 10 heures, M. le vice-amiral Maréchal a passé son pavillon du *Redoutable* sur le *Montcalm*.

A la même heure, M. le contre-amiral Le Do a transféré sa marque distinctive sur le *Châteaurenault*.

***

L'escadre de la Méditerranée, sous le commandement de M. le vice-amiral Pottier, est rentrée aujourd'hui, à Toulon.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

On s'entretient beaucoup du mouvement judiciaire provoqué par la mise à la retraite de M. le président Lœw et de M. le conseiller Colette, de la Cour de cassation, et des six sièges de conseillers et un d'avocat général à la Cour de Paris, créés par le budget de 1903.

La santé de Mme Waldeck-Rousseau

L'état de Mme Waldeck-Rousseau continue à être satisfaisant.

EDOUARD VII EN FRANCE

de Nice :

Le maire de Nice a été officiellement informé que S. M. Edouard VII arrivera dans cette ville le 3 avril, venant de Lisbonne, sur son yacht royal, et fera de Nice son quartier général pendant sa croisière dans la Méditerranée.

Bien que le voyage d'Edouard VII à Lisbonne ait un caractère tout à fait privé ; le marquis de Soveral, ambassadeur de Portugal à Londres, accompagnera le roi.

L'AFFAIRE HUMBERT

On assure au palais que l'affaire Humbert sera classée pour la session de la 2e quinzaine de juin. On ajoute que la Cour d'assises sera présidée par M. le conseiller Cherot, assisté de MM. les conseillers Deveile et Marty, anciens ministres.

Le Congrès sur les alcools industriels

Le congrès des états pour les emplois industriels de l'alcool a tenu aujourd'hui sa dernière séance.

Ce congrès a pris les résolutions suivantes :

« Tous les alcools destinés à la consommation de bouche seront soumis à la rectification.

« Dans les usines de rectification, le service de la régie n'autorisera, pour la consommation humaine, que les alcools extra-fins.

« L'alcool brut ne pourra fournir plus de 75 0,0 d'alcool extra-fin pour la consommation de bouche ; le surplus sera dénaturé. »

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1865

Les quatre obligations : 356 269, 501.663, 1.033 382 et 313 242 sont sorties remboursables à 10.000 frs.

Les cinq obligations : 307.792, 530.068, 444.717, 385.772 et 116 436, sont remboursables à 5.000 francs.

Les dix obligations 388 131, 541.948, 167 650, 467 613, 130.436, 382.042, 523 520, 274.716, 131 272, 465.842 sont remboursables à 2.000 francs.

Obligations de Suez

Les deux obligations 255 803 et 24 434 sont remboursables à 5.000 f.

A LONDRES
Une élection

A Londres, le candidat libéral a été élu contre le candidat conservateur.

Ce siège avait toujours été occupé par un candidat conservateur.

EN EGYPTE
La santé du Kronprinz

Un télégramme du Caire annonce que la santé du Kronprinz n'inspire aucune crainte, mais qu'il restera à Louqsor jusqu'à son rétablissement complet et ne se rendra pas en Palestine.

AU VATICAN

On télégraphie de Rome que malgré son état satisfaisant, le Saint-Père, sur les conseils de son médecin, a dû suspendre ses réceptions jusqu'au 25 mars.

A MONTEVIDEO
Le mouvement révolutionnaire

Une dépêche de Montevideo annonce qu'un combat a eu lieu dans les environs de la ville.

Le gouvernement va convoquer la garde nationale et proclamer l'état de siège.

Le mouvement révolutionnaire embrasse six départements.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. LOCKROY

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Isnard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LES DEMANDES des Congrégations

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes.

M. Rabier

rapporteur, continue son discours. Il soutient que la liberté de l'enseignement n'est nullement en cause. Des sociétés civiles ont été formées pour remplacer les anciens établissements congréganistes. L'autorisation doit donc être refusée à toutes les congrégations qui font œuvre anti-sociale et font de la politique anti-républicaine. La Chambre devra se prononcer sur le principe du refus d'autorisation. La question d'application regarde le gouvernement, qui pourra tout concilier au sujet des établissements hospitaliers.

Le rapporteur termine ainsi : « Nous ne voulons pas la prescription en masse, ni la guerre religieuse. Les communes où existent des écoles primaires congréganistes peuvent pourvoir à l'enseignement des élèves, mais dans 360 communes il faudra construire des écoles nouvelles. »

Il conclut en déclarant que le gouvernement a fait tout son devoir, en déposant les demandes d'autorisation formées par les congrégations, mais que la commission avait le pouvoir de les refuser en bloc, ce qu'elle a fait. La Chambre doit sanctionner les conclusions de la commission.

M. de Pressensé

déclare que les congrégations forment des cadres de contre-révolution, contre la République et la justice.

Les congrégations violent le secret de la confession. Dans le procès Picquart, un Père lui a révélé le nom de la femme qu'il ne pouvait connaître que par la confession.

Ces paroles provoquent de violentes protestations sur tous les bancs de la droite.

MM. l'abbé Gayraud et Lasies interpellent directement l'orateur.

M. de Pressensé

reprend son discours ; il dit qu'il faut en finir avec toutes les congrégations sans exception.

M. Renault-Morlière

traite la question au point de vue de la procédure parlementaire. Il fait remarquer que le gouvernement a changé plusieurs fois d'idée. Le système soutenu par la commission est contraire à la liberté de conscience. La Chambre doit se prononcer sur chaque demande d'autorisation. Les droits de la minorité ne sont pas respectés, la liberté de la discussion est atteinte. Il termine en déclarant qu'il ne peut pas suivre le gouvernement dans la voie où il s'est engagé, puisqu'il refuse aux congrégations même l'apparence de la justice et ne respecte pas la légalité.

M. le président du Conseil

nie que le projet porte atteinte à la liberté d'enseignement qu'il ne faut pas confondre avec la liberté de l'enseignement. L'Etat a le droit d'interdire l'enseignement à des individus ou à des sociétés, dont les doctrines sont opposées à celles de l'Etat. Or l'enseignement congréganiste éloigne la bourgeoisie de la République. Il ne saurait donc être toléré plus longtemps.

Il dit que les congrégations ne sont dévouées qu'au trône et à l'autel, qu'elles détestent la République.

Dans les dernières élections, le pays s'est prononcé, d'une manière éclatante, pour les candidats du gouvernement. Le pays tout entier est donc avec nous.

La constitution des congrégations est opposée aux principes de la Révolution, ce qui justifie amplement le refus d'autorisation. Aussi rien ne force la Chambre à examiner séparément chaque projet.

La Chambre, dit le président du Conseil en terminant, ne voudra pas désavouer le gouvernement et l'empêcher de continuer la grande tâche qu'il s'est imposée.

M. Ribot

succède à la tribune au président du Conseil.

« Il s'agit, dit-il, d'une question de politique générale.

« La probité exige que toutes les demandes d'autorisation soient examinées séparément.

« La loi est violée complètement dans le texte et l'esprit.

« Vous n'avez pas le droit, ajoute l'orateur, d'imposer vos conceptions aux Catholiques. Nous voulons que la liberté de tous soit respectée. Nous avons conscience de faire ainsi notre devoir et de servir la cause de la justice. »

La discussion générale est close.

LE PASSAGE à la discussion des articles

Le président annonce que la commission propose de refuser le passage à la discussion des articles.

Violentes interruptions

Cette déclaration donne lieu à de violentes protestations.

Plusieurs députés veulent expliquer leur vote.

De violentes clameurs partent des bancs de la gauche.

Il est matériellement impossible au président d'entendre la moindre proposition. Tous les députés parlent en même temps.

Enfin, le silence se rétablit peu à peu, et le président met aux voix le passage à la discussion des articles.

Le Vote

Pendant le scrutin, une vive agitation règne dans la salle.

Plusieurs députés socialistes chantent *l'Internationale*.

Enfin, le président annonce que le scrutin est fermé et qu'il va être procédé au dépouillement.

Comme on trouve dans l'urne 630 bulletins, soit 40 de plus que le nombre des députés, le scrutin donne lieu à un pointage qui commence à 9 heures du soir.

Le pointage terminé, le président proclame les résultats du scrutin :

Nombre des votants . 557
Majorité absolue . . 279
Contre le passage. 300
Pour. 257

Le passage à la discussion des articles est repoussé.

La proclamation de ce scrutin est accueillie par les bravos enthousiastes des membres de la gauche.

Des cris prolongés de : « Vive la République ! » sont poussés sur plusieurs bancs.

Motion Maujan

M. Maujan dépose une motion demandant que le discours du président du Conseil soit affiché dans toutes les communes de France.

Cette proposition est adoptée par 308 voix contre 228.

Une autre motion

Plusieurs députés proposent une motion tendant à joindre à la suite du discours du président du Conseil le vote des députés par départements.

Cette motion est adoptée par 297 voix contre 134.

Motion Ernest Roche

Enfin, M. Ernest Roche dépose une motion invitant le gouvernement à faire procéder, dans un délai de six mois, à la fermeture des établissements auxquels l'autorisation vient d'être refusée.

Cette motion est renvoyée à la commission compétente.

La séance est levée à 10 heures du soir et renvoyée à lundi.

Grand Café Andreani A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense Diplôme d'honneur avec Médaille d'or a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Comptes d'opérations

Par P. SOUTIER. Prix : 2 francs, franco, chez l'Auteur, 2, Boulevard Cauchoise, Rouen.

Cet ouvrage expose la manière de déterminer, dans la plupart des Commerces ou Industries, au moyen d'un numéro ouvert au Grand-Livre, sauf à chaque Opération, soit à un petit groupe d'opérations du même ordre, le prix de revient, plus le bénéfice espéré. Dans ce but, on fait le dépouillement des dépenses et des recettes de début à l'élément correspondant du crédit et enfin l'on s'assure si la différence éventuelle est normale. Ces liquidations d'opérations, qui se réduisent d'ailleurs à un recollage d'imprimés, dévoilent immédiatement les erreurs, omissions ou détournements du personnel, lesquels peuvent s'élever sensiblement à un nombre plus ou moins grand de milliers de francs, et permettent de les rectifier, de les réparer, ou de les empêcher à l'avenir. En outre, ces procédés rendent les recherches et les vérifications comptables extrêmement rapides et faciles.

A LA GAANDE
DISTILLERIE MODÈLE
31, rue de l'Opéra

Aux acheteurs du strict comptant **M. Simon Damiani** offre de livrer de produits de tout premier choix rendus gare Bastia non logés savoir :

Absinthe supérieure Abbé Bresson	0,90	le lit.
Id.	Coubi 2,30	la bouteille.
Id.	Premier, 2,50	id.
Id.	Terminus, 2,50	id.
Id.	Perond fils, 2,80	id.
Rhum bonne qualité,	0,55	le litre.
Id. supérieur,	0,65	id.
Id. origine grand arôme 50°	1,40	le litre.
Eau-de-vie bonne qualité,	0,80	id.
Id. surfine,	1,50	la bouteille.
Liqueurs fines assorties,	1,50	la bouteille.
Id. surfines assorties,	1,50	id.
Sirops surfins assortis,	0,80	id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignan, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.

La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.

Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oblieur que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

La clientèle bourgeoise connait à l'heure actuelle que sa Maison excelle pa. l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.

Dépôt des cigares Laterosita et Rencurel véritables.

MESDAMES

Vous économiserez rûrement **500 francs par an** sur la prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du journal de Modes

« LA SAISON »

le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.

Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.

Modistes! Tranquillisez-Bâtonde ses modèles

6 francs par an ou 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.

Numéro Spécimen gratuit 20, rue de Lille, Paris

MAUX DE JAMBES

VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES à toute nature
ULCÈRES — ECZEMAS
Guérison assurée par
L'EAU PRÉCIEUSE

Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins
353 FOLIOS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISONS
Les demandes par Correspondance doivent être accompagnées d'un mandat-poste de 3 francs
PHARMACIE DUPONCHEL, à ROUEN
Se trouve dans les principales Pharmacies, à Paris : 3 fr. 50.
Il existe des CONTREFAÇONS, exiger toujours exiger les Jambes modèles dans la Bande.

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI

Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia

Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS

TRAITEMENT SPÉCIAL
Traitement à la maison, Consultations gratuites, Explications gratuites



800 000 Malades!

Demandez partout l'excellente **Eau-de-vie du Mirador**, Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

Le Meilleur des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage CROISSANT

CROISSANT DU BON GRAIN CAMBRAI

Dépositaire pour Bastia, M. CANIGLI Ferdinand, 48, rue de la République, Marseille.

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et des Chemins de Fer

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 20 MILLIONS

Tous les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le 30 mars 1903, à Lyon, en la salle du Casino, à 10 heures et demie du matin.

A l'effet de :

1° Statuer sur les conclusions du rapport des commissaires nommés en l'Assemblée du 14 mars 1903 pour apprécier la valeur des apports et cession effectués par la Société anonyme de Vezin-Aulnoye et leurs rémunérations (ce rapport sera tenu imprimé à la disposition des actionnaires au siège social à Saint-Chamond, (Loire), et à Paris dans les bureaux de la Compagnie, 20, rue des Pyramides, cinq jours francs avant la réunion).

2° Rendre définitives les augmentations de capital résultant de cet apport.

3° Confirmer en conséquence de ces apport et cession toutes décisions prises par l'assemblée du 14 mars 1903, et toutes modifications des statuts. (Art. 3, 6, § 1er de l'Art. 13).

4° Statuer sur toutes propositions accessoires.

Conformément à l'article 27 de la loi du 24 juillet 1867, cette assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions possédé par eux.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres au plus tard le 24 mars 1903

Dans les bureaux de la Compagnie :

à Saint-Chamond (Loire) ;
à Rive-de-Gier (Loire) ;
au Boucau (Basses-Pyrénées) ;
à Paris, 20, rue des Pyramides ;

Dans les caisses de Paris, Lyon, Marseille et de toutes les Agences ;
du Comptoir National d'Escompte de Paris ;
de la Société Générale ;
du Crédit Lyonnais ;
A la Société lyonnaise de Dépôt et de Comptes-Courants, Palais Saint-Pierre, à Lyon ;
Chez MM. Yve Guérin et fils, banquiers à Lyon ;
— Cambefort F. et C. St Olive, banquiers à Lyon ;
— Chalus frères, banquiers à Clermont (Puy-de-Dôme) ;
à la Banque Renauld et Cie, Nancy ;
à la Société Nancéenne, à Nancy.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent présenter leurs titres et se faire inscrire aux Etablissements sus-indiqués dans le même délai.

Contre le dépôt des titres, une carte d'admission pour l'Assemblée générale sera remise à chaque déposant.

Des pouvoirs seront à la disposition des actionnaires dans les maisons ci-dessus pour se faire représenter à l'Assemblée.

Il sera alloué aux actionnaires présents ou représentés un jeton de présence d'un franc par action.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 20 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — VENDREDI 20 MARS 1903 — N° 68

00135

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	4 fr.	8 fr.
Autres Départ.	2 fr.	4 fr.	8 fr.
Union postale, et autres Pays: le port en sus.			

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Gabriel, archange
SOLEIL : (heure solaire)
Lever, 5 h. 40 m. — Coucher, 5 h. 41 m.
LUNE : Pleine, le 13 — Dernier quart., le 20
FÊTE DE DEMAIN : Saint Benoît, abbé.

19 Mars

Élections Municipales
du 22 Mars 1903

LISTE MUNICIPALE
de Défense des intérêts Bastiais

Gaudin Auguste, ancien maire, c. s.
Confortini J.-B., propriétaire, c. s.
de Caraffa J.-B., anc. 1er adj., c. s.
Stretti Touss., entrep. des poud., c. s.
Gregorj Jacques, banquier, c. s.
Decori Charles, avocat, c. s.
Valentini Ant., docteur en méd., c. s.
Dapelo Lucien, anc. 2e adjoint, c. s.
Puccinelli E., cond. des p. et ch., c. s.
Ramelli Louis, rentier, c. s.
Gentil Louis, pharmacien, c. s.
Lota Ernest, avocat, c. s.
Zuccarelli Pascal, doct. en méd., c. s.
Bronzini Barth., ingénieur civ., c. s.
Valery Augustin, négociant, c. s.
Giordani Louis, notaire, c. s.
Dané Dominique, pharmacien, c. s.
Nicolai Pierre-Paul, médecin, c. s.
Balbi Toussaint, propriétaire, c. s.
Sisco Tito, capitaine en retr., c. s.
Scampocci Hyacinthe, nég., c. s.
Sisco Louis, négociant, c. s.
Benelli Georges, docteur en médec.
Damei Etienne, propriétaire.
Nardini Louis, avocat.
Nivaggioli Joseph, avocat.
Thiers Sauveur, négociant.

Les Laiteries et leurs Produits
EN CORSE

J'ai déjà lu, plusieurs fois, donné des articles sur la Corse, sur les coutumes pastorales de la montagne et sur les nécessités de la transhumance. Je vais compléter aujourd'hui mon travail par des conclusions nécessaires.

Je le répète, il semble bien qu'une meilleure utilisation du lait de chèvre et du lait de brebis, avec des présures plus savantes, avec plus de propreté, avec des laiteries mieux aménagées, fournirait des résultats tout autres. L'exemple doit être donné par le ministère de l'Agriculture qui a pour mission de porter la bonne parole partout, et de créer des modèles dans les contrées où le besoin en est urgent. Certes, comme je l'ai dit, un commencement d'efforts a été fait en ce sens. La façon Roquefort existe, en hiver, sur les plages du littoral. Donc le lait de chèvre est consacré ainsi. J'ai aporis qu'à Omessa, certains industriels fabriquaient du fromage façon Mont-d'Or. Je n'ai pu juger de sa qualité. C'est là une manière d'utiliser le lait plus gras des herbes plus rares de la saison hibernales. Mais ce sont là des exceptions heureuses, sans doute, au milieu de l'indifférence générale et de la routine des bergers.

Il y aurait lieu de commencer, sous un petit format, des expériences probantes avec le lait corse. Le traitement tout autre imposé à ce liquide, les microbes même qu'on pourrait apporter de France, l'emploi des présures industrielles : toutes ces choses devraient être essayées sous les yeux des insulaires, dont l'intérêt et la curiosité seraient mis en éveil.

Il ne sera pas inutile de copier ici la fin de mon rapport de mission. Le projet consistant à fonder une école avec des élèves internes se heurte à des difficultés très grandes. Je n'ai pu trouver, sauf à Santa-Lucia-di-Mercorio (projet de M. Venturini), un local tout prêt pour les héberger. Les finances de l'Etat y seraient trop engagées. Il faudrait, chaque année, dépenser au moins 10 000 fr., comme je l'ai établi. Quant à construire une école avec ses dépendances, (projet de M. Albertini, de Calacuccia) et cela à la Fondiana, il n'est pas pratique à cause de la pénurie des budgets. D'un autre côté, quel est le Corse qui risquerait à ses frais une pareille entreprise ? dût-il en retirer des avantages rémunérateurs ? Or, il est entendu que cette création doit d'abord être économique.

Après avoir mûrement réfléchi sur le pour et sur le contre, j'estime que la construction, peu coûteuse en somme, d'une laiterie et d'une cave au milieu du Niolo, dans un endroit très propice à tous les points de vue, doit fixer particulièrement l'attention des pouvoirs dispensateurs. A mon avis, un praticien expert à choisir en France, un ouvrier qui a mis depuis de longues années la main à la pâte (ici c'est la pâte du fromage même), doit être prié de montrer ses façons de travail aux bergers corses. Tous les dimanches d'été, ces pasteurs descendraient vers la laiterie modèle et s'y instruiraient, grâce à des leçons de choses. On fabriquerait là des fromages avec les méthodes les mieux appropriées ; on y ferait des essais de toutes sortes. M. Corteggiani, professeur à Corte, avec qui j'ai passé des heures intéressantes, pourrait ajouter à ce programme quelques aperçus sur l'hygiène si inconnue et si négligée en cette région. Ce seraient plutôt des conversations familières que des conférences théoriques. La réclame, à cet effet, se ferait de bouche en bouche, sitôt que les travaux auraient été commencés. Les journaux de l'île y alléraient certainement En hiver, le praticien venu de France, irait vivre tantôt en Balagne, tantôt à Filosorma, une autre fois dans la Castinca ou dans les plages d'Aleria. Il s'arrangerait pour partager l'existence des bergers. Telles sont les lignes générales.

Voici le projet auquel j'accorderais de beaucoup la préférence, si j'étais le maître de l'accomplir. Ce projet dispense d'une école avec internes, et il serait appelé à rendre certainement des services plus étendus et plus profitables à tous.

J'ai eu la bonne fortune, sur la route forestière n° 9 qui traverse le Niolo, de rencontrer les trois frères Acquaviva dont l'un est un capitaine en retraite. Ces Messieurs, amateurs de la terre intelligemment cultivée, possèdent à l'entrée dit la Ghiette, juste au milieu de la vallée, entre Calacuccia et Albertacce, une propriété dans laquelle ils ont fait de constantes améliorations. Or, c'est là une place unique et centrale, avec le débouché rare d'une route carrossable fort bien entretenue. L'eau y est abondante, facile à canaliser, grâce au torrent qui s'appelle le Barcaiello, torrent jamais tari. Un abreuvoir est auprès, récemment construit. Une vaste écurie avec tout le confort moderne, est la première de la contrée établie à la mode française. La maison d'habitation est très haute, très vaste, où il serait aisé de loger et de nourrir le professeur praticien et ses famills. A partir de la route au bord de laquelle s'élève l'immeuble, la montagne étage ses pentes granitiques. Une cave, au nord justement, pour être creusée dans les proportions suivantes : 2 m. 50 hauteur, 3 mètres largeur, 5 mètres profondeur. L'entrepreneur, M. Sosini, consulté sur place, m'a assuré que cette cave, avec la maçonnerie et les accessoires coûterait 1.500 francs. Une laiterie de 5 mètres sur 3 mètres, avec des murs de 0 m. 50, y compris la toiture et le carrelage, exigerait une dépense de 1 200 francs. Pour l'adduction de l'eau voisine ajoutons 300 francs et 500 francs pour frais d'ustensiles divers. Le traitement du praticien sera de 2.400 francs : Au total, 5 600 francs.

MM. Acquaviva offrent le terrain, à cette seule condition que les constructions leur restent acquises, si l'établissement plus tard ne fonctionne plus ou bien se trouve agrandi ou déplacé.

Un berger de Lozzi prêtera son troupeau aux expériences et aura pour bénéfice les produits vendus. Or, si pour des motifs d'ordre pratique, la laiterie avait intérêt à posséder une cinquantaine de bêtes, vingt-cinq chèvres et vingt-cinq brebis, avec quelques mâles, elle obtiendrait le tout pour la somme de 700 francs.

Ce sont là des sacrifices minimes. Rien n'empêcherait, si les résultats sont bons, d'étendre plus tard cette faveur à d'autres régions, par exemple, et de créer un modèle pareil à Vivario, à Tattone, ou autre à Bastelica, afin que les bergers de ces montagnes n'aient pas de trop longs déplacements pour venir à ces fromageries et s'instruire par comparaison.

L'un dernier, j'ai signalé avec éloge le nom des braves Corses qui ont facilité ma tâche et m'ont mis en rapport avec les bergers du Niolo. En l'année 1902, de nouvelles bonnes volontés m'ont été acquises. M. le commandant Galvani et ses frères agriculteurs, M. Ventorini m'ont documenté, quand j'étais à Santa-Lucia-di-Mercurio. L'abbé Titus Simoni en a fait autant pour Castifla. M. Marcel Fiori, guide du Cinto, m'a conduit généreusement et très haut chez les bergers de Lozzi où j'ai reçu l'accueil le plus agréable. De même, M. Corteggiani, professeur d'agriculture à Corte, m'a donné sur toutes choses des avis fort judicieux, ce dont je le remercie vivement. Mais je me fais un devoir de signaler particulièrement à la justice du ministre, M Jean-Baptiste Acquaviva, de Lozzi, avec qui j'ai eu les fréquentations les plus aimables et les plus instructives. Par ses travaux suivis, par la création difficile et coûteuse de vignes dans les agglomérats de granit à sa propriété d'Erco, par ses plantations de châtaigniers à Lozzi et à la Fondiana, il mérite mieux qu'une citation. L'exemple qu'il donne, en face du dédain pour la terre des Corses instruits et leur amour exclusif des emplois, est un titre à l'estime et à la recommandation. Mes deux dernières missions ayant été gratuites, et moi-même ne demandant rien pour moi, je sollicite, en faveur de M. Jean-Baptiste Acquaviva, la croix du Mérite agricole. Il en est digne en tous points et j'espère que cette requête sera agréée.

E. PION.

(La Laiterie).

Exportation des Oignons

30 mars 1803. — Nicolas Zoagli défend aux Corses d'exporter, ailleurs qu'à Gênes, le bois provenant de leurs forêts.

Toute contravention à cette prohibition entraînait une peine de cinq ans de galère.

136 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIV

SUBSTITUTION

Alors le chasseur, tirant un couteau dont la longue lame était étincelante, le remit entre les mains d'Uncas.

— Les Hurons rouges sont à deux pas, lui dit-il : soyons sur nos gardes.

En même temps il appuya la main d'un air expressif sur un couteau passé dans sa ceinture, et qui de même que le premier était le fruit de ses exploits pendant la soirée précédente.

— Partons ! dit Uncas.

— Pour aller où ?

— Dans le camp des Tortues. Ce sont des enfants de mes pères.

— Sans doute, sans doute, dit le chasseur, je crois bien que le même sang coule dans vos veines ; mais le temps et l'éloignement peuvent en avoir un peu changé la couleur. Et que ferons nous des Mingos qui sont à la porte ? Ils sont six et ce chanteur ne compte pour rien.

— Les Hurons sont des fanfarons, dit Uncas d'un air de mépris Leur totem est l'élan, et ils marchent comme un limaçon ; celui des Delawares est la tortue, mais ils courent plus vite que le daim.

— Oui, oui, reprit Œil de Faucon, il y a de la vérité dans ce que vous dites.

— Je suis convaincu qu'à la course vous battriez toute leur nation, que vous arriveriez au camp de l'autre peuplade, que vous auriez le temps d'y reprendre haleine avant qu'on pût seulement y entendre la voix d'un de ses coquins. Mais les hommes blancs sont plus forts des bras que des jambes ; il n'y a pas un Huron que je craigne corps à corps, mais s'il s'agit d'une course, il serait plus habile que moi.

Uncas qui s'était approché de la porte afin d'être prêt à partir, retourna sur ses pas et regagna l'autre extrémité de la cabane.

Le chasseur était trop occupé de ses pensées pour remarquer ce mouvement ; il continua plutôt en se parlant à lui même qu'en adressant la parole à son compagnon :

— Après tout, dit-il, il n'est pas raisonnable d'anéantir les talents naturels d'un homme à cause d'un autre. Non. Ainsi, Uncas, vous ferez bien d'essayer la course ; moi, je vais remettre cette peau d'ours et je tâcherai de me tirer d'affaire par la ruse.

Le jeune Mohican ne répondit rien, il croisa tranquillement ses bras sur sa poitrine et s'appuya le dos contre un des troncs d'arbre qui soutenaient le bâtiment.

— Eh bien ! dit Œil de Faucon en le regardant avec quelque surprise, qu'attendez-vous ? Quant à moi, il vaut mieux que je ne parte que lorsque ces coquins seront occupés à courir après vous.

— Uncas restera ici.

— Et pourquoi ?

— Pour combattre avec le frère de son père et mourir avec l'ami des Delawares.

— Oui, oui, dit le chasseur en serrant la main du jeune Indien entre ses doigts robustes : c'eût été agir en Mingo, plutôt qu'en Mohican, que de m'abandonner ici. Mais j'ai cru devoir vous en faire la proposition, parce qu'il est naturel à la jeunesse de tenir à la vie... Eh bien ! dans la guerre ce dont on ne peut venir à bout de vive force, il faut le faire par adresse. Mettez cette peau d'ours à votre tour ; je ne doute pas que vous soyez presque aussi en état que moi de jouer le rôle.

Quelque opinion qu'Uncas pût avoir en secret de leurs talents respectifs à cet égard, sa contenance grave ne put donner à supposer en lui aucune prétention à la supériorité.

Il se couvrit à la hâte et en silence, de la dépouille de l'habitant des forêts, et attendit que son compagnon lui dit ce qu'il devait faire.

— A présent, l'ami, dit Œil de Faucon à David, les échanges de vos vêtements contre les miens doit vous convenir ; car vous n'êtes pas habitué au costume léger des déserts... Tenez, prenez mon bonnet fourré, ma veste de chasse, mes pantalons. Donnez-moi votre couverture, votre chapeau ; il me faut même votre livre, vos lunettes et votre instrument. Je vous rendrai tout cela, si nous nous revoyons jamais, avec bien des remerciements par dessus le marché.

David lui remit le peu de vêtements qu'il portait avec une promptitude qui aurait fait honneur à sa libéralité, si l'échange pris en lui-même ne lui eût été avantageux sous tous les rapports. Il n'y eut que le livre de psaumes, l'instrument et les lunettes qu'il parut n'abandonner qu'avec regret.

Le chasseur fut bientôt métamorphosé ; quand ses yeux vifs et toujours en mouvement furent cachés sous les verres des lunettes, que sa tête fut couverte du chapeau triangulaire, il pouvait aisément dans l'obscurité passer pour David.

— Etes vous naturellement très lâche ? lui demanda-t il alors franchement, en médecin qui veut connaître la maladie avant de donner une ordonnance.

— Toute ma vie s'est passée, Dieu merci, dans la paix et dans la charité, répondit David un peu piqué de cette brusque attaque contre sa bravoure, mais personne ne peut dire que j'aie oublié ma foi dans le Seigneur, même au milieu des plus grands périls.

— Votre plus grand péril, dit le chasseur arrivera au moment où les sauvages s'apercevront qu'ils ont été trompés et que leur prisonnier s'est échappé. Si vous ne recevez pas alors un bon coup de tomahawk, — il est possible que le respect qu'ils ont pour votre esprit vous en préserve, — il y a tout lieu de croire que vous mourrez de votre belle mort. Si vous restez ici, il faut vous tenir dans l'ombre, au bout de la cabane et jouer le rôle d'Uncas jusqu'à ce que les Hurons aient reconnu la ruse ; alors, comme je vous ai dit, ce sera le moment de la crise ; si vous le préférez, vous pouvez faire usage de vos jambes dans le cours de la nuit ; c'est à vous de choisir.

(A suivre).

Le Service des Finances
en Corse

RAPPORT
DU TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL
AU PRÉFET

Mouvement des Fonds

Pour l'année 1901, les régies financières du département ont effectué aux caisses des comptables du trésor des versements s'élevant à 4.789.054 fr. 43 c. suivant détail ci-après :

Receveurs :	
de l'Enregistrement . .	574.891 52
des Douanes	1.040.113 »
des Contributions indirectes.	511.051 60
des Postes et Télégraphes.	2.133.045 31
Total égal . .	4.229.051 43

Pendant la même année, il a été remis à titre de fonds de subvention à ces diverses régies financières, la somme de 3.372.360 fr. 72 c. pour faire face aux insuffisances des recettes suivant détail ci-dessous :

Aux Receveurs :	
de l'Enregistrement . .	5.000 »
des Douanes	95.875 72
des Postes et Télégraphes.	3.271.485 »
Total égal . .	3.372.360 72

Pour l'année 1900, les recouvrements avaient donné les résultats suivants :

Receveurs :	
de l'Enregistrement . .	596.199 37
des Douanes	477.200 »
des Contributions indir. .	467.426 »
des Postes et Télégraphes.	1.750 215 »
Total égal . .	3.295 040 37

Par contre, il avait été remis à divers comptables de ces régies à titre de fonds de subvention et suivant détail ci-après, la somme de 3.122.700 francs, savoir :

Aux receveurs :	
de l'Enregistrement . . .	6.500
des Postes et Télégraphes .	3.116.200
Total égal . . .	3 122 700

Pour l'année courante, les opérations de cette nature effectuées depuis le 1er janvier 1902 jusqu'au 30 juin, atteignent les chiffres suivants :

Versements des receveurs :	
de l'Enregistrement . .	239.377 28
des Douanes	661 545 »
des Contributions indir. .	266 964 75
des Postes et Télégraphes.	1 172.709 72
Total égal . .	2.321 696 75
Fonds de subvention aux receveurs de l'Enregistrement.	6.800
Fonds de subvention des Postes et Télégraphes. . .	1.657.602
Total égal . . .	1 657 602

Cotisations municipales et particulières.

La situation de ce service est résumée dans le cadre ci-dessus :

DÉSIGNATION	Titre de Perception		Recouvrements effectués au 30 juin 1902	Restes à recouvrer
	Restant à recouvrer au déc. 1901	Titres émis en 1902		
Frais de registres de l'état civil . . .	1.730 30	13.925 70	5 577 90	10 068 10
Frais de confection, matrices, rôles etc.	135 »	» »	50 »	85 »
Frais d'impression à la charge des communes.	2.020 »	15.621 »	7.948 »	9.693 »
Frais de timbres	8 40	6 »	1 20	13 20
Dépenses des travaux d'intérêt commun.	» »	» »	» »	» »
Fonds destinés à divers salaires . . .	45.909 38	41.070 65	23.457 57	33 513 46
Traitements et frais concernant la police.	300 »	13.200 »	5.300 »	8 300 »
Frais d'abonnement à diverses publications	1.040 50	10.990 30	4 500 30	7 440 50
Fonds communs des amendes de police correctionnelle	» »	6.097 12	6.097 12	» »
TOTAUX	51 43 58	101 949 77	53 922 09	69 119 26

Produits éventuels départementaux.

Les écritures de la Trésorerie générale accusent, pour ce service, les résultats suivants pour l'exercice 1901, clos depuis le 28 février 1902.

DÉSIGNATION	TITRES de perception	RECOUVREMENTS Faits en 1901	RECOUVREMENTS Faits en 1902	RESTES à recouvrer
Centimes additionnels ordinaires	218.054 00	189.720 30	28.327 60	» »
Revenus sur produits des propriétés départementales	201 60	» »	90 »	111 60
Produits d'expédition d'anciennes pièces déposées aux archives	» »	» »	» »	» »
Subvention pour les dépenses du budget ordinaire.	401.579 04	312 945 50	33 735 72	54 898 32
Ressources éventuelles du service vicinal	345.651 20	168 360 28	3 834 50	73 456 42
Remboursement d'avances . . .	7.279 98	2.630 76	4 437 18	1 406 04
Reliquat disponible de l'exercice antérieur sur les recettes du budget ordinaire	489.200 18	489.200 18	» »	» »
Total des recettes ordinaires .	1062 965 04	961.168 14	71 425 00	129 872 43
Centimes additionnels extraordinaires	334.322 14	308 720 98	25.492 16	» »
Recettes accidentelles	4.770 30	4.770 30	» »	» »
Produits des biens aliénés . .	» »	» »	» »	» »
Reliquat disponible de l'exercice antérieur sur les produits éventuels extraordinaires autres que les emprunts	403 703 77	403.703 77	» »	» »
Totaux Généraux . .	1804 760 25	1678 363 19	96 917 16	129 872 43

Revue Hebdomadaire

Paris, le 14 mars 1902.

Le marché a été un peu agité cette semaine, mais la tendance est restée bonne quand au fond. Notre 3 0/0 est en légère reprise à 100,12, de même l'Extérieure à 91,77 ; par contre, la Banque de l'Indo-Chine a 6 0/0 est en baisse reprise à 78,50. Le Crédit Lyonnais cote 1.720 ; le Comptoir d'Escompte 830 ; la Société Générale est soutenue à 625, le Crédit Foncier est à 747.

Les Rentes, Obligations à 6 0/0 Grands Travaux, Obligations à 3 0/0, restent sans changement. Les Fonds étrangers sont également sans variations importantes à 3 0/0, Argentine, Hongrie, Italien, Portugais et Espagnol entre 68 et 68 1/2. L'Obligation à 4 1/2 Transvaal Electrique et Chemins de Fer est en nouvelle hausse à 469 ainsi que l'action Rio-Tinto à 1.040 et à 478. L'Industrielle continue sur les Métaux à 1lex et Caoutchoucs Manufacturés, qui montent à 164. Le Gold Rue s'avérit à 18,50, en attendant mieux.

En somme, la Bourse est lourde, mais elle ne manque pas de soutien pour remonter à 4,50. La Kokusho s'échange à 37,75 ; l'Ingénieur, à 97. W. H. Anderson continue à avancer au Grand Lobo et se propose de porter sa production à 1.000 tonnes.

Le Rhône de Flandre et de Zinc de Saint-Louis-des-Flandres continuent aux environs de 100 fr. De nouveaux chantiers sont en préparation pour remonter plus profondément une série de Mines déjà reconnues, qui seront les plus grandes exploitations.

La Compagnie d'assurances contre les Accidents, la Sociale, paye depuis le 15 janvier un coupon de 6 fr. net sur l'exercice 1901, qui a été partiellement versé déjà.

L'une des valeurs, dans le groupe des Charbonnages, dont n'est le plus occupé la Bourse de Londres cette semaine, c'est l'action Ore d'Explorations et de Développement des Charbonnages du Gers-Nord, qui se traite par marques de cinq, sur la base du cours de 1 fr. 15, par action, à Paris, on commence à faire quelques négociations à bas cinque dans les cours de 450 francs. Les Charbonnages du Gers-Nord ont des reste très supérieurs au point de vue industriel comme au point de vue financier. De progrès en progrès, le représentant actuellement un deux tiers de la production totale du Canada comme le montrent les très intéressantes études publiées par la « Revue Internationale ».

Donne tenue de nos Grands Chemins Français.

AVANCEMENT DES INSTITUTEURS

La Commission du budget a été saisie par le ministre de l'instruction publique, d'un projet relatif à l'avancement des instituteurs et destiné à compléter les dispositions votées par la Chambre, au cours de la discussion de la loi de finances.

M. Chaumié demande qu'à partir du 1er janvier 1904, les instituteurs et institutrices aient promus, de droit, à la 2e classe, à l'ancienneté, après huit ans passés dans la 3e classe. Le nombre des promotions au choix, à la quatrième, à la troisième et à la deuxième classe sera égal au dixième de celui des promotions à l'ancienneté. Ne pourront être promus au choix à la classe supérieure que les instituteurs et institutrices comptant trois ans d'ancienneté dans leur classe.

Les promotions à la 1re classe seront accordées exclusivement au choix ; le nombre des maîtres qui, pour en bénéficier, devront nécessairement compter six ans d'ancienneté dans la 2e classe, ne pourra être supérieur au nombre des maîtres réalisant cette ancienneté dans la 2e classe ; pourront seuls être admis dans les deux premières classes, les maîtres et maîtresses pourvus du brevet supérieur, exception faite, toutefois, pour ceux entrés en fonctions avant le 19 juillet 1889.

Avant d'aborder l'examen de ce projet, la Commission a décidé, sur la demande de M. Bepmale, rapporteur, d'entendre les différents auteurs de propositions qui se sont mis d'accord pour lui soumettre un texte unique. Lorsque ce texte sera élaboré, la Commission se trouvera seulement en présence de deux textes, celui du Gouvernement et le texte sorti de la conférence parlementaire. En conséquence, la Commission discutera cette question dans une prochaine séance.

EMPLOIS
réservés aux Sous-Officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après :

Ministère du commerce

Receveur des postes, MM. Mazzoni Dominique Marie, adjudant au 22e, à Lucciana ; Luigi François-Antoine, adjudant au 55e ; Raffaï Joseph, ex adjudant au 66e, à Poggio d'Oletta ; Lepidi Jacques-Philippe, adjudant au 99e, également classé receveur buraliste et expéditionnaire à la Caisse des dépôts ; Moretti Ange-Paul-Zacharie, adjudant au 158e ; Simeoni Jean-Paul, adjudant au 10e ; Giovanarelli Roch, ex adjudant au 4e régiment de tirailleurs algériens, à Ajaccio.

Facteur, MM. Nicolai Paul-Pasquin, ex sergent au 62e, à Ajaccio ; Olivi Joseph, ex sergent au 112e, à Calenzana ; Trojani César, ex sergent au 4e régiment d'infanterie coloniale, à Tralonca, également classé proposé des contributions indirectes ; Ghippini Paul-Marie, adjudant au 22e, également classé facteur à Paris et commis ambulant à l'octroi de Paris.

Commis, MM. Sacripanti Ignace, ex adjudant au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; Baldovini Pierre-Xavier, adjudant au 13e bataillon de chasseurs à pied ; Chiappini François-Xavier, adjudant au 158e ; Meniconi Dominique, adjudant au 112e ; Kallalli André-Simon, adjudant à l'école du service de santé militaire, également classé commis d'administration dans une école militaire ; Cipra Jean, sergent-major au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; Ottavi Antoine Toussaint, adjudant au 4e régiment d'infanterie coloniale ; Fumaroli Paul, adjudant au 4e régiment d'infanterie coloniale, également classé commis à la petite vitesse des chemins de fer de l'Etat et proposé des contributions indirectes.

(A suivre).

Gazette de la Balagne

La terre s'est embellie. Rieuse, coquette, elle tend les mains et nous invite à tout ce qui peut plaire et réjouir. Dans ses vastes et luxueux salons rien ne manque, sauf les distractions qu'imaginent souvent les gens au détriment de la santé et — quelquefois — de la saine morale. Elle offre l'accueil le plus aimable à tous, sans distinction de classe ni d'opinion. Elle n'a que faire des titres et de la politique. Tout le monde y va de sa pleine liberté, laïques et congréganistes. C'est, pour ainsi dire, le rendez-vous de cosmopolitisme des opinions animées, où l'on déguste — même de nos temps — les réelles primeurs d'une intangible égalité. Vraiment, tout est qui roule en dehors des hommes — de la bête humaine, et vous voulez — se rapprocher davantage de la justice.

Après l'undée réconfortante et longue haleine de ces jours derniers, le temps, dirigé par la baguette magique du Maître, s'est remis au beau splendide. Tout est récréatif et captivant. Toutes les végétations rivalisent d'activité. Et le charme hypnotiseur plane partout. Car, à l'heure de l'hiver morose, c'est la vie qui revient, plus chère et plus recherchée que jamais. Les maladies, aux figures pâles et fatiguées, s'épanouissent, du coup, sous le regain de fraîcheur juvénile qui active toutes choses...

⁂

Aussi, la neige, sur les hautes sommets, a déjà subi des pertes sensibles que pleurent des torrents nombreux, un des cascades mugissantes. La pluie qui en a été le doux corroslf, lui a donné plus d'éclat cependant, sous les rayons éblouissants. Et cela, la nuit, révèle un sachet particulier de poésie, que ces petites nappes blanches, disséminées dans les enfractuosités de la montagne, et se détachant vivement sous le beau clair de lune, quand toute rumeur cesse pour faire place au profond silence de la nature endormie. Les étoiles seules, alors, pâlotes, remuent, frémissent, et aussi quelques feux de berger s'achèvent dans une lente agonie.

C'est le moment propice aux envolées chimériques. La pensée caressante, dégagée de tout positivisme, nous saisit l'âme et l'engage tout à fait sur la route du rêve : l'Idéal nous entoure. Et subjugué d'un trouble modéré, sous les impressions qui nous assaillent, nous croyons toucher au but rêvé ; mais, par un subit retour sur nous-même, force nous est de reconnaître la matière première de notre espèce et l'impossibilité d'atteindre aux visées de notre imagination vagabonde.

Cette neige immaculée, attractive et fascinatrice comme la plus jolie femme en négligé, stimule quand même notre désir à prolonger la flânerie nocturne...

⁂

... Mais le jour, dépouillé de toutes fantasmagories, vient, et la réalité l'emporte. La neige y est encore et, plus éblouissante, s'harmonise davantage au ravissant tableau que la lumière, puis sente et chaude, dévoile et rehausse en mille sites charmants. C'est le retour — inopiné — au positivisme égoïste, à la matière criante, et aussi aux innombrables travers dont chacun, plus ou moins, nous nous approvisionnons, dès les débuts de la grande bataille. Dès ce moment nous comprenons, nous voyons, notre conscience se tranquillise ou s'agite, nous voilons à tous les plaisirs, dont la femme, plus que jamais, détient le monopole jusqu'à rendre l'homme plus bête et plus naïpide. — Que de châtes, en effet, dans le domaine du sexe fort, pour trop complaire à la beauté souvent dépourvue de toute bonté ! Que de femmes ne deviennent-elles pas tellement fortes jusqu'à passer dans la nez de leur maris l'anneau de lachaîne.

O féminine, en voilà de tes coups ! Et dans toute chose faudra-t-il éternellement te chercher ?... Il y a des siècles, Rome et d'autres cités célèbres l'ont subi bénévolement jusqu'à leur détresse dernière dans la pourriture et la honte. Aujourd'hui, c'est le tour de tout ce monde bon viveur qui se pique de progrès et de science. Comme autrefois, c'est un signe des temps. Il domine, il faut qu'il passe, laissant après lui des leçons bien martelées, devant servir aux temps futurs, dans d'autres endroits en voie d'une formation humaine greffée sur les ravages de la barbarie mourante...

... Mais, en attendant, la verdure luxuriante dont regorgent les vallons et la plaine, si près de la mer bleue, miroitante et quelquefois gentiment moutonneuse sous les douces caresses de la brise, empoigne la vue et enivre les autres sens de senteurs et de bruits divers. La joie et l'espérance, après tout, renaissent, et la masse bruyante salue de plein cœur le retour du renouveau...

S...

Légion d'honneur

Ont été proposés pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, dans la 5e arrondissement maritime,

MM.

Antimori, 1er m. de timonerie.
Bernardi, 1er m. vétéran.
Berni, 1er m. de manœuvre.
Locia, 1er m. vétéran.
Lodovici, syndic de 1re classe.
Marchetti, 1er m. de mousqueterie.
Palinacci, 1er m. fourrier.
Pauli, 1er m. de manœuvre.

⁂

Ont été proposés pour la Médaille militaire,

MM.

Albertini, sergent pompier.
Bonavita, chef gusteur de 1re classe.
Contrucci, 1er m. mécanicien.
Christini, quartier m. infirmier.
Dominici, 2e m. de canonnage.
Giuliani, 1er m. vétéran.
Giuli, chef gusteur de 1re classe.
Luciani, 1er m. commis.
Leca, 2e m. vétéran.
Morganti, 1er m. vétéran torpilleur.
Muracciali, sergent pompier.
Olivieri, 2e m. canonnier.
Poggi, 2e m. vétéran.
Santelli, 2e m. canonnier.
Sebastiani, garde consigne major chef.
Traverso, 1er m. commis.
Tristani, quartier m. bonlanger-coq.
Venturini, 1er m. fourrier.

A M. le Directeur des Postes

La semaine dernière, nous avons cru devoir appeler la bienveillante attention de M. le Directeur des postes sur la fausse direction donnée à des sacs de dépêches, soit par l'ambulant Paris-Marseille, soit par le bureau de Marseille. En fait, la semaine dernière on en plusieurs sacs de dépêches pour Bastia, confiés le mardi à Marseille au paquebot de la Balagne, ont été dirigés d'abord sur Ajaccio, et il en est résulté un retard de vingt-quatre heures dans la réception par les destinataires.

Le même fait s'est reproduit cette semaine. Nous n'insisterons pas. Nous nous bornerons à relever une des conséquences graves de ce retard. Ces correspondances étant distribuées le mercredi vers midi, on a le temps d'y répondre le lendemain, jeudi, en profitant du départ du paquebot pour Marseille ; ces réponses peuvent alors être distribuées à Paris le samedi matin. Avec le retard de vingt-quatre heures, on ne peut répondre que le vendredi soir, par la voie de Nice, et la distribution à Paris ne se fait que le lundi matin.

Bourse de Paris

	13 mars.	19 mars
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.45 —	99 40
— 3 p. 0/0 amorti.	99.95 —	99.90

Désespériez-vous de continuer votre travail?



NERLOW

PARIS, le 26 Octobre 1901.
Monsieur, à la suite d'une fatigante saison le pris Scott, et, ayant négligé pendant quelque temps de me soigner, je dus cesser mon travail. J'étais épuisé et ne dormais pas de la nuit ; une mauvaise toux m'inquiétait la poitrine et je maigrissais notablement de brûlantes et abondantes transpirations. J'étais sans force, sans courage et désespérais de pouvoir jamais reprendre mes occupations. L'Emulsion Scott, que j'employai alors, a rapidement bien guéri mes bronches et m'a rendu toutes les forces perdues ; c'est une agréable nourriture et un parfait fortifiant. Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués. Nerlow, artiste peintre-graveur, 12, rue Mollegnes.

Nouveaux laboratoires et Cie, Paris.

Le Rhume qui provoque la fièvre, la transpiration et vous enlève vos forces est un rhume dangereux qui, si vous ne le guérissez pas, finira par un désastre. Peut-être avez-vous désespéré de continuer votre travail à cause de votre rhume opiniâtre ; que vous avez eu tort ! Il n'est pas de guérir ; la lettre de M. Nerlow vous montre clairement combien il est facile de guérir votre rhume — vous assurant ainsi de n'avoir pas à quitter votre travail — en prenant l'Emulsion Scott. Le meilleur reconstituant de France, l'Emulsion Scott guérira un rhume opiniâtre, vous rendra vos forces comme elle l'a déjà fait pour des milliers d'hommes, femmes et enfants. Chaque année ajoute de nouveaux régiments à l'armée de ceux que l'Emulsion Scott a rendus forts et bien portants.

L'Emulsion Scott seule guérit ; imitations ou substances ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur pressait sur son cœur quelque morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est particulièrement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang des os et des tissus). Elle est vendue dans toute pharmacie sous-ce en Emulsion (enveloppée de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbre à Monsieur Delcombe et Cie, 1, Place Vendôme, Paris.

Nouvelle Ligne Postale

D'après un bruit persistant qui court à Tunis, on s'attend à ce qu'un nouveau décret déclare d'utilité publique l'établissement d'une nouvelle ligne postale française reliant directement Tunis à la Corse et à Nice.

Cette nouvelle ligne offrirait de grands avantages, en raison des débouchés nouveaux qui en résulteraient pour les échanges commerciaux entre la France et la Tunisie.

(Paris-Nouvelles.)

La Vieillesse

Les vieillards ne nourrissent peu et mal ; les aliments et la viande en particulier ne sont pas toujours appréciés. Une telle prédisposition amène vite une déchéance de l'organisme qu'il faut combattre par des produits à base de phosphate et de viande. Un tonique comme le VIN DE VIAL, n'imposant aucun travail aux organes digestifs tout en assurant un maximum d'effet, doit donc être absolument employé par les vieillards pour suppléer à leur nutrition insuffisante.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — M. Massei, juge au tribunal civil d'Ajaccio, est chargé de l'instruction, en remplacement de M. Poggiale, qui a été nommé juge à Corte.

⁂

SARTENE. — M. Zevaco, juge au tribunal civil de Sartene, est chargé de l'instruction, en remplacement de M. Ortoli, qui a été nommé président.

⁂

PIETRACORBARA. — On annonce le prochain mariage de Mlle Louise Bartolomei, la charmante fille de M. Bartolomei, rentier, de Pietracorbara, avec M. Vincent Damiani, fils de M. Damiani, propriétaire, à Sisco.

Nous présentons toutes nos félicitations aux futurs époux et à leurs familles.

⁂

BOCOGNANO. — Mlle Garnier, employée des postes à Alais, est nommée receveuse des postes et télégraphes à Bocognano.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 19 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 12° à midi, + 15.2. — 7 heures du soir + 14.2. Maxima, + 15.8. Minima, + 11.7

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. midi, 769 mm. 4 heures du soir, 768 mm.

Vent. — Dans le matinée, calme.

Dans l'après-midi, S. O. modéré

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Ecole polytechnique

Les jeunes gens qui se préparent à l'école polytechnique sont prévenus que le ministre de la guerre a fixé à 180 le nombre des élèves à admettre en 1903 à la dite école.

⁂

A Saint-Joseph

Une grande partie de la population bastiaise s'est rendue au bel oratoire du faubourg où on a célébré pompeusement la fête de Saint-Joseph. Les diverses cérémonies religieuses ont revêtu l'éclat des années précédentes : il n'a manqué que la procession, nous ne savons pour quelle cause.

L'administration de cet oratoire vient d'être autorisée à organiser une loterie, afin de faire face aux dépenses que nécessitent les réparations les plus urgentes de l'édifice. Nous engageons nos concitoyens à apporter leur concours à l'œuvre pourvisite par les administrateurs de cette archi confrérie.

Selon la vieille coutume bastiaise, la veille de la fête, mercredi, dans chaque atelier de menuiserie, un petit autel avait été dressé autour de la statue ou du tableau du saint.

Nous avons pu en remarquer plusieurs, mais une mention spéciale doit être faite pour les illuminations de MM. Lorenzini Jean, en face de l'Hôtel-de-Ville, et Airola, en face le Théâtre.

Suivant l'usage, et pendant que les bougies brûlent, patrons et ouvriers se livrent à d'heureuses agapes pour se souhaiter du travail pour l'année suivante.

⁂

Mécaniciens du commerce

M. Giudicelli, élève du cours de mécaniciens de la Chambre de commerce de Marseille a obtenu aux derniers examens le brevet de mécanicien de la marine marchande de 2e classe.

⁂

Hygiène et salubrité

Nous avons toujours regretté que notre ville laissât autant à désirer sous le rapport de la propreté, mais ces regrets sont encore plus vifs, en ce moment, où elle est continuellement visitée par un grand nombre d'étrangers qui arrivent de Marseille, de Nice, de Livourne, de la Sardaigne, de l'intérieur.

En causant avec nos concitoyens ils ne peuvent s'empêcher de manifester la mauvaise impression qu'ils emportent de l'état de nos rues et de nos places. Que serait-ce s'ils visitaient nos cours, si le hasard les amenait dans certaines impasses, véritables dépotoirs, d'où s'échappent, au milieu d'odeurs pestilentielles, les émanations putrides qui engendrent les maladies infectieuses qui font continuellement des ravages.

Il faut absolument que la population prenne elle-même plus de souci de l'hygiène et de la salubrité publiques, en abandonnant certaines habitudes qui ne sont plus de notre époque ni d'une ville comme Bastia.

Nos dames doivent faire des recommandations très sévères à leurs domestiques, spécialement à celles qui ont vécu dans des milieux où le tout à la rue se pratique sans la moindre gêne. Pour l'honneur de notre ville, tout le monde doit y apporter un peu plus de bonne volonté et de soin.

⁂

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

⁂

Absinthe Cuenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30 boulevard Paoli, Bastia.

⁂

La bourse aux corsets

Un curieux et pittoresque tableau du Paris populaire. Au coin du boulevard Sébastopol et de la rue Etienne-Marcel, les matins, en groupes sur le trottoir s'il fait beau, en tassements sous les auvents des boutiques ou sous les portes-cochères lorsqu'il pleut ou qu'il neige, des centaines d'ouvrières attendent...

C'est le lieu usuel d'embauchage des corsetières, — c'est la « Bourse aux corsets », comme on dit en argot d'atelier.

Or, depuis quelques jours, la cantine est devenue un milieu, et la foule est plus agitée : les corsetières sont en grève.

La cause ? Elle est curieuse et imprévue ; ce sont les prisons qui leur font une redoutable concurrence.

Les « belles madames » ne s'imaginaient pas que la jolie armature qui enferme leur taille n'est que l'assemblage de travaux faits en cellules par des internées...

Et les corsetières, aujourd'hui en grève, vont, elles aussi, former un syndicat pour se défendre contre la concurrence administrative et officielle des prisons de l'Etat.

⁂

Au Port

Le vapeur *Liban*, capitaine Lacotte, est arrivé de Livourne avec 16 passagers et 8 tonnes.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Armand, est arrivé de Nice avec 30 passagers et 13 tonnes.

⁂

A vendre ou à louer

Une belle maison, avec grande cour fermée et dépendances, sise à Ville di Pietrabugno, hameau de Gualtella.

S'adresser au bureau du journal.

LA REVUE MAME

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le numéro : 15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an ; étranger, 11 fr. 50. Bureaux : 168, boulevard Saint-Germain, Paris.

Lire dans la *Revue Mame* (n° 441, du 15 mars 1902) :

Notre beau pays de France : Dunkerque, Antony Valabrègues. — La pêche en Islande (suite). A. Arloque. — Causerie, Edouard Truguet. — Chronique de la mode, Julie d'Angennes. — Chronique littéraire, Henri Guérin. — Pour rire ou famille : Trente-cinq minutes, Alfred Capus. — Les charges de Fiting (suite), Jules Mary. — Petits poèmes à dire : Quinze ! Camille d'Orsa. — Qu'en ta. — Le nouveau-né blanche (suite), Charles Foley.

Illustrations d'après Mab, Becker, G. Eutrand, des représentations photographiques, etc.

Dépêches de Nuit

M. MILLERAND
et la Fédération des Mineurs

On télégraphie de Saint-Etienne :

La Fédération nationale des mineurs de la Loire a tenu, hier soir, une longue réunion.

A la fin de la séance, la Fédération a voté l'exclusion de M. Millerand comme membre de la Fédération nationale des Mineurs.

LES GRÈVES
Les journaliers et dockers du Havre

La grève des journaliers et dockers du Havre peut être considérée comme terminée.

LA MI-CARÊME
A PARIS

La fête de la Mi-Carême a été célébrée, à Paris, avec un éclat extraordinaire. Cette fête, d'ailleurs, a été favorisée par un temps superbe.

Il y a eu une grande cavalcade sur la rive droite ; cavalcade et réjouissances sur la rive gauche et bataille de confetti sur les boulevards.

Les cortèges formés par les laveurs, les cours des reines, majestée d'un jour, blanchisseuses de la veille et du lendemain, ont parcouru les principaux quartiers dans l'ordre suivant :

Un escadron de cavaliers de la garde républicaine.

Peloton des Vétérans.

Groupes de travestis et groupes comiques.

Marché Lenoir.

Six landaus décorés pour le comités et les sociétaires travestis.

Grand char allégorique, traîné par 8 chevaux, titre « les Hirondelles » ; trône de la reine du marché Lenoir et de ses demoiselles d'honneur en costumes Louis XIII.

Apothéose de la danse, grand char « le *Cake-Walk* ».

La Renaissance des Halles.

Le Printemps, char des Fleurs.

Grand char allégorique « Rendez-vous de chasse ».

Char électrique de la Reine des reines « Le triomphe ».

Char du Syndicat de la presse.

Escadron de la garde républicaine fermant la marche.

EN ALGÉRIE
La fièvre typhoïde

On télégraphie d'Alger :

La fièvre typhoïde fait, depuis quelques jours, des ravages sérieux.

La mortalité a atteint un chiffre considérable.

Les deux garçons de M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, sont atteints de cette maladie.

EN ESPAGNE
Hommage à M. Loubet

On télégraphie de Madrid :

Le gouvernement espagnol a décidé d'envoyer un vaisseau de guerre, à Alger, le mois prochain, pour saluer le président de la République française.

EN ANGLETERRE
La France au Siam

On télégraphie de Londres que le *Barmirghan Post*, annonce que M. Delcassé va envoyer au Siam un commissaire spécial chargé de négocier un nouveau traité.

Etat Civil

MARIAGES

Bagnoli Achille, surveillant militaire de 1re classe, de Campitello, et Gusanica Brigitte, de Ciudad-Bolivard (Vénézuela).

DÉCÈS.

Antonini Simon, veuf, 84 ans, de Zigliara.

Antoni Antonietta-Françoise, mariée, 32 ans, de Valle-di-Rostino.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Atelier
de Mlle Vallée le Couteulx

Cours de Dessin, Peinture et Ouvrages d'art pour jeunes filles

Mademoiselle Vallée le Couteulx informe le public qu'étant obligée de quitter Bastia, elle cède la suite de son cours à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, professeur au Lycée.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, 22, rue de l'Opéra, au 4e étage.

Bains de Puzzichello

1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.

Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.

L'établissement ne fournit pas de linge.

Avis aux commerçants
DE BASTIA ET DE L'INTÉRIEUR

Vapeurs

de la Société d'exploitation des carrières de porphyres et granite de la Corse.

Siège soical : 18, rue de la République, Marseille.

Service régulier entre Marseille et la Corse

Par suite du cyclone de Cadix le vapeur *Perrenche* ayant eu du retard, commencera son service hebdomadaire le jeudi soir, 6 Mars, au lieu du mercredi à 4 mars.

Les jours fixés désormais d'une manière régulière sont donc les suivants :

Jeudi soir, départ de Marseille ; arrivée à Bastia, vendredi soir.

Samedi soir, départ de Bastia.

Pour frets et renseignements s'adresser :

à Marseille, au siège de la Société, 18, rue de la République.

A Bastia, à M. Sauveur Sisco, agent de la Société, dans ses bureaux, rue du Nouveau Port, près des bureaux de la Cie Rubatino.

AUX AMATEURS
DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenu Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de restes importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0.40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 la flasque.
Vins à vendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de KHOUBANE, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 25 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en demi-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFES
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 usines hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.B. Tomasi, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 8.

PÉTROLE ÉPURÉ
à 7 sous le litre
Vin rouge de propriétaire
à 5 sous le litre

Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Aux ménagères des villes
ET DE L'INTÉRIEUR DE LA CORSE

Personne n'ignore plus que vous achetez pour huile d'olive des huiles industrielles venant de Marseille (qui doivent même naître à la santé). Si vous en voulez pures d'olive, garanties et surfines, adressez-vous directement au propriétaire, pour le gros et demi gros, à M. Lanzalavi-Fabrizi, à Costa par Belgodere.

Prix 1.20 le litre franco par tout.

Pour échantillons et détail à Bastia, rue Miot, 1, au 3me, maison Flach, chez M. Castellini.

Pour le gros, délai de paiement aux personnes connues.

Divers envois de ces huiles faits sur le continent et à Paris ont été appréciées.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares		Boîtes de 50 cigares		Boîtes de 25 cigares		Boîtes de 10 cigares	
Baigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annonceno argentés	2.25	Flor de Bellard	4.00
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	République	1.25	Palomas	4.00
Isabella	2.50	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2 50
La Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	0,75
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	0,70
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0,40
Trabucos E. R.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettas avec plume	0.40
Mercurio	4.25	Americana	4.50	Graziosa	1.50		
Judith	4.25	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	2.00	Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.00	Le Commandeur	2.25	— — (B)	16.00
Landrès	6.50	Flor de Cabineto	7.00	Gloria Mundi	4.00	— Bandes roses	19.00
Henrurel P.	7.00	Hermelia	7.00	Monitor	4.00	— Courants	20.00
Térésita	7.00	Milady	8.00	La Cultura	4.25	— Tordus	20, 00
Colombi	9.00	Semiramis	8.50	Flor Habanera	4.50	— Longs et Fins	25.00
Colombiné	12.00	Flor de Libular	8.00	Récompense	5.00	Façon Ajaccienne long E. C.	22.00
Los Ciboléros	18.00	Otallo	10.00	Concordia	9.00	Bandes dorées	24.00
		Impériales	10.00	Henri Clay	9.00	Courts	24.00
		Mattei (doré)	4.00	Villar de Villar	10.00	Jamon	26.00
		Mattei (avec bague)	2.00			Havane grand Trabucos	24.00
		Le Commandeur	3.50			10 Trabucos	26.00
						Pressée extra	35.00
							le mille
						Cigares Toscans	44.00
						Vevey longs	40.00
						Vevey courts	18.00
						Vevey fins	36.00
						Brissecco (avec paille)	36,00

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — SAMEDI 21 MARS 1903 — N° 69

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00137

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Ste Benoîte-Rose, abbé
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 35 m. — Coucher, 5 h. 45 m.
Lune : Nouv. le 24 — Premier quart., le 4.
Fête de demain : Sainte Catherine Adorna

20 Mars

Élections Municipales
du 22 Mars 1903

LISTE MUNICIPALE
de Défense des intérêts Bastiais

Gaudin Auguste, ancien maire, c. s.
Confortini J.-B., propriétaire, c. s.
de Caraffa J.-B., anc. 1er adj., c. s.
Stretti Tousa., entrep. des poud., c. s.
Gregorj Jacques, banquier, c. s.
Decori Charles, avocat, c. s.
Valentini Ant., docteur en méd., c. s.
Dapelo Lucien, anc. 2e adjoint, c. s.
Puccinelli E., cond. des p. et ch., c. s.
Ramelli Louis, rentier, c. s.
Gentil Louis, pharmacien, c. s.
Lota Ernest, avocat, c. s.
Zuccarelli Pascal, doct. en méd., c. s.
Bronzini Barth., ingénieur civ., c. s.
Valery Augustin, négociant, c. s.
Giordani Louis, notaire, c. s.
Dané Dominique, pharmacien, c. s.
Nicolai Pierre-Paul, médecin, c. s.
Baldi Toussaint, propriétaire, c. s.
Sisco Tito, capitaine en retr., c. s.
Scampucci Hyacinthe, nég., c. s.
Sisco Louis, négociant, c. s.
Benelli Georges, docteur en médec.
Damei Etienne, propriétaire.
Nardini Louis, avocat.
Nivaggioli Joseph, avocat.
Thiers Sauveur, négociant.

Les Bureaux de Tabac

L'opposition a quelque peu triomphé le jour où la Chambre a adopté, à mains levées, un amendement tendant à mettre en adjudication les bureaux de tabac d'un rendement supérieur à 500 francs. Le vote a eu lieu par surprise. Et si beaucoup de membres de la majorité n'avaient pas été absents au moment de la discussion, il est certain que c'est M. Rouvier qui aurait eu le dessus. Mais il y a de fortes chances pour que le Sénat lui procure plutôt une revanche. Et le Sénat aura raison.

Les partisans de l'adjudication ne semblent pas avoir eu, en effet, d'autre désir que de jouer un vilain tour au gouvernement. Ou du moins telle était leur intention. La répartition des bureaux de tabac a donné lieu à d'innombrables plaisanteries. Il est acquis dans certains milieux qu'ils sont distribués avec la plus grande injustice, que c'est un des moyens que possèdent les hommes au pouvoir pour récompenser les services à eux personnellement rendus et faire des gracieusetés à leurs amis. Les réactionnaires répètent cela sur tous les tons et, à la Chambre, leurs élus ont naturellement voté contre M. Rouvier. De retour dans leurs circonscriptions, ces députés se vanteront d'avoir porté un coup terrible « au régime de l'assiette au beurre ».

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les cas cités à la tribune de la Chambre, pour les besoins de la cause, remontaient à l'Empire. Et M. Rouvier n'a pas eu de peine à démontrer que le ministre des finances n'avait plus de pouvoir discrétionnaire en cette matière. Afin d'éviter les abus, une commission composée de députés, de sénateurs, de conseillers d'Etat et de hauts fonctionnaires, est chargée d'examiner les titres des postulants. A l'heure présente, a déclaré le ministre, si un candidat était reconnu avoir 1 800 ou 1.200 francs de revenus, sa demande ne serait pas classée.

Qu'il y ait des mécomptes, c'est possible. Et notamment il arrive que telle personne qui était dans une situation vraiment précaire, quand on lui a accordé ce que M. Perrochon appelle une prébende à vie, se trouve un jour, par suite d'une succession, à la tête d'une assez jolie fortune pour pouvoir se passer de son bureau. Cela prouve qu'il serait utile de faire de temps en temps une révision des « prébendes ». Et certaines devraient n'être que temporaires. Il se peut qu'il y ait des améliorations à apporter dans le système actuellement en vigueur ; mais ses défauts ne sont pas tels qu'il faille le supprimer complètement.

Il est nécessaire que le gouvernement ait le moyen de récompenser des dévouements et de soulager des infortunes qui sont dignes de sa sollicitude. Les adversaires de M. Rouvier en conviennent eux-mêmes, puisque, d'après le projet Perrochon, le produit des adjudications servirait à allouer des secours temporaires et renouvelables à des veuves ou enfants d'anciens fonctionnaires. Mais comme l'a fait remarquer le ministre, un pays qui se respecte ne peut subordonner à l'aléa d'une spéculation financière le payement d'une dette morale aussi sérieuse. Dans les Républiques sud-américaines, où l'on tire argent de tout, un tel procédé pourrait être en honneur, mais la France, heureusement, n'en est pas encore là. Quant à la spéculation elle-même, elle pourrait donner lieu à des combinaisons plus déplorables encore que les inconvénients de l'état de choses actuel, surtout en ces temps de syndicats d'accaparement.

Ces arguments seront mieux écoutés du Sénat que de la Chambre, et si quelque réactionnaire y parle de népotisme et de faveurs, nul doute que quelqu'un ne se lève pour lui répondre que les partisans des régimes déchus sont mal venus à se placer sur ce terrain.

PAUL BLANT.

CHRONIQUE LOCALE

21 mars 1900. — L'office de Saint-Georges met un terme au litige qui existait entre les seigneurs du Cap-Corse, Simon et Jean Da Mare, et leurs vassaux, à cause de la gabelle qu'il exigeait de ceux-ci. En ratifiant chacune des franchises dont jouissaient les Cap-Corsins, l'office obtint ce résultat ; mais enfin d'être plus impartial et de ne léser personne, il décida que le Conseil du Cap-Corse aurait à désigner les franchises qui paraissaient dures à maintenir.

Les seigneurs Da Mare s'obligèrent pour eux et leurs héritiers à obéir à l'office sous peine de payer vingt mille livres.

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

Bastia, le 19 mars 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*,

Si nous disions que nous ne sommes pas contents de l'adjudication des Services maritimes postaux de la Corse qui vient d'avoir lieu à Paris, nous passerions à bon droit pour être trop difficiles, voire même passablement grincheux.

Aller en 13 heures de Bastia à Marseille, en 7 heures et demie de Bastia à Nice, en 4 heures de Bastia à Livourne, c'est certainement plus qu'il n'en faut pour exaucer les désirs de tout bon citoyen.

Cependant, dans ce tableau si riant qu'il nous est donné de contempler dans le lointain, nous croyons voir une ombre, et cette ombre est faite par l'absence au cahier des charges de la clause relative au tarif minimum.

Nous avons assez parlé à cette place du tarif minimum, pour n'avoir pas besoin de répéter qu'il était seul, à notre sens, capable de nous procurer la concurrence, et l'on sait que la concurrence (sum *currère*) est véritablement l'âme de la vitesse et en même temps le meilleur frein en matière de transports à la perpétration de tout abus.

Nous sommes toutefois heureux de penser que si la clause du tarif minimum n'est pas matériellement inscrite au cahier des charges, elle se dégage en fait des conditions mêmes assurément très belles dans lesquelles s'est faite l'adjudication pour notre pays.

Les vitesses que les divers services exigeront, les tarifs auxquels ils doivent être soumis, ne permettront sans doute pas à la compagnie adjudicataire de faire arriver la subvention à combattre ses concurrents, comme cela s'est produit ces dernières années, au lieu de l'employer à répondre aux engagements pris. Et nous ne serons pas ainsi exposés à voir anéantir par la compagnie subventionnée les petites compagnies qui voudront elles aussi chercher à vivre sur nos lignes.

Réjouissons-nous donc doublement des résultats de l'adjudication nouvelle. Soyons heureux et de ce qu'elle procurera à notre Corse des bateaux d'un confortable et d'une rapidité inespérés. — F.

Routes Nationales

M. le ministre des travaux publics a mis à la disposition de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées les crédits suivants :

1. Etablissement de banquettes et de parapets entre les points 49 k. et 50 k. de la route nationale n° 193	1.105
2. Construction de parapets de sûreté et de parapets entre les points 21 k. 75 et 30 k. 400 de la route nationale n° 195	5.800
3. Reconstruction du pont de Vergajole	10.500
4. Reconstruction de parapets entre le col d'Arlarotti et Cervione, ci	1.500
5. Reconstruction du pont de Bianco et d'un ponceau	1.115
6. Reconstruction de parapets entre les points 84 k. et 102 k. 6 de la route nationale n° 197, ci.	8.325
7. Reconstruction du pont de Rastignosi, ci	705
8. Etablissement de banquettes et de parapets entre les points 30 k. et 45 k. 4 de la route nationale, n° 200, ci.	6.000
Soit au Total	34.740

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Antoni Pierre-Joseph, sous lieutenant au 18e régiment d'infanterie coloniale, est promu au grade de lieutenant.

— M. Leca Paul a été nommé conducteur des ponts et chaussées.

— M. Scani Toussaint a été nommé gusteur des phares.

— M. Casamatta Charles-Augustin, maréchal des logis au 1er régiment du génie, élève officier à l'école militaire de l'artillerie et du génie, est promu au grade de sous-lieutenant et affecté au 3e régiment de cette dernière arme.

107 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Mais, par Bernadotte, répondit le Saint-Estève, dont l'érudition historique allait jusque-là, la France et la Suède se donnent la main.

— Il est certain, répondit Ventrin, que notre bien aimé souverain Charles XIV...

La parole lui fut coupée par un maître d'hôtel qui ouvrit les portes du salon en annonçant le dîner.

En sortant Ventrin prit le bras de Ventrin, auquel elle dit en chemin :

— Trouvez-tu les choses assez bien fondues ?

— Oui, répondit Jacques Collin, tout a très bon air ; il n'y a que ton diable de tartan couleur perroquet qui m'a d'abord effarouché.

— Mais non, dit Jacqueline ; avec ma figure jaunâtre (elle était née en effet à Java), quelque chose d'oriental me chasse assez bien.

Le Saint Estève fit asseoir à sa droite sir Francis Drake et Desroches ; occupant en face d'elle le milieu de la table, Ventrin fut flanqué d'Emile Blondet, des Débats, et de la Lurgis, qui, elle-même, eut à côté d'elle Théodore Gaillard ; les vingt-cinq mille abonnés du journal dirigé par cet habile industriel appelaient bien sur lui cette distinction. Les autres convives se placèrent à leur fantaisie. En somme, le dîner fut peu animé ; plus d'une fois, la Comédie Humaine a eu l'occasion de montrer dans le jour éclatant du ridicule la jeunesse esprits de convives que nous trouvons réunis ici ; mais, en ces rencontres, on ne leur avait pas, comme dans celle-ci, mis une muselière. De la part de la Saint-Estève, Bixiou avait recommandé à tous les invités de ne rien risquer qui pût inquiéter les chastes oreilles de la pieuse Italienne.

Forcée de s'observer, tous ces gens, de plus ou moins d'esprit et de cœur, comme dit en célèbre critique, avaient perdu leur verve, et, au retirent sur la chère, qui était excellente, ils causaient à voix basse ou laissaient la conversation se traîner dans les banalités bourgeoises. On mangeait donc et l'on buvait sourdement, pour ainsi parler ; mais, en réalité, on ne disait pas l'acquabile de supporter longtemps un pareil régime, Bixiou, au milieu de cette torpeur, voulut au moins se ménager une récréation. L'intimité d'un grand seigneur étranger avec le Saint-Estève n'avait pas laissé de lui donner à penser ; il avait également été frappé d'une certaine insuffisance de Ventrin comme amphitryon, et s'était dit qu'un vrai gentilhomme, à moins de fraîs, aurait trouvé le moyen de jeter de la vie dans une réunion. Voulant donc tâter son homme, il imagina de lui donner la question par la Suède, vers le commencement du second service, du bas bout de la table où il était placé :

— Monsieur le comte, lui cria-t-il, vous êtes trop jeune pour avoir connu Gustave III, que Scribe et Auber ont arrangé en opéra, et qui chez nous a donné son glorieux nom à un galop ?

— Je vous demande pardon, répondit Ventrin, en jetant sur l'occasion qui venait de lui être faite ; j'ai près de soixante ans, ce qui fait treize ans en 1792, quand notre bien aimé souverain, est tué par la main de l'assassin Ankastroem ; je puis donc bien me rappeler tout ce temps.

Cela dit, au moyen d'un volume intitulé *Caractère et Anecdotes de la cour de Suède*, paru en 1808, sans nom d'auteur, chez le libraire Arthus Bertrand, et que, depuis son incarnation suédoise, il avait acheté à l'étalage d'un bouquiniste, le chef de la police de sûreté fut en mesure d'esquiver le guet-apens. Il fit mieux encore : comme un homme qui n'attend que le moment d'être mis sur un texte qui lui soit familier pour se montrer avec tous ses avantages, une fois le robinet ouvert, il fit sur tous les grands noms de son prétendu pays d'une telle abondance d'érudition et d'une telle pertinence, donna tant de détails circonstanciés, raconta tant d'anecdotes curieuses et secrètes, notamment dans l'histoire du fameux coup d'Etat par lequel, en 1772, Gustave III avait émancipé sa couronne ; il fut si précis et si intéressant, qu'en sortant de table, Emile Blondet dit à Bixiou :

— J'étais comme toi : un autre étranger, de la main de cette entrepreneuse de mariages, m'avait d'abord paru suspect ; mais, outre que le dîner était vraiment princier, cet homme sait sa cour de Suède comme il est impossible de l'apprendre dans les livres. C'est décidément un homme très bien né, et, si l'on était de loisir, il y aurait une brochure pleine d'intérêt à faire avec tout ce qu'il nous a conté.

Un peu après le café pris, sir Francis Drake, Ventrin et Desroches passèrent dans une pièce voisine du salon, où furent discutés l'acte de la commandite et l'engagement de la prima donna. Toutes les choses arrêtées, Ventrin vint prendre la dame pour apposer sa signature.

— C'est un fin retard, dit Desroches à Bixiou en sortant de la conférence. Il doit être colossalement riche, il a compté à l'Anglais, séance tenante, cent mille dans en billets de banque, et, comme je voulais faire insérer dans l'engagement un article un peu raide relativement au payement des appointements que sir Francis Drake n'a pas la réputation, comme dit Léon de Lora, de payer rubis sur l'ongle, notre gentilhomme s'est opposé à l'expression écrite de cette défiance, d'où je conclus qu'il n'a rien obtenu encore de la belle Italienne, et qu'il n'est pas fâché, par un arrière de solde, de la tenir dans sa dépendance.

(*A suivre*).

— M. Franceschi Hyppolyte-François-Antoine, sous-lieutenant au 1e régiment de tirailleurs tonkinois, est promu au grade de lieutenant.

— M. Au omarchi Pierre est nommé gusteur sémaphorique.

Bulletin Financier

Paris, le 14 mars 1903.

La liquidation de quinzaine s'effectue facilement et le marché reste calme. Notre 3 0/0 se négocie à 98.87, ex-coupon. L'Extérieure finit à 92 fin, le Serbe à 69 est tenu à 70.40.

Le Crédit Lyonnais met à l'ordre du jour une émission de 250 000 actions de cet établissement, à partir du 25 courant, et l'Assemblée générale aura lieu le 8 avril.

Sur le marché en banque l'action Rio-Tinto finit en hausse à 1745. Les Mines de Ribas reviennent à 1135. L'obligation 6 0/0 Grand-Central tient bien à 345 ainsi que l'action Messageries Françaises de Madagascar à 98. La Kimberley se traite à 36.50, le Gold Fields à 14.50. Poussée par la hausse de l'étain, Chatsworth monte à 62 fr.

L'assemblée générale extraordinaire de la Consolidated Goldfields Ivory, tenue jeudi dernier à Londres, a approuvé les conventions passées avec la New Austral Company, voté l'augmentation du capital, et autorisé le Conseil à transformer la Compagnie en une Société nouvelle.

Il nous des Chemins Français.

Nos Exportations

Relevé des marchandises exportées pendant le mois de février 1903, de Bastia à Marseille, par la Compagnie des services postaux :

Marchandises	Poids Tonnes	Valeur Francs
Bois de bois	12	900
Autres bois	114	2.850
Acide gallique	60	9.000
Charbon de bois	200	16.000
Châtaignes et farine	17	3.000
Fromages	23	27.000
Liège et bouchons	17	5.000
Os et cornes	6	600
Poissons frais	9	12.000
Gibier	0.100	200
Légumes frais	27	2.000
Vins et liqueurs	18	6.000
Lupins	85	7.500
Fruits secs	2	1.000
Eau minérale	12	3.000
Pâtes alimentaires	0.600	1.200
Soie grège	0.340	10.000
Peaux préparées et brut.	9	6.000
Autres	60	11.000
Total	701.740	120.900
Pendant ce même mois la valeur des échanges s'est élevée à 130 000 fr. pour 700 000 kilos de marchandises, soit une moyenne estimative de 0 18 le kilogramme.		
Report de janvier	980	155.000
Mois de février	700	130.000
Total	1.680	285.000

SYNDICAT DES MÉDECINS

Jeudi soir a eu lieu, à l'hôtel du France, le banquet annuel du Syndicat des médecins de la ville. Le menu, des plus délicats, avait été savamment préparé. Le voici :

Potage Longchamp
Suprême de nouilles Camerani
Pompadour de soles à l'Irlandaise
Croustades de merles sauce biche au bois
Asperges crème Hollandaise
Chapon rôti
Bombe Pasteur
Desserts
Vins fins, Moët et Chandon

Au dessert, M. le docteur Jean-Baptiste Agostini, président du Syndicat, a pris la parole en ces termes :

Messieurs et chers Confrères,

Dans les dîners d'hommes, — ont dit les Goncourt, — il y a une tendance à parler de l'immortalité de l'âme, au dessert. Mais, rassurez vous ; je ne vous parlerai que du Syndicat médical Bastiais, de ce qu'il est, de ce qu'il doit être. C'est, d'ailleurs, le seul thème véritablement opportun que puisse traiter devant vous celui que vous venez de placer à la tête de votre syndicat.

Permettez moi avant tout d'adresser vos remerciements et les miens au président sortant, le docteur Ramaroni, qui, pendant tout d'années, nous a donné — sans compter — son temps et sa peine et a dirigé notre association avec le tact exquis et la parfaite correction que vous savez ; nos remerciements encore à notre secrétaire sortant, le docteur Pitti-Ferrandi, qui a rempli si rapporté allégrement la tâche la plus lourde et la plus absorbante ; et toutes nos félicitations à notre très sympathique et très distingué confrère le docteur Thiers, notre trésorier perpétuel, qui s'acquitte avec si bonne grâce de ses délicates fonctions. Et maintenant que je viens de remplir le plus agréable des devoirs en rendant un hommage mérité au dévouement, permettez-moi de vous dire quelques mots de notre Syndicat.

Ce mot de syndicat, appliqué à des médecins, est loin d'être sympathique, et dans le public on croit volontiers qu'un syndicat médical est une association de médecins n'ayant qu'un but, l'exploitation méthodique des clients. Il est pourtant bon que l'on sache que n'est précisément la corrupied de cette proposition qui est exact, et que le syndicat médical est une œuvre purement défensive, n'ayant qu'un but, celui de revendiquer les droits du médecin, celui de s'opposer à son exploitation abusive par les diverses collectivités.

En se syndiquant, les médecins n'ont fait que s'adapter aux conditions nouvelles de la vie sociale. Partout autour d'eux, on s'est armé pour la lutte, on s'est groupé, on s'est uni en vue de la défense commune ; partout s'est produit un développement extraordinaire de l'idée d'association : groupements en sociétés de secours mutuels et de prévoyance contre la maladie et le chômage ; syndicats professionnels pour la défense et l'augmentation du salaire ; coopératives d'exploitation commerciale et industrielle ; partout, dans toutes les branches de l'activité sociale, l'idée de défense commune s'est affirmée et a dominé, et l'on peut dire qu'elle est, en quelque sorte, la caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Le médecin ne pouvait pas, sous peine de déchéance, rester étranger à ce mouvement. Le syndicat médical est donc une œuvre de défense professionnelle issue des nécessités mêmes de l'organisation sociale moderne.

Mais le syndicat médical n'a pas uniquement pour but la défense des intérêts matériels de ses membres. Ne voir que le côté immédiatement utilitaire du syndicat, c'est n'en voir que le côté petit, mesquin et intéressé. Il a aussi et surtout pour but la défense de la moralité et de la dignité professionnelles. Et c'est ici qu'apparaît le rôle sympathique, le rôle bienfaisant, le rôle vraiment beau et vraiment plein de noblesse du syndicat, quand, s'élevant au dessus des questions de revendication et de droit, il apprend aux médecins à se grouper, à s'unir, à se fréquenter, à se mieux connaître et à s'apprécier davantage ; quand il nous apprend à être meilleurs, les uns pour les autres, à être moins égoïstes et plus soucieux de notre dignité ; quand il veille au maintien de rôle social élevé du corps médical, au maintien et au relèvement du niveau moral professionnel.

Messieurs, depuis la fondation de notre syndicat, on n'assiste plus dans notre ville, à ce spectacle lamentable de médecins se succédant — clandestinement — à quelques heures d'intervalle, au chevet du même malade, infirmant des diagnostics, blâmant des prescriptions, conseillant les choses les plus contradictoires, sans souci de la bonne confraternité, sans souci de leur dignité ni du discrédit jeté sur le corps médical tout entier.

Messieurs, le secret des bonnes relations entre confrères est dans la fréquence des contacts. Le syndicat a créé ces contacts, et depuis qu'il existe, nous avons appris à appliquer les règles d'une déontologie plus correcte, nos rapports sont devenus faciles, courtois, souvent cordiaux ; les sentiments d'union, de bonne confraternité, de solidarité se sont développés et fortifiés. Mais il importe que les liens qui nous unissent se resserrent encore et que nos haines ne soient pas des haines Lamorette. Il faut que nos rapports confraternels ne soient pas viciés par l'égoïsme que chacun porte en soi ; et par la jalousie, par l'orgueil, par la confiance plus ou moins justifiée d'un mérite particulier ou d'un savoir plus étendu ; « il faut savoir nous élever au-dessus de ces étroits sentiments personnels, au-dessus des rancunes intimes, si nous voulons rehausser dans l'estime publique cette profession médicale que nous aimons tant. Il faut enfin que nous ayons au plus haut degré le sentiment de la dignité professionnelle, ce sentiment qui condamne tout ce qui ressemble à de la réclame, toutes les compromissions honteuses, toutes les transactions vénales, toutes les sous-enchères de clientèle, si nous ne voulons pas être considérés par les familles comme des industriels, des « mortichoses, » des exploiteurs de la vie et de la mort.

Messieurs, noblesse oblige : le médecin occupe les sommets de la plus haute bienfaisance sociale ; il est parmi les grands éducateurs et les dirigeants actifs de la civilisation et du mouvement philosophique moderne ; n'est-ce pas à la Salpêtrière que Ribot a appris à décrire les maladies de la mémoire, de la volonté, de la personnalité ? Hygiéniste, il préside à l'assainissement des villes, à l'éducation des enfants ; son influence est partout ; au théâtre, les « Rempiaçants » les « Avariés sont des pièces à thèse médicale ; dans la littérature, le roman devient « expérimental et documentaire ; » on décrit des « états d'âme, » on fait des « planches d'anatomie morale, » on fait « l'histoire naturelle d'une génération, » et la critique devient une « herborisation des esprits. »

C'est vous dire combien l'idée médicale s'est diffusée et a rayonné au dehors ; qu'à aucune époque le médecin n'a tenu dans le monde une place aussi considérable qu'aujourd'hui, et que notre rôle est un rôle écrasant par les grands devoirs qu'il nous impose, par la grande culture littéraire et philosophique, et surtout par la haute culture morale qu'il comporte.

Messieurs, le corps médical bastiais, presque totalement renouvelé aujourd'hui est rajeuni, saura se mettre à la hauteur de son rôle. Il a donné déjà des preuves de sa valeur morale et scientifique. Sa valeur morale s'affirme dans les liens de solidarité qui nous unissent, dans nos rapports empreints d'une plus grande franchise, d'une plus grande cordialité. Sa valeur scientifique est incontestable : chacun de nous, pénétré de cette vérité, que la plus belle intelligence reste stérile si elle n'est fécondée par le travail, et qu'en médecine surtout, un labeur constant, un effort de chaque jour est nécessaire pour enregistrer les incessantes conquêtes de la science chacun de nous, dis je, s'efforce d'acquérir la plus grande somme de connaissance, possible, et de faire de la clinique rigoureusement scientifique.

Et plusieurs d'entre nous ont fait preuve d'une activité digne des plus grands éloges : le docteur Battesti par la création de la Ligue contre la Paludisme, et ses belles publications sur le sujet ; le docteur Pitti Ferrandi avec sa très remarquable thèse sur cette même question du Paludisme et dont on peut dire qu'il a été aussi un initiateur dans la lutte contre l'anophèle ; le docteur Ramaroni avec ses publications sur l'hygiène nosocomiale et alimentaire ; et le docteur Zaccarelli avec sa belle Histoire médicale de la ville de Bastia, qui représente un véritable traité d'hygiène.

Messieurs, permettez-moi en terminant, de saluer notre nouvel avocat M. Moretti, et de lui dire combien nous sommes heureux de le voir au milieu de nous, et combien nous lui sommes déjà reconnaissants des précieux conseils qu'il voudra bien nous donner.

Permettez-moi, enfin, de vous remercier pour le grand honneur que vous m'avez fait en me confiant la direction du syndicat médical bastiais. Votre choix n'a pas été assurément des plus heureux, car il s'est porté sur l'un de ses membres le plus ignorant des questions administratives et corporatives Mais je m'efforcerai, pendant le cycle à parcourir, de me renseigner, de me documenter et de veiller à la défense de nos droits comme à l'observation de nos devoirs.

Ceux qui, comme moi, ont eu la bonne fortune d'avoir jadis comme professeur de cinquième dans notre Lycée, le maître laborieux et distingué que fut M. Roucl, se rappelleront, non sans émotion, cette phrase souvent martelée à nos oreilles : « Je voudrais que sur le mur de cette classe, afin que vous les ayez constamment sous les yeux, fussent inscrits, en lettres d'or, ces trois mots : *Age quod agis*. Fais ce que tu fais. » Cette devise, je me suis toujours efforcé de la faire mienne, et, depuis, j'ai toujours fait avec passion ce que j'avais à faire. Et c'est avec passion que je m'occuperai du syndicat médical bastiais.

Messieurs, dans un esprit de solidarité et de fraternité, je bois au relèvement matériel et moral du syndicat, à l'union de tous les médecins dans le syndicat.

M. Moretti, avocat-conseil du Syndicat, a répondu au discours de M. Agostini dans un langage plein de finesse et de bonhomie. Il a rappelé qu'il avait été l'un des premiers pionniers de l'idée syndicale à Bastia et qu'il se trouvait très heureux d'avoir été choisi comme conseil du Syndicat des médecins.

Prévoyants de l'Avenir

Les sociétaires sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 21 mars, à 2 heures de l'après midi, à la mairie.

Ordre du jour : Création à Bastia d'une section de l'Orphelinat des Prévoyants de l'Avenir.

Nous engageons vivement tous les membres prévoyants à se rendre à la réunion. Le but de l'œuvre est des plus louables : « Soutenir l'enfance, c'est aider à la grandeur de la Patrie. » Moyennant une cotisation bien minime de 1 franc par an, au bout de trois années de sociétariat, l'avenir d'un orphelin est matériellement assuré jusqu'à l'âge de 17 ans. Les pères et mères de famille vraiment prévoyants, devraient faire partie d'une société, qui alloue, actuellement, 30 francs par mois à l'orphelin. — J. A.

UNE IMPÉRATRICE CORSE au Maroc

Corbara, 18 mars 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

La question marocaine étant toujours à l'ordre du jour, je crois intéressant de vous communiquer la traduction d'une lettre que le Sultan du Maroc, Mubey-Soliman, ancêtre de Mubey-Abdoul-el-Axis, adressait l'an VII de la République aux membres du Directoire pour recommander Vincent Franceschini, frère de Davia, impératrice.

Voici en quels termes s'exprimait ce monarque :

« Au nom de Dieu tout-puissant et miséricordieux. Il n'y a point de force et de pouvoir qui ne viennent de Dieu.

» A nos chers les grands qui composent le Directoire exécutif de la nation française. Nous vous apprenons que le porteur de la présente s'appelle Vincent Franceschini, que vous n'ignorez pas, sans doute, le degré dans lequel cet homme se trouvé lié avec nous. Nous l'estimons, nous l'aimons comme l'un de nos plus proches parents, à qui nous ne voulons que du bien, et c'est ce qui nous engage à nous intéresser si fort à lui et à lui remettre cette lettre pour vous en sa faveur, en vous faisant connaître combien nous serions charmé que vous lui accordiez tout ce qu'il désire et que vous lui donniez un emploi où il puisse être heureux. En restant toujours dans la même amitié. Salut.

» Le 23 de la lune de Hual de l'an 1213. » (10 germinal an VII de la République).

Cette pièce ne pourrait-elle pas donner à entendre que du sang corse, du sang éminemment français coule dans les veines de Mubey-Abdoul el-Axis ; je le pense.

Aussi je me fais un plaisir de vous l'adresser et j'ai l'espoir que, vu les circonstances qui se déroulent en ce moment au Maroc, vous jugerez à propos de la reproduire dans votre estimable journal.

Quant au lieu d'origine de l'impératrice Davia, on trouve dans la généalogie de la famille Franceschini de Corbara, dite *dei Turchi*, qu'elle était fille de Jacques-Marie, riche propriétaire de cette commune, et de Maria Monchi, native de Sardaigne.

La famille Franceschini dite *dei Turchi* existe encore à Corbara. Une des petites-nièces de cette impératrice, Madame Franceschini Davia, âgée de plus de quatre-vingts ans, conserve des objets ayant appartenu à ses augustes grand'tante, entr'autres un petit crucifix en nacre et des tableaux de dévotion qui, à mon avis, attestent que cette enfant de la Corse, devenue souveraine des Etats du Maroc, avait conservé, malgré son initiation à l'islamisme, les bons principes de la religion qu'elle avait reçus de ses parents. Ces objets, Madame Franceschini Davia les tient des mains mêmes de son grand'oncle Augustin, frère cadet de l'impératrice, lequel n'était retiré à Corbara après avoir passé vingt sept ans à la cour du Sultan.

On sait aussi par des documents authentiques dans quelles circonstances et à quelle époque, la petite Davia, qui n'avait alors que sept ans, fut capturée et emmenée avec sa famille au Maroc. C'est ce dont nous nous occuperons dans un autre article.

En attendant, etc.

FRANÇOIS SAVELLI.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LAMA. — M. Clementi Charles-François a été nommé greffier de la justice de paix de Lama, en remplacement de M. Clement, son frère, décédé.

OLMI CAPPELLA. — M. Franceschi Joseph-Diendonné a été nommé greffier de la justice de paix d'Olmi Cappella, en remplacement de M. Franceschi, son oncle, démissionnaire.

GRISONACCIA. — Hier, un cabriolet dont la monture était emballée dans une course folle sur la traverse du village, a failli causer de grands malheurs. En effet, des enfants au-dessous de cinq ans jouaient en ce moment sur la route et ils auraient pu être écrasés. M. Costantini Jean-Antoine, sergent d'infanterie coloniale, bravant le péril, se lança à la tête de l'animal qu'il maîtrisa. Cet intrépide marsouin sont réellement habitués à affronter le danger.

Nous signalons avec plaisir la conduite courageuse de ce sous-officier qui rentre du Tonkin, au congé de convalescence, et qui est au sein de sa famille depuis quelques jours à peine.

Nous lui adressons nos sincères et bien méritées félicitations. — Fr. BATTESTINI.

PORTOVECCHIO — Le maréchal des logis Bénard passe de la brigade de Portovecchio à celle de Bastelica.

Elections Municipales

MM. les électeurs sont prévenus que l'élection de 27 membres au Conseil municipal aura lieu le 22 mars prochain, au Palais de Justice, salle du Tribunal de Commerce, pour les électeurs du canton de Terranova, et salle du Tribunal Civil pour les électeurs du canton de Terravecchia.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

La distribution des cartes électorales se fera à la Mairie, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, vendredi et samedi aux heures de bureau, et dimanche, jour des élections, aux abords des salles de vote.

EMPLOIS réservés aux Sous-Officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après :

Ministère du commerce

Surveillant des télégraphes, MM. Ansidei Charles-André, sergent surveillant au pénitencier militaire de Bône ; Antonelli Ludovic, ex sergent au 53e, à Castello di Rostino ; Pinelli Pierre, adjudant au 61e, également classé receveur buraliste, commis ambulant aux octrois de Paris et surveillant dans une école d'agriculture

Ministère des colonies

Expéditionnaires des parquets, M. Luca, ex gendarme à la 13e légion ter. à Sartène, également classé préposé des contributions indirectes.

Commissaire de police adjoint, M. Asticci Jean-Paul, sergent major comptable à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, également classé commis ordinaire des postes et télégraphes en Algérie.

Ministère des travaux publics

Expéditionnaire, M. Angeletti Simon-François, adjudant au 85e.

Gardien de bureau, M. Alfonsi Dom-François, en adjudant au 97e, à Brustico.

Commis à la petite vitesse, MM. Sanctucci Joseph-Antoine, adjudant au 7e régiment d'infanterie coloniale ; Pumaroli Paul, adjudant au 8e régiment d'infanterie coloniale, également classé commis d'exploitation des postes et télégraphes et préposé des contributions indirectes.

Surveillant des chemins de fer, M. Casanova Pierre Chrysologue, adjudant au 17e.

Préfecture de la Seine

Commis expéditionnaire, MM. Pajanacci Jean-Dominique, adjudant au 4e ; Bosco Marius-Joseph, adjudant au 11e ; Graziani Paul-Joseph, adjudant au 111e ; Historl Charles Laurent, adjudant au 175e ; Garelli François-Marie, ex adjudant à la 15e section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Vincennes.

Gardien de bureau, MM. Frambolacci Jean-Baptiste, adjudant au 8e, également classé gardien de bureau au ministère de l'instruction publique ; Arlotti Charles-Eustache, ex adjudant au 90e, également classé surveillant à la Bourse du travail ; Semini Dominique François, ex sergent à l'atelier de travaux publics d'Orléansville.

(A suivre).

Grand Café Andreani A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 20 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9.2 à midi, + 15.2 ; 2 heures du soir + 13.4. Maxima, + 15.7. Minima, + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin, 775 mm. midi, 775 mm. 6 heures du soir, 774 mm.

Vent. — Dans le matinée, calme.

Dans l'après-midi, N.-N.-E. frais.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Routes forestières

Le ministre des travaux publics a ouvert à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées un crédit de 25.000 francs, applicable à la construction des routes forestières de la Corse.

∴

L'Aspic

On nous prie d'annoncer que l'*Aspic* qui devait paraître aujourd'hui, ne paraîtra que jeudi prochain, complètement transformé.

∴

Un œuf utile

Les vacances de Pâques approchent, et, avec elles, le souci du cadeau à offrir, car l'usage persiste d'offrir ou souvenir aux enfants de son entourage.

Pour une jeune fille, le cadeau le plus agréable qu'on puisse offrir est un abonnement à l'une des quatre éditions de la *Mode Illustrée*, dont le prix varie entre 12 et 24 francs, ce qui le met à la portée de toutes les bourses.

Demander un numéro spécimen gratuit au Gérant, 56, rue Jacob, à Paris.

∴

Prix de boisson

Ils étaient deux qui, le jour de Saint-Joseph, à la montée de la Filippina, furent rencontrés, par l'agent Paoletti, dans un état d'ébriété avancée. L'un d'eux, O. D., journalier, âgé de 52 ans, un couteau ouvert, avait juré d'exterminer tous les agents. L'agent Paoletti n'hésita pas à se saisir de O. D., et comme la résistance de ce dernier était grande, il a fallu l'intervention d'un soldat pour le conduire au poste où il a passé la nuit. L'autre avait trouvé moyen de s'enfuir.

∴

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30 boulevard Paoli, Bastia.

∴

Mauvaise habitude

Malgré les avis de l'autorité municipale, nos ménagères persistent à suspendre aux fenêtres et aux balcons le linge lavé à la maison pour le faire sécher.

C'est une vieille habitude que l'on retrouve non seulement dans les vieux quartiers, mais même dans les nouveaux, et surtout du côté de la gare et du port-neuf. Eh bien, au risque de déplaire à nos ménagères qui croient ne gêner personne en étalant ainsi leur linge au soleil, nous sommes obligé de leur dire que les principes de l'hygiène publique condamnent cette façon de procéder et la déclarent très compromettante pour la salubrité de la Ville.

Ce n'est donc pas uniquement au point de vue de l'aspect de la ville que nous engageons les ménagères à se soumettre aux recommandations municipales, mais surtout pour la santé publique qui intéresse directement toute la population, grande et petite, riches et pauvres, car lorsqu'une épidémie se déclare, elle atteint tout le monde.

∴

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés soulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

∴

A louer

On demande à louer un appartement de une à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement au premier étage, Place Saint-Nicolas. S'adresser au bureau du journal.

∴

Au Port

Le brick goélette français *Emile*, capitaine Le Gaouyat, est arrivé d'Ajaccio, chargé de traverses.

— Le vapeur *Cipro*, capitaine Tanca, est arrivé de Livourne avec 13 passagers et marchandises diverses.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Merlin, est arrivé de Marseille avec 40 passagers et 203 tonnes.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Armand, est arrivé de Livourne avec 5 passagers.

PÉTAOLE ÉPURÉ
à 7 sous le litre
Vin rouge de propriétaire
à 5 sous le litre
Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

Bourse de Paris

	19 mars.	20 mars
Rente 3 p. 0/0 anciens	99.40	99.30
— 3 p. 0/0 amortis.	99.90	99.80

Dépêches de Nuit

Nouvelles Militaires

Légion d'honneur

Infanterie

Sont inscrits sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, en 1903, avec le classement ci-après :

MM.

6. Arrieu, lieutenant au 163e,
33. de Lecger-Camolong, chef de bataillon au 163e.
168. Astrue, capitaine adjudant-major au 163e.
201. Bauchetet, capitaine au 163e.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La bibliothèque de Gaston Paris

Le ministre de l'instruction publique a communiqué une lettre de la marquise Arconati-Visconti, offrant, sous certaines conditions, de donner à l'Etat la Bibliothèque de M. Gaston Paris.

L'investiture des Evêques

Le président du Conseil a annoncé qu'à l'occasion de la discussion du budget des cultes, il prononcerait, demain, au Sénat, un grand discours sur la question de l'investiture des évêques.

Le président du Conseil demandera que l'examen des dépenses commence par le budget des Cultes, car il désire s'expliquer immédiatement à cet égard, pour pouvoir retourner à la Chambre suivre la discussion sur les congrégations.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

La situation s'aggrave

Une dépêche de Tanger annonce que la situation s'est tellement aggravée, que le gouvernement décline toute responsabilité pour la sécurité des étrangers voyageant dans l'intérieur.

La puissante tribu des Ait-Legrochen s'est ralliée au prétendant.

En outre, une certaine effervescence règne parmi les tribus montagnardes de la région d'Ouezan.

Enfin les tribus voisines de Mequinez se sont révoltées de nouveau. Elles pillent les convois de marchandises qui traversent leur territoire.

EN HONGRIE

Anniversaire de la mort de Kossuth

On télégraphie de Budapesth qu'à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Kossuth, les étudiants se sont livrés à de bruyantes manifestations.

Ils ont, tout d'abord, arboré sur l'Université des drapeaux ornés de crêpe, puis ils ont obligé les professeurs à suspendre leurs cours, et ont enfin lancé des pierres aux agents de la police, qui avaient été requis pour le maintien de l'ordre.

Plusieurs agents ont été blessés.

On a arrêté un certain nombre d'étudiants.

EN BAVIÈRE

Tentative de Suicide de la princesse de Saxe

On télégraphie de Lindau au *Petit Parisien* que la princesse Louise de Saxe a tenté de se suicider.

EN PORTUGAL

L'assaut des maîtres français et italien

On télégraphie de Lisbonne que dans l'assaut qui a eu lieu entre MM. Mérignac et Pini, M. Mérignac a été légèrement blessé à l'aine gauche.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Gotteron, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Les Incompatibilités

M. Le Provost de Launay dépose une proposition de loi tendant à déclarer incompatibles les fonctions sénatoriales ou législatives avec une fonction judiciaire.

LE BUDGET

Discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1903.

M. Girault

présente quelques observations sur la situation faite au Sénat par le vote tardif du budget par la Chambre des députés, ce qui constitue presque une atteinte aux droits du Sénat, car il se trouve moralement obligé de hâter l'examen des dépenses et des recettes pour ne pas rendre nécessaire le vote de nouveaux douzièmes provisoires. Il importe que cet état de chose ne se renouvelle plus, pour la dignité de la République et pour la libre et complète discussion des divers chapitres du budget.

L'orateur critique ensuite la politique financière et prie, en terminant, la Chambre de voter l'impôt proportionnel.

M. Hugot

regrette la réglementation à laquelle sont soumis les bouilleurs de cru ; il demande un impôt sur les valeurs étrangères et les créances hypothécaires. Enfin, il insiste sur la nécessité de réaliser des économies dans les budgets de la guerre et de la marine. Il est formellement opposé à tout emprunt ou impôt nouveau.

M. Dubost

rapporteur général, fait l'exposé de la situation financière et déclare qu'il faut maintenir les dépenses au-dessous des recettes. Il faut tenir compte des périodes de diminution des recettes et éviter l'emprunt. Par exemple des réformes s'imposent, mais l'administration est pas trop contrariée, et c'est là le grand empêchement.

L'orateur soutient ensuite que les régimes monarchiques qui ont précédé la République, sont la cause de la mauvaise situation financière du pays.

Le rapporteur général critique le budget de la guerre, en ce qui concerne les marchés et main d'œuvre. L'orateur insiste surtout au sujet des réformes sérieuses à introduire dans les finances, sans cela, aucune amélioration n'est possible.

Le Ministre des finances

déclare qu'il ne veut pas faire d'emprunt, mais il ne lui paraît pas possible d'améliorer la situation financière, sans recourir à la création d'impôts nouveau. Il est, en effet, matériellement impossible que l'équilibre du budget de 1904 puisse être réalisé sans de nouveaux impôts.

Le ministre rappelle les mesures qu'il a proposées et les modifications introduites par la Chambre des députés. Une période de recueillement est indispensable.

La discussion générale est close.

Proposition de Launay

Le Sénat renvoie à la commission d'initiative parlementaire la proposition déposée, au début de la séance, par M. Le Provost de Launay.

Motion Delpech

M. Delpech présente une motion tendant à la nomination d'une commission chargée de rechercher les réformes utiles et les économies réalisables dans le budget de 1904.

Cette motion est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

Séance demain.

Etat Civil

NAISSANCES

Carlotti Angèle-Annonciade. — Paoli Joseph-Raphaël-Paul-François-Eugène-Jean.

DÉCÈS.

Marguerite Augusta, 35 jours, de Bastia.
Massimi Dominique, 43 mois, de Bastia.
Leonardi Ursule, célibataire, 44 ans, de Pietroja (Italie).
Maistale Marie, veuve, 84 ans, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Joseph de Montera ; M. Hyacinthe de Montera, avocat, ancien magistrat, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Hyacinthe de Montera, étudiant en droit, Mme Hyacinthe de Montera, née Battestini et leur fille ; Mlles Catherine et Félicie de Montera ; MM. Louis et Pierre de Montera ; Mme veuve Périnetti Casanova ; M. Laurent Casanova, commis d'ordre à Paris ; M. Jacques Nibbi, conducteur principal des ponts et chaussées au Kasser, Mme Jacques Nibbi et leurs enfants ; M. Ange Bastelli, principal de collège de Corte, Mme Ange Bastelli et leur fille ; M. Toussaint Casanova, conducteur du bureau central des chemins de fer à Gafsa (Tunisie) ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

M. Joseph-Louis de Montera

Ancien, ancien balonnier

leur époux, fils, père, beau-père, grand'père, parent et ami, décédé à Gafsa, dans la 67e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise, le 20 mars 1903, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui 21 mars 1903, à 3 heures de relevée.

L'inhumation aura lieu à Corte.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Veuve Jacques-Emile Ajaccio ; M. Joseph Ajaccio, avocat à la Cour d'appel ; M. Jean-Baptiste Ajaccio, receveur de l'enregistrement ; M. Paul Ajaccio ;

M. Jean-Jacques Ajaccio, président de la Chambre de Commerce, chevalier de la Légion d'honneur,

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jacques-Emile Ajaccio

Négociant

Ancien juge au Tribunal de Commerce

leur époux, père et petit-neveu.

Un avis ultérieur fera connaître le jour et l'heure des obsèques.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur
avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

Aux ménagères des villes ET DE L'INTÉRIEUR DE LA CORSE

Personne n'ignore plus que vous achetez pour huile d'olive des huiles industrielles venant de Marseille (qui doivent même naître à la santé). Si vous en voulez pures d'olive, garanties et surfines, adressez-vous directement au propriétaire, pour le gros et demi gros, à M. Lazzaiai-Fabrizi, à Costa par Belgodère.

Prix 1.20 le litre franco par tont. Pour échantillons et détail à Bastia, rue Miot, 1, au 3me, maison Flach, chez M. Castellini.

Pour le gros, délai de paiement aux personnes connues.

Divers envois de ces huiles faits sur le continent et à Paris ont été appréciées.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très favorables.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0.40 et 0.50 le litre,
EN DEMI-GROS 0.35 et 0.40 le litre.

VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0.60 la bouteille,
EN FIASCHI n'ITALIE 1 fr. 25 le flasco.
Vers à prendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de Mme M.-H. Bey, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en quatre de 6 à 12 bouteilles, en demi-journée, en ville, en banlieue et en demi-heure au choix du client.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 20 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.
Pour fret s'adresser à
Arthur E. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES et SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1f 60 la Boîte de Cigarettes ou Papier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseau artificiel.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Cet Avis tient lieu de circulaire.
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Colonies Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
Dépositaire pour l'Exportation, S. CAUGLI Fils, 48, rue de la République, Marseille.

SYPHILIS

VIN FÉBRIFUGE
M. HALETTI
Seul dépôt pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

L'Absinthe CUSENIER Oxygénée
C'est ma santé
APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
31 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Siège Soc. Boulevard Ornano, Paris.

Malades! 800 000
Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie des Pyrénées*. Dépositaire : Sam Dreyfus, angle des rues Mint et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

25 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
La Seule Véritable
Exiger les Initiations
PRÉSERVATIF contre les EPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger la marque DE RICQLÈS

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT
Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

Géographie Pittoresque
et Monumentale
de la France

Sous ce titre, paraît, illustrée en noir et en couleurs, une publication de grand luxe, d'un format commode et d'un prix modique, consacrée à la description de la France par Départements.

C'est uniquement à la photographie que la Géographie pittoresque et monumentale de la France demandera ses illustrations. Ce sont d'ailleurs les seuls procédés dérivés de la photographie qui peuvent satisfaire le besoin intense de vérité qui caractérise notre époque. Monuments, ruines, costumes, objets d'art, pièces remarquables de nos musées, sites pittoresques, reviendront sous les yeux des lecteurs ainsi que les spécimens des industries qui ont porté au loin la renommée de la France.

Quant au texte il comprend pour chaque département une étude générale du sol (orographie et hydrographie), l'histoire abrégée des événements accomplis sur son territoire, un tableau résumé de l'agriculture et de l'industrie, les divisions administratives, la description très complète des villes (préfectures, sous préfectures, villes et bourg importants), la liste de tous les monuments historiques classés et de toutes les curiosités intéressantes, les particularités des mœurs et des coutumes, le tout accompagné d'une carte dressée spécialement pour cette publication.

Il paraît chaque semaine, au prix de 60 centimes, une livraison sous couverture, comportant 16 pages du format in-8o jésus et renfermant, outre quatre grandes illustrations en couleurs, des illustrations en noir presque à chaque page. Suivant l'importance du département que ou plusieurs livraisons lui seront consacrées : en outre, chaque département aura sa Carte spéciale dressée et gravée avec le plus grand soin. L'ouvrage formera 200 livraisons, soit 5 volumes de 40 livraisons chacun.

En vente chez Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

AVIS

M. Bruschini a l'*honneur de prévenir* le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 27.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albaret, peintre-photographe, villa Geccoui, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portraits sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

25e ANNÉE — DIMANCHE 22 MARS 1903 — N° 70

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Union Postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00139
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Catherine Adorna
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 35 m. — Coucher, 5 h. 45 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Victorien

21 Mars

Élections Municipales
du 22 Mars 1903
LISTE MUNICIPALE
de Défense des intérêts Bastiais

Gaudin Auguste, ancien maire, c. s.
Confortini J.-B., propriétaire, c. s.
de Carolis J.-B., anc. 1er adj., c. s.
Stretti Tous., entrep. des pond., c. s.
Gregori Jacques, banquier, c. s.
Decori Charles, avocat, c. s.
Valentini Ant., docteur en méd., c. s.
Dapelo Lucien, anc. 2e adjoint, c. s.
Puccinelli E., cond. des p. et ch., c. s.
Ramelli Louis, rentier, c. s.
Gentil Louis, pharmacien, c. s.
Lota Ernest, avocat, c. s.
Zaccarelli Pascal, doct. en méd., c. s.
Bronzini Barth., ingénieur civ., c. s.
Valery Augustin, négociant, c. s.
Giordani Louis, notaire, c. s.
Dané Dominique, pharmacien, c. s.
Nicolai Pierre-Paul, médecin, c. s.
Balbi Toussaint, propriétaire, c. s.
Sisco Tito, capitaine en retr., c. s.
Scampucci Hyacinthe, nég., c. s.
Sisco Louis, négociant, c. s.
Benelli Georges, docteur en médec.
Damei Etienne, propriétaire.
Nardini Louis, avocat.
Nivaggioli Joseph, avocat.
Thiers Sauveur, négociant.

Les Curiosités de la Semaine

Pendant le dernier voyage de la *Campania*, un cas extraordinaire s'est présenté qui a étonné les médecins qui l'ont vu. Un jeune Suédois de *dix sept ans*, Nich Andersen, peu après que la *Campania* eut quitté Hambourg, fut pris d'un malaise qui rendit les médecins du bord perplexes. Il avait des quintes de toux effroyables et des douleurs d'estomac terribles. Aucun remède n'agissait sur son mal, et il fut entre la vie et la mort pendant toute la traversée.

Lorsque la commission sanitaire monta à bord pour passer la visite des passagers de troisième, le jeune Suédois fut pris devant eux d'une quinte qui le courbait en deux, puis après un violent effort une anguille frétillante, longue de 60 pouces, lui sortit de la bouche. On se perd en conjectures sur ce cas bizarre ; on suppose que le jeune homme aura avalé en buvant de l'eau d'un étang une petite anguille qui se sera développée dans son estomac.

On a cambriolé l'aveugle du pont des Arts. Pendant qu'il tendait sa sébile aux passants, un audacieux malfaiteur s'introduisait dans son domicile et lui volait une liasse de titres, obligations du Foncier, Bon de la Presse, etc. Le volé est bien joué. Il se consolerait à la rigueur de la mésaventure, en se disant que la charité passagère lui vaudra au retour de la Fortune, aveugle comme lui. Mais ce qu'il regrette, c'est une collection de médailles à laquelle il tenait beaucoup. Notre aveugle était, en effet, un numismate distingué. — Mes pauvres médailles ! disait-il, au juge d'instruction, M. Boordiaux, qui recevait sa plainte. Ah ! si j'arrive jamais à tenir le voleur. Et, subitement fiévreux, l'aveugle ajouta sur un ton d'extrême menace : — *Je ne le vois pas blanc.*

Les journaux mondains d'outre-Atlantique parlent beaucoup en ce moment d'un *enlèvement* sensationnel, suivi de mariage, qui a eu pour théâtre la ville de Torrington, dans le Connecticut, et pour acteurs principaux une fillette de quinze ans, miss Daisy Dutcher, et un tout petit jeune homme encore en culottes courtes, master Willie Falk, âgé de seize ans à peine. Tous deux auraient, pour la première fois, dansé ensemble, chez des amis communs, le boston ou le cake-walk, il y a quelques semaines et, comme en Amérique les choses du sentiment se traitent aussi vite que les affaires, Roméo et Juliette s'étaient tout de suite jeté un amour éternel.

Huit jours après, Willie Falk recevait un matin, en allant au collège, le billet suivant : « Arrangez-vous pour m'enlever demain soir ; nous partirons aussitôt pour Brewster, où *le révérend J. Charles, un ami* de ma famille, consent à nous marier. » Signé : « Daisy. » Et il fut fait comme c'était convenu. Au jour dit, le jeune Roméo enlevait, non pas en automobile, mais dans l'express de New-York, sa Juliette de quinze ans et l'épousait le lendemain à Brewster, où, depuis lors, on règle avec la loi américaine, ils filent le plus parfait amour. Les parents, tout d'abord abasourdis, viennent d'envoyer, avec leur consentement posthume, de forts subsides aux deux transfuges.

C'est M. Wallon, doyen d'élection de l'Institut, qui, par suite de la mort de M. Legouvé, en devient aussi le doyen d'âge. Ex-membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en 1830, M. Wallon est actuellement dans sa quatre-vingt-onzième année. Il est aussi le doyen du Parlement, où il représenta, dès 1849, le département du Nord.

A l'Académie Française, le doyen, par rang d'âge, sera M. Edmond Rousse. Le célèbre avocat est né en 1816. Il a donc, aujourd'hui, quatre-vingt-sept ans. Il fut élu en 1880. Le doyen, par ordre d'élection, sera M. Emile Ollivier, le dernier des élus de l'Empire. M. Emile Ollivier entra à l'Académie en 1870. Il est âgé, aujourd'hui, de soixante-*dix-huit ans*, et *son discours de* réception ne fut jamais prononcé. Ajoutons, pour mémoire, que les deux plus jeunes académiciens sont M. Edmond Rostand, né en 1868, et M. Henri Lavedan, né en 1859.

Une grève bien singulière menace le Parlement autrichien : la grève des journalistes parlementaires ! La Commission du règlement de la Chambre s'est réunie, ces jours-ci, pour délibérer sur une proposition du directeur des archives, M. Kupka, tendant à restreindre la liberté de mouvements des journalistes parlementaires. Ceux-ci se sont aussitôt concertés et ont signifié au président de la Chambre, dans une adresse en bonne et due forme, qu'ils se mettraient immédiatement en grève si les propositions de M. Kupka étaient acceptées.

Comme leur ennemi, M. Kupka, est, paraît-il, commanditaire du restaurant de la Chambre, les journalistes, *ont, en même temps*, décidé de boycotter ce fermier, et déjà la salle à manger des journalistes est restée vide, bien que le fermier, pour parer le coup, ait jugé utile de baisser le prix de ses consommations.

PIPELET.

Elections Municipales

MM. les électeurs sont prévenus que l'élection de 27 membres au Conseil municipal aura lieu le 22 mars prochain, au Palais de Justice, salle du Tribunal de Commerce, pour les électeurs du canton de Terranova, et salle du Tribunal Civil pour les électeurs du canton de Terravecchia.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

La distribution des cartes électorales se fera aux abords des salles de vote.

MUSIQUE MILITAIRE
PLACE SAINT-NICOLAS
Programme du 22 mars à 2 h. 1/2

1. Salut Lointain, Doring.
2. Le Chant du cygne, Parès.
3. Bouquet de Valses, Bosc.
4. La Fille de Mme Angot, Lecocq.
5. Charmante, (mazurka).

Le Chef de Musique, C. MOLINERI.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

22 mars 1879. — M. Léonard Limperani, ancien député de la Corse à l'Assemblée Nationale de 1870, est installé en qualité de procureur général près la Cour d'appel de Bastia.

M. Limperani est le troisième magistrat Corse qui ait dirigé l'action publique dans son pays.

Le gouvernement en la mettant à la tête de notre *parquet général*, abandonnait à la Corse la direction d'elle même et lui donnait « dans la personne d'un de ses plus nobles enfants, le témoignage de la confiance qu'il met désormais dans son bon sens et dans sa sagesse. »

Port Saint Nicolas

Bastia, 20 mars 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Vous avez publié dernièrement plusieurs lettres, de personnes intéressées dans le commerce du port, démontrant d'une manière pratique l'insuffisance d'abri et de place à quai pour les navires, soit en relâche, soit sous charge ou ayant à décharger des marchandises.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour vos lecteurs de connaître mon opinion, basée sur l'expérience, à propos de la question de l'aménagement du port neuf de Bastia pour le commerce actuel et futur.

Un port devrait offrir tout au moins les avantages suivants :

1° Un abri sûr, par tous les temps, aux navires de tout tonnage qui sont dans la nécessité de relâcher pour une cause quelconque, sans que leur présence dans le port puisse gêner les opérations commerciales des autres navires.

2° Les moyens pour ces navires en relâche de faire du charbon et de l'eau dans les conditions ordinaires.

3° Avoir toujours à la disposition des vapeurs du service postal des places où ils pourront opérer promptement l'embarquement et le débarquement de passagers et de marchandises.

4° Avoir toujours des places où les navires à voiles pourront faire leurs opérations, toujours lentes, d'embarquement et de débarquement, sans gêner celles, nécessairement rapides, des vapeurs, et sans *être gênés* par eux.

5° Pourvoir aux besoins des vapeurs de tout pavillon venant opérer dans le port suivant les besoins du commerce local.

Quelle est l'importance du mouvement à prévoir dans le port de Bastia ?

A. — Pour les navires en relâche on peut se baser sur la moyenne des années précédentes en tenant compte des dimensions qui, de toutes parts, lui étaient prodigués. Habitué aux amours-propres forcenés et aux insolentes prétentions des moindres roitelets de théâtre, tout ce monde de journalistes ne revenait pas de l'humilité et de la simplesse de cette impératrice, parvenant tout étonnée de l'effet qu'elle avait produit.

Par quelques paroles adroitement jetées, avant qu'on *se* séparât, à chacun de *ces* grands hommes, et par une carte que le lendemain il eut soin de faire remettre à leurs domiciles, le comte Halphertius, pour le premier moment de moins, assura à sa protégée un chœur d'admiration qui devait retentir au delà de la Manche et devenir presque l'équivalent d'un brillant début au Théâtre Italien de Paris.

Le départ de la signora sans plus de délai, demeura fixé au lendemain : il fut convenu qu'elle partirait dans la compagnie de sir Francis Drake. Pour rompre le tête-à-tête, la Saint Estève avait eu la précaution d'arrêter une femme de chambre, et, contre son usage quand elle se mêlait de domestiques, elle avait eu soin de la choisir honnête.

Le comte Halphertius donna de ses intentions démonstration un témoignage qui fut vivement apprécié : il annonça, ce qui était vrai, que ses affaires le retenaient à Paris, se réservant, s'il était assez heureux pour les avoir terminées avant un mois ou six semaines, de faire une échappée vers Londres, afin d'aller jouir du triomphe qui, pour lui, ne faisait plus un doute et dont il se félicitait d'avoir pu être l'organisateur et l'instrument.

Quelques jours avant le départ de la Luigia, le paquebot de Boulogne conduisait en Angleterre un autre personnage de cette histoire.

Une fois mis en courant du lieu où il pourrait faire parvenir à Sallenauve des renseignements qu'il jugeait d'une extrême urgence, Jacques Bricheteau n'avait plus songé à lui écrire ; il avait trouvé plus sûr et plus simple d'aller conférer avec lui. Arrivé à Londres, le voyageur fut assez surpris d'apprendre qu'Haswel était l'une des plus célèbres maisons de fous des trois royaumes.

(*A suivre*).

ALAMBICS DEROY
Constructeur à la retraite de la maison Boudinon de Cro
DEROY Fils Aîné
71 1/2 r. du Chemin, PARIS

108 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Et tes honoraires ! dit Bixiou, ta-t-il parlé de quelque chose ? J'ai dit à la Saint Estève que des gens d'affaires de ton importance ne se dérangeaient pas pour la soupe et le bouilli, et qu'il fallait du persil autour.

— Tiens ! dit Desroches en tirant de sa poche une boîte en or de forme oblongue et très richement ciselée. Tout à l'heure, pendant que je lisais les notes, ayant remarqué que j'avais placé près de moi, sur la table, un tabatière en corne d'Irlande, qui vaut bien dix francs, notre homme m'interrompit pour me prier de la lui passer. Quand j'eus terminé la lecture, je voulus prendre une prise, et, à la place de ma boîte, qui avait disparu, je trouvai ce bijou.

— Ma tante, dit Bixiou, prêterait dessus trois ou quatre cents francs, ce qui suppose une valeur d'un billet de mille.

— Comme je me récriais, continua Desroches, sur cette substitution : « C'est moi, me répondit gaiement notre homme, qui gagne au change ; je possède maintenant une relique, la tabatière du Napoléon des scènes. »

— C'est très gentilhomme, remarqua Bixiou, et, s'il plaît à Dieu et à la Saint-Estève, je cultiverai cette connaissance... Hein ! dis donc, si *je faisais* sa charge dans un des prochains numéros du Charivari ?

— Il faudrait savoir, répond Desroches, s'il a l'esprit assez français pour être charmé de se voir en caricature.

A ce moment, un accord de piano annonça que la signora Luigia allait paraître sur la brèche. Elle chanta la romance du Saule avec une profondeur d'expression qui émut toute l'assistance, bien que l'épreuve eût lieu devant un aréopage de joueurs occupés à digérer un dîner où personne ne s'était beaucoup ménagé. Emile Blondet, qui passait plutôt pour un penseur politique que pour un homme d'imagination, fut surpris, dans l'entraînement de son enthousiasme, à battre la mesure ; il est vrai de dire qu'il la battait à faux mais l'émotion n'en était pas moins constatée. Le marquis fini, Félicien Vernou et Lousteau allant à sir Francis-Drake, lui disent avec un semblant d'indignation fait pour flatter à la fois son habileté et ses espérances de directeur :

— Il faut que vous soyez un grand misérable ! avoir engagé un talent pareil pour cinquante mille francs, un morceau de pain !

La Luigia chanta encore un air de la *Nina*, de Paesiello, et, dans ce personnage si vivement accentué, elle révéla un talent de comédienne qui ne le cédait en rien à son talent de cantatrice.

— Elle m'a fait peur ! dit tout bas le Saint-Estève à Vautrin : j'ai cru la fille à Peyrade.

Allusion à une épouvantable histoire accessoire à celle du banquier Nucingen, et dans laquelle cette terrible joueuse avait joué le principal rôle ; où elle avait rendu fille une malheureuse créature, en la faisant, par une atroce vengeance, contaire dans un lieu de prostitution. (*Voir Splendeurs et Misères des courtisanes*).

Ce qui complèta le succès de la Luigia et lui devint, auprès de ses juges, une singulière recommandation, ce fut sa modestie et une sorte d'ignorance où elle restait de son prodigieux talent, au milieu des éloges qui, de toutes parts, lui étaient

sions toujours croissantes des cargo-boats de tout pavillon.

B. — Pour la navigation à la voile, qui est en décroissance, on peut également se baser sur le mouvement actuel.

C. — Pour les services postaux, l'importance du mouvement en est fixée pendant quinze années.

D. — Mais pour le cas des vapeurs de tout pavillon venant opérer dans le port pour répondre aux besoins du commerce local, si ce commerce doit se développer, le mouvement de ces vapeurs doit augmenter, non seulement avec, mais avant le commerce pour le créer et puis l'encourager. L'aménagement du port devrait donc prévoir un développement croissant. Les services postaux et la navigation à la voile ne suffisant que pour les besoins du cabotage proprement dit, tandis que les autres vapeurs et navires sont les voies de communication avec le monde entier, et seule peuvent faire vivre beaucoup d'industries.

En quoi le Port Neuf de Bastia répond-il à ces besoins ?

Réflexe. — *Le Lloyd anglais* publie chaque année un livre, le *Lloyds Register*, contenant, outre les détails sur chaque navire du monde de cent tonneaux de jauge et au dessus, une courte description de chaque port du monde. C'est le dictionnaire de la navigation le plus apprécié parce qu'il est toujours à jour. Toute personne peut en prendre connaissance dans mes bureaux et dans l'édition qui paraîtra en juillet prochain, pourra lire ceci :

« Port de Bastia. — Les navires en relâche sont en danger dans le port par vents d'Ouest.

« Les navires amarrés aux nouveaux quais de rive sont en danger par vents de S. E. »

Comme agent du Lloyd je serai heureux de faire corriger ce fâcheux renseignement sur le Port de Bastia si les autorités compétentes veulent bien me démontrer que mes renseignements sont mal fondés.

Services postaux et navires à voiles. — Je n'ai pas à m'en occuper autrement que pour voir l'espace qui leur est nécessaire et savoir ensuite l'espace qui reste disponible pour la navigation non subventionnée.

Je constate qu'avec le service actuel il ne reste presque rien de disponible, et qu'à partir de l'année prochaine, avec le nouveau service postal, tant désiré et si nécessaire, il ne restera rien du tout, en supposant que la Compagnie Fraissinet continue ses services.

Si le nouveau service postal occupe les quais de rive il restera 180 mètres de quai nord, où, selon la carte, il y a 10 à 15 mètres d'eau, mais où un vapeur calant 6 m. 50 est obligé de se tenir éearté du quai.

Si le service postal occupe les quais nord, les vapeurs du commerce libre et les voiliers devront accoster les quais de rive, où il y a, selon les cartes, 6 mètres d'eau, ce qui est absolument insuffisant, — ils ne pourront y accoster qu'étant sur lest et peu chargés, et cela par beau temps.

Voici le mouvement des cargo-boats dans le port de Bastia pendant l'année 1902:

43 vapeurs anglais,
3 — allemands,
1 — italiens,
2 — français,
1 — norwégien.

54 vapeurs jaugeant 54.869 tonneaux.

Total des marchandises importées et exportées par ces vapeurs :

Importation 9.526 tonnes.
Exportation 8.472 —

17.998 tonnes.

Déjà les armateurs demandent l'assurance que place à quai sera accordée à leurs vapeurs avant de les expédier à Bastia. Il est impossible de donner cette assurance !

Dernièrement, le commandant du gros cargo boat *Eudoxe* avec marchandises pour Bastia et devant y charger, a mouillé dans l'avant-port de Gênes pendant 24 heures en attendant avis de son agent à Bastia qu'il trouverait place à quai. Cet avis étant donné, le navire fit route sur Bastia et trouva à son arrivée un autre cargo-boat, non attendu, mais arrivé quelques heures auparavant, qui occupait la place à lui destinée. Il mouilla pendant quelques heures dans le port, en perdition en cas de libeccio suivant l'avis des pilotes, puis accosta les quais de rive pour plus de sécurité, et ce ne fut que le lendemain matin, qu'il put accoster au quai nord où se trouvaient les marchandises à embarquer. « Cas exceptionnel, » me répondra-t-on. Oui, pour l'*Eudoxe*. Cela ne lui arrivera plus, car ses armateurs ont marqué à l'encre rouge le port de Bastia.

La situation est si grave que je n'hésite pas à la signaler, par la voie de votre estimable journal, aux négociants et industriels, qui ont eu profiter des occasions qui leur ont été offertes jusqu'à présent pour écouler leurs produits sur les divers marchés du monde entier.

Les vapeurs étant l'âme du commerce, les agents ou affréteurs doivent être appuyés et soutenus par les chargeurs pour obtenir les améliorations nécessaires aux opérations des navires.

Pour faire face au danger, que les chargeurs, fabricants d'extrait, exportateurs de cédrats, de minerais, importateurs de houille, de farines, de blé, de pétrole, etc., se réunissent et s'informent auprès des agents et des capitaines des vapeurs et voiliers, de leurs desiderata, s'ils veulent les voir continuer à travailler pour leur compte à des conditions à faire prospérer leur commerce. Et ayant pris connaissance de la situation qu'ils en saisissent Messieurs les membres de la Chambre de Commerce, et qu'ils les appuient dans leurs démarches pour obtenir dans le plus bref délai un port à Bastia.

Veuillez agréer, etc.

ARTHUR SOUTHWELL.

Bulletin Financier

Paris, le 17 mars 1903.

Le marché est ferme, mais sans animation. Notre 3 0/0 cote 99.42 1/2. Fonds Hirsagers calmes. Extérieure 91.80, Serbe à 0/0 79 30 Nos Grands Etablissements de Crédit conservent leurs bonnes dispositions.

En Banque, les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont à 465, soutenus par l'approche du coupon de 40 frs, qui échoit le 1er avril. L'action Messageries Françaises de Madagascar vaut 95 et 97. Le Laurium (Grec) a des tendances à la hausse et cote 95. Obligation 6 0/0 Grande 345. L'Action Privilégiée Economique Industrielle s'avance à 445 en excellentes tendances. La Kokumbo conserve un marché actif à 26.50, de même l'Ivory Consolidated Goldfields à 38 et la Gold Run à 46 50.

Le Gouvernement Canadien serait sur le point de créer une ligne transatlantique rattachant l'Europe au Canada, avec Sidney comme port d'attache. Cette décision ne peut qu'augmenter l'extension de la Cie d'Exploration et de Développement des Charbonnages du Cap-Breton, dont les propriétés sont situées près de Sidney. Aussi l'action se négocie actuellement à 420 frs avec tendance à la hausse.

Chemins Français accentuent leur reprise.

Nécrologie

M. JOSEPH-LOUIS DE MONTERA

Fils unique d'un magistrat éminent, issu d'une famille qui avait fourni tant d'hommes remarquables au clergé, à l'armée, mais surtout à la magistrature, M. Joseph-Louis de Montera était naturellement destiné au barreau et c'est vers les études du droit qu'il porta son intelligence et son activité. Doué des plus belles facultés et aidé des conseils d'un père pour lequel la jurisprudence n'avait pas de secrets, il ne tarda pas à prendre une belle place au barreau et devint un des plus brillants avocats d'assises.

Il aurait pu se créer une situation dans la magistrature, mais il était retenu au milieu de nous par ses affections de famille et son amour de sa ville natale, et il n'était pas aisé d'y trouver ce qu'il aurait pu accepter. En lui-même, il était heureux d'attendre l'entrée au barreau de son fils, et, à son tour, de l'y guider de son expérience et de ses conseils. Ses confrères, après l'avoir élu à diverses reprises membre du conseil de discipline, l'ont conféré à deux reprises les honneurs du bâtonnat.

Une infirmité était venue l'assaillir en pleine vigueur, mais son énergie et sa robuste constitution semblaient en avoir eu raison. Hélas, le mal n'était qu'assoupi, le réveil fut fatal.

Vendredi il s'éteignait doucement, à l'âge de 57 ans.

M. Joseph-Louis de Montera n'était pas seulement l'avocat brillant, si connu dans tout le tenoir. Avant l'âge de vingt ans il collaborait aux journaux judiciaires, et il faisait partie de la rédaction du *Petit Bastiais* depuis sa fondation. Mais c'est plus qu'un collaborateur que nous perdons, c'est un ami de jeune âge avec lequel, pendant plus d'un demi siècle, les rapports avaient toujours été si affectueux, si désintéressés. Ses joies étaient les nôtres et nous pressions notre part de nos peines. Excellent cœur, ami dévoué, il emporte les profonds regrets de tous ceux qui l'ont connu et par conséquent aimé.

Mais comment consoler ce vieux père auquel il devait fermer les yeux et qui a été obligé de suivre son convoi funèbre ! cette compagne dévouée et aimante qui l'a disputé jusqu'au dernier souffle à la mort haletante d'en faire sa proie !.. à ces chers enfants qui étaient sa joie et son orgueil !....

Comment sécher ces larmes qui coulent abondantes depuis tant d'heures ! Le temps seul peut le faire.

A tous ceux qui pleurent ce cher disparu nous offrons l'expression affectueuse et émue de nos douloureuses sympathies et de nos très vives condoléances.

⁂

Les obsèques ont eu lieu à 4 heures, au milieu d'un concours immense.

Sur le cercueil avait été placé la robe noire d'avocat. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les avocats de Carbuccia, Antonetti, Nivaggioli et Moretti.

M. Sébastien de Caraffa, bâtonnier, le conseil de l'Ordre et des membres du barreau conduisaient le deuil. Puis venaient M. H. de Montera père, MM. Hyacinthe et Louis de Montera, fils du défunt, entourés de leurs nombreux parents.

Dans le cortège on remarquait M. le Premier Président Colin, M. le procureur général Nogueres, presque tous les magistrats de la Cour, des tribunaux, les avoués, huissiers, etc., et de nombreux représentants des administrations.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean. A la sortie de l'église, le cortège s'est arrêté devant l'hôtel de ville; le cercueil a été placé sur une estrade, et M. de Caraffa a prononcé le discours que nous publions plus loin.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la gare. Le triple cercueil a été déposé dans l'une des salles d'attente, transformée en chapelle ardente ; il sera transféré demain à Corte, où se trouve le caveau de la famille.

Discours de M. de Caraffa

Messieurs,

Hier encore, en voyant à la barre de la Cour d'assises Me Joseph de Montera lutter pour défendre un malheureux, nous étions loin de prévoir l'affreux malheur qui est venu nous impressionner si douloureusement.

Pourtant notre confrère était déjà profondément atteint et il le disait lui-même dans cette occasion en faisant appel à la chaude et vibrante parole de l'auguste vieillard qui était assis à ses côtés.

Depuis longtemps sa santé inspirait des craintes à sa famille et à ses amis. Une maladie inexorable l'avait frappé, il y a quelques années, et, voulant mourir debout, il n'avait rien fait pour en atténuer les effets.

Au lieu de prendre le repos qu'exigeait son état, il n'en avait pas moins continué à fréquenter le Palais avec la ponctualité et l'exactitude qui avaient été la règle de toute sa vie.

Inscrit à notre barreau le 1er septembre 1873, il devait y occuper, durant près de trente ans, une des places les plus distinguées.

Dans les affaires civiles, ses connaissances juridiques, son expérience consommée, justement appréciée par les magistrats, triomphaient dans toutes les difficultés de la procédure, et, à la Cour d'assises, que d'infortunés ont dû leur salut, leur liberté au charme persuasif de sa parole élégante et facile.

Ses confrères, reconnaissant son mérite, l'élevaient, jeune encore et à deux reprises différentes, à la dignité de bâtonnier.

L'avocat laborieux était le meilleur des époux, le plus affectueux des pères, partageant son existence entre le Palais et sa famille.

Le nom que portait Me Joseph de Montera nous était cher à tous. Il nous rappelait des magistrats intègres qui ont honoré notre Tribunal et notre Cour d'appel et il se confondait avec celui de notre maître vénéré dont les années n'ont pu affaiblir le talent remarquable, l'éloquence entraînante, l'étonnante lucidité d'esprit.

Devant cette tombe qui va renfermer tant de regrets, qu'il me soit permis, au nom du Barreau, d'adresser nos respectueuses et sincères condoléances à Mme de Montera, à notre futur confrère qui remplacera parmi nous celui qui n'est plus, à ses sœurs, à ses frères éplorés.

Quant à vous, mon maître, vous dont la mort n'a pas respecté les cheveux blancs, vos convictions seules pourront vous soutenir dans cette terrible épreuve de la vie. Vous êtes de ceux qui croient en la parole du Christ. Vous avez confiance en cette divine promesse qui a bâtifié la souffrance : « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. »

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

La Mi-Carême

Sur la demande de M. Nardini, et à l'occasion de la Mi-Carême le concert militaire qui devait avoir lieu dans l'après-midi, sera donné ce soir, à 8 heures, et demie.

Il sera suivi d'une retraite aux flambeaux.

Grande bataille de confetti sur la place Saint-Nicolas.

La population bastiaise sera reconnaissante à M. le Général Gouverneur de sa nouvelle marque de bienveillance.

⁂

NOTE DE LA PLACE

A la demande de la Commission municipale et du Comité des fêtes de Bastia, le dimanche 22 mars courant, la musique du 163e rég. d'infanterie donnera son concert habituel, à 8 heures du soir, sur la Place Saint-Nicolas. Ce concert sera suivi d'une retraite aux flambeaux, pour clôturer les réjouissances publiques organisées à l'occasion du Carnaval.

Itinéraire de la retraite

Rue Abbatucci, Boulevards Paoli, du Palais, Saint-Angelo, Place d'armes, Cours des Ormeaux, Rue Saint-Charles, Jardin Public, Quais du Vieux Port, Promenade du Vieux-Port, Place Saint-Nicolas.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OCCHIATANA. — Hier ont eu lieu à Occhiatana les obsèques de la regrettée Mme Lucie Bartoli.

Une foule nombreuse et recueillie, accourue de tous les points de la Balagne, a tenu à manifester en cette triste occurrence, les sentiments de regrets que cette perte a causée. Madame Lucie Bartoli était la femme accomplie dans toute l'acception du mot. D'une bonté proverbiale, et d'une charité inépuisable, elle était réellement la Providence des déshérités ! Cour aimant et accessible à toutes les souffrances, elle a vécu modestement en faisant le bien. Nous tenons à apporter sur cette tombe notre tribut de profonde douleur, et nous prions son fils, M. Antoine Bartoli, son beau-fils, M. Orsolani, notre sympathique maire, ainsi que les familles Bacellieri, Malespina de Ville, notre ami et collaborateur M. Romulus Carli de Speloncato, que cette mort si profondément éprouvée, d'agréer toutes nos affectueuses condoléances.

⁂

ZONZA. — Une tentative de meurtre a été commise hier, à une heure de l'après-midi, dans l'auberge Cavalli.

A la suite d'une discussion, le nommé Cavalli Constantin, âgé de 18 ans, a déchargé son revolver sur le nommé Frea François, âgé de 31 ans, qui a été atteint au côté gauche. La balle a pénétré à dix centimètres au dessous et à droite du cœur.

Le meurtrier est en fuite.

APPRENEZ CE QUE VOUS NE SAVEZ PAS

Lettre d'un instituteur

De notre correspondant de St-Germain-des-Fossés.

Ils savent que nous sayons, nous avons toujours quelque chose à apprendre. Une jours dernière, je fus voir notre instituteur, M. Labouret. Il avait beaucoup souffert de rhumatismes aigus et je tenais à savoir comment il allait. M. Tabouret que je pensais trouver couché, sortait de l'école au moment où je me disposais à y entrer.

— Eh bien, lui dis-je, qu'est-ce que cela signifie ! On m'a dit que vous aviez une attaque de rhumatismes aigus, que vous ne pouviez marcher, que vous souffriez le martyre que sais-je, et je vous trouve la mine fleurie et la jambe agile !

— On ne vous a pas trompé, mais il y a une suite à tout cela qu'on ne vous a pas racontée, me dit M. Labouret. Je vais jusqu'à la poste, et si vous voulez faire route avec moi, je vais tout vous expliquer et vous apprendre ce que vous ignorez.



M. LABOURET,
Instituteur à Saint-Germain-des-Fossés

— J'ai eu une violente attaque de rhumatismes aigus c'est exact. J'ai beaucoup souffert, rien n'est plus vrai, mais j'ai été le plus fort et j'ai mis le rhumatisme en fuite.

— Racontez-moi comment vous vous y êtes pris, cela me servira à l'occasion et je pourrai conseiller votre manière de vous soigner, car vous marchez si allègrement, qu'il n'y pas le moindre doute sur votre guérison. M. Labouret avait une lettre à la main, il me tendit l'enveloppe et dit : lisez. Je lus : Messieurs Cobin et Cie, pharmaciens, Rue Bailly, Paris. L'enveloppe n'était pas fermée. M. Labouret me conseilla de lire la lettre. Il y était dit :

« Je vous informe que les pilules Pink que vous m'avez adressées, ont eu des résultats merveilleux. Les rhumatismes dont je souffrais ont complètement disparu, lors qu'ils avaient été attaqués par vos remarquables pilules Pink. Je ne manquerai pas à l'occasion d'en recommander chaudement l'emploi. » — Du moment que vous avez pris ces pilules Pink, votre guérison rapide ne me surprend plus. Ces pilules Pink sont extraordinaires, tout le monde les vante. Je connais plusieurs personnes qui s'en sont bien trouvées, les journaux en parlent tous les jours et tous les jours amènent de nouvelles guérisons.

Une idée, j'vais communiquer la lettre au journal de Joe je suis le correspondant. Vous-Pour ?

Avec plaisir, me répondit M. Labouret — Un dernier mot, le traitement des pilules Pink est-il cher ? — Mais non, me répondit M. Labouret : On trouve les pilules Pink remplaçantes les pharmacies au prix de trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes. Il est inutile de souffrir et on peut se guérir à tout moment. Voilà, fidèlement rapporté ce que m'apprit notre brave instituteur. Faites en votre profit.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 21 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9 à midi, + 15 2. — 7 heures du soir + 12. Maxima, + 16 . Minima, + 7 0

Baromètre. — 7 heures du matin, 778 mm. midi, 778 mm. 8 heures du soir, 776 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. faible. Dans l'après-midi, N. modéré.

Etat du ciel, dégagé.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Nouvelles militaires

M. Bonifaci, lieutenant en 1er au 14e bataillon d'artillerie à pied, 5e batterie, à l'île d'Oléron, est classé au 20e régiment.

⁂

Carnet mondain

On nous annonce le prochain mariage de M. Pascal Pronsire, attaché au secrétariat général de la Mairie, avec la toute charmante Mlle Joséphine Benedetti.

Toutes nos félicitations.

⁂

Une Etymologie

D'où vient ce mot « banqueroute » ? — Au moment où, dans notre vieille Europe, il ne se passe guère de jour sans qu'éclate quelque retentissant scandale financier; au moment où tant et de si intéressantes dupes sont appelées à lever la main dans le sanctuaire de Thémis pour témoigner que leurs exploiteurs ont levé le pied, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de donner ici l'étymologie du mot banqueroute.

Ce vocable, sinon la chose elle-même, nous vient en droite ligne de l'Italie. Aurefois, au effet, les négociateurs de notre sœur latine établissaient un « banc » dans un lieu public et, lorsque la fantaisie leur prenait de « jouer la fille de l'air » — car la maladie n'est pas spéciale au siècle de la Route Vizgère — on disait que ce banc était rompu : *Banco rotto* — d'où « banqueroute ». Et les victimes de ces trop agiles argentiers n'avaient même pas la ressource d'aller s'asseoir sur ce banc rompu.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30 boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Avis

On désire acheter un poney corse, âgé d'environ trois ans, taille inférieure à 1 m. 25.

Faire offres bureau du journal. PRESSE.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Etat Civil

MARIAGE

Peraldi Antoine-André, cultivateur, de Scolca, et Pancrazi Marie-Thérèse, ménagère, de Monte.

NAISSANCE

Mazzoni Louise.

DÉCÈS.

Moncinori Annonciade, mariée, 28 ans, de Castagnano.

Ajaccio Jacques-Emile, marié, 64 ans, de Bastia.

Quilici Marie-Joséphine, mariée, 32 ans, de Bastia.

Gandolfi Jean, marié, 64 ans, de Bastia.

de Montera Joseph-Louis-Omer-Firmin, marié, 57 ans, de Bastia.

ÉTUDE DE Me J.-B DE CARAFFA
Notaire à Bastia

Société en nom collectif

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste de Caraffa, licencié en droit, notaire à la résidence de Bastia (Corse), le dix-neuf mars mil neuf cent trois, portant cette mention : enregistré à Bastia le dix-neuf mars mil neuf cent trois : Folio 99, C. 10,

MM.

1. Louis Bogognani, 2 Jean-Baptiste Bogognani, 3. Jean Weyth, 4. Dominique Weyth, tous commerçants, demeurant et domiciliés à Bastia, ont formé entr'eux une Société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de peaux et cuirs, laine et poil de chèvre.

Cette Société a été contractée pour dix années à compter du premier avril mil neuf cent trois.

La raison sociale sera Weyth et Bogognani.

Le siège social sera à Bastia, rue Saint-Joseph, n° 3, pour les opérations de caisse, et à Lopino, près Bastia, maison Weyth et Bogognani, pour les achats et le dépôt des marchandises, la comptabilité et les autres écritures.

M. Louis Bogognani aura la direction des affaires de la Société.

Il aura également la signature sociale. Mais en cas d'empêchement résultant soit de maladie soit d'absence de ce dernier, elle sera utilement donnée par M. Dominique Weyth qui ne pourra s'en servir que dans les cas prévus ci-dessus.

Le capital social a été fixé à la somme de douze mille francs apportée par les associés.

La Société sera dissoute de plein droit en cas de perte de la moitié du capital social.

En cas de décès de l'un ou plusieurs des quatre associés, la Société continuera à exister entre les survivants jusqu'à l'expiration des six années.

Deux expéditions du dit acte de Société ont été déposées le vingt et un mars mil neuf cent trois, l'une au greffe de la justice de paix du canton de Terranova de Bastia, et l'autre au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour extrait,
JEAN-BAPTISTE DE CARAFFA,
Notaire.

Bourse de Paris

20 mars. — 21 mars

Rente 3 p. 0/0 ancien 99.30 — 99.15
— 3 p. 0/0 amortis. 99.80 — 99.75

Dépêche du Soir

Collège Paoli de Corte

Mlle Corteggiani, institutrice à Casanova, est désignée pour occuper l'emploi d'institutrice primaire au collège de garçons de Corte, (emplois nouveau.)

Nouvelles Militaires

Légion d'honneur

Tableaux de concours pour 1903

Le Journal Officiel a publié aujourd'hui les Tableaux de concours pour le grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Sont inscrits sur ces tableaux, avec le classement ci-après, les officiers dont les noms suivent, faisant partie de la garnison de la Corse :

Infanterie

MM.

6. Arrien, lieutenant au 163e,
33. de Lacger-Camolong, chef de bataillon au 163e.
168. Astruc, capitaine adjudant-major au 163e.
201. Bauchetet, capitaine au 163e.

Artillerie

4. M. Renandin, officier d'administration de 1re classe.

Service de santé

10. M. Arragon, médecin-major de 1re classe, au 163e d'infanterie.

Subsistances

6. M. Bourgoin, officier d'administration de 1re classe.

Gendarmerie

6. M. Nandinat, lieutenant à la 15e légion ter, commandant la section de Sainte-Marie Siochè.

(TROUPES)

3. Rolet, maréchal-des-logis à la 15e légion ter, commandant la brigade de Calenzana.

ECOLE DE SAINT-MAIXENT

Le Journal Officiel publie également la liste par ordre de mérite, des élèves-officiers, qui viennent de sortir de l'Ecole militaire de Saint-Maixent.

Le sergent-major Blanc, du 163e d'infanterie, est sorti avec le numéro 23.

PRISE DE COMMANDEMENT du général Peigné

On télégraphie de Tours :

Le général Peigné, le nouveau commandant du 9e corps d'armée, a pris, ce matin, possession de son commandement.

Dans l'ordre du jour qu'il a adressé aux troupes, à l'occasion de sa prise de commandement, M. le général Peigné, dit qu'il compte sur leur collaboration pour préparer à la France une armée forte, vraiment nationale et loyalement républicaine. Il les engage à entretenir de bonnes relations avec les représentants du gouvernement et la population civile, et à marcher dans la voie du progrès pour le plus grand bien de l'armée et de la République.

L'AFFAIRE HUMBERT

Vente du Grand Hôtel

Aujourd'hui a eu lieu la vente du magnifique et célèbre hôtel de l'avenue de la Grande Armée, appartenant aux époux Humbert.

Cet hôtel a été adjugé pour la somme de 322.000 francs.

LES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES

Le *Figaro* dit que certains supérieurs des congrégations enseignantes ont décidé de répondre au vote de la Chambre par la résistance.

D'autres feront appel aux gouvernements étrangers pour soutenir leurs œuvres.

EN HOLLANDE

La maladie du président Steijn

On télégraphie de La Haye :

L'ancien président de l'Etat libre d'Orange est assez sérieusement indisposé.

Depuis quelques jours, M. Steijn souffre beaucoup.

Les médecins l'ont condamné à un repos absolu.

EN HONGRIE

L'Anniversaire de la mort de Kossuth

On télégraphie de Budapest :

Pendant les manifestations qui ont eu lieu hier, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Kossuth, deux étudiants ont été tués par la police.

Plusieurs agents ont été blessés grièvement.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Béranl, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1903.

Budget des Cultes

La discussion s'ouvre sur le budget du ministère des Cultes.

M. Delpech

demande la suppression du budget des cultes et la dénonciation du Concordat, mais il reconnaît que ces importantes mesures doivent être accomplies progressivement.

L'orateur fait ensuite un long historique sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

La suppression du Concordat ne porterait aucune atteinte à la liberté des cultes, aux croyances catholiques. Il y a incompatibilité entre la République, qui s'aponie sur la raison moderne, et l'Eglise, qui est fondée sur les dogmes. Le divorce a été reconnu nécessaire, bien qu'il soit combattu par l'Eglise.

Le président du Conseil

répond que le gouvernement est lié par le Concordat, tant que l'Eglise ne prouvera pas que sa dénonciation est inévitable. Le jour de la dénonciation est peut-être proche, mais il n'est pas encore arrivé.

Partout le clergé est envahisseur. Le contrat est violé par l'Eglise et non par l'Etat qui ne gêne pas l'exercice du culte.

« Nous sommes résolus, a-t-il dit, à faire respecter le Concordat, mais nous nous réservons à la dénonciation, si l'Eglise persiste dans cette situation qui équivaut à la guerre. Les prêtres doivent se cantonner dans leurs attributions spirituelles et se tenir éloignés des luttes politiques. » (Applaudissements répétés).

Venant ensuite à parler de la nomination des évêques, le président du Conseil dit que l'entente préalable entre le gouvernement et le Vatican a écarté de l'épiscopat de nombreux prêtres libéraux. Il déclare qu'il entend respecter les droits de l'institution du pouvoir ecclésiastique, mais qu'il défendra également le droit de nomination du pouvoir civil.

M. Combes justifie ensuite les choix récemment faits par le gouvernement; ses candidats ont été écartés par le Vatican, parce qu'ils n'appuient pas la réaction.

Le gouvernement maintiendra le Concordat si le clergé reste dans un rôle concordataire. (Applaudissements répétés).

M. de Lamarzelle

reconnaît au gouvernement le droit de nomination des évêques, et à l'Eglise, le droit d'investiture. C'est pourquoi l'entente préalable est nécessaire.

L'orateur ajoute que le maintien du budget des Cultes s'impose ; d'ailleurs, on voit tous les jours des libres penseurs qui font baptiser leurs enfants, comme on en voit d'autres qui meurent avec les secours de la religion.

Le concordat doit donc subsister dans l'intérêt de notre pays.

M. Delpech

monte de nouveau à la tribune pour déclarer que la dénonciation devient, tous les jours, de plus en plus nécessaire.

Le sénateur de l'Ariège dit qu'il vaut mieux avoir l'église libre que l'église telle qu'elle est actuellement.

La discussion générale est close.

L'Affichage

Le président met aux voix la demande d'affichage du discours prononcé par le président du Conseil.

L'affichage est voté par 166 voix contre 71.

Les Ordres du Jour

Motion Leydet

Le président met ensuite aux voix la motion déposée par MM. Leydet, Lourties et Clémenceau qui est ainsi conçue :

Le Sénat approuvant la déclaration du gouvernement, et comptant sur sa fermeté pour défendre les droits de l'Etat, passe à l'ordre du jour.

Cette motion est adoptée par 188 voix contre 49.

Motion Delpech

Enfin le président met aux voix la motion déposé par M. Delpech tendant à la suppression du budget des Cultes.

Cette motion est repoussée par 210 voix contre 69.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

La Maison Dur MATTEI aîné

Place St-Nicolas

et Bd Paoli, 40, Bastia

présente au nombreuse clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des lames de 1re marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. la boîte comptant :

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en cubons morceaux réguliers qu'elle vendra à 66 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, fer dire, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole sélecté.

Des sucres vergeoises entre en prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les suits Mako et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des premier nationale Beer.

Ainsi que des sons, vaporeux, anglais et de l'orge de pays pour semences.

Des légumes sons bien assortis.

Luzerne de Provence, désensible entre, pour semence.

Vesce noire et blanche.

Moyse Islande 1er choix entre.

Le surplus de sa récolte de vins :

Malvoisie blanc à 0,80 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

TRAITEMENT à FORFAIT de la CALVITIE

Docteur FOURNOL, de la Faculté de Paris, ex-interne des Hôpitaux, 47, rue de Châteaudun, PARIS

AVIS DE DÉCÈS

Mme Veuve Jacques-Emile Ajaccio, née Bastiani ; M. Joseph Ajaccio, avocat à la Cour d'appel ; M. Jean-Baptiste Ajaccio, receveur de l'enregistrement, au Mayet de Montagne (Allier) ; M. Paul Ajaccio ; M. Jean-Jacques Ajaccio, président de la Chambre de Commerce, chevalier de la Légion d'honneur,

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jacques-Emile Ajaccio

Négociant

Ancien juge au Tribunal de Commerce

leur époux, père et neveu, décédé à l'âge de 54 ans.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 8 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Place Saint-Nicolas, 3.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Jeannette Marq, née Poggi, et son fils ; Mme veuve Annetta Poggi, née Bonelli ; Mme veuve Rossi, née Poggi ; M. et Mme Eugène Poggi et leurs enfants ; Mme Jean-Baptiste Poggi, née Laurenti, et Mlle Jean-Baptiste Poggi, capitaine au long-cours ; M. Antoine Poggi et ses enfants ; M. Joseph Poggi ; Mme Maurice Champagnac, née Poggi, et M. Maurice Champagnac, sous-officier au 163e, et leur fils ; Mme Jean-Baptiste Severini, née Poggi et M. Jean-Baptiste Severini et leurs enfants ;

Les familles Poggi, Zolesi, Ducros, Lucchesi, Diaz, Bonelli et Solotti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis Marq

Quartier-maître mécanicien

décédé le 20 mars 1903, à l'hôpital maritime de Lorient.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Jean Gandolfi, née Ceccaldi et ses filles ; Mme Vve A. Lota et ses enfants ; Mme et M. Michel Gandolfi et leurs enfants ; Mme et M. Augustin Nicolini et leurs enfants ; Mme et M. Vincent Gandolfi et leurs enfants ; Mme veuve Joseph Ceccaldi, de Marseille et ses enfants ; Mme veuve Vincent Ceccaldi, de Marseille et ses enfants ; Mlle Claire Maltedo ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean Gandolfi

leur époux, père, frère, beau-frère et oncle, décédé dans la 61e année de son âge et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 22 du courant, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 11, rue Saint Joseph.

PÉTROLE ÉPURÉ

à 7 sous le litre

Vin rouge de propriétaire

à 5 sous le litre

Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Grand Café Andreani

A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Le Larousse Illustré

Le Nouveau Larousse Illustré n'est pas seulement une encyclopédie, la meilleure et la plus utile de toutes, c'est en même temps un dictionnaire dans toute l'acception du terme, c'est-à-dire qu'on y trouve tous les mots de la langue, et même toutes ces expressions ou locutions qui se rattachent à chacun d'eux, on qu'on ne trouve pas dans une encyclopédie pure. Si avec quelle richesse, quelle ampleur ces choses sont traitées, on en peut juger, pour n'indiquer qu'un exemple, par les mots Pierre, Pont et Théâtre, dans le fascicule de cette semaine; ce sont bien à lui seul un contient près de deux colonnes, inutiles noudins, expressions, techniques, termes d'architecture, de pharmacie, etc. Notons dans le même fascicule d'intéressants articles biographiques sur Pie IX, Saint-Pierre, Pierre l'Ermite, Pierre le Grand, Pigalle, Pigault-Lebrun, les mots Pieds, Pièce, Pluviomètre, Pigeon, etc. (La fascicule 50 centimes chez tous les libraires.)

Géographie Pittoresque
et Monumentale
de la France

Sous ce titre, paraît, illustrée en noir et en couleurs, une publication de grand luxe, d'un format commode et d'un prix modique, consacrée à la description de la France par Départements.

C'est uniquement à la photographie que la Géographie pittoresque et monumentale de la France demandera ses illustrations. Ce sont d'ailleurs les seuls procédés devues de la photographie qui peuvent satisfaire le besoin intense de vérité qui caractérise notre époque. Monuments, ruines, costumes, objets d'art, pièces remarquables de nos musées, sites pittoresques, revivent sous les yeux des lecteurs ainsi que les spécimens des industries qui ont porté au loin la renommée de la France.

Quant au texte il comprend pour chaque département une étude générale du sol (géographie et hydrographie), l'histoire abrégée des événements accomplis sur son territoire, un tableau résumé de l'agriculture et de l'industrie, les divisions administratives, la description très complète des villes (préfectures, sous préfectures, villes et bourg importants), la liste de tous les monuments historiques classés et de toutes les curiosités intéressantes, les particularités des mœurs et des coutumes, le tout accompagné d'une carte dressée spécialement pour cette publication.

Il paraît chaque semaine, au prix de 60 centimes, une livraison sous couverture, comportant 16 pages du format in-8o jésus et renfermant, outre quatre grandes illustrations en couleurs, des illustrations en nombre presque à chaque page. Suivant l'importance du département une ou plusieurs livraisons lui seront consacrées : en outre, chaque département aura sa Carte spéciale dressée et gravée avec le plus grand soin. L'ouvrage formera 200 livraisons, soit 3 volumes de 40 livraisons chacun.

En vente chez Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

LA MÉDECINE NOUVELLE
20e ANNÉE
JOURNAL HEBDOMADAIRE de VITALISME.
Donne un bon de participation à
LA MÉDECINE NOUVELLE
qui accompagne
GRATUITEMENT
pendant DEUX MOIS
à toute nouvelle demande qui en fera la demande.
Pour les malades qui désirent à fond
La MÉDECINE NOUVELLE où la traitement des renseignements les plus complets sur la méthode vitaliste suivie pour la guérison de toutes les maladies réputées incurables : hernie, constipation, goutte, rhumatisme, maladies nerveuses, diabète, albuminurie, gravelle, cancer, maladies du cœur, du foie, des reins, de la vessie, de l'estomac, de l'intestin, des hémorroïdes et des phlébites ; des affections des voies urinaires ; l'obésité, les maladies de la femme, etc.
Les consultations sont gratuites
Siège : HOTEL de la MÉDECINE NOUVELLE
PARIS — 19, Rue de Lisbonne, — PARIS

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

CHOCOLAT MENIER
Exiger les Timbres-Primes

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
D'ailleurs à M. le Docteur STARK, à Mulhouse-les-Lilles (Nord), qui répond gratuitement et envoie son Brochure explicative sous enveloppe fermée.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ★ **ESSAYEZ**
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARTON DU 5 1ER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES de toute nature
ULCÈRES — ECZÉMAS
Guérison assurée par
L'EAU PRÉCIEUSE
Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins des Hôpitaux pour l'Antiseptie générale
DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISON
Les demander par l'Intermédiaire de son Médecin
Pharmacie DEPERNIER, à ROUEN
Et vente dans les principales Pharmacies, le Flacon : 3 fr. 50.
Il existe des CONTREFAÇONS, exiger qu'elle soit bien
Jamais montrer Exiger le Nom.

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARMIER, pharmacien à NICE

16 PAGES in-4o — 600.000 Lecteurs! — FONDÉE en 1830
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Publié avec la Direction de Mme Demoulins RAYMOND
ÉCHANTILLONS GRATUITS ET FRANCO
TYPES POUR PATRONS, REMISE DU NUMÉRO CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
Un an 26 fr. — Six mois 13 fr. — Trois mois 6 fr. 50

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 20 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'Acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons de toutes dimensions.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-l'Archevêque, Le Teil, Le Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Carde, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — LUNDI 23 et MARDI 24 MARS 1908 — No 70

00141

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
France, Algérie, Tunisie	24 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

Élections Municipales de Bastia

Liste Municipale de Défense des intérêts Bastiais

TERRA-VECCHIA ET CARDO		TERRA-NOVA		RÉCAPITULATION	
Inscrits : 3642 — Votants :	1722	Inscrits : 1758. — Votants :	954	Inscrits : 5 400. — Votants :	2.676
Gaudin Auguste, anc. m. c. s.	1436	Gaudin Auguste, anc. m.c. s.	823	**Ont été élus :**	
Decori Charles, avocat, c. s.	1407	de Caraffa, anc. 1er ad. c. s.	808	Gaudin A., anc. maire, c. s.,	2.259
Thiers Sauveur, négociant.	1386	Benelli G., docteur en méd.	793	Benelli G., doct. en médec.,	2.172
Ramelli Louis, rentier, c. s.	1381	Dapelo, anc. 2e adjoint, c. s.	786	Thiers Sauveur, négociant.,	2.102
Benelli G., docteur en méd.	1379	Damei Etienne, propriétaire.	783	de Caraffa, anc. 1er adj., c. s.,	2.161
Lota Ernest, avocat, c. s.	1378	Thiers Sauveur, négociant.	776	Lota Ernest, avocat, c. s.,	2.144
Stretti T., entr. des poud. c. s.	1374	Lota Ernest, avocat, c. s.	766	Damei Etienne, propriétaire.,	2.132
Nivaggioli Joseph, avocat.	1370	Valery Augustin, nég., c. s.	762	Dapelo, anc 2e adjoint, c. s.,	2.115
Gentil Louis, pharmacien, c. s.	1367	Gregorj J., banquier, c. s.	754	Sisco T., cap. en retr., c. s.,	2.112
Sisco Tito, cap. en ret., c. s.	1365	Dané D., pharmacien, c. s.	755	Nicolai P.-P., médecin, c. s.,	2 100
Puccinelli c. des p. et ch., c. s.	1356	Nicolai P.-P., médecin, c. s.	754	Gentil L., pharmacien, c. s.,	2.089
de Caraffa anc. 1er ad. c. s.	1353	Sisco Tito, cap. en ret., c. s.	747	Valentini, doct. en méd., c. s.,	2.085
Damei Etienne, propriétaire.	1349	Scampucci Hyacinthe, nég. c. s.	742	Dané, D., pharmacien, c. s.,	2.072
Valentini, doct. en méd. c. s.	1349	Sisco Louis, négociant, c. s.	739	Gregorj J., banquier, c. s.,	2.069
Nicolai P.-P., médecin, c. s.	1346	Valentini doct. en méd., c. s.	736	Valery A., négociant, c. s.,	2.062
Dapelo, anc. 2e adjoint, c. s.	1329	Gentil Louis, pharmacien, c. s.	722	Sisco L., négociant, c. s.,	2 052
Giordani Louis, notaire, c. s.	1324	Balbi Toussaint, propr., c. s.	720	Puccinelli, c. des p. et ch...c. s.,	2 051
Dané D., pharmacien, c. s.	1317	Puccinelli c. des p. et ch., c. s.	695	Stretti T., entr. des poud., c. s.,	2 051
Nardini Louis, avocat.	1316	Stretti T., entr. des poud. c. s.	651	Scampucci H., nég., c. s.,	2 048
Gregorj J., banquier, c. s.	1315	Bronzini B., ing. civ., c. s.	637	Decori Charles, avocat, c. s.,	2.026
Sisco Louis, négociant, c. s.	1313	Giordani Louis, notaire, c. s.	634	Ramelli Louis, rentier, c. s.,	1.991
Scampucci Hyacinthe, nég. c. s.	1306	Decori Charles, avocat, c. s.	619	Nivaggioli Joseph, avocat,	1.984
Bronzini B., ing. civil, c. s.	1305	Nivaggioli Joseph, avocat.	614	Balbi T., propriétaire, c. s.,	1.975
Valery A., négociant, c. s.	1300	Ramelli Louis, rentier, c. s.	610	Giordani L., notaire, c. s.,	1.958
Confortini J.-B., propr., c. s.	1298	Confortini J-B., propr. c. s.	582	Bronzini B., ing. civ., c. s.,	1.942
Zuccarelli, doc. en m. c. s.	1295	Nardini Louis, avocat.	569	Nardini Louis, avocat.,	1.885
Balbi Toussaint, propr., c. s.	1255	Zuccarelli, doc. en méd. c. s.	558	Confortini J.-B., propr., c. s.,	1.880
				Zaccarelli, doct. en méd , c. s ,	1.853

Elections Municipales
des 6 et 13 mai 1900

Ont été élus :

1er TOUR

Gaudin Auguste, maire.	1.802
Mattei L.-N., prés. Com. dép.	1.731
Coufortini J.-B., anc. c. m.	1.723
de Caraffa 1er adjoint.	1.718
Stretti, entrep. des poudres.	1.714
Gregorj Jacques, banq., c. s.	1.693
Decori, bât. de l'ord. des av. c. s.	1.691
Valentini, doct. en méd , c. s.	1 667
Dapelo Lucien, 2e adjoint.	1 667
Puccinelli, cond. Ponts-et-Ch.	1.666
Ramelli Louis, cons. gén , c. s.	1.660
Fabiani César, avocat,	1.654
Gentil Louis, pharmac , c. s.	1 645
Lota Ernest, anc. cons. mun.	1 644
Zaccarelli docteur, en méd.	1.626

2e TOUR

Brocaini Barthélemy, ing. civ.	1.834
Valery Augustin, boulanger.	1 806
Giordani Louis, notaire.	1.793
Dané Dominique, pharmacien.	1.784
Nicolai Pierre-Paul, médecin.	1 774
Balbi Toussaint, propriétaire.	1 774
Sisco Tito, capitaine en retr.	1 773
Scampucci Hyacinthe, négoc.	1 766
Sisco Louis, négociant.	1.752
de Zerbi Georges, propriétaire.	1 743
Lusinchi Augustin, publiciste.	1.732
Lazzarotti, cons. des typ. retr.	1.726

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Romulus.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 5 h. 20 m. — Coucher, 5 h. 48 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : ANNONCIATION.

23 Mars

ÉTUDES MUSICALES

PAILLASSE

« Leoncavallo : Napolitain besogneux, (1). Musique une façon d'autobiographie *L'avide Bohème* (1) et d'ignobles *Paillasse*... à soldats, dont l'opéra a l'aplomb d'annoncer le naufrage d'alors. Ce sont ve-Puccini travaille présentement, avec l'empereur Guillaume, à un *Roland* berlinois. Chacun d'eux méprise son collaborateur. Tous deux ont raison. » C'est en ces termes qu'un jour de septembre échu, un mocheron déclara la guerre au pourtant aimable auteur de *Paillasse*. Il y a comme qu'des critiques-roquets affligés de la sale manie de compisser les honnêtes artistes et dont le *Mercure* nous narrait naguère le geste : ils flairent, lèvent la patte, envoient le jet, bument, et satisfaits, signent leur ordure.

M. Leoncavallo avoue qu'il fut fasciné, obsédé par l'étourdissant succès de *Cavalleria Rusticana* (succès qui eût été général sans le premier accueil plutôt froid de Paris où, si l'on s'emballe quelquefois facilement, on veut du moins avoir la primeur, la fleur des belles choses et leur donner la bonne consécration). M. Leoncavallo voulut donc nous servir toute saignante, toute pantelante, « une tranche de vie », comme on aime à dire aujourd'hui. Dans les deux œuvres on sent un effort égal à frapper les foules. Corneille nous avait donné l'horreur tragi-dramatique, au 5e acte de *Rodogune*, je crois ; il semble que MM. Mascagni et Leoncavallo aient voulu nous donner l'horreur tragi-lyrique.

Celui-ci a pu prouver qu'il était ignorant de la *Femme de Tabarin de Meudès* (dont le sujet est précisément le même), et qu'un simple fait divers, le compte-rendu d'une banale affaire criminelle, lui avait fourni sa donnée de *Paillasse*.

Dans la partition, le prologue de Tonio, dès l'abord, est une page qui, malgré sa roublardise patente, conserve de la sincérité et atteint à une réelle grandeur. Partout où j'ai entendu *I Pagliacci*, à Brighton comme à Manchester (où l'auteur conduisait), à *Covent garden* comme à Bastia (où une troupe italienne interprétait cette page a fait crier d'admiration les publics les plus divers.

M. Mascagni avait intercalé dans son ouverture si mal construite de *Cavalleria*, une sicilienne chantée derrière le rideau ; et quelle chose admirable que ce 6-8 où semblait fleurir tout ce que l'école italienne a de génie mélodique, où la force d'expression douloureuse était peut-être unique d'intensité et de pathétique. M. Leoncavallo fait avancer derrière le rideau son Jocrisse Tonio, détestable boueu qui, avec des gestes portant à faux, ricane : « C'est moi ! Messieurs, Mesdames !... je viens, pourquoi ? Pour dire un monologue... » Puis ici un *parlé* de grand effet sur une claire phrase des violoncelles : « Ce soir, l'auteur, veut adopter les vieux personnages, et voulant adopter aussi les vieux usages, m'envoie en ce moment..... » Et l'orchestre docile souligne chaque idée et loi donne sa vraie valeur....., cependant le Jocrisse s'émeut au récit de ses misères et il dit avec émotion au douloureux 6-8 : « Un jour comme un murmure, au fond du cœur chantaient les souvenirs... l'auteur écrivit alors, les sanglots, les soupirs lui marquant la mesure. »

Après une courte éclaircie, on sent que montent à nouveau du cœur du cabot moqué tout un afflux de sanglots ; dans un 4-temps en *ré* bémol d'une extrême simplicité de facture mais d'une rare force d'émotion, il implore : « Et vous, si nous dépouillant de nos étapes de paillasses, sous l'habit cinquant, sous la grimace, vous trouvez une âme enfin, semblable à votre âme, tendez-nous la main.....». Puis, brusquement, comme honteux d'avoir eu quelques larmes sincères, le Jocrisse fils, allongeant le museau : « J'ai dit et pars sondain ; si mon discours paraît peu toâtre, tant pis ! place au théâtre ! »

Le rideau se lève aux meuglements d'une trompette rauque et aux battements tonitruants de la grosse-caisse. C'est alors le chant joyeux et facile des badauds saluant Paillasse dans un chœur tout plein d'une vulgarité qui, en l'espèce, ne saurait choquer que d'inquiets puristes. Canio fait l'annonce du spectacle de la soirée : « Une œuvre unique, immense, ébouriffante, » dit-il, où l'on montrera « les malheurs de Paillasse, ensuite viendra sa vengeance efficace..., » le tout lit sur une valse très prenante, mais en somme assez peu personnelle. C'est, après, la scène des cloches faite, avec le souvenir, toujours, de Mascagni et à peine avec moins de bonheur. C'est d'une gaîté franche, celle de la kermesse de Godard, ou de l'Espana de Chabrier, dont trois mesures se retrouvent presque textuellement dans Puccini.

Le chant des oiseaux (Nedda), amorcé par quelques accords arpégés d'une rare saveur, des accords qui semblent distiller de la lumière, est d'un charme vaporeux et léger ; la première partie, avec ses violons frissonnants n'a que le tort de rappeler directement la scène de Vecnusberg (de Tannhäuser) dont le procédé d'instrumentation est le même.

Le duo de Nedda et de son amant, le paysan Silvio, quoique un peu morcelé, a des coins d'une admirable poésie, entre autre le : « Tais-toi, tentateur !..., » et le : « Je me confia à toi, je t'ai donné mon âme, » auquel une savoureuse inharmonie donne un charme troublant. Surprise, Nedda échappe d'une ligne au poignard de son mari. Ici, les gens qui, comme moi, s'intéressent à l'art des synesthésies (dont je parlerai peut-être quelque jour), remarqueront un accord des cors, à sons bouchés, qui donne une réelle impression de terreur. (Autre synesthésie dans *Lakmé* où les deux flûtes, par un rapide arpège, donnent notes bien l'impression de la lueur du poignard). Alors, la voix trouble de sanglots, Canio dit un *arioso* déjà célèbre, un chef-d'œuvre d'émotion :

Vesti la giubba e la faccia infarina
La gente paga e rider vuole qua ;
E se Arlechino t'invola, Colombina,
Ridi, Pagliaccio ! e ognuno applaudirà !
Tramuta in lazzi lo spasmo ed il pianto,
In una smorfia il singhiozzo e'l dolor !

A l'entr'acte, prélude où l'on sent l'évidente préoccupation d'atteindre au succès de l'*Intermezzo* de *Cavalleria* qui ne lui est certes pas supérieur, mais dont les sucreries faites portent mieux sur les masses.

C'est enfin tout au deuxième acte où se revit sur le petit théâtre forain l'action du premier, avec en plus les trois coups de couteau de la fin.

Musicalement, cet acte est évidemment moins intéressant. La comédie prête pourtant à d'élégants airs italiens que les pianistes extrairont avec bonheur ; à noter aussi la sérénade (d'Arlequin-Peppe) très habile, quoique manquant un peu de relief.....

Plus loin les reproches affolés du mari trompé sont quelque peu ampoulés et déclamatoires, mais la scène trépigne de bonheur devant un spectacle joué si au naturel, Paillasse poignarde sa femme, puis l'amant, accouru trop tard, et se tue enfin sur leurs deux corps enlacés encore dans la mort.

Il faut admettre, certes, que d'aucuns trouvent qu'on se soit « emballé » bien vite sur cette œuvre ; mais il faut admettre aussi, que c'est là une partition d'une force magistrale qui rappelle directement Bizet dans ses plus beaux accents de grandeur dramatique. Dans ses endroits calmes elle a des pages d'infinie douceur et d'une pénétrante poésie.

S. FLORIMOND-BONIN.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

23 mars 1491. — Le doge Antoniotto Adorno et le sénat génois confirment aux Calvais le droit de prélever une gabelle de six deniers sur le sel et les autres marchandises qui entraient en ville.

24 mars 1563. — Alphonse d'Ornano, prêt à quitter la Corse pour le continent français, ainsi qu'il en avait pris l'engagement par son traité de paix avec Gênes, apprend l'arrivée dans l'île d'Antoine Padoue de Saint-Florent, et le refus de la France d'intervenir dans les affaires insulaires.

Les galères qui ramenaient l'ambassadeur corse près la cour de France (Antoine Padoue de Saint-Florent) prirent à leur bord Alphonse et sa suite.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 24 mars à 2 h. 1/2

1. Isabelle,	Puech.
2. Le Prophète,	Meyerbeer.
3. Nuit d'été,	Gung'l.
4. Hérodiade,	Massenet.
5. Nicolina,	Roux.

Le Chef de Musique, C. MONLEBON.

Votes de nos Députés

Scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif aux demandes formées par les congrégations enseignantes.

Nombre de votants. .	557
Majorité absolue. . .	279
Pour l'adoption . .	257
Contre	300

La Chambre n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

Voici la liste des congrégations dont la demande en autorisation a été repoussée par le vote de la Chambre.

Frères de l'instruction chr. de Ploermel.
Frères de la doctrine chrétienne de Nancy.
Frères de Sainte-Croix de Neuilly.
Frères de l'instruction chrétienne de Saint-Gabriel, de Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Frères de Saint Joseph de Saint-Pascien.
Frères du Sacré-Cœur de Paradis.
Frères de la Société de Marie, dite Maristes de Paris.
Clercs du Saint-Viateur de Vourles.
Petits frères de Marie de St-Genis-Laval.
Frères de la Croix de Jésus de Ménestreul.

Frères agriculteurs de Saint-François-Régis de la Roche-Arnauld.
Frères des écoles chrétiennes de la Miséricorde de Montebourg.
Frères de la Sainte-Famille de Belley.
Pères de la congrégation dite des Eudistes.
Pères maristes.
Pères dominicains enseignants.
Pères basiliens.
Pères de l'Immaculée Concept. de St Méen.
Pères oratoriens.
Pères du Sacré Cœur de Bétharram.
Pères de Saint-Pierre-ès-Liens.
Pères des enfants de Marie-Immaculée de Chavagnes.
Pères maristes de l'école Saint-Martial.
Pères bénédictins anglais de Douai.
Frères de la Congrégation de la doctrine chrétienne de Solesmes.

⁂

Voici maintenant la liste de celles comprises dans la catégorie des congrégations prédicantes, qui font l'objet du second projet de loi dont la discussion a commencé aujourd'hui.

Capucins.
Prémontrés de France.
Rédemptoristes.
Dominicains prêcheurs.
Passionistes français.
Pères du Sacré-Cœur de Picpus.
Oblats de Saint-François de Sales.
Clercs de Notre-Dame de Sion.
Oblats du Sacré-Cœur de Saint-Quentin.
Pères de St-François d'Assise d'Ambialet.
Franciscains.
Pères du Très Saint-Sacrement.
Chanoines de Latran.
Pères de la retraite ou mission. de Vabres.
Oblats de Marie-Immaculée.
Bénédictins de la Pierre-qui-Vire.
Missionnaires de Garaison.
Pères de St François de Sales d'Annecy.
Missionnaires de Sainte-Garde.
Oblats de la Vierge Marie.
Chanoines de l'Immaculée-Conception.
Pères de l'oratoire de St Philippe de Neri.
Missionnaires de la Misér. dite de France.
Barnabites de Gien.
Barnabites de Paris.
Passionistes anglais.
Pères du Calvaire de Toulouse.
Carmes de Laghet.

Bulletin Financier

Paris, le 23 mars 1903.

La tendance a été irrégulière, lourde sur ex Fonds Etrangers et très bonne sur autre 3 0/0 à 98.55 et sur les Etablissements de Crédit. On annonce pour la fin de ce mois, l'émission, par le Crédit Mobilier Foncier et Agricole d'Algérie, de 45,000 Obligations de 500 fr à 3 1/2 de la Compagnie des Messageries Maritimes.

En Banque, de nombreuses demandes portent l'Obligation 6 0/0 Grenade à 340 ; l'Electrique Industrielle est en nouvelle hausse à 494. Orbstock recherché à 63. Le Lauritzen Gros reprend à 97.50. Signalons aussi des achats à 70 sur l'action Tramways Electriques et Chemins de Fer. La Gold Run monte à 47 fre, l'Ivory Consolidated Goldfields se fait à 35 fre et la Kakamba à 36.50.

Les dernières études de la Revue Internationale des Valeurs de Placement, rue Grange-Batelière, sont consacrées aux Chargeurs des provinces maritimes du Canada. Ceux-ci ont pris une telle importance, particulièrement dans le Cap-Breton, que leur production devance actuellement 4 millions de tonnes, sur le tiers de la production totale du Canada.

Nos Chemins de Fer conservent leur bonnetenue.

LÉGION D'HONNEUR

Les officiers dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, pour l'année 1903.

MM.

Arvire, lieutenant au 163e.
Poinsot, capitaine au 108e.
de Peretti, capitaine au 55e.
de Langer Camplon, chef de bataillon breveté au 158e.
Pierri, capitaine au 162e.
Franceschi, lieutenant au 127e.
Zévaco, capitaine-adjutant-major au 153e.
Bouchet, capitaine au 162e.
Casalonga, adjudant au 93e.
Nicolini, lieutenant à la 15e légion ter.
Bidet, maréchal des logis à la 15e légion ter.
Vincensini, adjudant à la 19e légion.
Fidi, adjudant à la 15e légion.
Cimi, capitaine au 1er bataillon d'artillerie.
Rocandio, officier d'administration de 1re classe à la direction d'artillerie de Bastia.
Paoli, capitaine au 21e escadron du train des équipages militaires.
Refani, capitaine du train des équipages militaires, en son activité pour infirmités temporaires.
Fonceuse, officier d'administration de 2e classe à la direction du génie de Bastia.
Poriani, portier-consigne de 1re classe à Grenoble.
Luciani, portier-consigne de 1re classe au Fort de Montmorency.
Petri, officier d'administration de 1re classe des bureaux de l'intendance du 16e corps.
Guidoni, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires de la division de Constantine.
Bourgoin, officier d'administration de 1re classe, comptable des vivres à Bastia.
Arragon, médecin-major de 1re classe au 163e.
Giuly, officier d'administration de 1re classe aux hôpitaux militaires de la division d'Alger.
Ceccaldi, officier d'administration de 1re classe aux hôpitaux militaires de la division d'Alger.
Ceccaldi, officier d'administration de 1re classe comptable au pénitencier militaire de Boscuet.
Battesti, capitaine d'infanterie hors cadres, aux affaires indigènes, de la division d'Oran.
Martelly, capitaine au 8e régiment d'infanterie coloniale, au Soudan.
Fabiani, capitaine au 4e régiment d'infanterie coloniale, en Chine.
Serra Achille-François-Maurice, officier d'administration de 1re classe, conducteur de travaux, troupes coloniales.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

ECOLE DE SAINT-MAIXENT

Les élèves-officiers de l'école d'infanterie dont les noms suivent ont satisfait aux examens de sortie et obtenu le classement ci-après :

10. Forzinetti, sergent au 161e.
23. Blanc, sergent-major au 163e.
57. Negroni, sergent au 109e.
67. Renucci, sergent au 135e.
68. Santi, sergent au 129e.
90. Stefani, sergent au 98e.
159. Quilichini, sergent au 16e.
180. Ghirardi, sergent au 7e.
202. Ortoli, sergent au 136e.

Nécrologie

M. JACQUES-EMILE AJACCIO

C'est une figure bien sympathique et bien bastiaise qui disparaît avec M. Jacques-Emile Ajaccio, qu'une terrible maladie a emporté en moins de huit jours. A la tête de l'une des maisons les plus importantes et les plus anciennes de l'île, il y continuait les traditions de probité, de travail et d'honneur qui lui avaient été léguées par son regretté père, et avait même considérablement élargi le cercle de ses opérations.

Ses concitoyens, rendant hommage à sa droiture, à sa connaissance du droit commercial, l'avaient, à différentes reprises, sollicité de siéger au tribunal consulaire, et bien qu'il fut de sa nature peu soucieux des honneurs, il avait dû accepter cette charge. On peut dire qu'il l'a remplie à la parfaite satisfaction de tous, parce qu'il ne consultait que sa conscience et appartait toujours dans ses décisions un esprit d'impartialité et de bienveillance.

Les nobles sentiments de M. Jacques-Emile Ajaccio se révélaient surtout au sein de sa famille. Epoux incomparablement affectueux, père dont la tendresse n'avait pas de limites, il ne se trouvait heureux qu'auprès des siens, au milieu desquels il se reposait des occupations absorbantes des affaires. C'était aussi un ami sûr et dévoué, un cœur généreux et compatissant.

Les obsèques de notre excellent concitoyen ont eu des dimanche au milieu d'une affluence extraordinaire. La confrérie Saint-Charles, dont il avait été prieur, précédait le cortège, au complet, en habit de chœur. Les cordons étaient tenus par MM. Etienne Damei, Charles Orenga, Louis Ramelli et Dominique Thiers. Le deuil était conduit par MM. Joseph et Jean Baptiste Ajaccio, fils du défunt, leur oncle, M. le juge Fiach, et leurs nombreux cousins. L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean ; puis le cercueil a été placé sur un corbillard, et suivi par un grand nombre de parents, dirigé sur Rogliano où se trouve le caveau de la famille Bastiani.

Nous prions Mme Ajaccio née Bastiani, MM. les frères Ajaccio et leur famille d'agréer l'expression de nos profondes et respectueuses condoléances.

Le Vote de la Chambre
et la Presse

Le Temps :

La manifestation est faite, nous savons quels prétextes et même quels motifs sérieux certaines congrégations militantes ont fourni à l'esprit sectaire ; l'action cléricale s'est exercée contre nous au moins autant et depuis bien plus longtemps que contre les radicaux, et plus d'un proscripteur des congrégations ne serait pas à la Chambre si tant d'électeurs cléricaux, n'imaginant que le bien peut sortir du pire, n'avaient systématiquement, pendant de longues années, fait triompher contre nous les candidats les plus avancés. Oui, nous savons à quelles malicieuses pratiques s'adonnent les gens de l'autre bord et nous l'avons même appris à nos dépens, mais la République a toujours triomphé de ces embûches et nous ne pensons pas que les rancunes des partis excusent l'oubli des principes

Un sentiment contraire animait les groupes les plus importants du bloc ; à eux seuls ils ne formaient pas la majorité, mais leur ardeur combative devait l'emporter, car il fallait une grande abnégation pour leur faire obstacle. On se donnait l'air de vouloir sauver à tout prix les congrégations, que tout le monde sait nos ennemies communes, et il est bien certain que l'on ne choisit pas avec enthousiasme de telles positions de défense, on les accepte par respect de soi-même, mais nul n'ignorait qu'avec l'une ou l'autre procédure, le sort des congrégations était d'avance fixé.

Il faut faire honneur à la Chambre de ce que le parti de l'impatience, car ce n'était qu'une question de jours, ne l'ait emporté contre la légalité que par 43 voix ; c'est un résultat obtenu non sans peine, par la pression faite sur la Chambre par le gouvernement qui lui-même a dû céder aux injonctions impérieuses de quelques personnalités d'Extrême-Gauche. Le gouvernement, la majorité, le bloc sont placés de telle sorte l'un à l'égard des autres, qu'il suffit de la plus légère impulsion pour que tout soit mis en mouvement, comme dans les chutes de capucins de cartes. Encore une congrégation que M. Rabier ne devrait pas oublier. Tout le poids du bloc, au geste d'un meneur, écrase les résistances individuelles, entraîne la majorité et fait ensuite courber la tête au gouvernement qui n'aime pas résister.

Encore a-t-il été nécessaire qu'ayant posé la question de confiance, le président du conseil fît aux scrupules de l'Union démocratique le sacrifice de quelques bonnes paroles ; il a promis de la bienveillance pour les missionnaires et les hospitaliers, mais a-t-il le droit et le pouvoir de promettre ? Il avait bien proposé la procédure qu'il a fini par combattre hier, car c'est toujours lui qui propose et ce n'est jamais lui qui dispose ; ainsi la responsabilité des votes lui plus importants s'éparpille et se disperse et cela est beaucoup plus grave pour le gouvernement que les résistances de l'opposition au nom des principes les plus certains de la doctrine républicaine.

⁂

La Petite République :

Considère la bataille comme gagnée, puisque le principal effort de la réaction a porté sur la catégorie des congrégations enseignantes. Elle rend hommage à M. Combes, faisant remarquer que le succès remporté hier par le président du Conseil, prouve que le plus sûr moyen de se montrer habile, c'est encore de rester honnête, et la *Petite République* exprime l'assurance que la loi une fois votée, ne restera pas lettre morte. Puisque M. Combes a eu triomphe de l'opposition enragée des cléricaux et survoise des modérés, puisqu'il a triomphé aussi des traîtres et de leurs trahisons, il répondra jusqu'au bout à l'attente du pays républicain.

⁂

La Lanterne :

Un grand effort a été fait hier par la majorité, mais le plus difficile reste à faire. Il faut aller jusqu'au bout, c'est-à-dire abattre jusqu'à la dernière pierre de l'édifice du cléricalisme, détruire jusqu'au dernier vestige de la puissance politique de l'Eglise. Débarrassée des traînards qui alourdissaient sa marche, la majorité est désormais libre de ses mouvements et maîtresse de son action. Donc, à l'œuvre sus à l'Eglise, sans arrêt, sans répit !

⁂

Le Journal des Débats :

En tout cela, il semble d'ailleurs que la préoccupation principale de M. Combes soit de prolonger l'existence de son ministère ; il ne dure que par la bénédiction de la question des congrégations, il tombera quand elle sera vidée, personne n'a le moindre goût à disputer à M. Combes la besogne dont il a assumé la charge, on la lui laissera remplir jusqu'au bout. Aussi s'applique-t-il à la surcharger et à compliquer de toutes sortes d'opérations incidentes et il annonce que quand ce sera fini, ce sera à recommencer : ceux-là seuls s'en réjouiront qui aiment les exercices auxquels le gouvernement et la Chambre se livrent depuis quelque temps ; les autres s'en affligeront profondément honteux du spectacle que nous donnons. La séance d'hier marquera une date funeste dans notre histoire parlementaire ; un vote rendu au milieu du tumulte a suffi pour supprimer les résultats de tout un siècle d'efforts vers la liberté ; nous en appelons aux réparations de l'avenir. — H.

⁂

Le Rappel :

Se réjouit des résultats de la journée d'hier, mais il constate que s'il n'avait pas jeté dans la balance le poids de son existence, le ministère n'aurait pas obtenu sa majorité de 43 voix.

⁂

L'Echo de Paris :

Voit dans les procédés employés par l'Extrême Gauche pour s'assurer la majorité, la preuve que, malgré tout, il existe dans le bloc des fissures. Pour lui, les adversaires des congrégations n'ont pas, pour justifier leur conduite, fait autre chose que de dire : Nous sommes les plus forts, donc nous avons raison. La justice et la légalité n'ont rien à voir ici.

⁂

Le Siècle :

M. Cornély constate le succès des ministériels, mais il exprime le regret que le parti de l'impatience, car ce n'était qu'une question de jours, ne l'ait emporté contre la légalité que par 43 voix ; c'est un résultat obtenu non sans peine, par la pression faite sur la Chambre par le gouvernement qui lui-même a dû céder aux injonctions impérieuses de quelques personnalités d'Extrême-Gauche. Le gouvernement, la majorité, le bloc sont placés de telle sorte l'un à l'égard des autres, qu'il suffit de la plus légère impulsion pour que tout soit mis en mouvement, comme dans les chutes de capucins de cartes. Encore une congrégation que M. Rabier ne devrait pas oublier. Tout le poids du bloc, au geste d'un meneur, écrase les résistances individuelles, entraîne la majorité et fait ensuite courber la tête au gouvernement qui n'aime pas résister.

Encore a-t-il été nécessaire qu'ayant posé la question de confiance, le président du conseil fît aux scrupules de l'Union démocratique le sacrifice de quelques bonnes paroles ; il a promis de la bienveillance pour les missionnaires et les hospitaliers, mais a-t-il le droit et le pouvoir de promettre ? Il avait bien proposé la procédure qu'il a fini par combattre hier, car c'est toujours lui qui propose et ce n'est jamais lui qui dispose ; ainsi la responsabilité des votes les plus importants s'éparpille et se disperse et cela est beaucoup plus grave pour le gouvernement que les résistances de l'opposition au nom des principes les plus certains de la doctrine républicaine.

⁂

La Libre Parole :

C'en est fait ! Parmi les ordres qui produisent tant d'admirables organisateurs, les saint Bernard, les saint Dominique, les saint Ignace de Loyola auxquels Auguste Comte lui-même reconnaît des facultés tout à fait exceptionnelles et supérieures, il ne s'est pas rencontré un homme qui se révélât comme un chef au moment de la tourmente. C'est un fait, encore un fait qui n'est sérieusement contesté par personne, que les congrégations n'ont contribué en rien à la dernière campagne électorale. Comment les religieux n'ont-ils pas compris que leur dernière chance de salut était là ? Avec les moyens dont ils disposaient, ils auraient peut-être pu arriver à déplacer la majorité puisque, somme toute, il n'a manqué que deux cent mille voix d'antiministériels.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR de LA SURDITÉ d'une MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ

Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autogra.hes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.

Si vous habitez la province, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra, gratis et franco, le journal « La Médecine des Sens » qui explique l'action de l'Audiphone Invisible Bernard et expose clairement la méthode scientifique, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 23 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 10 5 à midi, + 15 5 — 7 heures du soir + 12 8
Maxima, + 16 3 Minima, + 7 7
Baromètre. — 7 heures du matin, 774 mm. midi, 774 mm. 6 heures du soir, 772 mm.
Vent. Dans la matinée, N. E, faible.
Dans l'après-midi, N. id.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Au Palais

MM. les avocats près la cour d'appel ont procédé à la formation de leur chambre de discipline. Ont été élus : président, M. F. de Gentile ; syndic, M. Petri-Gusseo ; rapporteur, M. P. Valery ; secrétaire-trésorier, M. Joseph Farinole.

⁂

Obsèques

Dimanche matin ont eu lieu en l'église paroissiale Sainte-Marie, les obsèques de M. Jean Gandolfi, enlevé en deux ou trois jours à l'affection des siens, à l'âge de 61 ans. Sa famille a reçu dans cette triste circonstance les témoignages des regrets qu'a excités cette mort presque soudaine et des sympathies qui entouraient le défunt.

Le deuil était conduit par notre architecte-adjoint, M. Gandolfi, ses frère et beau-frère et d'autres parents. Un nombreux concours d'amis a suivi le convoi jusqu'au champ du dernier repos.

Nous adressons aux famille Gandolfi, Lota, Nicolini et Ceccaldi toutes nos condoléances.

⁂

Arts et Métiers

Par arrêté de M. le Ministre du commerce et de l'industrie en date du 19 février dernier, les épreuves du concours d'admission aux écoles nationales d'arts et métiers auront lieu cette année au chef-lieu de chaque département le 24 juin 1903.

Les candidats à ce concours devront adresser leur demande à la préfecture le 1er mai prochain, au plus tard.

⁂

Oratoire Sainte-Croix

Demain mercredi 25 du courant on célébrera dans cet oratoire la fête solennelle de l'Annonciation de la Sainte-Vierge.

Les premières vêpres seront chantées aujourd'hui à 7 heures du soir.

Le jour de la fête messes basses à toutes les heures à partir de 5 heures du matin.

Grand'messe à 11 heures ; *Ave Maria* en musique à l'offertoire. La procession solennelle sortira de l'oratoire à 2 heures de l'après-midi. Bénédiction et baiser de la relique à 7 heures.

⁂

Ecole de médecine

A la suite du concours ouvert à l'école de médecine de Marseille pour le poste de chef des travaux anatomiques, notre compatriote M. Acquaviva a été classé le premier.

Toutes nos félicitations.

⁂

Chapelle du Fango

Demain, dans la dite chapelle, on célébrera la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge.

Messes basses à 7, 8 et 9 heures, office et dernière messe à 10 heures. Le soir, bénédiction et baiser de la Sainte Relique à 4 heures.

Dimanche 29 courant la chapelle sera ouverte aux fidèles à partir de midi, et la bénédiction y sera donnée à 4 heures.

Bourse de Paris

21 mars. — 23 mars
Rente 3 p. 0/0 ancien 99.15 — 99.05
— 3 p. 0/0 amortie. 99.75 — 99.55

Dépêche du Jour Supplément

Elections de Paris

Diverses élections municipales ont eu lieu hier à Paris.

Dans tous les quartiers il y a ballottage.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Seine

Les électeurs de la deuxième circonscription du 4e arrondissement de Paris avait à élire un député en remplacement de M. Cloutier, décédé.

Six candidats étaient en présence.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 14.742

M. Maurice Barrès, républicain nationaliste, a obtenu 3.974 voix.

M. Deville, candidat du bloc républicain, ancien député, 3.826.

M. Salès, socialiste anticollectiviste, 1.098.

M. Poubelle, ancien préfet de la Seine, 506.

Il y a ballottage.

⁂

Au scrutin de ballottage du 11 mai 1902, M. le docteur Cloutier, nationaliste, avait été élu par 5.809 voix, contre 5.441 données à M. Gabriel Deville.

Meuse

Les électeurs de l'arrondissement de Commercy étaient appelés également à élire un député en remplacement de M. Poincaré, élu sénateur.

M. Grosdidier, progressiste, a été élu par 12.000 voix, contre 2.000 données à M. Fleury, radical.

⁂

Aux élections de 1902, M. Poincaré avait été réélu par 10.215 voix, contre 4.022 à M. Banchet, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, républicain nationaliste, et 3.041 à M. Salmon, avocat, conservateur.

COUR D'APPEL DE PARIS

LA RÉHABILITATION DE M. BAIHAUT

La Cour d'appel de Paris a refusé la demande en réhabilitation présentée par M. Baihant, ancien ministre des travaux publics.

On sait que M. Baihant a été condamné à cinq ans de prison et à la dégradation civique, lors du procès du Panama.

Cette requête ne pourra être renouvelée que dans deux ans.

CHEZ LES TOUAREGS

La mort d'un brave

Plusieurs journaux annoncent que M. le capitaine Fouque, qui faisait partie de la mission Congo-Nil, blessé récemment dans un engagement avec les Touaregs, a succombé à ses blessures.

Au ministère des Colonies, on n'a reçu aucune nouvelle confirmant ce décès.

ÉCHANGE DE TÉMOINS

Violente polémique

entre

MM. CAVAIGNAC ET JAURÈS

A la suite d'une violente polémique à l'occasion de l'élection législative dans le 4e arrondissement de Paris, M. Cavaignac a envoyé ses témoins au député du Tarn.

M. Jaurès a constitué les siens.

Les témoins de M. Jaurès ont refusé la réparation par les armes demandée par le député de la Sarthe.

A la suite de ce refus, M. Cavaignac a adressé une lettre à ses témoins les remerciant de leur mission, et accusant M. Jaurès de lâcheté.

L'affaire en est là.

⁂

M. Cavaignac avait affirmé que le discours de M. Jaurès sur la question d'Alsace-Lorraine avait été traduit en allemand et affiché sur les murs de Metz.

Tiragesfinanciers

Communales 1892

L'obligation 112.507 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 419.809 est remboursable à 30.000 francs.

Foncières 1895

L'obligation 250.439 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation 444.715 est remboursable à 25.000 francs.

L'obligation 100.503 est remboursable à 10.000 francs.

EXPULSION DES SŒURS
à Brest

Officiers aux arrêts

On télégraphie de Brest :

Plusieurs officiers du 19e régiment d'infanterie viennent d'être mis aux arrêts de rigueur pour avoir affecté de ne pas saluer le capitaine Le Gallois, du même régiment, parce que cet officier avait commandé le détachement qui avait été réquisitionné pour l'expulsion des Sœurs du Saint-Esprit.

Cette affaire a provoqué une vive agitation au sein de la population brestoise.

Le commissaire spécial de police a été chargé de faire une enquête.

Les Morts du Jour

Mgr Capponi

Un télégramme de Pise annonce la mort de Mgr Capponi, archevêque de cette ville.

AU VÉNÉZUÉLA
Démission du président Castro

On télégraphie de Caracas :

Le président Castro vient de donner sa démission.

AUX ÉTATS-UNIS
La fin de la révolte à Montevideo

La révolte de Montevideo a pris fin. La paix a été signée entre les révolutionnaires et le gouvernement.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Bérard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1903.

Budget des Cultes

Suite de la discussion du budget du ministère des Cultes.

Tous les chapitres de ce budget sont votés, avec les chiffres de la commission portant des réductions motivées par la suppression des traitements de desservants et vicaires.

Ministère de l'Intérieur

Tous les chapitres de ce budget sont adoptés.

Ministère des Finances

Tous les chapitres de ce budget sont également adoptés.

Monnaies et Médailles

Tous les chapitres du budget des Monnaies et médailles sont adoptés, ainsi que le projet de loi créant la monnaie de nickel.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Ministère des Affaires étrangères

M. le comte d'Aunay, puis M. l'amiral de Cuverville présentent des observations sur la situation au Maroc et en Macédoine.

Le ministre répond que les intérêts de la France seront toujours sauvegardés.

M. Clémenceau insiste pour le retrait de l'ambassade du Vatican, qui maintenant s'impose.

L'orateur demande une réduction de crédit de 1 franc, afin de bien indiquer les intentions du Sénat.

Le ministre combat la proposition qui est repoussée par 192 voix contre 82.

M. Delpech demande la suppression des crédits portés au chapitre 9, relatifs à la subvention aux congrégations religieuses étrangères.

Le chapitre est voté par 182 voix contre 77, sans aucune modification.

Tous les autres chapitres du budget des Affaires étrangères sont adoptés.

Ministère de la Guerre

Les chapitres 1 à 14 sont adoptés sans discussion.

Sur le chapitre 15, M. Prevet demande une augmentation de crédit de 80.000 francs, afin d'améliorer la situation des officiers d'administration.

Cette proposition est mise aux voix et repoussée par 126 voix contre 118.

Les chapitres 15 à 24 sont ensuite adoptés.

Sur le chapitre 25, M. Delcros demande le rétablissement du crédit de 1.280.000 francs, afin d'assurer de nombreuses distributions de vin aux troupes.

La proposition du député des Pyrénées-Orientales est adoptée par 152 voix contre 121.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin.

Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mercredi, qui est adopté.

Poursuites contre un député

Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de la Chambre des députés.

Le rapport conclut à l'autorisation des poursuites contre M. Saile pour voies de fait contre M. Lasies.

M. Gérault-Richard combat les conclusions du rapport.

M. Lanjuinais, rapporteur, dit qu'il est nécessaire que les représentants du pays soient à l'abri des violences de leurs collègues.

M. Lasies retire sa demande de poursuites, ajoutant, qu'à l'avenir, il répondra aux violences par la violence.

L'incident est clos.

Déclarations de naissances

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 55 du code civil en ce qui concerne les déclarations de naissances faites en pays étranger par les Français, devant les agents diplomatiques ou les consuls.

Adopté.

Les contrats d'assurances

Le ministre des finances dépose le projet de loi sur les contrats d'assurances. Il dit que la commission sénatoriale des finances ayant repoussé le projet d'impôt sur les rentes viagères, il se voit obligé de recourir à cet impôt.

Le projet de loi est renvoyé à la commission du budget.

Surtaxes d'octroi

La Chambre a adopté divers projets de loi autorisant la prorogation des surtaxes sur le vin, aux octrois de Bailleul, Bapaume, Bourbourg-Ville, Quesnoy, Landrecies, Armentières, Estaires, Hazebrouck, et Péronne.

Les petits Martiniquais

M. Constans adresse une question au ministre des Colonies, sur le rapport du gouverneur de la Martinique, concernant les enfants de la colonie que les sociétés de bienfaisance voulaient recueillir.

Le ministre répond que jamais le gouverneur n'a manifesté des sentiments de mépris pour la population de couleur, et qu'il a, au contraire, favorisé l'œuvre des sociétés de bienfaisance.

L'incident est clos.

Un Referendum

M. Lasies

développe longuement une proposition de loi invitant le gouvernement, avant de fermer les établissements congréganistes, à consulter les communes intéressées par voie de referendum.

L'orateur demande la liberté pour tout le monde.

« L'Etat, dit-il, n'a aucun droit sur l'éducation morale de l'enfant.

» On pourchasse illégalement les congrégations.

» Nous sommes, on le voit tous les jours, sous le régime de l'arbitraire. »

M. de Pressensé

s'adressant à l'orateur qui descend de la tribune, s'écrie : « Vous représentez le régime des fusillades et de la déportation. »

M. Lasies lui répond : « Vous avez applaudi le général de Galliffet, quand il est arrivé au pouvoir. »

MM. Rouanet et Ribot prennent part à cette discussion.

M. Rouannet

interpelle ensuite M. Ribot en ces termes :

« Vous n'avez pas montré votre talent pendant l'affaire Dreyfus. »

M. Ribot

lui répondre :

« J'ai refusé alors de prendre le pouvoir, parce que l'affaire Dreyfus était une affaire de parti. »

Puis s'adressant à M. Jaurès :

« Je n'ai pas voulu, dit-il, compromettre l'intérêt du pays ; quant à vous, vous n'avez pas le droit de parler de l'affaire Dreyfus, si vous ne voulez pas qu'on vous dise que vous avez pris parti pour Dreyfus par calcul et par intérêt. »

M. Jaurès

monte à la tribune et fait la déclaration suivante :

« J'affirme, au nom de tous mes amis qui ont risqué, à cette occasion, leur situation et leur popularité, que jamais une idée mesquine de lucre ou de vanité n'a inspiré nos actes.

« L'armée a été jetée dans la bataille par les amis d'Esterhazy.

» Le pays a bien compris que l'affaire Dreyfus était uniquement le produit d'une longue éducation jésuitique.

» Vous n'empêcherez pas la vérité d'éclater, vérité que nous ferons éclater sous peu, à cette même place. »

Cette déclaration donne lieu à une vive agitation.

LA DEMANDE D'URGENCE

Enfin la discussion étant close, le président met aux voix la demande d'urgence sur la motion Lasies qui est repoussée par 377 voix contre 156.

LES DEMANDES des Congrégations

1re délibération sur le projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations prédicantes.

Le président

annonce que la Commission propose de ne pas passer à la discussion des articles.

L'abbé Gayraud

monte à la tribune et donne lecture d'une lettre du Père Dulac démentant énergiquement l'assertion de M. de Pressensé, qui a déclaré à la dernière séance de la Chambre, que le Père Dulac avait violé le secret de la confession.

M. de Pressensé

demande la parole et donne lecture des documents sur lesquels il a basé son accusation.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Etat Civil

NAISSANCES

Ghiglermini Lucie-Joséphine. — Libertati Jean-Augustin.

DÉCÈS.

Devichi Antoine, 9 mois, de Cherbo.
Rubaldi Angèle, 6 ans, de Bastia.

Aux ménagères des villes ET DE L'INTÉRIEUR DE LA CORSE

Personne n'ignore plus que vous achetez pour huile d'olive des huiles industrielles venant de Marseille (qui doivent même nuire à la santé). Si vous en voulez pures d'olive, garanties et surfines, adressez-vous directement au propriétaire, pour le gros et demi gros, à M. Lanzalavi-Fabrizi, à Costa par Belgodere.

Prix 1.20 le litre franco par tout.

Pour échantillons et détail à Bastia, rue Miot, 1, au 3me, maison Flach, chez M. Castellini.

Pour le gros, délai de paiement aux personnes connues.

Divers envois de ces huiles faits sur le continent et à Paris ont été appréciées.

PÉTROLE ÉPURÉ
à 7 sous le litre
Vin rouge de propriétaire
à 5 sous le litre
Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

POUR LES SOINS DE LA PEAU rien n'est meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la POUDRE et SAVON SIMON aux saines parfums. MÉDAILLE D'OR, Paris 1900. CRÈME SIMON 59, rue du Faubourg Saint-Martin

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 25 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.

Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : 300 millions
Valeurs assurées encours: 300 millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant
MATTHIEU OLLAGNIER.
Malle. Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARBON DU 1ER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CARUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Un vin grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
de docteur **GOLVIN**
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifient le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vices Humoral, Faiblesse, Anémie, Maux Estomac, Intestins paresseux. 2 fr. la boîte avec la NOTICE DE LA SANTÉ franco contre mandat-poste. Se méfier des contrefaçons. Exiger le nom du docteur GOLVIN et sa signature ci-contre. M. Pérol d'Aumance, Nièvre. 37 rue Saint-Denis, 37 PARIS

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
Médicaments de Confiance.
CATALOGUE FRANCO (300 pages).
TÉLÉPHONE — USINE A SAINT-DENIS
Dépôt Général du PER GAFFARD

Vient de paraître le MAL de MER
Comment on s'en guérit
d'après les nombreux questionnaires ou témoignages reçus de tous les points du globe par la Ligue contre le Mal de Mer (Siège central 37, Boulevard Poissonnière, PARIS), documents qui ont été compulsés par le Comité. C'est le résultat de ce vaste référendum, ce sont les moyens de guérison trouvés pour eux-mêmes par de nombreux adhérents, que contient cet ouvrage. Prix 3 fr.

A LA GRANDE DISTILLERIE MODÈLE
21, rue de l'Opéra
Aux acheteurs du strict comptant **M. Simon Damiani** offre de livrer de produits de tout premier choix rendus gare Bastia non logés savoir :

Absinthe supérieure Abbal Bresson	0,90	le lit.
Id.	Cognit 2,30	la bouteille.
Id.	Premier, 2,50	id.
Id.	Terminus, 2,50	id.
Id.	Pernod fils, 2,40	id.
Rhum bonne qualité, 0,55		le litre.
Id. supérieur, 0,65		id.
Id. origine grand arôme 50°	1,40	le litre.
Eau-de-vie bonne qualité, 0,80		id.
Id. surfine, 1,50		la bouteille.
Liqueurs fines assorties, 1,50		la bouteille.
Id. surfines assorties, 1,50		id.
Strega surfine assortie, 0,80		id.

La Maison a en outre un assortiment incomparable de Rhums en bouteilles, Cognac fine Champagne, l'excellente eau-de-vie du Mirador, l'eau-de-vie de Bourgogne marque véritable « L. Gorges Germain » si avantageusement connue des gourmets. Toutes les bonnes marques de liqueurs surfines, des vins exquis de Corse, de Bordeaux, de Bourgogne, Malaga, Madère, Frontignau, Porto, etc. Les grands vins de Champagne de la maison Théophile Roederer et Cie, maison fondée en 1864, ainsi que le délicieux Bouvet-Ladubay, etc.
La Maison recommande aux amateurs de bon Rhum de ne faire usage que de l'excellent Rhum des Mangoustans d'une finesse et d'un parfum sans rival.
Les vendeurs de tabacs ne doivent pas oblieur que la Maison a un entrepôt de cigares, tabacs et cigarettes qu'elle livre de la façon la plus irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.
La clientèle bourgeoise connaît à l'heure actuelle que sa Maison excelle pa. l'assortiment et la supériorité de ses produits et que pour avoir marque, le bon et le vrai, c'est à la Maison Simon Damiani qu'il faut s'adresser.
Dépôt des cigares Laterosita et Rencurel véritables.

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL. Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, *apéritif supérieur*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne et Le Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, 1.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
31 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Directeur : 300, Boulevard Haussmann, Paris

Malades! 800 000
Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie-vie des Mirodor.* Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Causeries d'Art, Musique, Concours, etc.
MODÈLES ALTER VISTAS
La Famille
500 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
15 c. le N°. — 25 par la poste
7, rue Cadet PARIS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

25e ANNÉE — MERCREDI 25 MARS 1903 — N° 70

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (5e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

BASTIA — ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Bastia	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	26 »	13 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA
00143

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : ANNONCIATION.
SOLEIL : (heure solaire)
Lever, 5 h. 30 m. — Coucher, 5 h. 48 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Théodore.

24 Mars

L'Hospice Civil

La gloire du siècle qui vient de s'achever sera d'avoir apporté un réel adoucissement au sort des petits, des humbles, des souffrants. Secourir les déshérités, les pauvres, c'est, dit M. Arnoult, « l'accomplissement d'un devoir social, c'est une atténuation à l'inégalité des conditions (1). »

ANCIEN HOSPICE. — En 1805, Antoine Piccioni, administrateur de l'hospice civil, publiait une brochure dans laquelle il traitait la question de notre principal établissement de bienfaisance. « Après 218 ans de débats, bâtira-t-on le nouvel Hospice de Bastia (2). » Voilà le titre suggestif de cet intéressant travail qui prouve qu'alors, comme aujourd'hui, l'utilité d'une fondation charitable se faisait impérieusement sentir.

Il résulte des documents trouvés à l'hospice civil que déjà, en 1646, l'hôpital de notre ville était considéré comme insuffisant. Depuis, la population a quadruplé, la science médicale a été bouleversée, les traitements employés auraient exigé des perfectionnements, et cependant l'hospice est toujours resté le même. Tel il était en 1646, tel on le retrouve en 1905, époque à laquelle M. Piccioni éprouve le besoin de protester publiquement contre ce regrettable *statu quo*.

1) Histoire médicale de la Ville de Bastia, avec une carte des épidémies en trois couleurs, et une Préface du docteur Brouardel, par M. le docteur Pascal Zuccarelli, 2 beaux volumes petit in 8°, de près de 800 pages, imprimerie Ollagnier.
(1) Arnoult, *Traité d'hygiène*.
(2) Antoine Piccioni, *Hospice Saint Nicolas. Etat de la question, 1805.*

« Si nous ne pouvons pas, disait, conformément à nos désirs, élever d'emblée un palais à l'indigence ou à l'humanité souffrante, nous devons nous contenter de travailler, en attendant, à loger confortablement nos malheureux malades, car eux aussi ont des raisons de douter et de se lasser d'attendre. »

Cette pénible attente des malades et de la population se prolonge pourtant jusqu'en 1896. A ce moment, une enquête fut ouverte sur le projet de bâtir une annexe à l'hospice civil. L'enquête eut le résultat inattendu de faire abandonner tout projet de construction ; on décida de conserver encore l'immeuble primitif, malgré ses défectuosités et son état de délabrement.

Le docteur Ramaroni, chirurgien de l'hospice, se fit un devoir de protester : « Le vieux bâtiment servant à Bastia à la fois de morgue et d'hospice, est rien moins, qui ne l'ignore, qu'un local approprié aux besoins de notre ville.... Il n'est personne qui ne reconnaisse l'urgence d'un établissement plus conforme aux lois de l'hygiène et répondant mieux aux sentiments humanitaires. »

Malgré les protestations réitérées, deux ans s'écoulèrent sans apporter aucun changement à la situation. En 1898, le docteur Thoinot, délégué en Corse par le ministre de l'Intérieur, s'arrêtait à Bastia et se montrait frappé, nous pourrions dire étonné, de l'insuffisance de nos services hospitaliers.

Les observations, trop justes, hélas, de notre éminent confrère, nous poussèrent à écrire différents articles sur cette importante question. Nous disions à ce sujet :

« Il ne sera possible aux praticiens de Bastia de lutter efficacement contre certaines affections, que lorsqu'on aura doté notre ville d'un hôpital où des soins intelligents et suivis pourront être donnés à nos malheureux compatriotes atteints de maladies aiguës et surtout d'affections chroniques.

» L'hospice est à Bastia une maison dont l'aspect triste, lugubre même, fait hésiter le malheureux au seuil entre la mort et la vie... Il devraient disparaître ces vieux hôpitaux, tel celui de Bastia, monuments effrayants, bâtisses sombres ressemblant à un tombeau ou à une prison. L'hôpital doit avoir l'aspect d'une maison de bienfaisance et de paix ; le malade doit en y arrivant être rassuré par des couleurs claires, de larges et riantes entrées qui éloigneront de son imagination les ombres de la prison redoutée.

» Le malade a besoin d'être trompé ; donnez-lui un hôpital avec des arbres, des parterres, des fleurs, une construction gracieuse, une façade de grand air et de soleil, tout cela produira une heureuse impression sur le malheureux qui souffre. »

Avec tous nos confrères, avec tous ceux qui, guidés par leurs sentiments humanitaires, s'intéressent aux malheurs de nos compatriotes, nous aurions désiré un nouvel hôpital où le malade pût recevoir un traitement intelligent, et où il pût un instant oublier sa douleur en gardant l'espoir de sa guérison.

L'HOSPICE ACTUEL. — Enfin, le vieux bâtiment de la Citadelle menaçant ruine, l'administration de l'hospice se vit obligée de l'abandonner ; mais au lieu d'élever, hors du centre de la ville, dans un quartier sain, dans un site libre, vaste et ensoleillé, l'établissement désiré depuis longtemps, elle se contenta encore d'un hospice provisoire.

A côté de nos principales artères, derrière les hautes maisons de la rue de l'Opéra, dans un bas-fond au-dessous des collines de la route de Cardo, se trouvait une ancienne bâtisse précédemment occupée par le pensionnat des religieuses de Saint-Joseph. Ce fut là qu'on installa le nouvel hospice, en attendant d'avoir des ressources suffisantes pour l'édification d'une construction sur un emplacement de choix.

Combien de temps serons-nous forcés de nous contenter de cet hospice provisoire ? Longtemps, sans doute ; le provisoire, dit-on, seul dure en France. Le premier hospice fondé en 1546, reconnu insuffisant en 1646, n'a été abandonné qu'en 1900. Il a fallu 254 ans de protestations pour obtenir une amélioration légère. Nous avons donc de très bonnes raisons pour ne pas compter sur l'heureux et prompts changements. L'exemple du passé nous permet d'être pessimiste pour l'avenir.

L'examen du nouvel hospice ne va pas sans soulever des critiques sérieuses. La maison qui, hier encore, pouvait faire un pensionnat passable, n'est de nature à donner qu'un médiocre établissement hospitalier. On n'adapte pas du jour au lendemain aux exigences que demandent les soins des blessés, des femmes en couches, des tuberculeux ou des malades atteints d'affections contagieuses, de délicates affections oculaires, des appartements qui n'ont pas été exclusivement construits à cet effet.

La situation de l'immeuble n'est pas heureuse. Placé, comme nous l'avons dit, au centre de la ville, c'est-à-dire près de l'agitation et du bruit, situé dans un bas-fond, d'une salubrité justement mise en doute, humide pendant l'hiver, chaud pendant l'été, la ventilation y est notoirement insuffisante. Les salles sont petites, mais elles reçoivent en général assez d'air et de lumière et leur état d'entretien ne laisse rien à désirer.

Les malades soignés étaient au moment de notre visite de 55 dans les deux services réunis de médecine et de chirurgie. On pourrait en recevoir au maximum 75 à 80 ; c'est vraiment trop peu pour la population de la ville.

Le personnel se compose de sœurs, d'infirmiers et d'infirmières au nombre de 18.

Néanmoins nous nous plaisons à reconnaître que le nouvel hospice est supérieur à l'ancien ; le meilleur parti possible est tiré des ressources qu'il offre. On n'en contenterait momentanément, si l'on prévoyait un terme prochain à un état de choses qui n'est pas encore ce que nous espérons et ce qu'il nous faut.

Une rampe large mais escarpée, qui prend naissance au milieu de la rue de l'Opéra, conduit à notre hôpital. La rampe franchie, on se trouve en présence d'une construction banale, d'une maison quelconque, basse et disgracieuse, dont l'aspect ne rappelle en rien les monuments élevés par la bienfaisance dans les grandes villes et même dans beaucoup de villes de province. Ce que l'on voit du reste de la rue n'est qu'une partie du corps complet du bâtiment. Celui-ci se compose, à vrai dire, de trois bâtisses, maintenant réunies par différentes annexes. L'aile la plus importante, placée latéralement, ne s'aperçoit pas du dehors.

L'entrée, tout à fait en rapport avec l'architecture générale, est étroite et mesquine. Elle se fait par un vestibule sombre, bas et resserré, qui mérite plutôt le nom de corridor. A droite se trouve une salle d'attente et de consultations, à gauche la chapelle et une pièce assez vaste qui sert à la fois de dépositoire et de salle d'autopsie. Tout ce rez-de-chaussée est mal éclairé, et humide pendant l'hiver. Il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on songe que l'établissement est bâti en contre-bas et adossé à une des collines qui dominent la ville.

Un petit escalier tortueux, plongé dans une demi-obscurité, mène au premier étage dont la partie postérieure se trouve de plain-pied avec une grande cour plantée d'arbres où les malades peuvent se promener pendant la saison chaude, mais difficilement pendant l'hiver à cause de l'humidité. Un long corridor occupe tout le devant de cette façade ; il dessert les différentes pièces de l'étage, mais il les prive de beaucoup de lumière, de la vue directe de la verdure, de l'air par de la cour et ne les laisse jouir que de l'atmosphère sûrement moins saine de la rue.

Docteur ZUCCARELLI.
(*La fin à demain*).

EXPÉDITIONS CORSES

25 mars 1565. — Sampiero réunit une Consulte, où il fut résolu de former un Conseil de Gouvernement de douze membres, de remettre la Corse dans l'état où elle se trouvait à l'époque où les Français y dominaient, et d'envoyer à la Cour de France un ambassadeur pour lui demander d'intervenir dans les affaires de l'île.

Nouvelles Militaires

Le maréchal des logis Mallaroni, du 12e régiment d'artillerie, élève de l'école militaire de l'artillerie et du génie, a été promu au grade de sous-lieutenant et affecté au 37e.

— M. le capitaine d'artillerie coloniale Bianchi a été affecté à la direction d'artillerie de Hanoï.

137e FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIV

SUBSTITUTION

— Je resterai, répondit David avec fermeté, je resterai en place du jeune Delaware ; il s'est battu pour moi généreusement, je ferai pour lui ce que vous me demandez, et plus encore s'il est possible.

— C'est parler en homme, dit Œil de Faucon, et un homme qui aurait été capable de grandes choses avec une meilleure éducation. Asseyez-vous là-bas, baissez la tête et repliez vos jambes sous vous, car leur longueur pourrait nous trahir trop tôt. Gardez le silence aussi longtemps que vous le pourrez ; quand il faudra que vous parliez, vous ferez aagement d'entonner un de vos cantiques, afin de rappeler à ces coquins que vous n'êtes par tout à fait aussi responsable de vos actions que le serait un de nous par exemple. Au surplus, s'ils vous enlèvent votre chevelure, ce qu'à Dieu ne plaise, soyez bien sûr qu'Uncas et moi, nous ne vous oublierons pas, que nous vous vengerons comme il convient à des guerriers et à des amis.

— Un instant ! s'écria David voyant qu'ils allaient partir après lui avoir donné cette assurance consolante ; je suis l'humble et indigne disciple d'un maître qui n'enseigne pas le principe diabolique de la vengeance. Si je périr, n'immolez pas de victimes à mes mânes ; pardonnez à mes assassins : si vous passez à eux, que ce soit pour prier le ciel d'éclairer leur esprit et de leur inspirer le repentir.

Le chasseur hésita et réfléchit quelques instants.

— Il y a dans ce que vous dites, reprit-il, un principe tout différent de la loi qu'on suit dans les bois ; mais il est noble et il donne à réfléchir.

Et poussant un profond soupir, le dernier peut-être que lui arracha l'idée de la société civilisée à laquelle il avait renoncé depuis si longtemps, il ajouta :

— C'est un principe que je voudrais pouvoir suivre, mais il n'est pas toujours facile de se soustraire avec un Indien comme on le ferait avec un chrétien. Adieu, l'ami ; que Dieu veille sur vous ! Je crois que tout bien considéré et ayant l'étendue devant les yeux, vous n'êtes pas loin de la bonne piste ; mais tout dépend des dons naturels et de la force de la tentation.

A ces mots, il prit la main de David, la serra cordialement et après cette démonstration d'amitié, il sortit de la cabane, suivi par le nouveau représentant de l'ours.

Dès l'instant qu'Œil de Faucon se trouva à portée d'être observé par les Hurons, il se redressa pour prendre la tournure raide de David, étendit un bras comme lui pour battre la mesure et commença ce qu'il regardait comme une heureuse imitation de psalmodie du chanteur.

Heureusement pour le succès de cette entreprise hasardeuse, il avait affaire à des oreilles si délicates ni exercées, sans quoi ces misérables efforts n'auraient servi qu'à le faire découvrir.

Cependant, il était indispensable qu'ils passassent à une distance dangereuse des gardes ; plus ils en approchaient, plus le chasseur cherchait à donner de l'éclat à sa voix.

Enfin, quand ils furent à quelques pas, le Huron qui savait un peu d'anglais s'avança vers eux et arrêta le prétendu maître en psalmodie.

— Eh bien ! dit-il en allongeant la tête du côté de la cabane, comme s'il eût cherché à en pénétrer l'obscurité pour voir quel effet avaient produit sur le prisonnier les conjurations du jongleur, ce chien de Delaware tremble-t-il ? Les Hurons aiment-ils le plaisir de l'entendre gémir ?

L'ours grondait en ce moment, d'une manière si terrible et si naturelle que l'Indien rendu de quelques pas, comme s'il eût cru que c'était un ours véritable qui se trouvait près de lui.

Le chasseur, craignant que s'il répondait un seul mot on ne reconnût pas la voix de David, ne vit d'autre ressource que de chanter plus fort que jamais, ce qu'un auroit appelé beugler en toute autre société, mais ce qui ne produisit d'autre effet sur ses auditeurs que de lui donner de nouveaux droits au respect qu'ils ne refusent jamais aux êtres privés de raison.

Le petit groupe des Hurons se retira ; ceux qu'ils prenaient pour le jongleur et le maître de chant continuèrent leur chemin sans autre obstacle.

Uncas et ses compagnons eurent besoin de tout leur courage, de toute leur prudence, pour continuer à marcher du pas lent et grave qu'ils avaient pris en sortant de la cabane, d'autant plus qu'ils s'aperçurent que la curiosité l'emportant sur la crainte, les six gardes étaient déjà rassemblés devant la porte de la hutte pour voir et le prisonnier continuait à faire connaître, ou si le sonffle du jongleur l'avait dépouille de tout son courage.

Un mouvement d'impatience, un geste fait mal à propos par La Gamme pouvait les trahir et il leur fallait nécessairement du temps pour se mettre en sûreté.

Pour ne donner aucun soupçon, le chasseur crut devoir continuer son chant, dont le bruit attira quelques curieux à la porte de plusieurs cabanes. Un guerrier s'avança même jusqu'à eux pour les reconnaître ; mais dès qu'il les eut vus, il se retira et les laissa passer sans interruption.

La hardiesse de leur entreprise et l'obscurité étaient leur meilleure sauvegarde.

Ils étaient déjà à quelque distance des habitations, ils touchaient à la lisière du bois quand ils entendirent un cri dans la direction de la cabane où ils avaient laissé David.

Le jeune Mohican cessa aussitôt d'être quadrupède, se leva sur ses pieds et fit un mouvement pour se débarrasser de la peau d'ours.

(*A suivre*).

— Le sergent surveillant Giustiniani, du dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-el-Hadjar, passe en la même qualité à l'atelier de travaux publics d'Orléansville.

— M. Leca Ignace, ex sergent au 97e, a été nommé garde domanial des eaux et forêts à Saint Guillaume.

SILHOUETTES PARLEMENTAIRES

Toussaint Malaspina

Avec sa bonne figure un peu grave, son honnête sourire, et ses gestes lents, M. Toussaint Malaspina est, sans contredit, le républicain le plus impassible de la troisième République.

Il représente le petit arrondissement de Calvi, cette Balagne fraîche et souriante, où le ciel est très doux, les sources très fraîches, la nature tout entière sage, moins rude et moins farouche qu'ailleurs...

Malaspina a su garder dans son âme un peu de la sérénité de ces calmes horizons, et dans la paix des bois d'oliviers touffus, devant la mer apaisée, il a dû, tout jeune, se forger une âme faite d'indulgence et de bonté.

Car, le député de Calvi est surtout très bon. Son accueil charmant encourage les plus timides solliciteurs, sa générosité de cœur contente les plus exigeants.

Et par dessus cela une honnêteté de sentiments, une rectitude de conscience qui honorent sa vie d'homme et sa carrière de député.

Dans le cœur de ce fils du peuple la grande république eut vite fait de germer, de s'épanouir, de monter toujours plus haut, portant en elle cet idéal qui réchauffe, soutient, devient la force ardente d'une existence entière.

Aussitôt jeté dans la vie politique, Malaspina trouva des chefs, ou plutôt des amis, qui par leur confiance en lui, dirent clairement combien la nouvelle recrue leur paraissait digne de figurer dans leurs rangs. Clemenceau, Pelletan, tous les terribles champions des conceptions politiques nouvelles appelèrent Malaspina à leur côté, et l'entraînèrent dans le remous de leurs dangereuses luttes.

Et, lorsqu'on décida, en une nuit historique, de prendre des mesures de prévention un peu violentes contre un général factieux et tristement célèbre, c'est chez Malaspina que se réunirent les partisans les plus acharnés de la suprême résistance. Un tel homme peut donc, sans forfanterie, porter haut le front dans cette assemblée parlementaire, où modestement, mais dignement, il accomplit son mandat, et fait en toute occasion un devoir de bon républicain.

Aussi a-t-il acquis dans son parti une situation très enviable : il traite de pair avec les hommes politiques les plus en vue et tolole volontiers nos ministres d'aujourd'hui, précisément parce qu'ils furent ses meilleurs amis d'hier... ce qui lui permet de demander pour ses braves électeurs — avec plus d'assurance et de succès.

On sait tout cela à Calvi.

On a vu par dessus le marché débarquer quelques ministres à Bolgodero, on sait que Malaspina a la facilité de tout obtenir, on le connaît en même temps très bon garçon, et les demandes, les suppliques affluent dans le coquet cabinet de travail de l'avenue Malakoff.

Malaspina lit, écrit, et s'en va chaque jour, d'une allure impossible, chercher dans les coins des grands ministères, un peu de bonheur pour les braves gens de l'île-Rousse, qui le traitement indigitalement, parce qu'ils l'adorent...

Gennone.

(« Phare de la Corse, édition parisienne).

Bulletin Financier

Paris, le 19 mars 1903.

Le Marché ferme mais peu animé. Notre 3 0/0 amortissable a 99.42. Les Fonds Étrangers sont fermes. Rente 4 0/0 1889 est à 97 : l'ensemble général des valeurs est consolidé.

Les Obligations des Chemins de fer Français sont fermes pour les Midi, Nord, Orléans et Ouest. Le Métropolitain de Paris est ferme à 1.247 francs. Les Obligations des Chemins de fer Étrangers sont fermes pour les Saragosse, Nord-Espagne et Andalous.

Les Obligations Foncières et Communales sont fermes pour les Crédit Foncier 3 0/0 amortissable à 397 francs, Crédit Foncier 4 0/0 1879 à 427 francs, Crédit Foncier 4 0/0 1895 à 448 francs, Crédit Foncier 4 0/0 1900 à 450 francs, Crédit Foncier 4 0/0 1901 à 450 francs, Crédit Foncier 4 0/0 1902 à 450 francs, Crédit Foncier 4 0/0 1903 à 450 francs, Crédit Foncier 4 0/0 1903 à 450 francs, Crédit Foncier 4 0/0 1903

PÉTROLE ÉPURÉ
à 7 sous le litre
Vinrouge de propriétaire
à 5 sous le litre
Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

AVIS

M. Buschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, ateliers, est situé rue Napoléon 7.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Pudovani, agent de *La Veloce*, Boulevard Port, Bastia.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alberet, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photolasin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.
Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.
Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.
Des spécimens de ces superbes Portraits sont exposés dans nos vitrines.
La petite photographie est rendue ultérieurement.

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme *Agents Généraux Dépositaires* de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L.-N. MATTEI et Cie de Bastia chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtocycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teintures, Dégraissages.
S'adresser :
MM. L.-N. MATTEI et Cie à Bastia ou à leur succursale à Ajaccio.

ASSURANCES ÉPARGNE
Un HERITAGE pour la Famille;
Une RETRAITE aux Vieillards;
Une DOT pour les Enfants.
GRESHAM Vie, 82, Rue de Richelieu, PARIS

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant
MATTHIEU OLLAGNIER.
Siège, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DU 7e FRR CAMBRAI
Dépositaire pour l'Extérieur, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

ASTHME et CATARRHE
ESPIC
Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 15 fr
Sur papier blanc. — — . . . 5 fr
HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 49×39. Chaque. 2 fr
Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . 5 fr
Sur papier Chine, format 49×39 (Réduction) 2 fr
EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire;
A BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

VIN FÉBRIFUGE
MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
Guérison rapide et radicale
Sans Mercure ni Iodure
Par le Docteur CHAUMONT
Ancien Médecin des Hôpitaux de Paris
Consultations gratuites
Rue Cassini, 3, NICE

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
La Tresse de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à NICE

16 PAGES in-4° 300.000 Lecteurs FONDÉE en 1830
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
PRIX POUR PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS
SPÉCIMEN GRATUIT ET FRANCO

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 25 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.
Pour frêt s'adresser à
Agents : C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, d'avoir à ne mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières animales à la mode pour la fabrication de dents artificielles.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : 200 millions
Valeurs assurées encours : 300 millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, à Bastia, 17, Bd Paoli.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

D.O.M. BENEDICTINE D.O.M.
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Largue du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces d'attache.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

35e ANNÉE — JEUDI 26 MARS 1908 — N° 71

00145

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
BASTIA	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Corse	22 »	12 »	6 »
Autres Départ.			

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Théodore.
SOLEIL : (heure militaire)
Lever, 5 h. 25 m. — Coucher, 5 h. 51 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Jean, ermite.

25 Mars

L'Hospice Civil

(Suite et fin)

Le second étage offre la même disposition que le premier ; il est affecté au service de la chirurgie. Toutes les salles ont plutôt les dimensions de grandes chambres ; on y compte en moyenne cinq à six lits. Au centre de cet étage, qui se prolonge au-dessus de la chapelle, se trouve la *salle d'opérations*. C'est la seule pièce qui réponde dans une certaine mesure aux exigences et aux progrès de la science moderne. Le chirurgien de l'hospice, secondé cette fois par l'administration, a pu y réunir tout ce qui est nécessaire à l'opérateur. Le matériel est sans doute modeste, mais il est à peu près complet, et nous sommes d'autant plus heureux de l'avoir qu'il manquait en grande partie dans l'ancien bâtiment.

Cette salle pourrait être suffisante, si elle était réservée strictement aux interventions chirurgicales. Malheureusement, on se voit dans l'obligation d'y procéder à tous les pansements d'urgence et il y a là des inconvénients sérieux. Il est, en effet, bien dangereux d'apporter du pus dans une pièce où l'on doit éviter le plus sa transformation. Chacun sait aujourd'hui que notre « art n'est pas uniquement de la sculpture, et que ce n'est rien d'être un couteau savant et hardi, » et nos tentatives ne s'accomplissent dans les conditions que réclame l'antisepsie.

Une salle réservée aux *femmes en couches* est placée en quelque sorte au milieu des salles de chirurgie.

Nous n'hésitons pas à dire que ce voisinage est absolument regrettable. Les femmes en couches devraient être isolées autant que possible des autres malades ; elles ont besoin d'un air pur, de propreté, de tranquillité et de calme moral ; il est nécessaire qu'on éloigne d'elles le spectacle des maladies graves, des opérations, des traumatismes. On connaît la susceptibilité des accouchées et les ménagements qu'exige leur état. Le chirurgien de l'hospice s'est occupé de cette situation, mais nous ne sommes pas certain pour cela de voir obtenir bientôt le changement demandé.

On passe ensuite dans la grande aile latérale qui est la partie la plus importante du bâtiment et qui renferme les salles de médecine. Ces salles assez spacieuses donnent, les unes sur la grande cour ombragée, les autres sur un jardin potager au milieu duquel s'élève une petite maisonnette où l'on avait établi en 1900 un pavillon d'isolement pour les varioleux. Ce local, qui contenait autrefois les cuisines des Sœurs de Saint-Joseph, que l'on pourrait tout au plus utiliser pour un service secondaire, était rien moins qu'approprié à la destination qu'il avait reçue.

La part faite aux *affections mentales* a été bien négligée. Dans la partie plus humide, au rez-de-chaussée de l'aile latérale, deux pièces étroites privées d'air, éclairées par une petite ouverture, semblables à de véritables cachots, sont le seul refuge que l'on offre aux aliénés. Ces cabanons, indignes des bêtes féroces, sont non-seulement contraires à l'hygiène, mais aux principes de la morale publique. L'humanité la plus élémentaire devrait avoir à cœur de les remplacer par d'autres plus conformes aux besoins des malades qui y séjournent et qui ont droit, comme tous les malheureux, à beaucoup de compassion et de pitié.

Nous arrêtons là notre description ; notre but est, non pas de faire connaître dans tous ses détails, l'hospice provisoire de notre ville, mais simplement d'en signaler les défectuosités et les lacunes hygiéniques les plus importantes. Les défectuosités, nous nous sommes appliqué à les faire ressortir ; elles proviennent presque toutes de la situation et de l'exiguïté du local. Quant aux lacunes elles sont malheureusement nombreuses et nous nous contenterons d'énumérer les plus importantes.

HOPITAL QUE NOUS ATTENDONS. — Que manque-t-il dans notre hôpital provisoire ou plutôt que désirons-nous pour celui que nous rêvons de voir bientôt bâtir ?

C'est tout d'abord et en premier lieu un *service des maladies de l'enfance*. Le fils de l'ouvrier, les enfants des classes pauvres, si souvent chétifs et souffrants, ont un sort bien triste. Ils ne peuvent être soignés que dans leurs familles, c'est-à-dire au sein de la misère ; dans des demeures infectes, où il leur est impossible de recouvrer la santé. Quand ils sont atteints de diphthérie ou de toute autre affection contagieuse, ils contaminent leurs frères et leurs sœurs et leur guérison est compromise par l'absence de soins qu'on ne peut leur donner.

Enfin, lorsque sous l'influence d'un traumatisme ou de toute autre cause, ces enfants viennent à présenter des plaies ou des blessures, la cicatrisation est lente dans ce milieu essentiellement infecté. Elle exige pendant de longs mois un traitement qui aurait demandé dans un service hospitalier quelques jours à peine de soins intelligents.

Nous désirerions aussi un *service des maladies des yeux*, affections fréquentes et graves dans notre ville faute de soins réguliers et constants ; une *salle spéciale pour les femmes enceintes*, qui sont des malades trop intéressantes pour ne pas mériter toute la sollicitude de l'administration hospitalière, et une *salle pour les convalescents*.

Il nous faudrait enfin et surtout un *Pavillon d'isolement* pour les maladies épidémiques et contagieuses. Actuellement, quand des dyphtéritiques, des varioleux, des typhiques, des tuberculeux, se présentent à notre hôpital, ils sont refusés à la porte ou placés dans des salles communes. C'est donc dans une atmosphère contaminée par une morbidité collective que ces malades vont être obligés de séjourner, heureux s'ils ne contractent pas pendant leur convalescence les germes d'une nouvelle affection plus redoutable que la première.

Nous attendons donc, un hospice bien construit, vaste et sain, avec des salles claires, gaies et spacieuses, des jardins riants, un hospice qui nous offre surtout tous les services nécessaires aux différentes maladies qui sévissent chez nous.

Il nous semble impossible qu'on retarde encore la solution de cette importante question. Une ville de 30.000 âmes doit posséder un établissement hospitalier où les pauvres et les déshérités puissent aller chercher un remède et un soulagement à leurs souffrances. Il importe de ne plus laisser à la porte de l'hôpital les malheureux qui viennent implorer les secours de l'art médical. Ce fait se renouvelle trop souvent. Fréquemment, des blessés même graves se voient fermer l'entrée de l'hospice et sont obligés de rester dans leurs demeures où ils ne reçoivent que des soins incomplets. Il y a quelque temps, le cas s'est produit pour un jeune homme de dix-huit ans, horriblement brûlé. Le malheureux, né à Bastia, a dû se contenter d'une misérable chambre à la place d'Armes. Il y languit depuis plus de six mois ; une mauvaise ouverture ne permet pas à son organisme de réparer les lésions multiples occasionnées par les brûlures ; ses plaies sont infectées, sa guérison s'opère avec une lenteur désespérante.

Aussi, en présence de cette insuffisance de l'hospice, nous répétons ce que disait, en 1865, Antoine Piccioni, à ses collègues de l'Administration :

« Pouvons-nous prétendre d'avoir participé à la grande civilisation du XIXe siècle, à cette civilisation qui nous étreint et nous presse, et qui a couvert la terre d'établissements de bienfaisance ?

» Que doivent penser de nous, de notre ville et de ses ressources les étrangers qui arrivent dans notre pays en présence de pareilles misères physiques et morales ?

» Ai-je besoin d'ajouter que pour remédier à tant de maux, que pour jeter les fondations du nouvel hospice, un peu de bonne volonté suffit ? Car la population de Bastia n'a jamais cessé d'être parfaitement disposée en faveur des malades pauvres (1). »

Aujourd'hui, plus que jamais, cette population bastiaise serait prête à tous les sacrifices ; sa charité est inépuisable et elle donne d'autant plus volontiers qu'elle constate la prospérité et les bons effets d'une œuvre de bienfaisance. Que l'on fasse appel à la générosité publiques pour la construction d'un hospice et aucune âme charitable ne refusera son concours.

Il est certain qu'actuellement la Commission administrative fait des prodiges et soulage beaucoup de misères, si l'on considère les faibles ressources dont elle dispose. Ses ressources sont de 11.500 francs, dont 8 000 francs de rentes provenant de legs divers et 3.500 francs que vote annuellement le Conseil municipal. Cette somme de 3 500 francs est bien faible, mais nous sommes persuadé que nos édiles ne manqueront pas de l'augmenter lorsque la Commission administrative aura réussi à doter notre ville d'un hospice.

Quant à nous, nous croyons faire œuvre de bon citoyen en réclamant un hospice plus conforme aux nécessités de notre ville, plus satisfaisant au point de vue de l'hygiène et pouvant répondre en tous points aux sentiments humanitaires.

Nos administrateurs n'ignorent pas que le malade, quoique atteint d'une affection douloureuse ou incurable, a jusqu'à son dernier souffle des réserves secrètes de vie et de confiance. L'instinct donne du ressort à son âme et le pousse à espérer. Il importe donc d'assurer aux êtres souffrants, dont toutes les sensations sont décuplées, un logement réellement hospitalier.

A Bastia surtout, où le public souffre souvent dans son misérable logement plutôt que d'avoir recours à la charité publique, il importe de bâtir un hospice qui non seulement réponde aux exigences actuelles de la science médicale, mais qui ait bien l'aspect d'une maison de bienfaisance. Lorsque le malade

(1) A. Piccioni. Loco cit.

---

169 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Toutefois, en se rappelant les appréhensions que l'état moral de Marie Gaston avait données à son ami, il aurait pu arriver à deviner la vérité ; mais il fut tout à fait dépaysé, quand on lui eut eu contre, expliqué que cette maison, où les malades étaient traités aux frais du comté, n'admettait que des aliénés de la classe pauvre et qu'on n'y était pas reçu pour de l'argent.

Ne faisant pourtant point la faute de se perdre en conjectures inutiles, Jacques Bricheteux, qui déjà sous a donné plus d'une preuve de son caractère prompt et résolu, prit le parti de pousser sans plus de délai jusqu'à Hauwell, et, comme cette résidence n'est pas à plus de neuf milles de Londres, il y fut presque aussitôt rendu.

Hauwell est une grande construction d'assez bonne apparence ; sa façade, qui n'a pas moins de neuf cent quatre-vingt-seize pieds de long, est coupée par trois tours octogones, à trois étages, marquant le centre et les deux extrémités ; on a ainsi rompu la monotonie des lignes architecturales, où la sévère destination de l'édifice a paru commander une grande sobriété d'ornementation.

L'asile est agréablement situé au pied d'une colline, sur la limite des comtés de Jersey et de Middlesex. Ses vastes dépendances en jardins et fermes, sont comprises entre la route d'Uxbridge, la rivière Brent et un canal appelé le Grand Canal de jonction (*Grand junction Canal*) : neuf cent quinze malades peuvent y être reçus et traités. Etant reconnu que le travail est un des plus précieux adminicules du traitement médical, la maison contient des ateliers de menuisiers, de serruriers, de peintres, de vitriers, de faiseurs de brosses, de charbonniers : on y fabrique aussi du fil, des souliers, de la vannerie, des chapeaux de paille, des paniers à fraises et toute espèce d'ouvrages de ferme. Les plus délicats objets de cette fabrication sont vendus aux visiteurs, dans un bazar où ils sont exposés, et qui est d'un beau revenu pour l'asile. Les malades inoccupés d'être employés à un métier partagent les travaux du jardinage et de la ferme, qui fournissent en grande partie aux besoins de l'établissement ; le pain et la bière se préparent également dans la maison ; enfin on y confectionne tout le linge nécessaire, et il y est blanchi au moyen d'une machine à vapeur qui sert en même temps au chauffage de toutes les parties du bâtiment. Une chapelle ornée d'un bel orgue à clavier, une bibliothèque et une salle destinée à des concerts, dont on a constaté la salutaire influence sur la santé des malades, témoignent qu'à côté des soins intelligents donnés aux douleurs physiques, les besoins de la nature morale n'ont été ni oubliés ni méconnus.

Enfin, comme l'écrivait lord Lewin à Sallenauve, à la tête de la maison est placé le docteur Ellis, praticien distingué, auquel on doit un livre remarquable sur l'étiologie et la thérapeutique des maladies mentales. Dans le traitement de ces affections, cet habile aliéniste ne dédaigne pas les lumières et le concours de la science phrénologique. Parvenu jusqu'à lui, l'ergoniste lui demanda si un Français du nom de Sallenauve ne résidait pas momentanément à Hauwell. La encore, Jacques Bricheteux paya les frais de sa mine négligée et pauvrement, et, sans daigner entrer avec lui dans aucune explication, le docteur répondit net et bref que le nom de M. de Sallenauve lui était complètement inconnu. Cette réponse, après tout, n'avait rien que de vraisemblable. Jacques Bricheteux se retira donc assez désappointé ; et, arrivant à croire ou que madame de l'Estorade avait mal prononcé ou que lui-même avait mal retenu le mot d'Hauwell, il passa plusieurs jours à courir le comté de Middlesex, recherchant toutes les localités que la désinence en *ell* pouvait recommander à son attention.

Toutes ses recherches restées inutiles, comme rarement dans aucune de ses entreprises il avait le démenti de son esprit persévérant et plein de ressources, Jacques Bricheteux prit le parti de faire à Hauwell une seconde tentative écrite, pensant avec raison qu'une lettre passait là où l'on intercepterait un homme ; et, en effet, dans la soirée du jour où il avait confié son épître à la poste, il recevait de Sallenauve une réponse par laquelle il était invité à se rendre à l'asile, où la plus cordiale réception lui était annoncée. Le procédé du docteur Ellis fut expliqué à Jacques Bricheteux, quand il connut le malheur qui avait frappé Marie-Gaston. La discrétion est, sans contredit, l'une des vertus les plus nécessaires chez le directeur d'une maison d'aliénés, que sa position fait chaque jour dépositaire de confidences qui intéressent l'honneur des familles. Avouer que l'ami le plus intime de Marie-Gaston, dont tout le monde connaissait la mélancolie noire, se trouvait alors à Hauwell, n'était-ce pas mettre sur la trace de sa maladie un questionneur inconnu, et le secret convenu autour de désordre mental, qu'on se plaisait à regarder comme momentané et réparable, n'était-il pas ainsi été compromis ?

Arrivé à l'asile et présenté par Sallenauve comme un de ses amis, Jacques Bricheteux y reçut l'accueil le plus empressé. Après lui avoir adressé ses excuses, le docteur Ellis, qui, plus d'une fois dans sa pratique, avait obtenu de la musique des effets vraiment merveilleux, lui dit qu'il considérait sa venue comme une chance des plus heureuses, et que, dans le guérison de son malade, son remarquable talent d'organiste pouvait devenir le dernier appoint. Malheureusement, depuis son départ de Ville-d'Avray, l'état de Marie-Gaston s'était cruellement compliqué.

(A suivre).

CHOCOLAT MENIER
Exiger les Timbres-Poste

y pénétrera, ce ne sera pas alors l'idée de sa fin prochaine qui hantera son esprit, mais bien celle d'une prompte guérison.

Docteur ZUCCARELLI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 mars de 2 h. 1/2

1. Montebello,	Lose.
2. Les Troyens,	Berlioz.
3. Flots du Danube,	Ivanovici.
4. Salambô,	Reyer.
5. Graziella,	Carlo.

Le Chef de Musique, C. MOULIÉRAS.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Les services maritimes postaux entre la France et la Corse viennent d'être adjugés, samedi dernier, pour une période de quinze années, à la Compagnie française de Navigation et de Constructions navales pour son beau succès et son excellent programme. Nous le faisons bien volontiers.

Ils nous prient également de l'informer que la maison Fraissinet est décidée à faire à la nouvelle Compagnie une concurrence acharnée (*sic*) et s'entraînent déjà auprès d'un certain nombre de commerçants pour leur faire agréer des contrats de transports à prix réduits, valables pendant six ans, et ne comportant aucun engagement de leur part.

L'attitude de la Compagnie, dépossédée de son monopole, est — hélas ! — parfaitement humaine et elle ne surprendra pas les nouveaux adjudicataires, qui sont hommes à prendre leurs précautions. Les négociants sollicités feront donc bien de se renseigner avant d'engager leurs signatures.

(*Le Journal des Transports.*)

Bulletin Financier

Paris, le 10 mars 1903.

Marché franchement mauvais et en réaction à peu près générale sans aucun motif. Notre 3 0/0 recule à 99 30. L'Extérieur 2 0/0 clôture à 91.47 ; par contre Ferbe à 8,0 ferme à 78,05. Les bonnets du Crédit résistent bien à la mauvaise influence générale. Lyonnais 1,422. Comptoir d'Escompte 891. Société Générale 670. Crédit Foncier 718.

La Banque Parisienne Industrielle est active à 484. L'Industrielle 0 0/0 (vendue matinée sans nouveaux) ex-coupon-nel à 350 et 355. Action Messageries Françaises de Madagascar 94. Chemins bien tenus à 63. Les Mines de Fillols avancent à 236. La Gold Run est ferme à 17 7/8, avec tendances à la hausse. Le Lautaret (ex-coupon 30.50. Pennes remarquée sur le Kambo à 36.50. Ivory Consolidated (Gold) clôture 3/8 50.

Les nouvelles des Chargeurs du Cap-Horn sont excellentes : la production de Janvier a dépassé celle de Janvier 1902 et les exercices de février paraît devoir être meilleurs encore. Il ne faut donc pas s'étonner de l'animation du marché des actions de la Cie d'Exploitation et de Développement des Chargeurs du Cap-Horn qui se traite de L. 6 7/16 à Liv. 6, 1/8, soit un peu plus de 630 frs par somme de cinq.

Nos Chemins sont fermes.

Le Discours de M. Combes et la Presse

Le Journal des Débats :

Le discours de M. Combes ne peut qu'aggraver le trouble qui existe déjà dans les consciences. Comment expliquer que M. le Président du Conseil défende le Concordat et annonce, en même temps, sa dénonciation ? Rien n'est plus simple, dira-t-on. M. Combes reconnaît que la solution n'est pas mûre, mais il veut y préparer les esprits, et, pour cela, il harcèle l'Eglise de ses traits les plus aigus, dans l'espoir de lui faire perdre patience et, en tout cas, d'exciter les imaginations contre elle. C'est là ce que nous avons signalé de nouveau dans son attitude.

M. Delpech avait rappelé, avec mélancolie, mais avec justesse, que les républicains avancés d'autrefois n'étaient tous déclarés partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, avant d'être au pouvoir, et n'étaient bien guéris de la faire, après y être arrivés. Il ne s'est pas demandé s'il n'y avait pas, à cela, des raisons très profondes.

Le Petit Parisien :

Le discours de M. Combes est un modèle de netteté, de franchise et de sagesse clairvoyante. Comme il l'a fort bien dit, il ne s'agit pas pour le clergé de faire taire sa belle politique, mais bien de se confiner dans son rôle et, comme notre armée, rester en dehors de toute politique. La question du Concordat est à ce prix.

Le Radical :

Indubitablement, nous sommes sur la voie qui mène à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les discours de MM. Delpech et Combes montrent même que nous avons fait un bon bout de chemin. Continuons !

Le Temps :

En résumé, puisque M. Combes est lui-même d'avis de maintenir le Concordat, la sagesse est, tout en sauvegardant les droits de l'Etat laïque, de ne pas la transformer, si l'on peut dire, en un discordat. Aussi, à ce point de vue, peut-on regretter la partie commémoratoire de son discours où M. le Président du Conseil, tout en repoussant la séparation, pour aujourd'hui, annonce qu'elle se fera peut-être demain. Les raisons de ne pas la faire, si elles sont bonnes, aujourd'hui, le seront encore assez longtemps. Si les arguments de M. Delpech qui sont de tradition à l'Extrême-Gauche, n'ont pas plus convaincu M. Combes qu'aucun de ses prédécesseurs républicains et même radicaux, on ne voit pas pourquoi ils seraient victorieux l'année prochaine. Pour le bien de la République, qui est lié à la paix religieuse, il faut sauver et faire durer le Concordat.

Oui, Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert, dont M. de Lamarzelle a lu des pages pleines de bon sens, se sont rendu compte que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ferait courir un grand danger au pays et à la République. Le croyant, ils l'ont dit. M. Combes semble vouloir suivre une autre marche. Il était pour le Concordat avant d'être ministre, il l'est de moins en moins depuis qu'il l'est. Il y a des hommes que le pouvoir éclaire ; y en aurait-il d'autres qu'il aveugle.

La Lanterne :

Aucun chef de gouvernement n'avait jamais fait entendre à l'Eglise un blâme aussi sévère et une menace aussi directe ; mais les blâmes et les menaces resteront parfaitement vains et le clergé continuera comme devant à intriguer contre la République.

Le Figaro :

Il serait injuste de contester le succès remporté par M. Combes, mais il a défendu une politique essentiellement dangereuse, capable de soulever des passions légitimes et irrédactibles.

La République Française :

M. Combes a tenu un langage provoquant et défié en quelque sorte le clergé français et ses chefs hiérarchiques. Il a obtenu, grâce aux passions du jour, l'honneur de l'affichage. Souhaitons que par la suite le pays n'ait pas trop à souffrir de ces trop faciles triomphes.

Le Rappel :

Plus que jamais le problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est posé. Les républicains ont le devoir de le résoudre à bref délai.

Le Gaulois :

Cet homme, qui n'a de l'énergie que contre les moines, de courage que contre les femmes, ne sait pas résister à la rancune des radicaux. Ils veulent décatholiciser la France, extirper le sentiment religieux, l'idéal du chrétien qui a fait la patrie si grande.

Le Siècle :

Le télégraphe fera connaître les paroles de M. Combes à qui de droit et nous serions bien étonnés que le sabir contesté ne disparût pas aussi des bulles épiscopales. Ce serait de la sagesse, d'ailleurs, et par conséquent de la politique digne de Léon XIII.

La Liberté :

La dénonciation du traité sur lequel repose depuis un siècle la paix religieuse en France n'est pas à la merci d'un coup de tête du dernier ministre venu. Ce serait un véritable coup de force, un attentat contre la souveraineté nationale de le briser ainsi sans en avoir reçu le mandat de la nation. Voilà ce qu'il importe avant tout de rappeler.

Nouvelles Diverses

26 mars 1620. — On trouve à *l'Elenco de Banchi di Roma* un testament du connétable Don Philippe Colonne Prince de Paliano, par lequel ce patricien appelait à lui succéder les Colonna de Sicile, de Naples et de Corse, au choix des derniers de ses descendants de Rome.

Cambiaggi qui se préoccupe beaucoup de l'ancienneté des familles corses, en infère l'immémorable noblesse des Colonna.

SAVON DU CONGO Blanchisseur du teint.

L'Accident d'hier

Bastia, 25 mars.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

Veuillez, je vous prie, pour rendre hommage à la vérité au sujet de l'*Accident* grotesque que vous avez signalé dans le numéro du 24 de votre estimable journal, mentionner M. Canta, maître cordonnier.

Ce citoyen s'est joint à nous avec un égal dévouement humanitaire en mettant à notre disposition pour le transport du souffrant, matelas et oreiller sans lesquels nous n'aurions pu convenablement le soulager.

Agréez, etc.

J. POZZI.

Allant à l'aventure
J'ai rencontré trois hommes
A mauvaise figure

Etiez-vous un des trois ?



Le premier était très pâle, il faisait peine à voir tellement il paraissait souffrir. En passant près de lui on entendait distinctement sa respiration haletante. Un sueur perlait à son front. Il était maigre, voûté et bien qu'il fut certainement jeune encore, il paraissait vieux au vieillard. Il comprimait souvent sa tête dans ses mains. C'était un supplice.

Le second marchait péniblement, appuyé sur deux cannes, ses jambes avaient été sérieusement atteintes, ses mains étaient recouvertes comme le dessus ci-dessus l'indique. Les douleurs lui arrachaient parfois des cris. Sur son visage on lisait une immense souffrance. Il souffrait de rhumatismes.

Le troisième enfin était complètement congestionné, il ne pouvait tenir sa pipe, il n'agissait, allait respirer l'air frais du dehors, puis revenait, était pris de crises de bâillements. Il portait souvent la main à son estomac et tournait fréquemment de grands verres d'eau. Il se plaignait de l'estomac et paraissait souffrir aussi beaucoup.

Si vous étiez un des trois, cherchez que les pilules Pink guérissent d'une façon certaine l'anémie, les maux d'estomac, le rhumatisme ; vous ne pouvez les ajouter aux si nombreux qui en ont déjà publiées.

Lettre de Mlle Léonie Vosgien, repasseuse, 44, Rue Gambetta, Reims.

« J'étais anémique et depuis quatre ans, j'avais souvent vainement de me guérir. Un jour M. Millet, le pharmacien bien connu, m'a conseillé les pilules Pink, j'en achetai six boîtes, et, grâce aux pilules Pink, j'ai été guérie. »

Lettre de M. Jean-Auguste Labbé, facteur des Postes et Télégraphes à Gannat (Allier).

« J'ai longtemps souffert de l'estomac. Je vomissais souvent et j'étais très sujet aux migraines et aux bourdonnements d'oreilles. Mon médecin me conseilla les pilules Pink et en fut par elles que je fus guéri après quinze mois de souffrances. »

Lettre de Mlle Blanche Soudeville, 406, Rue Notre-Dame, à Troyes.

« Pendant vingt-sept mois, j'ai souffert de rhumatismes articulaires. Plusieurs traitements n'ayant pas réussi, on m'ordonna les pilules Pink. Ces pilules m'ont guérie de mes rhumatismes et ont amélioré considérablement mon état général. »

LES PILULES PINK

sont indispensables à tous. C'est un remède de famille qu'il faut toujours avoir à sa portée. Aux premiers symptômes, on prendra les pilules Pink et on arrêtera la maladie. Si on la néglige on ne peut pas prévoir jusqu'où ira sa gravité. Le traitement est simple, facile, peu coûteux, efficace et permet de se débarrasser des affections suivantes : anémie, chlorose, neurasthénie, maux d'estomac, rhumatismes, irrégularités des femmes, conséquences du surmenage physique et mental, maladies nerveuses, suites de l'influenza. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et chez Gabin et Cie, pharmaciens, 23, Rue Bailly, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les six boîtes, franco.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Paoli, du 30e régiment de chasseurs, élève officier à l'école de cavalerie, est promu au grade de sous-lieutenant, et affecté au 3e régiment de spahis.

— MM. Sarocchi Jean-Joseph et Antoni Ange-Mathieu, maréchaux de logis élèves à l'école d'artillerie et du génie, sont promus au grade de sous-lieutenant d'artillerie coloniale, et affectés le premier au 1er régiment à Toulon, le second au 1er régiment à Lorient.

— M. Paolantonacci, sergent-major au 14e d'infanterie, est nommé à l'emploi de sergent surveillant au pénitencier militaire de Bône.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 25 *mars*

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 11 ; à midi, + 16 ; 7 heures du soir + 14 1 Maxima, + 17 2 Minima, + 7 8

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. midi, 770 mm. 6 heures du soir, 768 mm.

Vent. — Dans la matinée, calme
Dans l'après-midi, S. E. faible.

Etat du ciel, quelques nuages

Photomètre, à midi : 0 mm.

Nouvelles militaires

M. le lieutenant Joseph-Marie Franceschi, du 43e d'infanterie, qui vient de terminer le 1er cours de tir au camp de Rechard, a mérité d'être cité à l'ordre du jour du régiment, pour « s'être particulièrement signalé par son zèle, son travail et les excellents résultats obtenus. »

En outre, M. Franceschi a reçu du ministre de la guerre un témoignage de satisfaction.

Ajoutons que notre compatriote, qui a enlevé brillamment l'année dernière sa licence en droit, est inscrit sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, avec un classement qui lui permet d'espérer que cette haute distinction lui sera conférée dans quelques mois.

Nous adressons toutes nos félicitations à ce distingué officier, ainsi qu'à son père et à son frère, le sympathique maire de Lari.

Légion d'honneur

M. Wuly, maréchal des logis à la 15e légion ter, secrétaire du colonel, chef de légion, est inscrit sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Sardines et anchois

Depuis quelques années la pêche des anchois a été presque nulle sur nos côtes : on s'est contenté des sardines. Mais cette année les sardines mêmes font défaut, puisqu'on n'en a pas encore pêché : elles auraient pris une autre route. En effet, les journaux d'Algérie nous annoncent que toute la côte algérienne est fréquentée en ce moment par des bancs de sardines. On en a déjà capturé des quantités considérables.

Ces journaux nous apprennent aussi que les environs du golfe de Bougie sont envahis par une foule de balanciers italiennes qui se mépris des règlements travaillent dans les eaux françaises.

Fête de l'Annonciation

A l'oratoire Sainte-Croix, belles cérémonies et grande affluence de fidèles, depuis cinq heures du matin, jusqu'au soir très tard. La grand'messe a été bien exécutée ; à l'offertoire, Mme Ramus a chanté l'*Ave Maria* avec beaucoup de grâce. La procession solennelle est sortie à 2 heures et a parcouru les quartiers principaux.

On sait qu'il a été décidé que le Crucifix miraculeux ne sortait plus porté processionnellement que chaque trois ans ; c'est pour cela qu'on ne l'a pas sorti de son autel.

La fanfare la *Lyre Bastiaise* a prêté son concours à cette cérémonie et a fait entendre ses meilleures marches religieuses.

M. Etienne Croce avait bien voulu accepter le titre de *Capo di Compagnia*. Le prieur, M. Ignace Colombani, et les autres membres de de l'officialité ont assuré avec beaucoup de zèle l'éclat de cette fête.

Autour de la petite chapelle du Fango s'étaient installées toutes ces marchandes de gâteaux et de *passarotti* qui font le bonheur des petits enfants. Le temps était splendide et on en a profité pour aller en foule de ce côté, un des plus pittoresques des environs. Toute la journée la vallée a retenti des joyeux ébats des enfants et des chants de la gaie jeunesse.

Dimanche prochain, cette chapelle sera ouverte une grande partie de la journée.

Successions vacantes

Nous recevons sur l'état des successions vacantes à Madagascar dont le produit n'a pas été réclamé, le nom de M. Tomei Louis, comptable, né à Luri le 7 février 1828, décédé à Diego-Suarez le 24 septembre 1894.

Les ayants-droit doivent se faire connaître au ministère des colonies, bureau des archives coloniales, service des successions et biens vacants.

SAVON BRUN *Le Condor*, économique et durable, rend le linge blanc comme neige.

Réparez s. v. p.

Le hangar qui sert de dépôt de charbon au Vieux Port est dans l'état le plus lamentable. Des planches entières ont disparu pour faire place à des ouvertures où pénètrent ceux qui ne veulent pas aller se soulager à côté l'*Entreprenant*.

Ce hangar sert également de lieu de refuge la nuit. Et qui nous dit que le nombre des brigandines accumulées soit toujours intact !

Nous pensons que l'on veillera à ce que ce hangar soit réparé au plus tôt.

Gendarmerie

Les gendarmes Moissonnier et Soujou, de la brigade de Bastia, sont nommés brigadiers, le premier à San Nicolao di Moriani, le second à Propriano.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

Compagnie Fraissinet

La Subrane vient de ratifier la convention passée par la Compagnie Fraissinet avec le ministre des travaux publics de Bulgarie pour la création d'un service subventionné postal et commercial entre Marseille et les ports de Varna et de Bourgas. Ce service commencera immédiatement.

Au Port

Le vapeur *Bocognano*, capitaine Merlin, est arrivé de Livourne avec 25 passagers et 9 tonnes.

— Le vapeur *Perrenchi*, capitaine Le Voeux, est arrivé de Marseille.

— Le vapeur *Liège*, capitaine Lacote, est arrivé de Marseille avec 41 passagers et 200 tonnes.

— Le vapeur *Cipro*, capitaine Tanca, est arrivé de Porto-Torres.

Objet perdu

Il a été perdu, hier, sur le boulevard Paoli, une médaille en or aux initiales E. S.

Prière de la rapporter au bureau du journal.

Avis

On désire acheter un poney corse, âgé d'environ trois ans, taille intérieure à 1 m. 25.

Faire offres bureau du journal. Pressé.

Achetez du
FOULARD-SOIE!
GARANTI SOLIDE
Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés de printemps et d'été.
Spécialités : Foulards imprimés, Soie écrue, Linon rayé et Soie lavable pour robes et blouses, à partir de 1 fr. 20 le mètre.
En Corse nous vendons directement aux particuliers et envoyons à domicile, Franco de port et de droits, les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries

Bourse de Paris

24 mars. — 25 mars

Rente 3 p. 0/0 ancien	99.00 —	98.90
— 3 p. 0/0 amortis.	99.55 —	99.50

Dépêches Télégraphiques de Nuit

CONTRIBUTIONS DIRECTES

M. Chevalier, directeur des contributions directes du département de la Corse, est appelé aux mêmes fonctions à La Roche-sur-Yon.

M. Garrigou-Lagrange, inspecteur à Niort, est nommé directeur en Corse.

Une Lettre du duc d'Orléans

Le duc d'Orléans a adressé à M. le sénateur de Lamarzelle une lettre de félicitations à l'occasion de son discours sur le budget des Cultes.

Le duc d'Orléans dit que les événements démontrent l'indissoluble union de la cause de Dieu et de la cause du roi, et que le temps n'est pas éloigné où l'Eglise de France reconnaîtra qu'il n'y a pour elle indépendances et salut que dans la Monarchie.

Nouvelle Crèche

Mme Loubet a inauguré, aujourd'hui, la nouvelle crèche de la rue d'Alesia.

Le Voyage Présidentiel

Le *Gil Blas* annonce que le président du Conseil n'accompagnera pas le président de la République dans son voyage en Algérie et en Tunisie.

LE Monument d'Arsène Houssaye

L'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Arsène Houssaye par son fils et le comité de la Société des Gens de lettres, a eu lieu ce matin, à 11 heures, au cimetière du Père-Lachaise, en présence des membres de la famille, de plusieurs académiciens, d'un très grand nombre de membres de la Société des Gens de lettres, et d'une foule considérable d'amis.

M. Abel Hermant, président de la Société des Gens de lettres, a prononcé un remarquable discours dans lequel il a retracé la vie et l'œuvre du spirituel écrivain.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1899
Métropolitain

L'obligation 202 839 est sortie remboursable à 100.000 francs.

Les obligations 159.193 et 378.185 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

LA RÉVOLUTION à Saint-Domingue

Les navires mouillés dans le port de Saint-Domingue ont rétabli l'ordre dans la ville.

Le ministre de la guerre a fait sa soumission aux révolutionnaires.

De nombreux habitants de la côte ont adhéré à la rébellion.

EN ANGLETERRE

LE VOYAGE DU ROI EDOUARD

Entrevue avec M. Loubet

Un télégraphie de Londres :

Le roi d'Angleterre, en quittant Lisbonne, se rendra à Gibraltar et de là à Cannes, Villefranche, Nice, Gênes et Malte.

On considère comme très probable une entrevue, à Villefranche du président de la République avec le roi Edouard VII.

AU VÉNÉZUÉLA

La démission du président Castro

Un télégraphie de Caracas que devant l'insistance du congrès, M. le président Castro a retiré sa démission.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Garreau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1903.

Ministère de la Justice

Suite de la discussion du budget du ministère de la justice.

Les chapitres 3 et suivants sont adoptés, à l'exception du chapitre 7, relatif aux cours d'appel, qui est réservé.

Imprimerie nationale et Légion d'honneur

Les budgets de la Légion d'honneur et de l'Imprimerie nationale sont adoptés.

Ministère de la Marine

La discussion s'ouvre ensuite sur le budget du ministère de la Marine.

Le ministre dit qu'il faut imiter l'Allemagne et les Etats-Unis qui ont des effectifs réduits et une réserve puissante.

M. Camille Pelletan déclare que l'état-major général est irresponsable. Sur tous les faits qui lui seront signalés, le ministre ordonnera sans retard des enquêtes et n'hésitera pas à frapper les coupables, quels qu'ils soient.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

La discussion reprend sur le budget du ministère de la Marine.

Les chapitres 1 à 6 sont adoptés.

Le chapitre 7, relatif aux équipages de la flotte, est adopté avec une réduction de 250.000 francs.

Les chapitres 8 à 10 sont adoptés.

Sur le chapitre 11, M. Cuvinot proteste contre la création du corps des administrateurs de la marine pour le service de l'inscription.

Le ministre répond qu'il n'a fait que réaliser une réforme réclamée depuis longtemps.

La suppression du chapitre 11, réclamée par M. Cuvinot, est repoussée par 147 voix contre 110.

Tous les autres chapitres sont adoptés, ainsi que ceux du budget de la Caisse des Invalides.

Ministère de l'instruction publique

Le Sénat passe à la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

M. Hagan proteste contre la fermeture des écoles libres.

M. Lentilhac demande l'amélioration de la situation des répétiteurs de Lycées.

Le ministre de l'instruction publique promet de s'occuper de cette classe qui est si intéressante.

Les 63 premiers chapitres sont adoptés.

Suite de la discussion demain matin.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Couyba, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier.

M. Binder fait remarquer que dans le discours du président du Conseil qui a été affiché, on a supprimé les interruptions gênantes pour le gouvernement.

Le procès-verbal est adopté.

La Médaille coloniale

Discussion de la proposition de loi de M. Hubert confiant la médaille coloniale aux missions africaines de 1883-1884.

Le Centenaire de l'Académie de Rome

Discussion du projet de loi autorisant la distribution de récompenses à l'occasion du centenaire de la fondation de l'Académie de Rome et l'achèvement des fouilles de Delphes.

La Chambre a adopté.

Crédits supplémentaires

Discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires sur l'exercice 1902.

M. Gauthier de Clagny critique le système des crédits supplémentaires qui dérange complètement l'équilibre budgétaire, et insiste pour qu'on réalise des économies. Il affirme qu'un million a été prélevé sur le budget de la guerre pour soutenir les candidats de la majorité, puis il dit que ce million a été affecté au payement des salaires des ouvriers des arsenaux.

Le ministre des finances proteste énergiquement contre ces accusations.

M. Bouveri ayant interrompu en ces termes M. Gauthier : « Nous ne supporterons pas ces insolences », est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Gauthier de Clagny termine en déposant une motion invitant le gouvernement à réaliser l'équilibre du budget de 1904 par des économies, sans recourir ni à un emprunt ni à des impôts nouveaux.

M. Berteaux, rapporteur, répond que M. Gauthier a porté des accusations injustes contre la majorité. Mais il reconnaît qu'il faut faire cesser l'abus des crédits supplémentaires non justifiés.

M. Caillaux justifie sa politique financière, pendant qu'il était ministre des finances.

M. Jules Coutant critique les impôts qui pèsent sur les petits.

L'article 1er est adopté.

Sur l'article 2, M. Lasies demande aux socialistes s'ils voteront les dépenses pour l'envoi des troupes contre les grévistes.

MM. Rouanet, Carnaud, Vaillant déclarent qu'ils voteront contre la demande de crédits.

L'article 2, relatif aux dépenses du budget de la guerre, convois militaires, est adopté par 300 voix contre 151.

Tous les chapitres des crédits supplémentaires concernant la marine, la guerre, les beaux-arts, l'instruction publique, le commerce, les postes et télégraphes sont adoptés.

M. Ferrette soulève un incident au sujet de certaines nominations dans la Légion d'honneur.

L'incident est clos.

L'ensemble du projet de loi sur les crédits supplémentaires est adopté par 289 voix contre 117.

2e séance demain.

ASSURANCES d'ÉPARGNE
GRESHAM
Un HÉRITAGE pour la Famille ;
Une RETRAITE pour l'Intéressé ;
Une DOT pour les Enfants.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur
avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

AUX AMATEURS
DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia 5, Avenu Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0.40 et 0.50 le litre,
AU DÉTAIL 0.35 et 0.40 le litre.
VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le flasco.
Vers à prendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MAGNAN-EL-ARZ, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en demi-journée, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Atelier
de Mlle Vallée le Couteulx
Cours de Dessin, Peinture et Ouvrages d'art pour jeunes filles

Mademoiselle Vallée le Couteulx informe le public qu'étant obligée de quitter Bastia, elle cède la suite de son cours à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, professeur au Lycée.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, 22, rue de l'Opéra, au 4e étage.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6

Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 années sans concurrence
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. VANNINA, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Glenoran* chargera vers le 25 Mars
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.

Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.



LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours :
300 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle d'avoir à se rendre au quelle soutre certaine théorie dans sa pratique — ne fait pas chirurgien-dentiste — qu'il est par le droit d'exercer la profession et qui contrevient des matières actuellement le siège pour la fabrication de dents artificielles.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

MATÉRIAUX DE CONSTAUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-l'Archevêque, Le Teil, Le Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en travers : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts crittalelles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Carde, 1.

MESDAMES
Vous économiserez sûrement
500 francs par an
sur le prix de vos Tailleur, si vous voulez faire usage du journal de Modes
« LA SAISON »
le seul au Monde donnant par numéro environ 100 GRAVURES INÉDITES de Modes, etc.
C'est vous dire que les parties techniques, *Modes et Travaux de Mains* y sont traitées d'une façon magistrale.
Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains.
Modernisez Tranquillité : Bâtons de ces modes en 6 leçons par an au 25 cent. le numéro avec un Supplément de Modes une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs.
Numéro Spécimen gratuit 30 rue de Lille, Paris

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes les classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

TUMEUR
Guérison sans opération par la Méthode du Docteur ALEXANDRE

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
GARDON DUPUY & CIE CAMERAU
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

PÉTROLE ÉPURÉ
à 7 sous le litre
Vin rouge de propriétaire
à 5 sous le litre
Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

AVIS
M. Brauchini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, fermes, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Prime Artistique
Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais qui ouvriront la somme* de DIX francs avec leur photographie M. d'Albaret, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.
Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.
Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.
Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.
La petite photographie est rendue intacte.

Maison de Confiance
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.

L'absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 MÉDAILLES ET DOCUMENTS FRANCS ET ÉTRANGERS

Maladies! 800 000
Demandez partout l'excellente Eau-de-vie du Mirador. Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Vient de paraître le MAL DE MER
Comment on s'en préserve
d'après les nombreux questionnaires ou documents reçus de tous les points du globe par la Ligue contre le Mal de Mer siège central 63, Rue Port-Royal, PARIS ; documents qui ont été compulsés par le Comité, C'est le résultat de ce vaste referendum, et sous les moyens de guérison trouvés pour eux-mêmes par de nombreux adhérents, que contient cet ouvrage. Prix 1f

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
Dépôt : Pharmacie STARA, Boulevard National, 1, Marseille

VIN FÉBRIFUGE
MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

05 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable
Exiger le nom DE RICQLÈS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — VENDREDI 27 MARS 1903 — N° 72

00147

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 mois	3 mois	6 mois	
Corse	2 fr.	5 fr.	10 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Pays	3 »	6 »	12 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Jean, ermite.
SOLEIL (*heure nationale*)
Lever, 5 h. 24 m. — Coucher, 5 h. 52 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Siste III.

26 Mars

LÉGENDES CORSES

LES JOURS PRÊTÉS
(I prestaticci)

Il existe sur les deux premiers jours d'avril, une légende corse qui leur a fait donner le nom de jours prêtés, *I prestaticci*, comme on les désigne communément dans nos villages.

C'était au temps où les bêtes parlaient et même les mois de l'année.

Le mois de mars jouit auprès des paysans — si c'est là jouir — d'une exécrable réputation. Ils lui reprochent son instabilité d'humeur et disent de lui en manière d'épigramme, qu'il change de casquette sept fois par jour. Les sept casquettes de mars !

Parmi les paysans, les bergers ont pour lui une aversion toute particulière. Ils lui gardent une dent de lait, c'est le cas de le dire, en souvenir de la férocité avec laquelle il traita l'un d'eux, un gardeur de brebis. Il s'était montré cette année-là plus méchant et plus pervers que jamais. Non seulement il avait mesuré avec parcimonie le fourrage aux troupeaux, mais même il y avait porté la désolation par ses bourrasques. Aussi, un berger, ne pût-il s'empêcher en le voyant partir de se frotter les mains et de lui crier des injures : « Je ne te verrais plus, conclut-il, je t'ai par la queue, » ce qui signifie je vais être débarrassé de toi. Cela se passait le 30. Il ne restait plus à mars, en effet, qu'un seul jour à vivre. Mais le berger s'était un peu trop hâté de triompher.

Furieux de se voir ainsi bravé par ce rustre, mars résolut de l'en faire repentir au plus tôt. Un jour ne lui suffisait pas à l'accomplissement de sa vengeance ; il ne pouvait, d'autre part, la remettre à l'année d'après ; il s'en alla donc trouver le jeune avril qui attendait son tour non loin de là.

Les paroles textuelles qui se trouvent rimées dans la légende furent celles ci : « Prête-moi deux jours — avec celui que j'ai — je ferai bien repentir le berger. »

Avril, qui est la complaisance même et la confiance, n'eut pas le courage de lui refuser. Il mit ses deux premiers jours à la disposition de son aîné qui se promit d'en faire un terrible usage. Mars pour mieux attraper le pauvre gardeur de brebis, imagina une ruse. Le 31 fut un très beau jour. Ce qui ne s'était pas vu de tout le mois, la température ce jour-là resta constante, de l'aube au soir. De retour à sa cabane, le berger proclama la déchéance de mars et qu'avril l'avait fait sortir par la fenêtre, avant le terme. Et mars de rire de son mauvais rire sournois : « Va, va toujours, berger ! » Le lendemain non plus il ne se démasqua pas tout de suite.

Le berger eut beau explorer le ciel il n'y put découvrir le moindre petit nuage. D'ailleurs, il n'y avait pas à s'y tromper : du soleil partout et des chants d'oiseaux et de la verdure et des fleurs à croire que ça n'avait fait que pousser pendant la nuit. C'était bien l'avril. On n'aurait désormais plus à compter avec les traîtrises de l'autre mois.

Tout à fait ébahi, le berger, au moment de partir, suspendit à un clou son *pilone* à capuchon, rangea son paraplume dans un coin, se munit seulement de sa flûte. Mars attendit qu'il se fût bien éloigné avec ses brebis et ses chiens, puis il commença à lui infliger la correction qu'il méditait. On en tremble encore dans le monde des bergers. Pluie, grêle, vent, il ne recula devant rien pour écraser le troupeau et tuer l'homme plus qu'à demi. Celui-ci, du creux d'un vieux châtaignier où il avait cherché un refuge, vit sans pouvoir leur porter secours, la moitié de ses bêtes assommées par des grêlons gros comme des œufs, l'autre moitié emportées par des fleuves qui s'étaient subitement formés dans les ravins. Le deuxième jour, plus mort que vif, il regagnait sa cabane où sans égard pour son piteux état sa femme lui reprocha tout d'abord d'avoir été trop présomptueux.

Mars, une fois sa vengeance obtenue, oublia de rendre ses deux jours à avril, et depuis ce temps, quoiqu'en puissent dire les calendriers, le premier de ces mois se compose de trente-trois jours, tandis que le second n'en compte plus que vingt-huit, à moins que mars, cette année-ci, ne se décide à la restitution, auquel cas il lui serait beaucoup pardonné.

D.-P. DE MARI.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

27 mars 1854. — Mort de Sébastien Lazarotti, ancien maire de Bastia.

Nous ne serions pas journaliste, si nous oublions de mentionner dans nos *Ephémérides* celui qui parvint à fonder dans la ville de Bastia un journal qui fut l'organe des intérêts du pays et « qui a rendu des services réels en attirant la bienveillante attention du Gouvernement sur notre île qui avait été jusqu'alors oubliée. »

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Giamarchi Paul-François, brigadier de gendarmerie à Colle, est nommé gardien de phare de 5e classe dans la circonscription maritime de Philippeville.

— M. Fiesta, commissaire de surveillance administrative de 5e classe à Guéret, réseau d'Orléans, est élevé sur place à la 3e classe.

— M. Maracciole, sergent au 61e régiment d'infanterie, est nommé à l'emploi de sergent surveillant au pénitencier militaire de Bossuet.

— Le chef armurier Aitelli, de la direction d'artillerie navale, est désigné pour le 22e régiment colonial.

Une Conférence sur la Corse

La conférence faite mardi soir, au Grand Théâtre, par M. Boland, avait attiré très nombreuse assistance ; pas une place ne restait libre dans la salle, beaucoup de dames en superbes toilettes, dans les loges, aux fauteuils et partout ; superbe gala, en un mot, comme il en faudrait à toutes les premières, pendant la saison. Sur l'estrade, remarqué MM. Fontaine et Oubert, présidents, Maugey, Charles Dumont, Lory, Bailly, Chabouf, Badet, Paul Jobard, docteur Deraye, Moser, Ribot, Lesèque, Magnanin, etc., etc.

M. Fontaine remercie l'assistance d'avoir répondu avec tant d'empressement à l'initiative des deux sociétés qui ont organisé cette conférence ; il expose brièvement le but de ces deux sociétés ; puis il présente le conférencier, « apôtre des voyages qui, comme l'on dit, forment la jeunesse » et charment l'âge mûr. Il avertit les personnes qui auraient un voyage en perspective, qu'elles peuvent s'adresser à M. Boland : l'intrépide et expert excursionniste leur donnera de précieuses indications.

M. Boland exprime le plaisir qu'il a éprouvé en cette glorieuse ville de Dijon ; parmi ses nombreux voyages, restait une lacune, elle est comblée par son séjour ici, et comblée de façon tout à fait agréable ; il a passé deux journées superbes à Dijon, admirant les monuments de la vieille capitale de la Bourgogne, les sites pittoresques de ses environs, et surtout charmé de l'amabilité, de la gracieuseté de tous à son égard, de telle sorte qu'il lui semble faire déjà partie de la famille bourguignonne ; devant cet accueil, le mot de notre compatriote Lacordaire, lui est revenu en mémoire : « Ce qui me touche le plus, c'est de trouver un grand cœur dans une petite maison. »

Et le conférencier entre immédiatement dans le vif de son sujet. Il est pendant plus de deux heures suivi par tous avec l'attention la plus soutenue à travers l'île de Corse : géographie, histoire, description des côtes, des paysages, des mœurs. C'est un cours très agréablement entremêlé d'anecdotes personnelles, et la chaude parole de M. Boland est inspirée par un tel amour du pays qu'il connaît ainsi et dévoile au sus plus minutieux détails, que chacun ressent le même plaisir que le conférencier, vibre avec lui et à chaque instant l'interrompt par les plus enthousiastes applaudissements.

Se succèdent *ainsi le rappel* de la domination romaine, pisane, génoise, des résistances des intrépides montagnards, l'histoire de la conquête, la visite des côtes et des monts, la traversée, l'apparition de l'île perdue dans la brume, puis sortant resplendissante sous le soleil matinal, le golfe d'Ajaccio, la falaise du Scudo, Ajaccio avec, comme fond merveilleux, la montagne Pozzo di Borgo, et le Cinto.

Toutes les voies d'Ajaccio ont des noms empruntés à la légende napoléonienne ; la maison de Napoléon est jalousement gardée ; un clavecin de l'empereur occupe à lui seul un homme, vrai cerbère, depuis qu'au cours du voyage du regretté président Carnot en Corse, un reporter arracha une corde à cette relique.

En sortant de la ville, à 600 mètres d'altitude, un château a été construit tout entier avec des pierres des Tuileries et reproduisant le pavillon de Philibert Delorme.

M. Boland donne de très piquants détails sur la façon de voyager en Corse et sur les diligences du pays. Il raconte à propos d'une forêt de pins que les Français refusent d'acheter ces arbres comme impropres à la construction et qu'ils les rachètent sous le nom de pins noirs d'Autriche bien plus cher, après qu'ils ont été transportés à Gênes.

A propos de Corte, il nous parle de Bellacoscia, rappelle quelques anecdotes sur le célèbre bandit, que voulut visiter jusque dans le maquis la princesse de Saxe-Cobourg.

C'est ensuite Calvi, Bastia aux constructions mangeant le ciel ; Sartène, le nid de la vendetta ; Bonifacio, bâtie sur une falaise en face de la Sardaigne, et M. Boland termine son intéressant voyage, que permettent de rendre plus compréhensible et presque réel, de belles projections, très bien réussies, par une louange du patriotisme corse.

M. Oubert, président de la société d'histoire et de géographie, remercie le conférencier de sa vibrante description.

« M. Boland nous a, dit-il, donné le plaisir du voyage sans les désagréments de la traversée. »

Il assure M. Boland que de cette excursion rapide l'idée s'est dégagée très nette, et qu'elle a certainement fait naître en tous les assistants le désir de visiter l'île merveilleuse qui lui est si chère.

La soirée s'est terminée par une séance de cinématographie.

(*Le Petit Bourguignon*).

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur la demande d'affichage du discours de M. le Président du Conseil dans la discussion du budget des cultes, présentée par M. Clémenceau et plusieurs de ses collègues.

Nombre de votants. .	222
Majorité absolue. . .	112
Pour l'adoption . .	157
Contre	66

Le Sénat a adopté.

Les trois sénateurs de la Corse ont voté pour.

CHOCOLAT MENIER
Fournisseur des Établissements

170 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Jusqu'à son arrivée en Angleterre, il avait été relativement gai, docile à tous les conseils de lord Lewin, et on aurait cru voir deux amis voyageant pour leur plaisir, de compagnie. Mais, quand, au lieu de céder à l'impatience du malade, qui voulait sans retard s'embarquer pour l'Amérique du Sud, lord Lewin, prétextant certaines affaires qui l'appelaient dans une localité voisine de Londres, avait proposé à Marie-Gaston d'être du voyage, celui-ci avait commencé à soupçonner quelque leurre dont on avait flatté sa manie. Cependant il avait fini par se laisser conduire à Hanwell, que lord Lewin lui avait donné pour un château *royal*, et même il n'avait fait aucune résistance quand il s'était agi de passer le seuil de sa future prison ; mais, une fois en présence du docteur Ellis, d'avance prévenu par une lettre de lord Lewin, une sorte d'instinct, dont les aliénés sont très-capables, avait semblé révéler au malheureux ami de Sallenauve le danger que courait sa liberté.

— *La figure de monsieur me déplaît*, avait-il dit tout haut à lord Lewin ; allons-nous-en !

Le docteur avait essayé de tourner cette boutade en plaisanterie ; mais, s'animant de plus en plus, Marie-Gaston s'était écrié :

— Taisez-vous ! votre gaieté est odieuse, vous avez tout l'air d'un bourreau.

Peut-être, en effet, cette profonde attention que les médecins d'aliénés mettent à lire dans la physionomie de leurs administrés, joints à cette sévérité et à cette fixité du regard par lesquelles ils sont forcés de leur imposer, finit elle par imprimer à leur visage une habitude scrutatrice et inquisitoriale qui doit agir de la manière la plus agaçante sur le système nerveux, d'ailleurs si impressionnable, des infortunés soumis à leur examen.

— Vous ne me prîtes pas, pourtant, j'ose l'espérer, avait répondu le docteur, du plaisir de vous garder à dîner avec mon ami lord Lewin ?

— Moi ! dîner chez vous, avait répondu Marie-Gaston avec véhémence, pour que vous m'empoisonniez !

— Eh bien, mais le poison, avait dit vivement lord Lewin, c'est assez votre affaire. Ne parlez-vous pas l'autre jour de prendre une dose d'acide cyanhydrique (*prussique*) ?

En jetant cette phrase provocante, lord Lewin n'avait pas, comme on serait tenté de le croire, commis une imprudence ; ayant beaucoup étudié les fous, il s'était aperçu que chez Marie-Gaston couvait contre le docteur une disposition des plus menaçantes ; et, comme il était énergique et vigoureux, il s'était arrangé pour détourner sur lui la suite d'orage près de crever. Les choses n'avaient pas manqué de se passer comme il l'avait prévu.

— Ah ! vile canaille ! s'était écrié Marie-Gaston en lui sautant à la gorge, tu t'entends avec l'autre, et tu lui vends mes secrets !

Ce n'était pas sans peine que lord Lewin s'était dégagé de sa violente étreinte, et l'intervention de deux gardiens avait été nécessaire ; le malheureux était devenu fou furieux. Ce paroxysme, qui s'était prolongé pendant plusieurs jours, avait cédé aux soins et au traitement du docteur, et maintenant, devenu doux et tranquille, le malade accusait quelques symptômes d'une guérison probable ; mais il y avait à provoquer chez lui une crise finale, dont sir William Ellis était occupé à chercher la forme et le véhicule au moment où Jacques Bricheteau était intervenu. Aussitôt que Sallenauve se trouva seul avec l'organiste, il s'enquit curieusement du motif qui l'avait poussé à venir le rejoindre, et reçut avec une certaine émotion la nouvelle de l'intrigue que Maxime et les Beauvisage semblaient occupés à organiser contre lui. Revenu aussitôt à ses anciens soupçons :

— Mais êtes-vous bien sûr, demanda-t-il à Jacques Bricheteau, que ce personnage a pris ombrage soit effectivement le marquis de Sallenauve.

— La mère Marie des Anges et Achille Pigoult, répondit Bricheteau, par lesquels j'ai été avisé de la trame, ne mettent pas plus que moi en doute l'identité du marquis ; et dans le commérage dont on essaye de vous faire une menace, un seul côté me paraît grave : c'est que, par votre absence, vous laissiez le champ libre à vos adversaires.

— Mais, répartit le député, la Chambre ne jugera pas sans m'entendre ; j'ai écrit au président pour lui demander un congé, et, dans le cas très-peu probable où ce congé ne me serait pas accordé, j'ai prié l'Estorade, qui sait les motifs de ma présence ici, de vouloir bien me servir de caution.

— Vous avez aussi écrit à madame ? demanda l'organiste.

— Je n'ai écrit qu'à elle, répondit Sallenauve, pour lui annoncer le malheur arrivé à notre ami, et, en même temps, je la chargeais de dire à son mari le bon office que j'attendais de lui.

— S'il en est ainsi, dit Bricheteau, ne comptez d'aucune façon sur les l'Estorade ; le bruit du coup qui se prépare contre vous était déjà, sans doute, parvenu jusqu'à eux.

Et après avoir raconté la réception qui lui avait été faite, aussi bien que les désobligeantes paroles recueillies de la bouche de madame de l'Estorade, Jacques Bricheteau en vint à conclure que, dans la lutte près de s'engager, aucune assistance ne pouvait être espérée de ce côté.

(*A suivre*).

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Clémenceau, ainsi conçu :

« Le Sénat, approuvant les déclarations du Gouvernement et comptant sur sa fermeté pour la défense des droits de l'État, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants. .	233
Majorité absolue. . .	117
Pour l'adoption . .	186
Contre	47

Le Sénat a adopté.

Les trois sénateurs de la Corse ont voté pour.

Scrutin sur la proposition de M. Delpech tendant à la suppression du budget des cultes.

Nombre de votants .	265
Majorité absolue. .	133
Pour l'adoption .	63
Contre	202

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Giacobbi, Muracciole.

M. Rane n'a pas pris part au vote.

Bulletin Financier

Paris, le 31 mars 1903.

Le marché qui s'était un peu relevé au début, s'alourdit à nouveau en séance sous l'influence de la faiblesse de notre fonds qui reprend à 99.27. L'Extérieure est calme à 94.87. Les Sociétés de Crédit conservent une physionomie satisfaisante. Les Obligations Messageries Maritimes sont très fermement tenues ; il n'est pas douteux que le public fera un accueil très favorable à l'émission à laquelle il va être procédé les 30 et 31 courant par le Crédit Mobilier Français et le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie.

Au marché en Banque, l'Économique Industrielle reste à 488. Nouvelle avance des Obligations 4 0/0 Grenade à 368. Action Tramways Électriques et Chemins de fer 76. Action Messageries Françaises de fondateur 97. Kramba ferme à 20.50 ainsi que le Lauricon Gros à 83,50 et l'Ivory Consolidated Guilfields à 34.

Les travaux pour l'exploitation des Mines de Plomb et de Zinc de Saint-Barthelemy-de-Plein sont poussés avec une activité qui permet d'escompter déjà des résultats très prochains. Aussi les actions sont-elles recherchées aux environs de 200 francs.

Chronique Française mieux tenue.

EMPLOIS
réservés aux Sous-Officiers

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été classés pour les emplois ci-après :

Préfecture de la Seine

Ordonnateur des pompes funèbres, M. Guerrini Paul, adjudant au 115e.

Garde des cimetières, MM. Ceccaldi François, ex sergent au 8e régiment d'infanterie coloniale ; Chiappe Jean-Antoine, sergent à la 22e section d'infirmiers militaires.

Fossoyeur aux halles, M. Pietri Pierre-Antoine, sergent à la 20e section d'infirmiers militaires.

Surveillant à Bercy, M. Castellani Antoine-Marie, ex adjudant au 7e régiment d'infanterie coloniale, également classé surveillant à l'entrepôt du quai Saint-Bernard.

Surveillant à la Bourse du travail, M. Ariotti Charles Eustache, ex adjudant au 30e, également classé gardien de bureau et concierge à la préfecture de la Seine.

Garde du bois de Boulogne, MM. Magodi Joseph, sergent major vaguemestre au 6e bataillon de chasseurs à pied ; Giudicelli Jules-Paul, ex maréchal des logis au 12e régiment d'artillerie, à Sainte-Lucie de Mercurio.

Commis ambulant d'octroi, MM. Bartoli Jules-Etienne, adjudant au 97e ; Bonadutti Antoine-François, adjudant au 61e, également classé receveur buraliste ; Negretti Jean-Luc, adjudant au 4e régiment d'infanterie coloniale ; Ciccoli Grégoire, adjudant au 22e, également classé gardien de bureau et concierge au ministère de l'instruction publique et agent du personnel du service des octrois et entrepôts ; Perabò Jean-Baptiste, ex adjudant au 112e, à Corrano ; Ginefri Jean, adjudant au 45e ; Guerrieri Victor, ex adjudant au 136e ; Befetti Jean-André, ex adjudant au 74e ; Natali Antoine, sergent au 7e régiment d'infanterie coloniale ; Marchioni Antoine-Pierre-François, sergent au 3e régiment d'infanterie coloniale ; Pinelli Pierre, adjudant au 61e, également classé surveillant des télégraphes, receveur buraliste et surveillant dans une école d'agriculture ; Pantaracce Charles-Eugène, ex adjudant au 111e ; Santoni Jean-Bernardin, sergent-major surveillant à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie ; Santoni Santoni-Michel-Ange-Bart, ex sergent au 81e ; Albertini Saul, ex sergent-major surveillant à l'atelier de travaux publics de Mers-el-Kébir, à Venaco-vato, également classé casernier en France, en Algérie et en Tunisie, et receveur buraliste ; Chipponi Paul-Marie, ex adjudant au 22e, également classé facteur des postes à Paris et dans les départements ; Hocchesani François, ex adjudant au 110e, à Bastia.

(A suivre).

LES CONGRÉGATIONS DE FEMMES

Lorsque la question des congrégations d'hommes sera définitivement tranchée, le Gouvernement commencera à s'occuper des congrégations de femmes.

L'instruction des demandes de celles de ces dernières qui sollicitent l'autorisation est terminée. Il va falloir préparer les projets de loi à soumettre aux Chambres. M. Combes compte mettre les vacances de Pâques à profit pour accomplir ce travail, de manière à pouvoir déposer les projets sur les bureaux des Chambres, à la reprise de la session, au mois de mai prochain.

Selon toutes probabilités, il adoptera le même procédé que pour les congrégations d'hommes et soumettra une partie des demandes au Sénat et l'autre à la Chambre.

Il y a 300 demandes. Sur ces 300 congrégations 300 n'ont qu'un seul établissement et 90 en ont plusieurs.

Le Gouvernement proposera pour les 300 congrégations qui demandent à être autorisées des projets de loi collectifs par catégories, comme il l'a fait pour les hommes.

Légion d'Honneur

Ont été proposés pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, dans l'escadre de la Méditerranée,

MM. Guerrini, 1er m. fourrier, et Mariotti, 1er m. infirmier.

∴

Ont été proposés pour la médaille militaire :

Forgatti, maître mécanicien.
Giorgetti, maître mécanicien.
Polverini, 1er m. fourrier.
Scotto, 2e m. canonnier.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Durazzo Antoinette veuve Volsard, le mari capitaine des douanes, 40 ans 9 mois 9 jours de services, 1.100 francs.

Nasica Toussainte veuve Cristini, le mari sous-brigadier des douanes, 10 ans 10 mois 9 jours de services, accident de service, 440 francs.

Benigni Dominique-Antoine, préposé des douanes, 7 ans 4 mois 18 jours de services, accident de service, 450 francs.

Vincenti Clément, préposé des douanes, 26 ans 11 mois de services, 825 francs.

Vinciguerra François, préposé des douanes, 27 ans 2 mois 29 jours de services, 750 francs.

Gabrielli Marie-Rosalinde veuve Lucchini, le mari instituteur public, décédé titulaire d'une pension, 242 francs.

Galvani Marie veuve Mannoni, le mari instituteur public, décédé titulaire d'une pension, 201 francs.

Albanesi Marie Déroste veuve Antomari, le mari professeur de lycée, décédé en activité de service, 28 ans 6 mois 9 jours de services, 1.053 francs.

Mallier veuve Sampolo, le mari professeur d'école primaire, décédé titulaire d'une pension, 1.025 francs.

Spinosi Félix-Albert Louis, le père commis de chancellerie, décédé en activité, 25 ans 29 jours de services. Pension avec jouissance du 30 janvier 1902 au 17 décembre 1915, 416 fr.

Franceschi Marie-Annonciade veuve Moutalti, le mari préposé des douanes, 25 ans 1 mois de services, 420 francs.

Palmieri Anne veuve Nicolini, le mari matelot des douanes, 29 ans 5 mois 23 jours de services, 420 francs.

Orphelins Pasqualacqua Marie-Rose, le père préposé des douanes, 23 ans 3 mois 5 jours de services. Pension avec jouissance du 28 juillet 1902 au 25 janvier 1909, 420 francs.

Encore les Balancelles italiennes

Les balancelles italiennes continuent à considérer les côtes de la Corse comme faisant partie intégrante du royaume de Victor-Emmanuel III, et y pratiquent tout à leur aise la pêche au bœuf. A cette époque de l'année la plupart des espèces de poissons qui habitent dans nos fonds se meuvent en masses, et c'est ainsi que les Italiens avec les engins dont ils disposent font des pêches presque miraculeuses, tandis que les pauvres pêcheurs bastiais ont toutes les peines du monde à ne pas mourir de faim, malgré les fatigues et les longues nuits de lutte contre les éléments.

Hier encore, le patron Gualtella Eugène revenait de la pêche aux loups, lorsqu'il rencontra à la hauteur de Punta d'Arco, six balancelles italiennes qui, en plein jour, se livraient à leur pêche habituelle. Il les aborda et leur reprocha leur infraction aux règlements internationaux. Peine perdue. Les Italiens continuèrent leurs opérations.

Le patron Gualtella a reconnu deux des balancelles surprises le 6 novembre dernier à Santa Severa, et dont les filets furent saisis et se trouvent encore déposés sur l'*Entreprenant*, en attendant qu'ils puissent être mis en vente.

Le même patron Gualtella est parti pour Marseille comme délégué du Syndicat des pêcheurs bastiais au congrès qui doit être tenu samedi au Vallon des Auffes.

Il faut espérer que les plaintes du délégué bastiais provoqueront des protestations sérieuses contre l'indifférence des autorités maritimes à l'égard des pêcheurs italiens.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 8 à 12 fr. les 100 k.	
Nouvelles, 15 à 30 fr.	id.
Tomates, 40 à 125 fr.	id.
Petits pois d'Algérie, 20 à 60 fr.	id.
Haricots verts fin, 60 à 160 fr.	id.
Pommes, 20 à 85 fr.	id.
Poires, 20 à 65 fr.	id.
Noix de Grenoble, 55 à 65 fr.	id.
Fèves d'Algérie, 25 à 40 fr.	id.
Asperges, 2 50 à 6 fr. la botte.	
Artichauts d'Algér., 0 20 à 1.20 la d.	
— du pays, 1.00 à 1.30	id.
Citrons, 10 à 20 fr.	le 1000.
Oranges, 20 à 40 fr.	id.
Mandarines, 15 à 45 fr.	id.

Quais de Marseille

Charbon du Var, 9 à 11 fr. les 100 k.
Charbon de Corse, 8 à 8 75 id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2, pains 5/6 en vrac, 32.50 ; cassé rangé en caisses de 50 k., 34.50.

Choses militaires
Une Réforme bizarre

Un député, qui, certes, veut faire passer son nom à la postérité, c'est M. Maujan, l'honorable rapporteur du budget de la guerre de 1902.

Bien qu'ancien officier de l'armée active, très versé dans les questions intéressant la défense nationale et partant très au courant de la carrière des armes, tout nous porte à croire, vu la grave réforme proposée, que son auteur ne connaît qu'imparfaitement la question des sous-officiers rengagés.

Les sous-officiers — Nos prédécesseurs, déclare l'honorable rapporteur, ont largement discuté la question des sous-officiers rengagés et des avantages à leur conférer.

Pour nous, il serait utile, et prudent de ne renouveler les rengagements que d'année en année et de ne pas les prolonger au-delà de l'âge de trente ans.

Les sous-officiers rengagés resteraient ainsi pendant neuf ans à la disposition de l'autorité militaire qui les utiliserait, en cas de mobilisation, pour fortifier les cadres de l'armée de deuxième ligne.

En donnant, après dix années de service, une retraite proportionnelle aux sous-officiers rengagés qui renonceront aux emplois des administrations publiques ou ressortissant de l'Etat pour suivre une carrière industrielle ou commerciale, nous aurons un nombre beaucoup plus restreint de candidatures à ces emplois civils.

D'un autre côté, en raison des avantages très réels que nous faisons aux sous-officiers, nous trouvons facilement et plus du nombre actuel les 5 ou 6 mille rengagés, nécessaires à l'instruction du contingent du service de deux ans.

Pas plus difficile que ça, M. Maujan ; il veut donc, que chaque sous-officier fasse 10 ans de service, après quoi il aura droit, soit à une pension de retraite, dont il se dispense bien d'évaluer le montant, soit à un emploi civil, mais pas les deux.

Nous ne savons pas quel accueil recevra cette « petite réforme » qu'on peut qualifier de bizarre, mais, par ce que nous pouvons en juger, elle ne donnera pas matière à discussion sérieuse, étant donné le peu de logique qu'elle présente.

UNE SOCIÉTÉ COOPERATIVE

Bastia, 28 mars 1903.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

L'idée de faire appel aux partisans d'une société coopérative « pleinement réussi. Quoique cet appel n'ait eu lieu qu'officieusement nous espérons pouvoir, par les données qui suivent, arriver à un résultat beaucoup plus satisfaisant en donnant à cette association la plus grande étendue de publicité possible, afin de répandre dans toutes les classes de la société cette belle idée d'économie et de solidarité qui a pour devise : « Chacun pour tous et tous pour chacun. »

L'association coopérative a pour but de réunir un nombre de consommateurs ou pour mieux dire d'acheteurs indéfinis.

Tous les fondateurs de la coopérative deviennent actionnaires en versant une somme déterminée, mais ils ne jouissent que de l'intérêt fixé au 3, 4 ou 5 pour 0/0.

Il est nécessaire que tous les consommateurs soient actionnaires, et pour faciliter cette adhésion le prix de chaque action doit être mis à la portée de toutes les bourses. Au début de la fondation de la société les adhérents pourront faire leurs offres et prendre une et même 50 actions, si leurs moyens le leur permettent, mais à la condition de céder une part aux nouveaux actionnaires pourvu que ceux-ci soient acheteurs des produits de la société. On pourra émettre de nouvelles actions si le besoin l'exige en cas de prospérité et d'agrandissement.

Les ouvriers et employés toucheront leurs appointements par quinzaine ou par mois.

Toute marchandise doit être vendue au comptant.

Tout achat de matière première se fera également au comptant, afin d'avoir le bénéfice de l'escompte.

Le partage des bénéfices se fera toutes les fins d'année.

La part de ce bénéfice sera pour chacun au marc le franc, d'après la consommation que la personne aura faite.

L'établissement, les marchandises et l'outillage appartiendront à l'association sans prétention de la part d'aucun sociétaire d'en revendiquer aucune part en cas de décès ou de changement de résidence.

En cas de dissolution, la valeur sera versée comme œuvre de bienfaisance après remboursement du montant de la valeur des actions au prix d'émission.

La surveillance, la vérification et le contrôle appartiendront à une commission nommée en assemblée générale, par les consommateurs, à chaque fin d'année.

Cette commission doit être élue autant que possible parmi des personnes capables et compétentes, afin d'empêcher la fraude et les abus. Ses fonctions sont absolument gratuites afin d'éviter des frais de gestion qui seraient préjudiciable à l'économie de la consommation.

Le but de l'association est d'avoir un produit de bonne qualité et bon marché.

Tout contrevenant à l'abus ou au détournement sera poursuivi rigoureusement jusqu'à preuve du délit commis au préjudice de la société.

VINCENT ARRIGHI,
Employé aux Eaux de Bastia.

LIGUE CORSE CONTRE LE PALUDISME

On trouve des cartes d'adhérents à la ligue contre le paludisme dans toutes les gares du réseau de la Corse. Ces cartes donnent droit à la quinine à prix très réduit. Prix de la carte avec instruction sur le mode d'emploi de la quinine : 1 franc.

Savez-vous profiter d'une bonne occasion?



ZALANA (Corse), le 26 janvier 1902.
Messieurs, Une de mes sœurs âgée de * 14 ans était depuis 18 mois environ, atteinte de chloro-anémie. L'huile de foie de morue, la glycérophosphate de chaux et quantité d'autres médicaments s'étaient montrés impuissants à enrayer le progrès de la maladie. L'estomac affaibli ne pouvait plus supporter ni aliment ni remède et une faiblesse générale s'emparait de ma jeune sœur, des sueurs nocturnes et une fièvre lente mais persistante l'accablaient. Avec l'Emulsion Scott, j'ai eu enfin raison de la maladie invétérée dont souffrait depuis si longtemps avec tant d'autres préparations. Le résultat est magnifique, votre merveilleux produit a complètement guéri ma sœur. Colombani.
Messieurs Delonche et Cie, Paris.

La Chloro-anémie est un de ces maux dont s'emparent des jeunes filles, devenant triste d'une certaine façon si l'on ne les en débarrasse. Il ne suffit pas d'essayer quelque chose, vous devez essayer une certaine chose si ci c'est une guérison complète que vous cherchez. Comme le dit M. Colombani, cette certaine chose est l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. Avec d'autres choses vous aurez peut-être un petit résultat mais bien minime et de peu de durée. Quand on prend l'Emulsion Scott, la lutte est terminée, la guérison commence et en complète bientôt, le résultat est splendide. La lettre de M Colombani est une claire indication de la vraie manière à suivre.

L'Emulsion Scott seule guérit ; imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur pertant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons *exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes bonnes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delonche et Cie, 8, place Vendôme, Paris.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 25 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 13.5 à midi, + 15.6. A 7 heures du soir + 14.1
Maxima, + 15.7. *Minima*, + 10.5
Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. midi, 768 mm. 6 heures du soir 765 mm.
Vent. — Dans le matinée, S. E. modéré. Dans l'après-midi, S. E. frais.
Etat du ciel, nuageux
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Nouvelles universitaires

M. Dejob, inspecteur général de l'Université pour les langues romanes, est arrivé par le paquebot de Nice ; il a procédé immédiatement à son inspection au Lycée, et est reparti à midi, pour Corte.

M. Dejob sera de retour dans notre ville lundi et prendra le paquebot de Livourne pour se rendre à Rome où il doit suivre les séances du congrès international.

∴

A New-York

La ville de New York est celle où le problème de la circulation urbaine se pose avec le plus d'acuité depuis une dizaine d'années, sans construit-elle en ce moment un troisième réseau métropolitain qui desservira d'une extrémité à l'autre toute l'île de Manhattan.

Une statistique récente fait toucher du doigt le formidable accroissement des foules transportées automatiquement par les chemins de fer existants : le Métropolitain Street Railway et le Manhattan Elevated, ce dernier, comme l'on sait, continuant une ligne aérienne établie à la hauteur du deuxième étage des maisons et accessible de la rue au moyen d'escaliers et d'ascenseurs électriques.

En 1892, le Métropolitain Railway transportait déjà 175 000 000 de voyageurs ; l'année dernière, le chiffre dépassait 465 000 000. Le trafic était donc presque triplé en dix ans. De son côté, la ligne aérienne transportait, en 1902, plus de 215.000.000 de personnes, soit un total de 680 000.000 de voyageurs, qu'aucune autre ville du monde ne pourrait égaler quant à présent, pas même Londres.

L'augmentation du trafic urbain, pour ces deux seules lignes, pendant la deuxième décade, a été de 77 pour 100.

∴

Miroir des Modes

Le Miroir des Modes, pour le mois d'avril, s'est efforcé de donner à ses lectrices des sujets pouvant répondre au goût de chacune. Pour celle qui s'occupe de confectionner ses vêtements chez elle, *Le Miroir* sera un guide précieux, qui aplanira toutes les difficultés par ses explications claires et concises. La ménagère trouvera à la fin de ce livre, des recettes délicieuses, illustrées, d'une manière originale et artistique, reproduisant les plats avec une exactitude étonnante. « La Beauté et la Santé » intéressera la femme désireuse de rehausser sa beauté ou de réparer les outrages du temps. Quant aux mères, elles trouveront, sans aucun doute, un avantage à lire « La Vie Enfantine » et à en suivre les sages conseils.

∴

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30 boulevard Paoli, Bastia.

∴

Avis

La Maison Pernod Fils croit devoir mettre en garde les consommateurs de son produit contre les falsifications nombreuses qui se commettent encore dans différents établissements de la Corse.

Elle rappelle que l'absinthe de sa Maison n'est livrée qu'en bouteilles, qu'elle doit toujours peser 72 degrés et que tout changement à ce degré constitue une fraude.

Des poursuites correctionnelles seront intentées contre tous falsificateurs.

Exiger la marque authentique « Pernod Fils » et la bouteille avec étiquette fraîche.

M. Philippe Orenga, représentant dépositaire en Corse.

∴

Au Port

Le vapeur *Lahn*, capitaine Lacotte, est arrivé de Livourne avec 27 passagers et 4 tonnes.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Armand, est arrivé de Nice avec 34 passagers et 35 tonnes.

— Le vapeur anglais *Glenirus*, capitaine Dykes, est arrivé de la Spezia chargé de marchandises diverses.

00148

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Etat Civil

NAISSANCES

Casini Gaston. — Croce Dominique-Monce-Joseph. — Canazzi Elise-Pierrette-Antoinette-Jo.

Décès.

Caldi Dominique, 48 ans, de Bastia.
Pieri Jeanne, célibataire, 17 ans, de Bastia.

BÉNÉDICTINE

La *bénédictine* que nous recommandons aux estomacs paresseux et dont es fins gourmets ne se lassent pas de anter les vertus, est certes la plus exquise des liqueurs. Eminemment digestive autant que succulente, elle constitue, de plus, un rafraîchissement aussi agréable qu'hygiénique avec de l'eau pure.

Bourse de Paris

	25 mars. — 26 mars
Rente 3 p. 0/0 ancien	98,90 — 98,80
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50 — 99.55

Dépêches AVEC TÉLÉGRAMMES pour Bastia **de Nuit**

ELECTIONS DE CORTE

Les électeurs de l'arrondissement de Corte sont convoqués pour le 19 avril, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Giacobbi, élu sénateur.

NOUVELLES JUDICIAIRES

M. Marcangeli est nommé avoué près le tribunal de 1re instance d'Ajaccio.

Un Suicide

Le général anglais Mac Donald, accusé d'actes immoraux à Ceylan, s'est suicidé dans un hôtel de la rue de Rivoli, à Paris.

EN ESPAGNE
LE MINISTÈRE ESPAGNOL

de Madrid :

M. Rodriguez Sampedro est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Villaverde, dont la démission a été acceptée.

M. Villaverde avait nettement défini son attitude vis à vis des trusts, des monopoles, des emprunts et de la consolidation des dettes municipales. Il entendait laisser faire les initiatives particulières, tout en surveillant l'application de la loi.

Le ministre démissionnaire avait refusé l'appui et le concours du Trésor, dont il voulait conserver l'entière liberté d'action en matière d'impôts, et consacrer ainsi toutes les ressources actuelles et éventuelles pour équilibrer le budget et éteindre les dettes de la guerre et les arriérés provenant des anciennes colonies.

LE PARLEMENT
SÉNAT
Séance du matin

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Bodinier, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1903.

Ministère de l'instruction publique

Suite de la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

Les chapitres 64 et suivants sont adoptés.

L'ensemble du budget du ministère de l'instruction publique est mis aux voix et adopté.

Ministère des Beaux-Arts

Le Sénat aborde ensuite la discussion du budget du ministère des Beaux-Arts.

M. Bérenger fait observer qu'un grand nombre de représentations dramatiques ont un caractère immoral ; il est regrettable que la censure ne se montre pas un peu plus sévère.

Le ministre de l'instruction publique défend les actes de la censure.

M. Gauthier critique l'achat de la tiare de Saitapharnès, qui n'est qu'un objet en toc. Il se demande comment la commission d'achat a pu être victime d'une escroquerie aussi gigantesque.

Le ministre donne des explications sur cette acquisition et annonce qu'il a ordonné une enquête. Il espère que les droits de l'Etat seront sauvegardés.

M. Chaumié a déclaré qu'il était décidé à faire la lumière la plus éclatante sur ce fâcheux incident.

Tous les chapitres de ce budget sont adoptés.

La séance est levée à 11 heures 45.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Ministère du Commerce

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, le Sénat commence la discussion du budget du ministère du Commerce.

Après une longue discussion les articles 1 à 22 sont adoptés.

Chambre des Députés

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

LES DEMANDES des Congrégations
Les Chartreux

1re délibération sur le projet de loi relatif aux demande en autorisation formée par la congrégation des Chartreux.

M. Claude Rajon développe les conclusions du rapport supplémentaire

Voici les conclusions de ce rapport :

« En demandant l'autorisation, ce n'est pas le droit commun des congrégations, mais une mesure d'exception qui est sollicitée par les Chartreux. Et de fait, n'est-ce pas depuis des siècles, dans les moments de crise, la tactique perpétuelle de la congrégation des Chartreux ? Mesure d'exception lors de la réunion du Dauphiné à la France, dont s'affranchissent les Chartreux ; mesure d'exception à la promulgation de l'ordonnance des eaux et forêts, où les Chartreux obtiennent la reconnaissance, sans titres, de propriétés usurpées ; mesure d'exception vainement sollicitée en 1792.

« Mesure d'exception que celle par laquelle en 1816 l'agence forestière, dépréciant son propre bien pour le mieux abandonner, concédait à la maison de retraite formée par deux anciens chartreux des privilèges que M. le ministre des cultes ne voulut pas consacrer,

« Ce traitement d'exception et de faveur, comment le justifier ? Les Chartreux entendent-ils le justifier en refusant de faire connaître, conformément à la loi, cette fortune à laquelle l'Etat contribue, ou en se réservant d'en utiliser les revenus sans contrôle, fût-ce contre les Ecoles de l'Etat et les institutions républicaines ?

» Les personnes le mieux renseignées des choses de l'Eglise, reconnaissent qu'il n'y a pas de congrégation plus mystérieuse, plus fermée que celle des Chartreux, bien qu'elle possède dans ses archives une histoire écrite.

» Il suffisait de jeter dans le dossier des Chartreux un rayon de clarté pour déterminer vos résolutions.

» La liquidation des biens des Chartreux et la reprise du domaine national suffiront aux besoins du présent et permettront de réparer des injustices anciennes.

« Dans ces conditions, tous les renseignements et arguments recueillis par cette étude ne peuvent que fortement appuyer les résolutions de votre commission et les conclusions du rapport de M. Rabier de refuser de passer à la discussion des articles, en ce qui concerne le projet de loi concernant la congrégation des Chartreux. »

M. Anthime-Ménard combat les conclusions de ce rapport.

L'orateur fait d'abord ressortir que les Chartreux représentent des intérêts industriels considérables.

Le député de la Loire-Inférieure ajoute que les Chartreux étaient convaincus qu'ils étaient autori-

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Pietri ; M. Dominique Pietri ; Mlle Marie Pietri ; Mme et M. Sorel, conducteur des ponts et chaussées à Solenzara ; M. et Mme Mari et leur famille ; M. et Mme Franceschi, de Marseille ; Mme veuve Bernard et sa famille, de Marseille ; M. et Mme Carattini, de Marseille ; M. et Mme Massiani, de Marseille ; Mme veuve Raffanelli et famille ; M. et Mme Vanini et leurs enfants ; M. et Mme Raffanelli et leurs enfants ;

Les familles Pietri, Sorel, Alibertini, Franceschi, Benedittini et Cristofini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Jeanne Pietri

leur fille, sœur, nièce, cousine et alliée, décédée le 25 mars 1903 à l'âge de 17 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 27 du courant à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 21, Rue Napoléon.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Portentroy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

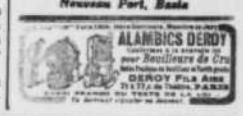
Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia



138 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXIV

SUBSTITUTION

— Un moment, lui dit son ami en le prenant par le bras ; ce n'est qu'un cri de surprise ; attendons le second.

Cependant, ils doublèrent le pas et entrèrent dans la forêt. Ils n'y avaient pas marché deux minutes que d'affreux hurlements se firent entendre dans tout le camp des Hurons.

— Maintenant, à bas la peau d'ours, dit Œil de Faucon.

Et tandis qu'Uncas travaillait à s'en dépouiller, il ramassa deux fusils, deux cornes à poudre et un petit sac de balles, qu'il avait cachés sous des broussailles après sa rencontre avec le jongleur.

Alors, frappant sur l'épaule du jeune Mohican, il lui dit en lui plaçant une arme entre les mains :

— A présent que les démons enragés suivent nos traces dans les ténèbres, s'ils le peuvent, voici la mort des deux premiers que nous verrons.

XXV

ENCORE LES CASTORS

L'impatience des sauvages chargés de la garde du prisonnier l'avait emporté sur la frayeur que leur inspirait le souffle du jongleur.

Ils n'osèrent pourtant entrer sur-le-champ dans la hutte, de peur d'en éprouver encore l'influence pernicieuse ; ils s'approchèrent d'une ouverture par laquelle, grâce aux restes de feu qui brûlait encore, on pouvait distinguer tout ce qui se passait dans l'intérieur.

Pendant quelques minutes, il continuèrent à prendre David pour Uncas ; mais, l'accident qu'Œil de Faucon avait prévu ne manqua pas d'arriver.

Fatigué d'avoir ses longues jambes repliées sous lui, le chanteur les laissa se déployer insensiblement dans toute leur longueur et son énorme pied toucha les cendres du feu.

D'abord, les Hurons pensèrent que le Delaware avait été rendu différent par l'effet de la sorcellerie ; mais, quand David roleva par hasard la tête et laissa voir son visage simple, naïf et bien connu, au lieu des traits fiers et hardis du prisonnier, il aurait fallu plus qu'une crédulité superstitieuse pour qu'ils ne reconnaissent pas leur erreur.

Ils se précipitèrent dans la cabane, saisirent le chanteur, le secouèrent rudement et ne conservèrent aucun doute sur son identité.

Ce fut alors qu'ils poussèrent le premier cri que les fugitifs avaient entendu ; ce cri fut suivi d'imprécations et de menaces de vengeance.

David, interrogé par le Huron qui parlait anglais, rudoyé par les autres, résolut de garder un silence profond à toutes les questions qu'on lui ferait, afin de couvrir la retraite de ses amis.

Croyant en dernière heure arrivée, il songea à sa panacée universelle ; prit de son livre et de son instrument, il fut obligé de se fier à sa mémoire et chercha à rendre plus doux son passage dans l'autre monde en chantant une antienne funéraire. Ce chant rappela dans l'esprit des Indiens l'idée qu'il était privé de raison ; surtout à l'instant de la lutte, ils jetèrent l'alarme dans tout le camp.

La toilette d'un guerrier indien n'est pas trop longue ; la nuit comme le jour, ses armes sont toujours à sa portée. A peine le cri d'alarme s'était-il fait entendre, que deux cents Hurons étaient debout, prêts à combattre.

L'évasion du prisonnier fut bientôt généralement connu ; toute la peuplade s'attroupa autour de la cabane du conseil, attendant avec impatience les ordres des chefs qui raisonnaient sur ce qui avait pu causer un événement si extraordinaire et délibéraient sur les mesures qu'il convenait de prendre.

Ils remarquèrent l'absence de Magua ; ils furent surpris qu'il ne fût point parmi eux, dans une circonstance semblable ; ils sentirent que son génie astucieux pouvait leur être utile et ils envoyèrent un messager dans sa hutte pour le demander sur-le-champ.

En attendant, quelques jeunes gens, les plus lestes et les plus braves, reçurent ordre de faire la tour de la clairière, de battre le bois du côté de leurs voisins suspects, les Delawares, afin de s'assurer si ceux-ci n'avaient pas favorisé la fuite du prisonnier et s'ils ne se disposaient pas à les attaquer à l'improviste.

Pendant que les chefs délibéraient ainsi avec prudence et gravité dans la cabane du conseil, tout le camp offrait une scène de confusion, retentissait des cris des femmes, des enfants qui couraient çà et là en désordre.

Des clameurs partant de la lisière du bois annoncèrent bientôt quelque nouvel événement ; l'on espérait qu'il expliquerait le mystère que personne ne pouvait comprendre.

On ne tarda pas à entendre le bruit des pas de plusieurs guerriers qui s'approchaient ; la foule leur fit place.

Ils entrèrent dans la cabane du conseil avec le malheureux jongleur qu'ils avaient trouvé à peu de distance de la lisière du bois, dans la situation gênante où Œil de Faucon l'avait laissé.

Quoique les Hurons fussent partagés d'opinion sur cet individu les uns le regardant comme imposteur, les autres croyant fermement à son pouvoir surnaturel, tous, en cette occasion, l'accueillirent avec une profonde attention.

Lorsqu'il eut fini sa courte histoire, le père de la femme malade s'avança ; il raconta, à son tour, ce qu'il avait fait, ce qu'il avait vu dans le cours de la soirée.

(A suivre).

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares		Boîtes de 50 cigares		Boîtes de 25 cigares		Boîtes de 10 cigares	
Baigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annonnceo argentés	2.25	Flor de Bellard	4.00
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	République	1.75	Palonnas	4.00
Isabella	2.50	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2 50
La Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	0,75
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	0,70
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0,40
Trabucos E. R.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettes avec plume	0.40
Mercurio	4.25	Americana	4.50	Graziosa	1.50	Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Judith	4.75	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	2.00	— — (B)	16.00
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.00	Le Commandeur	2.25	— Bandes roses	19.00
Londrès	6.50	Flor de Cabiacto	7.00	Gloria Mundi	4.00	— Courants	20.00
Beaucarel P.	7.00	Hermelin	7.00	Monitor	4.00	— Tordus	20, 08
Térésita T.	7.00	Milady	8.00	La Cultura	4.25	— Longs et Fins	20.00
Colombi	9.00	Semiramis	8.50	Flor Habanera	4.50	Façon Ajaccienne long E. C.	22.00
Colombiné	12.00	Flor de Libelar	8.00	Récompense	5.00	Bandes dorées	24.00
Los Chiloléros	10.00	Otello	10.00	Concordia	9.00	Courts	24.03
		Impériales	10.00	Henri Clay	9.00	Japon	24.00
		Mattei (doré)	4.00	Villar de Villar	10.00	Havane grand Trabucos	24.00
		Mattei (avec bague)	3.00			10 Trabucos	26.00
		La Commandeur	3.50			Pressés extra	35.00
							le mille
						Cigares Toscans	44.00
						Vevey longs	40.00
						Vevey courts	19.00
						Vevey fins	26.00
						Brissacco (avec paille)	36,00

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — SAMEDI 28 MARS 1908 — N° 73

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Bastia	1 fr.	2 fr. 75	5 fr.	10 fr.
Corse	1 fr. 25	3 fr. 50	6 fr.	12 fr.
Autres Départ.	1 fr. 50	4 fr. 25	8 fr.	16 fr.

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA 00149

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Sixte III.
SOLEIL : (heure officielle)
Lever, 5 h. 20 m. — Coucher, 5 h. 54 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : *Passion.*

27 Mars

Nos Bergers et le Régime pastoral

Parlons un peu de ces pauvres bergers, cette caste qui compose la plus grande partie de la population de nos centres montagneux. Ils méritent bien qu'on s'occupe d'eux. Leur métier, particulièrement pénible, n'est pas très lucratif ; aussi serait-il urgent de rechercher quels sont les moyens propres à améliorer leur situation. Tout le monde sait que le vrai cauchemar du berger est la transhumance. Deux fois par an il conduit ses troupeaux aux plages du littoral. Le trajet ne s'effectue pas toujours sans difficultés, et puis il est obligé de louer pour la saison hivernale des pâturages qui lui reviennent toujours très cher et que la concurrence lui fait payer quelquefois des sommes folles.

Pourrait-on trouver un moyen d'éviter tout cela ? Oui, par la *stabulation*. On n'aurait qu'à suivre pour cela l'exemple donné par les cultivateurs du Mont d'Or. Une chèvre, bien soignée comme elle l'est par ces derniers, donne par an 600 litres de lait et rapporte 125 francs. Sur ce chiffre il y a à déduire la nourriture qui est peu coûteuse. Que rapporte en moyenne par an une chèvre ou brebis corse ? Tout au plus 6 ou 7 francs de bénéfice net. Il est vrai qu'on doit attribuer, au moins en partie, la différence des bénéfices à la différence de race. Mais rien ne s'oppose à ce que la race soit améliorée par un croisement judicieux.

On pourrait donc construire dans nos montagnes des étables destinées à recevoir le bétail. Si le tout est convenablement aménagé, le bétail prospérera infailliblement. L'entretien du bétail coûtera moins qu'à la plage. Au cas où l'on ne trouverait pas sur place des fourrages en quantité suffisante on irait en acheter à la plaine orientale. Et puis, les hivers ne sont plus aussi rigoureux qu'il y a cinquante ans. La Corse jouit maintenant d'un climat plus tempéré. Les grandes neiges sont chose rare, le terrain reste presque toujours à découvert, les brebis pourront prendre de l'air quelquefois et les agneaux, dès leur naissance, s'ébattre librement sur le gazon moelleux des prairies toujours vertes. D'ailleurs, si le bétail vit à l'étable, la dent empoisonnée de la chèvre ne pourra pas causer grands dommages à l'arboriculture. Il y a un moyen de tout concilier. Mettez les chèvres à l'étable et les arbres pousseront.... ce qui ne les empêchera pas d'être plus productives.

La vie des bergers deviendrait plus aisée et plus facile. Ils auraient une habitation fixe et tant soit peu confortable. Car, personne n'ignore combien la vie du berger est dure. Toujours porteur de son inséparable *pelone* que sa femme a jalousement confectionné, mettant à ce travail toute son intelligence et tous ses sous, il s'en va mesant devant lui son troupeau sans craindre les intempéries des saisons. Le pelone lui sert de matelas de voyage, de matelas et de couverture en même temps, car le berger couche, lorsqu'il est loin du *focolajo*, partout où la nuit le surprend, au milieu de ses brebis qui sont l'objet de sa constante sollicitude ; à côté de lui et sous ses ordres, ses chiens, cerbères farouches toujours en éveil. La vie du berger s'écoulerait plus douce, et que de maladies lui seraient épargnées ? Le défaut de pâturages le forçant maintenant à passer le mois d'août à la plage, il récolte bien souvent les fièvres paludéennes. Il est alors anémié, défait et succombe bien des fois. Avec la stabulation, il ne contracterait plus ces maladies, et de plus, son troupeau étant parqué et se passant de sa surveillance, il pourra s'adonner à ses travaux de culture. Il aurait aussi une grande quantité de fumier qui rendrait plus productifs les terrains granitiques de nos montagnes à peu près stériles.

Il est évident d'autre part que la nourriture étant choisie, la qualité du fromage s'en ressentirait dans un sens tout à fait favorable à son écoulement. En un mot, il serait de meilleur débit. Le fromage corse fabriqué d'après des procédés primitifs n'est pas bien estimé sur le marché français. Il faudrait introduire dans le pays des méthodes nouvelles. M. E. Pion, un Parisien, a déjà fait deux voyages en Corse pour étudier le régime pastoral au Niolo. Dans des articles publiés par des journaux de la capitale il développe le projet de la création d'une laiterie modèle au Cimette (couvent du Niolo). Nous croyons être l'interprète de la population nioline tout entière en adressant à M. Pion nos plus sincères remerciements pour le grand intérêt qu'il porte à cette question d'une importance capitale. Certes, une laiterie modèle appelée à expérimenter sur place les méthodes les mieux appropriées à la fabrication du fromage est d'une utilité incontestable. Tous les bergers viendraient là s'initier à des procédés nouveaux qui seraient aussi plus rémunérateurs. L'installation coûtera bien peu de choses et les services qu'elle rendra seront énormes, inappréciables.

Le Niolo est bien choisi pour une installation de ce genre : c'est un canton qui possède beaucoup de brebis et de chèvres. Les cinq communes fourniraient un total de 60,000 têtes de bétail. Cela représente un joli capital qui bien exploité rapporterait de gros bénéfices.

Des industriels français sont venus s'établir à l'Ile-Rousse, au Regino et dans divers autres points de la Corse. Ils fabriquent du fromage d'une excellente qualité lequel est avantageusement coté sur les marchés du continent. La création d'un établissement de cette nature ferait la richesse du Niolo. La laiterie trouverait dans le canton un approvisionnement de lait plus que suffisant et même, si nos bergers persistent à conserver leurs habitudes nomades, elle ne cesserait d'être alimentée un seul jour pendant le printemps et tout l'été. Les communications sont faciles et le Niolo est relativement rapproché de nos ports maritimes. Ceux qui, possédant des capitaux suffisants, se lanceraient dans cette exploitation très lucrative, à priori trouveraient un placement sûr et avantageux de leur argent, et gagneraient par la même occasion un titre à la reconnaissance de notre pauvre population dont le sort serait sensiblement amélioré. D'autre part, les bergers sûrs de vendre leur lait au comptant seraient en quelque sorte forcés de construire des étables et de ne plus quitter le pays. Le nouveau fromage trouverait de nombreux débouchés sur tous les marchés du continent. Le fromage produit actuellement au moyen de procédés surannés a un prix dérisoire dans le département, et la vente, vu la concurrence qui se produit un peu partout, n'est pas toujours assurée. Car la Corse est un département pauvre, le numéraire fait défaut à tel point que dans les campagnes on procède aux petites transactions commerciales par échange de produits, comme dans les anciens temps.

Cette industrie naissante ferait pénétrer un peu d'aisance au sein de la population de nos montagnes et un louis neuf, tout rutilant, ne serait plus cet oiseau rare après lequel soupirent nos bergers.

NOEL GIANSILY.

Installation du Conseil municipal

L'installation du Conseil municipal aura lieu aujourd'hui, à 2 heures de relevée.

Éphémérides Corses

28 mars 1739. — Naissance du général baron Morosi, à Ortiporio.

Ce général commandait la division de Bastia, quand le général Simon, menacé par la population, quitta son poste.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'urgence de la proposition de M. Lasies ainsi conçue :

« Avant de notifier le refus d'autorisation, le Gouvernement est invité à provoquer, dans les communes où siègent des établissements congréganistes, un referendum communal pour que les électeurs se prononcent sur le maintien ou la fermeture des dits établissements. »

Nombre de votants . . 599
Majorité absolue . . . 255
Pour 154
Contre 355

La Chambre n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Corticchiato Joseph-Marie-Dominique-Pierre, secrétaire du conseil de gouvernement au gouvernement général de l'Algérie, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé conseiller de gouvernement honoraire.

— M. Pancrazi Pierre-Albert, sous-officier, élève officier à l'école d'infanterie, est nommé sous-lieutenant d'infanterie coloniale, et affecté au 2e régiment, à Brest.

— M. Angeli, sergent-major surveillant au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Ain el Hadjar, passe, en la même qualité, au pénitencier militaire d'Albertville.

Perturbations.....

La nuit dernière nous n'avons reçu que les dépêches expédiées avant 5 heures 15 de relevée.

Nous ne demanderons pas que l'on crée au bureau des télégraphes de notre ville un service de nuit ; ce serait vouloir rompre l'équilibre budgétaire, et nous ne pouvons exiger la banqueroute de la France : il faut être bon Français avant tout.

Mais lorsque des perturbations atmosphériques prolongent des retards dans la réception des correspondances télégraphiques, l'administration pourrait bien, — sans avoir devant elle le spectre du déficit, et sauf à réclamer un petit crédit supplémentaire, ainsi que cela s'est fait l'autre jour, — la Chambre, bonne fille, n'a pas hésité à voter plusieurs millions la France dépensée sans autorisation, — pourrait bien, disons-nous, garder les employés une ou deux heures de plus.

Ces budgétivores télégraphistes reçoivent par heure supplémentaire,

---

171 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Ce désarmement, répondit Sallenauve, a quelque droit de me surprendre, après les assurances assez vives que madame de l'Estorade m'avait données d'une bienveillance à toute épreuve ; mais, en somme, ajouta-t-il philosophiquement, tout est possible, et la calomnie a bien souvent mêlé d'autres dévouements.

— Dès lors, vous le comprenez, dit l'orgueuse, il faut nous mettre en route pour Paris, et sans aucun retard ; tout bien considéré, votre présence ici n'est que très-relativement nécessaire

— Au contraire, répondit Sallenauve ; le docteur se félicitait encore ce matin que j'eusse pris le parti de venir, disant qu'à un moment donné, mon intervention pourrait devenir très-utile. Jusqu'ici même, il n'a pas permis que je visse le malade, afin de me réserver au besoin pour quelque coup de théâtre.

— L'utilité de votre présence, répondit Jacques Bricheteau, n'en reste pas moins problématique, tandis qu'en vous éternisant ici, vous compromettez de la manière la plus positive votre avenir politique, votre considération, en un mot tout ce dont l'amitié la plus ardente n'a pas le droit de vous demander le sacrifice.

— Allons causer de tout cela avec le docteur, finit par dire Sallenauve, qui ne pouvait méconnaître ce que l'insistance de Jacques Bricheteau avait de justifié.

Interrogé sur la question de savoir si la résidence de Sallenauve à l'asile devrait encore longtemps se prolonger :

— Je le crois, répondit le docteur. Je viens de voir notre malade, et l'irritation cérébrale, qui, de nécessité, doit avoir cédé à l'action matérielle des remèdes avant que l'on puisse penser à l'intervention d'aucun moyen moral, me paraît malheureusement en voie d'une exacerbation nouvelle.

— Mais, dit vivement Sallenauve, vous ne perdez pas, docteur, tout espoir de guérison ?

— Loin de là, j'ai une foi absolue dans une heureuse terminaison ; mais ces cruelles affections présentent ainsi de fréquentes alternatives de bien et de mal, et, en somme, je commence à entrevoir, pour la guérison, un délai beaucoup plus long que je ne l'avais d'abord pensé.

— Nommé récemment membre de la Chambre des députés, dit alors Sallenauve, je suis appelé à Paris par l'ouverture de la session ; en même temps, je me sens réclamé par des intérêts graves, dont monsieur, ajouta-t-il en désignant Bricheteau, est venu exprès pour m'entretenir ; si donc je devais croire que ma présence ne dût pas être immédiatement utile...

— Partez, dit le docteur ; cela peut être très long. Si l'état du malade n'avait pas empiré, avec vous, avec notre orgue touché par monsieur, et l'intervention d'une jeune personne parente de madame Ellis, qui plus d'une fois, en pareille occasion, m'a secondé avec beaucoup d'intelligence, je pensais à arranger quelque scène dramatique dont j'espérais un bon résultat. Mais, outre que notre jeune parente est absente, il n'y a pas lieu pour le moment d'attaquer le mal autrement que par des agents physiques ; ainsi donc, encore un coup, partez ! Le malade est un de ceux auxquels il est impossible de ne pas prendre un vif intérêt ; en le laissant à mes soins et à ceux de lord Lewin, vous pouvez être tranquille ; j'irai même jusqu'à vous dire que je fais de sa guérison une affaire d'amour-propre : dans la bouche d'un médecin, je ne sache pas pour votre sollicitude de meilleure garantie.

Sallenauve serra avec reconnaissance la main du docteur, en voyant le luxe de soins qu'il mettait à la rassurer. Il alla prendre congé de madame Ellis, qui ne fut pas moins empressée que son mari à promettre à l'endroit de Marie-Gaston, le dévouement d'une surveillance toute maternelle. Quant à lord Lewin, il avait pris pour le caractère de Sallenauve l'estime la plus amicale, et son procédé dans le passé était la caution de ce qui pouvait en être attendu dans le présent et dans l'avenir. Bricheteau n'eut donc point de peine à obtenir qu'on se mît en route sans plus de délai.

Arrivés à Londres, vers cinq heures de l'après-midi, les voyageurs en seraient partis dans la soirée, sans la surprise qui les y attendait. D'abord, leurs yeux furent frappés d'affiches gigantesques, comme le puffisme anglais sait seul les faire, annonçant à tous les coins de rues, pour le soir même, le second début de la Signora Luigia au Théâtre de Sa Majesté. Le nom seul était fait pour attirer l'attention des voyageurs, mais les journaux, auxquels, pour plus ample informé, ils recoururent, leur fournirent, suivant la mode anglaise, tant de détails circonstanciés sur la débutante, que Sallenauve se dut plus mettre en doute la transformation de son ancienne gouvernante en l'un des astres les plus éblouissants qui depuis longtemps se fussent levés à l'horizon du ciel britannique. S'il eût écouté Jacques Bricheteau, il se fût contenté de saluer de loin le succès de la belle Italienne, et n'en eut pas moins continué son voyage. Mais, après avoir calculé que la soirée passée à Londres n'apporterait pas un notable retard à son voyage, le député voulut constater par ses yeux et par ses oreilles la valeur de cet enthousiasme qui, de toutes parts, éclatait au sujet de la prima donna.

(A suivre)

POUR LES
SOINS DE LA PEAU
rien n'est meilleur que
l'emploi régulier
et quotidien
de la
POUDRE
SAVON RIGOD
CRÈME SIMON
MÉDAILLE D'OR, Paris 1900

50 centimes, — exactement ce que nous payons aux équipes du *Petit Bastiais*. Les perturbations atmosphériques sont assez rares. Dieu merci, et à la fin de l'année on aurait peut-être un total de quarante heures supplémentaires, un louis : quelle ruine !

Et puis voici dans quel ordre nous avons reçu vendredi matin les dépêches expédiées jeudi soir de Paris :

D'abord deux télégrammes de minuit 12 et minuit 6 ; puis un 3e de 11 h. 28 ; un 4e de 6 h. 46 ; un 5e de 8 h. 55 ; enfin un 6e de 7 h. 45.

Bulletin Financier

Paris, le 22 mars 1903.

Marché sans affaires, mais assez ferme sauf sur la Rente qui recule à 99.42 : l'Extérieure est lourde à 91.55 ; séries ottomanes en reprise. Le Crédit Lyonnais fait 1,°/₀, le Comptoir d'Escompte 580, la Société Générale 8/0, le Crédit Foncier 745.

En Banque, l'action Messageries Françaises de Madagascar reste à 91. L'obligation 6 0/0 Grenade maintient son avance à 380. Voiture à Gaz 184. Privilégiée Economique Industrielle ferme à 404. Lanoium Gres 92.50. Bonnes demandes sur la Kakumbo à 25 frs et à 34.50 sur la Consolidated Ivory Goldfields.

Il se confirme que le Gouvernement Canadien va subventionner une ligne transatlantique avec l'Europe, ayant Sidney comme port d'attache. Cette création a tout naturellement une grande importance pour la Cie d'Exploration et de développement des Charbonnages du Cap-Breton dont les actions cotent à Londres 1 Liv. 4/8 et peuvent s'obtenir à 430 frs par coupure de cinq par la « Revue Internationale », rue Grange Batelière à Paris.

Les Chemins Français sont en plus faible tendance.

Question du Pain

Pour bien fixer les esprits, la chambre syndicale des patrons boulangers ne saurait rester muette devant l'article que M. Campana a fait publier le 13 mars, sur la question du pain.

Partons d'un fait : la Délégation municipale a convoqué les patrons boulangers, M. Campana se présente à la réunion non pour défendre les intérêts de la boulangerie mais pour marchander des farines. Il prétend qu'on peut, actuellement, livrer du pain à la population à 0.32.5 et c'est alors qu'il s'engage à nous livrer 5 à 6,000 balles de farine au prix de 37 fr. 50, farines à pouvoir être pétries toutes seules et donnant un rendement de 153 k. par balle.

Nous arrêtons un peu de la question et nous faisons observer au public que le rendement de la farine que M. Campana nous a soumise est variable comme notre température actuelle. La veille de la réunion, le rendement était à 156 k. — M. Campana ne peut nier d'avoir donné ce chiffre à M. Ch. Rossi ; — devant la délégation, le rendement n'était plus que de 153 k. ; devant le public, le rendement est descendu à 170 k. Nous convenons avec M. Campana que le pain serait bien vendu à 0.32.5 si la farine en question remplissait les conditions voulues. Il s'agissait donc de s'en rendre compte et la commission nommée de commun accord avec la délégation municipale et M. Campana a procédé à l'expérience. Pendant ce temps, le délégué municipal et la population entière, attendaient impatiemment les résultats. Il a fallu les donner tels que nous les avons obtenus, afin de fixer définitivement le public sur le prix du pain.

Notre but, en publiant par voie de la presse les résultats de l'expérience, n'était pas, comme le prétend M. Campana, de discréditer la Minoterie de Corte. Loin de là. Nous savons pertinemment que la Minoterie de Corte fabrique de bonnes farines ; mais la Minoterie de Corte pas plus que les minoteries du continent ne peut nous donner des pièces de 40 fr. pour 37 fr. 50. Nous avons fait remarquer en pleine réunion à M. Campana que d'autres minoteries nous avaient offert des farines jusqu'à 36 francs, mais que nous avions été obligés de les rejeter : lorsqu'une minoterie nous vend 3 francs meilleur marché que le cours, elle nous en donne pour notre argent.

M. Campana ne dit pas ce qu'il pense.

Pourquoi, si sa farine a 37 fr. 50 possède toutes les qualités qu'il lui attribue, achète-t-il des farines à la Minoterie Cavasse, Conseil de Paris et à la Minoterie Gauthier et fils de Marseille, pour la fabrication de son pain ? La farine qu'il nous a soumise, il ne la travaille pas, ou du moins, il le travaille en très petite quantité.

Maintenant, l'expérience a été faite on ne peut plus consciencieuse : la farine mise à l'expérience a été bien celle que M. Campana nous a fait remettre par son charretier venant de la gare le 6 mars courant. Tous les soins possibles et imaginables ont été affectés au pétrissage de la farine et pour avoir les résultats indiqués, nous n'avons employé que 62 k. de farine entre levain et farine pétrie, c'est-à-dire que, si d'après les données, on devait faire pétrir 80 k. de farine dans une fournée, les résultats auraient été moins bons. » Je ne sais quelle espèce de farine l'on aurait expérimentée, » dit-il, et il oublie les mots qu'il a prononcés en pleine réunion : « Je m'en rapporte à la Commission et, particulièrement, au Président. » Si M. Campana prétend réellement que nous avons fait quelque chose d'arbitraire, nous sommes prêts à renouveler l'expérience — avec les 60 k. de farine qui nous restent — dans son four, par un de ses ouvriers et sous la surveillance de la Chambre syndicale.

Quant au bénéfice de 8 francs sur 2 balles de farine que M. Campana prétend réaliser en vendant le pain 0.32,5, nous le lui souhaitons à cœur ouvert et nous souhaitons aussi qu'il soit de longue durée. Quant à vouloir dire que nous voulons tromper le public, nous pourrions prouver par la pratique et la théorie qu'on a doublement intérêt à manger notre pain à 0.35 le k. et non pas celui que M. Campana fabriquerait à 0.30 avec des farines pareilles à celles qu'il nous a offertes à 37 fr. 50. Sans entrer dans la discussion des frais de manipulation et des frais généraux qui incombent sur une balle de farine, voici exactement le bénéfice réalisé par un patron boulanger qui consommerait deux balles de farine par jour.

En admettant qu'on puisse panifier deux balles de farine en 3 fournées, nous avons comme frais :

Main d'œuvre par jour . . .	7.50
Pour 2 garçons, l'un à 2⅝ fr. l'autre à 1⅝ fr. par mois . . .	1.35
3 kilos sel	0.45
16 fagots à 0,15 pièce . . .	2.40
Huile et pétrole	0.75
Pulpe d'olive pour éclairer l'intérieur du four	0.30
Eau.	0.15
Loyer et patente	2.50
	15.40
Prix de nos deux balles de farine valant actuellement 41 fr. 50 rendues en magasin.	83.00
Total . . .	98.40

Notre balle de farine donne au maximum 148 k. pain cuit, les deux balles donneront 296 k. pain cuit qui, vendu à 0,35 donnerait 103.50. D'où bénéfice net par balle, 2 fr. 50. Le bénéfice n'est pas énorme, s'il faut considérer les trois imprévus tels que le manquant de farine, les portes provenant des balles mouillées, le risque du crédit, la détérioration du four, l'achat des pelles... etc., si l'on considère enfin la grande responsabilité d'un patron qui expose un capital relativement énorme entre les mains de ses ouvriers.

La Chambre syndicale des patrons boulangers.

Commandement supérieur de la Corse

Coordonnant et complétant les dispositions des lois et décrets antérieurs, un décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre arrête que dans chacun des groupes de places fortes les commandants supérieurs de la défense sont, en principe, gouverneurs de la place principale du groupe.

Tous les ouvrages fortifiés et les places fortes de la Corse sont placés sous les ordres du commandement supérieur de la défense qui reste confié à un général.

Société de Dotation de la Jeunesse de France

MM. les Membres actifs de la section bastiaise de la « Dotation de la Jeunesse de France » sont instamment priés de vouloir bien assister à l'Assemblée générale qui aura lieu demain, dimanche, à la Mairie, à 1 heure et demie de l'après-midi.

Aux termes de l'article 33 du règlement intérieur, cette assemblée comprend les pères, mères, donateurs ou tuteurs des enfants membres de la Société. En cas d'empêchement on peut se faire représenter par un autre sociétaire.

A l'ordre du jour publié dans le « Bulletin » du 1er mars courant, dont un numéro a été envoyé à chaque adhérent, il y a lieu d'ajouter : 1° L'élection de quatre membres du Comité de section ; 2° La lecture du rapport de MM. les Censeurs sur la situation et la gestion financière de la section pendant l'année 1902.

Prière d'être exact.

Le Président : J.-A. RENATI.

INCENDIE DE LA FORÊT DE FORCA

Lundi dernier un violent incendie s'était déclaré dans la forêt domaniale de Forca, au lieu dénommé Gallie, le brigadier Stefani et les gardes Terramorsi, Laufranchi et Pietri se sont immédiatement rendus sur les lieux du sinistre.

Grâce à l'habile direction de M. Stefani intelligemment secondé par les gardes on a pu circonscrire le feu qui menaçait d'envahir toute la forêt, et ce n'est qu'après 6 heures d'un travail opiniâtre qu'ils ont pu s'en rendre maîtres. Malheureusement le brigadier Stefani a été victime d'un accident qui sans avoir de suites graves, n'en est pas moins sérieux.

En effet, vers 4 heures du soir, alors que tout semblait fini, le brigadier Stefani voulant s'assurer si l'incendie était tout à fait éteint, fit une ronde, au cours de laquelle un rocher, probablement calciné par la chaleur, s'est détaché et l'aurait infailliblement tué, si, malgré son âge, il n'avait par un saut brusque évité ce projectile d'un nouveau genre. Mais l'endroit escarpé où il se trouvait n'a pu lui permettre de se garer comme il l'aurait voulu.

Il tomba en effet et dans sa chute il se fit de nombreuses contusions à la tête.

Malgré ses blessures et la vive insistance des gardes le brigadier n'a pas voulu quitter le théâtre de l'incendie, et ce n'est que lorsque tout danger avait disparu qu'il est rentré en ville.

Nous appelons la bienveillante attention de l'administration forestière sur cet acte de dévouement accompli par le brigadier Stefani et nous espérons que d'ici peu il obtiendra, ainsi que les vaillants gardes dont nous nous plaisons à reconnaître aussi le zèle et l'intelligence, la récompense que comporte un pareil acte.

(Corte-Journal).

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — On lit dans la *République* :

Un acte de courage des plus méritoires a été accompli dans la journée de mardi, 24 du courant. Ce même jour, à l'heure où les ouvriers du port quittent leur travail, c'est-à-dire à midi, le jeune Constantini Procolo, à la suite d'une imprudence, est tombé à la mer et il se serait fatalement noyé sans la présence du sieur Ristori Benoît, marin. Celui ci, après une plongée par 7 mètres de fond et tout habillé, fut assez heureux de ramener sain et sauf le jeune imprudent pour lequel les émotions de l'accident seront une bonne leçon.

Nous adressons à Ristori Benoît, qui n'en est pas à son premier sauvetage, nos bien sincères félicitations et nous nous faisons un devoir de signaler sa conduite à qui de droit.

⁂

AJACCIO. — On lit dans le *Journal de la Corse* :

Dans la nuit du 19 au 20 janvier dernier à Ajaccio, on entendait des cris qui partaient d'une chambre meublée, rue Stephanopoli. Les personnes qui accoururent trouvèrent le nommé Grimaldier Jean, quartier-maître de la défense mobile, couché dans un lit, ne donnant plus signe de vie. Dans cette même chambre se trouvait une jeune femme assise sur un fauteuil, blessée grièvement d'un coup d'arme à feu qui l'avait atteinte au dessus du ventre. Cette dernière interrogée immédiatement déclarait qu'à la suite d'une dispute qu'elle avait eue avec son amant, celui ci avait fait feu sur elle avec un revolver et retournant ensuite ce revolver contre lui-même, s'était donné la mort.

La fille Martin qui est blessée assez grièvement se trouve encore à l'hôpital civil d'Ajaccio.

M. le Juge d'Instruction s'est rendu hier à l'hospice pour recevoir sa déclaration sur le drame du 20 janvier dernier.

En effet, la fille Blanche Martin est entrée dans la voie des aveux et a déclaré à M. le Juge d'Instruction que c'était elle qui avait donné la mort à son amant Grimaldier Jean, pendant qu'il dormait et, retournant ensuite son arme contre elle, avait tenté de se suicider.

La fille Blanche Martin sera traduite prochainement devant la Cour d'Assises pour assassinat.

Le Larousse Illustré

Le Nouveau Larousse Illustré, dont la publication est aujourd'hui si avancée, marche activement vers l'achèvement de son avant-dernier volume. La lettre P, la plus considérable de la fin de l'alphabet, sera terminée ; le fascicule de cette semaine conduit jusqu'au mot Plaindre. A noter dans ce beau fascicule, aussi substantiel qu'abondamment illustré, un grand nombre d'intéressantes biographies accompagnées de portraits très fins, entre autres celles de Pirandi, Piron, Pithou, Pitt, Pitt Marigall, Pizarre ; un excellent article sur la Plasticulture, que complètent une quinzaine de figures instructives ; le mot Pleuser, accompagnant dix jolies reproductions de pistolets anciens ou modernes ; une étude des plus remarquables sur le Plein-Chant ; les mots Pluralité, Pluriel, Plurilatère, Plus, Plutus, Pluton, Pluvier, Pluviomètre, Pneu, Poche, Pochette, Pochon, Podagre, Podomètre, Poème, Poésie, Poète, Poétique, Poids, Poignée, Poing, Point, Pois, Poison, Poisson, Poitrine, Poivre, Poivrier, Poix, Polaire, Polarisation, Pôle, Police, Polichinelle, Poliomyélite, Polir, Polissoir, Polissure, Politique, Pollen, Pollution, Polonais, Polonaise, Polonium, Poltron, Polychrome, Polychromie, Polychromie, Polygamie, Polyglotte, Polygone, Polygonal, Polyhèdre, Polymorphe, Polynésien, Polype, Polypier, Polypode, Polysyllabe, Polythéisme, Pomme, Pommeau, Pommelé, Pommeraie, Pommier, Pompe, Pompéien, Pompeux, Pompier, Pompon, Ponce, Ponceau, Poncer, Poncif, Ponction, Ponctuation, Ponctuel, Ponctuer, Pondérable, Pondération, Pondéré, Pondérer, Pondeuse, Pondoir, Pont, Pontage, Pontet, Pontife, Pontifical, Pontificat, Pontine, Pontoise, Pontonnier, Pool, Populaire, Population, Populeux, Porc, Porcelaine, Porcelet, Porcher, Porcherie, Porcin, Pore, Porion, Porosité, Poreux, Porphyre, Porphyrique, Porphyrisation, Porphyriser, Porphyrite, Porphyroïde, Porte, Portage, Portail, Portant, Portatif, Porte, Porte-aiguille, Porte-allumettes, Porte-amarre, Porte-assiette, Porte-bagages, Porte-balle, Porte-bannière, Porte-bâton, Porte-bonheur, Porte-bouteille, Porte-cartes, Porte-chaise, Porte-chapeau, Porte-clefs, Porte-cochère, Porte-coton, Porte-crayon, Porte-crosse, Porte-cuiller, Porte-drapeau, Porte-enseigne, Porte-étendard, Porte-étrier, Porte-faix, Porte-fanion, Porte-feuille, Porte-fusil, Porte-garde, Porte-hache, Porte-jupe, Porte-lame, Porte-lampe, Porte-lettre, Porte-manteau, Porte-mine, Porte-monnaie, Porte-montre, Porte-mousqueton, Porte-musique, Porte-parole, Porte-pavillon, Porte-pièce, Porte-plume, Porte-queue, Porte-rame, Porte-rasoir, Porte-sabre, Porte-sac, Porte-serviette, Porte-tabac, Porte-tête, Porte-voix, Portier, Portière, Portion, Portique, Portrait, Portraiturer, Portugais, Portugaise, Pose, Posé, Poser, Positif, Position, Positivement, Positivisme, Positiviste, Posologie, Possédant, Possession, Possessoire, Possibilité, Possible, Postal, Poste, Postérieur, Postérieurement, Postérité, Postface, Posthume, Postiche, Postillon, Postposer, Postscolaire, Postscolarité, Postsynchronisation, Postsynchroniser, Postulant, Postulat, Postuler, Potable, Potage, Potager, Potasse, Potassique, Potassium, Potelé, Potence, Potentat, Potentiel, Potentiomètre, Poterie, Potier, Potion, Potiron, Pot-pourri, Pou, Poubelle, Pouce, Poudre, Poudrer, Poudrerie, Poudreux, Poudrier, Poudroiement, Poudroyer, Pouf, Pouffer, Pouffiasse, Pouffiasserie, Pouffiasse, Pouffiasserie, Pouffiasse, Pouffiasserie

PÉTROLE ÉPURÉ
à 7 sous le litre
Vin rouge de propriétaire
à 5 sous le litre
Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

AMÉRICAN-NOIR
Célèbre CAKE WALK des Salons Parisiens
Cette nouvelle danse américaine vient d'être importée par William Schutz, qui en a fait un divertissement élégant, chorégraphique, très amusant et pouvant se danser par tout le monde, sans étude préalable.
Lire une seule fois la théorie suffit.
Place sans théorie. . 1.75
Orchestre . . . . . 2 »
Le même par Mlle Spencer et Montarex, chanté et dansé avec grand succès, rue Folies Bergères, l'O y voit ce la Seine.
Piano et Chant . . 1.75
Id.-Sol. . 0.35
En vente chez tous les marchands de musique
Editeur Emile GALLET, 6, rue Vivienne, Paris

La Cie Générale des Pétroles
pour l'Eclairage et l'Industrie
ayant son siège à Marseille
a l'honneur d'informer les consommateurs de Pétrole pour l'**Eclairage**, l'**Industrie**, l'**Automobilisme**, qu'elle vient de nommer comme *Agents Généraux Dépositaires* de tous ses produits et marques pour la Corse
MM. L. N. MATTEI et Cie de Bastia
chez lesquels ils trouveront
Pétrole épuré en barils et en caisses.
Pétrole de luxe dit *Photoline* en bidons de 5 litres.
Essence de Pétrole dite *Naphtacycle* en barils et en bidons pour Tricycles et Automobiles.
Essence dite *Benzine* pour Teinturiers, Dégraisseurs.
S'adresser :
L. N. MATTEI et Cie à Bastia
ou à leur Succursale à Ajaccio.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT
Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
232 et 234 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (300 pages).
Dépôt Général du P^RE GAFFARD

PILULES DÉPURATIVES du Docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifient le sang, le rétablissent dans presque tous les cas. Guérissent Dartres, Démangeaisons, Vieux Ulcères, Feux, Boutons, Taches de rousseur, Migraines, Maux de tête, Perte d'appétit, Estomac, Faiblesse, Anémie, Nouveau Estomac, Intestins paresseux, & C. Se trouve dans toutes les bonnes Pharmacies. Il est le seul véritable remède connu pour la guérison radicale de la Syphilis, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Ulcères, Chancres, Maux de Gorge, Rhumatismes

parfait, une foule énorme, accourue de tous les villages voisins et attirée par le vif désir d'entendre le sermon que devait prononcer M. le Curé de San-Damiano, s'est rendue à l'église.

Tout le monde désirait écouter ce jeune prêtre pour apprécier son éloquence qu'on disait d'ordre supérieur.

Tel était l'enthousiasme suscité par l'orateur et à peine le sermon fut-il commencé que tout le monde s'oubliait pour n'écouter que sa parole.

Et à dire vrai, M. le Curé de San-Damiano est un artiste de la parole, un philosophe de la piété, qui touche les cœurs les plus durs et rétifs, subjugue les esprits les plus rebelles avec le charme de son discours sobre et élégant, convaincu et persuasif.

Dans sa voix harmonieuse et belle, dans sa manière de présenter, on y distingue la personne douée de belles qualités rhétoriques.

Son sermon plein de feu, et à la tournure italienne choisie, abonde de passion et de sentiment. Il est plein de pensées nobles et diverses et révèle une érudition vaste et élective, une intelligence très fine, qui paraît conduire la religion aux sources très pures de la morale divine. Il combat l'erreur avec la plus persuasive des démonstrations.

Après son exorde, qui résume les conceptions de son discours, après une courte et touchante invocation à Marie, il entre en matière et prouve par des arguments pressants, solides et inébranlables la dignité de Marie comme Mère de Dieu et son grand pouvoir conséquence de cette dignité.

Il réfute d'une manière très habile les erreurs des protestants sur le culte de la Vierge et passe à la péroraison de son discours qui charme l'auditoire.

La versatilité de son talent est vraiment merveilleuse, extraordinaire, et l'abondance et la facilité du raisonnement étonnent tout le monde.

Il sait persuader, convaincre, attirer pour ainsi dire dans l'orbite de sa foi et de sa doctrine l'auditoire stupéfait.

Avec sa prestance, une physionomie très sympathique, un beau maintien, correct dans le geste, facile dans la parole, fougueux dans le discours, doué d'une voix douce et harmonieuse, très habile dans l'art de la déclamation, M l'abbé Mariotti trouvera partout un très bon accueil.

***

AJACCIO. — M. Charles Marcangeli est nommé avoué près le tribunal civil d'Ajaccio, en remplacement de M. Marsilly, démissionnaire.

***

LUCCIANA. — Hier soir on lisait dans notre localité les fiançailles de la charmante Mlle Catherine Franceschi, appartenant à une des meilleures familles du canton, avec M. Darène de Lacroix, receveur des douanes à Casamozza.

Mlle Franceschi, par sa douceur, son instruction et sa conduite irréprochable, est aimée et estimée de toute la population de Luciciana. Quant au fiancé, il a su se concilier l'estime et la sympathie des habitants de Casamozza. Le mariage aura lieu très prochainement.

Nous adressons tous nos vœux aux futurs époux, unis déjà par une estime réciproque, et auxquels un éminent prélat du continent vient d'adresser sa bénédiction.

Bulletin Financier

Paris, le 24 mars 1903.

Les mauvaises dispositions des marchés de Londres et d'Amérique influent notre place. Notre 3 0/0 s'abandonne à 99.07. L'Extérieure reste à 91.45. Nos Grands Etablissements de Crédit ont des variations sans importance : Crédit Lyonnais 1,016, Crédit Foncier 783, Société Générale 670, Comptoir national d'Escompte 584.

Depuis hier lundi, l'émission des Obligations 3 0/0 de la Cie des Messageries Maritimes, faite par le Crédit Mobilier Français et le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, est ouverte.

En banque, les Notes à Or et Chambres Syndicales montent à 4650 alors que l'Allemagne à 4 0/0 Grenade, en nouvelle hausse entre 102 et 103. L'action Ecossaise Londonderry est activement traitée entre 178 et 182, en même temps Messageries Françaises de Madagascar à 91. Les Vieux de Brazils sont à 126.50. Gold Fields 48.78. Kimberley sont tenus à 25 frs. Ivory Consolidated Goldfields 25.82.

Les chèques de la « Revue Internationale », rue Grange-Batelière, à Paris, sur les Chambres syndicales des Provinces Maritimes du Canada sont très remarquées. Ce journal a souvent plusieurs articles sur nos colonies de ces Chambres, notamment à la Compagnie d'Exploitation et de Développement des Chemins de fer du Nord-Est canadien.

Nos Chemins de fer portent stationnaires,

Installation
DU CONSEIL MUNICIPAL

A deux heures de relevée, M. Huard, inspecteur chef du service des douanes, par délégation de M. le conseiller Savelli, président de la Délégation municipale, retenu par une indisposition, ayant à ses côtés M. Nardini, avocat, a procédé à l'installation des membres du Conseil municipal élus dimanche.

Tous les nouveaux élus ont répondu à l'appel de leur nom, à l'exception de MM. le docteur Valentini et l'avoué Dapelo ; le premier ayant dû se rendre à Corte pour les obsèques de son cousin M. le docteur Tedeschi, s'est excusé par lettre, le second étant retenu à l'audience du tribunal civil.

Après l'appel nominal, M. Huard s'exprime ainsi :

Messieurs,

M. le Président de la commission municipale, encore indisposé, n'a pu venir assister à cette réunion. Il m'a prié de vous exprimer ses regrets et de le remplacer au milieu de vous.

Vous y perdez de ne pas voir à ce fauteuil un magistrat distingué et de haute estime ; je suis seul à y gagner, puisqu'il m'est ainsi donné de présider, un instant, les élus de Bastia et de leur souhaiter la bienvenue.

C'est, pour moi, un honneur qui me trouve sensible et dont je sens d'autant mieux le prix que, comptant parmi vous depuis bientôt quatre ans, j'ai presque acquis droit de cité dans cette ville que j'ai appris à aimer.

Ces paroles sont soulignées par les applaudissements des membres du Conseil et du public.

M. Huard déclare ensuite les nouveaux élus installés dans leurs fonctions et cède le fauteuil à M. Jean-Baptiste Confortini, doyen d'âge.

M. Confortini invite le Conseil à choisir son secrétaire.

M. le docteur Benelli est désigné et prend place au bureau.

M. Confortini prononce le discours suivant :

Discours de M. Confortini

Messieurs et chers Collègues,

Comme doyen d'âge, j'ai le grand honneur, en ce jour solennel, d'occuper le fauteuil de la présidence qui, je l'espère, reviendra comme toujours, à celui qui l'a occupé jusqu'à ces derniers temps avec tact et intelligence.

N'attendez pas de moi un long discours, je ne veux pas pour longtemps vous fatiguer par des phrases longues autant que fastidieuses. Toutefois, permettez-moi, de cette place d'une heure, d'adresser des remerciements émus à ceux qui dans l'élection d'hier ont eu à cœur de faire leur devoir et rien que leur devoir.

Malgré certaines rancunes et malgré aussi certains petits actes de mesquine vengeance immérités dont on a tâché de m'accabler, je ne perdrai pas de vue que l'intérêt supérieur de notre chère cité passe avant toute rancune personnelle. Je suis au-dessus, bien au-dessus de tous ces menus faits, et je passe fort volontiers l'éponge sur ce point noir qui a tant sali pas tenu l'élection de dimanche.

Avant de passer à l'ordre d'idées qui doit en quelques mots résumer la ligne de conduite d'un conseiller municipal, j'ai à cœur d'adresser tant en mon nom personnel qu'à celui de toute la population des félicitations et des remerciements aux membres distingués de la Délégation municipale, pour le tact et le bonne grâce qu'ils n'ont cessé d'employer pendant leur passage à l'Hôtel de Ville.

Chers Collègues,

Les électeurs bastiais vous ont de nouveau accordé leur confiance, vous tâcherez, j'en suis certain d'avance, de vous en rendre dignes.

Votre but à atteindre est celui d'oublier totalement tout esprit de politique de clan et vous mettre résolument à l'œuvre pour le bien matériel et moral de notre bonne ville.

Parmi tant de choses que vous aurez à trancher, il en est une essentielle, que vous ne devrez pas oublier, je veux parler de l'hygiène publique.

Tous vos efforts tendront, j'en suis certain, à arriver, non par la force brutale, mais par le raisonnement, à l'assainissement sinon complet mais au moins semblable de notre ville qui, avouons-le, est dans un état absolu d'abandon. L'assainissement de la ville, bien compris, sera un bon pas dans notre œuvre, et certes vous aurez mérité la confiance de vos concitoyens quand vous aurez, dans la mesure du possible, fait disparaître dans notre ville certains foyers d'infection, véritables récipients à épidémies la plus souvent dangereuses.

Je ne veux plus abuser de votre patience ; je vous remercie du fond du cœur d'avoir bien voulu écouter les quelques réflexions que ma conscience d'honnête homme me dictait.

M. Confortini invite le Conseil à procéder à l'élection du maire.

Présents, 25.

M. Auguste Gandin déclare s'abstenir.

Votants, 24.

M. Auguste Gandin est élu à l'unanimité.

M. le Doyen d'âge invite M. le Maire à prendre place au fauteuil.

M. le Maire annonce qu'il va être procédé à l'élection des deux adjoints.

Scrutin pour le 1er adjoint

Présents, 25.

M. de Carafla déclare s'abstenir.

Votants, 24.

M. Tito de Carafla est élu à l'unanimité et prend place au bureau.

Scrutin pour le 2e adjoint

Présents, 25 ; votants, 25.

M. Dapelo obtient 16 voix.

M. Confortini, 1 voix.

Bulletins blancs, 7.

M. Dapelo est proclamé 2e adjoint.

M. le Maire prononce ensuite le discours suivant :

Discours de M. le Maire

Chers Collègues,

La nouvelle investiture que vous venez de nous donner aurait pu être considérée comme un simple accident de la vie municipale, si elle n'eût emprunté aux circonstances qui l'ont amenée une signification toute particulière.

La consultation du 22 mars marquera en effet une étape décisive dans la voie de la conciliation des esprits à Bastia.

Nos concitoyens ont, par une éclatante manifestation, ratifié la décision que nous avions prise dans l'unique intérêt de notre ville.

Pour eux, notre énergique protestation n'a pas été un acte vain ; ils l'ont mieux appréciée que ne semblent vouloir le comprendre certains esprits inquiets, toujours enclins à prêter aux autres les mauvaises intentions qui les animent eux-mêmes.

Vous ne m'en voudrez donc pas, chers collègues, si ma première pensée, toute de gratitude, va directement à ce corps électoral si dévoué et si éclairé à la fois.

Qu'il reçoive, en ce moment où je prends place à ce fauteuil, l'expression d'une reconnaissance qui ne pourra s'éteindre qu'avec ma vie.

Honoré de l'unanimité de vos suffrages, je tiens aussi à vous dire combien je suis touché de cette manifestation de sympathie.

Oublieux, comme moi, d'un passé qui ne nous a que trop longtemps divisés, vous avez sans doute voulu rendre justice non à des mérites personnels que je ne saurais invoquer à vos yeux, mais à un bon vouloir et à des intentions loyales qui, j'ose l'affirmer, n'ont jamais eu pour objectif que le bien de la cité.

Vous me dispenserez donc, chers collègues, des formules banales des remerciements, pour marquer avec moi d'une pierre blanche ce jour heureux, où pour la première fois depuis la loi de 1882 — loi essentiellement décentralisatrice et vraiment démocratique — le chef de la municipalité, après avoir obtenu la presque unanimité des voix de ses concitoyens, réunit la totalité des suffrages de ses collègues.

Une situation nouvelle, née d'un péril commun, et du désir que chacun de nous a toujours eu de tenir la politique aussi éloignée que possible de nos affaires communales, nous crée de nouveaux devoirs.

Si, individuellement, chacun de nous a entendu réserver sa complète indépendance, je suis assuré de trouver au sein du conseil, dans l'examen des questions qui intéressent la ville, le même esprit de solidarité et d'union qui seul peut amener les solutions heureuses et les rendre fécondes.

C'est à cet esprit que je fais le plus pressant et le plus cordial appel, déférez que chacun de vous concoure avec les membres de la municipalité à la gestion des affaires municipales.

Mettons-nous donc à l'œuvre ; la tâche est lourde et les circonstances nous imposent la plus grande circonspection.

Nos finances sont loin d'être prospères.

Notre plus grande, je pourrais presque dire notre unique ressource, l'Octroi, languit et se ressent du chômage des grands travaux et du ralentissement qui pèse sur la plupart des transactions commerciales.

Nous aurons à nous demander quel est le remède que nous pourrons utilement apporter à une situation qui semble s'aggraver tous les jours.

Pour la marche des autres services municipaux j'aurai aussi recours à vos conseils éclairés ; mais dès à présent que je vous dise que, comme par le passé, je saurai exiger de tout le personnel, le dévouement le plus absolu à ses devoirs professionnels, la tenue, la probité.

Je compte qu'aucun de nos agents ne faillira à ces principes, et que je n'aurai ainsi, ce qui est toujours pénible, que de rares occasions de recourir à la répression.

En me donnant comme collaborateurs MM. de Carafla et Dapelo, vous avez comblé le plus cher de nos vœux.

Je n'ai pas ici à faire leur éloge ; il pourrait paraître suspect, car l'affection y tiendrait la plus large place.

Au surplus, Bastia les voit à l'œuvre depuis bien des années, et il me serait impossible pour ma part de dire si votre choix aurait pu porter sur de plus dévoués, de plus compétents et de plus dignes.

Je dois remercier M. le Délégué municipal qui a couvert cette séance des paroles aimables qu'il a eues pour ma personne et pour mes fonctions.

A mon tour, je tiens à faire savoir combien je suis heureux de reconnaître au nom de la population bastiaise tout entière, le tact, le dévouement, le zèle avec lequel nos administrateurs provisoires ont géré les affaires de la ville.

Nous aurions eu à regretter que le distingué président de la délégation ait été bien trop souvent éloigné de l'hôtel de ville pour cause de santé, si ceux qui l'ont suppléé et remplacé ne nous avaient donné la mesure d'un large esprit de tolérance et de modération.

M. Huard, chef du service des douanes, en a du coup conquis droit de cité parmi nous, et M. Nardini a vu ses efforts couronnés par l'acclamation qui la semaine dernière l'a investi des fonctions de conseiller municipal.

Au vénéré président d'âge qui a occupé le fauteuil pour l'élection du maire, je n'ai pas besoin de dire combien sont vives les sympathies qu'il m'inspire, et combien je serai heureux d'obtenir de lui un concours qui ne peut qu'être utile à Bastia.

La séance est levée au milieu des applaudissements.

***

Après la séance, une réception intime a eu lieu chez M. le Maire, à laquelle assistaient les Membres de la Délégation et tous les membres du Conseil municipal.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Comité des Fêtes

RECETTES

Montant des listes de souscription et des entrées du Bal	1.946.60
Produit de la quête le jour de la Cavalcade	335.70
Total des recettes	2.282.30

DÉPENSES

Musique et droits d'auteur.	300.00
Bannières	297.30
Location et gaz	66.00
Journées d'ouvriers.	385.50
Chars du Comité	434.50
Total des dépenses	1.482.30

Excédent des Recettes, 800 francs.

Le Comité a réparti cette somme ainsi qu'il suit :

Bureau de Bienfaisance	400
Hospice Civil	150
Orphelinat du Bon Pasteur	50
A M. J.-B. Ollagnier (matériel de l'ancien Comité de 1898)	50
Total	650

450 francs en bons de pain et de viande seront distribués par les soins du Comité.

Les souscripteurs qui auraient des familles nécessiteuses à signaler sont priés de s'adresser à MM. Balbi, Bonelli et Rumagnoli.

CHOCOLAT MENIER

L'ÉNERGIE EST UN ATOUT

Aux Jeux des Cartes, les Atouts gagnerent. Dans le Grand Jeu de la Vie, les énergiques gagneront.

Soixante-quinze pour cent des hommes réussissent dans la vie grâce à un puissant atout, leur apparence extérieure. Des milliers de personnes inutriées réussiraient aussi si elles n'avaient montré (en leur aspect chétif, faible. Tous ceux qui ont sollicité un emploi, qui ont voulu se faire embaucher, connaissent le coup d'œil scrutateur du patron qui évalue d'après l'aspect général l'apparence corporelle, la quantité de travail qu'on peut donner. Un exhilant atout est d'avoir l'air énergique et d'être robuste. Ceux qui n'ont pas le sang riche, les nerfs solides, sont pâles, maigres, ils ont l'air triste et découragé. On ne les veut nulle part. Aux pilules Pink on sait-abusait leur sang, en fortifiant leurs nerfs, leur donnerait la force et l'air puissant que procure la santé parfaite. Voyez les résultats qu'obtiennent avec les pilules Pink ceux qui sont épuisés par la maladie. Lisez la lettre de M. Constant Coupbes, sous-officier de gendarmerie en retraite à Tournons Saujas, par Dejars (Lot).

« Depuis longtemps je sentais que mes forces m'abandonnaient peu à peu. Je devins profondément anémique. J'avais perdu l'appétit, j'étais pâle et amaigri, j'avais constamment l'air abattu et je ne pouvais faire le moindre travail sans éprouver de l'essoufflement, des palpitations. J'avais en outre une douleur névralgique à l'épaule et à l'avant-bras droits qui me faisait énormément souffrir et m'empêchait de dormir la nuit. J'avais suivi plusieurs traitements pour vaincre cette grande faiblesse mais aucun ne fut efficace. Un ami qui lui-même avait éprouvé les bons effets des pilules Pink me les conseilla très chaudement. J'ai suivi son conseil et, grâce aux Pilules Pink, j'ai obtenu une prompte et radicale guérison. »

LES PILULES PINK ne guérissent pas toutes les maladies, mais elles guérissent certainement celles qui ont pour origine la pauvreté du sang, la faiblesse des nerfs. En supprimant la cause de la maladie, elles guérissent le malade. Ces maladies sont nombreuses et fréquentes. On peut citer l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les maux d'estomac, la sciatique, le rhumatisme, la faiblesse générale, la danse de St-Guy, les étourdissements d'oreilles et aussi les irrégularités et les troubles fonctionnels chez les femmes. Les pilules Pink réparent les forces perdues, procurent de belles couleurs, stimulent l'apoétit et donnent une santé parfaite. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et chez Gabiti et Cie, pharmaciens, 23, rue Balla, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes franco.

Bourses des lycées et collèges de garçons

Nous avons lu la nouvelle édition que vient de faire paraître de sa brochure sur les bourses des lycées et collèges de garçons, M. Isnard, secrétaire de l'inspection académique de la Corse, et nous avons été vivement intéressé par les explications sur le nouveau plan d'études secondaires qui forment comme la préface de cette brochure.

Les pères de famille qui veulent faire donner à leurs fils l'enseignement secondaire y trouveront des indications précieuses sur la voie dans laquelle ils doivent les diriger.

Nous leur conseillons l'acquisition de cette brochure qui a sa place marquée dans les bibliothèques scolaires.

Prix : 50 centimes.

N'ACHETEZ PLUS DE BANDAGE

avant de consulter les incomparables brochures du RÉNOVATEUR HYGIENIQUE

Le seul appareil qui assure LA CONTENTION PARFAITE SANS BLESSURES. Demander la brochure gratuite à M. l'Administrateur de L'ACADÉMIE DERMO-CHIRURGICALE, 48, rue de la République, Paris.

DEMANDEZ PARTOUT la chicorée extra

MOKA CASIEZ

5 mises hors concours

12 diplômes d'honneur et grands prix

Casiez-Bourgeois, à Cambrai

M. J.B. Simeta, Agent général pour la Corse

Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 23 mars

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 11·5 à midi, + 15 6. 7 heures du soir + 13· *Maxima*, + 16 . *Minima*, + 10 2

Baromètre. — 7 heures du matin, 705 mm. midi, 765 mm. 4 heures du soir 766 mm.

Vent. — Dans le matinée, S. O. faible. Dans l'après-midi, S. O. id.

Etat du ciel, couvert.

Pluviomètre, à midi : 20 mm.

***

Exportations

Le paquebot d'hier a transporté à Nice une grande quantité de poissons et de légumes, surtout des artichauts et des petits-pois. Ces légumes arrivent en abondance sur le marché et se vendaient à des prix convenables : les petits-pois, 30, 40 et 50 centimes le kilo, les artichauts, de 40 à 60 centimes la douzaine.

***

Les candidates aux Postes

Plus de 8.000 candidates s'étaient fait inscrire pour le concours des dames employées des postes et télégraphes. 7 642 seulement ont pris part à ce concours ; il y a à pourvoir seulement à 500 emplois

Et le jour prochain où le traitement de début sera porté à 1 200 francs, il y aura au moins un nombre double de candidates.

***

Décès

Les journaux de Montauban annoncent la mort de M. J.-A Santolini, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans cette ville à l'âge de 66 ans.

M. le capitaine Santolini était entré au service en 1856 comme engagé volontaire ; en 1870 il était nommé sous-lieutenant, lieutenant en 1875 et capitaine en 1883. Il avait pris sa retraite en 1887 comme capitaine au 120e.

***

Marine

Le paiement des pensions et demi-soldes, aura lieu à Bastia, mercredi 1er avril, de 9 heures à 11 heures le matin pour les demi-soldiers, et de 1 heure à 3 heures le soir pour les veuves.

***

Curieux projet de loi

Un curieux projet de loi vient d'être déposé pour remédier à l'absence par trop fréquente des membres du Parlement italien aux séances. Le projet stipule que tout député dont le revenu dépassera 3.000 frs. sera passible d'une amende de 150e de son revenu chaque fois qu'il n'assistera pas à la séance. Aucun député ne pourra obtenir un congé de plus de deux mois. Si le député est avocat et que son absence soit motivée par son devoir professionnel, il subira une amende de 20e de ses honoraires. Le produit de ces amendes sera réparti entre les députés qui auront été le plus assidus.

***

Avis

La Maison Pernod Fils croit devoir mettre en garde les consommateurs de son produit contre les falsifications nombreuses qui se commettent encore dans différents établissements de la Corse.

Elle rappelle que l'absinthe de sa Maison n'est livrée qu'en bouteilles, qu'elle doit toujours peser 72 degrés et que tout changement à ce degré constitue une fraude.

Des poursuites correctionnelles seront intentées contre tous falsificateurs.

Exiger la marque authentique « Pernod Fils » et la bouteille avec étiquette fraîche.

M. Philippe Orenga, représentant dépositaire en Corse.

***

Syndicat des patrons boulangers

Lundi, 30 courant, convocation générale de tous les membres du syndicat, à 1 heure de l'après-midi, dans la salle du théâtre. Compte-rendu de la situation. — Importante décision à prendre. — Versement de cotisations.

Le Président, Ch. ROSSI.

***

Cercle Catholique

Aujourd'hui, dimanche, après le sermon qui aura lieu à Saint-Jean à 4 heures, une quête sera faite au profit de l'Œuvre du Cercle Catholique d'ouvriers par Mmes de Chevarrier-de Carbuccia, Orenga-de Gaffory, Felici Lazarotti, de Matra-Battistini.

***

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30 boulevard Paoli, Bastia.

***

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

***

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

***

A louer

On demande à louer un appartement de cinq à quatre pièces.

S'adresser au bureau du journal.

— Appartement au premier étage, Place Saint-Nicolas. S'adresser au bureau du journal.

***

Au Port

La balancelle italienne *Figlio Tomaso*, capitaine Ghio, est arrivée de Porto-Torres, chargée de fromages.

— Le vapeur italien *Cipro*, capitaine Tomca, est arrivé de Livourne avec 16 passagers et marchandises diverses.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Merlin, est arrivé de Marseille, avec 44 passagers.

— Le vapeur *Insulaire*, capitaine Arnaud, est arrivé de Livourne, avec 2 passagers.

Grand Café Andreani

A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porgentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à tout épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire

Nouveau Port, Bastia

Bourse de Paris

	27 mars.	28 mars
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.90	99.95
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50	99.45

Dépêches pour Vignes

M. Marcel Habert

M. Marcel Habert a annoncé à ses amis qu'il va résider en Belgique.

UNE FEMME ÉTRANGLÉE à Charenton

Mme Fergelet, qui tient un hôtel à Charenton, a été trouvée étranglée dans le couloir de son hôtel.

Le vol a été le mobile du crime.

Les auteurs de cet attentat sont inconnus.

Les congrégations

NOUVELLES DEMANDES *d'autorisation*

Malgré le vote récent de la Chambre, les congrégations franciscaines et dominicaines ont introduit de nouvelles demandes partielles en autorisation.

M. Daniel Dorian

M. Daniel Dorian, élu dernièrement député de la Loire, a été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Son état est très grave.

A MADAGASCAR

Un violent cyclone

Un violent cyclone s'est abattu sur l'île de Madagascar et a ravagé plusieurs villes du littoral dont les maisons et les récoltes ont été complètement détruites.

On ne signale heureusement aucun accident de personnes.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance du matin

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Béraud, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Loi de finances

Suite de la discussion de la Loi de finances.

Les articles 12 à 17 sont adoptés avec de légères modifications.

M. Milliard demande la disjonction des articles 18 à 28 relatifs à l'obligation de la déclaration des bouilleurs de cru.

Le rapporteur combat cette proposition qui est repoussée par 164 voix contre 119.

L'article 19 est renvoyé à la commission.

Le 1er § de l'article 20 est adopté.

La séance est levée à midi moins 10 minutes.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 2 heures et quart.

Le nouvel article 19, portant qu'une allocation de 7 pour cent pour déchet est allouée, indépendamment de celle de 10 pour cent, pour l'usage de la famille, est adopté.

Une disposition additionnelle autorisant les bouilleurs de cru à être assistés par des témoins pendant les inventaires, est adopté par 140 voix contre 124, malgré l'opposition du ministre des finances.

Sur l'article 20, plusieurs amendements sont présentés, mais tous sont repoussés.

L'article est enfin adopté.

L'ensemble de l'article 21 est adopté.

M. Moriot présente un amendement qui est adopté par 181 voix contre 92.

M. Périer dépose un autre amendement demandant que le bénéfice de l'article 21 soit étendu aux bouilleurs de cru ayant des alambics ambulants.

L'amendement est repoussé.

Les articles 22 à 24 sont adoptés sans discussion.

La suite de la discussion est renvoyée à ce soir, à 9 heures et demie.

Séance du Soir

La séance est reprise à 9 heures 45.

Crédits supplémentaires

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1902 et régularisation de décrets ouvrant des crédits sur la même exercice.

M. le Provost de Launay dit qu'il repoussera les demandes de crédits supplémentaires, parce que les ministres consentent facilement à des réductions sur leur budget, avec l'arrière-pensée de recourir à des crédits supplémentaires.

M. Antonin Dubost, rapporteur général, engage le Sénat à voter les crédits supplémentaires, tels qu'ils ont été réduits par la commission.

Le Ministre des finances fournit quelques explications sur certains crédits qui font l'objet des observations présentées à la tribune, et prie le Sénat de ne pas retarder le vote du budget par des discussions oiseuses.

Toutes les dépenses sont justifiées.

Enfin le Sénat adopte les crédits supplémentaires, tels qu'ils ont été réduits par la commission, par 246 voix contre 2.

La loi de finances

Le Sénat reprend ensuite la discussion sur la Loi de finances.

L'article 25 donne matière à discussion.

Chambre des Députés

Présidence de M. GUILLAIN

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Isnard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

L'élection de Montreuil

Discussion des conclusions de rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales de l'arrondissement de Montreuil.

Le président rappelle que la commission conclut à la validation de M. Truy.

M. Breton combat ces conclusions. Il s'étonne qu'elles aient été prises par la commission à la suite des faits révélés par l'enquête et qui justifient les protestations qui se sont produites contre la proclamation de M. Truy.

Le rapporteur soutient les conclusions du rapport. Il démontre que l'enquête a établi la sincérité de M. Truy dans tous les faits reprochés à son élection. Il y a donc lieu de le valider.

Les conclusions du rapport sont repoussées.

L'élection de M. Truy est invalidée par 273 voix contre 217.

L'élection de Saint-Etienne

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des conclusions du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales de la 4e circonscription de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Le président annonce que le rapport conclut à la validation.

M. Peronneau combat les conclusions du rapport en raison des actes de violences et des accusations mensongères qui ont été portées contre M. Soubet par M. Claudinon.

L'orateur affirme que le concurrent de M. Claudinon a été victime d'un attentat, qui l'a mis, pour ainsi dire hors de combat, cinq jours avant l'élection.

M. Peronneau insiste longuement sur sa demande d'invalidation.

M. Auffray espère que la Chambre n'attachera aucune importance aux faits apportés à la tribune par le précédent orateur.

M. Claudinon ne peut pas être rendu responsable, si comme le soutient le précédent orateur, certains électeurs se sont livrés contre son concurrent à d'odieuses injures et à de violentes menaces.

Les opérations électorales s'étant faites légalement, M. Auffray insiste pour la validation.

M. Violette appuie la demande d'invalidation, en rappelant la tentative d'assassinat dont M. Soubet a été victime quelques jours avant l'élection.

Du rapport du médecin légiste, il résulte clairement que M. Soubet a été atteint, dans la soirée du 22 avril 1902, d'une contusion violente de la région pariétale droite, avec lésion superficielle de la peau, ayant donné lieu à un léger épanchement sanguin.

Cette blessure a été produite par le choc d'un corps contondant, ne présentant pas d'arrêtes vives.

Le choc a été amorti par le chapeau qui porte des déchirures au point correspondant à la blessure de la tête.

Cette blessure a entraîné un repos de plus de dix jours.

M. Violette dit, en terminant, que l'invalidation de cette élection s'impose.

La discussion étant close, le président met aux voix les conclusions du rapport tendant à la validation.

Ces conclusions sont repoussées par 269 voix contre 247.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Orcste BIAGINI

Bastia 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge

A LA CONSOMMATION 0.40 et 0,50 le litre.

AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.

VIN CORSE et D'ITALIE vieux, blanc et rouge

EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.

EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 la flasco.

Verre à prendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de SIDI-EL-SAY, le prix de vente à la consommation est de

0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.

0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

La Maison

Deux MATTEI aîné

Place St-Nicolas

et Bd Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des futures de tre marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. le hectolitre ;

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en cubes morceaux réguliers qu'elle vendra à 55 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, déblais à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du pétrole atlantic.

Des cafés verts de toutes origines extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les cafés Moka et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires fer blanc.

Des prunes nationale Rouy.

Ainsi que des sucs, rayonne, azulene et de l'orge du pays pour semence.

Des légumes secs bien assortis.

Lentille de Provence, désinfectée entre, pour semence.

Vesce noire et blanche.

Maïse Irlande 1er choix extra.

Le marbre de sa cuvette de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 15 Avril
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 10 avril.

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants


Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBÉS?
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le VRAI Régénérateur des Cheveux tombés. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Parfumeurs et Coiffeurs et chez Gerosa.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et Ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux de Boulevard de Cardo, 1.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DU 1ER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI FERNAND, 48, rue de la République, Marseille.

ASSURANCES d'ÉPARGNE
Un HÉRITAGE pour la Famille;
Une RETRAITE pour la Vieillesse;
Une DOT pour les Enfants.
GRESHAM

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie
(Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr

Sainte Dévote, Patronne de la Corse
(Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire


CADEAU
ALAMBICS DEROT
DEROT FILS AINÉ
LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION D : donnant en outre 2 gravures coloriées et un Patron découpé dans les 2e et 4e 3mes.
3 MOIS : 5 fr 50 — UN AN : 20 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. de 4-Septembre

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*. Nouveau Port, Bastia.

Prime Artistique
Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Alo ret, peintre-photographie, villa Ceccoli, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photolain, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.
Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.
Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.
Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.
La petite photographie est rendue intacte.

TUMEUR
Traitement complet et guérison en quelques jours par la Méthode du Docteur CLAUDE, Ancien Interne des Hôpitaux de Paris, 3, rue Vaneau, PARIS. Consultations tous les jours de 1 à 3 h.

La Vie Heureuse
La faveur qui a accueilli la VIE HEUREUSE, est désormais proclamée par tout le monde.
Aussi, la VIE HEUREUSE ne néglige-t-elle rien pour étendre encore cette faveur et si possible, pour la mériter davantage. A la vie élégante et mondaine, méant l'utile à l'agréable, plaisant à tous les goûts, elle réunit toutes les supériorités que peut donner un format agréable, une impression infiniment claire, des gravures si fines, si précises, si variées, qu'aucune autre Revue ne peut en donner de pareilles. Avec cela, des articles dont la diversité fait qu'on ne se lasse jamais de les lire.
Dans ce numéro, voici un article sur les grands que court l'industrie et français des dentelles. Voici l'histoire héroïque et si simple de Madame Guillaume Arnoux; la description d'un célèbre beguinage de Bruges; le récit d'une entreprise merveilleusement charitable d'une grande dame, pour les malades pauvres, etc., etc. On ne peut citer. Mais il faut dire du moins que ce numéro de Mars, par son attrait extraordinaire, a encore dans tous les milieux et dans tous les mondes une réputation rapidement faite, faite définitivement.

PÉTROLE ÉPURÉ
à 7 sous le litre
Vin rouge de propriétaire
à 5 sous le litre
Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1836 A. GALLOIS, Fondateur
26, Boulevard Montmartre, PARIS

Vient de paraître le MAL DE MER
Comment on s'en préserve
Expose les nombreux questionnaires ou documents reçus de tous les points du globe par la Ligue contre le Mal de Mer, siège central 21, Dr Port-Royal, PARIS), documents qui ont été compulsés par le Comité. C'est le résultat de ce vaste référendum, ce sont les moyens de guérison trouvés pour eux-mêmes par de nombreux adhérents, que contient cet ouvrage. Prix 1 fr

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dirigez les MAUX de CŒUR, la TÊTE, l'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
MOUSSEUX mêlé à L'EAU et les RAFRAÎCHISSEMENTS
Ex. pt-mêl à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée rend cette dernière plus chaude dans une tasse de thé ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les EPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. CARBUCCIA, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante
L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant
SE MÉFIER DES IMITATIONS

28e ANNÉE — LUNDI 30 et MARDI 31 MARS 1903 — N° 75

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Seine, Alsace-Lorraine . . . 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. . . . 24 » 12 » 6 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00153

BIBLIOTH... BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Amos.
SOLEIL : (Heure nationale)
Lever, 5 h. 45 m. — Coucher, 5 h. 58 m.
Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.
FÊTE DE DEMAIN : Saint Maxime.

30 Mars

SAMPIERO CORSO
Drame en 4 actes, en vers,
par J. de Peretti della Rocca

Mieux, c'est-à-dire plus exactement que Sambucuccio, champion de la démocratie corse au moyen âge ; mieux que Pascal Paoli, législateur et homme d'Etat formé hors de l'île natale, à Naples ; mieux encore que Napoléon, homme trop extraordinaire en tous sens, décidément, pour servir de terme de comparaison, Sampiero, précisément surnommé *Corso*, tocarne, à nos yeux, le peuple auquel il appartient et pour lequel il a combattu. C'est donc une pleine pensée qui a conduit notre distingué compatriote M. J. de Peretti della Rocca à le prendre comme sujet du beau drame dont il vient de publier une nouvelle édition, après lui avoir fait voir non sans succès les feux de la rampe.

L'histoire avec M. Rombaldi, notamment, et la légende aussi, nous ont appris l'ardent patriotisme de Sampiero, sa bravoure extrême, la tragique mort de Vannina d'Ornano, son épouse, et sa mort tragique à lui-même. Dans sa pièce, dont l'action se déroule à Bastia, à Paris et à Marseille, M. de Peretti della Rocca montre le héros aux prises avec les éternels ennemis de son pays et les siens. Cela débute, dès le prologue, par une tentative d'assassinat, infructueuse, cela va sans dire. Gênes sera plus heureuse quand elle armera contre son terrible adversaire le bras du corse Vittolo. Ici la République sérénissime (!) a à son service non seulement le traître légendaire (c'est le génois Torrino), mais un second traître, le corse Ombrose (bêtas oui). Contre eux, Sampiero a son indomptable énergie et Vannina. Comment celle-ci, séparée de l'époux qu'elle adore, va se laisser entraîner, avec les meilleures intentions du monde, à une démarche que le farouche patriotisme de Sampiero réprouvera ; et comment, à la fin du drame, M. Peretti della Rocca a su concilier la vérité historique qui exige la mort de l'infortunée Vannina, avec les légitimes scrupules du spectateur, chez qui le meurtrier d'une femme, fût-ce de sa femme, risquerait de soulever un mouvement de réprobation (s'il en va autrement aux assises, ni l'honnête spectateur en question ni moi n'y pouvons rien). Il faut le voir dans la très estimable œuvre de M. de Peretti della Rocca. Notre rôle à nous se borne à la signaler au public. Nous ne poserons cependant pas la plume sans féliciter hautement notre honorable compatriote d'avoir si bien fait revivre le vieux héros corse, et d'avoir retrouvé pour faire parler Sampiero quelques-uns au moins des accents de Corneille.

Election de Corte

Le Président de la République française,
Sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes,
Vu la démission de M. Giacobbi, député de l'arrondissement de Corte,
Décrète :
Art. 1er. — Le collège électoral de l'arrondissement de Corte est convoqué pour le dimanche 19 avril 1903 à l'effet d'élire un député.
Art. 2. — L'élection aura lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.
Art. 3. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars courant, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau desdites modifications.
Fait à Paris, le 24 mars 1903.

Aperçu des Cours

30 mars 1731. — Les patriotes, ayant à leur tête Giaffori et Ceccaldi, leurs généraux, étaient arrivés la veille sous Saint-Florent.

S'étant approchés du château ils l'investirent et commencèrent un feu et des assauts qui devaient durer quinze jours avant d'amener la garnison à composition.

31 mars 1756. — Les évêques de l'île, — qui étaient tous Génois — avaient été priés par Paoli et le Conseil suprême corse de visiter leurs diocèses et de quitter les présides où ils s'enfermaient. Mais NN. SS. d'alors ayant refusé d'obtempérer à cet ordre, le conseil suprême prit une mesure énergique d'après laquelle ceux qui dans un laps indiqué ne se trouveraient pas au chef-lieu diocésain, perdraient leurs dîmes.

Cette mesure ne produisit aucun effet. Les prélats étaient Génois d'abord, prêtres ensuite.

MUSIQUE MILITAIRE
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 31 mars à 2 h. 1/2

1. Valentin, Carle.
2. Stradella, Flotow.
3. Chants Lointains, Dalsarte.
4. Poète et Paysan, Suppé.
5. Schottisch des Guides, Strauss.

Le Chef de Musique, C. MOUTARDE.

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

Puisque les services maritimes postaux de la Corse viennent d'être adjugés pour une période de quinze années à la Compagnie française de Constructions et de Navigation et anciens Etablissements Satre, il nous a paru utile de profiter de notre présence à Paris pour aller au siège de cette Société et tâcher d'obtenir quelques renseignements pour nos lecteurs.

Un coup d'œil dans un annuaire et nous voilà parti pour le boulevard Haussmann. Le temps de faire passer une carte de visite et nous sommes immédiatement reçu avec la plus grande courtoisie, par un aimable fonctionnaire qui, en l'absence du directeur, s'offre à nous donner toutes les indications qui pourront nous paraître utiles. Nous ne faisons pas faute de profiter de la permission et on nous répond avec une intarissable amabilité.

La Société actuelle a été formée par la réunion de deux Compagnies bien connues dans le monde de la Marine : la Compagnie française de Navigation et de Constructions et les Etablissements Satre, dont les chantiers de construction sont situés à Lyon et à Arles et qui s'étaient fait une spécialité du matériel de navigation fluviale et de dragage. La Société actuelle est constituée au capital de dix millions — un joli denier — et elle exploite un certain nombre de lignes fluviales en pleine prospérité.

— Comment, demandons-nous, avez-vous été amené à soumissionner pour nos services postaux ?

— Mon Dieu, répond notre interlocuteur, nous avons pensé que la Corse était un pays de grand avenir et nous comptons organiser nos services de telle sorte que les importants sacrifices que nous serons obligés de nous imposer soient compensés, ensuite, par l'augmentation considérable du nombre des passagers séduits par la rapidité de nos services.

— Et les bateaux qui vous seront nécessaires, où comptez vous les faire construire ?

— Mais, dans nos chantiers, et c'est ce qui nous a permis de pouvoir consentir des conditions qui, vous la reconnaissez vous-même, sont de tout point excellentes, et, je puis dire après vous — bien supérieures à celles que vous attendiez. Nos bateaux seront neufs, construits en France, par nos ouvriers français.

— Voilà, disons-nous, qui va combler de joie l'honorable M. Chastenet qui, lors de la discussion du projet de loi à la Chambre, tenait tant à ce qu'on insérât une clause dans ce sens au cahier des charges.

— Tout est donc pour le mieux, continue en souriant notre interlocuteur. Nous allons mettre en chantier des navires qui devront donner dix-sept nœuds aux essais, de façon à pouvoir fournir, sans difficulté, les vitesses du cahier des charges. Ce que nous désirons pardessus tout c'est que notre flotte soit homogène. Nos bateaux seront tous d'un type uniforme. Ils auront au moins 75 mètres de longueur et je n'ai pas besoin de vous dire que nous les doterons de tout le luxe et de tout le confort modernes.

— Permettez-moi encore une question, faisons-nous avant de nous retirer. Nous n'avons pas été sans remarquer que vous avez offert les meilleures vitesses pour les lignes partant de Nice. Vous n'ignorez cependant pas que ce ne sont pas les plus fréquentées.

— En ce moment peut-être, mais nous espérons bien qu'il n'en sera plus ainsi dorénavant. Nous comptons nous entendre avec la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. pour faire coïncider l'heure de départ de nos paquebots avec l'heure d'arrivée des trains. Et pour peu que la Compagnie des Chemins de fer départementaux veuille bien régler aussi son horaire sur le nôtre, nous aurons des correspondances parfaites. Croyez-vous que les Parisiens, quand ils seront sûrs de pouvoir aller presque d'une traite de Paris à Ajaccio, hésiteront à s'y rendre. D'autant que nous comptons organiser, si nous sommes secondés, une publicité qui fera connaître davantage votre beau pays et qui y attirera des étrangers.... et même des Français. Quelque chose dans ce genre, tenez !...

Et notre interlocuteur nous montre une affiche représentant un coquet tableau, le *Félix-Faure*, qui passe entre les rives fleuries de la Seine et qui assure le service de Rouen au Havre.

— Une jolie excursion, nous dit-on, que cette descente de la Seine. Nous avons comme cela quelques lignes fluviales et côtières ainsi que le service postal de Noirmoutier que nous assurons avec ces bons petits navires. C'est un avant-goût du grand service que nous avons assumé et que nous remplirons, j'en suis sûr, à la satisfaction de vos compatriotes et des visiteurs qui ne manqueront pas d'affluer dans cette île admirable.

Nous remercions l'aimable fonctionnaire des sincères intéressantes déclarations que nos lecteurs auront recueillies, nous en sommes certain, avec un très vif intérêt.

HENRI D'ACCOR.

D'après un bruit persistant qui court à Paris, on s'attend à ce qu'un nouveau décret déclare d'utilité publique l'établissement d'une nouvelle ligne postale française reliant Bastia à Livourne.

173 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS
par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Un grand seigneur suédois, répondit le Luigia sans marchander, qui dépense une partie de son immense fortune à encourager les arts, m'a procuré un engagement au théâtre de la Reine; la bienveillante indulgence du public a fait le reste.

— Vous voulez dire votre talent ? j'assistais à la représentation de ce soir.

Faisant alors une coquette révérence :

— Avez-vous été un peu satisfait, demande la Luigia de votre humble servante ?

— Votre supériorité musicale ne m'a point étonné ; je le savais déjà, et elle m'avait été cruellement par un juge infaillible ; mais vos dons de passion dramatique, votre jeu si puissant et si sûr de lui-même, j'en suis resté émerveillé.

— C'est que j'ai beaucoup souffert répondit l'Italienne ; le malheur est un bien grand maître.

— Souffert ! répéta Sallenauve, en Italie sans doute ? Mais j'aime à me persuader que, depuis votre arrivée en France...

— Toujours ! reprit la Luigia d'une voix émue ; je ne suis pas née sous une étoile heureuse.

— Ce toujours a l'air, pour moi, d'un reproche ; je suis bien tardivement averti des torts que je puis avoir eus envers vous.

— Vous n'avez eu vis-à-vis de moi aucune espèce de torts ; le mal était là ! dit l'Italienne en se frappant la poitrine, il venait de moi seule.

— Probablement quelque folle vieille, comme celle que vous vous étiez faite en supposant que vous étiez engagée d'honneur à quitter me maison ?

— Oh ! que je ne révèle pas, dit l'Italienne, et que je savais bien ce qui était au fond de votre pensée ! Ne fût-ce qu'à cause de ce que vous aviez fait pour moi, je devais prétendre à votre estime, et il m'était à tout jamais défendu d'y aspirer.

— Mais, chère Luigia, voilà ce que j'appelle des idées sans nom. Ai-je jamais manqué pour vous de considération, d'égards ? Votre conduite, d'ailleurs, n'était-elle pas exemplaire ?

— Oui, je tâchais de ne rien faire qui pût vous donner à moi penser de moi ; mais en étais-je moins la veuve de Benedetto ?

— Quoi ! vous vous figurez que ce malheur, suite d'une trop juste vengeance ?...

— Ah ! ce n'est pas la mort de cet homme qui pouvait me faire descendre à vos yeux, au contraire ; mais j'avais été la femme du bouffon, de l'espion de police, de l'indigne, toujours prêt à me vendre à qui eût voulu m'acheter...

— Tant que cette situation a duré, je vous aussi trouvée à plaindre ; mais méprisable, non.

— Enfin, dit vivement l'Italienne, depuis près de deux ans nous vivions seuls, sous le même toit.

— Sans doute, et je m'en étais fait une douce habitude.

— Me trouviez-vous laide ?

— Vous savez bien que non, puisque j'ai fait d'après vous ma plus belle statue.

— Sotte ?

— Oh ne peut être sotte quand on met tant d'esprit dans ses rôles.

— Vous voyez bien alors que vous me méprisiez !

Sallenauve garda tout étonné de la vivacité de cette déduction, et il se crut très habile en répondant :

— Il me semble qu'en me conduisant d'autre façon j'aurais été bien plus près de vous témoigner du mépris.

Mais il avait affaire à une femme qui, en toute chose, dans ses amitiés, dans ses haines, dans ses actions comme dans ses paroles, allait toujours droit au but. Comme si elle eût craint de n'avoir pas été comprise :

— Aujourd'hui, monsieur, reprit-elle, je puis tout vous dire, car je vous parle du passé et, maintenant, l'avenir ne m'appartient plus. Du jour où vous fûtes bon pour moi, et où, par votre généreuse protection j'échappai à un infâme outrage, tout mon cœur fut à vous.

Sallenauve, qui jamais ne s'était douté de l'existence de ce sentiment et qui surtout ne pouvait comprendre que l'aveu lui en fît fait avec cette crudité naïve, ne sut plus que répondre.

— Je n'ignorais pas, continua cette étrange femme, que j'aurais beaucoup à faire pour me remontrer de la bassesse où, dans notre première rencontre, je vous étais apparue. Si même du moment que vous vûtes consenti à me prendre avec vous, je vous avais vu tourner avec moi à la galanterie et laisser percer quelque intention de profiter de la situation dangereuse où, moi-même, je m'étais placée, mon cœur se fût aussitôt retiré, vous ne m'auriez plus paru qu'un homme ordinaire, et, pour me réhabiliter de Benedetto, ce n'était pas assez...

— Ainsi, remarque Sallenauve, vous aimez, c'est été vous faire insulte ; ne vous aimer point, c'était être cruel ! Quelle femme êtes-vous donc et le moyen de ne pas vous froisser ?

— Il ne fallait pas m'aimer, répondit la cantatrice, quand vous ne me connaissiez pas et quand j'avais à peine causé un bouc, parce qu'alors votre amour eût été un amour des yeux et de la tête, auquel il n'est jamais prudent de se fier.

(A suivre).

POUR LES SOINS DE LA PEAU
vous n'avez meilleur que l'emploi régulier et quotidien de la
POUDRE et SAVON SIMON
CRÈME SIMON
MÉDAILLE D'OR, Paris 1900
J. SIMON, 59, rue du Faubourg Saint-Martin, PARIS

llant directement Tunis à la Corse et à Nice.

Cette nouvelle ligne offrirait de grands avantages, en raison des débouchés nouveaux qui en résulteraient pour les échanges commerciaux entre la France et la Tunisie.

(*Phare de la Corse*).

Bulletin Financier

Paris, le 15 mars 1903.

Les mauvaises dispositions précédentes s'accentuent aujourd'hui sur une nouvelle baisse des Consolidés et du Rio. Le 3 0/0 conserve difficilement le cours de 96 frs. Les Fonds Etrangers sont faibles. Extérieure 91.18, Kouhiassenne de Crédit mardé. Le Crédit Lyonnais recule à 1,088, ex-coupon de 45,38.

En Banque l'obligation 6 0/0 Grenade se confirme à 365. Economique Industrielle 478 et 482. Ain ou Messageries Françaises de Madagascar active à 91. Action Tramways Electriques et Chemins de Fer en reprise à 69 alors que le Lauriun Grec & Ste frs. Kilombe ferme à 35.

Les Obligations 5 0/0 Victoria Mines, sont 378, alors qu'elles furent introduites à 365, vendredi dernier, par la Banque Strasovich et Cie, jouissent des garanties d'intérêts réservées par le Gouvernement Hellénien aux Compagnies de Chemins de Fer qui exécutent des obligations.

A la suite de l'incendie qui vient de se déclarer dans les dépôts de colis de la Douane Ouest, il est résulté de nombreux achats d'actions de la Cie d'Exploitation et de Développement des Charbonnages du Cap-Breton, dont les propriétés sont situées dans la même région. Ces titres restent demandés à 430 francs.

Nos Chemins sont faibles.

Le Cas du Capitaine Poirrier

Il y a quelques jours, nous avons annoncé que le capitaine Poirrier, du 106e régiment d'infanterie, en garnison à Dunkerque, avait prononcé une allocution offensante pour le gouvernement.

A la suite de l'enquête à laquelle s'est livrée l'autorité militaire, le ministre de la guerre a frappé le capitaine Poirrier de trente jours d'arrêts de forteresse, et les agences avaient annoncé que cet officier serait traduit devant un conseil d'enquête; mais, jusqu'à présent, on ne connaît pas officiellement la décision prise à cet égard par le général André.

D'autre part, les termes mêmes de l'allocution du capitaine Poirrier n'ont jamais été publiés et les diverses versions données par certains journaux ont été déclarées inexactes.

Le *Français* a publié hier soir, dans sa seconde édition, le texte des principaux passages de l'allocution du capitaine Poirrier — allocution qui a été prononcée, pendant une halte, au cours d'une marche militaire.

Après avoir fait un éloge véhément de la patrie et du Drapeau, le capitaine s'est exprimé ainsi:

« Soyez des croyants et n'oubliez pas de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, car s'il n'y a plus de bon Dieu, il n'y a plus rien du tout. Il n'y a plus de société, plus de bien ni de mal, plus de devoir et surtout plus d'autorité.

» Je vous demande un peu pourquoi je me soumettrais aux lois faites par les jean-foutres qui nous gouvernent, pourquoi je paierais les impôts et pourquoi je serais prêt à donner mon sang sur un vote de politiciens que je méprise, si je ne croyais que l'autorité vient de Dieu avec tout le reste.

. . . . . .

» La devise républicaine: Liberté, Egalité, Fraternité! n'est évidemment qu'un hommage rendu au Tout-Puissant, car la République, pas plus qu'un autre gouvernement humain, ne saurait nous donner ces choses. Voyez au surplus: instruction obligatoire, impôt obligatoire, service militaire obligatoire, des lois et des décrets à propos de tout, la réglementation à outrance de nos moindres gestes, des interdictions sans nombre, des surveillances incessantes, et l'expulsion. Voilà pour la Liberté.

» Parmi vous, dans je suis le chef, en est-il deux qui soient égaux? En est-il autrement dans la vie sociale? Pas davantage. Et vous n'ignorez pas qu'en présence de la justice républicaine elle même, un coup de canne sur le chapeau du président de la République se paye bien plus cher qu'un coup de poing sur la figure de l'un de vous. L'égalité, je ne la vois nulle part dans la société. Nous ne sommes égaux, ni par la force physique, ni par l'intelligence, ni par la puissance du travail, ni par les aptitudes, ni par le mérite, ni par la fortune. C'est un fait indéniable: l'inégalité est l'inévitable loi de la nature. Voilà pour l'Egalité.

» Une nation en armes qui épuise son or et ses forces pour accroître le nombre de ses soldats et de ses canons; dans cette nation, un grand nombre de partis et autres ont parlé plus de haine que jamais; les représentants du peuple s'injurient et s'assomment comme des malfaiteurs, les classes sociales exaspérées parce que nulle nation supérieure ni généreuse ne met un frein à leurs convoitises. Voilà pour la Fraternité. »

La conclusion du capitaine était la suivante:

« Quand l'heure viendra, nous serons prêts à affronter courageusement la mort, non pour la satisfaction d'appétits de brutes, mais pour un idéal généreux et avec un invincible espoir dans le cœur. »

Nous commencerons jeudi prochain la publication de

1° U COCCU DI VASTIA

2° U scio Gè Treccapelli

Guadretti commici

DI P. VATTELAPESCA

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 produits hygiéniques

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO. — Une nouvelle manifestation a eu lieu dimanche, à l'occasion de la laïcisation de l'école tenue par les Sœurs de Saint Joseph. Toute la population y assistait. La réunion a été tenue sous la Loggia, M. le Maire la présidait.

L'assemblée a voté un blâme contre les députés de la Corse, et envoyé une adresse à M. Gabrielli pour le prier de donner sa démission, en signe de protestation.

AJACCIO. — La sentinelle qui était de garde au fort Maestrello a été attaquée par un individu qui lui a tiré deux coups de revolver.

Par bonheur la sentinelle n'a pas été atteinte.

On n'a pas retrouvé encore les traces de l'agresseur.

Depuis quelque temps on constate la présence d'étrangers aux environs des forts.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 30 MARS

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 15° à midi, + 18°. 7 heures du soir + 14.5 Maxima, + 18.3 Minima, + 12.2

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi, 767 mm. 6 heures du soir 766 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. modéré. Dans l'après-midi, N. faible.

Etat du ciel, 1/2 couvert.

Pluviomètre, à midi: 0 mm.

Au Palais

Notre concitoyen M. André Morelli, licencié en droit, a été admis hier à la prestation de serment devant la chambre civile de la cour d'appel.

M. Morelli se fait inscrire au barreau de notre ville.

Matinée musicale

Jeudi, 2 avril, matinée de musique classique, chez Mlle Gleise, à 4 heures du soir.

La chaîne

On a embarqué sur le paquebot en partance pour Marseille les nommés Innocenti, le parricide de Pruno, condamné aux travaux forcés à perpétuité; Padovani, à 10 ans de réclusion pour violation de sépultures; Barbieri, à 5 ans de prison pour vol; Parriggi à 3 ans de la même peine pour tentative de meurtre, jugés à la dernière session de la cour d'assises; et Ferrari, condamné à 15 mois de prison pour coups et blessures, par la cour d'appel.

Baccalauréat

M. Muracciole a été déclaré admissible au baccalauréat moderne, 2e partie, devant la faculté d'Aix; MM. Saverelli et Sala ont été définitivement reçus au baccalauréat classique, 2e partie.

Less ardines

Les trois bateaux *Torpilleur*, patron Dell'Amodéa, *Saint Jean-Baptiste*, patron Granaiolo, et *Saint Pierre*, patron Fosella, ont effectué la nuit dernière la première pêche aux sardines; ils en ont pris environ 200 kilos. La pêche aurait été de beaucoup plus abondante sans l'arrivée de bandes de marsouins qui en outre ont lacéré les filets. Ces sardines étaient très belles et ont été immédiatement enlevées à 1 franc le kilo.

Quant aux anchois il n'y en a pas trace. Les pêcheurs prétendent que ces poissons ne trouvant plus dans nos eaux leur nourriture préférée, n'y séjourneront pas et continueront leur route. C'est la même cause qui les éloignerait des côtes de Bretagne.

Coups de couteau

A minuit et demi le brigadier de police Giudici et l'agent Poggi furent avertis qu'un individu blessé venait d'être transporté à la pharmacie Dané. C'était le nommé Martin âgé de 34 ans, menuisier, demeurant boulevard Saint-Angelo 6; il avait reçu deux coups de couteau l'un au bas des côtes de la poitrine du côté gauche et l'autre à la cuisse gauche. La première blessure présentant une certaine gravité, le pharmacien le fit transporter d'urgence à l'Hôpital, où MM. les docteurs Ramaroni et Giorgi lui prodiguèrent les soins voulus.

L'agresseur est un nommé Casaroli, 25 ans, journalier, demeurant rue du Bastion 5. Ce dernier a frappé dans un four, rue du Colle, où se trouvaient des boulangers. La police informe.

Le blessé, Martin Pierre, interrogé par M. le commissaire central, a déclaré qu'il descendait la rue du Nouveau Marché, lorsqu'à la rue du Gouvello, il a rencontré Casaroli et d'autres individus. Cassaroli l'a interpellé et poussé. Martin était en compagnie de Maraninchi. Pour éviter une dispute, il a continué son chemin et est descendu au vieux port.

Une demi heure après il regagnait son domicile en remontant la rue du Colle. Au haut de cette rue il rencontra de nouveau Casaroli. Ils échangèrent quelques mots, puis en vinrent aux coups. En ce moment Cassaroli sortit un couteau et le frappa à deux reprises.

Casaroli n'a pas été retrouvé.

L'état du blessé est grave, car des complications sont à craindre.

Avis

On demande un goom de 12 à 14 ans.

S'adresser au bureau du journal.

Rixe sanglante

Samedi soir, vers dix heures, plusieurs personnes se trouvaient attablées dans le cabaret Luccini, dans la rue droite, lorsque deux consommateurs se prirent de dispute à propos de paris d'une somme de cinq francs. Un cordonnier italien intervint dans la discussion et s'écria que C. voulait voler à l'autre sa pièce de cinq frs. Pierre B. intervint à son tour pour protester contre les paroles de l'Italien, mais ce dernier lui donna une giffle. B. riposta par un coup de poing. Les deux individus se prirent à bras le corps. L'Italien voyant qu'il n'avait pas le dessus sortit un tranchet; à la vue de l'arme B. voulut fuir, mais l'Italien se mit à sa poursuite et lui porta un coup à la région dorsale. La blessure n'est pas grave heureusement. Après avoir été pansé à la pharmacie Dané, B. a été accompagné à son domicile.

Le cordonnier a été arrêté et conduit par devant M. le procureur de la République, qui, après interrogatoire l'a déféré à M. le juge d'instruction. Devant ce magistrat, l'Italien a soutenu qu'il avait agi en cas de légitime défense.

M. le Juge d'instruction l'a fait écrouer sous mandat de dépôt.

CHOCOLAT MENIER

Bourse de Paris

28 mars. — 30 mars

Rente 3 p. 0/0 ancien 99.05 — 99.00
— 3 p. 0/0 amortie. 99.45 — 99.40

Dépêches Télégraphiques de Nuit

L'Élection de Corte

On nous télégraphie de Paris :

La situation n'est pas encore tranchée en ce qui concerne l'élection de Corte, mais on assure que des convertures auraient été faites à M. Léonard Limperani, président de chambre honoraire, ancien député, et à M. Sébastien Savelli, conseiller à la Cour d'appel de Bastia, qui auraient successivement décliné toute candidature.

On a également savisagé la candidature Balesi, mais il paraît que l'on se heurte à des difficultés d'ordre local.

On prononce aussi plusieurs autres noms, notamment ceux de MM. de Gafforj ancien président de chambre; Luiggi, ancien conseiller; Antoine Gavini, ancien député; Salicetti et Ginli, conseillers; Benedetti, secrétaire général de la Lozère; Delfini, ancien juge; Massoni, conseiller général; vicomte Horace Sebastiani; Pieroggi, maire de Corte et Gueifucci.

L'accord, qui paraît imminent, se fera sur celui de ces candidats qui pourra le mieux être agréé par les amis de M. Giacobbi et par ceux de M. Gabrielli.

Aucune des personnes dont on parle ainsi, n'a d'ailleurs été pressentie, et il n'y pas, parmi elles, de candidatures posées.

Création d'une recette à Aullène

Le Journal Officiel publie le décret relatif à la création d'un établissement de facteur receveur municipal à Aullène.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de division André, ministre de la guerre, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. le général de la Forgue de Bellegarde, commandant la brigade de cavalerie du 2e corps d'armée, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Sous-officiers d'Infanterie proposés pour le grade de sous-lieutenant de réserve

Sont inscrits pour le grade de sous-lieutenant de réserve, les sous-officiers d'infanterie dont les noms suivent :

MM. Antonini, Carli, Corrazini, Ettori, Fiocconi, Grimaldi, Gueifucci, Laurenzi, Marchetti, Mattei, Natalini, Orsoni, Ottaviani, Paoli, Santini, Stefani, A. Versini, J. Versini.

Le général André

Interview de l'*Eclair*

Dans un article qui a été reproduit par certains journaux de province, un journal de Paris signalait au Ministre de la guerre un capitaine Louis André, qui avait refusé, lors des batailles de Champigny, d'aller occuper un poste qui lui avait été assigné par le général Ducrot.

En réponse à cet article, un rédacteur de l'*Eclair*, après avoir eu une interview avec le général Decharme et une autre avec le capitaine Trousseau, deux survivants de la bataille de Champigny, publie aujourd'hui dans ce journal un article, dans lequel il déclare que la conduite du général André, alors capitaine d'artillerie, fut à l'abri de tout reproche.

Attentat sur M. Marcel Prevost

Une femme, dont l'identité n'est pas encore connue, a tiré, rue Rougemont, deux coups de revolver sur M. Marcel Prevost.

Le célèbre romancier n'a pas été atteint, fort heureusement.

LES ELECTIONS DE PARIS

Il a été procédé hier au scrutin de ballottage dans les trois quartiers qui avaient à élire un membre du conseil municipal.

12e arrondissement, quartier Picpus, élu, M. Fribourg, socialiste révisionniste, contre M. Salmon, socialiste.

17e arr., quartier des Batignolles, élu, M. Sohier, radical, contre M. Goussot, nationaliste.

18e arr., quartier des Grandes Carrières, élu, M. Turot, socialiste, contre M. Delsol, nationaliste.

Les nationalistes perdent un siège, dans le 17e arrondissement, celui de M. Lepelletier, élu député.

Le Voyage Présidentiel

EN ALGÉRIE

Le président du Conseil n'accompagnera pas M. Loubet dans son voyage en Algérie et en Tunisie.

La présence de M. Combes à Paris, ayant été jugée indispensable, au moment où les décisions de la Chambre concernant les congrégations devront être appliquées.

La nouvelle est officielle depuis hier

Il est fort probable que M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, se rende à Tunis pour y attendre le président de la République.

Félicitations AU GÉNÉRAL ANDRÉ

A l'occasion de son passage dans la section de réserve, le président du conseil a adressé au général André une lettre de félicitations pour les services que cet officier général a rendus à l'armée.

Les écoles congréganistes

La *Libre Parole* dit que Mgr l'Evêque d'Orléans, dans une réunion de notabilités catholiques, a dit que la fermeture des écoles congréganistes constituait un guet-apens de la part du gouvernement qu'il avait violé la loi.

LE PROCHAIN VOYAGE de M. Chaumié

Le Figaro annonce que le ministre de l'Instruction publique se rendra d'Athènes à Constantinople.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

On télégraphie de Melilla :

La région entre Fez et la frontière algérienne est révoltée contre le Sultan.

Le correspondant du *Times* à Tanger télégraphie à ce journal que le mécontentement contre le Sultan grandit tous les jours, et qu'il finira bien par gagner tout l'empire.

Les Morts du Jour

L'amiral Courrejolles

Une dépêche de Lorient annonce la mort du vice-amiral Courrejolles, commandant en chef, préfet du 3e arrondissement maritime.

Né le 5 février 1842, il sortit de l'Ecole navale le 1er octobre 1863 avec le grade d'aspirant; enseigne de vaisseau en 1865, lieutenant de vaisseau en 1868, capitaine de frégate en 1880, capitaine de vaisseau en 1887, M. Courrejolles fut promu au grade de contre-amiral le 14 septembre 1895 et à celui de vice-amiral, le 21 décembre 1901.

Cet officier général était Grand Officier de la Légion d'honneur.

La Situation A LA MARTINIQUE

M. Lacroix, de retour de la Martinique, vient d'arriver à Paris.

Il a déclaré que les mesures qui ont été prises pour la sécurité de la population doivent être maintenues jusqu'à nouvel ordre.

EN ANGLETERRE

Le départ du Roi

S. M. Edouard VII est parti aujourd'hui, par la gare de Victoria, pour se rendre à Lisbonne, où il arrivera jeudi matin.

Un régiment de cavalerie a escorté la voiture royale jusqu'à la gare, où tous les ministres étaient réunis pour saluer le roi à son départ.

Sa Majesté est accompagné dans son voyage par un général, deux capitaines, un représentant du Foreign Office et le chevalier di Martino, peintre de marine.

Le marquis de Soveral, ambassadeur du Portugal à Londres, accompagne le roi jusqu'à Lisbonne.

Le départ de la Reine

La Reine est partie également aujourd'hui pour Copenhague, où elle doit assister aux fêtes du jubilé de son père, le roi de Danemark.

LE PARLEMENT

SÉNAT

(Séance du 28 Mars)

Paris, 29 mars 1 h. 40 matin.

Séance de Nuit

Présidence de M. Fallières

La loi de finances

Les articles 25 à 30 inclus, qui sont relatifs aux boutiques de cru, sont adoptés, tels qu'ils ont été rapportés par la commission.

Le Sénat passe ensuite à la discussion de l'article 31, qui est relatif à la taxe de fabrication sur les pétroles.

M. Waddington demande la disjonction de cet article.

Le président met aux voix la proposition de M. Waddington qui est repoussée par 160 voix contre 103.

La séance est levée à minuit 30 et renvoyée à dimanche matin, à 10 heures.

Dimanche 29 mars

Séance du matin

La séance est ouverte à 10 heures.

La loi de finances

Le Sénat continue la discussion de la Loi de finances.

L'article 31 est adopté, avec la promesse que le gouvernement présentera, sans retard, le projet de loi sur le monopole du raffinage du pétrole.

Les articles 32 à 38 sont adoptés sans modifications.

Sur l'article 39, le Sénat adopte une réglementation nouvelle sur les prix des tabacs de zones.

Les chapitres 40 à 52 sont successivement mis aux voix et adoptés.

Sur le chapitre 53, le Sénat adopte, malgré l'opposition du Ministre des finances, le paragraphe supprimant les crédits pour les exercices clos.

Le chapitre 54, concernant l'abus résultant de la mise à la retraite prématurée de certains fonctionnaires, est également adopté.

La séance est levée et renvoyée à 2 heures de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 2 heures.

Le Sénat continue la discussion de la Loi de finances.

Sur le chapitre 55, le Sénat rejette la proposition de M. Brieux demandant d'accorder aux agents du service sédentaire des douanes les mêmes avantages pour la retraite qu'aux employés des autres administrations de l'Etat.

Les chapitres 55 à 62, qui sont presque tous relatifs à l'assistance des vieillards, sont ensuite adoptés sans modifications.

Le Sénat rejette par 173 voix contre 69 l'amendement de M. Franck-Chauveau à l'article 63, demandant que la création ou la réorganisation d'un corps de la marine ne se produise qu'à la suite d'une loi.

Les articles 64 à 107 inclus sont adoptés sans discussion.

Le Sénat aborde ensuite l'examen de l'article 108, avec l'amendement voté par la Chambre, interdisant le cumul de l'indemnité de sénateur avec le traitement des autres fonctions publiques.

Après une longue discussion, le Sénat décide que cet amendement sera disjoint.

Le régime sur les poivres

Le Sénat vote le projet de loi, adopté par la Chambre dans la séance de cet après-midi, relatif au régime de douane sur les poivres.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 5 heures du soir.

Le Sénat passe à la discussion des articles de la Loi de finances qui ont été réservés.

Ainsi le Sénat adopte l'article 47 relatif à l'émission de 40 millions d'obligations à court terme.

Le Sénat adopte également l'article 1er arrêtant le budget de 1903 à *trois milliards cinq cent vingt six* millions.

M. Le Provost de Launay proteste contre le manque de sincérité du budget.

LE VOTE

La discussion étant terminée, le président met aux voix l'ensemble du budget de 1903.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants . .	278
Majorité absolue . . .	140
Pour	263
Contre	15

L'ensemble du budget de 1903 est enfin adopté.

La séance est levée et renvoyée à lundi, à 2 heures de l'après-midi.

Lundi 30 mars

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Francez, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

Projets de loi d'intérêt local

Adoption de nombreux projets de loi d'intérêt local.

Supplément de récompenses

Discussion du projet de loi relatif à une distribution de récompenses à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de l'Académie de Rome et des fouilles de Delphes.

Le Sénat a voté ce projet de loi sans discussion, tel qu'il a été adopté par la Chambre.

Réforme électorale

Discussion de la proposition de loi relative aux opérations électorales du 2e tour de scrutin pour les élections législatives, départementales et communales.

Le Sénat a adopté.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 5 heures du soir.

Le service de 2 ans

A la reprise de la séance, M. Rolland dépose un troisième rapport supplémentaire sur la loi relative au service de deux ans.

La séance est de nouveau suspendue, et renvoyée à ce soir, à 9 heures.

Séance du soir

La séance est ouverte à 9 heures.

LE BUDGET

Le ministre des finances dépose le budget de 1903, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modification par le Sénat, et modifié de nouveau par la Chambre des députés.

Le Sénat renvoie le budget à la commission compétente.

La séance est suspendue et renvoyée à 10 heures 15.

Chambre des Députés

Dimanche, 29 mars

Séance du matin

Présidence de M. Jaurès

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Devèze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier.

Crédits supplémentaires

Le président annonce qu'il a reçu du ministre des finances le projet de loi sur les crédits supplémentaires, qui vient d'être modifié par le Sénat.

La séance est levée et renvoyée à 2 heures de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

Les victimes de la Martinique

M. Trouillot dépose le projet de loi relatif aux pensions à accorder aux veuves et aux orphelins des militaires et fonctionnaires civils, victimes de la catastrophe de la Martinique.

Le régime sur les poivres

La Chambre adopte ensuite le projet de loi modifiant le régime douanier sur les poivres.

La loi municipale

La Chambre renvoie à la commission du suffrage universel la proposition de M. Charruyer modifiant la loi municipale sur la condition électorale dans les communes divisées en sections.

Crédits supplémentaires

Enfin, la Chambre adopte le projet de loi sur les crédits supplémentaires tel qu'il a été modifié par le Sénat.

Le chiffre de 45 millions qui avait été adopté par la Chambre, a été réduit à 20 millions.

La séance est ensuite suspendue jusqu'à cinq heures du soir, pour attendre le budget qui doit être voté par le Sénat.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 5 heures du soir.

LE BUDGET

Le ministre des finances dépose le budget de 1903, modifié par le Sénat.

La séance est levée et renvoyée à lundi matin, à 9 heures.

Lundi 30 mars

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Gérard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le Budget

Discussion du projet de loi sur le budget de 1903, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat.

M. Gauthier dit que le dernier mot doit rester à la Chambre, en matière de budget. Le Sénat a fait disparaître les réformes démocratiques, votées par la Chambre. Il demande au ministre des finances pourquoi il ne propose pas l'impôt sur le revenu.

Le ministre des finances répond que l'impôt sur le revenu n'équilibrera pas le budget, et ce n'est que cela qu'il faut rechercher pour le moment.

La discussion générale est close.

Les territoriaux

La proposition de la commission supprimant le crédit pour la convocation de l'armée territoriale est adoptée par 440 voix contre 65, malgré le vote contraire du Sénat.

Le vin aux troupes

Le rétablissement du crédit pour la distribution du vin aux troupes est également voté, malgré qu'il ait été supprimé par le Sénat, par 316 voix contre 214.

Le charbon pour la flotte

Est également rétabli le crédit de un million pour achat de charbon pour la flotte, malgré l'opposition du ministre de la marine.

La séance est levée à midi, et renvoyée à 2 heures.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre maintient la plupart des chiffres votés par elle en ce qui concerne les budgets de l'instruction publique, des postes et télégraphes du commerce, des colonies, et de l'agriculture.

La loi de finances

Plusieurs amendements sur la législation fiscale sont présentés et rejetés ou renvoyés à la commission de la législation fiscale.

M. Muiac demande le rétablissement de l'article 28 portant que les procès-verbaux des agents des contributions indirectes et de l'octroi feront foi jusqu'à preuve contraire.

Le Ministre des finances combat le rétablissement de cet article.

M. Cenco d'Ornano appuie l'amendement.

L'article 28 est rétabli.

Sur l'article 31, M. Coutant demande le rétablissement du paragraphe invitant le gouvernement à présenter un projet de loi sur le monopole du raffinage de pétrole.

Le ministre fait observer qu'une pareille question doit être étudiée plus longuement et plus sérieusement.

La motion de M. Coutant est adoptée comme motion spéciale en dehors du budget.

M. Perroche renonce à son amendement relatif à l'adjudication des bureaux de tabac.

L'article 108, supprimé par le Sénat, relatif au cumul des indemnités des sénateurs, est rétabli.

L'article 118, supprimé par le Sénat, portant qu'un secours de 50 centimes par jour et par personne sera alloué aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux, est rétabli.

Le Vote

L'ensemble du budget est ensuite mis aux voix et adopté par 350 voix contre 78.

LE BUDGET DE 1904

M. Gauthier de Clagny présente une motion invitant le gouvernement à établir le budget de 1904 en réalisant des économies sans recourir à aucun emprunt ni à aucun impôt nouveau.

Par 378 voix contre 142 cette motion est renvoyée à la commission du budget.

La séance est levée à heures et demie et renvoyée à 10 heures et demie.

Etat Civil

MARIAGES

Benoist d'Etivaud Léon-Jean-Thomas, propriétaire, de Calvi, et Sebastiani Mathilde, de Bastia.

NAISSANCES

Brunini Louis. — Costa Jean-Grégoire.

ASSURANCES D'ÉPARGNE
Un HÉRITAGE pour la Famille;
Une RETRAITE pour la Vieillesse;
Une DOT pour les Enfants.
GRESHAM

Grand Café Andreani
A VENDRE
S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublement, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.
La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.
Direction pour la Corse, Bastia, boulevard Paoli, 14.

Bains de Puzzichello
1re saison du 20 avril au 10 mai.
2me — du 11 mai au 31 mai.
3me — du 1er juin au 20 juin.
Prière de retenir les chambres d'avance en s'adressant à Mme Stefani née Filippini, à Venaco.
L'établissement ne fournit pas de linge.

GRANDE FABRIQUE
de meubles d'Art
Riches et ordinaires
MARINETTI Frères
6, Boulevard du Palais, 6
Seule maison qui, à travail égal, peut vendre à 20 0/0 meilleur marché, tout en donnant une fabrication supérieure et garantie.

AUX AMATEURS DU BON VIN
M. Oreste BIAGINI
Bastia 5, Avenue Carnot, 5, Bastia
a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.
Prix de Vente
VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-SEROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le flasco.
Verre à rendre
Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de Mandrin-ex-roi, le prix de vente à la consommation est de :
0 fr. 20 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 25 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.
N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en demi-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

RUMEUR
DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Le meilleur des Centrifugeurs
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Le Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION avec gravure noire

Un An.... 14 f. – Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION avec 32 gravures coloriées

Un An.... 22 f. – Six Mois. 11 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur

5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

DEMANDEZ PARTOUT la chicorée extra

MOKA CASIEZ

5 mises hors concours

12 diplômes d'honneur et grands prix

Casiez-Bourgeois, à Cambrai

E. J.-B. Casiez, Agent général pour la Corse

Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage CROISSANT

CARBON DU PAS-DE-CALAIS

Dépositaires pour l'Exportation, M. CANUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

SYPHILIS

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI

Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia

Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

Maladies! 800 000

L'Absinthe CUSENIER Oxygénée C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

21 ORDRES ET CONCOURS FRANCE ET ÉTRANGER

Brasserie 204, Boulevard Voltaire, Paris

Demandez partout l'excellente Eau-de-vie du Mirador. Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

PÉTROLE ÉPURÉ à 7 sous le litre

Vin rouge de propriétaire à 5 sous le litre

Rue de l'Opéra, près la rue Saint François.

AVIS

M. Braschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 7.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouteris, orfèvrerie, montres, chaines, parures, alliances, etc., etc. Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

BENEDICTINE

Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de La Velace, Nouveau Port, Bastia.

Atelier de Mlle Valléele Couteulx

Cours de Dessin, Peinture et Ouvrages d'art pour jeunes filles

Mademoiselle Vallée le Conteulx informe le public qu'étant obligée de quitter Bastia, elle cède la suite de son cours à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, professeur au Lycée.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Ch. Casabianca, artiste-peintre, 22, rue de l'Opéra, au 4e étage.

La Fanfulla

Chroniques, Romans, Nouvelles, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.

500 000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG

Le vap. anglais Garnet chargera vers le 15 Avril

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais Castilla chargera vers le 10 avril.

Pour frêt s'adresser à Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pensions à des prix modérés

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Paris qui Chante

Revue hebdomadaire illustrée des Concerts, Théâtres, Cabarets artistiques, Music-Halls

25 Centimes le Numéro

16 Pages grand format

PAPIER GLACÉ DE GRAND LUXE

Soixante Photographies inédites des Artistes les plus connus

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences

Articles de Ménage

Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT

Pose d'appareils d'acétylène

Un mécanicien est attaché à la maison

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-y-Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artistiques.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins généraux, Boulevard de Cardo, 2.

MAISON L.-N. MATTEI ET Ce

Produits Recommandés

La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE digestive et rafraîchissante

L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

25e ANNÉE — MERCREDI 1er AVRIL 1903 — N° 70

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

BASTIA: Corse, Algérie, Tunisie — 1 an 20 fr., 6 mois 10 fr., 3 mois 5 fr.

UNION POSTALE, HT AUTRES PAYS: 1 an 28 fr., 6 mois 15 fr., 3 mois 8 fr.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Maxime

Soleil : (heure approx.)

Lever, 5 h. 15 m. — Coucher, 5 h. 58 m.

Lune : Nouv., le 28 — Premier quart., le 4.

FÊTE DE DEMAIN : Saint François de Paul.

31 Mars

ENCORE LE BATEAU !

Marci, mon cher Directeur, du bon souvenir que vous gardez de votre collaborateur occasionnel cordialement reconnaissant de l'hospitalité si grande que vous lui avez réservée à votre journal. Permettez-moi de vous prier encore de laisser passer au prote ces réflexions d'une heure, d'un pessimisme tout naturel qui ne manquera pas de me faire classer au nombre des « Mauvais Augures » par plusieurs de mes compatriotes de Tunisie.

Je vois déjà mon brave ami Paul Mattei qui, avec une inlassable ardeur à la tête de la Société « La Corse » travaille pour le bon combat, me croisant sur l'Avenue de France, le sourire ironique, et me demandant de nouvelles réflexions moins pessimistes. Et je ne pourrai le satisfaire qu'à rebours ! Il se cambrera de toute sa taille, me passera son bras sous le mien, nous causerons, recauserons du bateau, du fameux bateau, mais ma foi commence à disparaître, elle est fortement ébranlée.

Mon ami Mattei sera-t-il si surpris ? Mais alors pourquoi dois-je déjà entrevoir le résultat qui pourrait suivre la publication de mes si maigres réflexions ?

Si j'avais assez d'espoir pour me voir contredire par les événements — hélas ! je me soucie d'une pareille éventualité comme de ma première propriétaire de garni à Toulouse, charmante ville où j'ai laissé tomber de nombreuses illusions de jeunesse en présence des dures réalités de l'âpre combat pour la vie.

Eh bien non, il n'y aura pas de bateau Tunis-Corse ou Corse-Tunis — il n'y en aura pas — le seul bateau qui voyage depuis quelques années continuera à faire son service, mais dans les rues de Tunis, sur roues ou sur jambes, et commandé par notre sympathique président Mattei.

Il y aura bientôt trois ans que vous avez bien voulu insérer mon premier article sur l'opportunité de la création d'un service maritime postal entre Tunis et la Corse. Depuis, je suis revenu maintes fois sur la question — et le dossier que j'ai formé à ce sujet est des plus volumineux et s'enfle chaque jour davantage.

Je me souviens avoir fait publier une lettre de notre très sympathique et dévoué représentant M. E. Arène qui nous faisait part de ses actives démarches auprès des pouvoirs publics.

En effet, les réponses des divers ministères intéressés ne tardèrent pas à être communiquées aux délégués des Corses de Tunis par la Résidence générale, et nous attendions trop pacifiquement l'inauguration prochaine de notre courrier.

Les déclarations si énergiques de MM. les députés Arène et Gabrielli sont venues fortifier encore nos légitimes espérances, lors de leur passage à Tunis au mois d'août dernier, et le rapport récemment adopté par la conférence consultative et transmis avec avis favorable au ministère des Affaires étrangères nous avait encore confortablement préparé au succès de notre entreprise.

Tous les Français en Tunisie furent enthousiastes du projet, la presse tunisienne n'a pas cessé de louer l'initiative prise et la légitimité des desiderata de la Colonie Corse, si nombreuse en Tunisie, les Chambres de commerce et d'agriculture ont nommé pour la question des rapporteurs remarquables, Tunis enfin se voyait à 24 heures de la Corse, et Tunis la blanche, Tunis la coquette, a été combien désappointée de se voir bouder de ses avances par la Corse qui ne répondait nullement à son appel, la Corse qui paraissait s'effaroucher.

Et la coquette qui a toujours de beaux diadèmes pour parer son front, sur elle est très riche encore qu'excessivement coquette, va se ressaisir de son capricieux élan de jeunesse et attendra décormais venir à elle des caresses qui lui sont dues. Les Corses de Tunis seront toujours très choyés par elle, mais son ressentiment pour les Corses de l'île pourrait se manifester un jour ; nous veillerons cependant à en éloigner toujours l'époque.

Oui, je sais bien que le Conseil général de la Corse a émis un vœu favorable à la création de la ligne demandée, mais les Conseils municipaux des grandes villes, des villes le plus directement intéressées, sont restés sourds aux appels des Corses de Tunis, et malheureusement leur indifférence a gagné les magistrats communaux de toutes les communes de la Corse.

De sorte que le courrier direct entre Tunis et la Corse, exclusivement profitable aux véritables intérêts de l'île et qui devait par conséquent inciter toute la population à en réclamer l'établissement *sine die*, était demandé par quelques compatriotes éloignés du pays natal !

On a pu aussi bien supposer, en haut lieu, que c'était là de l'agitation tenisienne, faite dans un but intéressé et favorable seulement à certains d'entre nous qui désirions nous embarquer dans le lac pour débarquer en rade d'Ajaccio ou dans le port de Bastia, sans de fastidieux transbordements. Il y avait de quoi le supposer, vous m'avouerez, bien que la haute intervention de notre si distingué représentant ait justifié l'inanité de pareille hypothèse.

Et maintenant que le Gouvernement français nous a fait connaître ses regrets de n'avoir pas dans sa caisse le montant de la subvention nécessaire, que le cahier des charges relatif à l'adjudication des services maritimes postaux entre la France et la Corse n'a pas été modifié dans le sens favorable à la création du courrier, nous n'avons plus qu'à préparer un projet d'enterrement de 1re classe digne du résultat obtenu par tant d'efforts communs. J'aurais peut être l'occasion de revenir sur la question : Toujours le bateau.

En attendant, nous savons le bateau dans l'eau, tout-à-fait dans l'eau, et à une telle profondeur que les scaphandriers redoutent d'y descendre.

L. M.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

1er avril 1569. — Alphonse d'Ornano, après avoir lutté en vain contre la domination génoise, quitte la Corse.

Deux galères ayant été mises à la disposition du héros Corse par Catherine de Médicis, il put passer en France avec une suite nombreuse.

Vision en Mer

De l'azur partout : à la voûte du ciel, à la surface de l'onde, au fond lointain de l'horizon.

Le navire file doucement, s'attarde même dans cette atmosphère bleue et tiède de printemps. Un soupçon de brise irise l'eau de saphir qui, coquettement, s'argente par intervalle.

La terre apparaît dès à présent, mais si lointaine, que le voyageur a l'impression étrange de ne l'apercevoir qu'à travers un rideau aérien de gaze, comme au théâtre, lorsqu'une nature embrouillardée et nuageuse s'y transporte.

Cependant, peu à peu, par gammes de tons affaiblis, la mer se teinte d'or. Un soleil pâle, trop pâle en ce matin d'avril, rit ou plutôt sourit, dans l'air fluide et léger, sourire heureux de malade qui revient à la vie !

Les rives sont proches maintenant, et se silhouettent vivement sur le fond grisaille de l'horizon.

Une vieille tour s'y profile, puissante, ainsi que les croupes rebondies des côtes, aux sursauts capricieux. Une odeur pénétrante de plantes aromatiques, lentisques ou romarins, s'épand comme la mer se colore, par degrés.

Ah ! ce parfum, quel poème !

C'est le cachet personnel du paysage, sa note originale, c'est l'haleine odorante sur le sol odorant, c'est le champ de thym et de cytise, où boudissent les chèvres, c'est le pasteur qui fredonne un vieil air, c'est le maquis mystérieux et le bandit qu'on y désire, mieux que cela, c'est l'âme de la Corse, fière et sauvage comme ses monts neigeux, douce comme ses fruits dorés !

Une ville aux maisons blanches se dessine : c'est Bastia la paresseuse, qui s'étend au bord de l'eau murmurante, se chauffant au soleil plus vif.

Et du navire, en ce moment, quel panorama !

L'immense saphir qui palpite et s'écaille, les tartanes fuyant au vent, les mouettes plus rapides encore qui volent et plongent, les habitations claires dont les fenêtres closes entr'ouvrent timidement leurs petits volets verts, le granit brun des rochers, la neige des fleurs, la transparence de l'air, cet azur impondérable si léger et si haut, tout cela baigné de lumière, enveloppé de senteurs exquises est, en même temps qu'un spectacle superbe, une de ces visions entrevues et presque irréelles, qu'en rêve l'on perçoit et que, surpris et joyeux, on ressaisi avidement, heureux de vivre une heure dans son rêve.

PICOLINA.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. le commissaire en chef de 2e classe Massoni Jean-Quilicus est nommé au grade d'administrateur en chef de 2e classe.

— M. Scamaroni François-Benoît, agent de 1re classe du service du commissariat, est nommé au grade d'agent de 1re classe dans le personnel des agents de l'inscription maritime.

— M. le capitaine Giudicelli, du 8e régiment d'infanterie coloniale, est désigné pour servir au Tonkin.

— M. Scoripanti, ex-adjudant, retraité, a été nommé commis d'exploitation des postes et télégraphes à la recette principale de Lyon, au traitement de 1.400 fr.

Votes de nos Députés

Scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations prédicandes.

Nombre de votants	550
Majorité absolue	276
Pour l'adoption	246
Contre	304

La Chambre n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

⁂

Scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif à la demande en autorisa-

174 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Mais, lorsque, après deux ans passés à vos côtés, vous avez pu voir si me conduire si j'étais une femme estimable ; lorsque, sans jamais accepter un plaisir, tout entière aux soins de votre maison, sans autre délassement que celui de l'étude, qui devait m'élever à la condition d'artiste comme vous, rien que pour le bonheur de vous voir faire un chef-d'œuvre, j'avais été jusqu'à vous sacrifier cette pudeur de femme qu'à une autre époque vous m'avez pourtant vue défendre avec énergie, alors vous fûtes cruel de ne pas me comprendre, et jamais, voyez vous, votre imagination ne vous dira ce que j'ai souffert et toutes les larmes que vous m'avez fait verser ?

— Mais, chère Luigia, j'étais votre hôte, et, quand même j'aurais pu soupçonner quelque chose de ce que vous me révélez, mon devoir d'honnête homme me commandait de ne rien voir, de ne rien comprendre qu'à la dernière évidence.

— Est-ce que ma tristesse perpétuelle n'était pas une avance ? Est-ce que, si mon cœur eût été libre, vous ne m'auriez pas vue moins réservée, plus familière ? Mais c'est tout simple, vous ne pouviez rien remarquer ; votre fantaisie penchait ailleurs.

— Eh bien, si cela était ?

— Cela n'aurait pas dû être, répondit l'Italienne avec animation. Cette femme n'était pas libre : elle avait un mari, des enfants ; si vous avez eu beau en faire une sainte, quand je n'aurais eu sur elle que l'avantage de la jeunesse, quelque cela soit bien ridicule à dire, il me semble qu'elle ne me valait pas.

Sallenauve ne put s'empêcher de sourire ; mais, reprenant sérieusement :

— Vous vous êtes, dit-il, tout à fait méprise sur votre rivale ; madame de l'Estorade ne fut jamais pour moi qu'un modèle, et un modèle sans autre valeur que sa ressemblance avec une autre femme. Celle-ci, je l'avais connue, avant vous, à Rome ; elle avait la beauté, la jeunesse, de magnifiques dispositions pour les arts, et, aujourd'hui confinée dans un couvent, comme vous elle a payé son tribut au malheur ; ainsi, vous le voyez, toutes vos perfections...

— Comment ! de trois histoires de cœur, dit la Luigia, j'en sais qui ait pu avoir un dénouement ? Votre étoile est vraiment étrange ! Sans doute, lorsque j'étais si peu soupçonée, je ne faisais que subir sa bizarre influence, et alors, il faudrait vous pardonner.

— Puisque vous me recevez à merci, permettez-moi de revenir sur ma curiosité : tout à l'heure, vous me disiez que l'avenir ne vous appartenait plus ; à la prodigieuse franchise de vos aveux, j'ai dû comprendre qu'entre vous et moi, pour vous en donner le courage, avait dû s'élever une bien solide barrière ; quelle est donc cette puissance par laquelle, presque d'un seul élan, vous avez été poussée si haut ? Auriez-vous donc fait un pacte avec le démon ?

— Peut-être, dit en riant l'Italienne.

— Ne riez pas, reprit Sallenauve ; vous avez voulu seule affronter cet enfer de Paris, il ne m'étonnerait pas que vous eussiez fait dès le début une dangereuse rencontre. Je sais les immenses difficultés que souvent les plus grands talents ont eues à se produire. Ce gentilhomme étranger, qui si lestement vous a splash ; toutes les voies, savez-vous qui il est ?

— Je sais qu'il a exposé, pour faciliter mon engagement, une somme fabuleuse, que vos appointements sont de cinquante mille francs, et qu'il ne m'a pas même accompagnée à Londres.

— Ainsi, tout ce dévouement sans condition ?

— Non pas, vraiment ! Mon protecteur est à l'âge où l'on n'a plus d'amour, mais où l'on a beaucoup d'amour-propre : son protectorat devra donc être hautement déclaré, et je me suis engagée à ne rien dire, à ne rien faire qui soit un démenti à son vaporeux bonheur. Du reste, c'est à vous seul que j'ai cru devoir ce compte : je connais votre discrétion et vous demande avec instance le secret le plus absolu.

— Et rien dans la durée de cette situation ne vous paraît invraisemblable ? Mais cet homme, que vous espérez toujours ouvrir du fumée, ok, comment l'avez-vous connu ?

— Par une dame de charité qui me vint voir pendant votre absence. Elle avait remarqué ma voix à Saint-Sulpice, pendant les exercices du mois de Marie, et elle aurait voulu me débaucher pour chanter à Notre-Dame de Lorette, sa paroisse.

— Cette dame, vous l'appelez ?

— Madame de Saint-Estève.

Sans avoir pesé toutes les profondeurs de Jacqueline Collin, Sallenauve connaissait madame de Saint-Estève comme tripotesse d'affaires et comme entremetteuse de mariages ; il en avait quelquefois entendu parler par Blaise.

— Cette femme, dit-il, s'est fait à Paris une notoriété fâcheuse : c'est une intrigante de la pire espèce.

— Je m'en doutais, dit la Luigia ; mais que m'importe ?

— Et si l'homme dont elle vous a procuré la connaissance...

— Était un intrigant, comme elle ? c'est peu probable ; cent mille écus qu'il a versés dans la caisse du directeur ont rendu le théâtre à flot.

— Il peut être riche et en même temps avoir sur vous de mauvais desseins ; il n'y a rien là qui s'exclue.

— On a sur moi des projets, répondit la Luigia avec dignité, mais on ne les exécute pas : entre ces projets et moi, il y a moi.

— Mais votre considération ?

(*A suivre*).

CHOCOLAT MENIER

Exiger la Signature